7
10-E

ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu

825.18.

7-10-E-18-14

Author est Gregorius Leti, qui vitam italicè scripsit, et edidit Amstelodami 1692. vol. 2. in 8.

LA VIE D'OLIVIER CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

BIBLIOTECA N.A.Z.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

PROVINCIÆ SOCIET. JESV BIBLIOTHECA

A AMSTERDAM,

Chez ANTOINE SCHELTE, Marchand Libraire, prés la Bourſe.

M DC XCIV.

LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

LIVRE PREMIER.

Où l'on voit quelle eſt l'origine, la nature & les droits du Parlement; quel eſt l'état de la Nobleſſe; quelles ſont les Loix & les Privileges du Peuple: & où l'on traite du naturel des Anglois, & de diverſes autres matieres qui ſervent de fondement à la Vie de Cromwel.

IL n'y a rien de plus neceſſaire que d'écrire la Vie des Grands Hommes, ſoit qu'ils ayent été fameux par de bonnes ou par de mauvaiſes actions. S'ils ont fait de bonnes actions, l'Hiſtoire de leur vie nous excite à devenir encore plus vertueux qu'ils n'ont été; & s'ils en ont fait de mechantes, le recit de leur vie nous donne de l'horreur pour leur conduite. Pourquoy croyez-vous que le nombre des Princes vertueux a ſurpaſſé de beaucoup le nombre des Princes me-

chans & ſcelerats ? c'eſt ſans doute, parce que les Rois, en liſant l'Hiſtoire qu'on a fait des bons & des mechans Princes, ont conceû de l'amour pour la vertu des uns, & ont eû en horreur les actions infames des autres. De là vient que pluſieurs Ecrivains ont remarqué avec raiſon, que les Tyrans ont apporté ſur le thrône les mauvaiſes habitudes, qu'ils avoient contractées dés leurs plus tendres années, parce qu'avançant en âge avec ces ſortes de diſpoſitions, & n'étant guidez par aucun bon exemple, pour ne vouloir pas s'appliquer a lire l'Hiſtoire de ceux qui ont porté le ſceptre avec gloire, ils ne pouvoient que ſuivre aveuglément ce penchant malin qui étoit né avec eux. Comme on a accoûtumé d'expoſer dans les places publiques, les roûes & les gibets, afin que ceux qui ſont portez à mal faire, voyant ces marques de la ſéverité qu'on exerce contre les mechans, penſent à cette ſentence de David, *Détourne toy du mal, & fay le bien:* ainſi il eſt bon qu'on transmette à la poſterité la plus reculée la memoire des Tyrans, qui ont été fort ſouvent des inſtrumens de la colere de Dieu contre les Peuples.

S'il y eut jamais perſonne, qui par ſes actions ait merité d'avoir place dans l'Hiſtoire, c'eſt, ſans contredit, CROMWEL: car la fortune, ſon inclination particuliere, l'état des choſes, la nature des affaires, & un concours de differens évenemens l'ont élevé au plus haut point de grandeur où pût jamais parvenir un homme de ſa condition. Tout ce que la faveur peut faire, pour porter à un ſuprême degré de puiſſance un homme qui n'a aucun droit d'y prétendre;

dre; tout ce que l'induſtrie & le courage peuvent faire faire à une perſonne, toûjours prête à tout tenter pour s'agrandir; enfin tout ce que l'art, la nature, les accidens, les influences du Ciel, & la deſtinée des hommes & des Empires, peuvent produire de plus étrange & de plus ſurprenant; toutes ces choſes ont agi comme de concert en ſa faveur. L'Hiſtoire de ſa Vie eſt donc bien digne d'étre toûjours préſente aux yeux des hommes: car c'eſt comme une école, où l'on peut s'inſtruire à fonds de ce qu'il faut faire pour s'avancer dans le monde, & pour tirer le bien du mal. Cromwel a eû de fort bonnes qualitez, & c'eſt par cet endroit-là qu'on doit l'imiter; mais il a eû auſſi des inclinations ſi perverſes qu'on ne peut les conſiderer ſans horreur.

Cependant, quoy qu'il y ait pluſieurs circonſtances qui rendent la vie de ce Tyran, digne d'étre à jamais gravée dans la memoire des hommes par rapport à ſes bonnes ou à ſes mauvaiſes actions, il n'y a rien, dans toute ſon Hiſtoire, de plus remarquable que la maniere, dont il fut traité de la Fortune. En effet, on diroit qu'elle prit plaiſir à l'élever ſi haut que tout le monde pût voir, qu'elle avoit réſolu d'en faire ſon favori, & de l'égaler aux plus grands Princes, contre tout droit & raiſon. Elle voulut même l'accompagner juſque dans le tombeau, & faire en ſorte que la tyrannie eût, dans ſa perſonne, tout l'éclat de la vertu. C'eſt là une faveur bien particuliére; car de tous les Tyrans qui ont paru dans le monde, Cromwel a été le ſeul qui ſoit mort glorieuſement dans ſon lict, comme nous le verrons en ſon lieu.

Je formai le deſſein d'écrire la Vie de ce Tyran, preſqu'auſſi-tôt que je fus arrivé en Angleterre. Il y avoit alors à Londres le Comte d'*Angleſey*, déja avancé en âge, lequel poſſedoit la quatriéme charge du Royaume, & étoit fort bien inſtruit des affaires du monde, & ſur tout de celles d'Angleterre, & qui avoit connu particulierement Cromwel lors qu'il n'étoit encore que particulier, & enſuite, lors qu'il fut parvenu au plus haut point de ſa fortune. Ayant eû l'honneur de connoître cét illuſtre Seigneur, je luy communiquay la réſolution que j'avois priſe d'écrire la Vie de Cromwel; perſuadé que perſonne ne pouvoit me donner de meilleures ni de plus ſûres inſtructions que luy. Comme ce Seigneur parloit bien Italien, il me répondît en ces termes pompeux & cadencez, ſelon le genie de cette langue. *Cromvele da ſagro divenne profano per caprici di religione, da Eccleſiaſtico ſoldato, & in pochi meſi gran Guerriere ſenza haver viſto mai eſerciti che da volontario ſenza comando, & prima che ſoldato Capitano, la terra non hebbe mai un Governatore più prudente di lui, ne un condot tore più deſtro della ſua propria fortuna. Nell' arte di ſapere ingannare, egli non hebbe mai ſimile: ne mai più eſperto nel maneggiar le frodi a luogo, & a tempo per far prevalere i ſuoi diſegni. Egli fù amico ſenza fede, nemico ſenza rancore, Giudice ſenza giuſtitia, gran Politico trà li diſordini, un gran Veſcovo ſenza Chieſa; un grande huomo da bene in figura, un gran furbo in ſoſtanza; & in ſomma un compendio del maggior male, & un Epilogo del più gran bene, poiche è certo che mai Huomo, mai Prencipe,*

cipe, mai Grande, alcuno nel mondo ſeppe meglio di queſto far prevalere nella ſua fortuna, nella ſua condotta, & nelle ſue Attioni in tutte le occaſioni il ſagro ſotto il velo del profano, & queſto ſotto il colore della pietà, di modo che nell' eſercitio delle coſe più empie ſi faceva ſtimar ſanto, & nelle coſe più ſante & giuſte empio, & perverſo: che però ingannati quei che di lui hanno ſcritto, ſi ſono dati a qualificarlo ſcelerato, e Tiranno ne' migliori eſercizi della ſua giuſtitia, e Grande & Heroe in alcune coſe che appena meritava d'eſſer compreſo trà gli huomini. C'eſt à dire, *Cromwel qui s'étoit deſtiné à l'Etat Eccleſiaſtique changea de deſſein par eſprit de faction. D'Eccleſiaſtique il devint ſoldat, & en peu de mois, grand Guerrier, quoy qu'il n'eût jamais été à l'Armée qu'en qualité de volontaire ſans avoir eû aucun commandement. Ainſi l'on peut dire qu'il fut Capitaine avant que d'avoir été ſoldat. Perſonne ne gouverna jamais avec plus de prudence. Perſonne ne fut plus habile dans l'art de tromper les hommes, ni plus adroit à faire joüer ſes artifices à propos, pour venir à ſes fins. Il fut ami ſans foy, ennemi ſans haine apparente, Juge ſans équité, & grand Politique parmi les troubles. Il poſſedoit toutes les qualitez d'un Evêque ſans en faire les fonctions. C'étoit un parfait homme de bien en apparence, & un fourbe inſigne dans le fonds. En un mot, on trouvoit en luy les deux extremitez oppoſées, les plus méchantes qualitez, & les plus grandes perfections. Jamais homme, jamais Prince & Grand du Monde ne ſçût mieux que Cromwel ſe ſervir du prétexte de la Religion pour avancer ſes deſſeins: il ne perdit aucune occaſion de faire joüer ce reſſort pour*

remuer tout en ſa faveur. Les meilleures actions de ceux qu'il vouloit perdre, il les faiſoit paſſer pour des impietez, & il couvroit du ſpecieux prétexte de piété ſes plus noirs attentats; de ſorte que dans le temps qu'il commettoit les crimes les plus atroces, il ſe faiſoit paſſer pour un Saint; & lors qu'il faiſoit les actions les plus ſaintes & les plus juſtes en elles-mêmes, c'eſt alors qu'il étoit plus impie & plus ſcelerat. C'eſt ce qui a trompé ceux qui ont parlé de luy dans leurs Ecrits; car ils l'ont traité de ſcelerat & de Tyran pour les plus belles actions de juſtice qu'il ait faites, & ils luy ont donné le titre de Grand & de Heros pour certaines choſes, qui le rendoient preſque indigne d'être mis au nombre des hommes.

Le Comte d'Angleſey déſigna Cromwel par quelques autres traits, de ſorte qu'on peut dire qu'en peu de paroles il fit le Portrait de cet homme, qui a fait en ſon temps beaucoup de bruit dans l'Europe, & dont on parlera durant tous les ſiécles, bien qu'on ait jetté ſes cendres au vent pour en faire perir la memoire. Car les Grands Hommes, ceux là même qui ont été de veritables Tyrans, ne tombent jamais dans l'oubli, quoy que leur memoire ſoit en mauvaiſe odeur dans le Monde.

Cromwel comparé avec Sixte V.

Mais ce que je trouvay de plus curieux dans ce que le Comte me dit ſur ce ſujet, ce que fut ſa concluſion; qui ſe reduiſit à ceci, *Que Cromwel avoit eû beaucoup de rapport avec le Pape Sixte, duquel*, me dit le Comte, *vous avez compoſé la vie: car Sixte ſe plût toûjours à répandre du ſang humain, mais afin que les Romains ne l'accuſaſſent point d'avoir une ſi cruelle envie, il couvrit cette inclination ſanguinaire du pré-*

prétexte de l'ardente paſſion qu'il avoit de faire une exacte & ſevere juſtice en faveur du bien public. De même Cromwel nâquit avec cette avidité de répandre le ſang des perſonnes les plus diſtinguées par leur nobleſſe ou par leurs dignitez, quoy qu'elles fuſſent entierement innocentes: Cependant il ne fit jamais mourir qui que ce ſoit que par la voye de la juſtice. Quoy qu'il ait cauſé la mort de pluſieurs perſonnes ou par ſes ordres ou par ſes conſeils, il eût toûjours l'adreſſe d'autoriſer ſes actions les plus barbares par de pernicieuſes maximes d'Etat, jettant ainſi de la pouſſiére aux yeux des Peuples, afin qu'ils ne puſſent s'appercevoir de la violente paſſion qu'il avoit de verſer le ſang humain.

Pour moy je ne ſuis pas tout-à-fait de ce ſentiment: je ne ſçaurois croire que Cromwel fût naturellement porté à répandre le ſang d'autruy. Bien loin de là, je croi qu'il vaudroit mieux juger qu'il n'avoit aucun penchant naturel à la cruauté, par la raiſon qu'il tâcha d'abord avec beaucoup de zele & d'application de s'avancer dans l'Egliſe, & qu'il paſſa les premieres années de ſa jeuneſſe dans ce deſſein, comme nous le verrons dans la ſuite de cette Hiſtoire. On pourroit dire avec plus de fondement que Cromwel devint cruel & ſanguinaire dans le temps que l'ambition s'empara de ſon cœur, c'eſt à dire, lors qu'il ſe vit en paſſe de faire une grande fortune dans le monde: Car alors ce grand genie ayant prévû qu'il ne pouvoit s'élever qu'en répandant le ſang de tous ceux qui pouvoient s'oppoſer à ſes vaſtes deſſeins, ne fit pas difficulté de recourir à ce dernier moyen par les voyes que la Politique

la plus diabolique pût luy ſuggerer. Mais enſuite, dés qu'il crût n'avoir plus rien à craindre, & qu'il fut arrivé au ſuprême degré de grandeur auquel il aſpiroit, il n'eut plus l'envie de faire mourir perſonne. D'où l'on peut conclurre que Cromwel ne répandit du ſang que par pure neceſſité d'Etat ; neceſſité qui n'étoit fondée que ſur les conſeils que ſon ambition & le deſir violent qu'il avoit de s'aggrandir, luy inſpiroient.

Maintenant il ne ſera pas hors de propos de parler de certaines choſes qui ſerviront de fondement à cette Hiſtoire, & qui donneront au Lecteur une claire connoiſſance de tout ce qui regarde la Vie de Cromwel. Ces choſes, dont il faut informer le Lecteur avant que d'entrer en matiere, ſe reduiſent à ces quatre chefs : I. *à être inſtruit de la qualité des prérogatives du Roy d'Angleterre :* II. *de la nature des Privileges du Parlement :* III. *des Droits du Peuple :* IV. *& de l'humeur & du naturel des Anglois.* C'eſt là ce qu'il faut ſçavoir neceſſairement pour voir en quoy Cromwel & ſes Partiſans ont failli, pour quelle raiſon il doit être regardé comme un Uſurpateur & un Tyran, & comment les Anglois ont commis de grandes fautes dans cette rencontre, ſoit en voulant ſoûtenir, par les inſtigations de Cromwel, leurs immunitez au préjudice de la Couronne, & leurs Privileges au préjudice des Droits du Roy.

Jus naturæ, Jus divinum, & Jus poſitivum.

Les Droits de la Monarchie en Angleterre ſont inalterables, parce qu'ils ſont fondez ſur le *Droit naturel*, ſur le *Droit divin*, & ſur le *Droit poſitif.*

Pour

Pour ce qui regarde le *Droit divin*, il appartient à tous les autres Rois; car Dieu luy-même le fonda lors qu'il établît un Roy en Iſraël pour gouverner ce Peuple qu'il cheriſſoit d'une maniere toute particuliere. Certainement, Dieu ne pouvoit mieux temoigner ſon affection à ce Peuple qu'en luy donnant un Roy qui luy ſerviroit de Chef, de Conducteur & de Maître; mais afin qu'ils fuſſent tous bien perſuadez qu'il établiſſoit un Roy pour être ſon Lieutenant en terre, Dieu ordonna qu'il ſeroit ſacré par un Prophete, voulant faire comprendre par là qu'un Roy étoit une perſonne ſacrée, qui ne devoit point être regardé comme un ſimple homme; qu'il avoit au contraire un caractére de ſuperiorité qu'il poſſedoit par un *droit divin*. On peut ajoûter à cela qu'immediatement aprés la Naiſſance de Nôtre Seigneur Jeſus Chriſt en Betlehem, le bruit s'étant répandu qu'il venoit de naître un nouveau Roy dans la Judée, Dieu voulut que les Mages vinſſent des Parties les plus éloignées de la Terre pour adorer l'Enfant JESUS, & luy offrir un tribut de Myrrhe, d'Encens, & d'Or, comme pour apprendre aux ſujets le reſpect & la veneration qu'ils ſont obligez d'avoir pour leurs Rois.

Il y a en Angleterre deux choſes qui confirment ce droit dans la Perſonne du Roy. La premiere eſt la maniere dont on le conſacre; car toutes les ceremonies qu'on obſerve en cette rencontre, l'huile ſacrée dont on oingt le Roy en diverſes parties de ſon corps, les prieres & les hymnes qu'on recite, marquent aſſez clairement, qu'il s'imprime dans l'ame

des Rois un caractere qui rend leur perſonne ſacrée, & qui ne peut jamais étre effacé; comme l'Egliſe Romaine le ſoûtient encore à l'égard des Rois Catholiques. En ſecond lieu, l'extrême autorité, ou plutôt la ſouveraine autorité que le Roy a ſur les affaires Eccleſiaſtiques, & qu'il exerce depuis long-temps par la collation des Evêchez, & des autres benefices, par l'indiction des Jeûnes, & par le reglement de toutes les Ceremonies & rites de l'Egliſe. Car bien que le Roy prenne ſur ces choſes l'avis de certains Commiſſaires qu'on depute pour cet effet, il en peut diſpoſer ſelon ſon bon plaiſir, & ſur tout lors qu'il s'agît de l'Election des Evêques, & de la collation de quelque autre benefice. Le titre de *Défenſeur de la Foy*, qui a été donné à *Henry* VIII. par *Leon* X. & que ſes Succeſſeurs ont toûjours conſervé depuis, ce titre donne encore un nouvel éclat à la dignité Royale en Angleterre.

J'ajoûte à cela que la dignité du Roy eſt fondée ſur le *Droit naturel*, car elle paſſe, par droit d'heritage, d'un Succeſſeur à un autre; & cet ordre étant une fois établi, il n'y a plus aucun droit, ni aucune prétenſion humaine, qui puiſſe depoüiller un Roy de ſa dignité. Le legitime Succeſſeur de la Couronne eſt Roy abſolument, quoy qu'il ſoit encore dans le berceau, dés que ſon Prédeceſſeur vient à mourir: De là vient qu'on a accoûtumé de dire que *le Roy ne meurt jamais*. La ceremonie de la conſecration n'eſt point neceſſaire pour autoriſer ce *droit de nature*; car dés que le Roy eſt mort, les Loix commencent à étre obſervées

Rex Angliæ non moritur.

vées au nom de ſon Succeſſeur ; quoy qu'il ne puiſſe étre ſacré avec les ceremonies ordinaires, à cauſe de ſon bas âge. Bien plus ; ſelon les reglemens du Royaume, encore que le Roy ſoit dans le berceau, & qu'il n'ait pas été ſacré, ſon Prédeceſſeur n'eſt pas plutôt mort que tous ſes ſujets en general ſont obligez de luy prêter le ſerment de fidelité : mais afin de confirmer davantage ce droit du Roy fondé ſur le droit de nature, ils luy prêtent un ſecond ſerment qu'on nomme de *Suprematie*, c'eſt à dire, le ſerment, qui eſt dû à la ſouveraineté. Au reſte, ce droit eſt d'une ſi grande étenduë qu'il ſemble que la nature a donné par là au Roy la diſpoſition de la vie & des biens de ſes ſujets, de ſorte que c'eſt en quelque maniere de luy qu'ils tiennent mediatement & immediatement leur Patrimoine, comme une eſpece de vaſſelage, c'eſt à dire, qu'ils poſſedent tous leurs biens immeubles par un droit *feodal & fiduciaire*. Ainſi l'on peut dire que les Sujets tiennent leurs richeſſes de la liberalité du Roy, plutôt que de la Fortune. Auſſi leurs biens reviennent à leur premiere ſource, toutes les fois que la ligne des ſucceſſeurs vient à manquer, ou que les Poſſeſſeurs dechéent de leur droit par quelque grand crime : & ce qui confirme ce droit c'eſt que le Roy eſt le tuteur des pupilles Nobles, & des Fous, & qu'il jouït de leurs revenus ; peut-être, afin qu'il puiſſe porter avec plus de juſtice le titre de *Pére de la Patrie*.

Enfin la dignité royale eſt fondée ſur un *Droit poſitif*, qui ne peut être détruit qu'à la fin du Monde. Et ſi ce droit appartient à tous les

Monarques de la Terre, il eſt vray de dire que le Roy d'Angleterre en joüit avec plus d'avantage qu'aucun autre : non ſeulement eû égard à l'ancienne poſſeſſion qui dure depuis dix ſiecles par la ſucceſſion de plus de cent Rois, ſucceſſion qui n'a pû être interrompuë par les guerres, les diviſions, les violences & les ſeditions, dont l'Angleterre a été troublée en divers temps ; mais parce que ce droit *poſitif* eſt en quelque ſorte un droit attaché à la Monarchie d'Angleterre, aprés avoir été fondé & confirmé par le conſentement de tant de ſiécles.

Le Parlement d'Angleterre repreſente par un ſingulier privilege tout le Royaume ; mais dés que le Parlement fut établi, il commença en même temps à reconnoître la Monarchie & à ſe ſoûmettre à ſon Roy. Ainſi donc le caractere que le Roy poſſede par un *droit divin*, & par un *droit naturel*, eſt fondé ſur un *droit poſitif* en vertu de la ſucceſſion. Tous les honneurs & toutes les dignitez viennent de la Couronne, tous les titres & privileges en procedent comme de leur veritable ſource. C'eſt ſur l'autorité royale qu'eſt fondé l'établiſſement des Corps des Compagnies, & des Communautez ; auſſi bien que l'Election des principaux Offices & Gouvernemens du Royaume, comme des offices d'Amiral, de Chancellier, & de Grand Treſorier. C'eſt le Roy qui nomme les Juges du Royaume, les Lieutenans de la Province, les Baillifs & autres Officiers ſubalternes, & ils ne peuvent prendre poſſeſſion de leur Charge, ni faire aucun reglement ou donner aucun ordre qu'au nom & ſous le ſeau

du

du Roy, auquel ils prêtent ſerment de fidelité. C'eſt le Roy qui crée tous les Pairs du Royaume. C'eſt à luy qu'appartient le droit de déclarer la Guerre, & de faire la Paix; & il eſt en ſon pouvoir de preſcrire les Loix, les reglemens, & les ordres de la diſcipline militaire. Il peut armer des Flottes, & les mettre en mer, lors qu'il le juge à propos. Les Fortereſſes, les Garniſons & les Citadelles ſont ſous ſa diſpoſition, & pour tout dire en un mot, tout le Peuple eſt obligé de luy rendre obeïſſance: Ce qui ne ſe pourroit faire, ſi l'autorité du Roy n'étoit fondée ſur un droit *poſitif*. Enfin la puiſſance royale s'étend même au delà des Loix; car le Roy peut diſpenſer de la rigueur des Loix par des graces particulieres; & dans les cauſes qui ne ſont point décidées par quelque Loy formelle, le Roy en juge par ſa propre autorité.

Pour ce qui regarde le droit du Parlement, il y a des Anglois animez de je ne ſçai quel zele pour leur Patrie, & d'une certaine paſſion aveugle & déreglée, qui écrivant de l'ancienneté du Parlement ont prétendu qu'il avoit pris ſon origine dans le même temps que le Royaume même. Comme je diſcourois un jour de cette matiere avec Milord *Alisbury*, il me répondit; que le papier recevoit tout ce qu'on vouloit y écrire deſſus.

La verité eſt que le Parlement fut erigé par *Henry* III. l'an 1234. pendant les ſeditions qui arriverent à l'occaſion des Etrangers que l'Evêque de Vincheſter ſon favori avoit introduits dans le Gouvernement. Henry voulant remedier à ces troubles ordonna la convocation

d'une grande & nombreuſe Aſſemblée des principaux de la Nobleſſe & du Peuple ; où s'étant trouvé revêtu de ſes habits royaux il commanda à ſon favori de ne ſe mêler plus des affaires d'Etat : & dans le même temps, les Etrangers furent depouïllez de leurs charges, & le Roy établit (dans cette même Aſſemblée) pour Loy fondamentale qu'à l'avenir on ne recevroit plus les Etrangers dans l'adminiſtration des affaires du Royaume.

Depuis ce temps-là on a conſervé l'uſage de cette ſorte d'Aſſemblée ſous le titre de *Parlement*, tantôt d'une maniere, tantôt d'une autre. Enfin elle eſt venuë à l'état où nous la voyons preſentement ; quoy que la negligence plutôt que la bonne volonté de quelques Rois luy ait cedé de ſi grands privileges qu'elle a ſouvent pris la liberté de s'oppoſer à l'autorité Royale.

Le Parlement n'eſt donc autre choſe qu'une Aſſemblée compoſée des trois Etats du Royaume, ſçavoir, des Evêques, des Pairs, & des Deputez du Peuple, convoquez par le Roy, qui en eſt le Chef. Et quoy qu'il y ait trois ordres de perſonnes dans le Parlement, ils ne ſont diviſez qu'en deux Corps, ou, comme on parle, en deux *Chambres*, dans leſquelles chaque membre des Etats a ſa place marquée. La Chambre des Pairs qu'on appelle communément *la Chambre haute*, eſt compoſée des vingt quatre Evêques & des deux Archevêques, des Pairs du Royaume qui ſont les Ducs, les Marquis, les Comtes, Vicomtes, & Barons, qui ont pour Aſſeſſeurs des Juges, inſtruits des Loix du Royaume, leſquels n'ont que

le

le ſimple titre de Conſeiller, ſans avoir de voix déliberative.

La Chambre des Communes qu'on appelle ordinairement *la Chambre baſſe*, eſt compoſée des Députez des Villes, Bourgs & autres lieux. Mais comme j'ay parlé aſſez exactement de cette matiere dans mon *Teatro Britannico*, je ne feray pas difficulté d'en rapporter ici l'abregé, perſuadé qu'il ſatisfera la curioſité du Lecteur, & donnera un grand jour à cette Hiſtoire, d'autant plus que bien des gens qui liront cet Ouvrage ne verront point mon *Teatro Britannico*.

Avant que les Saxons euſſent conquis l'Angleterre, ils avoient accoûtumé de convoquer de temps en temps une Aſſemblée des Principaux du Royaume, pour traiter des affaires politiques & du Gouvernement, ils nommoient cette Aſſemblée en leur langue *Mikle Gemot*, c'eſt à dire, la Grande Aſſemblée ; & comme le Conſeil du Roy n'étoit compoſé dans ce temps là que des principaux du Royaume, on l'appelloit l'Aſſemblée des Grands, *Magnatum Conventus* ; mais peu-à-peu l'uſage ayant été introduit d'admettre les Prelats dans ce Conſeil du Roy, on le nomma le Conſeil des Prélats & des Grands du Royaume, *Prælatorum Procerumque Concilium*. Aprés que l'Angleterre eût été conquiſe, quoy qu'on continuât à n'admettre dans le Conſeil que les Grands du Royaume, on commença pourtant d'appeller cette Aſſemblée *Parlement*, du mot François *parler*.

Enfin en 1260. l'Empereur *Richard*, frere d'*Henry* II. étant paſſé en Angleterre, les Anglois

glois ſe firent de nouveaux ſujets de trouble & de mécontentement, c'eſt pourquoy le Roy Henry jugea à propos de convoquer un Parlement Géneral: mais comme juſqu'alors cette Aſſemblée n'avoit été compoſée que de Nobles, ce Roy voulut que les Pairs, les Prélats, & quelques notables de toutes les villes du Royaume s'y trouvaſſent, de ſorte que quelques Auteurs diſent qu'il y eut dans ce Parlement plus de 500. perſonnes; mais cette Aſſemblée ne produiſit pas l'effet qu'en attendoit le Roy, car ayant été contraint de ſe retirer dans la Tour, il s'y fortifia, & commença enſuite à menager un accord, & à ſe plaindre du procedé du Parlement. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que ce fut dans ce temps-là que cette grande Aſſemblée du Parlement, jointe avec la Chambre des Communes, commença de s'introduire dans le Royaume; & dés lors, elle a acquis de temps en temps de nouveaux privileges. Cependant il eſt bon de remarquer que pluſieurs Auteurs croyent que du temps même des Bretons & des Saxons il y avoit une eſpece de Parlement en Angleterre, c'eſt à dire, une Aſſemblée des Grands du Royaume tant Séculiers qu'Eccleſiaſtiques, & des principaux du Peuple.

Nous avons déja dit qu'il n'y a que le Roy qui ait droit de convoquer le Parlement, lors qu'il le juge à propos. Le Parlement eſt obligé de s'aſſembler dans le lieu, & au temps marqué par les Lettres circulaires. Et lors qu'il arrive que le Roy eſt hors du Royaume, celui qu'il commet pour tenir ſa place dans le Gouvernement des affaires avec tel titre qu'il veut luy

luy donner, doit convoquer le Parlement de la même maniere que le Roy. Pendant la minorité du Roy, c'eſt le Protecteur ou le Tuteur qui le convoque, mais c'eſt toûjours au nom du Roy, auſſi bien durant ſon abſence que durant ſa minorité. Il n'y a auſſi que le Roy qui puiſſe faire l'ouverture du Parlement, ou luy même en perſonne, ou par ſon Député & Commiſſaire, lequel parle au nom du Roy & ne demande rien qu'en ſon nom.

Quand le Roy d'Angleterre eſt avec ſon Parlement en temps de Paix, & qu'il eſt en bonne union avec luy, il eſt dans le plus haut éclat de ſa dignité, à peu prés comme lors qu'il eſt à la tête de ſon armée en temps de guerre. Et alors je doute qu'il y ait rien que le Roy ne puiſſe faire, ſon pouvoir ne reconnoiſſant aucunes limites. Il peut avec le conſentement des deux Chambres tout entreprendre, & ne reconnoit que Dieu au deſſus de luy : Il peut legitimer un Bâtard & rendre illegitime un enfant, qui eſt né legitime, c'eſt à dire, qui a été engendré en adultere : Il peut faire déclarer un enfant majeur avant l'âge neceſſaire ; il peut naturaliſer un étranger ; & déclarer un homme déja mort, coupable de haute trahiſon : Il peut donner des lettres de divorce ; & pour tout dire en un mot, il n'y a rien qu'il ne puiſſe faire. Pour la convocation du Parlement, elle doit étre faite du moins quarante jours avant qu'il s'aſſemble. Le Roy aprés avoir pris le conſentement de ſon Conſeil, ce qu'il ne manque jamais de faire, envoye ſes Lettres circulaires dans tout le Royaume. Il adreſſe à chaque Seigneur, ſoit Spirituel ou Temporel, une

Lettre

Lettre par laquelle il commande aux Seigneurs ſpirituels, *en foy & dilection*, *in fide & dilectione*, & aux Seigneurs temporels, *par foy & allegeance*, *per fidem & allegiantiam*, de comparoître à un certain temps & lieu, pour conferer, & donner leurs avis ſur certaines affaires importantes touchant l'Etat & l'Egliſe Voici le formulaire de ces Lettres, ſeellées d'un grand ſeau de cire jeaune.

A nôtre tres-cher Couſin ROBERT, *Comte d'Alisbury*,

GRIMSTON PENGRY.

CHARLES II. *par la grace de Dieu, Roy d'Angleterre, d'Ecoſſe, de France & d'Irlande, Defenſeur de la Foy, &c. à nôtre tres-cher Couſin Robert Comte d'Alisbury, ſalut. Nous avons ordonné par l'avis & le conſentement de nôtre Conſeil d'aſſembler nôtre Parlement à Oxfort le 21. jour du mois de Mars prochain, pour traiter de certaines affaires importantes & preſſantes, leſquelles regardent le bien & la défenſe de nôtre Royaume d'Angleterre & de l'Egliſe Anglicane. Nous avons réſolu de nous y entretenir avec vous & avec tous les Prélats & Grands de nôtre Royaume, & nous vous enjoignons expreſſément d'y venir avec les Prélats & Grands du Royaume ſus-mentionnez, ſous la foy & l'allegeance qui vous lie à nous, au jour & au lieu marqué, en propre perſonne, ſans qu'aucune excuſe puiſſe vous en diſpenſer; afin que nous traitions avec vous des affaires ſuſdites, & que nous puiſſions nous ſervir de vos conſeils: Et comme*

vous

vous avez à cœur nôtre propre honneur auſſi bien que nous, que vous aymez le ſalut & la défenſe du Royaume & de l'Egliſe, & que vous ſouhaitez que les ſuſdites affaires ſoient expediées, ne manquez pas d'obeïr au preſent ordre. Donné à Veſtmunſter, témoin moy-même, le 20. jour de Janvier. De nôtre Regne la trente-deuxieme année.

GRIMSTON PENGRY.

Voilà de quelle maniere on convoque la Chambre haute. Pour ce qui regarde la Chambre des Communes, le Roy envoye d'autres Lettres aux Lieutenans de chaque Province que les Anglois nomment *High Sheriffs*, pour avertir les peuples qui ſont dans leur dependance, de choiſir deux Chevaliers pour la Province, deux Bourgeois pour chaque Ville, & un ou deux pour chaque Bourg, Château, ou Seigneurie, ſelon les ſtatuts, la coûtume & les droits de chaque lieu.

Autrefois le peuple donnoit ſa voix dans ces elections, c'eſt à dire, que le peuple de chaque lieu s'aſſembloit pour élire ces Députez; ce qui cauſoit beaucoup de confuſion & de tumulte; & alors celuy qui avoit le plus de voix, l'emportoit ſur les autres: Mais pour eviter tout ce déſordre, il fut ordonné par *Henry* VI. que perſonne ne pourroit donner ſa voix pour l'élection des Chevaliers de la Province, qu'il ne poſſedât des Terres franches dans cette Province, qu'il n'y fit ſa reſidence, qu'il ne fut né Anglois ou naturaliſé, & qu'il n'eût pour le moins huit écus de rente, ce qui en ce temps-là & avant qu'on eût découvert l'or & l'argent

en

en Amerique étoit autant, que ſont aujourd'huy cent trente écus. Et de là vient que le nombre de ceux qui donnent preſentement leurs voix aux élections, eſt beaucoup plus grand qu'il ne l'étoit alors, car chacun peut facilement trouver des Terres franches qui luy portent le revenu de huit écus.

Il y a quelques années qu'il ſe commettoit de grands abus dans ces élections; car les peuples des Châteaux, des Villes, & des Seigneuries, qui ont droit à l'élection, ſe joignoient (comme cela ſe fait encore) pour aller faire leur aſſemblée à la Campagne, dans quelque grande Plaine, la plus voiſine du lieu où l'élection ſe devoit faire, & ils bâtiſſoient là des Cabanes & des Tavernes, où l'on ne faiſoit que manger, boire & fumer. Ceux qui aſpiroient à étre nommez, faiſoient des dépenſes exceſſives pour donner à manger & à boire à ceux qui avoient voix dans l'élection, afin de les engager par là dans leur parti. C'étoit ſans contredit un fort grand abus, mais Charles II. y remedia, de ſorte que maintenant les élections ſe font plus librement & d'une maniere plus honorable, car on en a banni entierement tous ces excés.

Les perſonnes qu'on choiſit pour chaque Comté doivent toûjours étre des principaux du lieu ou des autres lieux, Chevaliers, ou Gentilhommes propres à étre faits Chevaliers. En effet, les ſtatuts de *Henry* VI. portent que les élus doivent étre choiſis *d'entre les Nobles les plus diſtinguez & les plus actifs*. Il faut auſſi, pour ne pas s'expoſer au mépris & à la cenſure du peuple, éviter d'élire des perſonnes trop jeunes,

De diſcretioribus Militibus, & ad laborandum potentioribus.

jeunes, comme l'ordonnent les mêmes ſtatuts d'Henry VI. Auſſi ne voit-on que rarement de jeunes gens dans cette Chambre, & dans deux Parlemens que j'ay vu aſſemblez, je n'y ai vû perſonne qui eut moins de vingt-cinq ans, & il y en avoit tres-peu de cet âge : ils avoient preſque tous trente à quarante ans. De plus, on élit, autant que faire ſe peut, des gens qui ne ſoient point faineants, effeminez & trop adonnez à leurs plaiſirs, mais qui ſoient vigoureux, actifs & ſobres. Il faut qu'ils ſoient diligens à ſe trouver au Parlement tous les jours, & qu'ils ayent un veritable zele pour le bien public du Royaume ; autrement, on les regarde comme indignes de jouïr des privileges ou de la penſion que l'on donne à chaque membre de la Chambre des Communes. Il faut qu'ils ſoient nez Anglois, ou du moins naturaliſez par un Acte du Parlement. Les fils des Ducs, des Barons, & les Baronnets même peuvent étre élus membres de cette Chambre des Communes, & c'eſt ſont là les plus conſiderables. Enfin il n'y a aucun étranger, aucun des douze Juges, ni aucun Eccleſiaſtique ayant charge d'ames, qui puiſſe être membre de la Chambre baſſe.

L'age de ceux qui doivent entrer dans la Chambre haute eſt déterminé, car perſonne n'y peut avoir droit de ſéance, qu'il n'ait au moins 21 an. Mais lors que quelqu'un eſt une fois parvenu à cet âge, & que le Roy en eſt informé il en eſt créé membre. Il n'y a, ſans doute, rien que de juſte dans ce reglement ; car ſi un homme qui n'eſt pas parvenu à cet âge, ne peut pas diſpoſer de ſon bien, ni paſſer aucun acte

BIBLIOTECA ROMA

acte legitime pour cela, à plus forte raiſon ne doit il point partager le ſouverain pouvoir de toute une Nation, ni juger & diſpoſer des biens & de la fortune de tout un Royaume. Cette coûtume n'a pas neanmoins été toûjours pratiquée dans la Chambre des Communes, mais elle a été inviolablement obſervée dans la Chambre haute.

Quoy ce ſoit un grand honneur d'étre admis dans l'une de ces deux Chambres, cependant pour exciter les membres, tant de la Chambre des Seigneurs que de celle des Communes, à rendre ſervice au public avec plus de ſoin & de zéle, on leur a accordé de grands privileges. Par exemple: depuis le temps qu'ils ſont partis pour ſe rendre au Parlement, juſqu'à ce qu'ils ſoient de retour en leur maiſon, *eundo, morando, & ad propria redeundo*, qui ſont les termes de leurs Privileges, ils ſont exempts, eux & leur famille de tous arrêts, empriſonnemens pour quelque ſujet que ce ſoit, hormis trahiſon, felonie ou ſedition.

C'eſt à dire, pendant leur voyage, & leur ſejour, juſques à ce qu'ils ſoient revenus chez eux.

Pour ce qui eſt du lieu où ſe doit tenir le Parlement, il dépend abſolument du Roy de le marquer. Il peut du conſentement de ſon Conſeil privé, convoquer & aſſembler le Parlement, dans telle Ville, Village ou Maiſon qu'il luy plait. Cependant on le tient ordinairement dans l'ancien Palais Royal de *Weſtmunſter*, qui eſt bien auſſi le lieu le plus commode. Les deux Chambres s'aſſemblent dans deux Salles particulieres, garnies de bancs tres-bien rangez. Ces deux Salles ne ſont pas fort éloignées l'une de l'autre, de-ſorte qu'on peut ſans peine ſe donner reciproquement certaines choſes

ſes dont on a beſoin dans les deux Chambres, comme cela arrive quelque fois. La Salle où s'aſſemblent les Communes étoit autrefois la Chapelle independante de S. Etienne. Il y a dans le Palais où ſe tient le Parlement, pluſieurs maiſons à Caffé où les Meſſieurs du Parlement vont pour fumer ou pour faire collation à certaines heures de loiſir.

Nous allons maintenant dire un mot de l'ordre qui s'obſerve dans les deux Chambres, & en premier lieu, dans la Chambre haute. Toutes les fois que le Roy y vient, ſoit pour faire l'ouverture du Parlement, ſoit pour y aſſiſter ou pour y préſider, il prend ſa place au haut de la Chambre en un lieu élevé dans un fauteuil couvert d'un daiz, ſous lequel perſonne ne peut ſe mettre hormis les Enfans du Roy, qui ſe placent à ſes côtez.

A la main droite du Roy il y a une chaiſe de velours, où s'aſſeyoit autrefois le Roy d'Ecoſſe, lors qu'on le ſommoit de ſe trouver au Parlement, comme il s'y eſt trouvé quelque fois, *in fide & allegiantia*. Maintenant cette chaiſe eſt pour le Prince de Galles, & à la main gauche du Roy, il y a un ſiége pour le Duc d'York. A la main droite du Roy contre la muraille, il y a un Banc ſur lequel ſont placez les deux Archevêques, & un peu plus bas, deux autres Bancs pour les Evêques de Londres, de Durham, & de Wincheſter; & enſuite viennent les autres Evêques, chacun ſelon le temps de leur conſecration. A la main gauche du Roy contre la muraille il y a auſſi deux Bancs, où ſont placez le Chancelier, le Grand Treſorier, (cette office vaque preſentement à cauſe

cauſe de l'empriſonnement de Milord Danby) le Préſident du Conſeil du Roy, & le Garde du Sceau privé ; s'ils ſont Barons, ils prennent place devant les Ducs, excepté ceux qui ſont du ſang Royal ; s'ils ne ſont pas Barons, ils s'aſſeyent au haut bout ſur des ſacs ou ballots de laine. De ce même côté ſont placez les Ducs, Marquis, Comtes ; chacun ſelon le temps de leur création.

Sur le premier Banc qui traverſe la Chambre au deſſous des Sacs de laine, ſont aſſis les Vicomtes, & ſur les autres Bancs, qui ſuivent, ſont les Barons, chacun ſelon ſon rang.

Lors que le Roy ſe trouve au Parlement, le Chancelier ſe tient derriere le daiz, ou ſi le Roy n'y eſt pas, il s'aſſied du côté du daiz ſur le premier ſac de laine, (on appelle ainſi certains Bancs couverts de drap rouge avec des couſſins) ayant prés de luy le Grand Sceau & une Maſſe d'argent doré. C'eſt luy qui eſt l'Orateur de la Chambre haute. Les Juges, les Conſeillers & Secretaires d'Etat, les Gens du Roy, & les Maîtres de la Chancelerie ſont aſſis ſur les autres ſacs de laine. Ceux-ci, s'ils ne ſont point Barons, n'ont aucun ſuffrage dans la Chambre: ils n'aſſiſtent au Parlement que pour dire leur avis quand on le leur demande. Il y a apparence que la raiſon pourquoy ces Seigneurs ſont aſſis ſur des ſacs de laine, eſt pour repreſenter les grands avantages que cette Nation a tirez du commerce de la Laine, afin qu'on conſidere ce commerce au lieu de le negliger.

Le Clerc de la Couronne, & le Clerc du Parlement ſont aſſis ſur le dernier ſac de laine.

Le

Le premier a ſoin des Ecrits du Parlement & des Pardons qu'on y accorde ; l'autre enregitre tout ce qui ſe paſſe en Parlement, & en garde les Regiſtres. Celuy-ci a deux Clercs ſous luy, qui ſe tiennent à genoux derriere le ſac de laine & écrivent deſſus. Celuy que les Anglois nomment *Black rod*, ou Huiſſier de la *Verge noire*, parce qu'il porte une Verge de cette couleur, Gentilhomme de la Chambre du Roy, eſt aſſis hors de la barre de la Chambre des Seigneurs ; il a ſous luy un Officier qui ſe tient prés de la porte de la Chambre, un Crieur qui ſe tient dehors, & un Sergeant qui porte la Maſſe devant le Grand Chancelier.

Les Seigneurs ſont découverts, lors que le Roy eſt preſent, la Couronne ſur la tête. Les Juges ſe tiennent debout, juſques à ce que le Roy leur commande de s'aſſeoir.

Le Roy étant abſent, tous les Seigneurs font en entrant une reverence au fauteuil du Roy, comme s'il étoit préſent. Alors, les Juges peuvent s'aſſeoir, mais il faut qu'ils demeurent découverts, juſques à ce que l'Orateur leur faſſe ſigne, au nom des Seigneurs, de ſe couvrir. Les Gens du Roy, & les Maîtres de la Chancellerie peuvent auſſi s'aſſeoir lors que le Roy eſt abſent, mais ils n'ont jamais permiſſion de ſe couvrir.

Pour ce qui eſt de l'ordre qu'on obſerve dans la Chambre des Communes, chacun prend ſa place indifferemment : ſouvent celuy qui eſt entré le dernier va prendre la premiere place, pour étre auprés d'un de ſes amis. A la verité, l'Orateur, ou, comme d'autres le nomment, le Preſident eſt aſſis dans un fauteuil placé au

milieu, & le Clerc ou le Secretaire de la Chambre a un siége auprés de luy.

La maniere dont les membres de la Chambre basse sont habillez, choque d'abord les Etrangers: car dans cette Chambre chacun est habillé comme à l'ordinaire, selon sa fantaisie; ce qui ne fait pas un fort bel effet parmi un si grand nombre de gens. Les Etrangers regardent cela comme une chose indigne de la grandeur d'une si auguste Assemblée, dont les membres devroient, ce semble, porter des robes graves comme en portent les Senateurs de Venise, & ceux de Rome d'aujourd'huy. Mais ils se trompent en cela, car en Angleterre on a jugé à propos que cette magnificence des habits éclatât toute dans la Chambre des Pairs du Royaume, & ceux-cy ne permettroient pas que ceux de la Chambre basse fussent plus majestueusement vêtus, de peur des conséquences.

Le premier jour que se fait l'ouverture du Parlement, le Roy y vient en personne, vêtu de son manteau royal, la Couronne sur la tête, le Sceptre à la main. Et étant monté sur son Thrône, il déclare en peu de mots le sujet qui l'a obligé d'assembler le Parlement. Le Chancelier, qui, pour lors, se tient debout, derriere sa Majesté, la tête découverte, s'avançant un peu explique plus au long l'intention du Roy. Cependant une partie de la Chambre des Communes se tient debout tête nuë à la barre de la Chambre des Seigneurs; (l'autre partie a aussi la tête découverte, mais elle est assise) & au nom du Roy, on leur donne ordre de choisir leur Orateur, ce qu'ils ne sçauroient faire sans

un

un commandement exprés du Roy. Aprés quoy ils retournent dans leur Chambre, & choiſiſſent entre eux un Orateur, qu'ils preſentent au Roy deux ou trois jours aprés, ſa Majeſté étant aſſiſe ſur ſon Thrône, & tous les Seigneurs ſpirituels & temporels ayant leurs robes d'écarlate. Si cet Orateur n'eſt point agreable au Roy, il peut le rejetter, & en ce cas-là, on revient à une ſeconde élection; s'il eſt approuvé du Roy, il refuſe cet honneur par modeſtie, mais étant enfin obligé de l'accepter, il demande au Roy trois choſes au nom des Communes: Premierement, *Que les Communes puiſſent avoir durant tout le Parlement libre accés auprés de ſa Majeſté.* En ſecond lieu, *Qu'elles ayent la liberté de dire ouvertement leur avis dans la Chambre.* Et enfin, *Que les Arrêts qu'on donnera, ſoient executez.*

Avant que de parler d'aucune affaire, (ce qui ſe fait quelquefois le jour même) tous les Membres de la Chambre des Communes ſont obligez de prêter le ſerment de fidelité au Roy, en préſence d'un Officier de la Couronne, nommé par le Roy pour cela. Les Seigneurs de la Chambre haute ſont exempts de faire ce ſerment parce qu'ils l'ont déja fait, lors qu'ils ont été créez Pairs du Royaume par le Roy.

Lors que le Parlement a commencé une fois de s'aſſembler, il ſe tient tous les jours le matin, les jours ouvriers, & les jours de fête, hormis qu'elle ne ſoit fort ſolemnelle. On ne fait point de difficulté de s'aſſembler le Dimanche, parce que ce jour n'eſt pas, au ſentiment de quelques-uns, auſſi ſolemnel que certaines fêtes qui ne ſe célebrent qu'une fois l'an.

Pour moy, je ſuis d'une opinion toute oppoſée, & je crois que la fête du Dimanche eſt plus ſolemnelle que toute autre, puis qu'elle eſt établie ſur une declaration expreſſe de Dieu, qui nous ordonne dans ſa Loy de nous repoſer le ſeptieme jour, au lieu que les autres fêtes ne ſont fondées que ſur un *droit poſitif*.

On voit par un vieux Manuſcrit intitulé *Modus tenendi Parlamentum*, qu'autrefois la Chambre des Communes étoit compoſée d'Eccleſiaſtiques auſſi bien que de Laïques, comme la Chambre des Pairs l'eſt aujourd'huy. Il y avoit deux Deputez de chaque Diocéſe, qu'on nommoit *Procuratores Cleri*, qui repreſentoient tout le Corps Eccleſiaſtique du Diocéſe, comme les Chevaliers d'une Province repreſentent les Communes Laïques de la même Province. Or cet uſage d'admettre les Eccleſiaſtiques dans la Chambre des Communes s'eſt perdu, depuis qu'on a appellé à la Chambre haute les Evêques, qui repreſentent tout le Clergé.

Procureurs du Clergé.

Pour mieux connoître quelle eſt l'autorité de cette grande Aſſemblée, il faut ſçavoir que les deux Chambres ont leurs privileges particuliers. La Chambre haute a non ſeulement le pouvoir de traiter des affaires d'Etat, & de s'employer à l'établiſſement des Loix, mais auſſi de juger de tous les differends, d'exiger le ſerment, ſur tout dans les affaires de grande importance, comme ſont les ſcandales que peuvent avoir commis les Synodes & les Magiſtrats, & lors qu'il s'agit d'appellations en dernier reſſort. Cependant, la Chambre haute agiroit contre ſon devoir & abuſeroit de ſon au-

autorité ſi en de pareilles rencontres elle ſe ſervoit de ſon droit ſans la participation, & ſans l'autorité du Roy.

La Chambre baſſe fait les fonctions de Demandeur, & non de Juge, ſinon envers ceux qui ſont de ſa juriſdiction, & envers ſes propres Membres; encore l'autorité ou le pouvoir qu'elle exerce a des bornes fort étroites, car elle ne s'étend qu'à condamner à la priſon ou à quelque amande. Et c'eſt un bruit trés-mal fondé que celuy qui court dans les pays étrangers, que cette Chambre peut, en vertu des conſtitutions du pays, prononcer ſentence de mort, au nom du Peuple qu'elle repreſente. La verité eſt que non ſeulement ce droit ne luy appartient du tout point, mais encore qu'elle ne ſçauroit obliger qui que ce ſoit à luy prêter ſerment. Voici le Formulaire de la demande que la Chambre baſſe fit en 1680. telle qu'on la trouve dans le Protocolle du Parlement: *La Chambre des Communes reconnoiſſant que le droit de juger dans le Parlement appartient au Roy & aux Seigneurs, & nullement aux Communes, s'il ne leur eſt accordé par grace ſpeciale que le Roy veuille bien leur faire, ſupplie humblement ſa Majeſté de leur permettre de rendre des jugemens contre la coûtume. Le Roy repondit à cette demande qu'il les diſpenſoit de cette peine, & que le pouvoir de juger devoit reſter à luy ſeul & à la Chambre des Seigneurs, hormis lors qu'on traite de quelque nouvel établiſſement, qu'on veut accorder des ſubſides, ou mettre quelques impots; ou bien en certaines occaſions où le Roy jugeroit à propos de demander leurs avis, & leurs voix pour expedier quelque affaire qui concerneroit le bien de l'Etat.*

Il y a des Loix fort expreſſes pour maintenir la liberté des ſuffrages contre les menaces & les inſultes des ſeditieux; de ſorte qu'il eſt défendu à qui que ce ſoit d'entrer avec une épée ou quelque autre arme dans la Cour & dans le Palais où ſe tient le Parlement, pour ôter tout ſujet de crainte. Et même on ne peut faire prendre par des Sergeans aucun des membres des deux Chambres, ni même aucun de ceux qui ſont à leur ſervice, durant la tenuë du Parlement: on ne peut auſſi les arrêter priſonniers que pour quelque grand crime. Autrefois, les deux Chambres ſe faiſoient une ſi grande affaire de ne paſſer jamais les bornes de la modeſtie, & du reſpect qui eſt dû au Roy, que dés que quelqu'un violoit les Loix du Pays en parlant du Roy avec irreverence, & qu'il ſe ſervoit de mots injurieux en parlant de qui que ce fut, il ne pouvoit recevoir le pardon de ſa faute qu'aprés avoir ſubi une certaine peine; chaque Chambre prenant alors le ſoin de châtier ceux de ſon corps. Les Rois de leur côté n'ont entrepris que rarement, ou peut-être jamais, de faire au Parlement aucune violence qui pût choquer cette auguſte Aſſemblée. Il eſt pourtant arrivé que certains Rois irritez de quelque procedé injuſte du Parlement, ſont allez dans l'Aſſemblée pour y faire des cenſures generales; quelquefois même ils ont demandé ceux de tout le Corps qu'ils jugeoient les plus coupables, afin qu'ils fuſſent mis entre les mains de la Juſtice, & ont ſouhaité qu'ils fuſſent punis dans le temps que le Parlement étoit encore aſſemblé. Henry VIII. eſt celuy qui a eu recours le plus ſouvent à ces extremitez, pour ſe faire crain-

craindre. On peut dire que le Regne d'*Elizabeth* fut un ſiécle d'or pour le Parlement. Alors les Loix furent maintenuës dans toute leur vigueur, tant celles qui fondent les droits de la Royauté, que celles qui aſſûrent le repos des deux Chambres; ſans que l'un ſongeât à uſurper l'autorité de l'autre. On n'entendoit parler d'aucune violence. Chacun ſe contenoit dans ſon devoir, malgré les troubles auſquels l'Angleterre fut expoſée dans ce temps-là à cauſe des divers interêts qu'il falloit menager par rapport aux guerres qui ſe faiſoient dans les autres parties de l'Europe, & principalement en Eſpagne par *Philippe* II. Il y avoit outre cela dans le Parlement un aſſez grand nombre de Membres Catholiques qui ſelon toutes les apparences ne manquoient pas d'exciter des troubles, dans l'eſperance que les changemens qui arriveroient aux affaires contribueroient au bien de leur Religion. Malgré tout cela, il eſt certain que jamais les choſes n'ont été mieux reglées en Angleterre.

Aprés la mort de cette Reine, *Jacques*, premier Roy de ce nom en Angleterre, & ſixiéme en Ecoſſe, monta ſur le thrône. Ce Roy plus propre à gouverner des Colleges & des Academies de Sçavans que des Peuples, augmenta le nombre des Membres de l'une & de l'autre Chambre, par une negligence tout à fait contraire à ſes veritables interêts, comme ſi les droits de la Couronne & de la dignité Royale luy euſſent été à charge. Cependant comme on s'apperçut que le Roy n'avoit aucun ſoin de ſes interêts, on introduiſit dans la Chambre baſſe des gens fanatiques, factieux & broüillons,

qui pouſſez du deſir des nouveautez (le genie du pays contribuant beaucoup à les déterminer à cela) commencerent à s'attribuër des Privileges qui ne leur appartenoient pas, à vouloir entrer dans la connoiſſance des affaires qui n'étoient point de leur competence, à s'ingerer dans des negociations qui n'étoient point de leur reſſort, & à prendre la liberté de parler avec effronterie & avec inſolence, ſous prétexte de maintenir leur liberté. Aprés la mort de Jacques I. *Charles* I. ſon fils luy ſucceda dans le Gouvernement du Royaume: & au lieu d'étouffer ces deſordres avec une noble hardieſſe, il les laiſſa augmenter par une certaine nonchalance qui luy étoit naturelle; de ſorte que les membres de la Chambre baſſe déja accoûtumez aux troubles, & voyant que le nouveau Roy ne penſoit à rien moins qu'à les diſſiper, pouſſerent plus loin leur audace, juſques à s'emporter en invectives contre l'autorité Royale & à l'attaquer ouvertement. Ils commencerent à diſputer au Roy le droit qu'il avoit ſur les Douanes & ſur le fret des Vaiſſeaux, droit dont les Rois avoient joüi de temps immemorial. Ils pouſſerent même leurs prétenſions juſques à vouloir empêcher le payement des droits & des revenus de la Couronne, & ils en vinrent à un tel excés qu'il y en eût qui tirerent l'épée dans le Parlement contre leur propre Orateur, foulant aux pieds la modeſtie de leurs Prédeceſſeurs, le reſpect & la reverence qui eſt duë au Roy, les coûtumes & les Loix les plus ſacrées de l'Etat, & les Privileges du Parlement, tant anciens que nouveaux.

L'infortuné Charles s'apperçut enfin que par une

une trop grande bonté, qui dans les Princes paſſe ordinairement pour foibleſſe d'eſprit, il avoit laiſſé groſſir ce petit ruiſſeau qui ayant pris de nouvelles forces alloit inonder tout le Royaume. Il voulut enfin s'oppoſer à ſa violence, mais étant porté à cela par quelques deſirs impuiſſans, plûtôt que par une ferme réſolution, il n'éleva que de foibles digues pour arrêter l'impetuoſité de ce torrent, de ſorte qu'il en fut luy-même ſubmergé. Cette reſolution venûë trop tard & à contre-temps produiſit dans l'eſprit des Parlementaires des ſoupçons, des envies & des jalouſies reciproques, qui leur firent apprehender que le Roy ne voulut diminuer la liberté & les prérogatives du Parlement, ce qui les porta avec d'autant plus d'opiniatreté à mettre tout en uſage pour les maintenir. Le Roy d'autre part devenu jaloux de ſon autorité commença de craindre (non ſans raiſon) que le Parlement prenant tous les jours plus d'empire ne vint à former des deſſeins criminels contre la Majeſté Royale. C'eſt pourquoy à l'exemple de ſes Prédeceſſeurs, il fit arrêter priſonniers ceux qu'il croyoit les plus inſolens, caſſa le Parlement juſques à ce qu'il pût le convoquer dans un temps plus commode, à deſſein d'engager par toutes ſortes de voyes ces eſprits brouillons à moderer leurs tranſports; afin qu'avec le temps, revenus à eux-mêmes ils euſſent à l'avenir la gravité & la modeſtie que doivent avoir ceux qui compoſent un Corps ſi auguſte. Ce fut là le fondement ſur lequel Cromwel éleva ſa domination tyrannique. Ce fut là la ſource de tant d'horreurs; une rebellion énorme, la mort d'un Roy innocent, &

un Uſurpateur qui parvint à la ſouveraine Autorité. Mais avant que de paſſer outre, examinons encore en quel état Cromwel trouva le reſte du Royaume.

Pour ce qui regarde le Gouvernement des choſes ſacrées & des affaires Eccleſiaſtiques, les Rois d'Angleterre s'en ſont reſervé abſolument tout le droit, comme nous l'avons déja inſinué. Jamais ils n'ont voulu en commettre le ſoin, & l'inſpection au Parlement, mais à un Synode; hormis qu'ils n'ayent voulu faire paſſer pour des Loix les Decrets qui ont été établis dans un Synode. L'Aſſemblée des Eccleſiaſtiques eſt compoſée de Doyens, Archidiacres, Chanoines, & Députez de chaque Archidiaconat; les uns ſont élus par les ſuffrages des Prebendaires, & les autres par ceux des Predicateurs. Dés qu'on eſt aſſemblé dans un certain lieu qui a été deſigné, on choiſit un Preſident qu'on nomme *Procureur*, & l'on commence enſuite à traiter des affaires de Religion, des Ceremonies de l'Egliſe, & des Subſides qu'on doit donner au Roy; mais les Decrets d'un Synode ne tiennent point lieu de Loy envers les Seculiers s'ils n'ont été approuvez par le Parlement. Les Rois ont toûjours été ſi jaloux de l'autorité qu'ils exercent dans les affaires Eccleſiaſtiques, que la Reine Eliſabeth cenſura le Parlement avec aigreur, parce qu'il s'étoit ingeré d'ordonner un jeûne public ſans ſa permiſſion, & elle ne parut ſatisfaite qu'aprés que le Parlement luy eût envoyé douze Deputez pour luy demander pardon. Paſſons maintenant aux Privileges de la Nobleſſe & du Peuple, dont j'ay déja fait mention dans mon *Teatro Britannico*.

Les

Les Nobles n'ont jamais joüi en Europe de Privileges, Franchiſes & Immunitez ſi conſiderables qu'en Angleterre ; non pas même les Palatins de Pologne, qui ſont tout autant de Princes libres. Voici donc quels ſont les Privileges de la Nobleſſe d'Angleterre.

I. *Tous les Pairs du Royaume ſont conſiderez comme les Conſeillers héréditaires & perpetuels du Roy.*

II. *Les Pairs ſont exempts de tous arrêts, excepté pour trahiſon, felonie, ou pour avoir violé la paix, mepriſé le Roy, ou fait quelque entrepriſe contre ſa perſonne, ou bien lors que le Parlement a donné ſentence contre eux. Et ils ne joüiſſent pas ſeulement de ce Privilege pendant que le Parlement eſt aſſemblé, auquel temps les Députez des Provinces dans la Chambre baſſe en joüiſſent, mais en tout temps & en tout lieu.*

III. *On ne peut pas accorder un* ſupplicavit, *contre eux ni priſe de corps, ni ajournement perſonnel pour dette ou pour delict commun, ni de congé.*

IV. *En cas de haute trahiſon ou de felonie on ne peut proceder contre eux par devant d'autres Juges que les Pairs du Royaume, qui ne ſont pas obligez de faire ſerment comme les Juges ordinaires, mais il ſuffit qu'ils rendent jugement ſur leur honneur.*

V. *Dans les cauſes civiles ils ne peuvent point être ajournez par ordre d'aucun Juge, ni ſur les informations, quoy que le procés ſoit entre deux Pairs.*

VI. *Au cas qu'un Pair ſoit renvoyé devant un Juge, il y a un acte particulier qui l'en décharge.*

VII. *Il n'y a point de cas, où l'on puiſſe obliger un Pair de donner caution de ne faire aucun mal à une perſonne avec qui il eſt en differend.*

VIII. *On ne peut pas le contraindre de jurer qu'il ne violera pas la Paix ſur ſon ſerment, mais ſeulement ſur ſon honneur, qu'on regarde en Angleterre comme une choſe inviolable, & qui doit l'être en effet dans un cœur veritablement noble.*

IX. *On ne peut pas donner la queſtion à un Pair pour tâcher de decouvrir la verité, quand même ce ſeroit pour fait de haute trahiſon. Ce n'eſt pas d'ailleurs la coûtume en Angleterre d'appliquer qui que ce ſoit à la torture.*

X. *Tous les Pairs du Royaume appellez au Parlement ont le privilege pendant leur abſence fondée ſur une cauſe legitime, de ſubſtituer un Noble en leur place qui opine pour eux, ce que les membres de la Chambre baſſe ne peuvent pas faire. Dans les commiſſions qu'on leur donne, il leur eſt permis de mettre des Députez pour les exercer, la Loy ſuppoſant qu'il eſt néceſſaire qu'ils ſe trouvent auprés du Roy. Il eſt bon de remarquer qu'il faut que cette ſubſtitution ſe faſſe à une perſonne qui ſoit du Corps du Parlement, de ſorte qu'il arrive quelquefois qu'un Seigneur de la Chambre haute a deux ou trois voix outre la ſienne, comme nous le ferons voir ailleurs.*

XI. *Quoy que ni la Loy civile ni le Droit commun n'admettent aucun témoignage, s'il n'eſt confirmé par ſerment, neantmoins le témoignage d'un Pair d'Angleterre rendu ſur ſon honneur, ſans ſerment, eſt valide, comme s'il étoit appuyé du ſerment.*

XII. *A l'ouverture du Parlement, c'eſt à*

dire,

dire, lors qu'on fait prêter le ſerment de ſuprematie à tous les Deputez des Communes, on ne l'exige pas des Seigneurs, parce que l'on ſuppoſe que le Roy eſt aſſûré de leur fidelité.

XIII. *Dans un Procés, où un Pair eſt Défendeur, la Cour ne peut pas accorder un jour de grace au Demandeur, & cela en vertu des Statuts; c'eſt pourquoy on ne peut pas accorder de plus longs delais que ceux que la Cour accorde ordinairement, mais on doit faire une prompte juſtice.*

XIV. *Tous les Pairs du Royaume qui ont voix & ſeance dans le Parlement ſont jugez ſur leur requête, comme un Eccleſiaſtique convaincu, en tous les cas où les autres ne peuvent point joüir de ces ſortes de Privileges.*

XV. *Le titre de* Lord *ne ſe donne & n'eſt dû qu'aux Pairs du Royaume, à moins qu'ils ne ſoient Evêques, ou grands Officiers de la Couronne.*

XVI. *Les Pairs d'Angleterre ne ſont point obligez de ſe trouver devant les* Sheriffs, *ou autres Magiſtrats pour prêter le ſerment de fidelité au Roy, comme tous les autres ſont tenus de faire.*

XVII. *Par la coûtume d'Angleterre, auſſi bien que par la Loy de l'Empire, les Nobles ne peuvent point être pendus, mais ordinairement on leur tranche la tête; à la verité, en cas de crime de Leze-Majeſté on les condamne à être pendus, mais le Roy leur accorde toûjours par grace qu'on leur coupe la tête. On ne peut jamais leur faire ſouffrir la queſtion, comme nous l'avons déja dit.*

XVIII. *En cas de ſedition ou d'émûte, le Sheriff de la Province peut faire marcher les per-*

ſonnes capables de l'aſſiſter, mais il ne peut pas commander à un Pair du Royaume de luy rendre ce ſervice.

XIX. *Un Baron à qui le Roy envoye ordre par écrit, ou par un exprés de venir à la Cour, ou au Parlement, ou de comparoître en ſon Conſeil, ou en la Cour de la Chancelerie, peut en allant & en revenant tuer un ou deux Daims dans les Forêts ou Parcs du Roy.*

XX. *Parmi les Loix d'Angleterre il y a une ordonnance qui défend d'offenſer un Noble en ſon honneur & en ſa reputation, ou faire naître quelque querelle entre luy & le Peuple; on appelle cette ordonnance* Scandalum Magnatum.

XXI. *Les Officiers de la Juſtice ne peuvent pas entrer dans la maiſon d'un Pair en certains cas, comme pour la recherche des Livres défendus, ou pour des conventicules, &c. à moins qu'ils n'ayent un ordre ſigné de la main du Roy, & de ſix Seigneurs du Conſeil Privé, dont il y en doit avoir au moins quatre Pairs du Royaume.*

XXII. *Un Pair ne peut pas être taxé pour la milice que par ſix perſonnes au moins de la même qualité.*

XXIII. *La Loy permet à tout ſujet accuſé de felonie ou de trahiſon de recuſer juſques à trente-cinq des Jurez, & en faire nommer d'autres en leur place, mais elle ne permet pas à un Pair du Royaume de recuſer aucun de ſes Juges, parce qu'étant Pairs on ne peut pas les ſoupçonner de fauſſeté.*

XXIV. *Tous les Pairs du Royaume ont le Privilege d'avoir certain nombre de Chapelains, qui avec la diſpenſe de l'Archevêque confirmée ſous le grand Sceau d'Angleterre peuvent poſſeder plu-*

plusieurs bénéfices à charge d'ames, & c'est là un des Articles qui choquent le plus les Presbyteriens. Un Duc peut avoir six Chapelains; un Marquis & un Comte cinq; un Vicomte quatre; & un Baron trois.

XXV. *Un Pair du Royaume peut avoir chez lui six Etrangers, au lieu qu'une autre personne n'en peut garder que quatre.*

XXVI. *En cas d'amende, les Pairs ne peuvent être condamnez par contumace qu'à une certaine somme, sçavoir un Duc à dix livres sterling, & les autres à cinq: & il faut que ce soient les Pairs qui les y condamnent, quoy que les Justiciers du Roy le fassent quelquefois.*

XXVII. *Les Pairs du Royaume en qualité de Conseillers hereditaires & perpetuels du Roy en son grand Conseil du Parlement, étant obligez de s'y trouver à leurs dépens toutes les fois que le Roy les y appelle, ils ne contribuent point aux dépenses que font les membres de la Chambre basse, leurs biens & terres étant exemptes de toutes taxes.*

XXVIII. *La Loy jugeant que les biens des Pairs sont toûjours suffisants pour payer leur debtes, & pour reparer les dommages qu'ils font, on ne peut les arrêter prisonniers sous quelque prétexte que ce soit, mais leurs creanciers peuvent s'assûrer de leurs biens, en laissant leurs personnes en liberté afin qu'ils soient en état de servir le Roy.*

Les Pairs d'Angleterre ont plusieurs autres privileges & immunitez, particulierement sur certains droits qui regardent le vin. Cependant malgré tous ces grands privileges, dont la Noblesse d'Angleterre joûit, les plus grands Seigneurs du Royaume, sans en excepter le frére & le

le fils du Roy, n'ont jamais eû le privilege qu'ont les Grands d'Eſpagne, & de Portugal, ou les Palatins de Pologne, d'étre couverts en la preſence du Roy, à la reſerve de *Henry Howard* Comte de Surrey, qui a luy ſeul ce Privilege. La Nobleſſe d'Angleterre n'a point encore ce privilege dont celle de France jouït, par lequel leurs Terres, & Seigneuries ſont exemptes de toutes tailles & contributions. Cependant la Nobleſſe Angloiſe a cet avantage par deſſus la Françoiſe, que les Privileges qu'elle a ſont inviolables & qu'elle en jouit en toute liberté, au lieu que ceux de la Nobleſſe de France dependent du plaiſir du Roy, & ſouvent même du caprice d'un Miniſtre qui peut les caſſer en un moment. Neantmoins les Rois de France n'ont jamais manqué d'affection & de reconnoiſſance envers la Nobleſſe; en quoy ils meritent de grandes louanges.

Pour le rang & la preſéance entre les Pairs d'Angleterre, il faut remarquer, qu'aprés le Roy & les Princes du ſang, ſçavoir le Fils, petit Fils, Fréres, Oncles, & Neveux du Roy, & non autres qui ſoient d'un dégré plus éloigné, les Ducs ont la premiere place entre la Nobleſſe; aprés eux les Marquis, les fils ainez des Ducs, les Comtes, les fils ainez des Marquis, les fils puiſnez des Ducs, les Vicomtes, les fils ainez des Comtes, les puiſnez des Marquis, les Barons, les fils ainez des Vicomtes, les puiſnez des Comtes, les fils ainez des Barons, les puiſnez des Vicomtes, & les puiſnez des Barons.

Il faut remarquer en cet endroit que le Roy Jaques I. ordonna que les fils puiſnez des Vicomtes

comtes & des Barons cederoient la place aux Chevaliers de la Jarretiere, à tous ceux du Conſeil privé, au Chancelier, au Garde des Seaux, au Sou-Treſorier de l'Echiquier, au Chancelier du Duc d'Yorc, au Chef de Juſtice des Cours du Banc du Roy, au Maître des Rôles, au Preſident de la Cour des cauſes communes, au premier Baron de l'Echiquier, & à tous les autres Juges & Barons qui portent la Coëffe dans les mêmes Cours. Ce reglement fut fait pour rendre les Charges de toutes ces perſonnes encore plus honorables. Il faut remarquer, outre cela, que tous les Nobles du même degré prennent place ſelon l'ordre de leur creation. Pour ce qui eſt des marques exterieures de Grandeur, il y en a qui ſont deſtinées à chaque degré de Nobleſſe & que chacun peut prendre ou ne pas prendre comme bon luy ſemble. Un Duc, par exemple, peut porter par tout, où le Roy n'eſt pas preſent, un Daiz; & la Ducheſſe ſe peut faire porter la queûë par une Baronne. Un Comte ne doit point laver avec un Duc en allant à Table, ſi le Duc ne luy en donne la permiſſion, ce qu'il ne manque jamais de faire.

Un Marquis peut auſſi avoir un Daiz par tout où le Roy & un Duc ne ſe trouvent point : une Marquiſe ſe peut faire porter la queûë par la femme d'un Chevalier, & un Vicomte ne doit point laver avec luy ſans ſa permiſſion.

Un Comte a un Daiz, mais à frange ſeulement & ſans pendants des deux côtez, lors qu'un Duc ou un Marquis ne ſont pas préſents; & une Comteſſe ſe peut faire porter la queûë par une Demoiſelle, quand il n'y a point de per-

perſonnes de plus grande qualité qu'elle, & en leur préſence par un Gentil-homme.

Un Vicomte peut avoir un Couvercle d'eſſay & ſe le faire tenir ſous la coupe quand il boit, mais on ne peut pas faire eſſay comme aux Ducs, aux Marquis & aux Comtes. Il peut avoir un Daiz en ſa maiſon, comme les Comtes, les Marquis & les Ducs. Une Vicomteſſe ſe peut faire porter la queuë par une femme, en l'abſence des Dames qui ſont de plus grande qualité qu'elle, ou autrement, par un homme.

Un Baron peut avoir auſſi un Couvercle d'eſſay, & ſe le faire tenir ſous la coupe quand il boit, & une Baronne ſe peut faire porter la queuë par un homme en preſence d'une Vicomteſſe, mais non pas devant des Dames d'une qualité plus relevée, comme les Comteſſes, les Marquiſes & les Ducheſſes.

Les fils aînez des Ducs ſont Marquis nez, & leurs Cadets ſont *Lords*, en y ajoûtant leur nom de baptême comme *Lord Thomas*, *Lord François*.

Le fils aîné d'un Marquis eſt appellé *Lord*, ou Seigneur de quelque Terre, & ſes puiſnez ſont nommez *Lords* avec leur nom de baptême. Le fils aîné d'un Comte eſt appellé *Lord* d'une telle Place, & ſes filles ſont *Ladys*, c'eſt à dire *Dames*; mais ſes puiſnez ne ſont point *Lords*. Le fils aîné d'un Vicomte n'eſt point *Lord*, & ſes filles ne ſont point *Ladys*; de là vient qu'on a accoûtumé de dire que le fils aîné d'un Vicomte eſt le premier Gentilhomme d'Angleterre, & ſa fille aînée la premiere Demoiſelle du Royaume.

Les

Les Princes du ſang, les grands Officiers de la Couronne & les Evêques ont le pas devant tous les autres, en vertu de l'Acte du Parlement publié la troiſiéme année du Regne d'Henry VIII. qui porte expreſſément que les Evêques iront devant tous les Barons & autres Nobles, en commençant par les Vicomtes en bas, mais non pas plus haut. Le Chancelier, le Treſorier, le Preſident du Conſeil du Roy, le Garde du ſceau privé, s'ils ſont Barons, ou d'une qualité plus relevée, ſont placez dans le Parlement avant tous les Ducs, excepté ceux du ſang royal. Enſuite vient le Grand Chambellan d'Angleterre (je ne parle pas du Grand Maître du Royaume, parce que ſa Charge finit auſſi-tôt que l'occaſion pour laquelle il a été créé, eſt paſſée) le Grand Connêtable, le Grand Mareſchal, le Grand Amiral, le Grand Maître de la Maiſon du Roy, le Chambellan de la Maiſon du Roy. Tous ceux-là ſont auprés du Garde du Sceau privé, au deſſus ſeulement de ceux qui ſont de la même qualité qu'eux. S'il arrive qu'un des principaux Secretaires d'Etat ſoit Baron, il ira en ce cas devant tous les autres Barons, hormis qu'ils ne ſoient du nombre des Officiers dont nous venons de faire mention; Mais s'il eſt Vicomte ou Comte, il prend ſon rang par rapport à ſa qualité, comme auſſi lors qu'il eſt Evêque. Tous les Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons tiennent entr'eux le rang que leur donne l'ancienneté de leurs Titres, pourvû qu'ils ne poſſedent aucune des Charges dont nous venons de parler. Les fils aînez des Ducs portent le titre de Comte, & les fils aînez d'un

d'un Comte celuy de la Baronie de leur Pere, & quelquefois celuy d'une Vicomté.

Les Loix d'Angleterre ayant conſideré combien il étoit néceſſaire de conſerver la Nobleſſe dans ſon éclat afin qu'elle pût s'employer au ſervice du Roy, ont ordonné que les Pairs auroient un revenu proportionné à leur rang, & des terres héréditaires pour ſoûtenir les frais qu'ils ſont obligez de faire ſelon leur dignité. Ainſi un Baron doit avoir treize fiefs nobles, un Comte vingt, & un Duc quarante, & les autres à proportion. Et en cas que leur Maiſon vint à décheoir, ou qu'ils euſſent tellement diſſipé leurs biens qu'ils ne puſſent plus ſoûtenir leur qualité, il eſt arrivé autrefois qu'en ce cas-là, on ne permettoit point aux Barons d'avoir ſéance au Parlement, à l'exemple de la Republique de Rome qui excluoit du Senat les Senateurs qui n'avoient pas dequoy ſoûtenir leur rang: on leur laiſſoit pourtant le Titre & le nom de leur dignité. Mais afin que les Nobles puiſſent ſoûtenir la dépenſe inſéparable de ces honneurs, le Roy annexe ordinairement un revenu annuel & héréditaire à leur dignité lors qu'il la leur confere; & ce revenu ne peut étre aliené ni engagé en aucune maniére, contre ce principe du Droit civil qui dit, que *toutes les terres & fiefs ſimples peuvent étre chargées d'une rente en ſimple fief, d'une maniére ou d'autre.*

La penſion que le Roy fait à un Duc eſt de quarante Liv. ſterl. par an, ce qui étoit autrefois une ſomme conſiderable; à un Marquis quarante marcs, & à un Vicomte vingt marcs. On n'avoit pas accoûtumé de donner de ſemblables

blables penſions aux Barons ; hormis lors que le Roy le trouvoit bon, & en ce cas, on donnoit la penſion à la perſonne plûtôt qu'à la dignité, & jamais aux héritiers. Cependant Charles I. conſtitua au Comte de Newport, en le créant Baron de Thurlſtone, un revenu annuel pour luy & pour ſes héritiers à perpetuité.

Comme le Roy d'Angleterre (dit le Docteur Chamberlain) *a toûjours eû la reputation d'être le plus riche Roy de l'Europe en Domaines, auſſi la Nobleſſe Angloiſe a été eſtimée la plus riche en fonds de terre qu'aucune autre. Il y a des Seigneurs qui ont plus de 20000. liv. ſterl. de rente, d'autres quinze, & quantité au deſſus de dix mille, en ſorte que l'un portant l'autre ils ont bien huit mille liv. ſterl. chacun, ce qui monte entre les 160. Seigneurs ou Lords qu'il y a, à plus de douze cens ſoixante & douze mille liv. ſterl. ou environ, ce qui eſt à peu prés l'onziéme partie du revenu de l'Angleterre, qui ſe monte à quatorze millions de liv. ſterl.* Etat Nouveau d'Angleterre, pag. 314.

Je ne doute point de ce dernier article ; parce qu'il eſt certain qu'il y a en Angleterre de grandes richeſſes & un grand negoce ; mais pour le reſte, ſans approfondir autrement la choſe, je ſouhaite que cela ſoit ainſi ; je ne veux point m'amuſer à controller les perquiſitions de cet Auteur, qui eſt de mes amis.

Il eſt certain que la Nobleſſe eſt riche en fonds de terre, comme elle l'a toûjours fait paroître par la magnificence qu'elle a fait éclater dans les comparſes, par la ſtructure de pluſieurs grands Palais, par la beauté des meubles, par la ſomptuoſité des Tables, par un nombre infini

infini de domeſtiques, & par de belles livrées. Et l'on peut dire, outre cela, ſans flaterie que la Nobleſſe Angloiſe n'a cedé à aucune Nation du monde, en courage, en ſageſſe, en ſincerité, & honneur. Dans les voyages que les Gens de qualité d'Angleterre ont fait dans l'Europe, même dans la fleur de leur jeuneſſe, ils ont toûjours paru avec tant de magnificence, qu'ils ſe ſont fait admirer; & bien loin de dementir cette apparence exterieure, ils ont été génereux avec tout le monde, en payant exactement toutes leurs dépenſes; à la honte de certaines Nations qui font d'abord quelque dépenſe dans es pays étrangers où ils voyagent, mais qui contractent ordinairement des debtes deçà & delà, ſans ſe mettre en peine de les payer. Les Anglois ont toûjours fait & font encore beaucoup de bien à l'Europe, & particuliérement à l'Italie & à la France, par les grandes dépenſes qu'ils font en toute ſorte d'occaſion; car ils ſont accoûtumez à ſe bien traiter, à vivre ſplendidement, & (ce qu'il y a de plus important) à payer ponctuellement. Cela fait qu'il ſort d'Angleterre des ſommes immenſes qui ſe repandent par toute l'Europe.

Il y a fort peu de François & d'Italiens qui voyagent en Angleterre, je parle des Gens de qualité & qui font quelque figure; & s'il y va des François, comme cela arrive quelquefois, il y en a peu qui y demeurent long temps, qui tiennent rang conſiderable, & qui faſſent de la depenſe. Les François voyagent ordinairement pour épargner, de ſorte qu'ils apportent quelquefois plus de dommage que de profit dans les endroits où ils logent. Les Anglois, au

au contraire, ſortent d'Angleterre avec de bonnes lettres de change, avec un bel équipage, & une grande ſuite, & font de magnifiques depenſes. On conte que dans la ſeule ville de Rome il y a pour l'ordinaire plus de cinquante Gentilshommes Anglois, & toûjours avec des gens à leurs gages, & qu'à tout prendre, ils depenſent chacun pour le moins deux mille écus par an; de ſorte que la ſeule ville de Rome tire tous les ans d'Angleterre plus de trente mille piſtoles effectives; & quoy que cette ſomme entre dans la bourſe des particuliers, cependant il en revient toûjours une bonne partie au Prince. Toutes les autres villes en tirent les mêmes ou de plus grands revenus ſi j'oſe parler ainſi, ſur tout la France & en particulier la Ville de Paris, où il ne manque jamais des voyageurs Anglois. Un Marchand Anglois me diſoit l'autre jour, qu'il avoit fait compter en France à des Gentilhommes Anglois cent trente mille écus dans l'eſpace d'un an: & ce Marchand n'eſt pourtant pas des plus riches Banquiers. Ainſi, l'on peut dire avec verité que la Nobleſſe Angloiſe voyageant en France & en Italie, y laiſſe des ſommes trés-conſiderables.

La Nobleſſe Angloiſe a auſſi été toûjours en reputation d'avoir beaucoup de paſſion pour les Armes, de ſorte qu'autrefois il n'y avoit point de Maiſon de *Milord*, qui ne parût une Cour bien reglée. On y voyoit des Maîtres de toute ſorte de profeſſion; & ceux qui étoient d'une condition inferieure faiſoient leur poſſible pour faire entrer leurs Fils dans quelque Maiſon de Gentil-homme, afin qu'ils puſſent apprendre les exer-

exercices d'un Cavalier. D'ailleurs toutes les Hiſtoires ſont pleines d'actions de valeur, faites par les Anglois, en tout temps, & en differentes occaſions, par Mer ou par Terre. Je ne ſçay comment cela s'eſt fait, mais ce n'eſt plus à preſent la même choſe. La Nobleſſe eſt ſi fort décheuë de ſon premier état que j'ay quaſi honte de le dire. Elle ne s'occupe plus qu'à la chaſſe; on ne la voit que dans des Cabarets, dans des Maiſons de caffé, à boire, fumer, & s'abandonner même aux plus ſales voluptez (j'excepte toûjours les honnêtes gens qui menent une vie plus reglée.) Ainſi cette Nobleſſe qui étoit autrefois un exemple de vertu, de valeur, de prudence, d'adreſſe, & de toutes ſortes d'actions heroïques, eſt maintenant inferieure en merite à ces Nations qu'elle avoit toûjours ſurpaſſé par ſes manieres honnêtes. Quelle honte qu'une Nobleſſe auſſi illuſtre, & que toutes les Nations de l'Univers prenoient pour regle de leur valeur, ſoit comme enſevelie dans les vices, ou du moins ne s'applique plus qu'à des bagatelles! La Nobleſſe Angloiſe ne ſçait plus ce que c'eſt que les Armes, elle ne s'adonne plus à la lecture des bons Livres, ni aux exercices honnêtes d'un Cavalier. Elle ne ſonge qu'à paſſer le temps à certaines petites occupations de neant.

La conjoncture des temps eſt apparemment la cauſe de ce grand deſordre; ce ſont certaines fatales circonſtances qui ont ainſi terni la gloire de la Nobleſſe Angloiſe. Dix ans de Guerre civile l'ont jettée dans le mépris, en l'obligeant à s'égaler à ſes inferieurs, ou à s'aller cacher dans des deſerts pour n'avoir pas

le

le déplaiſir d'entrer dans une comparaiſon ſi odieuſe. Les dix ans de Tyrannie ſous l'Uſurpateur Cromwel, à quoy ont-ils ſervi qu'à remplir les eſprits de la Nobleſſe de jalouſie, de crainte, & de ſoupçons ; toutes paſſions qui étouffent dans le cœur l'inclination qu'on pourroit avoir aux actions vertueuſes & heroïques ? Vingt années, & plus, de paix, ſous un Roy le plus debonnaire, le plus juſte & le plus clement que l'Angleterre ait jamais vû ſur le Thrône, ont achevé d'éteindre dans le cœur des gens de qualité toute inclination aux armes. Charles II.

Parmi la Nobleſſe Angloiſe il s'en trouve, dit Chamberlain, *qui dans la continuation d'une longue paix, & faute d'employ, ſe ſont jettez dans le luxe, & qui, comme on a remarqué dans les derniéres Guerres, ont dégeneré de cette ancienne vigueur de corps que nos Ancêtres avoient, qui pour s'étre nourris trop délicatement ſe ſont rendu l'eſprit foible, & qui dans la licence des derniers troubles & par le peu d'éducation qu'ils avoient pour lors s'étoient tellement débauchez, qu'il y en a qui oſent ſoûtenir que l'on n'y trouvoit plus aucun veſtige de ce Courage, de cette Sageſſe, Juſtice, Integrité, Honneur, Politeſſe & Sobrieté de l'ancienne Nobleſſe. Il eſt certain neanmoins que ſous un Prince belliqueux & entreprenant, on verroit bien-tôt revivre toutes ces vertus de nos Ayeux.* L'Etat preſent d'Angleterre, traduit de l'Anglois, pag. 315. & ſuiv. I. Edit.

Pour tout dire en un mot, les Princes doux, juſtes, clements & prudents ſont des preſents du Ciel ; mais les Rois belliqueux & entreprenans ſont des productions de la Fortune & de l'Art. C'eſt pourquoy les Anglois doivent rendre de continuelles actions de graces au Ciel,

de ce qu'il leur a donné un Roy, qui eſt la Bonté, la Juſtice, la Clemence & la Prudence même. Cependant ſi la Fortune & l'Art avoient donné à Angleterre un Roy qui eût l'humeur guerriere, & qui fut enclin à former de grandes entrepriſes, il eſt certain que ce Royaume ſeroit bientôt une Pepiniere d'hommes pleins de courage, & qu'il ſe ſignaleroit dans les armes au depens de ſes voiſins. En effet jamais il n'y eût en Angleterre plus de Nobles & de Bourgeois, bien faits de corps & d'eſprit, agiles, leſtes, & d'un air martial, qu'à preſent, de ſorte que ſous un Roy belliqueux ce Royaume produiroit bien-tôt de grands Capitaines. Une longue Paix enrichit les Habitans d'un Païs, mais n'attendez pas qu'elle agueriſſe jamais là Nobleſſe.

Nous aurions bien des choſes à dire du Tiers Etat d'Angleterre qu'on nomme ordinairement les *Communes*; mais nous n'en rapporterons que ce qui eſt le plus neceſſaire pour l'intelligence de cette Hiſtoire. Il faut d'abord remarquer que ſous le nom des *Communes* on comprend les Baronets, Chevaliers, Ecuyers, Gentils-hommes, * *Yeomans*, Bourgeois & Artiſans. Nous verrons en peu de mots quelle eſt la condition des uns & des autres.

* ou Bas-Officiers.

La Loy d'Angleterre, ſoûtenuë d'un ancien uſage, contre la coûtume des autres Pays, n'appelle point Nobles ceux qui ſont au deſſous de la qualité de Baron; quoy qu'ils ſoient quelquefois ſortis d'une race, fort illuſtre par leur Nobleſſe, de ſorte que non ſeulement tous les Baronets, Chevaliers, Ecuyers, & Gentils-hommes, mais auſſi tous les fils des premiers Nobles

bles ſont mis au nombre des Communes d'Angleterre, c'eſt à dire, du Peuple comme on parle dans les autres Royaumes. Ainſi le fils aîné d'un Duc, bien qu'on l'appelle Comte par reſpect pour le Pere, & en vertu des ſtatuts du Royaume, cependant, s'il eſt appellé en juſtice, il eſt conſideré comme une ſimple Bourgeois, & il eſt jugé, & condamné en cette même qualité devant une Aſſemblée de Juges compoſée de Bourgeois ordinaires: & il n'a ſéance que dans la Chambre baſſe du Parlement s'il eſt élû Deputé de quelque Province, juſques à ce que le Roy l'appelle dans la Chambre haute.

Il ſemble que c'eſt une choſe bien abſurde de confondre ainſi les fils des Seigneurs, les Chevaliers, les Ecuyers, & les Gentils-hommes parmi les Bourgeois & les Artiſans, mais la coûtume l'a emporté ſur la raiſon. Cependant il eſt certain que dans l'uſage ordinaire, on diſtingue en Angleterre, comme dans tous les autres Royaumes bien poliſſez, & comme on avoit accoûtumé de le faire autrefois à Rome, on diſtingue, dis-je, deux ſortes de Nobles, dont les uns ſont nommez *Nobiles Majores*, les *Nobles du premier ordre*, comme ſont les Ducs, les Marquis, les Comtes, les Vicomtes, & les Barons; & les autres ſont appellez *Nobiles Minores*, *les Nobles du dernier ordre*, tels que ſont les Fils de ceux-là, les Baronets, les Chevaliers, les Ecuyers, & les Gentils-hommes: on met enſuite au rang du Peuple les *Yeomans* ou *Rentiers*, les Bourgeois, & les Artiſans, parmi leſquels on met les Marchands.

Le Premier degré d'honneur, aprés celui de

Baron, eſt celui de Baronet qui eſt le dernier degré d'honneur héréditaire. Les Baronets ont été inſtituez par Jaques I. l'an 1611. Cet honneur ſe confere en donnant les lettres patentes de Baronet à un homme, & à ſes Héritiers mâles legitimes. Pour parvenir à ce grade il faut payer à l'Echiquier du Roy autant d'argent qu'il faut pour entretenir trente ſoldats durant trois ans pour ſervir dans la Province d'Ulſter en Irlande, à raiſon de huit ſols par jour, laquelle ſomme, y compris les autres droits, monte à plus de 1500. piſtoles.

Les Baronets précedent tous les Chevaliers, excepté ceux de la Jarretiere, & les Baronets qui ſont faits Chevaliers ſous la Banniere du Roy, déployée en temps de Guerre dans ſon Armée, où le Roy luy-même ſe trouve en perſonne, ou du moins le Prince de Galles.

Le nombre des Baronets ne doit point exceder celui de deux cens, & ce nombre étant complet, ſi quelqu'un vient à mourir ſans Héritiers mâles, ſa place eſt éteinte, & l'on ne peut pas remplir le nombre des deux cens par une nouvelle création; mais il doit être diminué, comme il eſt porté par leurs Patentes. Cependant ce reglement a été violé & annullé, car on a élû un beaucoup plus grand nombre de Baronets, comme nous le ferons voir cy-deſſus.

On ne peut point établir de dignité qui tienne le milieu entre les Barons & les Baronets. Ceux-ci ont le Privilege de ſe placer auprés de l'Etendart Royal. Ils ont auſſi quelques autres Privileges ſur ce qui regarde les armes & les funerailles.

Le premier Baronet créé par le Roy Jaques

ques I. fut Nicolas *Bacon* de la Province de Suffolck, dont les Succeſſeurs prennent la qualité de *premiers Baronets d'Angleterre.*

Primi Baronettorum Angliæ.

On donne aux Chevaliers le nom de *Knight* en Anglois, qui eſt un mot tiré de l'Allemand *Knecht* qui ſignifie un *ſerviteur robuſte*, ou ſerviteur à Cheval, parce qu'ils ſervoient à la guerre à Cheval. Il y a pluſieurs Chevaliers en Angleterre, & comme le Roy donne ordinairement la qualité de Chevalier pour quelque ſervice perſonel, elle meurt avec la perſonne qui en eſt honnorée, & n'eſt point héreditaire.

En Angleterre les premiers & les plus honorables Chevaliers ſont ceux de Saint George qu'on nomme *Chevaliers de la Jarretiere:* & en effet cet ordre paſſe pour le plus honorable, & le plus ancien qui ſoit aujourd'hui dans la Chrêtienté. Il fut inſtitué au commencement de l'année 1350. ſous le Regne d'Edouard III. le Belliqueux, qui en fut l'inſtituteur, aprés avoir pris Calais, & gagné une grande bataille auprés de Crecy en implorant l'aſſiſtance de S. George. Etant enſuite de retour en Angleterre, il fit bâtir à l'honneur de ce Saint une ſuperbe Egliſe à Windſor, où il étoit né, & ce fut là qu'il inſtitua, ſous le nom de ce Saint, l'Ordre de la Jarretiere qu'il appella ainſi parce qu'à la bataille de Crecy il avoit donné pour mot *Garter*, qui ſignifie *Jarretiere.* Il voulut honorer par ce moyen le ſervice de ceux qui ſe ſignaleroient dans les armes.

Il n'y a point de Peuple dans l'Europe, qui jouïſſe d'auſſi grands Privileges que le Peuple d'Angleterre. C'eſt en quoy ce Peuple eſt fort

heureux : mais ſon bonheur ſeroit encore bien plus grand, s'il ne s'élevoit de temps en temps de violentes tempêtes qui troublent la tranquillité publique. Je ne veux point ici découvrir la cauſe de ce mal, pour ne rouvrir pas une playe, qui s'adoucit quelquefois, mais qui ne ſe conſolide jamais. Voici donc les Privileges du Peuple Anglois.

Premierement : *Un* Freeman, *c'eſt à dire un homme libre, ne peut pas être empriſonné ni arrêté qu'on n'ait allegué la raiſon pourquoy les Juges ordonnent ſon empriſonnement.*

II. *Quand un Anglois, ou autre perſonne naturaliſée dans le païs eſt en priſon, on ne peut luy pas luy refuſer de ſortir pourvû que deux perſonnes cautionnent pour luy en dépoſant, ſelon la grandeur du crime.*

III. *Si l'on n'allegue point de cauſe valable de l'empriſonnement d'un Anglois, il doit être abſolument mis en liberté.*

IV. *On ne peut pas loger des Soldats chez un Anglois ſans ſon conſentement, même en payant.*

V. *Il n'y a Principauté ni Republique dans le Monde qui puiſſe ſe vanter de jouïr de ſes Biens d'une maniere plus abſoluë que les Anglois. En effet ce ſont les ſeuls Peuples qui poſſedent ce précieux Privilege, de jouïr de leurs Richeſſes & de leurs commoditez dans une abſoluë & pleine proprieté. On ne peut leur impoſer aucunes taxes, impôts ou contributions par forme de don gratuit, ou de prêt, ou par quelque autre voye que ce ſoit, avant que les Deputez de la Chambre des Communes n'y ayent conſenti.*

VI. *Outre cela, le Peuple Anglois eſt maître de*

de ſes biens d'une telle maniere qu'il peut diſpoſer abſolument comme bon luy ſemble de tout ce qui luy appartient. Il peut même partager ſes biens à ſes Enfans par égale ou par inegale portion (pourvû que cela ſe faſſe dans le Royaume & non pas avec des Etrangers) ſans uſer d'aucune formalité, & ſans être obligé d'en dire la raiſon aux Juges; ce que les autres Nations gouvernées par le droit civil, n'ont pas droit de faire.

VII. *Il n'y a point d'Anglois qui puiſſe être forcé de marcher hors de ſa Province pour ſervir à la guerre en qualité de ſoldat, s'il n'y eſt obligé par un droit attaché au Fief ou aux terres qu'il qu'il poſſede, hormis en cas d'invaſion ou de Rebellion; car dans ces occaſions chacun eſt tenu de courir où le danger l'appelle aprés en avoir reçû les ordres. On ne peut point auſſi le contraindre à ſortir du Royaume, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſoit en luy donnant un emploi dans les Païs Etrangers ou par forme de banniſſement honorable.*

VIII. *Perſonne ne peut être condamné en Angleterre, ni engagé dans aucun procés, ni mis en priſon que ſelon les Loix du Païs, ou par un Acte du Parlement.*

IX. *Un homme libre ne peut être condamné à l'amende pour quelque crime que ce ſoit qu'à proportion de ſon crime; & il a toûjours le droit d'en appeller.*

Enfin les Privileges des Anglois ſont ſi conſiderables, qu'il eſt hors de doute que, ſi le Parlement naturalizoit ſans peine les Etrangers, l'Angleterre ſeroit le Royaume le plus peuplé du Monde, car qui ne voudroit ſortir de l'eſcla-

vage pour paſſer dans un état de liberté ? Certainement, ſi l'on compare la condition des autres Peuples du monde avec celle du Peuple Anglois, on verra clairement que ceux-là ſont dans l'eſclavage par rapport à la liberté dont jouïſſent les Anglois. Qu'eſt-ce, je vous prie, qu'un Peuple peut prétendre davantage que de n'étre ſoûmis qu'à des Loix qu'il a faites luy-même, & de n'étre forcé de payer les impôts, les tailles, les taxes, & les droits, qu'aprés ſe les étre impoſez luy-même, & avoir ſupplié le Roy & les Seigneurs du premier ordre d'y conſentir ? On ne peut nier que les droits de ce Peuple ne ſoient beaucoup plus conſiderables que ceux des autres Peuples, & que la condition des Anglois dans ce Monde ne ſoit préferable à celle de tous les autres Peuples de l'Europe.

Maintenant diſons un mot des Femmes d'Angleterre. On dit communément que s'il y avoit un Pont ſur la Mer qui joignit cette Iſle avec les autres païs, toutes les femmes de l'Europe ſe rendroient dans ce Royaume, qu'on regarde comme le *Paradis des Femmes*. Pour moy, je ne ſçay pas bien ce que je dois aſſûrer ſur cette matiére, car aprés avoir balancé toutes les raiſons qu'on peut apporter *pour & contre*, je ne ſçaurois déterminer leſquelles des deux l'emportent : en effet parmi les Loix d'Angleterre il y en a de tres-rigoureuſes contre les femmes qui diminuent la force des grands privileges dont elles jouïſſent dans ce même Royaume. Nous rapporterons donc ici les Loix qui les regardent, tant celles qui leur ſont avantageuſes que celles qui leur ſont contraires. Commençons par ces dernieres.

I. *Une*

I. *Une femme en Angleterre, dés qu'elle eſt mariée, demeure en la puiſſance de ſon mari avec tous les biens meubles & immeubles, dont il n'y a que le mari qui puiſſe diſpoſer. Une femme ne peut vendre, aliener, ou engager aucune choſe ſans le conſentement de ſon mari. Et ce qu'il y a de plus remarquable; une femme ne peut pas même changer ou aliener les habits qu'elle porte, leſquels appartiennent en propre au mari.*

II. *Aprés la mort du Mari, les biens de la femme appartiennent tellement au mari que même aprés qu'il eſt mort la femme n'en peut joüir, mais l'heritier ou l'executeur du Teſtament s'en ſaiſit, à la reſerve ſeulement des habits neceſſaires, dont la femme peut diſpoſer par Teſtament ou d'une autre maniere, non en vertu de la Loy, mais du conſentement du Mari.*

III. *Une femme ne peut paſſer aucun contract ni teſter ſans le conſentement de ſon mari.*

IV. *Selon la Loy d'Angleterre, la femme eſt tellement ſujette à ſon mari, qu'elle n'a pas ſa propre volonté, tellement que ſi le mari & la femme commettent un crime enſemble, la femme n'eſt conſiderée ni comme complice ni comme principale, ſuppoſant qu'à cauſe de l'obeïſſance qu'elle doit à ſon mari, elle a été forcée.*

V. *Un mari doit répondre des fautes de ſa femme, & ſi elle offenſe quelqu'un de paroles ou de fait, ſon mari en doit faire la reparation; parce que la Loy ſuppoſe qu'un mari a une ſi grande autorité ſur ſa femme, qu'elle eſt entierement ſoûmiſe à ſa volonté, à ſes conſeils, & à ſes reprimandes.*

VI. *Ainſi, s'il arrive qu'une femme tue ſon mari, on la condamne à être brûlée toute*

te vive, comme ſi elle avoit tué ſon Pére.

VII. *Suivant ce que nous avons dit qu'une femme ne poſſede rien en propre, mais que tout ce qu'elle a eſt en la diſpoſition de ſon mari, elle n'eſt regardée que comme la premiere des domeſtiques, étant auſſi ſujette à ſon mari que les Enfans à leur Pére.*

VIII. *Enfin une femme en ſe mariant ne perd pas ſeulement le pouvoir qu'elle a ſur elle même, ſur ſa propre volonté & ſur la proprieté de ſes biens, elle perd encore ſon propre nom. Dés que le mariage eſt conclu & conſommé, elle prend tout auſſi tôt le nom du mari & oublie le ſien; ce qui ne ſe pratique point en France ni ailleurs. Par exemple, ſi* Marie fille du Docteur Guerin *ſe marie avec* Gregoire Leti, *elle ſigne toûjours, bien que mariée, le nom de ſon Pére de cette ſorte* Marie Guerin Leti; *mais en Angleterre on ne ſouſcrit que le nom du mari, c'eſt à ſçavoir* Marie Leti.

Nonobſtant tout cela, la condition des femmes d'Angleterre eſt aſſurément la plus heureuſe du monde; car il n'y a point de païs au Monde, où les Maris témoignent tant d'affection, de tendreſſe & de reſpect à leurs femmes qu'en Angleterre, tant les Anglois ſont doux & affables de leur naturel. Ils leur donnent toûjours la premiere place à Table, & la main droite par tout où elles ſe rencontrent, ſans les mépriſer ni les choquer en aucune maniere, ſi l'on excepte certains eſprits brutaux qui en uſent autrement, car il n'y a point de regle ſi génerale qui n'aît quelque exception. D'ailleurs il y a des Loix ſi favorables aux Femmes en diverſes choſes, qu'on diroit qu'elles mêmes les ont établies.

I. Si

I. Si une femme accouche d'un enfant durant l'abſence de ſon mari, bien qu'il ait été abſent pendant deux années, & qu'elle ait enfanté dans ce temps-là, le Mari eſt obligé de reconnoître l'enfant & de luy faire part de ſes biens comme s'il en étoit veritablement le pére; mais il faut prouver que le Mari n'eſt point ſorti du Royaume, & qu'il a toûjours demeuré dans les Iſles Britanniques. Cette Loy a été faite pour engager les maris à ne pas quitter leur Femmes pour un ſi long temps. Outre que la Loy ſuppoſe qu'il n'eſt pas poſſible de demeurer durant tant de temps dans le Royaume, ſans voir ſa Femme

II. Si une Femme accouche d'un Enfant quatre ou cinq mois plus ou moins aprés ſon mariage, le mari eſt obligé d'avouër l'Enfant, de l'élever, & de le regarder comme ſon legitime héritier, quoy qu'il n'en ſoit pas le veritable Pére.

III. Une Femme, peut aprés la mort du mari, demander la troiſiéme partie du revenu du defunct pour en jouïr durant ſa vie; & dans la Ville de Londres une femme peut encore avoir la troiſiéme partie des meubles.

IV. Comme une Femme renonce entierement au nom de ſa famille, elle entre auſſi en poſſeſſion des dignitez de ſon mari en prenant ſon nom. Si par exemple ſon Mari eſt Duc, elle eſt Ducheſſe; s'il eſt Chevalier, elle eſt Dame; s'il eſt étranger, elle eſt regardée comme étrangere; s'il eſt libre, elle eſt libre; & s'il eſt eſclave, elle eſt eſclave.

V. Toutes les femmes en Angleterre ſont ou Nobles ou roturiéres. Les femmes nobles

le ſont par trois moyens ; par création, par droit de naiſſance, ou par mariage. Je dis par création, car le Roy qui confere des honneurs & des dignitez à qui bon luy ſemble, a le droit de faire des Ducheſſes, des Baroneſſes, & des Comteſſes, comme il en fait quelquefois. Les femmes qui ſont nobles de naiſſance ſont celles qui héritent certain titre d'honneur, car en Angleterre les femmes héritent au défaut des Mâles ; mais il n'y a qu'une ſeule fille dans la famille qui puiſſe porter un tel titre ; on ne le partage jamais entre pluſieurs. Enfin les femmes ſont nobles par le moyen des mariages qu'elles contractent ; & ainſi, toutes les femmes qui ſe marient à un Baron, ou à un Pair du Royaume ſont Nobles par leur mariage ; mais ſi aprés cela elles ſe marient à un homme qui ne ſoit pas noble, elles perdent leur premiére dignité en vertu de la Loy, & ſuivent la condition de leur dernier mari. Mais une femme noble par création ou de naiſſance, conſerve ſa nobleſſe, quoy qu'elle épouſe un mari qui ne ſoit pas de ſa qualité. Remarquez que la civilité Angloiſe conſerve toûjours la qualité de Noble à une femme qui ne l'eſt que par Mariage, quoy qu'elle ſe méſalie en ſecondes nôces. Ainſi la veuve d'un Chevalier qui prend un Mari de moindre condition retient la qualité qu'elle avoit du vivant de ſon premier Mari. Mais ſi la Fille du Roy épouſe un Duc ou un Comte, elle retient toûjours la qualité d'Alteſſe Royale, auſſi bien en vertu de la Loy que par civilité.

VI. La Loy conſidere les Femmes Nobles comme les Pairs du Royaume, & en cette qualité elles doivent étre jugées par des Pairs.

VII. A

VII. A la verité, les Femmes jouïſſent de preſque tous les Privileges, dont jouïſſent leurs maris; mais ſelon l'opinion des plus Sçavans Juriſconſultes, elles ne peuvent pas intenter une Action fondée ſur le Statut *de Scandalo Magnatum*, l'intention des Legiſlateurs ayant été de ne favoriſer en cela que les grands Seigneurs & non les Dames, ainſi que les termes du Statut ſemblent l'inſinuer. De ſorte que ſi un des Domeſtiques du Roy dans le controlle avoit conſpiré la mort d'une femme de qualité, ce ne ſeroit pas une felonie, comme c'en ſeroit une, s'il avoit attenté à la vie d'un Pair.

VIII. Quoy que tous les Biens & Meubles de la Femme appartiennent à ſon Mari, il n'en eſt pas de même de ſes Dignitez, que le Mari ne peut point poſſeder. La Dignité des Femmes mariées appartient avec leurs Terres aux plus proches Héritiers. Neanmoins la civilité Angloiſe eſt telle, que, comme la Femme a la troiſiéme partie des Terres de ſon Mari pour ſon Doüaïre durant ſa vie, ainſi le Mari pour l'honneur de ſon ſexe, jouït pendant ſa vie de toutes les Terres de ſa Femme, pourvû qu'il en ait un Enfant qui ſoit en vie.

IX. Par la Loy d'Angleterre les Perſonnes mariées ſont liées ſi fortement enſemble, qu'elles ne peuvent pas ſe ſeparer pour toûjours, même de leur conſentement, mais ſeulement par ſentence du Juge, qui eſt tenu d'examiner s'il y a des ſujets legitimes de divorce. Cette ſeparation ſe fait ou par une diſſolution entiere du mariage, à cauſe de quelque engagement précedent; ou parce que le mariage a été con-

tracté par force, ou pour cauſe d'impuiſſance, ou à cauſe que les mariez ſont dans un degré de parenté trop proche, ou parce que l'un des mariez traite l'autre trop durement, ou bien pour cauſe d'adultere.

Enfin les Loix ſuppoſent la Femme ſi fort unie par interêt, & par amour avec ſon Mari qu'elle ne peut étre obligée à ſervir de témoin en juſtice ni pour ni contre luy, de quelque crime qu'il ſoit accuſé.

Pour la condition des Enfans, elle eſt bien differente en Angleterre de celle des Enfans des Païs étrangers. Premierement ils ont cet avantage d'étre aimez de leurs Péres & Méres, non ſeulement de cet amour dont la nature a comme impoſé la neceſſité à tous les Péres envers leurs Enfans, mais avec une cordialité toute extraordinaire. J'ay remarqué qu'il y a naturellement dans le cœur des Anglois un certain fonds de tendreſſe ſi forte & ſi ſincere qu'il n'eſt pas poſſible de la bien exprimer. On ſe ſent émû de joye & de plaiſir en voyant la maniere dont un Pére & une Mére careſſent leurs Enfans, & ce qu'il y a de plus remarquable en cette rencontre, pluſieurs qui ſont melancoliques, ruſtres, ſeveres, rigides, & qui ne daignent preſque point parler avec les autres hommes, ni avoir la moindre complaiſance pour qui que ce ſoit, ces gens ſi farouches envers tout le monde s'humaniſſent & de radouciſſent tout d'un coup avec leurs Enfans.

Si le Mari a beaucoup d'autorité ſur la perſonne & ſur les Biens de ſa Femme, comme nous l'avons dit, un Pére a une autorité bien plus abſoluë ſur ſes Enfans. En Angleterre, les

les Péres peuvent diſpoſer de leurs Biens comme il leur plaît, ſans avoir aucun égard à leurs Enfans: ils peuvent tout donner à un Enfant, & rien du tout aux autres, ou beaucoup au moins âgé, & peu ou rien à un autre. Par ce moyen, ils retiennent leurs Enfans dans un grand reſpect & dans une grande ſoûmiſſion.

Les Enfans, par le droit commun d'Angleterre, ſont capables de paſſer certains Actes à un certain âge. Un Garçon parvenu à l'âge de 14. ans peut ſe choiſir un Curateur ou un Tuteur, peut demander les Terres qu'il tient en roture, peut faire une promeſſe de mariage, & peut diſpoſer par Teſtament de tous ſes Biens, meubles & immeubles. A l'âge de quinze ans il eſt obligé de prêter le ſerment de fidelité au Roy. A vingt-un an il eſt Majeur, & par conſéquent il peut paſſer toutes ſortes de contracts, & faire tout ce que bon luy ſemble avant l'âge de vingt-cinq ans auquel temps la chaleur de la jeuneſſe commence juſtement à ſe moderer.

Pour ce qui regarde le ſexe, une fille peut à l'âge de 7. ans demander aux Vaſſaux de ſon Pére quelque choſe pour aider à la marier, car à cet âge-là elle peut conſentir au mariage, quoy qu'elle puiſſe s'en dédire lors qu'elle eſt parvenuës à l'âge nubile. A neuf ans elle peut avoir un Doûaïre, comme ſi dés lors, ou bientôt aprés, elle étoit en état de ſe marier & de meriter une Dot. A douze ans elle peut ratifier & confirmer ſon premier conſentement au Mariage, & ſi elle ne s'en dedit point alors, elle eſt liée pour toûjours, ſans autre déclaration. Elle peut auſſi à cet âge diſpoſer par Teſtament de ſes biens & de ſes joyaux. A quatorze ans, elle

eſt

eſt maîtreſſe de ſes Terres, & ſi ſon Pére vient à mourir dans ce temps-là, on ne luy donne point de Tuteur: mais ſi elle n'a pas quatorze ans complets, on luy donne un Tuteur juſqu'à ce qu'elle ait ſeize ans accomplis; la Loy ſuppoſe que dés qu'une Fille eſt parvenuë à cet âge, elle eſt en état de choiſir un Mari propre à gouverner ſes Biens. A vingt-un an, elle peut diſpoſer abſolument de ſes biens, & les aliener par Teſtament ou par pure Donation.

Le Fils aîné ſuccede à toutes les Terres, & on donne les meubles aux Puiſnez, entre leſquels on partage ordinairement la dot de la Femme de leur Frére aîné. Quand il n'y a point d'Enfans mâles, l'héritage eſt partagé par égales portions entre les Filles.

La Condition des Serviteurs en Angleterre eſt bien plus douce à préſent qu'elle n'étoit autrefois, quoy qu'elle ſoit toûjours abjette & peu ſouhaitable. En effet elle étoit autrefois ſi miſerable qu'on diſoit par un eſpece de Proverbe, que l'Angleterre étoit *le Paradis des Femmes*, *la Fortune des Hommes*, *le Purgatoire des Serviteurs & l'Enfer des Chevaux*. Mais preſentement les Serviteurs ſont beaucoup mieux traitez qu'autrefois.

On louë ordinairement en Angleterre les ſerviteurs pour un an, au bout duquel il eſt en leur liberté de chercher un autre Maître: mais il faut que le Serviteur & le Maître s'avertiſſent l'un l'autre trois mois à l'avance. Les gages qu'on donne aux Serviteurs ſont plus conſiderables qu'en France & en Italie.

Pour ce qui eſt des Servantes, il eſt certain que leur condition n'eſt point telle qu'on l'a publié

blié dans des Hiſtoires Etrangeres où l'on les faiſoit entrer de part dans le Proverbe que nous venons de citer, en diſant que l'Angleterre étoit *le Purgatoire des Servantes* auſſi bien que des Serviteurs. Peut-être cela étoit-il vrai dans les premiers temps, mais il ne l'eſt aſſurément point à preſent. Les Servantes reſſemblent, dans de certains jours de fête, bien moins à des perſonnes qui ſervent à la cuiſine qu'à des Dames de la Cour; elles portent la ſoye, l'or, l'argent, & des dentelles de fort haut prix.

Ordinairement elles ſe loüent pour un an, & leur gage ordinaire eſt de vingt écus par an, plus ou moins, ſelon la peine qu'il y a dans la Maiſon où elles entrent, ou ſelon que la ſervante eſt plus ou moins adroite. Lors qu'elles ſont une fois engagées, elle ne peuvent point rompre leur accord, mais elles ſont obligées de ſervir pendant tout le temps dont on eſt convenu. Il y a pourtant de certaines raiſons qui les mettent en droit de demander leur congé, pourvû que quelques mois auparavant elles en donnent avis à leur Maître; afin qu'il puiſſe ſe pourvoir ailleurs. De même le Maître qui veut renvoyer ſa ſervante eſt obligé de luy accorder le même terme pour chercher un autre Maître.

On ne reçoit pas ordinairement une ſervante dans ſa Maiſon ſans avoir un certificat de la maniere dont elle s'eſt comportée chez ſon premier Maître; ſans s'être enquis de ſa fidelité & de pluſieurs autres particularitez concernant ſon habileté dans le ſervice: on ne ſçauroit marquer préciſement la peine qu'elles prennent, car elles ont plus ou moins d'occupation, ſelon l'en-

l'endroit où elles ſont, mais on peut dire en géneral qu'elles ſont fort laborieuſes. Les Maîtres & les Maîtreſſes peuvent corriger & cenſurer leurs Domeſtiques, & ſi un ſerviteur ou une ſervante vient à les inſulter ou à leur faire quelque reſiſtance, on les punit trés ſéverement. Si un Domeſtique tue ſon Maître ou ſa Maîtreſſe, il eſt puni du même ſupplice que ceux qui ſont coupables de haute trahiſon.

Autrefois on avoit beaucoup d'Eſclaves en Angleterre, mais on ne s'en ſert point depuis long-temps. Au contraire, il y a dans ce Royaume un reglement, fondé ſur une certaine coûtume Chrêtienne plûtôt que ſur une Loy formelle, qui porte que lors qu'un Eſclave étranger aborde en Angleterre, il devient libre auſſi-tôt qu'il a mis pied à terre. Il n'eſt pourtant point diſpenſé du ſervice ordinaire.

Les Seigneurs d'Angleterre ont accoûtumé de donner certaines Terres à de gros Païſans qu'on nomme communement *Villains*, ſous des conditions aſſez dures, de ſorte que ceux qui poſſedent ces Terres peuvent étre appellez avec plus de raiſon ſerviteurs, que locataires. Car quoy que la condition de ces ſortes de gens ſoit plus ou moins avantageuſe, elle eſt toûjours entierement ſervile. Cette miſerable condition (car on ne peut qualifier autrement un perpetuel eſclavage) a beaucoup de rapport avec celle des jeunes gens qui ſont au ſervice des Marchands, & qu'on nomme ordinairement *Apprentifs*, car ceux-ci ſont dans un eſpece d'eſclavage, comme les *villains*, avec cette difference que les *villains* ſont eſclaves pour toûjours, au lieu que les Apprentifs ne le ſont que pen-

pendant l'eſpace de ſept années ; plus ou moins, ſelon l'accord qui en a été fait par contract. Les Domeſtiques ont cette prérogative en Angleterre que leurs Maitres ſe fient bien plus à eux qu'on n'a accoûtumé de faire en France & en Italie.

Mais on paſſeroit pour imprudent de recevoir un Domeſtique dans ſa maiſon ſans un bon certificat, ou des Maîtres qu'il a déja eûs, ou de certaines perſonnes dont on connoiſſe la probité. On croit outre cela, qu'il y a de l'incivilité, & de la mauvaiſe foy à débaucher un Domeſtique du ſervice d'un autre pour l'attirer chez ſoy. Enfin un Domeſtique peut ſe dire heureux en Angleterre, s'il ſçait ſe conformer à l'humeur de ſon Maître, car lors qu'une fois les Anglois ont commencé d'aimer & de favoriſer quelqu'un, ils le font généreuſement & avec une ſincere affection.

Aprés tout ce que nous venons de dire, qu'eſt-ce qu'un peuple Chrêtien peut ſouhaiter davantage que de joüir du bonheur des Anglois? Celui qui connoit le bonheur du peuple d'Angleterre & ne le deſire point, ne connoit aſſurément point le prix de la liberté qui eſt un ſi rare treſor. Qu'eſt-ce, je vous prie, que ſont aujourd'huy les Peuples qui vivent dans des Republiques? Ce ſont des Eſclaves ſoûmis à la volonté d'un Senat, qui ſeul établit des Loix, fait des reglemens, impoſe des tailles, diminuë ou multiplie le nombre des ordonnances, & bannit les Citoyens comme il luy plaît. En un mot dans une Republique les peuples ſont autant de ſujets, car les Honneurs & les Privileges n'y ſont que pour les Grands, & ſi l'on parle de la liberté des peuples,

ples, ce n'eſt que lors qu'il s'agit de leur faire contribuer de grandes ſommes pour leur defenſe, ce qui a fait dire à un habile Politique qu'*en temps de guerre les peuples des Republiques ſont les amis des Grands, mais qu'en temps de Paix les Grands ne veulent plus reconnoître les peuples que pour ſujets.* Dans les Royaumes (je ne dis pas des Infidelles mais des Chrétiens) à quelle miſere les peuples ne ſont-ils pas expoſez? Quelle difference, je vous prie, y a-t-il entre la condition des Eſclaves de Barbarie, & la leur? Certainement il n'y en a aucune. Le moindre caprice d'un Prince ſuffit pour remplir les priſons d'innocens. Il ne faut qu'avoir un Miniſtre en tête pour ſe voir dépoüillé de ſes biens & de la vie même. Ainſi tel va dormir le ſoir, qui doit craindre de perdre le lendemain matin la faveur du Prince, c'eſt à dire, d'être privé de ſes biens, & chaſſé de ſa Patrie, car ſouvent on bannit les Citoyens qui ont rendu de plus grands ſervices à l'Etat. L'on ne ſçauroit le nier: dans la plûpart des Royaumes, les peuples ſont preſentement de veritables eſclaves. Leur vie, leurs biens, leur repos, leur conduite, & la diſpoſition de la moindre de leurs affaires, tout cela dépend abſolument de la volonté & du bonplaiſir du Prince, lequel n'a en veuë que ſes propres interêts, & jamais ceux de ſon peuple.

Ciro Politico.pag. 523.

Que les Anglois ſont donc heureux, puis qu'eux ſeuls poſſedent les plus glorieux Privileges que les Hommes puiſſent jamais ſouhaiter pour vivre contens dans la ſocieté civile! Et en effet à quel plus grand bonheur un peuple peut-il aſpirer qu'à celuy de pouvoir diſpoſer abſolument de

ſes

ſes biens, en tout temps; de vivre ſous des Loix qu'il a faites lui-même, d'être aſſûré qu'il ne ſera jamais chargé d'aucunes taxes que de celles qu'il s'eſt impoſées; de n'être ſoûmis qu'à un Roy qui eſt luy-même ſoûmis aux Loix; d'obéïr à des Loix, dont le Roy eſt l'appui; & enfin d'avoir la gloire de vivre ſous un Monarque, qui a toûjours été regardé comme l'Arbitre de l'Europe, & qui veille avec tant de zele au bien de ſon Royaume & à la conſervation de la liberté de ſes peuples. Mais ce qui y a de plus digne d'admiration dans les Anglois, c'eſt que quelque grands que ſoient leurs Privileges, ils n'en prennent pas occaſion de s'enorgueillir & de paroître inſolens; de ſorte que s'il ne ſe rencontroit parmi eux certaines gens amateurs des troubles, qui empoiſonnent les autres & leur inſpirent leur mauvais deſſeins, il n'y auroit point de Royaume plus tranquille que l'Angleterre; car il ſemble que la moderation a établi ſon ſiége dans le cœur des Anglois: cette excellente vertu ne les quitte jamais, elle ſe maintient parmi eux malgré les factions où ils ſont ordinairement engagez.

Maintenant ſi l'on conſidere à fonds toutes les raiſons que nous venons d'étaler pour faire voir quel eſt le bonheur des Anglois, raiſons qu'on admire d'autant plus, que plus on les examine, on ne ſçauroit s'empêcher d'avoûër (comme nous l'avons déja dit) que le peuple d'Angleterre ne ſoit le plus heureux peuple de l'Univers, & ce qu'il y a de plus important c'eſt qu'il eſt le plus heureux à tous égards. Il y a, je le confeſſe, quelques Provinces dans l'Europe, dont les peuples jouïſſent de quelque avantage, fondé

dé ſur la nature ou ſur l'Art, & même ſur l'établiſſement d'une bonne police, mais tout cela eſt paſſager & ſujet au changement. Du moins, c'eſt un bien mêlé de quantité de maux, ſemblable à une petite roſe, environnée de mille épines. Il n'en eſt pas de même en Angleterre. Le peuple de ce Royaume eſt heureux en tout point & juſques dans les moindres choſes. Et aprés avoir examiné avec ſoin la condition des Anglois, je ne trouve aucune choſe qui puiſſe leur donner un legitime ſujet de n'étre pas entierement ſatisfaits, & contens par rapport à ce qui regarde l'ordre de la nature, & le bon gouvernement.

On peut dire auſſi à la louange des Anglois qu'ils n'abuſent point de leurs Privileges, car car ils ſont d'ailleurs ſi exacts obſervateurs de leurs Loix, qu'on peut dire qu'il n'y a que l'Angleterre qui ſoit exempte de tous ces crimes enormes, qui ont comme établi leur empire dans d'autres Royaumes. Un Anglois aimeroit mieux mourir que de ſe porter à certaines actions injuſtes & barbares, tant il a de reſpect pour l'obſervation des Loix. Enfin, les Anglois ont une horreur inconcevable pour l'aſſaſſinat, & pour l'homicide, tel qu'on le commet en Italie; & les exemples en ſont ſi rares en Angleterre, qu'étant arrivé il y a quelques années qu'on en commit un, la Ville de Londres fut dans un ſi grand trouble qu'on regarda comme une eſpece de miracle qu'on eut pû reprimer la colere du peuple. J'ay écrit diſtinctement toutes les particularitez de cet homicide dans le 4. vol. du *Teatro Britannico*.

Pour dire maintenant un mot de l'humeur & du

du naturel des Anglois ; ils ſont naturellement enclins à la guerre tant ſur mer que ſur terre. Ils ſont amateurs des nouveautez, mais ſur tout de celles qui ſurviennent dans leur païs. Ils reüſſiſſent admirablement au jeu de dets ; & ils ſont ſi adroits à tirer de l'arc qu'ils paſſent pour les meilleurs archers du monde. Leurs plus grandes forces conſiſtent dans l'Infanterie. Avant les Guerres civiles, ils alloient volontiers porter les armes dans les Païs étrangers. Delà vint que lors qu'il s'élevoit quelque rebellion il y avoit bon nombre de Géneraux, de Colonels, de Capitaines & autres Officiers, (au lieu qu'ils ſont fort rares preſentement) leſquels étant revenus dans leur maiſon où ils ne pouvoient demeurer oiſifs, cherchoient à ſe rendre neceſſaires en excitant des guerres civiles. Charles II. s'étant apperçû de cet inconvenient ne ſe mit pas beaucoup en peine d'exciter les gens de qualité à aller ſervir dans les païs étrangers ; & c'eſt pour cette raiſon que la Nobleſſe s'abâtardit, & ſe plongea dans les plaiſirs & dans les vices : autre inconvenient, qui n'eſt pas moins propre à faire naître des guerres civiles, ſi nous en croyons ce qu'un certain Poëte a dit des Anglois *qu'ils ſont doux & bien faiſans dans l'adverſité, mais fort méchans dans la proſperité.* La Nobleſſe a ſi fort negligé tous les exercices qui appartiennent à un Cavalier qu'on ne voit en Angleterre que peu d'Ecuyers, de Maîtres d'armes, & de gens de cette ſorte ; & ceux qui y ſont, n'y gagnent leur vie qu'à grand' peine, faute d'Ecoliers. Peut être que la guerre d'à preſent aura reveillé l'amour de ces ſortes d'exercices dans l'eſprit des Anglois.

Anglica gens eſt optima flens, ſed peſſima ridens.

Le

Le commun du Peuple mene auſſi en Angleterre une vie fort oiſive, auſſi bien que les Artiſans & les ouvriers, car il n'y a point de païs dans le monde où les cabarets, les lieux où l'on boit du caffé, & autres ſemblables endroits ſoient plus frequentez qu'en Angleterre. Les hommes vont là paſſer leur temps à boire, à manger, & à fumer, dans une ſi grande nonchalance qu'on diroit qu'ils n'ont ni femmes, ni enfans, ni maiſons, ni aucune choſe à faire. C'eſt une eſpece de miracle, aprés cela, qu'en Angleterre le peuple, ſoit en géneral auſſi riche qu'il l'eſt, & qu'en même temps il paſſe la meilleure partie du jour dans des cabarets & dans des cafehuys. Il eſt pourtant tres-certain que ſi les Anglois ne poſſedent pas, tous, de grandes richeſſes, ils ſont au moins fort à leur aiſe. Il n'y a pas même tant de ſujet de s'étonner de cela, vû que les Anglois ne ſont point chargez d'impôts, hormis lors que quelque preſſante neceſſité les oblige, comme à preſent, à des contributions extraordinaires. De plus, la Nobleſſe n'a aucun droit ſur les peuples, & ſi un Gentilhomme veut qu'on luy rende quelque ſervice, il ne peut rien obtenir qu'en priant & en bien payant ceux dont il a beſoin; ce qui n'eſt pas en uſage dans le reſte de l'Europe, ſi vous exceptez la Hollande.

On croit ordinairement que les Anglois ne ſont pas fort portez à nourrir des guerres civiles. La raiſon de cela eſt que tout l'argent du Royaume, tant celui des Nobles que des autres, ſe trouve entre les mains des Marchands qui en trafiquent, & comme les Marchands font le plus grand nombre, ils empêchent autant qu'ils

qu'ils peuvent les rebellions qui pour l'ordinaire cauſent de grands dommages au negoce & le ruinent entierement; & ſi par hazard ils ne peuvent les éviter, ils y remedient en empêchant les incendies, dont on ne voit jamais d'exemple en Angleterre. Quoy que les guerres civiles y ſoient bien ſanglantes, le bas Peuple n'en vient jamais aux maſſacres ni aux autres extremitez de cette nature.

Les Anglois paſſent pour étre grands ennemis des Etrangers; mais ceux qui les en accuſent ſont eux-mêmes coupables de la même faute, car je puis dire avec verité que dans preſque tous les Païs de l'Europe, où j'ay voyagé, j'ay reconnu que c'eſt un mal géneral, & que les Etrangers ſont vûs de mauvais œil par tout. En France, où il ſemble qu'il y a plus d'humanité & plus de géneroſité, on y porte auſſi bien qu'ailleurs une haine mortelle aux Etrangers. Les François ſont volontiers des complimens honnêtes aux Etrangers, mais du reſte, ils n'ont aucune veritable affection pour eux; ils ſont au contraire leurs ennemis declarez, ils ne peuvent les voir s'élever dans leur Païs à quelque dignité, ou s'y établir pour profeſſer quelque métier. Il en coûta la vie au Marêchal d'Ancre, & l'exemple du Cardinal Mazarin eſt tres-rare, encore fut-il expoſé à bien des bourraſques.

Il eſt faux, comme on en fait courir le bruit, que les Anglois inſultent & chagrinent les Etrangers; au contraire, ils les fuyent: du moins ne s'empreſſent-ils pas beaucoup de ſe familiariſer avec eux; quoy qu'ils en euſſent reçû

des ſervices hors de leur païs. Cependant les Anglois ont cela de bon, que ceux par exemple, qui par leur ſoûmiſſion, par leur modeſtie, & par leur douceur dans la converſation ont trouvé le ſecret de gagner l'amitié & les bonnes graces d'un Gentilhomme Anglois, ſur tout lors qu'il eſt élevé à quelque charge, ceux-là, dis-je, n'ont plus rien à deſirer, car il eſt certain que ce Gentilhomme met tout en uſage pour les ſervir & pour les avancer. J'en ai vû moy-même pluſieurs exemples. De ſorte qu'on peut compter que les Anglois ont la géneroſité de faire du bien à ceux qui les ſervent: mais la verité eſt qu'il faut les bien ſervir, avec aſſiduité, & ſans ſe rebuter pour la peine qu'il y a auprés d'eux.

Quoy que les Anglois aiment naturellement les belles lettres, deux de leurs Rois, Henry VIII. & Jacques I. qui ont été illuſtres par leur ſçavoir, n'ont pas peu contribué à augmenter cette inclination. Ces deux Rois ont été moins jaloux de la gloire qu'ils pouvoient acquerir en bien gouvernant leur Royaume que de celle qui s'acquiert dans l'étude des ſciences. On peut dire qu'ils n'ont porté le ſceptre que de la main gauche, c'eſt à dire d'une maniere qui ne leur a pas fait grand honneur dans le monde & qui n'a pas ſervi beaucoup à relever leur puiſſance Royale, mais qu'en même temps ils ont porté la plume de la main droite, c'eſt à dire, qu'ils ſe ſont appliquez avec fruit & avec gloire à l'étude des belles lettres. Non ſeulement ils ont été ſçavans, mais ils ſe ſont outre cela rendus celebres par leurs Ecrits. Non ſeulement ils ont été les protecteurs des ſciences, & ont encou-

courage par leurs liberalitez les Sçavans à les perfectionner, mais ils les y ont excitez encore par leur propre exemple. De ſorte que ſous leur Regne, on s'attachoit à l'envi à étudier & à écrire, pour s'inſinuer par ce moyen-là dans les bonnes graces du Souverain : & il n'eſt que trop vrai que les gens de lettres avoient trop de credit auprés de ces deux Rois. Il ne falloit que ſe dire Auteur pour en étre bien reçû. Auſſi les Anglois paſſoient-ils alors pour les premiers dans la Republique des Lettres ; & de fait, dans un an, on imprima en Angleterre plus de livres ſur toutes ſortes de ſciences que dans tout le reſte de l'Europe dans dix années, à proportion. On les admire encore ces Livres, on les trouve parfaitement bons par rapport au ſujet qui y eſt traité, ſoit bon, ſoit mauvais, autant ceux qui traitent de matieres enjouées, comme les Comedies & les Romans, que ceux où l'on approfondit des matieres ſerieuſes, de Phyſique, de Morale, & de ſemblables ſciences ſpeculatives. Mais je ne ſçai comment le mépris des belles lettres, qui s'eſt répandu dans toutes les Provinces de l'Europe, a auſſi paſſé en Angleterre, où l'on ne voit preſentement que bien peu de gens d'une profonde érudition, & peu même qui s'appliquent à l'étude.

Les Anglois different des autres nations en un point, c'eſt qu'ils ne ſont pas touchez de la magnificence des Ouvrages recommandables par leur durée. Il ſemble qu'ils ne ſe piquent que de certaines ſomptuoſitez qui meurent avec ceux qui en jouïſſent. L'Angleterre a toûjours paſſé, comme chacun ſçait, pour le plus riche Royaume de l'Univers, & les Anglois

ont toûjours été regardez comme les peuples les plus ſuperbes de l'Europe. Cependant, on n'a point vû en Angleterre de ces grands bâtimens, de ces Mauſolées & de ces Monumens qu'on voit dans d'autres païs, ſi vous exceptez quelque reſte d'Abbaïe, ou de Convent, & le Temple de S. Paul, qui eſt, ſans contredit, le plus bel édifice du monde, aprés l'Egliſe de S. Pierre à Rome. Dureſte, les Anglois ne ſe bâtiſſent des Maiſons & des Palais que pour durer un certain temps, qui comprend rarement la vie entiere d'un Homme. D'où l'on peut conclurre que les Anglois ne deſirent pas avec paſſion de rendre leur nom celebre à la poſterité. Les Nobles font paroître beaucoup de magnificence dans leurs livrées, dans leurs meubles, dans leurs caroſſes & dans leurs tables; mais ordinairement ils paſſent leurs temps à joüir des plaiſirs de la campagne: au contraire le peuple ſe plaît fort au negoce: tous s'accordant pourtant dans ce point, qu'ils n'aiment que le faſte paſſager & de peu de durée.

Il n'y a point de nation plus portée aux divertiſſemens, & aux paſſetemps que les Anglois. La Nobleſſe a des Parcs, des Garennes, & des Ecuries où elle entretient ſoigneuſement des chevaux. Elle ſe divertit au plaiſir de la courſe, de la chaſſe, de la pêche. Elle a des oyſeaux propres à la chaſſe & des meutes de chiens. Elle ſe plaît au combat des coqs, au jeu de paume, à celui du billard, aux Echets, aux Dés, aux Dames, aux Cartes, & à la Muſique. Elle aime la converſation, la Comedie, & tous les divertiſſemens de cette nature. Mais ſouvent

il

il arrive que le Jeuneſſe ſe plonge dans la débauche & dans les plaiſirs les plus déreglez.

Les Bourgeois & le Peuple ont auſſi leurs divertiſſemens, comme la paume, le ballon avec le pied, & certains autres petits jeux de cette nature. Ils ſe plaiſent au combat des Ours & des Taureaux, au jeu de l'Arc & du Javelot. Ils ſe divertiſſent beaucoup à voir combattre des coqs, à courre la bague & à un certain carillon de cloches, dont l'uſage n'eſt connu qu'en Angleterre. Toutefois le plus grand plaiſir des Anglois de quelque ordre & de quelque condition qu'ils ſoient, c'eſt d'être dans des Cafehuys, & dans des Cabarets & de fumer du Tabac. Ce ſont là des plaiſirs ſi fort du goût géneral que les femmes mêmes fument, & qu'il y a des Caffehuys pour les Femmes, quoy qu'ils ſoient aſſez rares. Pluſieurs croyent que le combat de coqs eſt indigne d'occuper le loiſir des gens de qualité; que le combat des Ours & des Taureaux eſt dangereux & propre à inſpirer des penſées cruelles & ſanguinaires; & que le jeu de ballon avec le pied eſt trop groſſier. C'eſt pourquoy la Nobleſſe ne recherche pas beaucoup ces ſortes de paſſetemps.

La vertu que l'on doit le plus loüer dans les Anglois, eſt cette facilité qu'ils ont à ſe reconcilier avec leurs Ennemis. Ils ont ſur tout en horreur les aſſaſſinats, les trahiſons, & l'eſprit de vengeance. Ils ne ſont ni amis diſſimulez, ni ennemis cachez, & non ſeulement les Nobles, mais encore les gens du commun ont ces ſentimens-là. De là vient que les Anglois ne portent jamais leur inimitié ſi avant que les Italiens

liens & les Eſpagnols qui ſont irreconciliables, & qui ne penſent nuit & jour qu'à trouver les moyens de ſe vanger par des trahiſons, par des fourberies & par les plus lâches artifices : toutes voyes, indignes de l'humanité & du Chriſtianiſme, & dont les Anglois ſont ennemis declarez. Ces derniers ont encore une averſion particuliere pour les empoiſonnemens, qu'ils puniſſent avec une extrême rigueur. En un mot, le moindre ſervice reçû, le moindre retour ſuffit pour chaſſer de leur cœur tout deſir de vengeance. Les Eſpagnols & les Italiens qui font gloire de porter juſques à la mort le deſir de vengeance enraciné dans le cœur, appellent vice cette généreuſe inclination que Anglois ont de ſe reconcilier facilement avec leurs ennemis. Ceux-là diſent que les Anglois ne ſont ainſi enclins à ſe remettre bien avec leurs Ennemis, que parce qu'ils n'ont pas le courage de ſe venger. Ainſi cette generoſité de pardonner à ſes Ennemis, qui eſt la vertu des grandes ames, paſſe dans l'eſprit des Eſpagnols & des Italiens pour un grand défaut, ou du moins pour une lâcheté : mais ces ſentimens conviennent bien plûtôt à des Payens & à des impies qu'à de veritables Chrétiens.

D'un autre côté, les Anglois ſont ſujets à un vice qu'on peut appeller la peſte de la ſocieté civile : c'eſt l'envie, qui eſt leur vice dominant. Les Anglois ſont envieux au dernier point de la proſperité d'autrui. Ils ne pouvent voir qu'avec peine que qui que ce ſoit s'avance dans le monde ou par ſon induſtrie ou par ſon adreſſe. Outre cela ſoupçonneux au delà de ce qu'on pourroit dire, ils prennent de l'ombrage pour la moindre choſe : tout ce qu'on dit & qu'on fait,

ſoit

ſoit qu'on parle à haute voix, ou doucement, ils prennent tout cela pour eux & s'imaginent que c'eſt à eux qu'on en veut. Ils ſont toûjours prêts à nuire à leur prochain, & ils font voir par leurs actions qu'ils voudroient étre ſeuls les maîtres du monde. Ils ſont malins, & calomniateurs, portez à déchirer la reputation de leur prochain à tors & à travers, ſur tout lors qu'ils en trouvent le moindre ſujet. N'étoit qu'ils ne gardent pas long-temps leur colere, l'Angleterre ne ſeroit qu'un Enfer continuel. Mais ce que je trouve de plus digne de blâme en eux, c'eſt qu'ils oublient les bienfaits & les ſervices qu'ils ont reçûs hormis qu'ils ne ſoient fort importans & de longue durée. Non ſeulement cela. Quelques uns vont juſques à ſe figurer que ceux qui leur rendent quelque ſervice ſont aſſez recompenſez par l'honneur qu'ils ont de les ſervir.

Cette maudite coûtume de medire, n'a pas ſeulement lieu entre les particuliers qui parlent mal les uns des autres, elle regne parmi les Membres du Parlement; parmi les Premiers Officiers de la Couronne; & parmi les Evêques. Le Roy luy-même, & ſes premiers favoris ſont ſujets aux atteintes de la mediſance. On peut même dire, qu'il n'y a point de lieu dans le Monde, où l'on ſe dechaine contre la perſonne du Roy ſoit par écrit ou de bouche, avec plus de licence, & en des termes plus ſatiriques & plus malins qu'en Angleterre. Cependant à ce vice les Anglois joignent une grande vertu, dont on trouveroit à peine des exemples dans le reſte du monde, c'eſt que, bien qu'ils parlent ſi librement contre leur Roy & contre

les Princes du Sang, ils ne ſçauroient ſouffrir que les autres s'émancipent à en dire du mal. Ils ſe figurent au contraire que les Etrangers ſont obligez de reſpecter leur Roy. C'eſt à quoy les voyageurs doivent prendre garde en Angleterre, & ſur tout les François, & encore plus particulierement les Proteſtans, car s'ils venoient à manquer dans cet article; ils pourroient avoir ſujet de s'en repentir. Ils doivent ſçavoir que les Anglois ſont piquez au vif lors qu'ils entendent dire du mal de leur Roy, & qu'ils s'en reſſentent comme d'un injure faite à eux mêmes. Du reſte les Anglois pouſſez de je ne ſçay quel deſir qui leur eſt peut-être inſpiré par leur fierté naturelle, ſont ardens defenſeurs des prééminences, & des droits de la Couronne d'Angleterre. Pluſieurs même donnent dans l'excés ſur cette matiére, mais pour l'ordinaire ils n'en parlent que d'une maniere fort raiſonnable, & ſur tout les perſonnes élevées à quelque charge qui étant tresbien inſtruites des prérogatives de la Couronne en peuvent parler avec fondement, comme dit le Docteur Chamberlain.

Les Anglois ſont ſi prodigues, & ſi adonnez à leurs plaiſirs, particulierement les Gentils-hommes, qu'on voit bien plus de familles ruïnées dans ce Royaume que dans les autres païs. Ils s'imaginent que c'eſt un ménage indigne d'un homme de qualité de marchander dans des Cabarets ce qu'ils veulent manger ou de compter enſuite ce qu'ils ont mangé; & de là vient qu'en Angleterre les Traiteurs, les Cuiſiniers & les Pourvoyeurs s'enrichiſſent en peu de temps, auſſi bien que les Tailleurs, les

les Cordonniers & les autres gens de mêtier.

Pour ce qui regarde les noms dont l'uſage a été introduit en géneral parmi les hommes pour ſe diſtinguer les uns d'avec les autres, les noms de baptême des Anglois ſont ordinairement les mêmes qu'ils avoient accoûtumé de porter lors que les Saxons s'emparerent de l'Angleterre, comme, *Robert*, *Richard*, *Edoüard*, *Guillaume*, *Gilbert*, *Edmond*, *Edouïn*, *Gautier*, *Leonard*, *Roger*, & ſemblables qui ſont tous fort ſignificatifs. On porte encore en Angleterre des noms tirez du Vieux ou du Nouveau Teſtament, comme Abraham, Iſaac, Jacob, Jean, Thomas, Jacques, &c. On donne rarement deux noms de Baptême en Angleterre, ce qui eſt aſſez ordinaire en Italie & encore plus en Allemagne. Quant aux ſurnoms qu'on donne pour diſtinguer les familles, ils ont été introduits en Angleterre à l'exemple de la France, & cet uſage des ſurnoms qui a commencé en France il y a plus de ſept cens ans, eſt préſentement ſi commun parmi les Anglois, qu'il y en a qui oublient leur nom de baptême. La Nobleſſe Angloiſe commença à prendre des ſurnoms cent ans aprés les François, & le commun Peuple ſous le regne d'Edouard.

Les Anglois ont imité la coûtume des Romains de joindre à leurs noms de baptême celuy de quelque dignité qu'ils poſſedent, ou de quelque chargé de leurs Prédeceſſeurs. Il y a par exemple une famille en Angleterre dont le ſurnom eſt *Chamberlain*, parce qu'un de cette famille, qui ſe nommoit autrement, avoit poſſedé la charge de Chambellan; & le Duc d'Ormond dont la famille eſt ſi illuſtre, porte

le ſurnom de *Butler*, à cauſe que dans cette Famille, d'où le Duc d'Ormond d'à preſent tire ſon origine, il y eut, depuis plus de trois ſiécles, un certain Edouard qui poſſeda la charge de *Butler*, c'eſt à dire, de Bouteiller : charge extrêmement honorable.

Enſuite quelques-uns prirent pour ſurnom le nom de Baptême de leur Pére, comme par exemple *Gerard Fits Henry*, c'eſt à dire, *Gerard* fils d'Henry : il y en a encore pluſieurs exemples. On voit auſſi pluſieurs Anglois qui à l'exemple des François tirent leur nom des Seigneuries qu'ils poſſedent en Angleterre ou dans d'autres Royaumes : la Famille de Biron, par exemple, a tiré ce nom d'une Seigneurie, qui s'appelloit ainſi, & qui luy appartenoit autrefois. Il en eſt de même de la Maiſon de Morleis, de Grandiſor, & de pluſieurs autres. Il y a, outre cela, pluſieurs Familles étrangeres qui ſe ſont venuës établir en Angleterre, & qui ont conſervé le nom de leur Famille en y faiſant quelque changement, ainſi le Milord Haliſax, Chevalier d'un rare merite & qui a poſſedé avec tant d'éclat les premieres charges du Royaume ſous les deux Rois Charles II. & Jaques II. & ſous Guillaume à preſent regnant, ce Milord, dis-je, porte le ſurnom de Savil, qui eſt le même que celui de *Savelli*, l'une des plus illuſtres Familles de Rome ; un Chevalier de cette Famille étant venu s'établir en Angleterre.

Un Comte qui aimoit de vivre hors des embarras de la Cour, me dit il y a quelque temps, que les revolutions qui arrivent en Angleterre, n'étoient cauſées par aucune inclination que les Peu-

Peuples euſſent pour les guerres civiles, mais par l'ambition, & par le caprice de quelque particulier: les Anglois étant comme ces agneaux innocens qui courent aprés un mouton qui vient de ſe jetter dans un foſſé. J'entre dans ſon ſentiment, qui eſt aſſez vraiſemblable, comme on le voit par le ſeul exemple de Cromwel qui attira les Anglois dans ſon parti, les jetta dans un precipice, & les mit enſuite dans les chaînes. Les Anglois ne laiſſent pourtant pas d'avoir tout l'eſprit qu'il faut avoir pour approuver ce qui eſt bon, & rejetter ce qui eſt mauvais, mais pour l'ordinaire ils ſe laiſſent entrainer à une certaine douceur de temparemment, cachée ſous une fierté apparente. Si les Anglois avoient le brillant des François, ils ſeroient les Peuples les plus dignes de faire figure dans le monde. Quoy qu'il en ſoit, il ne leur manque rien de tout ce que peut donner un bon naturel, & ceux qui prennent ſoin de cultiver ce naturel reüſſiſſent admirablement dans tout ce qu'ils entreprennent: mais le mal eſt que depuis prés de cinquante ans ils negligent toute éducation, beaucoup plus appliquez au mal qu'au bien.

Fin du Premier Livre.

LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE SECOND.

Où l'on voit les ſuites les plus remarquables de la Naiſſance de Charles Premier : de ſon éducation & de ſon Mariage : avec quelques autres particularitez qui ont un rapport néceſſaire avec la Vie de Cromwel.

TELLE étoit la diſpoſition où ſe trouvoit l'Angleterre lors qu'elle entreprit de renverſer Charles I. de ſon Thrône, pour le plonger dans ſon propre ſang, & qu'elle mit un ſimple Gentilhomme en état d'exércer un pouvoir tyrannique dans le Royaume. Une ſi terrible cataſtrophe fit d'abord horreur à tous les Peuples du Monde, mais enfin le ſuccés, dont elle fut ſuivie, jetta l'épouvante dans toute l'Europe, durant l'eſpace de dix années.

Aprés avoir repreſenté en quel état étoient les Prérogatives de la Couronne d'Angleterre, les

les Privileges du Parlement & les Franchiſes du Peuple, quelle étoit la diſpoſition des Anglois, & la nature du Gouvernement, lors qu'une des plus affreuſes rebellions qu'on ait jamais vû parmi les Chrêtiens, & peut-être parmi les Nations les plus barbares, prit naiſſance en Angleterre : aprés avoir, disje, étalé toutes ces choſes, nous allons pénetrer plus avant dans les cauſes d'un ſi tragique évenement. Les grandes actions ſont ordinairement produites par de grands reſſorts. S'il a été néceſſaire de voir l'état où ſe rencontroit l'Angleterre, & de connoître le naturel des Anglois pour bien comprendre l'origine de ce prodigieux déſordre, dont nous devons parler, il ne ſera pas moins à propos de dire un mot, avant toutes choſes de la maniere dont la Maiſon de STUARD prit poſſeſſion de la Couronne d'Angleterre ; de la naiſſance & de l'éducation de Charles I. qui qui a été honoré du titre de Martyr dans le Rituel Anglois, & qui fera le triſte ſujet de cette ſanglante Tragedie ; & de s'étendre un peu ſur ſon gouvernement, dont nous fairons connoître la nature dans tout ce ſecond Livre. C'eſt de là principalement que dépend l'intelligence de cette Hiſtoire ; car la maniére dont ſe conduiſit cet infortuné Monarque fut la principale cauſe de ſon malheur, & excita ces grandes révolutions qui mirent toute l'Angleterre en déſordre, renverſerent toutes les Loix, & étouffierent toute ſorte de droits, ceux du Peuple auſſi bien que ceux de la Couronne.

Diſons donc un mot de la naiſſance & de l'éducation de Charles I. Il nâquit à *Dumfermeling*, l'une des principales Villes d'Ecoſſe, le

dix-neuviéme de Novembre en 1600. de Jacques VI. Roy d'Ecoſſe, & d'*Anne de Danemark*, ſœur de *Chriſtien* IV. c'eſt à dire, de la Maiſon Royale de Stuard qui tient la Couronne depuis long-temps par une ſucceſſion continuée en commençant par *Malcom Conmer* Roy d'Ecoſſe, & Marguerite ſa Femme, ſœur & Heritiére unique d'*Eggar Atheling*, dernier Prince des Anglois Saxons. De ſorte que, bien que ce Prince eût principalement droit à la Couronne du côté de *Guillaume le Conquerant*, Duc de Normandie, au défaut de ce droit, il auroit toûjours eû part à la ſucceſſion du côté de ſa Femme. Cependant il parut un Livre, intitulé *Autinormanniſme*, compoſé par les Flateurs de Cromwel, où l'on tâchoit de faire voir que la Maiſon de Stuard n'avoit point d'autre droit à la Couronne d'Angleterre, que celuy qu'elle y avoit du côté de Guillaume le *Conquerant*; & que les Anglois ayant remporté ſur ce dernier de grands avantages par la voye des armes, ils avoient un légitime ſujet de ſonger à ſe mettre en liberté, & à ſecoûër le joug que les Normands leur avoient enfin impoſé, les armes à la main.

Charles I. paſſa deux ans ſans porter aucun titre. Il étoit ſi flouët lors qu'il vint au monde que l'on ne crut pas qu'il pût vivre long-temps. Cependant comme il eût pris de la vigueur, on ceſſa de craindre pour ſa vie, & il fut déclaré avec toutes les céremonies ordinaires, *Duc d'Albanie*, *Marquis d'Ormond*, *Comte de Roſſe*, *& Baron d'Ardimaneck*: titres dont le Roy pouvoit diſpoſer abſolument.

Aprés

Aprés la mort de la Reine Elizabeth, le Roy Jacques, qui avoit été nommé, par cette Princeſſe, à la ſucceſſion de la Couronne d'Angleterre, partit en poſte pour Londres, où il avoit été déja proclamé Roy. Il y arriva le 25. d'Avril. La Reine ſa Femme, accompagnée de Henry ſon fils aîné & de la Princeſſe Elizabeth qui fut enſuite mariée avec Frederic V. Prince Palatin, s'y rendit vers la fin du mois de May. Pour le Prince Charles, qui étoit encore entre les mains d'une nourrice, il n'arriva à Londres que ſur la fin du mois d'Octobre, & dans ce même temps on luy donna Madame *Cary* pour Gouvernante. Le 6. de Janvier de l'an 1604. on luy confera le titre de Duc de Yorc, aprés qu'on luy eût ceint l'épée au côté, qu'on luy eût mis ſur la tête un bonnet Ducal, entouré d'une chaîne d'or, & qu'on l'eut créé Chevalier du Bain avec de grandes cérémonies. Dés qu'il fut parvenu à l'âge de ſix ans, on le tira des mains de Madame *Cary*, pour le mettre ſous la conduite d'un Précepteur, nommé *Thomas Murray*, natif d'Ecoſſe, lequel n'ayant pas grand' connoiſſance des cérémonies & des rites de l'Egliſe Anglicane, l'inſtruiſit aſſez mal ſur cet article, mais aſſez bien ſur tout le reſte. Charles en croiſſant continua d'avoir les jambes extrêmement foibles, de ſorte qu'à l'âge de dix ans, à peine pouvoit-il ſe ſoûtenir ſur ſes pieds. Il n'avoit rien moins que le mine d'un Prince; auſſi Henry, ſon frére aîné, s'étant trouvé un jour avec luy dans l'Antichambre du Roy, avec un grand nombre des gens de qualité, & en préſence du Docteur *Abbot*, Archevêque de Cantorbery, il

il prit le bonnet quarré de cet Archevêque & le mit par raillerie ſur la tête du Prince Charles en diſant, *Mon Frére, ſi vous étudiez bien, je vous ferai un jour Archevêque:* mais Charles piqué de ces paroles, jetta le bonnet à terre, & répondit à ſon Frére, *Gardez le pour vous-méme: pour moy je veux être Roy.* Aprés quoy, il foula le bonnet de dépit, de ſorte qu'il ne pût plus être d'aucun uſage; ce que quelques-uns regarderent comme un mauvais augure pour la Hierarchie Epiſcopale. Depuis ce temps-là, ces deux Fréres furent ſi fort aigris l'un contre l'autre, que Charles ayant été fait Chevalier de la Jarretiere le 16. de Novembre en 1611. Henry ne voulut point aſſiſter à la céremonie. Et cette meſintelligence ne finit qu'avec la vie de Henry qui mourut un an aprés, ſçavoir le 6. de Novembre de l'année 1612. Auſſi-tôt aprés, Charles fut fait Prince de *Cornouailles*, & commença à joüir des droits & des Privileges dûs aux premiers ſucceſſeurs de la Couronne. La premiére fonction qu'il fit en cette qualité, ce fut de paroître dans la pompe funebre de ſon Frére qu'on célebra le 7. de Decembre. Le quatorziéme jour de Fevrier de l'année ſuivante, il ſervit de *Paranymphe* aux nopces de ſa ſœur Elizabeth avec Frederic Electeur Palatin, leſquelles furent célebrées ce même jour avec de grandes réjoüiſſances.

Ce mot ſignifie, *celuy qui étoit proche de l'Epouſée*; mais il n'eſt plus en uſage en ce ſens.

La qualité de premier Héritier de la Couronne ſembla donner à Charles de nouvelles forces, & apporter un grand changement à ſes inclinations. Au lieu qu'auparavant il étoit dur, opiniâtre, capricieux & porté à certaines baſ-

ſeſſes

ſeſſes indignes d'un Prince, il commença d'avoir des inclinations nobles & génereuſes. De foible qu'il étoit auparavant, il devint robuſte & vigoureux. Il s'appliqua à tous les exercices du corps, convenables à une perſonne de ſa naiſſance, à monter à cheval, à faire des armes & à danſer; de ſorte que dans deux ans il s'y rendit ſi habile qu'il paſſa pour un des plus adroits du Royaume dans ces ſortes d'exercices. Il quitta en même temps ces airs rudes qu'il faiſoit paroître dans la converſation, & cette nonchalance qui éloigne l'eſprit des affaires du monde. Il devint moderé, affable, & capable le donner de bons conſeils. Vers la fin de ſa dix-ſeptiéme année il fut fait Prince de *Galles*, Comte de *Cheſter* & de *Flins*, & prit poſſeſſion de tous les droits, & de tous les avantages, attachez à ces titres-là. On luy donna d'abord une maiſon & une Cour pour luy en particulier, & on mit au nombre des Officiers de ſa Maiſon *Robert Cary* qui d'abord fut fait ſon Chambellan, & revêtu enſuite de la qualité de Baron de Lepington; *Thomas Howard* ſecond fils du Comte de Suffolk, à qui on donna la charge de Grand Ecuyer avec la qualité de Vicomte d'Andouër; & *Howard de Charlanton*, qui fut fait ſon Maître d'Hôtel, & qui reçût aprés cela le titre de Baron de Molnigar en Irlande. La Reine Anne mourut peu de temps aprés, ſçavoir le 12. Mars 1619. & le Roy Jaques en fut ſi affligé qu'il tomba malade à Neumarcket, d'où ayant voulu à toute force qu'on le tranſportât à Londres, il ſe trouva ſi mal à Royſton qui eſt ſur le milieu du chemin, qu'il fut contraint de s'y arrêter. Le Docteur *Andrews*, Evê-

Evêque de Wincheſter, profita de cette occaſion pour repreſenter à ſa Majeſté le triſte état où tomberoit l'Angleterre, ſi le Prince de Galles demeuroit entre les mains de Gouverneurs, & de favoris Ecoſſois, qui avoient de l'averſion pour la Liturgie Anglicane: & le Roy jura là-deſſus qu'il mettroit bon ordre à cela ſi Dieu luy conſervoit la vie. En effet il tint religieuſement ſa parole lors qu'il fut gueri.

Cependant l'Electeur Palatin s'étoit laiſſé perſuader un peu trop légerement d'accepter la Couronne de Bohéme, contant plus qu'il ne devoit ſur le ſecours du Roy ſon beau-pére. Le malheur voulut qu'en perdant une bataille il perdit la Couronne & l'Electorat. L'Empereur Ferdinand donna la moitié de ſes Etats au Duc de Baviere avec la qualité d'Electeur, & l'autre moitié au Roy Catholique qui ſe mit en poſſeſſion de tout ce qui y étoit renfermé, hormis les Places d'Heidelberg, de Frankendal, & de Manheim qui ſe trouverent pourvûës de bonnes garniſons Angloiſes. On crut que le ſeul moyen de conſerver ces Places & de recouvrer ce qu'on avoit perdu, étoit de marier le Prince de Galles avec l'Infante d'Eſpagne. Ce fut pour faire réüſſir ce deſſein que vers la fin de l'année 1641. on envoya à Madrid le Comte de *Digby* en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire. Gondemar s'étoit déja entretenu avec le Roy Jacques de cette affaire, & avoit aprés cela repris la route d'Eſpagne pour tâcher de la conduire à ſa perfection: de ſorte que luy & l'Ambaſſadeur d'Angleterre trouverent la Cour fort diſpoſée à accorder au Roy Jacques

ce

ce qu'il demandoit. Sur les avis qu'en reçût le Prince de la pàrt du Comte de *Digby*, & du Comte de Briſtol, il donna ordre au Prince de Galles ſon fils de ſe préparer à partir pour l'Eſpagne où l'on ſouhaitoit de le voir.

Le Roy Jacques commit la conduite de ſon Fils & la negociation du mariage à *George Villiers* ſon grand Favori, qui de ſimple Gentilhomme avoit été fait premierement Baron de *Waddon*, enſuite Comte de *Breking*, Marquis de *Bucking*, Chevalier de la Jarretiere, & enfin pendant qu'il étoit en Eſpagne, Duc de *Buckingham*. Les Conſeillers du Roi n'étoient pas tous d'un même ſentiment ſur la conduite qu'on devoit tenir : les uns vouloient que le Prince allât en Eſpagne avec une ſuite digne d'un héritier preſomtif de trois Couronnes : & les autres croyoient qu'il devoit faire ſa route *incognito*, & attendre qu'il fut arrivé & qu'il eut couclu ſon mariage pour paroître avec toute ſa grandeur. Ce dernier avis fut préferé, & le Roy ayant donné ordre à *Buckingham* & à quelques autres Seigneurs, d'aler en droiture à Madrid, le Prince de Galles s'embarqua à Douvres, prit terre à Boulogne, ſe rendit en poſte à Paris, vit dîner le Roy de France ſans être connu, & reprit le lendemain la poſte pour Madrid.

Philippe IV. regnoit en Eſpagne depuis la mort de Philippe III. ſon Pére qui étoit arrivée l'année précedente : ou plûtôt, il faiſoit regner pour luy le Comte d'Olivarés ſon cher Favori. Le Prince de Galles étant arrivé à Madrid, alla loger chez le Comte de Briſtol, Ambaſſadeur d'Angleterre, où les favoris des deux Rois

ſe

ſe trouverent enſemble. *Buckingham* alla le premier ſaluer Olivarés, & aprés cela ce dernier vint voir le Prince de Galles de la part du Roy ſon Maître. Il n'y a aucune eſpece d'honneurs que l'on ne fit à ce Prince. Le Roy luy donna toûjours la main droite dans ſon caroſſe; il le regala magnifiquement; & luy donna mille ſortes de divertiſſemens, pendant qu'il envoya un Courier à Rome, afin d'obtenir diſpenſe du Pape pour le mariage de ſa fille avec un Prince Proteſtant.

Gregoire XV. qui occupoit alors le ſiége de Rome, deſiroit fort ce mariage, parce qu'il eſperoit que l'Egliſe Catholique en retireroit de grands avantages. Il n'eut donc pas de peine à promettre la diſpenſe qu'on luy demandoit. Mais il ne la promit qu'à condition qu'on luy envoyeroit les articles matrimoniaux. On les luy envoya tels que les Eſpagnols les avoient conçus, ſans ſçavoir encore ſi le Prince de Galles, & le Roy Jacques les accepteroient dans cette forme: & le Pape fut aſſez bon ou aſſez imprudent pour s'en contenter, les trouvant auſſi avantageux à l'Egliſe Romaine que les Catholiques les plus zelez pouvoient le deſirer, & ne prenant pas la peine de s'informer ſi toutes les parties les avoient ſoûſcrits & ratifiez.

On parloit cependant fort diverſement du mariage du Prince de Galles, en géneral dans toute l'Europe, & en particulier dans la Cour de Rome, où l'on a accoûtumé d'éplucher fort exactemement les actions d'autrui, & de tâcher de penetrer à fond les deſſeins les plus impenetrables.

trables. Quelques uns croyoient que le Roy Jacques avoit en vuë d'établir la Religion Catholique en Angleterre, & que c'étoit pour cette fin qu'il preſſoit tant le mariage de ſon fils avec l'Infante; & les Eſpagnols zelez s'imaginoient déja voir le Prince de Galles & ſon Epouſe à la Meſſe du Nonce. Mais ce Roy Jacques qui avoit une veritable averſion pour les ſentimens de l'Egliſe Romaine, & qui craignoit qu'on ne s'efforçat de les inſpirer à ſon fils, prenoit de grands ſoins pour l'empêcher de ſe laiſſer gagner. Ce fut principalement pour cela qu'il chargea de ſa conduite le Duc de *Buckingham*, qui étoit ennemi juré du Papiſme, & qui étoit ſi intereſſé à ſoûtenir la Religion Proteſtante qu'il ſe ſeroit fait brûler pour elle; quoi que cependant on ait voulu faire croire dans la ſuite qu'il ne l'aimoit pas afin de le rendre odieux au peuple, ſelon la louable coûtume qu'on a en Angleterre de faire paſſer pour Papiſtes ceux dont on n'eſt pas content, & qu'on a envie de perdre.

Cela n'empêchoit pas qu'*Henri de Guſman*, Comte & enſuite Duc d'Olivarés, n'eſperat venir à bout de la converſion du Prince de Galles. Non ſeulement il conclut le mariage ſous cette eſperance: mais il donna la choſe pour certaine à la Cour de Rome. Et il eſt aiſe de juger que le Pape s'en réjouït beaucoup, dans la penſée chimerique que peut-être avant ſa mort il verroit rétablir ſa Religion & ſon autorité dans les trois Royaumes de la Grand' Bretagne. Il crut ſi bien ce que les Eſpagnols luy en diſoient qu'il en rendit graces à Dieu dans la viſite des ſept Egliſes.

Les

Les Eſpagnols luy propoſerent même d'écrire au Prince de Galles pour l'exorter à ſe convertir avant que d'acomplir ſon mariage, & la bonté naturelle du Pape le portoit aſſez à cela. Mais comme c'étoit une affaire d'une fort grande importance, il voulut conſulter ſon Conſiſtoire avant que de donner une réponſe poſitive. Son Conſiſtoire ayant examiné la propoſition qui luy étoit faite, il n'y eut d'abord que les Cardinaux de la faction Eſpagnolle leſquels veritablement étoient en grand nombre, qui fuſſent d'avis qu'on écrivit au Prince de Galles. Tous les autres diſoient, *qu'il n'étoit pas de l'honneur du Siége Apoſtolique d'avoir correſpondance avec les Héretiques, que ſi le Prince de Galles étoit bien intentionné, la lettre qu'on luy écrivoit ne ſerviroit de rien; & que s'il ne l'étoit pas, cette lettre ſeroit une matiere de riſée pour les Héretiques; qu'il falloit premierement s'aſſurer de la converſion du Prince, & qu'aprés cela on pourroit luy expedier, non ſeulement une Bulle, mais un Legat Apoſtolique chargé de deux Brefs: qu'on ne devoit pas avoir ſi-tôt oublié ce qui s'étoit paſſé entre le ſiege Apoſtolique, & la Cour de France aprés la mort d'Henry III. lors que le Roy de Navarre ayant été reconnu Roy de France, pluſieurs Princes Catholiques luy ayant envoyé des Ambaſſadeurs, & les fondemens de ſa converſion étant déja jettez, Clement VIII. ne voulut jamais luy envoyer le moindre Bref ni la plus petite lettre, juſques à ce que ſes Ambaſſadeurs euſſent publiquement abjuré l'Héreſie en ſon nom aux portes de l'Egliſe de S. Pierre à Rome, parce que*, diſoit ce Pontife, *il ne pouvoit expoſer la gloire du Saint Siege ſans de bonnes aſſurances.*

Le

Le Cardinal *Ludoviſio* qui étoit neveu du Pape & qui le gouvernoit abſolument aporta plus d'obſtacles qu'aucun autre deſſein d'écrire au Prince de Galles, parce qu'il craignoit que cela ne fit du tort à la reputation de ſon oncle, & qu'on ne l'accuſat un jour de s'être laiſſé trop facilement porter à rompre une loi inviolable du S. Siege qui defendoit d'avoir aucun commerce avec les Héretiques avant leur converſion. Tous les Cardinaux ſe ſeroient rendus à cet avis ſi les Eſpagnols, qui avoient reçu des ordres exprés de la Cour d'Eſpagne de demander une Bulle pour le Prince de Galles, s'étoient un peu moins roidis. Mais ils repreſenterent que *l'exemple qu'on alleguoit de la fermeté de Clement VIII. contre Henri IV. ne concluoit rien, parce qu'Henri IV. avoit été ſolemnellement excommunié, & qu'il s'étoit erigé en perſecuteur de l'Egliſe, & avoit témoigné beaucoup de haine pour elle en pluſieurs rencontres, au lieu que le Prince de Galles n'avoit jamais rien fait de tel: que ſi on donnoit à celuy-ci la permiſſion d'épouſer une Princeſſe Catholique par une Bulle emanée du S. Siege, on pouvoit à plus forte raiſon luy accorder l'honneur d'une Bulle adreſſée à luy même: que cela pouvoit faire beaucoup de bien, & ne pouvoit produire aucun mal: qu'enfin l'Egliſe étoit une bonne Mére qui ne devoit pas negliger les occaſions favorables de convertir les hommes, & ſur tout de convertir les grands Princes.* Bien qu'il y eut des opiniâtres qui oppoſaſſent pluſieurs choſes à ces raiſons, la pluralité ne laiſſa pas de s'y rendre, & on conclut que le Pape expedieroit une Bulle au Prince de Galles, & pour contenter les Eſpagnols, & pour tâcher

de

de gagner l'affection de ce Prince. Voici la teneur de cette Bulle.

Sereniſſime Prince de Galles.

GREGOIRE, *Serviteur des Serviteurs de Dieu, vous ſouhaite le Salut, & la lumiere de la grace Divine.*

„ COmme la Grande Bretagne a toûjours
„ abondé en toutes ſortes de vertus & en
„ nombre de gens de merite, en ſorte qu'elle a
„ rempli l'un & l'autre Hemiſphere de la gloire
„ de ſon nom, qu'il n'y a point de Royaume qui
„ n'ait envié ſa fortune, & que le Saint Siege
„ Apoſtolique luy a ſouvent donné de grandes
„ louanges. Parmi ſes Privileges il n'y en a point
„ de plus grand que celuy-cy, c'eſt que lors que
„ l'Egliſe commençoit à naître, le Roy des Rois
„ voulut choiſir cette Iſle pour ſon héritage, juſ-
„ ques-là que pluſieurs croyent que l'étendard de
„ la croix y a été vû avant les aigles Romaines. A
„ quoy il faut ajoûter que pluſieurs de ſes Rois
„ ayant aquis la connoiſſance du veritable ſalut
„ ont preferé la Croix au Sceptre Royal, & la
„ ſainte Diſcipline de la Religion à tous les plaiſirs
„ de la chair, & ont ſi bien rempli l'univers des
„ exemples de leur pieté qu'on n'en perdra jamais
„ la memoire dans les ſiécles avenir : de ſorte
„ qu'en meritant les Principautez du Ciel & les
„ prémices de la Beatitude, ils ont auſſi obtenu
„ ſur la terre les ornemens triomphaux d'une ve-
„ ritable & parfaite ſainteté.
„ Bien que le Tentateur Infernal ait à preſent
„ ſuſcité de grandes alterations dans l'Egliſe An-
„ glicane, nous voyons avec tout cela que la Cour
de

de la Grand' Bretagne fait une figure illuſtre « dans le Monde, & qu'elle brille de quantité de « vertus morales ſatisferoient l'amour que nous « avons pour Elle, & ſerviroient d'un glorieux « ornement au nom Chrêtien, ſi elle joignoit à « toutes ces belles qualitez l'amour de la verité « Univerſelle & Orthodoxe. «

C'eſt pourquoy plus nous ſommes ſenſibles à « la gloire de vôtre Sereniſſime Pére, & plus nous « reſſentons de plaiſir à la veûë des grandes quali- « tez dont vous ôtez orné, plus nous deſirons a- « vec ardeur que les Portes du Royaume des « Cieux qui ne ſont ouvertes que pour les Fideles, « le ſoient enfin pour vous, & que vous puiſſiez, « ſelon nos vœux, devenir l'amour & les delices « de l'Egliſe Univerſelle, qui a toûjours été pro- « tegée & defenduë avec tant de zele par vos il- « luſtres Ancêtres. «

D'ailleurs, comme *Gregoire le Grand* de ſain- « te memoire, introduiſit l'Evangile dans l'An- « gleterre, & qu'il enſeigna le premier aux Rois « de cette Iſle cette ſainte Doctrine, & les égards « qu'on doit avoir pour l'autorité Apoſtolique; il « eſt bien juſte que nous ſuivions un ſi ſaint exem- « ple, nous qui quoy qu'inferieurs en ſçavoir & « en ſainteté à ce grand homme, luy ſommes en- « tierement ſemblables par le titre & par l'excel- « lence de la dignité. Nous entreprenons donc à « ſon imitation de procurer le ſalut à ce Royau- « me, & particulierement dans ce temps que « vous-même, Grand Prince, nous donnez une « grande eſperance de pouvoir venir heureuſe- « ment à bout de nôtre deſſein. «

Puis que vous êtes allé en Eſpagne auprés du « Roy Catholique, dans la veûë de vous allier «

„ avec la Maiſon d'Aûtriche, nous ne pouvons „ que loüer vôtre deſſein, & témoigner haute- „ ment dans une telle circonſtance que vous „ êtes le principal objet de nos ſoins; car com- „ me vous devez vous marier avec une Princeſſe „ d'Eſpagne, nous avons tout droit d'inferer de là „ que les premiers ſentimens de pieté Chrêtienne „ dont les Rois de la Grand' Bretagne, vos Pré- „ deceſſeurs, ont toûjours été pénétrez, vont re- „ naître dans vôtre cœur par le ſecours de la Gra- „ ce divine. Et en effet, il n'eſt pas poſſible que „ le Roy Catholique voulût contracter une telle „ alliance avec une perſonne qui auroit en haine „ la Religion Catholique, & qui ſe plairoit à op- „ primer le ſaint Siége.

„ Sur cette eſperance, nous avons commandé „ qu'on fit des priéres continuelles au Pére des „ Lumieres, afin qu'il daigne vous élire, & vous „ rendre un exemple éclatant de toute ſorte de „ vertus dans l'Egliſe, & dans tout le Chriſtia- „ niſme, qu'il faſſe qu'un jour que vous ſoyez une „ ſource abondante de felicité à la Grand' Bre- „ tagne, dans la poſſeſſion de ce noble Héritage „ que vos Prédeceſſeurs vous ont laiſſé pour vous „ en ſervir au maintien de l'autorité du Souve- „ rain Pontife, & à l'extirpation de l'héreſie, „ qui ſemblable à un monſtre plein de venin s'eſt „ emparée de l'Angleterre. Rappellez dans vo- „ tre memoire, Grand Prince, les ſiécles préce- „ dents: interrogez vos Ancêtres, & ils vous „ diront quel eſt le veritable chemin du Ciel, & „ par quels moyens les Rois de la Terre ſont par- „ venus au Royaume des Cieux. Voyez & con- „ templez les portes du Ciel ouvertes: conſide- „ rez ces ſaints Rois d'Angleterre qui ont ſouvent

quitté

quitté cette Iſle pour venir à Rome dans la « compagnie des Anges. Ils y ſont venus pour « rendre honneur & hommage au Seigneur des « Seigneurs, & au Prince des Apôtres dans ſon « Siége Apoſtolique. Les paroles & les exemples « de ces Rois pieux ne ſont-ce point tout autant « de voix qui vous invitent & vous exhortent, de « la part de Dieu, à les imiter. Vous étes d'autant « plus obligé de vous hâter de ſuivre l'exemple de « ces bons Princes que c'eſt leur Empire & leur « héritage que vous devez occuper un jour. Com- « ment pourriez-vous ſouffrir que les Héretiques « oſaſſent regarder comme des impies & condam- « ner ceux qui, ſelon la Foy de l'Egliſe, regnent « dans le Ciel avec JESUS-CHRIST, & exer- « cent leur autorité ſur toutes les Principautez & « ſur tous les Empires de la Terre. «

Voilà qu'ils vous tendent les mains du Ciel « pour vous conduire ſain & ſauf dans la Cour « du Roy Catholique, & qu'ils deſirent avec « ardeur de vous voir dans le ſein de l'Egliſe, « qui ne ceſſe de prier Dieu avec larmes pour vô- « tre ſalut, & qui avec le zele & l'affection d'u- « ne bonne Mére, ouvre les bras de la charité « Apoſtolique pour vous embraſſer avec une ten- « dreſſe veritablement Chrêtienne. Elle com- « mence déja à vous regarder comme ſon cher « Enfant en vous découvrant l'heureuſe eſperance « du Royaume des Cieux. «

Certainement, cher Prince, vous ne ſçau- « riez donner une plus grande joye à tous les Peu- « ples de la Chrêtienté qu'en mettant vôtre « Royaume ſous la domination du Prince des « Apôtres, dont l'autorité a été regardée en An- « gleterre, durant tant de ſiécles, comme la «

„ Base & l'appui des Peuples de ce Grand Royau-
„ me, & comme le veritable Oracle de la Divi-
„ nité. C'est ce qui arrivera sans doute, si vous
„ voulez ouvrir vôtre cœur aux sollicitations de
„ nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, qui de-
„ sire avec passion que vous entriez dans son Egli-
„ se. Et parlà vous procurerez à vôtre Royaume
„ le plus grand avantage dont il puisse jamais
„ jouir.

„ Le grand amour que nous avons pour vous,
„ nous engage à contribuer de toutes nos forces
„ à l'honneur de vôtre Dignité, & à souhaiter que
„ vous & vôtre Sereniſſime Pére portiez le nom
„ illustre de Liberateurs & de Restaurateurs de
„ la Religion qui fleurissoit autrefois en Angle-
„ terre. Nous esperons que nos vœux seront
„ exaucez, attendant cette grace de la bonté de
„ Dieu, qui tient en sa main les cœurs des Rois,
„ & qui procure le salut aux Peuples. Nous ne
„ negligerons rien, de nôtre côté, pour vous
„ faire sentir les salutaires effets de cette bonté
„ divine.

„ Cependant, tres-généreux Prince, recon-
„ noissez, je vous prie, dans cette Lettre les soins
„ de nôtre charité, qui ne tend à autre chose qu'à
„ vous procurer un bien qui surpasse tous les biens
„ du Monde, & qui est le plus excellent qu'on
„ puisse posseder aprés cette vie. Nous esperons
„ que nous n'aurons pas sujet de nous repentir de
„ l'avoir écrite, si du moins sa lecture peut exci-
„ ter quelque étincelle de Foy Catholique dans le
„ cœur d'un si grand Prince, auquel nous souhai-
„ tons le comble d'une joye qui ne finisse jamais,
„ & un progrés continuel dans toutes sortes de ver-
„ tus, Chrêtiennes & heroïques.

Donné

Donné à Rome dans nôtre Palais de St. Pierre le XX. d'Avril 1623. l'an troiſiéme de nôtre Pontificat.

Cette Bulle fut remiſe entre les mains du Prince Charles par le Comte d'Olivarez. Le Prince, pour contenter les Eſpagnols, témoigna la recevoir avec beaucoup de plaiſir, & promit d'y faire réponſe. La voici telle qu'on la publia.

Lettre du Prince de Galles, au Pape.

TRES-SAINT PERE, J'ay reçû la Lettre de Vôtre Sainteté avec autant de zele & de plaiſir que V. S. en a témoigné à l'écrire. Je ne ſçaurois exprimer la joye que j'ai reſſentie en liſant les éloges de mes Prédeceſſeurs, dont la memoire ſera toûjours plus illuſtre aprés le glorieux témoignage que V. S. leur a rendu. Je m'imagine que vous m'avez mis devant les yeux l'exemple de ces grands Perſonnages afin que j'imite en tout leurs actions heroïques; car on ne peut nier qu'ils n'ayent expoſé pluſieurs fois leur Etat & leur vie pour le ſervice du Saint Siége. 1623.

Soyez perſuadé que la valeur avec laquelle ils ont attaqué les Ennemis de la Croix de CHRIST n'eſt point plus grande que le deſir que j'ai de faire en ſorte qu'on voye refleurir dans le Chriſtianiſme cette douce Paix & cette bonne union qui manquent au culte ſacré de la Religion; & comme l'Ennemi commun de la Paix tâche d'entretenir la haine & la diſcorde parmi les Princes Chrêtiens, je me crois obligé d'em-

1623. „ ployer de ma part toutes mes forces à les réünir „ tous enſemble, afin que la gloire de Dieu regne „ avec plus d'empire dans tout l'Univers; & je „ ne me fais pas un plus grand honneur d'être deſ- „ cendu de mes illuſtres Ancêtres que de les imiter „ dans le zele pieux qu'ils ont fait éclater envers „ l'Egliſe. Cette inclination que j'ay à procurer „ le bien de l'Egliſe me plaît d'autant plus que je „ croi que c'eſt celle du Roy mon Pére & Seig- „ neur, & de ſa Majeſté Catholique, dont les „ deſſeins ne reſpirent que la pieté, & n'a point „ d'autre but que de faire réüſſir heureuſement ce „ louable projet, pour pouvoir ſe délivrer du „ ſenſible déplaiſir qu'il a de voir l'Egliſe cruelle- „ ment dechirée par les diviſions qui regnent „ entre les Princes Chrêtiens.

„ Au milieu de ces grands déſordres, ce ſage „ Roy fait paroître la même prudence & le mê- „ me zele que Vôtre Sainteté, en donnant ſon „ conſentement au mariage de Marie Infante „ d'Eſpagne avec moy, lequel mariage V. S. juge „ ſagement être neceſſaire pour procurer à l'Egli- „ ſe le precieux avantage d'une bonne union. „ Et en effet pour moy je ne deſire rien avec plus „ de paſſion dans le monde que de m'allier & de „ m'unir par une étroite conféderation, avec un „ Prince, qui ait pour la veritable Religion les mê- „ mes ſentimens que moy.

„ Je prie donc Vôtre Sainteté de croire que je „ n'ai jamais ſongé à proteger les nouveautez & à „ entrer dans aucune faction, contraire à la Re- „ ligion Catholique, Apoſtolique & Romaine. „ Bien loin de là: j'ai ſoigneuſement recherché „ les occaſions d'éloigner de moy tous les ſoup- „ çons qu'on en pourroit former, & je ne man-

queray

queray jamais de m'employer de toutes mes forces à faire en ſorte que nous n'ayons tous qu'une ſeule Religion & qu'une ſeule Foy, puiſque nous ſommes tous d'accord dans les points eſſentiels que JESUS-CHRIST nous a preſcrits dans ſon Evangile : ayant pris en moy-même une ferme réſolution de ne rien épargner dans ce monde, de ſouffrir toute ſorte d'incommoditez, & de riſquer même la perte de mes Etats, & celle de ma propre vie pour venir à bout d'un deſſein ſi agreable à Dieu. Il ne me reſte preſentement qu'à remercier V. S. de la permiſſion qu'elle daigne m'accorder d'épouſer l'Infante Marie. Je prie Dieu qu'il vous accorde une longue vie, & qu'enſuite il recompenſe de ſa gloire immortelle les grands travaux auxquels ſa Sainteté s'expoſe pour bien gouverner ſon Egliſe. A Madrid le 26. de May 1623. Vôtre tres-humble & tres-obeïſſant Serviteur, 1623.

CHARLES STUARD.

Si l'on excepte le titre de *Sainteté* que les Proteſtans les plus ſcrupuleux refuſent à la perſonne du Pape (je ne ſçay pourtant s'ils ont raiſon de le faire) tout le reſte de la Lettre, qu'on vient de lire, ne contient que des penſées fort ambigues, & qui peuvent recevoir deux ſens differens. Cependant, il ſe trouva des gens qui crurent que cette Lettre n'avoit point été écrite par le Prince Charles, mais par les Eſpagnols. Je ne ſçaurois dire préciſément ce qui en eſt ; mais ce qu'il y a de certain c'eſt que la Lettre fut effectivement envoyée au Pape, au nom du Prince, & qu'elle fut leuë en plein Conſiſtoire, & enregîtrée dans le Livre Conſiſtorial.

1623. Cependant le Prince Charles s'impatientoit (pour ainſi dire) de voir l'entier accompliſſement de ſon Mariage. Quoy qu'il fut d'un naturel aſſez flegmatique, il trouvoit pourtant que les grandes précautions, les ſoins, les myſteres, les meditations, les ſpeculations, les continuelles demandes & réponſes des Eſpagnols donnoient dans l'excés, & traînoient trop l'affaire en longueur. D'ailleurs, il ſe laiſſoit aller à l'impatience avec d'autant plus de facilité qu'il ne luy étoit permis de voir l'Infante que fort rarement, de loing, & en carroſſe, ſelon l'uſage d'Eſpagne : uſage bien incompatible avec l'humeur d'un Anglois veritablement amoureux comme étoit le Prince Charles : car la premiere fois que ce Prince vit l'Infante en carroſſe avec le Roy ſon Frére, elle luy plût beaucoup, de ſorte qu'il ſouhaitoit ardemment de pouvoir contenter ſa paſſion. Et même pour plaire d'avantage aux Eſpagnols, & peut-être, pour ſe mieux conformer au goût de l'Infante, il s'habilla à l'Eſpagnolle. Cependant les Articles du Mariage furent conclus avec quelques additions faites par le Pape, afin qu'ils fuſſent jurez & ſouſcrits. Les voici.

Articles de Mariage entre *Charles*, Prince de Galles, & *Marie*, Infante d'Eſpagne.

I. *QUe le mariage ſe fera avec la diſpenſe du Pape, que le Roy Catholique ſe chargera d'obtenir ; c'eſt à quoy il s'engage par ſa Parole Royale.*

II. *Que le Mariage ſe fera en Eſpagne & en An-*

Angleterre ſelon les cérémonies qui s'accorderont le plus avec les interêts du Roy de la Grand' Bretagne, de ſorte pourtant qu'elles ne ſoient point contraires à la Religion de la Sereniſſime Infante. 1623.

III. *Que la Sereniſſime Infante aura l'exercice libre de la Religion Romaine.*

IV. *Que la Sereniſſime Infante recevra toûjours ſes Domeſtiques de la main du Sereniſſime Roy d'Eſpagne, ſans qu'on puiſſe luy en donner d'autres.*

V. *Qu'elle aura une Chapelle avec les Prêtres néceſſaires pour faire l'Office divin ſelon l'uſage de l'Egliſe Romaine, comme la Sereniſſime Infante le jugera à propos. Que cette Chapelle ſera dans le Palais où habitera ladite Infante, & que par tout où Elle ira, il luy ſera permis de faire célebrer tout autant de Meſſes qu'elle ſouhaitera.*

VI. *Que tous ſes Officiers, & Domeſtiques de l'un & de l'autre Sexe, ſeront Catholiques & auront l'exercice libre de leur Religion: & que pour cet effet la Chapelle de la Sereniſſime Infante ſera aſſez grande pour que tous y puiſſent entrer librement & ſans peine: qu'elle aura une grande porte vers un endroit découvert, & une autre plus cachée pour l'Infante ſeulement & pour ceux de ſes Domeſtiques qui ſont plus ordinairement auprés d'elle pour la ſervir.*

VII. *Que la Sereniſſime Infante prendra autant d'Eccleſiaſtiques qu'elle jugera néceſſaires pour ſervir ſa Chapelle. On remettra auſſi à ſa diſpoſition de les choiſir de tel Ordre qui luy plaira le plus, & s'il s'en trouve qui ſoient nez dans le Païs, la Sereniſſime Infante pourra s'en ſervir.*

VIII. *Que parmi les Prétres il y aura un Recteur tel qu'il plaira à la Sereniſſime Infante. Ce ſera luy qui terminera tous les differends qui pourroient*

1623. *roient naître entre ces Prêtres, ou bien les difficultez qui pourroient s'élever sur des matieres de Religion. Que pour cet effet le Recteur aura le pouvoir de connoître des affaires Ecclesiastiques, & d'exercer toute sorte de jurisdiction sur les Prêtres de la Sereniſſime Infante.*

IX. *Qu'il sera permis à tous les Domestiques, & à tous les Courtisans de la Sereniſſime Infante d'accepter, d'agréer & de recevoir des Bulles d'Indulgence, des Jubilez & des Pardons, de les recevoir, dis-je, dans la Chapelle, de la même maniére que s'ils étoient dans un Païs Catholique, sans que personne y puisse apporter aucun obstacle.*

X. *Que les Domestiques de la Sereniſſime Infante, qui seront à son service en Angleterre, prêteront le serment de fidelité au Roy, pourvû que dans ce serment il n'y ait rien contre l'Egliſe Romaine.*

XI. *Que ces mêmes Domestiques ne seront point sujets aux Loix qui s'observent en Angleterre touchant la Religion Catholique, ny aux peines imposées aux violateurs de ces sortes de Loix. Ce qui doit s'entendre non seulement des Loix faites au temps present, mais encore de celles qui pourroient se faire à l'avenir.*

XII. *Que les fils & les filles qui naîtront de ce Mariage ne seront point forcez dans tout ce qui regarde la Religion & la conscience, & qu'ils ne seront jamais soûmis aux Loix faites contre les Catholiques: & que s'il arrive que quelqu'un d'eux ou quelqu'une d'elles soit de la Religion Catholique, ils ne perdront pourtant point le droit à la succeſſion.*

XIII. *Que les Nourrices qui allaiteront les Fils ou les Filles de la Sereniſſime Infante seront choi-*

choiſies du conſentement du Sereniſſime Prince ſon Mary, & ſeront miſes au nombre des Domeſtiques de la Sereniſſime Infante. 1623.

XIV. *Que le Recteur & les autres Eccleſiaſtiques qui ſeront au ſervice de la Sereniſſime Infante, pourront porter par tout l'habit de leur Ordre.*

XV. *Que le Roy de la Grand' Bretagne & le Sereniſſime Prince ſon fils jureront & promettront ſur leur honneur que ce Mariage fondé ſur les Loix divines & humaines ſera inviolable juſques à la mort.*

XVI. *Que les Enfans qui en naîtront ſeront élevez par la Sereniſſime Infante, juſques à l'âge de cinq ans, pour le moins, & plus long temps encore eû égard à la complexion plus au moins vigoureuſe qu'ils pourront avoir.*

XVII. *Que ſi quelqu'un des Domeſtiques de la Sereniſſime Infante vient à mourir, le Roy Catholique en nommera d'autres à leur place; & ceux-cy joüiront des mêmes Privileges que les autres avoient touchant la Religion.*

Ces Articles preſentez au Prince & au Duc de Buckingham furent agréez aprés quelque difficulté; & enſuite on en envoya des copies au Roy de la Grand' Bretagne, & au Pape à Rome par des Couriers exprés. Le Pape ayant fait aſſembler la Congregation *de Propaganda Fide*, conſulta ſur ces Articles, qui furent tous approuvez: mais il fut réſolu qu'on y ajoûteroit quelques autres conditions, & ce furent celles qui ſuivent.

Premierement: *Sa Sainteté deſire que la cérémonie du mariage ſoit celebrée une ſeule fois en Eſpagne ſelon le Rite Romain, & s'il faut faire*

1623. *quelque cérémonie en Angleterre, qu'elle ne regarde point la Religion.*

II. *Qu'on bâtira dans Londres une Egliſe publique outre celle qui ſera dans le Palais de l'Infante, & que l'une & l'autre ſera deſſervie en toute liberté ſelon l'uſage de la Religion Catholique, par les Eccleſiaſtiques de l'Infante.*

III. *Que tous les Domeſtiques de l'Infante avec leurs Enfans tant ceux qu'ils auront pour le preſent que ceux qu'ils pourront avoir à l'avenir joüiront en toute liberté, avec les gens qui ſeront à leur ſervice, de tous les privileges de la Religion Catholique ſans qu'ils puiſſent être moleſtez en aucune maniere, même aprés la mort de l'Infante.*

IV. *Que tous les Eccleſiaſtiques de cette Egliſe & de la Chapelle du Palais ſeront Eſpagnols naturels, & que le Recteur qui aura ſoin de les gouverner, ſera Evêque, & qu'il pourra prendre ſes habits Pontificaux & exercer dans ces deux Egliſes toutes les fonctions qu'il exerceroit dans ſon Diocéſe.*

V. *Que les Eccleſiaſtiques de la Sereniſſime Infante ne ſeront ſoûmis à aucune Loy concernant les matiéres de Religion qu'à celles qui ſeront approuvées par le Pape.*

VI. *Que les Nourrices, qui auront ſoin des fils ou des filles qui naîtront de ce Mariage, ſeront toûjours de la Religion Romaine.*

VII. *Qu'à l'avenir on ne fera plus en Angleterre aucun Edit contre les Catholiques, & que l'on tolerera dans ce Royaume le ſervice qui ſe fera ſelon le rite Romain dans des Chapelles cachées.*

VIII. *Que le Roy de la Grand' Bretagne engagera ſa Parole Royale de mettre tout en uſage pour porter ſon Parlement à ratifier tout ce qui eſt favo-*

favorable aux Catholiques ; de ne faire plus aucune Loy contre eux, & de caſſer, en tout ou en partie autant que faire ſe pourra, celles qui ſubſiſtent juſqu'à preſent. 1623.

IX. *Que tous ces Articles ſeront approuvez & ſouſcrits par les Rois d'Eſpagne & d'Angleterre, & par le Prince de Galles & l'Infante d'Eſpagne ; aprés quoy ſa Sainteté promet de donner Diſpenſe.*

Dans la ſuite les Eſpagnols ajoûterent que la promeſſe de mariage ſuivroit au plûtôt la ſouſcription des Articles, mais qu'on en remettroit l'entiere conſommation dans dix mois en commençant du jour des fiançailles, afin que, pendant ce temps-là, on pût voir par experience ſi l'on executeroit fidelement les choſes qu'on avoit promiſes en faveur des Catholiques. Ce dernier Article mit hors des gonds le Prince Charles, & fit encore plus enrager le Duc de Buckingham qui venoit juſtement de recevoir les Patentes de Duc depuis quelques jours. Il alla trouver le Roy Catholique, & luy repreſenta de la part de ſon Prince : „ Qu'il “ falloit conſiderer que Sa Majeſté Britannique “ étoit fort avancée en âge, & que n'ayant que “ ce ſeul Enfant il ne pouvoit le voir ſans peine ſi “ éloigné de luy : que le Prince Charles étoit obli- “ gé de toute neceſſité de ſe retirer au plûtôt, & “ que s'il retournoit en Angleterre ſans femme “ aprés être venu en Eſpagne dans le deſſein de ſe “ marier, cela redoubleroit le chagrin du Roy ſon “ Pére, & avanceroit ſa mort. “

Cependant les Articles furent jurez ſolemnellement à Madrid, & le Roy Jaques les jura auſſi à Londres avec toute ſorte de magnificen-

1623. ce, en preſence de Dom *Carlos Coloma*, Ambaſſadeur du Roy Catholique, & dés ce jour-là l'Infante commença de porter le titre de *Princeſſe de Galles*. Le Roy Jaques fit ce même jour un feſtin des plus magnifiques à tous les Ambaſſadeurs; & en Eſpagne on célébra des Fêtes & des Tournois, où la Nobleſſe Eſpagnolle n'oublia rien pour faire paroître ſon adreſſe. Ce fut le 21. d'Août qu'on ſolemniſa cette promeſſe de mariage, & dés lors le Prince Charles commença à voir l'Infante les jours de Fête.

Dans le temps que ce Prince croyoit que tout ſe diſpoſoit pour les nopces, il vit l'affaire plus reculée que jamais par la lenteur des Eſpagnols. Il y eût pluſieurs raiſons de ce retardement. La premiere fut la mort du Pape: car le Nonce déclara que pour avoir Diſpenſe il falloit attendre l'élection d'un nouveau Pontife, pour ſçavoir quelle ſeroit ſon intention ſur ce mariage. La ſeconde cauſe du retardement des nopces, ce fut quelque brouïllerie qui s'éleva entre le Duc de Buckingham & le Comte d'Olivarez, à l'occaſion d'un ſoufflet qu'un Valet de celuy-cy avoit donné à un Chapellain du Duc de Buckingham. Comme ce Duc n'avoit que des Proteſtans à ſa ſuite, quelques uns d'entr'eux par une inſolence blâmable ſe moquoient des Cérémonies de l'Egliſe Romaine, ce qui choquoit extrêmement le Comte d'Olivarez qui étoit fort attaché à ſa Religion. Ces deux Miniſtres eurent quelque differend à cette occaſion, mais qu'on eut ſoin d'aſſoupir entierement. D'ailleurs les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roy de Pologne mettoient ſecretement

tement tout en uſage pour rompre ce mariage, 1623.
chacun d'eux voulant avoir l'Infante pour ſon Prince. Enfin l'Ambaſſadeur de l'Electeur Palatin y apporta de nouveaux obſtacles en repreſentant au Duc de Buckingham qu'il ſeroit honteux de conclurre ce mariage ſans que l'Electeur, qui étoit Beaufrére du Prince, fut rétabli.

Toutes ces conſiderations obligerent les uns & les autres, à conſentir que l'accompliſſement des nopces fut remis à l'année ſuivante. Cependant le Prince ayant juré de nouveau, dans la chambre du Roy Philippe, de conſommer ce mariage dix jours aprés que le Diſpenſe ſeroit arrivée, il diſpoſa toutes choſes pour ſon retour en Angleterre, ayant fait & reçu les viſites de congé avec toute ſorte de magnificence. Le onziéme de Septembre il dîna avec le Roy & l'Infante, il fut enſuite conduit à l'Eſcurial par toute la Cour, & aprés avoir conſideré toutes les beautez de cette Maiſon Royale, il prit congé du Roy & de l'Infante avec de grandes proteſtations d'amitié, & en promettant d'accomplir les nopces. Le Cardinal *Zapata* ſuivi de huit Grands d'Eſpagne, accompagna le Prince juſques au Port de St. André, où il étoit attendu par une Flotte de 40. Vaiſſeaux Anglois que le Roy Jaques avoit envoyée pour conduire les deux Epoux en Angleterre.

Le Prince arriva enfin en Angleterre par un bon vent, & avec luy, Dom Diego Mendoza, Seigneur d'Alcorzane, qui avoit été envoyé par le Roy Catholique vers le Roy Jaques, pour le feliciter de l'heureux voyage du Prince ſon Fils, d'où il devoit aller enſuite dans toutes les Cours des Princes d'Allemagne & d'Italie

1623. lie pour leur donner avis du mariage de l'Infante avec le Prince Charles.

A peine le Prince avoit embraſſé le Roy ſon Pére que le Duc de Buckingham mécontent de l'Eſpagne commença à gagner les Grands Seigneurs de la Cour d'Angleterre afin qu'ils s'employaſſent avec luy à detourner ce mariage. Ainſi ils s'appliquerent tous à faire voir que cette alliance déplaiſoit généralement aux Anglois, qui en tiroient de terribles conſéquences pour la Religion. A ces raiſons Buckingham en joignit quantité d'autres, qui perſuaderent ſans peine le Roy Jaques à rompre ce mariage. Mais pour le faire avec honneur, il prit prétexte de demander qu'on reſtituât le Palatinat à ſon Gendre, & il donna ordre au Comte de Briſtol ſon Ambaſſadeur à Madrid de ſolliciter cette affaire, proteſtant que ſans cette reſtitution il ne pouvoit point conſommer le mariage avec honneur. Le Conſeil d'Eſpagne ſurpris d'une telle demande, ordonna tout auſſi tôt que l'Infante quittât le titre de Princeſſe de Galles qu'elle portoit alors, & qu'elle ne donnât plus audience à l'Ambaſſadeur d'Angleterre comme elle faiſoit auparavant. Pour le reſte, on repondit à cet Ambaſſadeur, *qu'on feroit réponſe à ſa demande en temps & lieu.*

Le Roy Jaques ayant appris tout cela crût bien que le mariage ne ſe feroit point: c'eſt pourquoy il convoqua le Parlement pour trouver le moyen de faire rendre à ſon Gendre le Palatinat, dont il avoit été dépouïllé par l'Empereur. Il y vint en perſonne, & harangua pendant plus d'un quart d'heure ſur ces deux Articles, c'eſt à ſçavoir ſur la rupture du ma-

mariage à laquelle les Eſpagnols témoignoient 1623.
étre portez en ôtant à l'Infante le titre de Princeſſe de Galles, & la liberté de donner audience à l'Ambaſſadeur d'Angleterre; & en ſecond lieu, ſur la néceſſité où il étoit de ſecourir ſon Gendre, néceſſité à laquelle il étoit également engagé par des raiſons de Religion & d'Etat. Le Duc de Buckingham harangua enſuite plus au long ſur le même ſujet, & ayant repreſenté la maniere dont les Eſpagnols en avoient uſé dans cette rencontre, le Parlement, au lieu de preſſer l'alliance avec l'Eſpagne, réſolut de luy faire la Guerre. Pour cet effet le Roy Jaques ayant reçû une groſſe ſomme d'argent, fit armer trente-ſix Vaiſſeaux pour défendre les côtes d'Angleterre. Il envoya en même temps des Ambaſſadeurs en France, en Danemark, à Veniſe & en Savoye pour faire une Ligue contre toute la Maiſon d'Aûtriche: & enfin voyant le Parlement tout diſpoſé à luy fournir de l'argent pour entretenir une Armée de ſoixante mille hommes, il envoya par tout des Capitaines pour faire des levées de gens de guerre.

Cependant il ſouhaitoit toûjours avec paſſion de voir ſon Fils marié. Pour cet effet ayant jetté les yeux ſur la Princeſſe HENRIETTE, ſœur du Roy de France, il communiqua ſon deſſein au Parlement; & il n'y eût perſonne dans toute cette Aſſemblée qui ne tombât d'accord que ce mariage ſeroit plus avantageux à l'Angleterre que celuy d'Eſpagne: en quoy pourtant ils ſe tromperent tous.

Le Roy Jaques envoya donc en France *Henri Rich, Comte d'Hollandt*, pour preſſentir ſur cela

1623. cela l'intention du Roy Tres-Chrêtien. Le Cardinal de *Richelieu* qui connut d'abord que ce Mariage ne pouvoit qu'être fort avantageux à la France, ce Miniſtre, dis-je, qui étoit le ſeul maître des affaires, & qui avoit ſur tout en veûë de détruire la Maiſon d'Aûtriche, envoya, au premier avis qu'il eût du deſſein du Roy de la Grand' Bretagne, le Marquis d'Effiat, avec le titre d'Ambaſſadeur, pour repreſenter à la Cour d'Angleterre combien l'Alliance de la France luy ſeroit avantageuſe. Le Roy Jaques dépêcha auſſi-tôt aprés un Ambaſſadeur à Paris, pour en faire les premieres ouvertures. La propoſition qu'il en fit fut receûë avec beaucoup de joye. On luy donna auſſi-tôt des Commiſſaires pour arrêter les Articles du Mariage, & voici ceux dont il fut convenu entr'eux.

Articles de Mariage, entre le Prince de Galles, & Henriette de France.

I. *QUe le Roy Tres-Chrêtien s'obligera d'obtenir dans trois mois la Diſpenſe de Rome.*

II. *Qu'aprés que les Articles ſeront arrêtez & ſouſcrits, le Prince enverra telle perſonne qu'il voudra pour venir épouſer la Princeſſe en ſon nom: que ce Mariage ſe fera en France ſelon l'ordre & en la maniere qu'on obſerva dans celuy du feu Roy & de la Reyne Marguerite, & de la Ducheſſe de Bar.*

III. *Qu'aprés les nopces, la Princeſſe ſera conduite le plûtôt qu'il ſe pourra à Calais, aux depens du Roy Tres-Chrêtien, où Elle ſera remiſe entre les mains de celuy que le Roy de la Grand' Bretagne y aura envoyé pour la recevoir & pour l'accom-*

compagner en Angleterre, aux depens du Roy de la Grand' Bretagne, avec tous les honneurs qui luy ſont dus. 1623.

IV. *Qu'aprés que le Princeſſe ſera arrivée en Angleterre, on marquera un jour pour publier ce mariage dont on lira ſolemnellement les Articles, ſans qu'on faſſe plus aucune fonction Eccleſiaſtique.*

V. *Qu'on accordera l'exercice libre de la Religion Catholique, à Elle & à ſes Domeſtiques & aux Enfans que ceux-cy auront ou pourront avoir dans la ſuite, auſſi bien qu'à ceux qui ſeront à leur ſervice.*

VI. *Que par tout où ſera la Princeſſe, elle aura une Chapelle auſſi grande qu'elle ſouhaitera: dans laquelle on fera tous les exercices de Religion à l'uſage de l'Egliſe Romaine, les Autels étant ornez & les Prêtres ayant leurs habits Pontificaux comme ſi c'étoit dans un Païs Catholique, & que toutes les Bulles d'Indulgence envoyées par le Pape y ſeront à l'uſage des Catholiques. Que la Princeſſe aura, outre cela, un Cimetiere, afin que ſes Domeſtiques Catholiques y puiſſent être enterrez ſelon l'uſage de l'Egliſe Romaine, mais ſans aucun éclat.*

VII. *Que la Princeſſe aura pour ſon premier Chapellain un Evêque qu'elle choiſira à ſa fantaiſie, lequel aura une juriſdiction abſoluë ſur tous les Eccleſiaſtiques qui ſeront au ſervice de la Princeſſe, & en cas que le Tribunal Seculier vint à empriſonner quelque Eccleſiaſtique pour des choſes qui ne regardent point l'Etat, il le remettra avec les informations entre les mains de l'Evêque pour le punir, & ſi l'Evêque le trouve coupable, il le remettra une ſeconde fois au bras ſeculier aprés l'avoir degradé.*

VIII. *Que*

1623. VIII. *Que le nombre des Chapellains de la Princeſſe ſera de vingt-huit, en comptant l'Evêque: qu'ils ſeront employez à ſervir la Chapelle, & pourront porter l'habit de leur Ordre, ou bien, ils en uſeront comme l'Evêque le jugera à propos.*

IX. *Que le Roy & le Prince s'engageront par leur Parole Royale & par ſerment, de ne chagriner en aucune maniere la Princeſſe ny de la faire ſolliciter pour l'obliger à changer de Religion, ou à faire la moindre choſe contre l'Egliſe Romaine.*

X. *Que la Cour de cette Princeſſe ſera compoſée d'un nombre raiſonnable d'Officiers & de Courtiſans, plus grand qu'aucun qu'ait jamais eû aucune autre Princeſſe, & que celuy qu'on avoit promis à l'Infante d'Eſpagne.*

XI. *Que tous les Domeſtiques de l'un & de l'autre Sexe que la Princeſſe conduira en Angleterre pour être à ſon ſervice, ſeront Catholiques & François; que ſi quelqu'un d'eux vient à mourir, ceux qui ſeront mis à leur place, ſeront Catholiques & François: & que tous ces Domeſtiques ſeront obligez de prêter ſerment de fidelité au Roy, & de reveler tout ce qui pourroit venir à leur connoiſſance qui fut contraire aux interêts de la Couronne & des Perſonnes Royales, & au Bien Public.*

XII. *Que la dot de la Princeſſe ſera de huit cens mille écus, monnoye de France, & qu'on en payera la moitié à Londres la veille des nopces, & l'autre moitié dans un an.*

XIII. *Que ſi le Prince venoit à mourir ſans héritiers avant la Princeſſe, on luy rendroit exactement ſa dot, pour en joüir en Angleterre ou*

en

en France, comme bon luy ſembleroit : mais que s'il reſte des Enfans, on ne luy en rendra que les deux tiers, pour en joüir toûjours où elle voudra : & que ſi la Princeſſe décedoit avant le Prince, ſans héritiers, on ne rendroit au Roy Tres-Chrêtien que la moitié de la Dot. 1623.

XIV. *Qu'on donnera à la Princeſſe pour ſa Dépenſe ſoixante mille écus monnoye de France, par an, comme faiſant partie de ſa dot.*

XV. *Que ladite Princeſſe ſera entretenuë de tout ce qui eſt néceſſaire à une perſonne de ſon rang, & que ſi elle devient veuve, elle joüira de la même Dot, & avec les mêmes Privileges.*

XVI. *Que Sa Majeſté Britannique, pour témoigner qu'elle agrée le Mariage, fera à la Princeſſe un preſent de cinquante mille écus en pierreries, leſquelles ſeront à ſon uſage & en ſa diſpoſition.*

XVII. *Que ſi le Prince vient à mourir & laiſſe des Héritiers ou qu'il n'en laiſſe point, la Dot de la Veuve ſera aſſignée ſur de bonnes Terres, Châteaux & Seigneuries, avec un titre de Ducheſſe qui luy reſtera.*

XVIII. *Qu'au cas que la Princeſſe devienne veuve, elle pourra retourner en France, & emporter avec elle tous ſes Meubles, Pierreries & tout ce qui luy appartiendra ; & qu'on luy donnera ſa Dot ponctuellement pour en pouvoir joüir.*

XIX. *Que ladite Princeſſe renoncera à tous ſes Droits paternels & maternels, & à toute ſucceſſion qui regarde les Terres & les Seigneuries qui pourroient luy appartenir par Droit de dévolution.*

XX. *Que tous ces Articles du Contract de Ma-*

1624. *Mariage ſeront enregiſtrez dans le Parlement de Paris, & ratifiez par celuy de Londres.*

Ces Articles furent ſouſcrits à Paris le 10. de Novembre de cette année ; & quatre jours aprés on en fit des feux de joye à Londres avec des marques d'une ſatisfaction extraordinaire. Pour obtenir la Diſpenſe du Pape *Urbain* VIII. qui venoit de ſucceder à Gregoire XV. le Roy de France envoya à Rome le Pére *Berulle*, Fondateur de la Congregation des Prêtres de l'Oratoire, qui l'obtint en peu de temps & ſans faire de grandes inſtances. Le Pape envoya même exprés en France un Nonce pour porter la confirmation & la diſpenſe de ce Mariage.

1625. Cette Diſpenſe arriva à Paris le 15. de Janvier, & on en envoya une copie au Roy d'Angleterre par un Gentilhomme qu'on luy dépêcha tout exprés pour luy en donner avis. Le Roy Jaques étoit dans une extrême impatience de voir ſa Belle-fille, & de célebrer avec ſes derniers efforts, comme il diſoit luy-même, ces Nopces, pour leſquelles on diſpoſoit tout ce qui étoit néceſſaire, afin qu'auſſi-tôt aprés l'hyver, qui étoit aſſez rude, on envoyât des Ambaſſadeurs pour faire les fiançailles. On avoit même déja donné ordre au Duc de Buckingham de ſe préparer pour aller épouſer la Princeſſe au nom du Prince. Mais ſur ces entrefaites le Roy Jaques fut attaqué d'une fiévre tierce, qu'on crût d'abord mortelle à cauſe de l'extrême vieilleſſe de ce Prince : & en effet dans trois ſemaines il mourut dans ſon Palais de Thiebold, le 26. de Mars, ayant parlé juſques à ſon

à ſon dernier ſoupir, avec des marques d'une grande pieté. 1625.

De Thiebold qui eſt à douze mille de Londres, ſon corps fut transferé dans cette Ville le 23. d'Avril, eſcorté par 400. Gentilhommes, Courtiſans, & Officiers à Cheval, vêtus de deuil avec des houſſes qui pendoient juſqu'à terre; chacun portant à la main une torche allumée. Il y avoit outre cela 200. Carroſſes couverts de noir; dans chacun deſquels il y avoit quelque grand Seigneur. Tous ces Carroſſes alloient l'un aprés l'autre, mais les Gentilshommes qui étoient à cheval marchoient deux à deux. Quoy que le chemin fut aſſez long, tous les chemins étoient pleins de monde des deux côtez: le Corps qu'on avoit enfermé dans un magnifique cercueil, fut mis dans la Salle de la Feûe Reine, dans le Palais de Danois.

Ce Roy étoit grand amateur de la Paix, & ennemi déclaré des brouilleries Politiques, auxquelles la Reine Elizabeth étoit ſi exercée. C'eſt ce qui donna lieu à cette Paſquinade qu'on mit un jour ſur la porte du Cabinet de ce Prince, en ces deux vers,

Rex fuit Elizabeth, ſed nunc Regina Jacobus:
Error Naturæ ſic in utroque fuit.

Elizabeth fut Roy, mais à preſent Jaques eſt Reine: Ainſi la Nature s'eſt mépriſe dans tous les deux.

La Cour de Rome apprit avec joye la mort de ce bon Prince, à cauſe qu'on le regardoit comme ayant une extrême haine pour la Religion Romaine, & comme étant porté avec beaucoup de zele à établir & à étendre la Religion Proteſtante: Et en effet il n'oublia rien pour la bien affermir dans ſon Royaume. On avoit

1625. avoit une opinion toute contraire du nouveau Roy Charles : & l'on eſperoit beaucoup de luy. Soit parce qu'on s'imaginoit que dans la Cour d'Eſpagne il avoit pris de bons ſentimens pour la Religion Catholique, ſoit parce qu'on le voyoit marié avec une Princeſſe Catholique, & qu'il étoit bon Prince, d'un naturel doux & tranquille, on ne doutoit point que ſa Femme ſpirituelle, pleine de vivacité & qui faiſoit éclater librement ſon zele pour la Religion Catholique quoy qu'elle fut dans un Païs Proteſtant, ne l'engageât en peu de temps à accorder à ſa Religion tous les privileges qu'on pouvoit raiſonnablement prétendre : c'eſt pourquoy la Congregation *de Propaganda Fide* redoubla le nombre des Miſſionnaires qui devoient aller en Angleterre, & le Pape Urbain VIII. ayant appris dans le Conſiſtoire la nouvelle de la Mort du Roy Jaques, il ſe tourna vers les Cardinaux & leur dit : „ Réjouïſſons-nous, chers Fréres, réjouïſſons nous avec „ le Seigneur, car le plus méchant Chef des Hé„ rétiques eſt mort : & quoy que ſon Fils ſoit hé„ rétique, eſperons qu'il ne le ſera pas long„ temps, maintenant qu'il n'eſt plus retenu par „ ſon Pére.

Le Roy Jaques étant donc mort dans le temps qu'on faiſoit des préparatifs de guerre, & qu'on ſolemniſoit les nopces de ſon fils, ſes obſeques étoient à peine faites, que le nouveau Roy Charles convoqua le Parlement pour la premiere fois, le 18. de Juin ; non ſeulement afin de donner les ordres néceſſaires pour le gouvernement de ſon Royaume, mais auſſi pour faire voir à la Nobleſſe Françoiſe qui avoit accom-

accompagné la Reine, la magnificence Royale de ſa premiere entrée dans le Parlement, qui fut en effet tres-ſuperbe. Le Roy s'étant aſſis, commença par communiquer au Parlement ſon Mariage & la mort de ſon Pére, & il leur repreſenta enſuite avec beaucoup de force l'obligation où ils étoient de contribuer aux dépenſes néceſſaires pour ſoûtenir la guerre à laquelle ils avoient engagé le Roy ſon Pére : que ſes forces de Mer & de Terre étoient toutes prêtes, & en état d'être employées, & qu'il ne manquoit autre choſe qu'une bonne levée de deniers. La Chambre des Communes qui diſpoſe entierement de l'argent, avoit déja conçû de mauvaiſes eſperances du Gouvernement à cauſe du Mariage du Roy avec une Princeſſe Catholique. C'eſt pourquoy elle ne fit pas paroître beaucoup d'inclination à contenter le Roy. Elle luy accorda pourtant deux ſubſides, mais qui n'étoient pas d'un grand ſecours, vû l'extrême néceſſité où ſe trouvoit le Roy. Cependant le Roy fit ſemblant d'être content du peu qu'on luy donnoit n'en pouvant avoir davantage. 1625.

La peſte s'étant rengregée dans Londres, on fut obligé de transferer le Parlement à Oxford. On n'en eût pas plûtôt fait l'ouverture le 11. de de Juillet que la Chambre des Communes ſe mit à crier contre le Duc de Buckingham, qui avoit été élevé par le Roy Jaques au plus haut degré de faveur & à la place de premier Miniſtre, & qui occupoit le même poſte avec plus d'inſolence que jamais, autant ou plus cheri par le Roy Charles qu'il l'avoit été par le Roy ſon Pére ; ce que la Chambre Baſſe étoit reſoluë de ne plus ſouffrir en aucune maniére, car

1625. pour la Chambre Haute, elle étoit toute dévoûée au Roy. Ceux-là disoient hautement que sa Majesté n'ayant pas besoin de Favori, le Duc devoit quitter son service ; mais voyant que le Roy s'obstinoit à le conserver, ils susciterent à ce Duc plusieurs Chefs d'accusation, à l'occasion de son voyage d'Espagne, sur ce qu'il avoit conseillé le mariage du Prince avec une Princesse de France, sur le voyage de la Flotte qui avoit été d'une si grande dépense quoy qu'entierement inutile, & sur plusieurs autres points qui furent lus & recitez dans le Parlement par les Orateurs, les plus fameux, & apparemment, les plus emportez.

1626. Le Roy voyant ce procedé de la Chambre Basse, dans le commencement de son Regne, cela luy donna beaucoup à penser. Il commença à craindre qu'on n'eût envie d'ôter toute authorité à son Favori, pour pouvoir plus facilement le dépouiller de la sienne propre; & que la Chambre Basse ne voulût éloigner d'auprés de luy ses plus zelez Domestiques, pour mettre à leur place des Conseillers qui le gouvernassent à leur fantaisie: & que s'ils venoient à bout de ce premier dessein, ils ne prissent insensiblement la hardiesse de faire de nouvelles demandes, qui apporteroient un plus grand préjudice aux interêts de la Couronne. En quoy il ne se trompa point, car les Communes ne s'en prirent point à la personne du Duc de Buckingham, mais tournerent toute leur fureur contre le Roy luy-même, jusque-là qu'il y eut un certain Membre de cette Chambre, nommé *Coke*, qui eût l'audace de dire à haute voix & avec une impudence extraordinaire, *Qu'il valoit encore*

core mieux mourir par les mains d'un Ennemi étranger, que de ſe voir ruiné de jour en jour dans ſa propre Maiſon. Le Roy piqué d'un tel diſcours en demanda juſtice à la Chambre, mais on ne fit aucune attention à cette inſtance. Cependant comme il ſçût qu'on pouſſoit les choſes avec la même inſolence, il ſe rendit au Parlement le 20. de Juillet, & le caſſa, s'étant délivré par ce moyen du peril qui le menaçoit : mais il ſe vit bien-tôt engagé dans un autre précipice. Le Cardinal de Richelieu qui avoit réſolu de chaſſer les Proteſtans de la Rochelle, craignant que ceux-cy ne reçuſſent du ſecours d'Angleterre, commença à faire naître de grandes diviſions dans ce Royaume, juſques à pouſſer les Prêtres, qui étoient venus à Londres avec la Reine, à paroître extraordinairement inſolens. Mais le Roy ayant reconnu combien cela cauſoit de murmure parmi le Peuple, il congedia tous les Domeſtiques de la Reine, à l'exemple de la Cour de la France, qui avoit fait la même choſe à l'égard de ceux de la Reine d'Eſpagne. Le Cardinal voulant profiter d'une occaſion qui luy parut trés-favorable, fit arrêter tous les Vaiſſeaux Anglois qui étoient en grand nombre dans le Port & ſur la Riviere de Bourdeaux. Il s'imagina que la perte que les Marchands feroient dans cette rencontre, obligeroit le Roy à convoquer un Parlement, & que cette Aſſemblée s'obſtinant à ſes premieres prétenſions, les choſes s'aigriroient plus que jamais. 1626.

Sur ces entrefaites, le Cardinal de Richelieu fit des préparatifs pour aſſiéger tout de bon la Rochelle, & les habitans de cette Ville en- 1627.

1627. rent recours aux Anglois. Le Roy perſuadé qu'il avoit là une belle occaſion d'obliger le Parlement, declara la Guerre à la France, & commença à ſe ſervir des forces qu'il avoit préparées contre l'Eſpagne. Le Duc de Buckingham, de ſon côté, qui n'avoit rien tant à cœur que de regagner les bonnes graces du Parlement, ſe mit dans l'eſprit que le ſeul moyen d'en venir à bout étoit d'equipper une puiſſante Flotte non ſeulement pour ſecourir les Proteſtans de la Rochelle, mais auſſi pour s'emparer de l'Iſle de Rhé, dont les Anglois deſiroient avec paſſion de ſe rendre maîtres. Il n'auroit pas manqué de réüſſir dans cette entrepriſe, s'il eut fait la guerre en ſoldat & non en Courtiſan. S'étant imaginé par une vaine eſperance de gloire, de pouvoir battre les milices Françoiſes qui vinrent s'oppoſer à luy dés qu'on ſçut qu'il avoit debarqué, il commit en cette occaſion deux fautes eſſentielles, la premiere en ne ſe retirant pas dans ſes Vaiſſeaux comme il pouvoit le faire ſans aucun danger, au lieu qu'il ſe vit reduit à perdre quantité de monde: & l'autre en ce qu'ayant à ſa diſcretion la Forteresſe de Saint Martin, il negligea de s'en emparer. Ainſi tout l'appareil, & toute l'expedition de cette Flotte engagea la Nation dans de grandes dépenſes, & couvrit le Roy de confuſion. Cependant Charles tenoit toûjours les yeux ouverts ſur les deſordres qui étoient dans le Royaume, & voyant que la Faction des Puritains prenoit tous les jours de nouvelles forces à cauſe de la grande tolerance qu'*Abbot*, Archevêque de Cantorbery avoit pour ces gens-là, il trouva à propos d'interdire ce Prélat de ſes fonctions, & de le releguer dans

ſa

ſa Maiſon de *Fort* dans la Province de Kent, & il commit le ſoin de l'Egliſe aux Evêques de Londres, de Durham, de Rocheſter, d'Oxford, de Bath & Wels, par une Patente, expediée le 9. d'Octobre de cet année 1627. Par ce moyen, le Roy remedia en quelque ſorte aux affaires de dedans, mais pour ceux de dehors, l'Europe étoit alors dans une ſi grande confuſion & ſi embarraſſée dans des guerres qu'il n'y avoit aucun Prince capable d'aider l'Angleterre à rien faire d'important. Il n'y avoit que *Guſtave Adolphe* qui rendit ſon nom formidable. Le Roy Charles ayant ouï dire qu'il avoit été appellé en Allemagne par les François, il luy envoya l'ordre de la Jarretiére pour ſe le rendre favorable. Guſtave le reçût ſolemnellement un Dimanche, le 3. d'Octobre. 1627.

Dans le temps que le Roy rompit le dernier Parlement, les plus brouillons avoient publié de vive voix & par écrit *que c'étoit fait de la Religion, de la Liberté publique des Anglois, & des Loix Saintes & prophanes.* D'ailleurs ceux de la Chambre Baſſe, pour irriter le bas Peuple contre le Roy, alloient ſemant par tout mille mauvais bruits de ſa Majeſté auxquels le peuple credule ne manquoit pas d'ajoûter foy, comme, *que le Roy étoit trop adonné à ſes plaiſirs, qu'il ſe laiſſoit gouverner par ſa femme, que pour luy plaire il s'étoit entêté de la Religion Romaine & qu'au lieu de gouverner par luy-même, il ſe laiſſoit gouverner par autruy.* Ces bruits qui venoient aux oreilles du Roy luy faiſoient craindre la convocation d'un autre Parlement, mais reduit à une extrême diſette d'argent & engagé dans une Guerre, il fallut s'y réſoudre. Il le 1628.

1628. convoqua donc pour le 17. de Mars dans la Ville de Londres, & y étant venu avec une merveilleuſe fermeté il déclara qu'avant que de toucher à aucune autre affaire il falloit luy faire avoir l'argent dont il avoit beſoin pour continuer la guerre contre la France, & pour ſoûtenir les Proteſtans de ce Royaume. La Chambre Baſſe qui conſervoit toûjours ſon premier deſſein de s'emparer autant qu'elle pourroit de l'autorité Royale, fit pourtant paroître un grand deſir de lever de l'argent, dans le deſſein d'endormir le Roy pour le tromper plus facilement: & en effet ils luy accorderent cinq ſubſides, réſolus de les luy faire payer bien cherement, avant que de les luy donner. Ils dreſſerent pour cet effet, le lendemain matin, une Requête qu'ils preſenterent au Roy, intitulée *Requête ſur le Droit des Loix*. Le Roy connut bien que cette demande faiſoit une grande brêche à ſon authorité, mais que s'il ne l'accordoit pas, il ne pouvoit eſperer aucun ſecours du Parlement, & qu'ainſi il étoit reduit à une des plus grandes extrêmitez.

Se voyant donc obligé de choiſir l'un de ces deux maux, il reſolut d'accorder la demande qui luy étoit faite par le Parlement, afin d'avoir tout l'argent qui luy étoit néceſſaire; dans l'eſperance qu'étant une fois en état de ſe rendre redoutable aux Ennemis de dehors, il luy ſeroit enſuite fort aiſé de mettre à la raiſon ſes propres ſujets. Il autoriſa donc ſur ce fondement le Memoire qui luy fut preſenté par la Chambre Baſſe. Par cette conceſſion il ſe dépouïlla des plus ſolides droits attachez à ſa Couronne, & en revêtit le Peuple.

ple. Mais le pis fut que dans le temps que le Roy ſe croyoit ſur le point de recevoir l'argent des cinq ſubſides qu'on venoit de luy promettre, il ſe trouva bien loin de compte & plus embarraſſé que jamais, car la Chambre Baſſe déclara qu'elle prétendoit que ſa Majeſté luy cedât le Droit de *Tonnage* & de *Tondage*. Le premier eſt un certain Droit qui ſe prend ſur toutes les Marchandiſes qui entrent ou qui ſortent du Royaume, enfermées dans des Barils ou dans des Tonneaux, chaque tonneau payant certaine ſomme ſelon ſa grandeur, & ſelon la nature de la Marchandiſe; mais pour le plus petit on donne dix ſols pour le moins, ce qui fait une groſſe ſomme. Cette gabelle avoit été affectée à la Couronne, dés le temps d'*Edoüard* II. L'autre droit de *Tondage* conſiſte en un ſubſide accordé au Roy, de temps immemorial, ſur toute ſorte de marchandiſe qui entroit dans le Royaume ou qui en ſortoit, tant celle des Etrangers que celle des Habitans du Païs: & ce droit apportoit au Roy douze pennings par livre Sterling. Dés que le Roy entendit cette requête, il ne douta plus que la Chambre Baſſe ne le voulut priver de tout moyen de ſubſiſter, afin de le mettre entierement dans ſa dépendance; de ſorte que ne trouvant point d'autre remede à ce mal que de proroger le Parlement pour ne luy pas donner le temps de faire de longues reflexions ſur cette demande, & de s'opiniâtrer à en vouloir l'execution, il le prorogea le 26. de Juillet, juſqu'au 20. d'Octobre. 1628.

Tous ces accidens jetterent l'eſprit du Roy dans de grands troubles, mais le malheur du

1628. Duc de Buckingham ſon grand Favori, & en qui il mettoit toute ſa conſolation ne luy cauſa pas une moindre affliction. Ce Duc fut tué peu de jours aprés la prorogation du Parlement, par un certain Gentilhomme nommé *Felton*, juſtement dans le temps qu'il diſoit adieu au Comte de *Suffolk* pour s'aller embarquer ſur la Flotte qu'on renvoyoit au ſecours de la Rochelle, & peu d'heures aprés avoir pris congé du Roy. Il fut tué d'un coup de couteau à la poitrine; & *Felton* ayant laiſſé le couteau dans la playe, le Duc l'en tira & fit trois pas en diſant, *ah ſcelerat, tu m'as tué*! & étant tombé par terre il expira. Quelques Domeſtiques du Duc ſe mirent à crier tout auſſi-tôt: *Les François ont tué nôtre Maître, il faut les mettre tous à mort.* Mais *Felton* qui étoit paſſé de l'autre côté du Jardin ayant entendu cela, revint ſur ſes pas en criant: „ Il eſt faux que les François „ ayent tué le Duc, je ſçay que c'eſt un Anglois, „ & cet Anglois, c'eſt moy-même. C'eſt pour cela „ que j'ay fait faire un couteau à deux tranchans „ avec un manche blanc; j'ay mis outre cela un „ billet ſur le cordon de mon chapeau afin que ſi je „ venois à mourir, on pût s'aſſûrer que c'étoit „ moy qui avois tué le Duc, pour de bonnes raiſons, en faveur du bien public. Ainſi mourut GEORGE VILLIERS qui de ſimple Gentilhomme avoit été fait Baron de *Waddon*, Comte de *Bucking*, enſuite Marquis de Bucking, Chevalier de la Jarretiére, & Duc de *Buckingham*, pendant qu'il étoit en Eſpagne avec le Prince de Galles, & aprés avoir été en grande faveur auprés du Roy Jaques, il l'avoit encore été davantage auprés de Charles.

Plu-

Pluſieurs aſſûrerent que Felton avoit été porté à tuer ce Duc pour ſatisfaire ſon propre reſſentiment, & pour certaines intrigues d'amour : mais l'opinion commune fut qu'ayant appris que le Parlement l'avoit declaré, par un Acte, ennemi de l'Etat, il ſe perſuada qu'en le tuant il rendroit ſervice au public : qu'outre cela il voulut par cet homicide venger les affronts que le Duc de Buckingham avoit faits à toute la Nobleſſe, pour laquelle il avoit toûjours témoigné beaucoup de mépris, & qui en effet ne le regreta pas beaucoup. En recompenſe le Roy ne pût s'empêcher de verſer des larmes à la nouvelle de ſa mort, & de dire, *Le Duc a perdu la vie, & moy j'ay perdu un œil.* La Ducheſſe ſa femme & la Comteſſe d'Angleſey ſa fille furent accablées de douleur, courant par tout pour demander vengeance contre l'Aſſaſſin Felton, qui ayant été pris & ayant confeſſé ſon crime avec une audace ſuprenante, en proteſtant qu'il avoit rendu un grand ſervice à ſa Patrie, fut condamné ſuivant les Loix a étre pendu. 1628.

Tout le monde remarqua que dés que le Parlement eût commencé d'accuſer le Duc de Buckingham, comme nous avons dit, chacun ſongea à luy ôter la vie : du moins on ne le craignit plus depuis ce temps-là, & on ne luy porta plus le même reſpect qu'on avoit accoûtumé de faire, & ſur tout la Nobleſſe. Quelques-uns même ont écrit que peu de jours avant qu'il fut aſſaſſiné, un certain Matelot luy avoit donné un grand coup de bâton ſur l'épaule, pendant qu'il entroit dans ſon carroſſe, pour ſe vanger d'un ſoufflet que le Duc luy avoit donné dans la Place de Witehal.

1628. Ce Matelot fût pris & condamné à mort, mais le Duc demanda génereuſement ſa Grace au Roy. Un autre jour, joüant à la paume avec le Roy, il ſe tourna vers luy en diſant, *Sire, voila un beau coup*, & comme il prononça ces paroles ſans lever le chapeau, un certain Ecoſſois, nommé *Buckon*, qui paſſoit pour un grand Bouffon, contrefaiſant le fou, luy tira le chapeau de la tête, & le jettant par terre luy dit, *quelle eſt ton impudence de parler à un Roy d'Ecoſſe, le chapeau à la tete?* aprés quoy il prit la fuite. Le Duc voulut le pourſuivre pour luy donner un coup de pied, mais le Roy le retint & luy dit, *George, laiſſe-l'aller, ne vois-tu pas qu'il eſt fou?* Mais Buckon ayant entendu cela ſe retourna en diſant: *Sire, je ne ſuis point fou. Je ſuis Gentilhomme Ecoſſois, & je ne ſçaurois ſouffrir que cet inſolent vous parle ſans vous rendre le reſpect qui eſt dû à Vôtre Majeſté.*

Quoy qu'il en ſoit, aprés les premieres larmes que le Roy répandit pour la mort du Duc de Buckingham, il fit paroître beaucoup de moderation, & une grande fermeté d'eſprit; il ne quitta point ſon premier deſſein de faire partir ſa Flotte ſans aucun delay, pour aller ſecourir la Rochelle une troiſiéme fois. Au defaut du Duc de Buckingham, il en donna le commandement au Comte d'*Ambic* ou de *Lindſey*, qui devoit auparavant faire le voyage en qualité de Lieutenant Géneral du Duc.

Cette Armée navalle étoit compoſée de 140. Vaiſſeaux, tous bien armez, & trés-bien pourvüs. Elle arriva à Olonne le 28. de Septembre. Le Cardinal de Richelieu qui s'étoit fait un point d'honneur de venir à bout du ſiége

de

de la Rochelle, ne manqua point, ſur le premier avis qu'il eut de l'approche de cette Flotte, de donner tous les ordres néceſſaires pour empêcher les Ennemis d'executer leur deſſein. Cependant les Anglois jetterent l'ancre vis à vis de la Fortereſſe de Saint Martin dans l'Iſle de Rhé, d'où ils firent avancer une Eſcadre, le jour ſuivant, afin d'engager les François au combat, mais ceux-cy ne firent aucun mouvement. Peu de temps aprés les Anglois voyant que le vent & le courant leur étoient favorables, ils leverent l'ancre, & s'avancerent vers le Canal, dans le deſſein de s'ouvrir un paſſage. 1628.

Cette entrepriſe n'auroit pas manqué de réüſſir, ſi le vigilant Cardinal de Richelieu n'eut trouvé de bonne heure le moyen d'en empêcher l'effet. Le Roy *Loüis* ſuivi de la plus grande partie de la Nobleſſe & d'un grand nombre de Volontaires alla défendre les Côtes de la pointe du Cap de Baye, avec les Regimens qui étoient dans le Quartier de Laleu. Le Duc d'Angoulême, & le Mareſchal de Schomberg ſe poſterent ſur la pointe de Coreille. Les Chevau-legers & les Gensdarmes du Roy furent commandez ſous les ordres du Duc de la Trimouïlle & du Comte d'Alais, pour ſoûtenir l'Infanterie.

Les Anglois croyoient pouvoir s'avancer avant que les François fuſſent en état de s'oppoſer à leur paſſage, mais ils furent trompez, ceux-cy ayant paru tout diſpoſez à les bien recevoir. On en vint à un terrible Combat: car on tira de part & d'autre plus de 5000. coups de canon, mais avec tout cela la plûpart furent tirez en l'air ſans faire aucun effet; les François n'ayant

1628. perdu aucun Bâtiment, & les Anglois seulement deux Barques. La nuit separa les combattans, le lendemain on recommença le combat qui fut encore fort impetueux, sans être pourtant suivi d'aucune perte considerable. Les Anglois furent contraints de se retirer.

Cette grande ardeur que les uns & les autres firent paroître à employer plus de mille Barils de poudre pour remplir l'air de fumée, fut adoucie par le dessein de faire un Traité de Trêve, lequel fut conclu pour quinze jours. Durant cet intervalle, le Chevalier Montaigu fut envoyé en poste de la part du Roy Charles vers Louis XIII. son Beau-frére pour le prier de recevoir le soûmissions des Rochelois, de leur accorder la liberté de conscience, de pardonner au Duc de Soubise & au Comte de Laval, & de relâcher la Garnison Angloise qui se trouvoit dans la Ville.

Le Cardinal de Richelieu répondit à cet Envoyé, *Qu'il n'étoit pas nécessaire que Sa Majesté Britannique prit la peine, d'enseigner au Roy son Maître la maniere dont il devoit agir avec ses Sujets; qu'il sçavoit fort bien ce qu'il devoit faire; & que pour ce qui regardoit la Garnison Angloise, on la traiteroit comme les Anglois traitoient les François, lors que le sort des armes les avoit fait tomber entre leurs mains.*

Les Anglois conclurrent de cette Réponse que c'étoit une affaire à decider par les armes. C'est pourquoy ils recommencerent un autre combat le 13. d'Octobre, avec une ardeur incroyable, pendant plus de trois heures. Ce qu'il y eut de plus étonnant dans cette rencontre, c'est qu'on ne sçait où les uns & les autres avoient

avoient pû trouver une ſi grande quantité de poudre, tant ils tirerent de coups de canon: mais pour dire ce qui en eſt, on combattit juſtement comme ceux qui ſe battent à coups de fleurets: ils font grand bruit des mains & des pieds ſans ſe faire aucun mal; de même ce combat ſe paſſa ſans aucune perte de part & d'autre; tout ce tintamarre reſſemblant moins à un combat qu'à ces exercices militaires qu'on fait faire à la Jeuneſſe. 1628.

Les Rochelois commencerent à s'appercevoir qu'ils n'avoient rien à eſperer des Anglois, & ſe voyant dans l'impuiſſance de pouvoir ſe defendre plus longtemps ils ſongerent à ſe remettre à la clemence du Roy leur Maître, qui les traita effectivement avec beaucoup de douceur en leur accordant une ample amniſtie. C'eſt ainſi qu'à la veûe d'une puiſſante Armée Angloiſe, le Roy entra dans la Rochelle, avec le Cardinal de Richelieu tout fier d'un ſi beau triomphe.

Dans le même temps la Flotte Angloiſe mit à la voile, & tournant vers l'Angleterre elle quitta ces bords, à ſa grande confuſion. En effet ſoit que la fortune du Cardinal de Richelieu qui le ſuivoit dans preſque toutes ſes entrepriſes, ou quelqu'autre raiſon eût ôté la valeur aux Anglois dans cette rencontre, il eſt certain que les plus intelligens crurent que ſi les Anglois euſſent voulu faire leur devoir, ils auroient ſecouru la Rochelle, & battu les François: & les Rochellois ſoûtiennent encore aujourd'huy que le Comte d'Ambic (pour moy je n'affirme rien là-deſſus) ſe laiſſa prendre avec un hameçon d'or que les François luy tendirent: & qu'il

1628. fut cauſe du deshonneur qui en réjaillit ſur le Roy d'Angleterre qui étoit entierement innocent, & ſur toute la Nation Angloiſe qui reçût dans ces trois combats un affront inſigne, & ſans exemple. Il n'eſt que trop vrai que le Comte d'Ambic n'eût pas un veritable deſſein de combattre.

Le Roy Charles s'apperçût bien que ce mauvais ſuccés de ſes armes faiſoit une grande breche à ſa Couronne, & qu'il fourniroit au Parlement un ſujet de crier contre luy à la premiere rencontre : & en effet, avoir voulu rompre à toute force avec la France, avoir employé de groſſes ſommes d'argent pour équipper trois puiſſantes Armées Navales, & pourquoy faire aprés tout ? pour aller remplir l'air de la Rochelle de fumée & de pouſſiére, pour épouvanter les poiſſons par un millier de coups de canon, pour ajoûter au bonheur du Cardinal de Richelieu un nouvel éclat de gloire, & pour s'en retourner denué de toute proviſion & couvert de honte. Une telle équippée ne pouvoit ſans doute que mortifier extrêmement le Roy.

1629. Cependant il tâchoit par toutes ſortes de voyes de diſpoſer les choſes en ſorte qu'il pût recevoir quelque contentement à l'aſſemblée du Parlement qu'il avoit prorogé juſques au 20. de Janvier de l'année 1629. Et comme il ſçût qu'il y avoit quantité de *Parlementaires* qui voyoient avec déplaiſir & de mauvais œil, que l'Archevêque Abbot eut été exilé & ſuſpendu de ſa charge; afin de leur ôter ce ſujet de mécontentement, il le rapella à la Cour, le remit dans ſon Egliſe, & voulut qu'il entrât dans le Conſeil. De plus il condamna hautement un Livre in-

intitulé *Apello Cæsarem*, qui avoit été composé par un certain *Montagne*, & contre lequel le Parlement s'étoit fort déchaîné. Mais la Chambre Basse avoit témoigné trop d'emportement pour s'appaiser pour si peu de chose. 1629.

Le Parlement s'étant donc assemblé le 20. de Janvier; à l'ouverture de la premiere Session, les *Communes* prétendirent avoir un juste droit de reformer l'Etat & l'Eglise; & avec une audace incroyable ils se mirent à intenter des procés aux Fermiers & aux Commissaires de la Doüane à cause qu'ils avoient exigé pour le Roy les droits de Tonnage & de Tondage aprés que la Chambre avoit prétendu ces droits-là: ils les declarerent criminels pour avoir rendu cet office au Roy contre les prétensions du Parlement, & outre cela ils confisquerent les Marchandises de ceux qui avoient refusé de payer à la Chambre Basse. Les Communes ne s'arrêterent pas là, mais par un excés d'insolence ils eurent la hardiesse de fermer les Portes du Parlement, prirent les Clefs, & obligerent l'Orateur (par une violence inoüie) à demeurer sur son siége jusqu'à ce qu'on eut fulminé une sentence contre ceux qui avoient exigé ces droits, & contre ceux qui les avoient payez à d'autres qu'aux Communes. La nouvelle de ces excés affligea beaucoup le Roy, mais ne voulant point abandonner & laisser comme prisonniers ceux qui soûtenoient sa cause, il envoya en diligence ses Gardes ordinaires pour faire ouvrir par force les Portes du Parlement, ce qui fut executé. Dans le même temps, le Roy se rendit au Parlement, & le cassa aprés avoir fait de grandes plaintes, en protestant qu'il feroit des informa-

1629. mations pour faire le procés à ceux qui avoient été les auteurs d'un ſi grand attentat contre l'honneur de ſa Couronne, contre les droits de la Royauté, & contre la liberté du Royaume & du Parlement. Ainſi avant que le Parlement eut tenu ſes ſéances durant un mois entier, il ſe vit caſſé au grand ſcandale des Habitans du Païs & & des Etrangers. Dés lors tout le monde commença à préſager ces triſtes accidens qui arriverent dans la ſuite, voyant que pendant la tenuë de trois Parlemens, la Chambre Baſſe n'avoit fait paroître aucune marque de moderation.

A la verité, le Roy croyoit que les choſes prendroient un autre tour: & cela pour deux raiſons. Premierement à cauſe qu'il avoit attiré dans ſon parti le Chevalier *Jean Savill* de la Province d'Yorck. C'étoit un de ceux qui excitoient avec plus d'ardeur la Chambre Baſſe à depoüiller le Roy de ſon autorité. Du reſte fort éloquent, & d'une grande experience, trés-bien inſtruit de l'état de l'Angleterre & des droits des differentes Juriſdictions, conſtant & ferme dans ſes réſolutions, & extrêmement adroit à propoſer ſon avis, & pour cet effet, fort accredité dans la Chambre Baſſe, où ſes propoſitions & ſes ſentimens étoient d'un grand poids. Le Roy ayant donc trouvé le moyen de le mettre dans ſes interêts, le fit *Lord Savill, Baron de Poxfratt*, & luy donna la charge de Maître de ſa Maiſon à la place du Seigneur Surkling qui venoit de mourir, & il le fit outre cela nommer Membre du Parlement. Le Roy attira encore dans ſon parti le Chevalier *Thomas Wentwok*, l'admit dans ſon Conſeil Privé, & le créa bien-tôt aprés Vicomte, Préſident.

ſident du Nort, & deux ans aprés, Député en Irlande. Sans contredit les qualitez de ce Chevalier étoient extraordinaires. Il étoit trés-habile dans le maniement des affaires : & dans la Chambre Baſſe c'étoit un des premiers à animer les eſprits contre l'autorité Royale. Le Roy le gagna par le moyen du Chevalier *Veſton* qui étoit alors Chancelier de l'Echiquier, & qui fut fait enſuite Comte de Portland & Grand Tréſorier. Dés lors le Chevalier *Wentwick* s'attacha au ſervice du Roy avec tant d'ardeur que par l'habileté qu'il fit paroître à defendre les interêts du Roy, il paſſa pour le premier Miniſtre d'Etat de ſon ſiécle ; c'étoit là, du moins, l'opinion que tout le monde en avoit en Angleterre. 1629.

Aprés la mort du Duc de Buckingham le Roy ne voyoit plus que par les yeux de ces deux Chevaliers dont il ſuivoit entierement les avis dans l'adminiſtration des affaires politiques, & en partie même des Eccleſiaſtiques. Cependant à l'égard de ces dernieres, il mettoit ſa plus grande confiance ſur les bons conſeils du Docteur *Richard Neille*, pour lors Evêque de Durham, & du Docteur *Guillaume Laud*, Evêque de Bath & Wels. Ce dernier étoit dans le Conſeil du Roy Charles, dés l'an 1627. Il le ſervit avec tant de fidelité que ce Prince aprés l'avoir créé Evêque de Londres, le fit enſuite Archevêque de Cantorbery en 1633. Le Docteur *Richard Neille* ne fit pas une moindre fortune, car le Roy luy donna l'Evêché de Wincester qui eſt un des plus conſiderables, & enfin en 1632. il le créa Archevêque d'Yorck. Le Roy avoit encore un haute opinion du zele & de la capacité du Docteur *Jena Wil-*

1629. *Williams*, Evêque de Lincoln, qui avoit une connoiſſance particuliere des matieres de Religion & des affaires Eccleſiaſtiques: c'eſt pourquoy il tenoit la troiſiéme place dans ſon Conſeil pour regler les choſes qui ſe rapportoient à ces deux chefs. Dans la ſuite, ce Docteur fut fait Archevêque d'Yorck comme nous le dirons en ſon lieu, & ce fut luy qui contribua beaucoup à avancer Cromwel dans ſes études, & dans l'Etat Eccleſiaſtique, mais celuy-ci ne le paya que d'une noire ingratitude, comme on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Cependant la Republique de Veniſe s'étant apperçûë que les Rois de France & d'Angleterre témoignoient être fort diſpoſez à faire la paix, & connoiſſant d'ailleurs que ces deux Puiſſances y étoient portées par leurs propres interêts, elle offrit volontiers ſa mediation, aſſûrée d'avoir la gloire de ſe tirer de cette affaire avec honneur. En effet le Roy Charles deſiroit la paix pour pouvoir travailler à mettre ſes affaires ſur un bon pied au dedans de ſon Royaume. Louis XIII. de ſon côté ou plûtôt le Cardinal de Richelieu qui regnoit ſous le nom de ce Prince, ne la ſouhaittoit pas avec moins d'ardeur, afin de pouvoir mieux étendre ſon pouvoir hors du Royaume, & continuer à abbatre les Proteſtans au dedans. La Republique de Veniſe envoya pour cet effet les ordres néceſſaires à *Georgi* ſon Ambaſſadeur à Londres, & à *Contarini* qu'elle depêcha avec le même caractére vers le Roy Louis qui étoit allé en Piémond avec le Cardinal de Richelieu, d'où il jettoit la terreur dans toute l'Italie. Il ne fut pas néceſſaire de faire de grandes négociations, tant

tant les esprits étoient disposez de part & d'au- 1629.
tre à en venir à un accommodement. En peu de temps la paix fut concluë, & souscritte dans le Ville de Suze, avec peu d'avantage pour les uns & pour les autres, les choses ayant été remises dans l'état où elles étoient avant la guerre. Cette Paix fut ensuite jurée à Fontainebleau en presence de *Thomas Edmond*, Ambassadeur du Roy Charles, & à Paris devant le Marquis de Castelnau, Ambassadeur du Roy Louis. Tout cela se fit dans le mois de Septembre. Cette Paix qui plût fort au Roy Charles chagrina ces esprits brouillons de la Chambre Basse qui ne desiroient rien tant que de voir le Roy embarrassé dans des guerres étrangeres, pour pouvoir mieux l'abattre à leur plaisir dans le Royaume : & en effet ce Roy soûtenu par ses propres forces se rendit assez redoutable à ses ennemis pour esperer de reduire, avec le temps, chacun à son devoir.

Pendant qu'on faisoit des réjouïssances publi- 1630.
ques à l'occasion de la Paix, la grossesse de la Reine qu'on eut soin de publier fut un nouveau sujet de joye. Bien qu'il y eût plusieurs mécontens dans le Royaume, cependant on fit paroître une satisfaction générale de voir qu'on donnoit une esperance certaine de la fecondité de la Reine. Plusieurs avoient douté jusqu'alors que le Roy ne fut impuissant, ce qui faisoit craindre à quelques uns qu'il ne s'élevât de plus grands troubles dans le Royaume, si la Maison de Stuard venoit à manquer d'héritiers mâles. Toutes ces craintes furent dissipées par l'enfantement de la Reine qui accoucha d'un Enfant mâle le 29. de May; ce qui fut effectivement une

ex-

1630. extrême consolation pour tout le monde. Quoy que le Roy se trouvât dans une grande disette d'argent à cause de la guerre qu'il venoit de soûtenir, & quoy que le Parlement refusât de luy en donner, cependant il voulut qu'on fit des Tournois, des Jousles & des Fêtes, avec toute la magnificence, & toute la somptuosité possibles. La Ville de Londres fit à la Reine un present de 40000. Guinées, & le Roy ne luy accorda pas seulement les droits qui luy étoient dus en vertu du contract de mariage, auxquels on n'avoit eû aucun égard depuis qu'on avoit rompu avec la France, mais encore un grand nombre d'autres. Le bruit avoit couru, que le Roy de France frére de la Reine, seroit prié d'étre Parrain de l'Enfant qui venoit de naître, pour serrer plus étroitement le lien de la Paix, entre les deux Couronnes. Et il y avoit quelque raison à cela : cependant le Conseil ne trouva pas à propos de le faire, pour ôter au Peuple tout sujet de plainte & de soupçon. Ainsi le Duc de *Lenox* & le Marquis *Hamilton* eurent l'honneur d'étre Parrains de l'Enfant du Roy, & la Ducheſſe de Richemont celui d'en être la Marraine. Louïs XIII. envoya une superbe Ambassade à Londres pour feliciter le Roy & la Reine de la Grand' Bretagne.

De tout ce que nous venons de dire cy-dessus, & qui sert comme de Base à la Vie de Cromwel en decouvrant clairement la veritable source de ces Rebellions qui ouvrirent le chemin à la fortune de cet insigne Usurpateur ; de tout cela, dis-je, l'on peut connoître visiblement quelles sont les veritables causes de tant de divisions, & de revoltes qui depuis cinquante

te ans ont été ſi frequentes en Angleterre. Mais 1636.
pour en donner au Lecteur une plus claire intelligence, j'indiquerai ſix differentes cauſes de ces diviſions.

La premiere cauſe des diſſenſions qui partagent l'Angleterre, eſt tirée de la nature de ſon Gouvernement, & du peu de ſoin que les Rois ont pris de maintenir leur authorité. Il eſt certain que le Gouvernement d'Angleterre eſt Monarchique. Les Anglois ſont les premiers à le qualifier ainſi: neanmoins le Roy n'a pas le pouvoir de faire ce qui appartient le plus eſſentiellement à un Monarque, c'eſt à ſçavoir d'établir de nouvelles Loix par ſa ſeule autorité, & d'ordonner des levées d'argent ſur ſon Peuple lors qu'il le juge neceſſaire. Ces deux choſes appartiennent conjointement au Roy & au Parlement. Ainſi le Roy n'eſt Monarque qu'entant que le Parlement ne peut être convoqué que par ſon ordre, & qu'il ne peut faire de luy-même la moindre choſe (au moins ne le doit-il pas faire) ſans le conſentement & l'approbation du Roy: & que s'il vient à le faire, tout ce qu'il a fait eſt nul. Voilà par quel endroit le Roy eſt veritablement Monarque. De plus, les Membres du Parlement tant ſpirituels que temporels, ſont créez & établis par la ſeule autorité Royale, car c'eſt le Roy qui de ſon pouvoir abſolu crée les Pairs du Royaume, & les Evêques qui compoſent la Chambre-Haute: voilà encore un endroit par où il eſt veritablement Monarque. Pour ce qui regarde les Membres de la Chambre-Baſſe, le droit de les élire regarde les Citez, les Villes, & les Univerſitez, & il dépend abſolument du Roy de determiner

ſi l'on

1630. ſi l'on doit prendre un ou deux ou plus de Députez de chaque lieu, car on ne peut envoyer des Députez au Parlement qu'aprés avoir reçû des Lettres particulieres & des Patentes expreſſes du Roy pour avoir le droit d'en faire l'election : & c'eſt par là que le Roy d'Angleterre eſt veritablement Monarque. Mais ce même Monarque qui diſpoſe ſi librement de tout, qui peut faire la Paix & la Guerre, conferer des Dignitez, & expedier des Patentes à ſa fantaiſie, ce même Roy ſe trouve chargé d'une dure chaine, lors qu'il s'agit d'executer ce qu'il a luy-même réſolu. Cette chaine c'eſt le Parlement, qui tient les clefs des Loix & de l'argent. Paſſe pour les Loix : mais le plus grand malheur pour la Monarchie c'eſt de ne pouvoir point diſpoſer de l'argent, car ſans argent on ne ſçauroit faire la moindre choſe, & le Parlement n'en donne jamais, ſans faire à la Couronne quelque demande qui tend à diminuer ſon autorité, & qui fournit au Roy de nouveaux prétextes d'étendre ſes droits ſur le Parlement : & comme le Roy voudroit avoir de l'argent ſans perdre aucun de ſes droits, & que le Parlement n'en veut point donner ſans faire quelque breche à l'autorité Royale, de là viennent tout auſſi-tôt les mécontentemens, & peu à peu les diſcordes, les diviſions & les rebellions; chacun s'obſtinant à augmenter & à ſoûtenir ſes droits : Et comme il ne ſe fait rien ſans argent, & que le Parlement le tient entre ſes mains, il arrive ſouvent qu'on prend des reſolutions favorables à cette Aſſemblée, & contraires aux veritables interêts du Roy. Juſques à la fin du Regne d'Elizabeth, & juſqu'à la moitié de ce-

celui de Jaques I. on ne vit que rarement des diſſenſions entre le Roy & ſon Parlement, parce que celuy-ci mettoit toute ſa confiance au Roy, ſatisfaiſant aveuglement à toutes ſes demandes : mais comme on eut pris garde dans la ſuite qu'en France Marie de Medicis, & les Cardinaux Richelieu & Mazarin avoient inſenſiblement depouillé le Parlement de tous ſes droits, & l'avoient reduit dans un triſte eſclavage, le Parlement d'Angleterre craignit de tomber dans la même infortune, & commença à veiller ſoigneuſement ſur ſes propres interêts, à n'être plus ſi facile à donner de l'argent, & à n'en donner jamais ſans s'aſſûrer avant toutes choſes de quelque nouvelle prérogative. Le moyen aprés cela d'éviter les diviſions ! Si le Roy accorde tout ce que demande, je ne dirai pas le Parlement, mais ſeulement la Chambre Baſſe, ce n'eſt plus un Roy mais un Pupille ſous la direction & ſous l'autorité de cette Chambre : & s'il veut s'opiniâtrer à luy refuſer tout, il ſe voit auſſi tôt dans la derniere néceſſité. D'un côté il ne peut être Roy ſans argent, & de l'autre il n'en ſçauroit avoir, ſans partager ſes droits & ſon autorité avec la Chambre Baſſe. Cet Article eſt ſeul capable, ce ſemble, de faire voir combien l'Angleterre doit être facilement expoſée à des troubles; mais paſſons à la ſeconde raiſon. 1630.

La bonté naturelle des Rois de la Maiſon de *Stuard*, (que pluſieurs nommeroient lâcheté) & cette inclination qu'ils ont toûjours eu de vouloir contenter tout le monde, ne contribuent, ou du moins, n'ont pas peu contribué juſqu'ici aux diviſions & aux troubles de la

Grand'

1630. Grand' Bretagne. Henry VIII. & Elizabeth ſoûtenoient leurs Droits avec ardeur, & demandoient par juſtice & comme une choſe deûë, ce que le Parlement prétendoit leur accorder par grace & par amour, & ils s'obſtinerent avec une fermeté de rocher à ne jamais permettre que le Parlement prit la liberté de dire qu'il ne vouloit point donner d'argent avant que la Couronne luy eut accordé un tel Droit. Bien loin de là ; ils vouloient avant toutes choſes qu'on fit les levées néceſſaires : & aprés cela, mais jamais plûtôt, ils permettoient au Parlement de faire telles demandes qu'ils voudroient. Lors qu'on ſçait que ſon ennemi eſt puiſſant, on le craint, mais dés qu'on le connoît foible, on l'inſulte & on le charge de coups. C'eſt ſur cette maxime qu'on s'eſt conduit en Angleterre. Lors que les Parlementaires voyoient que Henry VIII. & Elizabeth étoient puiſſans, & fortement reſolus à ſoûtenir leurs Droits, ils n'oſoient les chagriner dans la moindre choſe ; mais dés qu'ils s'apperçurent que les Rois de la Maiſon de Stuard n'étoient bons qu'à endurer toute ſorte d'outrages, beaucoup plus propres à craindre qu'à ſe faire craindre, ils commencerent à prendre des manieres hautaines, & à leur donner de la terreur.

Il n'y eût jamais de Rois dans le Monde d'une humeur ſi facile, & ſi negligens à ſoûtenir leurs droits contre les prétenſions de leurs Peuples, que ceux de la Maiſon de Stuard ; & en effet, au commencement de leur regne, c'étoit aſſez que le Parlement demandât quelque choſe, pour l'obtenir. Quelquefois même

on

on leur accordoit plus qu'ils n'avoient demandé; 1641.
& aucun des Rois ne s'apperçût des dangereuſes ſuites de cette conduite qu'aprés qu'elles étoient arrivées, & qu'il n'étoit plus temps d'y apporter du remede. Et les malheurs, où ils ont été engagez dans la ſuite, ſont venus de ce qu'ils ont voulu retracter ce qu'ils avoient déja accordé, ou refuſer de continuer leurs gratifications. Dés qu'une fois on a mis des armes entre les mains de ſon Ennemi, on court grand riſque de perdre la vie, ſi l'on veut les luy ôter. La bonté exceſſive des Rois de la Maiſon de Stuard, cette inclination qu'ils avoient de faire du bien à tout le monde, de ne choquer perſonne, & d'obliger généralement tous leurs ſujets, les a non ſeulement dépouillez des avantages dont ils devoient être les plus jaloux, & qu'ils devoient conſerver avec plus de ſoin, mais elle a fait naître, outre cela, comme par une ſuite néceſſaire, une ſource continuelle de diſſenſions & de révoltes dans le Royaume, & des ſujets de diviſions entre le Roy & le Parlement. Autrefois la Chambre Haute n'étoit compoſée que de 75. Pairs pour le plus, y compris les Evêques; & ceux-cy étant preſque toûjours dans les interêts du Roy, tout ce que le Roy demandoit luy étoit accordé, avec d'autant plus de facilité que ce caractere de Primat ne ſe donnoit qu'à des perſonnes d'un merite diſtingué. Le Roy Jaques I. & ſes Deſcendants furent ſi prodigues que tantôt les uns & tantôt les autres, ils augmenterent le nombre des Membres de la Chambre Haute juſques à 220. Pairs & davantage. Pour paſſer maintenant à la Chambre-Baſſe; pendant le regne de la Reine Eliza-

1640. beth, & auparavant, à peine étoit-elle compoſée de 160. perſonnes; mais le Roy Jaques l'accrut de plus de quarante. Charles I. l'augmenta d'un pareil nombre, & Charles II. de plus de 100. En multipliant ainſi les voix, ils n'ont fait qu'introduire dans le Parlement quantité d'eſprits bilieux & viſionnaires, qui loin d'ouvrir de bons avis, cauſent ſouvent de grands déſordres. Quand dans une Aſſemblée il ſe trouve un ſi grand nombre de gens du commun, la diviſion s'y met facilement, & les eſprits s'aigriſſent enſuite les uns contre les autres. On voit tous les jours des exemples de ces ſortes d'accidens, exemples funeſtes qui coûtent bien des larmes au Public. Et voilà la ſeconde cauſe des troubles qui ſont ſi frequens en Angleterre. Je ſçai bien que les Rois dont nous venons de parler n'ont eû en veûë que de ſe faire des créatures; mais ils ſe ſont trompez eux-mêmes, car les Habitans d'un Royaume ont naturellement plus à cœur le bien de leur Patrie que celuy d'un Roy qui leur fait quelques honnêtetez.

En troiſiéme lieu on peut mettre au nombre des cauſes des diviſions qui troublent la Grand' Bretagne les conteſtations perpetuelles qui ſont entre les Anglois & les Ecoſſois; depuis que le Roy Jaques alla à Londres pour prendre poſſeſſion de la Couronne d'Angleterre. Dés lors, les Ecoſſois ont prétendu que le Royaume d'Angleterre devoit étre comme un héritage dépendant de celui d'Ecoſſe, & que par conſequent celuy-ci devoit avoir la prééminence; & de là ſont venuës pluſieurs animoſitez, & pluſieurs querelles ſoûtenues de bouche & par écrit. Les An-

Anglois, de leur côté, qui ne ſont pas moins fiers que les Ecoſſois, bien loin de ceder, ont pouſſé leurs prétenſions juſques à vouloir que leur Parlement eût quelque eſpece de juriſdiction ſur celuy d'Ecoſſe. Le Roy Jaques voyant ces diſputes & ne voulant faire tort à aucune de ces deux Couronnes, qui chacune vouloit obſtinément être nommée la premiere, il trouva le moyen de terminer ce differend en ſe nommant *Roy de la Grand' Bretagne.* Cependant ces deux Nations ont toûjours nourri & nourriſſent encore une haine d'autant plus forte qu'elle eſt ſecrette, & une envie qui leur fait chercher toutes les occaſions de ſe nuire l'une à l'autre; & toutes ces animoſitez troublent ſouvent la tranquillité publique, & cauſent au Roy le déplaiſir de voir faire des breches conſiderables à ſon authorité. Et en effet auſſi tôt qu'il nait la moindre méſintelligence entre le Roy & le Parlement d'Angleterre, les Ecoſſois ne manquent pas d'aigrir les choſes autant qu'il leur eſt poſſible. D'autre part ſi le Roy vient à ſe brouiller avec ſon Parlement d'Ecoſſe, les Anglois cherchent auſſi les moyens d'envenimer la playe & d'augmenter le mal, de ſorte qu'on diroit que ces deux Royaumes s'accordent naturellement à allumer l'un contre l'autre le feu des diviſions civiles, pouſſez à cela par une envie & une jalouſie, accompagnées d'une adreſſe merveilleuſe; chacun eſperant de ſon côté de rendre ſa condition plus avantageuſe, pendant que ſon concurrent ſe trouve engagé dans des troubles & dans des diſſenſions, en vertu de la maxime triviale que pour faire quelque bonne priſe il faut pêcher en eau trou- 1641.

1641. ble. Cependant il eſt arrivé quelquefois qu'ils ſe ſont ſupplantez tous deux. A la verité ils ſe ſont auſſi joints enſemble pour agir d'un commun accord contre les interêts de leur Roy, & ſouvent ils n'ont reconnu leur faute que lors que le mal étoit ſans remede.

Mais en quatriéme lieu, comment ſe pourroit-il faire, qu'il n'arrivât ſouvent de grands déſordres en Angleterre, puis qu'il y a des boute-feux dedans & dehors qui y excitent les plus dangereux incendies? J'ay déja parlé des raiſons qui cauſent des troubles au dedans du Royaume, & j'en parlerai encore plus diſtinctement: mais pour les troubles qui viennent de dehors, on peut dire que la cauſe qui les produit, eſt d'une telle nature, que c'eſt une eſpece de miracle que ce feu qui a été tres-ardent juſqu'ici, n'ait été encore beaucoup plus violent. Depuis que la France a formé le deſſein d'établir une Monarchie & dedans & dehors, elle a reconnu qu'il luy étoit impoſſible d'en venir à bout ſans ôter auparavant tous les obſtacles qu'elle avoit à craindre de la part de l'Angleterre & qui ne pouvoient venir que de là; ſuivant la maxime qu'avoit obſervé ce Royaume de tenir la balance entre les deux Couronnes, & entre ceux qui ſe joindroient pour les combattre, & outre cela, de tenir l'empire de l'Ocean auquel il avoit toûjours prétendu. Or le moyen que la France pût établir une puiſſante Monarchie, ſi l'Angleterre ſe maintenoit dans cet état? Il falloit donc rompre ce nœud & ſurmonter ces obſtacles. Il y avoit du danger à le faire par la voye des armes & à force ouverte. Il ne reſtoit point d'autre moyen que

d'af-

d'affoiblir l'Angleterre en dedans pour luy ôter la force de s'oppoſer aux deſſeins de la France ; ce qu'on ne pouvoit executer plus heureuſement qu'en excitant, par des voyes ſecretes, des révolutions, des diſcordes & des guerres civiles dans ce Royaume : en quoy les François ont admirablement bien reüſſi pour le malheur des Rois d'Angleterre, & de la Grand' Bretagne en géneral. Il ne faut donc pas s'étonner qu'à meſure que la Monarchie Françoiſe s'eſt rendue formidable dans l'Europe, on ait vû croître en Angleterre, je ne dirai pas des déſordres & des diſſenſions entre le Roy & le Parlement, mais des rebellions des Peuples contre leur Roy. Sur quoy *Paſquin*, à ſon retour de Londres, interrogé par *Marforio* ſur ce qu'il y avoit vû de merveilleux, luy répondit, *qu'il n'avoit vû que quatre François qui ſoufflant de toute leur force, portoient Cromwel ſur les épaules pour l'élever au Thrône.* Ce qui fait voir que ça toûjours été la maxime des François d'exciter des rebellions en Angleterre : & quoy qu'ils l'ayent fait fort ſecretement, les gens un peu pénétrans n'ont pas manqué de s'en appercevoir. 1641.

La cinquiéme raiſon n'eſt pas moins forte que les autres, & peut-être plus forte, puis qu'elle eſt fondée ſur la conſcience. Je veux parler de la diverſité des Sectes qui contribue à fomenter des diviſions & des déſordres en Angleterre : car le moyen de conſerver dans un Etat une bonne union entre des eſprits qui ſont diviſez ſur ce qui regarde la conſcience ? Si la Religion ne peut point les engager à une union fraternelle, comment s'accorderoient-ils à maintenir dans un bon ordre un Etat qui eſt or-

1641. dinairement plein d'eſprits jaloux, ambitieux, prêts à s'opprimer l'un l'autre, & qui ne penſent qu'à faire leur fortune au depens de leur concurrent ? Que la diverſité des Religions cauſe de grands troubles en Angleterre, comme je viens de l'avancer, c'eſt ce qu'il eſt aiſé de voir ſi l'on conſidere que depuis 50. ans il s'eſt peut-être élevé dans ce Royaume plus de rebellions & plus de revoltes que dans dix ſiécles, & qu'en même temps on n'y a jamais vû tant de Sectes & de Religions differentes que dans le ſiécle où nous vivons. Et ce qu'il y a de plus remarquable c'eſt que toutes ces diviſions & ces revoltes ont toûjours tiré leur ſource du peu d'union & des jalouſies, qui étoient entre des perſonnes de differente Religion. Quelqu'un me dira que la Hollande eſt toute pleine de Sectes & de Religions contraires, & que cependant on n'y entend parler d'aucune diſſenſion ni d'aucune diſpute ſur le Gouvernement, chacun ſongeant à ſe contenir dans ſon devoir ſelon qu'il lui eſt preſcrit par les Loix. Cela eſt ainſi, je l'avoûë, mais il faut conſiderer que l'état d'une Republique eſt bien different de celui d'un Royaume, & ſur tout d'une Republique comme la Hollande & d'un Royaume tel que l'Angleterre. En Hollande l'humeur des Peuples les porte à chercher le repos : ainſi bien loin de ſonger à exciter des diſſenſions, chacun s'efforce de ſon côté à les étouffer avant leur naiſſance. L'amour de la liberté qui eſt commune à tous & qui fait joüir chacun de ſes droits, ſans danger de s'en voir dépouillé, cet amour contribue encore beaucoup à la conſervation de la paix, de ſorte que la diverſité des Reli-

Religions ne produit aucun dangereux effet ; ce qu'on ne peut point dire de l'Angleterre, où le Gouvernement eſt bien different de celui de la Republique de Hollande ; & par conſéquent les occaſions des diviſions entre le Roy & le Parlement ne ſont que trop fréquentes, & toutes ces Religions qui ſont toûjours aux priſes, & qui voudroient ſe ſupplanter l'une l'autre, concourent volontiers à fomenter les guerres civiles, dans l'eſperance de ſe tirer du mauvais état, où elles ſont reduites. 1641.

J'ajoûterai enfin pour ſixiéme & derniere raiſon que l'humeur des Anglois ſert beaucoup à entretenir le feu de la diviſion dans le Royaume. Un Gentilhomme Anglois, homme de bon ſens, me diſoit un jour que naturellement les Anglois n'aiment point les guerres civiles à cauſe d'un certain naturel pacifique qui les domine, & d'un continuel attachement qu'ils ont au luxe & aux divertiſſemens, toutes choſes fort oppoſées aux revoltes qui troublent également le repos de l'eſprit & du corps. Mais que depuis un ſiécle il s'eſt élevé en Angleterre tant de diviſions, & tant de diſputes de Religion & d'Etat, qu'il faut croire que ce qui étoit caſuel & accidentel, eſt devenu naturel dans la ſuite du temps ; & que la vertu des Anglois a été changée en vice, de ſorte que ce peuple (au ſentiment du Gentilhomme dont je viens de parler) ſe plaît ſi fort aux révolutions dans le Gouvernement qu'il voudroit changer de fortune & de condition, comme les François changent de mode à l'égard des habits. Autrefois, c'eſt-à-dire, deux ſiécles avant celui-ci pour le moins, on loûoit la conſtance des Anglois,

1641. mais depuis cinquante ans, leur inconſtance a paſſé en Proverbe parmi les autres Nations, qui, pour déſigner un homme qui change à toute heure, diſent qu'il eſt *plus inconſtant qu'un Anglois.*

Cependant les Anglois ont cela de bon qu'ils ne s'emportent point comme des furieux, à des rapines, à des incendies, & à toute ſorte d'excés, comme cela eſt arrivé pluſieurs fois en France, tres-ſouvent en Eſpagne, & encore plus ſouvent en Italie, où il ſemble qu'on n'a pas de plus grand plaiſir que de brûler & de tuer. Les Anglois ont en horreur ces ſortes d'actions. Les revolutions tirent parmi eux leur origine de quelque raiſon d'Etat ou de Religion; ainſi les revoltes ſe forment peu à peu dans ce Royaume, s'augmentent par dégrez, & ſe terminent par quelque grand évenement. Quoy qu'il en ſoit, les Anglois ont l'humeur fort portée aux nouveautez & dans le Gouvernement & dans la Religion, deux choſes, qui vont toûjours enſemble dans ce Royaume; de ſorte que ſi la raiſon du negoce, qui ne ſçauroit ſubſiſter qu'avec la paix, ne les retenoit, les rebellions, ou du moins certains déſordres d'Etat, ſeroient aſſurément beaucoup plus frequens en Angleterre qu'ils ne ſont.

Fin du Second Livre.

LA

LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE TROISIE'ME.

Où l'on parle de quelques préſages ſur la Naiſſance de Cromwel; de l'Origine de ſa Maiſon; de ſon Education; de ſes Etudes; de ſes Voyages; & de ſon Mariage.

MAintenant que nous avons jetté les fondemens de cette Hiſtoire, nous allons entrer en matiére en commençant par la veritable origine de Cromwel, dont des Auteurs non ſeulement étrangers, mais Anglois, ont écrit des choſes ſi étranges, & ſi differentes qu'on ne peut les lire ſans dégoût. Les uns ont voulu le faire deſcendre d'une race vile & abjecte; les autres ont prétendu qu'il étoit d'une condition mediocre; & pluſieurs ont dit qu'il étoit ſorti d'une Maiſon qui avoit été dans l'obſcurité juſques à luy. Un certain petit Livre anonyme & rempli de malignité aſſûre qu'il étoit fils d'un Evêque. Mais

quand bien cet homme, qui par un prodige inoüi a comme raſſemblé dans ſa perſonne les plus excellentes & les plus mauvaiſes qualitez, ne tiendroit, ſi j'oſe le dire, la naiſſance de perſonne, la fortune l'éleva à un ſi haut dégré de grandeur qu'il ſera toûjours l'objet de l'admiration de tous les ſiécles.

THOMAS CROMWEL fut la premiere tige de cette Plante qui fut ſi funeſte à la Maiſon Royale de Stuard, du moins ce fut de ſon ſang qu'Olivier Cromwel ſortit, du côté de la Mére, comme s'il n'eut pas merité de joüir du privilege de venir de mâle en mâle en droite ligne. Ce *Thomas Cromwel* n'étoit d'abord que ſimple Bourgeois de la Ville d'Ipſvich, qui étoit auſſi la Patrie du Cardinal Wolſey, lequel étoit naturellement porté à avancer ſes Compatriotes & ſur tout ceux qui étoit d'une condition mediocre comme la ſienne. Thomas Cromwel fut du nombre de ceux auquel il procura des établiſſemens. Comme il le vit bien fait de ſa perſonne, il le fit étudier à ſes depens, le prit pour Secretaire dans le temps qu'il devint le Favori d'Henry VIII.me, & l'envoya enſuite à Rome pour porter à l'Ambaſſadeur d'Angleterre les Memoires, & les dépêches néceſſaires afin qu'il pût preſſer ſa nomination au Cardinalat. Et Wolſey ayant été créé Cardinal par Leon X. Cromwel revint à Londres & fut pourvû de divers emplois qui luy donnerent le moyen d'accumuler des richeſſes & de ſe mettre en credit à la Cour. Il eut outre cela place dans la Chambre Baſſe, & par le moyen de ſon Patron il donna ſa ſœur en mariage à un Chevalier nommé *Dugdale Williams*, dont

dont elle eût un fils qui fut appellé *Richard*.

Cependant le Cardinal Wolſey ayant perdu la faveur du Roy, Cromwel n'eût point de part à la diſgrace de ſon Patron, il y trouva, au contraire, un moyen d'accroître ſa fortune, car non ſeulement il déſaprouva ce que le Roy condamnoit dans la conduite de ce Cardinal, mais il fournit encore des memoires qui ſervirent à le perdre. Henry dont la conduite a été toute extraordinaire, loin de ſe ſcandaliſer de l'ingratitude que ce ſerviteur avoit eu pour ſon Maître & pour ſon Bienfaiteur, goûta ſon eſprit, & ſuivant ſa coûtume d'élever les uns en abaiſſant les autres, il l'admit dans ſon Conſeil, & luy donna le titre de Baron de *Dugdal*. Il le fit enſuite Garde du ſceau Privé, & ſon Vicaire Géneral pour les matiéres Eccleſiaſtiques. Enfin Thomas Cromwel ſçeut ſi bien s'accommoder à l'humeur du Roy que bien-tôt qu'aprés il fut fait ſon Premier Miniſtre & Comte d'*Eſſex*. Mais la Fortune plus inconſtante en Angleterre qu'ailleurs ne le laiſſa pas long-temps dans un poſte ſi élevé; ſon avarice, ſa fierté & le peu de ſoin qu'il prit de gagner l'affection du Parlement & du Peuple contribuerent beaucoup à ſa ruïne; car ayant été accuſé par la Chambre Baſſe, Henry VIII. ne fit pas difficulté de le traiter comme il avoit traité ſes autres favoris, c'eſt à dire, de le ſacrifier aux plaintes de ſes ſujets mécontens de ſon regne afin d'arrêter leurs murmures en leur abandonnant cette victime. Il le fit donc condamner à la mort, & confiſca tous ſes Biens qui étoient fort conſiderables. Le plus grand grief de ſon procés fut d'avoir été ingrat envers le Roy qui l'avoit comblé de bien-

faits; mais peut-être meritoit-il plûtôt le châtiment qu'on luy infligea pour l'enorme ingratitude qu'il avoit fait paroître à l'égard de Wolsey son Bienfaiteur.

Déja *Richard Williams* néveu de Thomas Cromwel du côté de sa sœur, s'étoit avancé à la Cour. Il étoit sur le point de faire une grande fortune par le moyen de son Oncle, & la chose n'auroit pas manqué de réüssir si la disgrace de son Protecteur ne fut arrivée si-tôt : mais la chute de celui-ci entraina la sienne, de sorte qu'il fut contraint de quitter la Cour & de se retirer dans la Province de Suffolk. Ce *Richard Williams* avoit pris le nom de Cromwel à la sollicitation de son Oncle, qui n'avoit point eû de garçons quoy qu'il eût été marié deux fois. Aprés la mort de ce grand Favori d'Henry VIII. ses amis l'ayant exhorté à quitter le nom d'un homme qui avoit perdu la vie par la main du Bourreau, & de reprendre son nom de *Williams*, non seulement il refusa de le faire : mais encore ayant été marié avec la Baronnesse *Marthe d'Ashby* à la recommandation de son Oncle, dans le temps qu'il étoit en faveur, & ayant eû de ce mariage deux Enfans mâles, *Henry & Robert*, il voulut que l'un & l'autre portassent le surnom de *Cromwel*, sans vouloir écouter ceux qui luy conseilloient de joindre à ce nom, celui de *Williams*, qui étoit son véritable nom, en donnant celui de *Cromwel* à l'un de ses Enfans & le dernier à l'autre. Il témoigna avoir un si grand amour pour son Oncle qu'il voulut faire porter son nom à ses deux Enfans. Cependant Henry mourut sans se marier. Robert Williams eut un troisiéme Fils qui porta le nom

nom de ROBERT Cromwel, Gentilhomme d'une humeur tranquille, & qui eut beaucoup d'averſion pour les intrigues de la Cour, dont il ne voulut jamais s'approcher, non pas même pour la voir, jouïſſant en repos (ſi vous exceptez la fatigue qu'on prend à la chaſſe) du peu de bien que la fortune luy avoit laiſſé, & que ſon Pére avoit fort diminué par ſes débauches.

Il épouſa ANNE *Henslei*, dont il eût trois garçons & cinq filles, & des garçons le troiſiéme fut *Olivier Cromwel*, dont nous écrivons l'Hiſtoire, & ſi Robert ne fut pas mort aſſez jeune, n'ayant pas encore 34. ans accomplis, ſa famille ſeroit devenuë plus nombreuſe, à cauſe de l'extrême fécondité de ſa femme. La Mére de Cromwel demeurée veuve à l'âge de 32. ans & chargée de beaucoup d'enfans preſque tous fort jeunes, avec peu de bien, & peu de parens, ſe trouva dans un grand embarras. Cependant comme c'étoit une femme d'eſprit, elle pourvût à ſes néceſſitez avec toute la prudence poſſible. Ayant vendu un fonds de terre qu'elle avoit hors d'Huntington la Ville de ſa réſidence, elle acheta dans cette Ville une des meilleures Braſſeries, qui luy rendoit trente pour cent, au lieu que le bien de terre ne luy portoit qu'à peine quatre pour cent. De là eſt venu que pluſieurs Auteurs ont écrit que Cromwel étoit né d'un Braſſeur, ce qui eſt trés-faux, car ni ſon Pére ni ſa Mére ne braſſerent jamais de la Biére : mais ſa Mére trouvant ſon avantage à tenir une Braſſerie, elle fit valoir ſon argent à ce négoce, ayant remis la Braſſerie des gens qui luy rendoient compte. Il faut ſçavoir, outre cela, qu'en

Angleterre, contre l'uſage établi en Allemagne & en France, la Nobleſſe peut négocier ſans déroger, de ſorte qu'un Gentilhomme peut faire valoir ſon argent à quelque eſpece de négoce qu'il veut, ſans faire aucun tort à ſa Nobleſſe. La Mére de Cromwel éleva tous ſes Enfans avec un ſoin & un attachement particulier & ſur tout dans la pieté; quoy qu'elle n'en jouît pas long-temps, la plûpart étant morts dans leur bas âge. Il n'y en eût que trois qui luy ſurvêquirent, Cromwel, dont nous commencerons à parler en particulier, & deux ſœurs, l'une deſquelles n'eut pas même la conſolation de le voir dans ſa plus haute élevation, car elle mourut jeune, & veuve, ſans avoir laiſſé aucun enfant.

Cromwel nâquit donc des Parens dont nous venons de parler, dans la Ville d'Huntington, Capitale du Comté qui porte ce nom, & il nâquit (choſe digne d'être obſervée par ceux qui croyent aux préſages & aux influences des Aſtres) le même jour, & peut-être à la même heure que mourut la Reine Elizabeth, c'eſt à dire le 3. d'Avril de l'année 1603. comme ſi dans le temps que diſparut ce Soleil qui avoit répandu une ſi grande lumiere dans l'Angleterre, & donné un nouvel éclat à la Nobleſſe, & au Clergé, il eût dû s'élever un Aſtre malin pour jetter le Royaume dans d'affreuſes tenebres, pour ternir la gloire de la Nobleſſe, diſperſer le Clergé, & le détruire en la perſonne de ſes plus illuſtres Prelats. Le même jour & la même année qu'on vit en Angleterre la Maiſon de Stuard ſortir des cendres d'une Reine, nâquit celui qui

qui devoit enſevelir cette illuſtre Maiſon dans ſon propre ſang, & la chaſſer de ſon nouveau Royaume.

Qu'Elizabeth perde la vie dans le Mois le plus fleuri de l'Année, il n'y a pas lieu de s'en étonner : quelques Eſprits amateurs des penſées brillantes pourront dire qu'il étoit bien juſte que cette Reine qui avoit vêcu comme une Roſe, fut enſevelie au milieu des fleurs ; mais que dans le même jour on voye naître celui qui devoit deſoler le Royaume par les troubles qu'il y exciteroit, & qui devoit piquer ſi vivement la Maiſon de Stuard ; l'eſprit ne découvre aucun rapport de convenance dans une circonſtance ſi étrange ; on eſt contraint d'avoüer que c'eſt un coup du Ciel, dont on ne peut rendre raiſon ſur la Terre. Le Monde a ſes influences qui font connoître ce qui doit arriver par ce qui ſe paſſe actuellement : mais la Providence a des voyes ſecretes par leſquelles elle diſpoſe des évenemens ſans que les Hommes puiſſent jamais pénetrer ſes deſſeins.

La Mére de Cromwel, en le mettant au monde, vêcut durant trois jours (ſi l'on peut dire qu'une femme vit lors qu'elle eſt dans cet état) au milieu des plus cruelles douleurs de l'enfantement, bien que ce fut ſon quatriéme enfant : de ſorte qu'aprés qu'on eût tenté vainement toutes ſortes de moyens pour la faire accoucher, il ſe fit une conſulte de ſages-femmes & de Chirurgiens où il fut réſolu d'ouvrir à l'Enfant le chemin à la vie avec des fers, mais dans ce temps-là l'Enfant forçant la nature termina les cuiſantes douleurs de ſa Mére.

Mére. On tira un mauvais augure de voir qu'il nâquit ainſi comme au milieu des fers, & qu'il mit ſa Mére dans le danger de perdre la vie ; de ſorte qu'elle diſoit fort ſouvent, *que cet Enfant luy coûtoit bien cher.* A peine Cromwel eut atteint l'âge de ſept ans que ſon Pére (qui mourut préciſément dans cette même année) en fit faire l'Horoſcope par un certain Brym, qui paſſoit pour le plus habile dans cette matiere, & qui prononça *que Cromwel ſeroit une grande Colomne dans l'Egliſe.* Que les jugemens des hommes ſont peu certains ! car l'Egliſe n'a jamais été ſi fort déchirée que par luy ; & s'il la protegea dans de certaines rencontres, il ne le fit que pour travailler avec plus de ſuccés à ſon propre avancement, pour ſe rendre plus formidable aux Catholiques & plus accredité auprés des Proteſtans. Il y eut encore un autre préſage à ſa naiſſance, c'eſt que le jour qu'il fut batiſé pendant qu'il étoit encore dans le Temple entre les bras de ſon Pére ou de la ſage-femme, le feu ſe mit au Palais de la Ville & en conſuma la plus grande partie avec pluſieurs Maiſons qui étoient autour. Comme on diſcouroit un jour à la Table du Chancelier *Finch*, où je me trouvois, des envies que les Enfans tirent du ventre de leur Mére, ce Seigneur m'aſſûra que la Nourrice de Cromwel avoit ſur la mammelle droite une trace de ſang comme un ruiſſeau, qui prenoit du haut du ſein juſques au mammelon, & que ſa Mére regardant cela comme un mauvais préſage, fit difficulté de la prendre ; mais comme c'étoit une bonne nourrice, & qu'on avoit de la peine

ne à en trouver une autre, elle s'y réſolut.

Mais quelque fonds qu'on puiſſe faire ſur les préſages, il eſt certain que l'on ne vit jamais un Enfant d'un naturel plus généreux ni d'une humeur ſi douce & ſi paiſible. Il gagnoit l'affection de toute le monde par ſes petites maniéres gracieuſes. On ne l'entendoit pleurer que fort rarement ou pour quelque grand accident, de ſorte que ſa Mére diſoit ſouvent qu'elle avoit un Enfant qui ne ſçavoit pas pleurer, quoy qu'il luy eut fait verſer bien des larmes en venant au monde. Quelle bizarrerie de la nature, s'il m'eſt permis de parler ainſi, de faire naître avec un air riant un enfant qui devoit cauſer tant de larmes à des Peuples & à des Princes. Ce qu'on a remarqué outre cela de particulier c'eſt que quoi qu'il ſoit naturel aux jeunes Enfans de ne s'éloigner pas volontiers des bras de leur Mére ou de leur Nourrice, ou des femmes qui ſervent dans la Maiſon, cependant Cromwel parut toûjours dans ſa plus grande jeuneſſe ſi familier avec tout le monde que dés qu'il voyoit un Homme ou une Femme, de quelque condition qu'ils fuſſent, il tendoit ſes bras pour aller à eux, avec un petit ſourire fort agreable; & jamais il ne parut dédaigneux à qui que ce fut. Qui auroit jamais crû qu'un Enfant d'un ſemblable naturel, fut devenu dans la ſuite un monſtre ſi horrible?

Le Comte d'Angleſey me parlant un jour de certaines actions de Cromwel avant ſon élevation que nous ne manquerons pas de rapporter dans cette Hiſtoire, il m'en dit une entr'autres qui merite bien d'être remarquée, c'eſt que Cromwel n'ayant encore que trois ans, &

un

un de ces Marchands qui vendent des tailles douces venant à paſſer devant la porte de ſa Maiſon, il en prit quelques unes qui luy plurent, parmi leſquelles ſe trouva celle du petit Prince Charles, qui fut enſuite *Charles* I. Etant entré enſuite dans la maiſon quoi qu'il tint cinq ou ſix tailles douces entre ſes mains, il choiſit préciſement celle du Prince Charles ; & la jetta dans le feu, conſervant toutes les autres. On remarqua depuis ce temps-là que lors qu'il trouvoit des portraits de ce même Prince, il les déchiroit ou les jettoit dans le feu : marque évidente de la haine qu'il auroit un jour pour la Maiſon de Stuard, & de la Guerre ſanglante qu'il luy devoit ſuſciter. Je ſçai que la nature peut produire de grands effets par le moyen des Aſtres, mais comme je n'ajoûte aucune foy aux préſages, & encore moins aux ſonges, je ne ſçaurois faire attention à ces jeux d'enfant qui ne peuvent avoir aucun fondement dans la raiſon.

1609. Lors que Cromwel fut parvenu à l'âge de ſix ans, on luy donna pour Précepteur un certain *Lang*, Etudiant en Theologie ou Prêtre ſans bénefice. Son Pére qui vivoit encore & qui mourut l'année ſuivante, eût en veûë de le faire inſtruire non ſeulement dans la connoiſſance des belles Lettres, mais auſſi de l'élever dans la vertu. Et l'inclination de ce jeune Enfant concourut à l'execution d'un ſi beau deſſein ; car on ne vit jamais d'Enfant ſi appliqué aux exercices de pieté. Non ſeulement il apprit à parler fort diſtinctement avant que d'avoir trente mois accomplis, mais dés l'âge de cinq ans il ſçût par cœur un plus grand nombre de

de Priéres & d'Hymnes à l'uſage de l'Egliſe Anglicane, que pluſieurs autres Enfans n'en ſçavent à dix ans; & ce qu'on admira le plus en luy c'eſt que dans ce bas âge il ne fit jamais aucune difficulté de ſe mettre à génoux pendant qu'on faiſoit la priére. D'ailleurs il alloit de bon cœur à l'Egliſe avec ſa Mére ou ſon Gouverneur. C'étoit un plaiſir de le voir écouter le ſermon & les priéres avec une attention toute particuliere. On remarquoit auſſi avec joye qu'auſſi-tôt qu'il voyoit un Eccleſiaſtique, il couroit luy baiſer la main. Ce fut pour cultiver & pour perfectionner ces belles diſpoſitions qu'il avoit à la pieté qu'on luy donna un précepteur tel que Lang, lequel en vint heureuſement à bout, à ſa propre ſatisfaction, & pour l'édification de tout le monde, de ſorte qu'il a déclaré pluſieurs fois que pendant ſix ans qu'il avoit eu ſoin d'élever Cromwel, il n'avoit jamais eû ſujet de ſe plaindre de luy, & qu'il ne luy avoit jamais dit deux fois d'étudier ſa leçon, tant il étoit aſſidu à le faire de luy-même. Que d'heureuſes diſpoſitions à l'Epiſcopat!

Cromwel ayant appris dans la Maiſon les belles Lettres, qu'il ſçavoit ſi parfaitement, au témoignage de ſon Précepteur, qu'à l'âge de dix ans il auroit pû les enſeigner en public, & ayant outre cela reçu quelques teintures de Philoſophie & des Mathematiques, il fut envoyé à l'âge de 12. ans à Cambridge, pour ſe pouſſer dans l'étude des plus hautes ſciences, & il eut une place dans le College de Sidnei. Son Précepteur *Lang* qui ſe faiſoit un ſujet de gloire d'avoir un tel Diſciple, l'y conduiſit, & le ſervit dans cette Univerſité pendant trois ans en

qua-

voit, avant toutes choſes, faire mentir, pour ainſi dire, l'Evangile à ſon égard; car je n'aurois jamais crû qu'une telle Plante portât jamais des fruits ſi empoiſonnez. Il ne ſera pas hors de propos d'ajoûter ici que ce Chanoine Lang, auquel Cromwel avoit les derniéres obligations comme on le peut conclurre de tout ce que nous venons de dire, l'étant allé trouver lors qu'il fut fait Généraliſſime de l'Armée du Parlement, non ſeulement il le reçut froidement, mais avec une eſpece d'aigreur en luy diſant, *J'aurai toûjours mauvaiſe opinion de vous, juſques à ce que vous ayez changé de ſentiment.* Cromwel ſçavoit déja que les ſentimens de ce Chanoine ſur la Religion étoient fort differens des ſiens. D'ailleurs Lang ſoûtenoit avec une fermeté inébranlable la cauſe de l'Egliſe Anglicane, dont Cromwel étoit devenu l'ennemi juré. Mais à dire le vray, la Religion ne doit point empêcher de reconnoître les ſervices importans qu'on a reçus. C'eſt le propre des Tyrans d'oublier les bienfaits, & c'eſt agir en Neron que de ne vouloir point avoir ſes Maîtres auprés de ſoy.

Le ſçavant *Usher*, Archevêque de la Ville d'Armagh en Irlande ayant vû à Cambridge Cromwel dont il avoit entendu parler comme d'un jeune homme qui alloit devenir un prodige de ſcience, en fit un jugement bien different de celui de Goodman. D'abord il apprit avec plaiſir qu'il y avoit dans cette Univerſité un jeune homme, dont on diſoit *qu'il ne prononçoit pas un mot qui ne fut une choſe, & qui ne renfermât un grand ſens.* Mais aprés l'avoir examiné ſur ſon erudition dans les Livres ſacrez,

il

il ſe tourna vers ceux qui étoient autour de luy & leur dit d'une voix baſſe, *Qu'il préſageoit de l'eſprit de ce jeune homme quelque choſe de funeſte pour le Royaume, quand il ſeroit parvenu à un âge plus avancé.* Le jugement d'Usher vint bien-tôt aux oreilles de Cromwel, mais bien loin de témoigner qu'il en fut offenſé, il le reçut avec tous les ſignes d'une profonde humilité, & dit à celui qui venoit de lui faire ce rapport: *Je dois rendre graces à Dieu, de ce qu'il s'eſt ſervi des lumiéres de ce grand Archevêque, pour m'apprendre à me défier de moy-même, & à devenir homme de bien.* Mais voyez juſques à quel point Cromwel pouſſa ſon hypocriſie & ſon reſſentiment. Il n'avoit alors que quinze ans, & bien qu'il fit ſemblant de recevoir avec tant de modeſtie le jugement qu'Usher avoit fait de luy, neanmoins il en conſerva ſi bien le ſouvenir qu'étant devenu le maître des affaires [illegible] ant paſſé en Irlande pour ſubjuguer [illegible]ne, & cet Archevêque s'étant préſen[illegible] dans un âge aſſez avancé, pour le prier de luy laiſſer paſſer le reſte de ſes jours en repos dans ſon Egliſe, *Je ne ſçay, Mylord*, luy répondit-il, *ſi vous vous ſouvenez du prognoſtic que vous fites de moy à Cambridge il y a juſtement trente-deux ans?* Il n'ajoûta pas autre choſe, & le Prélat qui avoit alors 74 ans, & qui n'avoit pas penſé à Cromwel depuis ce temps-là, fut atterré par ces paroles. Cependant Cromwel voulut que ſa prophetie eut ſon accompliſſement, car s'étant rendu maître abſolu des affaires, & ayant renverſé la Hierarchie de l'Egliſe, pendant qu'avec quelque apparence de pieté & de juſtice il aſſignoit au moins des penſions aux autres Evêques

ques dépouillez de leurs Bénefices pour paſſer le reſte de leurs jours en exil, le ſeul Primat d'Irlande injuſtement excepté fut non ſeulement depouïllé de ſon Egliſe & de ſes propres biens meubles, mais quoi que regreté de tout le monde, il ne pût jamais ſatisfaire le reſſentiment de Cromwel & obtenir de lui, je ne dirai pas une penſion, mais même une ſimple aumône.

Le Docteur *Bayly*, Evêque de Bangor eût encore la curioſité de voir Cromwel dans le temps qu'il faiſoit ſes études. Il voulut l'examiner avec ſoin, & fut étonné de voir en luy un ſi profond ſçavoir, ſans compter les connoiſſances que l'étude, le temps, & cette haute reputation, où il étoit de bien vivre, pourroient luy faire acquerir. Ayant enſuite commencé à l'interroger ſur les points de la Religion, il fut encore plus ſurpris de l'entendre diſcourir pertinemment des diverſes Religions & Sectes, ſans donner aucune raiſon déciſive pour confirmer celle dont il faiſoit profeſſion. Ce Docteur parlant enſuite avec le Profeſſeur *Birt*, qui avoit beaucoup d'eſtime pour Cromwel, il lui dit, *Si ce jeune homme n'abandonne l'étude, il excitera un jour de grands troubles dans le Royaume entre les differentes Religions qui s'y rencontrent : peut-être même cauſera-t-il d'auſſi grandes diſſenſions entre le Roy & le Parlement.* Que pouvoit dire de plus un Prophete ? Je ne penetre point dans les influences des Aſtres, mais j'ay ſouvent éprouvé que les Hommes diſent par hazard des choſes qui ne ſe trouvent que trop veritables dans la ſuite. Cromwel informé par le Profeſſeur Birt de tout ce qu'avoit dit

dit ce Docteur, il répondit avec ſa modeſtie ordinaire : *J'eſpere que Dieu me fera la grace de me conduire de telle maniére que ſa prédiction ſera fauſſe.* Le Comte de *Marca* qui fut enſuite Duc de Lenox, lui préſagea à peu prés la même choſe ; car ayant entendu diſputer Cromwel dans le College public avec un profond ſçavoir, & ayant ouï dire qu'il vivoit comme un Ange, il dit à ſes Domeſtiques, *J'apprehende que ce jeune homme parvenu à un âge parfait ne ſoit un Démon dans le Royaume, car avec le temps la bonté du naturel diminuë, & la doctrine ſe gâte ; & j'ay toûjours ouï dire que ce qui a été fort bon eſt trés-méchant lors qu'il vient à ſe corrompre.*

Enfin à peine Cromwel fut-il arrivé à Cambridge qu'il ſe fit admirer de tout le Monde. Il n'y eût aucun Profeſſeur dans l'Univerſité qui ne ſe fit un honneur de l'avoir pour Diſciple, avec d'autant plus de plaiſir qu'ils le voyoient attaché à l'étude avec une application extraordinaire. En moins de trois ans il fit de ſi grands progrés dans les Sciences qu'il ſurpaſſa des Ecoliers qui avoient étudié plus de ſix années. A l'âge de 17. ans il poſſeda parfaitement la Philoſophie & les Mathematiques. Outre la grande application qu'il donnoit à l'étude de ces Sciences, on admiroit en luy ces trois belles qualitez, le talent de bien parler, ſa ſubtilité à pénétrer le ſens de l'Ecriture Sainte, & l'extreme pureté de ſes mœurs. Pour ce qui eſt de la premiere qualité, il eſt certain qu'il poſſedoit tous les talens néceſſaires à un bon Orateur, une voix nette, claire & forte, l'expreſſion dégagée, la prononciation douce & diſtincte, l'eſprit préſent, un profond ſçavoir,

voir, l'air perſuaſif, le geſte agreable, & la memoire fertile & heureuſe, de ſorte qu'on ne le vit jamais propoſer ſa penſée d'une maniere confuſe, ou manquer de paroles; & l'on prenoit tant de plaiſir à l'entendre parler en public que les Profeſſeurs luy donnoient ſouvent des ſujets pour faire des Harangues, & lors qu'il les recitoit, tout le monde couroit l'entendre. Pluſieurs ont remarqué que dans ces Diſcours publics il faiſoit rarement l'éloge du Roy ou de la Maiſon de Stuard, qui faiſoit honneur à toutes les Univerſitez à cauſe du grand amour que le Roy Jaques avoit pour les belles Lettres. Il n'aimoit point auſſi à ſe ſervir du mot de *Monarchie*, en parlant de la Couronne d'Angleterre, ou de celui de *Monarque*, lors qu'il diſcouroit de la perſonne du Roy.

Il ſe fit admirer, en ſecond lieu, par la connoiſſance qu'il avoit de l'Ecriture Sainte, de ſorte qu'il n'y avoit aucun vieux Prédicateur parmi les plus fameux, qui la ſçut ſi bien que lui. Il s'étoit fait une étude particuliére de recueillir tous les paſſages où les Evangeliſtes ſemblent ſe contredire, & où Saint Pierre eſt different de Saint Paul, & les endroits où ces deux Apôtres ne s'accordent pas entierement avec ce que les Evangeliſtes ont écrit. Ce qui, à dire le vrai, étoit un travail fort pénible, & qui ſembloit plus propre à un homme trés-verſé dans l'Ecriture, qu'à un jeune homme qui commençoit à étudier, & qui s'appliquoit principalement à l'étude des Mathematiques & de la Philoſophie. Mais peut-être que la nature lui fourniſſoit par avance ces moyens qu'il devoit mettre en œuvre dans un âge plus avancé, pour pouvoir repreſenter en An-

gleterre & dans preſque toute l'Europe, le perſonnage qu'il ſoûtint, au grand étonnement de tout le monde, juſques à la fin de ſes jours.

Quant à la troiſiéme qualité de Cromwel, qui étoit une grande pureté dans les mœurs, pour en dire ce qui en eſt, il faut avoûër franchement, que la corruption de ſon eſprit contribua beaucoup à détruire les bonnes inclinations qu'il avoit naturellement. Quand un homme eſt maître de ſon jugement, qu'il eſt en état d'agir par diſcernement & par choix, on peut dire alors qu'il peut de deſſein formé, par hypocriſie, par fourberie ou par feinte, faire paroître les choſes autres qu'elles ne ſont. Un homme d'un âge mûr peut donner au vice les couleurs de la vertu, & contrefaire l'homme de bien quoi qu'il ſoit entierement perverti; mais l'enfance & une tendre jeuneſſe ne ſçauroient ſe déguiſer: alors la vertu eſt vertu, & le vice vice. Les mœurs pures de Cromwel nâquirent avec luy, & ſe fortifierent avec l'âge, juſques à un certain dégré ou à un certain temps, auquel ſes bonnes habitudes & ſes vertus naturelles entrant en oppoſition avec ſes imperfections & ſes défauts, ceux-ci prirent le deſſus, ſoûtenus par l'hypocriſie & la diſſimulation; car on ne vit jamais un Homme plus diſſimulé, ni un hypocrite plus câché. Ainſi l'on peut dire que la bonté de ſes mœurs fut en luy un effet de la nature, & que la perverſité de ſes actions fut une production de l'art, ou, pour mieux dire, un effet de ſon Ambition, qui l'engagea à s'élever dans le monde à quelque prix que ce fut, ayant conſervé toûjours l'avantage de ſçavoir contrefaire l'homme de bien, même aprés être

de-

devenu fourbe. Mais pour ce qui regarde ſes mœurs durant ſa jeuneſſe, elles étoient ſi exemplaires que non ſeulement il n'y avoit aucun Ecolier dans l'Univerſité ſi ſage que luy, mais qu'on n'en avoit vû de long temps aucun doüé de meilleures qualitez. Et comme on ne luy trouvoit aucun des vices, ordinaires aux écoliers, les plus ſages recherchoient ſa compagnie, & s'attachoient à luy avec d'autant plus de ſoin que les Profeſſeurs en cenſurant les fautes des autres Ecoliers ne croyoient pas mieux faire que de leur propoſer l'exemple de Cromwel. Jamais aucun de ſes Profeſſeurs ne trouva rien à redire dans ſa conduite; & les Ecoliers, ceux même qui étoient plus âgez que luy, avoient une ſi haute opinion de luy qu'ils profitoient mieux de ſes cenſures de celles des Profeſſeurs. Enfin ſa réputation ſe répandit dans toute la Ville, où l'on en parla, pendant long temps, comme d'un prodige de ſageſſe.

Cromwel demeura ſept ans à Cambridge dans cette grande reputation, aprés quoy, c'eſt à dire, au Mois de Mars de l'anné 1621. ſa Mére le fit venir auprés d'elle, afin qu'il l'accompagnât à Londres, où par la mort d'un Oncle qu'elle avoit, il luy étoit échu un héritage de plus de cent guinées, & comme il y avoit d'autres gens qui en prétendoient une grande partie, il fallut néceſſairement aller plaider devant la Cour de Londres, & ſa Mére fut bien aiſe de l'avoir auprés d'elle. Ils furent obligez de demeurer prés de deux ans dans cette Ville, & pendant ce temps-là Cromwel fit connoiſſance avec un Chevalier nommé *Wiſſeman*, qui le ſervit beaucoup

dans ſon procés. Ils liérent à cette occaſion une fort grande amitié, & Cromwel ſouhaitant d'apprendre les exercices d'un Cavalier, il fit naître à ſon ami le même deſir, avec d'autant plus de facilité qu'ils étoient tous deux d'un même âge. Le procés ayant été heureuſement terminé, Cromwel reconduiſit ſa Mére dans ſa Maiſon, & revint à Londres au commencement de l'année 1622. ſelon la parole qu'il avoit donnée à ſon Ami. Comme il étoit alors le ſeul Enfant mâle de ſa famille, ſa Mére luy laiſſa la liberté de choiſir telle profeſſion qu'il voudroit. Il commença donc avec le Chevalier Wiſſeman, à apprendre à monter à Cheval, à faire des armes, à voltiger & à faire tous les autres exercices propres à un jeune Cavalier, & il ſe fit autant admirer à apprendre ces choſes qu'il avoit fait dans l'étude des ſciences, car dans un an il ſe rendit plus habile dans tous ces exercices que d'autres n'auroient fait en ſix ans, avec cette circonſtance extraordinaire, que quelque grande que fut l'application qu'il donnoit à ces ſortes d'exercices, il employa cependant deux heures du jour, ſans y manquer jamais, à entretenir les études qu'il venoit de faire à Cambridge. Quelque goût qu'il prit à ces exercices, il ne pouvoit pourtant s'ôter de l'eſprit qu'il ne fit une meilleure fortune dans l'Etat Eccleſiaſtique. D'un autre côté il trouvoit bien des difficultez à pouvoir obtenir un Evêché.

Cependant Jaques I. ayant entendu parler de Cromwel & des grands progrés qu'il avoit faits dans l'étude à Cambridge, & de ceux qu'il faiſoit à Londres dans les Armes, voulut le voir,

voir ; & le Duc de Buckingham grand Favori de ce Prince l'introduiſit auprés de luy. Le Roy le reçut avec de grands témoignages d'eſtime ; & Cromwel luy ayant fait en Latin un beau compliment de demi heure ſur divers points de ſcience, il admira ſon érudition & ſa grande facilité à s'exprimer en cette Langue. Il lui demanda enſuite dans quelle année il avoit reçû le bonnet de Docteur, & Cromwel luy ayant répondu qu'il ne jouïſſoit point encore de cet honneur-là, ce Prince repliqua tout étonné, *Quoy ! vos Profeſſeurs vous ont laiſſé partir ſans vous donner ce grade ?* & auſſi-tôt il le chargea d'aller à Cambridge ſans perdre temps, pour y recevoir le bonnet de Docteur ; & aprés luy avoir donné congé, ſe tournant vers les gens de qualité, & les Ambaſſadeurs qui étoient à ſa ſuite, il dit avec un eſpece de raviſſement, *Je n'ai jamais vû perſonne qui m'ait parlé Latin avec plus d'éloquence & de meilleure grace.* Il fit appeller enſuite ſon Tréſorier du Cabinet, & luy ordonna de faire preſent à Cromwel de ſa Medaille garnie, avec deux cens guinées, preſent trés-rare dans de ſemblables occaſions & pour un tel Roy.

Tout cela arriva au mois de Septembre de l'année 1623. Cromwel partit de Londres auſſi-tôt aprés, & ayant fait un petit voyage dans ſa Maiſon pour prendre ce qui luy étoit néceſſaire pour aller à Cambridge, il s'y rendit. Déja la nouvelle de ce qui s'étoit paſſé entre le Roy & Cromwel, s'étoit repanduë dans cette Ville, & tous les Profeſſeurs & les Ecoliers conſervoient de ce dernier la même opinion qu'ils en avoient eûe lors qu'il étudioit dans l'Univerſité. Dans

trois mois il prit le bonnet de Maître és Arts avec un trés-grand applaudiſſement, & de grands éloges, qu'on lui donna tant par écrit que de bouche. Cette qualité de Docteur eſt ſi conſiderée en Angleterre que non ſeulement les Gentilshommes, mais les perſonnes les plus qualifiées font gloire de la porter, depuis que le Roy Jaques eût fait paroître de l'amour pour les belles Lettres, ſe faiſant un plaiſir de donner des emplois à ceux qui prenoient le titre de Gradué. Et de là vint que chaque Gentilhomme ſe fit paſſer Docteur, parce que chacun prenoit à grand honneur de ſe conformer au goût du Roy.

Cromwel orné de ce nouveau grade, & ſe voyant dans l'eſtime du Roy qui l'avoit honoré de preſens & d'un accueil favorable, s'imagina qu'il luy ſeroit facile de s'ouvrir à la Cour le chemin à quelque dignité, ayant devant les yeux pluſieurs exemples de gens, que ce Roy, fauteur des gens de Lettres, avoit élevé, en conſideration de leur ſeul merite, aux premiéres Dignitez de l'Egliſe, à une deſquelles il ſouhaitoit avec ardeur de parvenir. Etant retourné chez luy avec cette ambition, & plein de ces eſperances, il alla, bien-tôt aprés, à Londres, où à peine fut-il arrivé qu'il apprit la maladie du Roy qui fut aſſez longue & ſe termina par la mort au mois de Mars de l'année 1625.

Cromwel fut ſenſiblement touché de la mort de ce Roy, parce qu'il avoit eſperé de pouvoir avancer ſa fortune par le moyen de ſa protection, d'autant plus qu'ayant été preſenté au nouveau Roy pour lui faire la réverence, non ſeulement il n'y alla qu'avec peine, mais il trouva encore que le Roy le reçût avec beaucoup de froi-

froideur, comme s'il eut préſagé qu'il devoit être un jour l'Ennemi de ſa Maiſon, & le Bourreau de ſa propre perſonne. Cromwel demeura pourtant à Londres pour être le ſpectateur de deux Scenes bien differentes, ſçavoir de la Pompe funébre du feu Roy, & des Nopces du Nouveau avec Henriette de France. Quelques Gentilshommes de ſes amis lui propoſerent de faire entr'eux un feſtin, pour boire à la ſanté du Roy & de la nouvelle Reine. Il accepta la propoſition pour ne paſſer pas pour avare, ou pour mal-intentionné envers leurs Majeſtez, comme en effet il l'étoit. Cependant, il ne pût s'empêcher de dire à ſes amis, *Je le veux bien, divertiſſons nous; mais ces Nopces ne me préſagent rien de bon pour nôtre Royaume.* Comme on le croyoit habile homme, ces paroles furent remarquées. Cependant, le bruit ayant couru que la peſte commençoit à ſe répandre dans Londres, comme elle y fit effectivement un grand ravage, & Cromwel voyant que toute la Nobleſſe ſe retiroit, il prit auſſi le chemin de ſa Maiſon, où ſa Mére le rappelloit.

Ce luy fût un grand chagrin d'être obligé de s'arrêter chez lui quelques mois, ne pouvant ſe réſoudre à vivre là dans l'oiſiveté, privé de l'eſperance d'y trouver les moyens de faire une grande fortune; & ſon deplaiſir lui étoit d'autant plus inſupportable que ſon ambition augmentoit à tout moment, entretenuë par ceux qui le pratiquoient, & qui lui ſouffloient ſans ceſſe aux oreilles, *Que c'étoit une choſe honteuſe pour la Cour, & pour toute la Nation en général, de voir, qu'un Gentilhomme de ſon mérite, bien fait de ſa perſonne, digne de faire une grande figure dans l'E-*

tat Eccleſiaſtique ou dans les Armes, qu'un tel homme perdit ſon temps ſans emploi, pendant que d'autres ſans aucune bonne qualité poſſedoient tant de Charges, & tant de Bénéfices, & jouïſſoient de toutes les graces de la Cour. Il continuoit cependant de donner une partie de ſon temps à l'étude, où il s'attachoit avec beaucoup d'application. Il frequentoit les compagnies, où il faiſoit paroître une honnête modeſtie. Il alloit quelquefois à la chaſſe, mais pour l'ordinaire il s'inſinuoit auprés des plus fameux Prédicateurs de la Ville & du voiſinage, afin de pouvoir pénetrer les ſentimens des uns & des autres ſur les matiéres de Religion; mais les plus habiles reconnoiſſant qu'il étoit plus pénetrant & plus ſubtil qu'eux dans ces matiéres, évitoient les occaſions de s'entretenir avec luy, de crainte qu'il ne confondit leurs idées. En effet, bien que Cromwel fit paroître un grand zele pour la Religion dominante, & une grande dévotion par ſon aſſiduité dans les Temples, & que tout le monde vit bien qu'il aſpiroit à un Evêché, avec tout cela ſes diſcours étoient dangereux, parce qu'il approfondiſſoit trop les matieres; & comme il poſſedoit l'Ecriture en perfection, & les diverſes explications qu'on en donne, il avoit l'art d'appuyer tout ce qu'il avançoit quoi que contraire à la verité.

1627. Au mois d'Avril de l'année 1627. il fut invité par le Chevalier *Wiſſeman*, avec lequel il avoit contracté une étroite amitié comme nous l'avons déja dit, à s'aller divertir à la campagne dans une trés-belle Seigneurie qu'il avoit à dix mille de Londres, & où Cromwel alla avec plaiſir. Dans ce même temps le bruit s'étant répandu que le Duc

de

de Buckingham premier Favori du Roy, ſe préparoit à ſe mettre ſur la Flotte Angloiſe, pour aller en qualité de Grand Amiral faire la guerre à la France, en donnant du ſecours à la Rochelle qui étoit déja aſſiégée par Louïs XIII. & le Cardinal de Richelieu. La plus grande partie des jeunes gens de qualité ſe diſpoſerent à aller en qualité de Volontaires à une expedition ſi conſiderable, ſous un Chef d'une auſſi grande authorité. Ce Duc prit entr'autres le Chevalier *Wiſſeman* & Cromwel qui eurent tous deux l'honneur d'avoir place dans le Vaiſſeau même que le Grand Amiral Buckingham commandoit. Wiſſeman étoit en quelque conſideration auprés de ce Duc, & Cromwel étoit auſſi fort connu de lui, car il l'avoit introduit lui-même auprés du Roy Jaques, comme nous l'avons dit cy-deſſus, & avoit entendu avec tant de plaiſir l'éloquent diſcours qu'il fit alors, qu'il en avoit déja conçû une fort grande opinion. Auſſi le vit-il de fort bon œil. De plus, il voulut qu'il ne ſervît pas ſeulement comme ſoldat mais qu'il aidât à ſon Secretaire. Dés lors Cromwel commença à concevoir de hautes eſperances, d'autant plus que ce Secretaire, qui étoit Chevalier Baronet, l'avoit connu à Cambridge. Dans le debarquement de la Flotte à l'Iſle de Rhé où les Anglois remporterent un grand avantage, Cromwel combattit avec beaucoup de valeur: on crut même qu'il avoit tué de ſa propre main le Baron de *Chantal*. Il ne fit pas paroître moins de courage à la Bataille qui fut livrée aux Anglois dans la même Iſle par le Mareſchal de *Schomberg*, & par *Toiras* qui gagnerent alors une ſignalée victoire. Wiſſeman fut

du nombre de ceux qui moururent dans ce combat : ce qui cauſa une ſenſible affliction à Cromwel, qui avoit accoûtumé de dire *que c'étoit le ſeul ami veritable & intime qu'il eût en Angleterre.* Cette douleur qui l'abbatit extrêmement, outre les fatigues de la Mer, où il ſouffrit beaucoup pour n'être pas encore accoûtumé à l'agitation de l'eau, le firent tomber dans une grande maladie, de ſorte que de ſix cens malades qu'il y eut ſur la Flotte Angloiſe, il fut un de ceux qui furent le plus maltraitez. Il eut une fiévre double tierce, & étant arrivé à Londres, il ne pût point aller à Huntington, mais ayant envoyé un exprés à ſa Mére pour l'avertir de l'état où il ſe trouvoit, elle vînt pour le ſervir ; & le Ciel qui l'avoit deſtiné à l'execution de quelque grand ouvrage, lui donna la vie comme par miracle ; car les Medecins l'avoient abandonné, & le fameux *Mayerna* l'ayant vû dit, *Si ce Gentilhomme ne meurt point, il faut croire que le Ciel le reſerve pour quelque grande œuvre.*

La maladie de Cromwel fut grande, dangereuſe & de longue durée, & ſa convaleſcence ne fut pas moins longue. Dés qu'il commença à reprendre ſa ſanté, il s'en alla chez lui dans l'eſperance que l'air natal lui ſeroit favorable,
1628. ce qui arriva heureuſement. A peine fut-il remis qu'il retourna à Londres, pour entretenir le Duc de Buckingham dans la bonne intention qu'il lui avoit témoigné par les grandes promeſſes qu'il lui fit de lui procurer quelque fortune du côté qui s'accorderoit le plus avec ſon inclination ; mais en arrivant à Londres il y trouva les choſes dans une grande confuſion, le Parlement extraordinairement irrité contre le Duc, & tous

tous ces procés, ces désordres & ces accidens qui survinrent á cette occasion, & dont nous avons déja parlé en son lieu. Cromwel qui étoit adroit & rusé differa de se remettre au service du Duc de Buckingham de peur d'encourir la disgrace du Parlement avec ses autres amis & ses Domestiques. D'ailleurs ce Duc étant sur le point de se rembarquer sur une autre Flotte pour apporter un nouveau secours à la Rochelle, Cromwel qui avoit été si maltraité de la Mer, & qui lui avoit payé le tribut d'une si grande maladie, n'eut garde de faire ce voyage étant à peine relevé d'un si rude coup. Enfin toutes ses craintes furent dissipées par la mort du Duc de Buck ingham qui fut assassiné comme nous l'avons déja dit. Et ainsi Cromwel perdit toute l'esperance qu'il avoit conceuë de ce côté-là, mais avec sa fermeté ordinaire il disoit à ses Amis qui sçavoient combien il avoit fait de fonds sur la protection de ce Duc: *Le Ciel me reserve quelque chose de meilleur*. En quoy il ne fut point faux Prophete, comme l'experience le fit bien voir dans la suite.

Voyez Liv. II. pag. 122.

Voyez Liv. II. pag. 122.

Cependant la paix s'étant faite avec la France, Cromwel eut envie d'executer le dessein qu'il avoit formé depuis long-temps de faire un voyage dans ce beau Royaume, soit pour se mieux perfectionner dans les exercices des Armes, soit pour faire de nouveaux progrés dans les belles Lettres, & dans les Sciences par le commerce qu'il auroit avec les Professeurs des Universitez & avec tous les Sçavans qui y fleurissoient alors. Il eut une belle occasion de satisfaire cette envie, car le Comte d'*Edmond* ayant été nommé Ambassadeur en France, Cromwel qui avoit été connu de luy à

Cambridge & qui en avoit reçû des témoignages d'une assez grande amitié, éprouva que ce Comte ne l'avoit pas entierement oublié. En effet non seulement il reçût avec plaisir la proposition que Cromwel luy fit de le recevoir dans sa compagnie durant ce voyage, mais il voulut, outre cela, l'avoir à sa Table comme son Gentilhomme, & sous cette qualité il s'embarqua vers le milieu du mois d'Août. Etant arrivé à Paris il fut present au serment, qui fut fait solemnellement à Fontainebleau pour confirmer la Paix, & ce même jour qui fut le 20. de
1629. Septembre de l'année 1629. l'Ambassadeur ayant été traité publiquement, il eût l'honneur de manger à sa Table avec les Anglois & les François de la premiere qualité, quoy qu'il y eut plusieurs autres Tables.

Deux jours aprés, l'Ambassadeur luy rendit encore un bon service, l'ayant mené avec luy à une audience particuliere chez le Cardinal de *Richelieu*, & en le presentant à ce Cardinal il luy dit, *Vôtre Eminence voit ici un des plus habiles Gentilhommes que nous ayons en Angleterre.* Le Cardinal luy tendant la main pour la baiser, comme il avoit accoûtumé de faire à ceux qu'il vouloit honorer, dit aprés l'avoir regardé fixement: *Son air me plait beaucoup, & si sa physionomie ne me trompe, ce sera un jour un grand homme.* A cela Cromwel répondit avec sa modestie ordinaire, mais en Latin, *Qu'il ne pouvoit rien désirer dans ce Monde, qui fut comparable à l'honneur qu'il recevoit dans ce moment, de se devoüer au service du plus grand Cardinal du siécle, & du plus habile Ministre qu'on eût jamais vû sur la Terre.* Le Cardinal, qui

qui aimoit qu'on luy fit ſur le champ des réponces de cette nature, l'en admira davantage, & prit plaiſir à luy faire diverſes queſtions en Latin ſur la nature & ſur le progrés des Sciences en Angleterre; & Cromwel ayant dit, *qu'il ſembloit que les Sciences commençoient à pleurer la mort du Roy Jaques qui en étoit comme le* Mecenas *& le principal Protecteur, & que deſtituées de cet appuy, elles ſe refroidiſſoient tous les jours:* le Cardinal luy mettant la main ſur l'épaule luy repliqua: *Il faudroit ne vous point connoître pour croire que les Belles Lettres ſe refroidiſſent en Angleterre.*

Pour pouvoir mieux profiter du temps, & vâquer plus librement aux exercices auxquels ils vouloit s'appliquer, Cromwel ſe mit dans une Chambre de loüage avec un autre Gentilhomme ſon ami, qui s'appelloit *Robert Cutler*, ſous la conduite d'une veuve nommée *Dappel*, qui, bien que Calviniſte, ne laiſſoit pas échapper l'occaſion de faire les gains les plus ſordides; & comme elle n'étoit plus en âge de faire valoir ſa propre perſonne, elle trafiquoit volontiers de celle d'autrui. Ce qu'il y avoit de pis, c'eſt que cette créature ſe conduiſoit avec beaucoup d'adreſſe, & avoit en apparence un grand fonds de modeſtie, pour mieux attraper ceux qui ſe fioient à elle.

Mais avant que de parler de certaines avantures particulieres qui ſurvinrent à Cromwel dans ce Logis, il faut ſçavoir qu'il commença avec ſon ami Cutler à s'appliquer à la plûpart des exercices d'un Cavalier pour ſe perfectionner dans ce qu'il avoit appris à Londres en ſa premiére jeuneſſe. Il eût l'avantage de monter à cheval quelques mois ſous *Pluvinel* qui paſſoit

pour le meilleur Ecuyer de France, & qui avoit penſion de la Cour. Il profita beaucoup ſous un tel Maître, & pendant trois mois, il employa toutes les matinée à monter à cheval, à faire des armes, & à voltiger : il s'appliqua auſſi à l'Architecture, à la Sculpture, & à divers autres Arts de cette nature, non dans le deſſein de les profeſſer, mais pour en pouvoir diſcourir, car Cromwel diſoit ordinairement, *Qu'un Gentilhomme qui ne ſçavoit pas repreſenter pluſieurs perſonnages n'avoit pas grand merite.* Il eut encore ſoin de ſe rendre plus habile dans l'intelligence des Langues étrangeres qu'il avoit commencé d'apprendre à Londres, ſçavoir du François, de l'Eſpagnol, de l'Italien, & du Flamand. Quoy qu'il n'eût pas grande facilité à les parler, il ſe contentoit de les bien entendre, excepté le François, qu'il apprit en perfection.

Comme il n'eût jamais deſſein d'abandonner les Lettres & les Sciences ſpeculatives, mais de les cultiver & d'y faire de plus grands progrés, il employoit toute l'apres-dinée a viſiter des Sçavans par le moyen de Monſieur *Conrart* qu'il avoit vû ſouvent dans la Maiſon de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & chez qui pluſieurs habiles gens s'aſſembloient pour s'entretenir quelques heures ſur des matiéres de Litterature, ce qui donna occaſion à l'établiſſement de cette fameuſe ACADEMIE qui fut en peu de temps trés floriſſante, & qui eſt encore dans tout ſon luſtre. Ce fut donc par le moyen de Monſieur Conrart que Cromwel connut pluſieurs Sçavans à Paris, & entr'autres *Nicolas Bourbon*, trés-fameux Poëte Latin, *Vaugelas*, Mr. *Godeau* qui ſe rendit enſuite ſi célebre par ſes Ecrits, & de-

& devint Evêque, *Malleville*, *Giry*, & un grand nombre d'autres, qu'il alloit visiter de temps en temps. Il avoit sur tout de longs entretiens avec Mr. Godeau qui portoit l'épée dans ce temps-là, mais qui avoit fait toutes les études que doit faire un Ecclesiastique pour se rendre digne d'une bonne Prélature. Cromwel eût en présence de Mr. Conrart plusieurs disputes avec lui sur des matiéres de Religion & le plus souvent sur la Sainte Ecriture; & Mr. Godeau trouva qu'il étoit si bien versé dans la connoissance des Livres Sacrez, & qu'il appuyoit si fortement tout ce qu'il avançoit, qu'il crût que Cromwel ne portoit l'épée au côté que pour se déguiser pendant son voyage, & que du reste il étoit Ecclesiastique; Monsieur Conrart luy-même s'imaginoit la même chose, quoy que l'Ambassadeur d'Angleterre luy eût dit le contraire. A la verité Cromwel n'avoit point le titre d'Evêque, mais il l'étoit par merite: & comme nous avons dit, il avoit étudié avec beaucoup d'application, dans le dessein d'obtenir un Evêché. Mais comme il avoit l'esprit pénétrant, il trouva à propos de se préparer à tout évenement, de s'avancer dans la connoissance de tout ce qui convient à un Evêque, & de se perfectionner dans tous les exercices qui sont nécessaires à un Gentilhomme, dans le dessein de se pousser à la Cour, ou par les armes; afin que si ses projets venoient à échoüer d'un côté il pût se dedommager de l'autre. Neanmoins il est bon remarquer une chose tout à fait extraordinaire en luy, c'est qu'il fut autant passionné pour la lecture des Histoires sacrées & profanes qu'il eut

eut en averſion certains Livres Satiriques, & politiques; de ſorte que, contre la coûtume de tout le monde & particulierement de la Nobleſſe Angloiſe, il ne voulut jamais entendre parler de *Machiavel*, diſant *que ſes Ouvrages étoient le poiſon de l'ame, de la maniére qu'on en parloit communément*; & cependant dans la ſuite perſonne ne ſuivit mieux que luy les maximes les plus impies de cet Auteur.

Cependant la Dame Dappel, Maîtreſſe de la Maiſon où Cromwel logeoit avec ſon Ami, n'ayant que ces deux Penſionnaires, faiſoit venir chez elle deux jeunes Demoiſelles, dont l'une étoit ſa Niéce & l'autre ſa Couſine, au moins elle les nommoit ainſi. Ces Filles s'entretenant avec ces deux Gentilshommes Anglois, ſe rendirent fort familieres avec eux, à Table ou ailleurs, la bonne grace & la beauté de l'une & de l'autre y contribuant plus ou moins. Cutler fut le premier qui devint amou-
1629. reux de l'une de ces Demoiſelles qu'on nommoit *Murſel*, & comme c'eſt l'ordinaire à Paris, il la menoit ſouvent à la promenade en carroſſe, par l'avis de la Dame Dappel qui le luy inſinuoit adroitement. Cependant comme l'une ne vouloit point aller ſans l'autre, Cromwel étoit auſſi prié d'être de toutes les parties. Juſques alors il n'avoit point eû de commerce deshonnête avec aucune Femme, ainſi qu'il l'avoûa luy-même dans la ſuite; mais dans cette rencontre il ſuccomba à la tentation, s'étant laiſſé ſurprendre, auſſi bien que ſon ami, aux charmes de l'autre Fille, nommée *Dappel*. Ainſi tantôt l'un, tantôt l'autre, ils menoient ces Filles au Bois de Vincennes, à Saint Denys ou à quel-

quelque autre Promenade; & bien-tôt ils vêcurent avec elles avec toute la familiarité qu'on peut s'imaginer. Tant y a que l'amour vint à un tel point de part & d'autre que ces deux Démoiſelles ſe trouverent enceintes preſque dans un même temps. La Maîtreſſe de la Maiſon qui avoit allumé ces flammes impures par ſes ſtratagemes, ſoûtint que ces Etrangers avoient fait une promeſſe de mariage à ſes deux Parentes, & déclara qu'elle les obligeroit à les épouſer. Pour cet effet, de peur qu'ils ne priſſent la fuite, non ſeulement elle retint toutes leurs hardes qui étoient fort précieuſes, mais faiſant venir un Officier du Lieutenant du Quartier avec deux Sergeants, elle leur ſignifia qu'ils euſſent à épouſer ſes Parentes, & qu'autrement elle les mettroit tous deux entre les mains de la Juſtice. Cutler ſe mocqua de ces menaces, & parut tout diſpoſé à aller en priſon, étant aſſûré d'en ſortir parce qu'il n'y avoit aucune preuve de promeſſe de mariage. Cromwel, qui étoit encore plus aſſûré de la même choſe, & qui pouvoit parler avec autant de hardieſſe, agit pourtant avec plus de retenuë que ſon ami, ne voulant en aucune maniére que cette affaire éclatât & ſur tout qu'elle vint aux oreilles des Anglois, à cauſe des meſures qu'il devoit garder pour pouvoir obtenir quelque charge dans l'Egliſe. Il fit donc réſoudre ſon ami, à envoyer chercher Mr. Conrart, & leur Marchand nommé *François Flemin*, leſquels étant venus ménagerent les choſes avec tant de prudence que moyennant 60. guinées qu'on donna à ces deux Filles, & quelque preſent qu'on fit à l'Officier de la Juſtice, ils furent entiere-

tierement délivrez de cette affaire. Dans ce moment là ils ſortirent du logis de la Dame Dappel aprés que leur Marchand eut payé tout ce qu'ils devoient, ſans plus voir les deux Filles enceintes. Ils allerent loger dans une Hôtelerie pour y pouvoir prendre les meſures & les réſolutions néceſſaires.

Quoy que ce ſcandale n'eût été ſçû que par ce petit nombre de gens que nous venons de nommer, Cromwel en reçût pourtant une grande mortification; de ſorte qu'on peut bien dire qu'il paya ces plaiſirs ſenſuels de peu de ſemaines, d'une douleur & d'un chagrin d'eſprit qu'il ſentit pendant le cours de pluſieurs années. Il ne pouvoit s'imaginer qu'aprés avoir paſſé la fleur de ſa jeuneſſe dans la continence, & aprés avoir été regardé de tout le monde comme un exemple de modeſtie il ſe fut laiſſé gâter le cœur à l'âge de 27. ans par une jeune fille d'une condition ſi inferieure à la ſienne. Il apprehendoit que ce ſcandale venant à éclater en Angleterre, n'apportât de l'obſtacle au deſſein qu'il avoit de s'avancer dans le Clergé. Il avoit alors une ſi forte envie d'aller à la quête de quelque Evêché, qu'il vouloit continuer à édifier le monde par ſes actions exterieures afin de mieux tromper ceux qui auroient pû l'accuſer, ſçachant tres-bien que dans des Dignitez telles que l'Epiſcopat, il falloit avoir recours à l'hypocriſie lors qu'on ne pouvoit conſerver une entiere pureté de cœur. Enfin il ſe conſola entierement dans l'eſperance que le temps conſolideroit cette playe, & que le ſouvenir de ſa faute ſe diſſiperoit bien-tôt, ſans paſſer la Mer, ayant reconnu que les Anglois qui étoient à Paris en

fort

fort grand nombre, étoient gens à compter cela pour peu de choſe ou à n'y faire même aucune reflexion, ce qui ne manqua pas d'arriver de cette maniére, car il n'en entendit plus parler, de ſorte qu'il l'oublia luy-même comme ſi la choſe ne fut point arrivée.

Entre toutes les Maiſons du Roy de France, Cromwel n'en trouva aucune plus à ſon gré que celle du Bois de *Vincennes*, ſoit à cauſe de ſa ſituation, ſoit pour la beauté de l'édifice, ou pour les delicieuſes promenades qui y ſont tout autour. C'eſt pourquoy il y alloit fort ſouvent, & c'étoit là un de ſes plus grands plaiſirs. Un jour comme il y étoit allé pour ſe divertir avec ſon ami Cutler, celuy ci luy ayant dit que ce Château ſervoit ſouvent de priſon aux Princes, Cromwel repliqua, *Il ne faut jamais toucher les Princes qu'à la tête.* L'autre luy dit auſſitôt, *Parle bas*, ſans ajoûter autre choſe. Cependant il eut dés lors la penſée qu'avec le temps Cromwel auroit l'eſprit enclin à troubler le repos de l'Etat. Cette avanture luy revint ſouvent dans l'eſprit & ſur tout lors qu'il vit que Cromwel excitoit avec tant d'ardeur le feu des guerres Civiles, mais plus fortement encore, lors qu'on luy imputa, d'avoir ſollicité luy ſeul la mort du Roy Charles, car alors Cutler conta par tout l'avanture de Vincennes, ajoûtant, *que c'étoit une maxime dont Cromwel avoit été imbu dés ſa jeuneſſe, qu'il ne falloit toucher les Princes qu'à la tête.*

Pendant cinq mois que Cromwel demeura à Paris il fut d'une grande édification à l'Egliſe des Réformez qui s'aſſembloit à Charenton. Non ſeulement il frequentoit les Prédications avec

avec une pieté exemplaire, mais il viſitoit fort ſouvent les Miniſtres de cette Egliſe, & particulierement Meſſieurs du *Moulin* & *Drelincourt* qui étoient encore jeunes mais fort habiles. Cromwel tâchoit avec un ſoin merveilleux de tirer d'eux des memoires de l'état des Réformez en France comme s'il eût voulu faire leur Hiſtoire. Ces Miniſtres n'oublioient rien pour ſatisfaire ſa curioſité. Du reſte ils admiroient d'autant plus ſa pieté, & ſon zele à frequenter les exercices ſacrez, qu'ils étoient ſcandaliſez de ſes ſentimens ſur la Religion, qu'ils trouvoient confus, & tout propres à cauſer des troubles & des cabales parmi les Eccleſiaſtiques: & bien qu'ils attribuaſſent une partie de ces ſentimens à l'humeur des Anglois qui n'ont pas ordinairement des penſées fort ſolides ſur la Religion, ils craignoient pourtant en particulier que l'eſprit de Cromwel ne cauſât quelque grand déſordre dans l'Egliſe, parce qu'il n'avançoit rien qu'il n'eut l'adreſſe d'appuyer de quelque raiſon. Et un jour Monſieur du Moulin diſcourant avec luy ſur la Converſion du bon Larron, il fut un peu embarraſſé par certaines penſées extraordinaires que Cromwel luy propoſa, & ſur la fin de l'entretien il luy dit, *Ou vous ſerez un grand Homme dans l'Egliſe ou un grand Héretique en matiére de Religion:* Paroles dont Cromwel ſe reſſouvint toûjours, & encore plus Monſieur du Moulin, lequel voyant qu'il détruiſoit avec tant de zele l'Epiſcopat, dont les Calviniſtes ne font pas grand cas, dit pluſieurs fois, *Sa jeuneſſe m'avoit fait craindre une iſſuë toute contraire.* En effet il eſt certain que les Calviniſtes regarderent Cromwel & le regar-

regardent encore comme celui qui, en ſon temps, fut *une des plus fortes Colomnes de l'Egliſe, & l'Ange deſtructeur des Perſecuteurs de la vraye Foy.* Cependant les moins paſſionnez d'entr'eux confeſſent qu'il a toûjours été *un habile Artiſan de fourberies, d'hypocriſie & de diſſimulation*; & certainement pendant toute ſa vie il ne fit autre choſe que câcher ſes plus méchantes actions ſous le voile de la piété, en prenant Dieu à témoin qu'il ne faiſoit rien que de juſte, & en contrefaiſant le dévot & le penitent par les larmes qu'il ſçavoit repandre à propos, ainſi que nous le ferons voir en ſon lieu d'une maniere fort circonſtantiée.

Cromwel craignoit cependant qu'on ne publiât la galanterie qu'il avoit eûë à Paris, & que ſon hypocriſie ne fut connuë, quoy qu'il eût nié fortement d'avoir eu aucun commerce illicite avec la fille qui l'en accuſoit; car les deux Filles ne s'étoient déclarées enceintes qu'à la Dame Dappel, & aux deux Anglois; & quant à la promeſſe de mariage & à leur groſſeſſe elles n'avoient fait que menacer d'en parler. Sur cela l'ami de Cromwel étant parti pour Londres, il prit la réſolution de faire un tour par la France, & d'aller enſuite par la voye de Geneve, en Suiſſe, en Allemagne, & en Hollande, & de retourner de là dans ſa Patrie; ſans témoigner aucune envie de paſſer en Italie qu'il avoit accoûtumé d'appeller *Une boite dorée remplie de venin.* Il vouloit tromper le monde par là même, en faiſant entendre qu'il ne vouloit point expoſer ſa conſcience & ſes mœurs dans un païs où la Religion étoit ſi corrompuë, & la maniere de vivre ſi licentieuſe. Il preſſa d'au-

d'autant plus ſon voyage qu'il voyoit la Cour ſur le point d'aller à Lyon, dans le deſſein ſecret de paſſer de là une ſeconde fois en Savoye & en Italie, comme l'évenement le juſtifia. Cromwel ſe diſpoſa donc à ſon voyage ſur la fin
1630. de Janvier de l'année 1630. avec deux autres Gentilshommes Anglois, & un peu avant que de monter en carroſſe par la voye de Fontainebleau étant allé voir ſon Marchand pour prendre quelques Lettres de change, il trouva une Lettre qui venoit d'arriver, & où l'on luy apprenoit que ſa Mere étoit attaquée d'une dangereuſe maladie, & en achevant de la lire, il prit la réſolution de retourner au plûtôt chez luy pour donner ordre à ſes affaires en cas que ſa Mére vint à mourir; & le lendemain matin il alla à Calais, qui eſt le plus court chemin. Il eut quelque envie de paſſer par la *Rochelle*, pour voir en dedans cette Ville qu'il avoit veûë par dehors, & qui avoit été le grand refuge des Proteſtans de France pendant une cinquantaine d'années: mais de crainte que le long trajet qu'il y a depuis cette Ville en Angleterre ne retardât ſon voyage, ne pouvant s'aſſurer ſur un Element auſſi inconſtant que la Mer, il crut qu'il feroit mieux de prendre le chemin de Calais, où il s'embarqua le 4. de Fevrier, & aprés avoir été battu d'un vent un peu contraire quoy que ſans danger, il aborda à Douvres le matin du cinquiéme du mois. Aprés s'être un peu remis des fatigues de la Mer, il prit la poſte ſans aucun delay, & alla en droiture à Huntington ſa Patrie, où il trouva que ſa Mére étoit en convaleſcence, & que par ſa conduite les choſes étoient trés-bien reglées dans la Maiſon.

Juſte-

Juſtement dans le temps que Cromwel arriva à Paris le grand Cardinal de Richelieu étoit revenu avec Louïs XIII. & les differends qui s'étoient élevez trois ans auparavant entre ce grand Miniſtre & la Reine Mére *Marie de Medicis*, avoient été renouvellez avec plus d'aigreur que jamais : Cromwel n'oublia rien pour s'inſtruire à fonds de l'origine de ces differends, non ſeulement de bouche mais en liſant tout ce qu'il pût trouver ſur cette matiere, aprés quoy il en compoſa un petit Traité d'environ ſix feuilles. Il montroit ſouvent à ſes Amis ce Manuſcrit où il avoit recueilli pluſieurs traits de la plus fine politique du Cardinal de Richelieu envers cette Reine, & un grand nombre de ceux de Marie de Medicis envers ce Cardinal, avec pluſieurs obſervations rares & curieuſes ſur le mal ou le bien que peuvent cauſer dans un Royaume les mariages du Prince avec des Princeſſes Etrangeres. Aparemment il traitoit cette matiere en veûë du mariage que le Roy Charles venoit de faire avec Henriette de France, duquel Cromwel avoit préſagé des ſuites funeſtes, en quoy il ne ſe trompa point ; & dés lors il ſembla qu'il avoit appris à ne ſe point tromper dans ſes prédictions. Cromwel avoit accoûtumé de nommer le petit Traité qu'il avoit compoſé ſur ce ſujet, toutes les fois qu'il le liſoit à ſes Amis, *La premiere baſe des maximes d'Etat qu'il avoit imaginées. D'ailleurs il diſoit aſſez ſouvent qu'il ne falloit que conſiderer la Reine Marie pour s'aſſûrer du peu de ſuccés qui accompagneroient les nopces du Roy Charles avec Henriette de France ; & que pour devenir bon politique il ne falloit qu'être bien inſtruit de la maniére dont le Cardinal de Richelieu*

ſe

ſe gouvernoit dans ſon Miniſtére. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que Cromwel ſçût fort bien l'imiter, au moins dans la maxime qu'obſervoit ce Cardinal, de verſer le ſang de tous ceux qui pouvoient luy faire le moindre obſtacle.

Juſqu'ici Cromwel avoit témoigné beaucoup d'averſion pour le mariage, & une ferme réſolution de ne ſe charger point d'une telle chaîne. Peut-être étoit-il dans ce ſentiment pour n'avoir pas lu les Loix que Platon a faites ſur ce ſujet dans ſa République, c'eſt à ſçavoir, qu'on devoit condamner à trois differentes peines ceux qui étant parvenus à l'âge de 35. ans ne s'étoient point encore mariez : la premiére étoit qu'ils devoient donner la ſixiéme partie de leurs biens pour être diſtribuée aux gens mariez qui étoient dans l'indigence. La ſeconde, qu'on ne leur rendroit pas les mêmes honneurs qu'on rendoit aux autres perſonnes du même âge ; & la troiſiéme que ſi quelqu'un de ces gens non mariez venoit à avoir quelque démêlé avec un autre Bourgeois marié, tous les autres prendroient le parti de celuy-ci contre celuy-là. Et ce ne fut pas ſans raiſon que ce ſage Legiſlateur établit ces Loix ; car refuſer de prendre une femme en mariage, c'eſt détruire la Patrie, & l'on doit regarder de telles gens comme des Ennemis de la ſocieté. Il eſt pourtant vrai de dire que ceux qui ſe conſacroient au culte divin étoient plus eſtimez & plus réverez lors qu'ils s'abſtenoient du mariage, quoy qu'il n'y eût aucune Loy qui leur defendit de ſe marier. Il eſt même certain que cette maxime regne en Angleterre, où bien qu'il ne ſoit pas défendu aux Evêques de ſe marier, comme pluſieurs le font en effet, cependant ceux

qui

qui s'abſtiennent du mariage, ſont regardez avec plus de veneration & d'eſtime par le commun Peuple. Pour moy je crois que la repugnance que Cromwel avoit fait paroître pour le mariage ne venoit pas d'un grand don de continence, car il étoit auſſi foible qu'un autre, mais comme il ne ſongeoit qu'à gagner un Evêché ou quelqu'autre Dignité conſiderable dans l'Egliſe, il crût qu'il viendroit plus aiſément à bout de ſon deſſein n'étant point marié, & qu'aprés qu'il auroit obtenu ce qu'il deſiroit, il ſeroit plus eſtimé s'il continuoit à vivre ſans femme. Sa Mére qui n'avoit que ce fils & deux filles, qui ſe voyoit aſſez avancée en âge, & qui ne pénétroit point les deſſeins de ſon Fils, lequel ne découvroit ſa penſée à perſonne, vouloit avoir la ſatisfaction avant que de mourir, de le voir marié, & en état de perpetuer ſa famille. Avant qu'il allât à Paris elle luy avoit déja propoſé de ſe marier, & voyant qu'il n'y avoit aucune inclination, pour l'y engager plus fortement, elle luy procura la connoiſſance d'une Démoiſelle trés-bien faite, fille d'un Baron, mais qui avoit une dot fort médiocre. Cromwel luy répondit en homme ſage; *Ma Mére la naiſſance & la beauté de cette Demoiſelle ſatisferont mes ſens, mais n'apporteront aucun avantage à ma Maiſon. Un homme povre & une femme povre mariez enſemble ne peuvent que ſe rendre miſérables. Il faut avant toutes choſes faire quelque fortune, car c'eſt une grande imprudence de ſe marier ſur l'eſperance de ce qu'on pourra faire dans la ſuite; pour moy je n'ay garde de commettre une telle faute.* Et voilà la veritable raiſon de l'éloignement que Crom-

wel avoit fait paroître pour le mariage. Enfin les grandes inſtances de ſa Mére, la crainte (à ce que je croy) de tomber dans quelque autre accident ſemblable à celuy de Paris, & l'envie de conſerver ſa Famille: toutes ces choſes jointes enſemble l'obligerent à ſonger au mariage. Il ne manquoit pas d'ailleurs de Parens & d'Amis qui l'y ſollicitoient fortement. En un mot, aprés avoir jetté les yeux de tous côtez, il accepta le parti qu'on luy avoit propoſé, de la Demoiſelle BRENTON, fille d'un Chevalier Baronet, âgée de 24. ans pour le plus, parfaitement belle, trés-judicieuſe, & qui avoit l'eſprit bien tourné, adroit & agreable au de là de ce qu'on peut dire. Ces belles qualitez faiſoient la plus grande partie de ſes richeſſes, car du reſte elle n'eût pour ſa dot que deux mille guinées; cinq cens, en argent comptant, & le reſte, en meubles & en fonds de terre. Cependant Cromwel trouva en elle une ſatisfaction particuliére pour luy-même, & un grand avantage pour ſa Maiſon, ayant remis dés le premier jour toutes ſes affaires domeſtiques à ſa conduite. Ce mariage fut accompagné d'un amour reciproque; & il en vint une lignée telle que pourroient deſirer les plus grands Princes, à conſiderer le nombre, ſçavoir deux garçons & deux filles; avec cette difference que ces enfans ne tenoient du Pére & de la Mére que le corps: pour l'eſprit ils ne leur reſſembloient du tout point, car autant que le Pére & la Mére l'avoient excellent, autant les enfans l'avoient mediocre, hormis une fille qui fut pleine d'eſprit, comme ſa Mére. Six mois n'étoient pas encore écoulez depuis le retour de

Crom-

Cromwel que ce mariage ſe fit, à l'uſage du Païs, & avec les réjouïſſances qu'on a accoûtumé de faire dans de ſemblables rencontres.

Aprés que les tranſports qu'on goûte dans le commencement du mariage, eurent ceſſé, Cromwel devint plus penſif & plus mélancholique que de coûtume; & les douces careſſes de ſa femme, quelque belle & engageante qu'elle fut, ne furent pas capables de le mettre en belle humeur. Il ſe voyoit ſur le point d'avoir une famille nombreuſe, car ſa femme devint enceinte dés le premier mois & elle accoucha enſuite d'une fille. Il conſideroit que ſes biens n'étoient pas fort conſiderables, que ſa femme luy avoit apporté une dot fort mediocre, & qu'il étoit indiſpenſablement obligé de faire de groſſes dépenſes. De telles penſées étoient plus que ſuffiſantes pour inquieter un homme qui auroit été moins ambitieux que Cromwel. Le deſir violent qu'il avoit de faire fortune dans l'Etat Eccleſiaſtique étoit toûjours fortement enraciné dans ſon cœur, & cependant il ſe voyoit avancer en âge, engagé dans l'embarras du mariage, & ſans apparence de trouver le moyen de ſatisfaire ſon ambition: Comment avoir l'eſprit en repos dans une telle ſituation? D'autre part, il conſideroit que vouloir ſe pouſſer à la Cour, c'étoit s'engager dans un abyme dont il ne verroit jamais le fonds, & s'appuyer ſur de vaines eſperances, qui s'évanouïſſent avant qu'on en puiſſe voir l'accompliſſement. Il n'avoit point de parens qui fuſſent conſiderables par leurs emplois, & point d'amis accreditez. Il y avoit peu de Charges & une infinité de Prétendants; & d'ailleurs il n'étoit nullement d'hu-

meur de ſe tenir inceſſamment auprés d'un Miniſtre pour luy faire la Cour. Il n'avoit donc rien à eſperer de ce côté là.

Quoy que Cromwel eut naturellement plus d'inclination pour les Lettres que pour les Armes : cependant il auroit volontiers pris le parti des armes pour tâcher d'y faire quelque fortune, mais l'Angleterre étoit en paix avec le reſte de l'Europe ; & de s'imaginer qu'étant Anglois il pût faire fortune dans un Païs Etranger, ſoit en qualité de volontaire ou en s'engageant au ſervice de quelque Prince, c'étoit vouloit tenter une entrepriſe, ſans aucune apparence d'en venir à bout. Ainſi n'étant encouragé à former un ſemblable deſſein par l'exemple d'aucun Anglois qui ſe fût avancé dans les Païs Etrangers, il ne voyoit pas comment il pourroit être plus heureux qu'un autre : ſçachant d'ailleurs que les autres Nations regardent les Anglois (& je croi qu'ils ont raiſon) comme des gens fiers, ſuperbes, qui n'obeïſſent à autruy qu'avec peine, & auſquels, pour cet effet, perſonne ne veut ſe ſoûmettre. Toutes ces conſiderations empêchoient Cromwel de prendre ce dernier parti. Que faire donc ? Paſſer le reſte de ſes jours, au moins ſa jeuneſſe & ſon plus bel âge dans une molle oiſiveté entre les bras d'une femme, c'eſt à quoy il ne pouvoit ſe reſoudre, de l'humeur qu'il étoit. Pour les emplois de la Cour, il deſeſperoit d'en pouvoir jamais attraper aucun. Quant aux Dignitez Eccleſiaſtiques il n'avoit aucun Patron pour luy en ouvrir le chemin, & tout ſon merite ne pouvoit luy ſervir de rien, s'il n'étoit ſoûtenu par la faveur. Enfin, aprés avoir repaſſé pluſieurs fois

dans

dans ſon eſprit toutes ces choſes, il trouva qu'il luy ſeroit avantageux de s'aller un peu exercer au mêtier de la guerre dans les Provinces Etrangeres, afin que, s'il venoit à s'élever quelque trouble dans le Royaume, comme il y avoit beaucoup d'apparence, il pût demander du Commandement avec juſtice.

Dans cette veûë il s'appliqua à lire l'Hiſtoire des principales Guerres, & la Vie des Anciens Capitaines & de ceux des derniers ſiécles. Il avoit déja une grande connoiſſance des Mathematiques, & de tout ce qui a du rapport à cette ſorte d'étude. Il lut entr'autres Livres l'Hiſtoire de *Sanſovin*, avec ſes reflexions politiques. Sur quoy il arriva une choſe qui merite d'être remarquée. Cromwel s'étant trouvé avec quelques Gentilshommes de ſes amis, & cet Auteur luy étant tombé entre les mains, il l'ouvrit & trouva juſtement le paſſage ſuivant: *Celuy qui veut devenir grand Capitaine, doit ſçavoir en perfection toutes les Sciences Militaires. Il doit avoir l'ame grande. Il doit être temperant, vaillant, liberal & prudent. Il faut qu'il faſſe les choſes avec un air d'autorité, qu'il ſoit grave dans ſes paroles & fidelle dans ſes promeſſes. Il doit pouvoir diſcourir avec fondement des affaires du Monde, & particulierement de tout ce qui regarde les interêts de la Guerre: Il en doit juger ſolidement, & les executer promptement. Il doit paroître à ſes ſoldats avec un viſage riant, & s'il ne l'a pas tel naturellement, il doit tâcher à le rendre tel par art. Il faut qu'il ſoit doux, agreable, humain & facile avec tout le monde; qu'il ſçache conſerver un certain rang, & qu'il garde, ſi j'oſe ainſi dire, le* decorum *de ſa*

dignité, de peur que par trop de familiarité il ne donne occaſion à ſon Armée de prendre trop de liberté & de mépriſer ſes ordres, ou qu'il ne s'attire ſa haine, par une trop grande ſévérité. Comme la plus grande eſperance qu'il peut avoir de remporter des victoires eſt fondée ſur l'amour que ſes ſoldats luy porteront, il doit mettre tout en uſage pour ſe faire aimer, mais de telle ſorte que leur amour ſoit mêlé avec du reſpect & de la vénération. Il ne doit point auſſi negliger de ſe conduire prudemment à leur égard, afin que les ſoldats s'entraiment, il doit éviter de faire naître entr'eux des jalouſies, & pour cet effet avoir pour maxime d'honorer & de recompenſer ſans diſtinction ou ſans paſſion, mais ſimplement ſelon le merite d'un chacun, ſans oublier d'infliger des châtimens proportionnez à la grandeur de la faute. Enfin s'il veut remporter des grands avantages ſur ſes Ennemis, il faut qu'il obſerve exactement les fauſſes démarches de ſon Ennemi, & qu'il ne neglige point d'en tirer ſon profit. Cromwel n'eut pas plûtôt achevé de lire ces paroles que jettant le Livre avec dedain, il ſe mit à dire, *Et où trouver un ſemblable Capitaine, s'il ſe trouve des gens qui deviennent Capitaines avant que d'avoir été ſoldats?*

Neanmoins il perſiſtoit dans ſon premier deſſein de paſſer la Mer, de faire quelque Campagne en France, ou en Hollande, ou en Alle-
1630. magne, ne pouvant ſe reſoudre à vivre oiſif dans ſa Maiſon. Cependant pour s'exercer, il compoſoit toûjours quelque Traité ſur des matiéres de Religion, dont il avoit une grande connoiſſance, ou bien ſur les Mathematiques & les Fortifications. Du reſte, il ne ſe plaiſoit pas

fort

fort à la chaſſe, hormis pour divertir ſes Amis. Il aimoit encore moins les jeux, excepté la paume. Il ne prenoit aucun plaiſir aux Echets, par la raiſon, *diſoit-il*, que ce n'étoit pas la peine de donner tant d'application à des choſes ſi inutiles. Pour le jeu des Cartes il ne voulut jamais s'y adonner malgré les inſtances de ſes Amis, & de ſa femme aprés ſon Mariage, quoy que ce fut un paſſetemps ſi commun parmi la Nobleſſe, qu'il ſembloit qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer d'y donner quelques heures. Cromwel ne voulut jamais entendre parler de ce jeu, diſant : *Que le jeu des Cartes donnoit une grande envie de gagner quoy qu'on n'y joûât que par divertiſſement; qu'un joueur devenoit violent, emporté, blaſphemateur, parce que la moindre choſe étoit capable de luy troubler l'eſprit, de le mettre en colere, & de le porter à faire les plus grands ſerments, ſans avoir égard au lieu ni aux perſonnes ni à ſoy même. Que, d'ailleurs, il étoit bien difficile qu'un homme qui s'adonne au jeu des Cartes s'empêchât de ſe parjurer ou de tromper ſes Amis lors qu'il pouvoit le faire, & même qu'il ne cherchât les moyens de les tromper. Celuy qui gagne de cette maniere ne ſçauroit dire qu'il a gagné de l'argent mais plûtôt qu'il l'a derobé, & d'autre part celuy qui perd, devenant chagrin & deſeſperé ne ſonge plus depuis la matin juſqu'au ſoir qu'à tâcher de rattrapper ce qu'il a perdu à quelque prix que ce ſoit.* Il continua toûjours d'avoir ce jeu-là en averſion : mais étant devenu *Protecteur* il le permit pour ſe conformer à l'uſage des autres Cours, & ſur tout pour faire paſſer le temps aux Dames. Cependant il le défendit rigoureuſement les jours de Diman-

che, comme nous le dirons en ſon lieu.

Sur la fin du mois de May de cette année, la femme de Cromwel accoucha d'une fille qui fut enſuite femme d'*Ireton*, & avant la fin de l'année elle devint encore enceinte. Cependant *Guſtave Adolphe* Roy de Suede entra en Allemagne les armes à la main, avec un ſuccés inouï juſqu'alors, ayant remporté en peu de mois des victoires ſi ſignalées que pluſieurs crurent qu'il alloit devenir en peu de temps Maître de tout l'Empire. Au bruit de ces grands exploits pluſieurs Anglois formerent le deſſein d'aller faire fortune en combattant ſous les Enſeignes d'un ſi fameux Guerrier. Cromwel qui étoit déja tout reſolu à faire quelque campagne dans les Provinces Etrangeres, & qui avoit fait écrire en France & en Hollande pour ſçavoir s'il y avoit dans ces Païs-là quelque choſe pour luy, ne fut pas le dernier à ſe determiner à aller porter les armes ſous ce triomphant Monarque : il s'y réſolut avec d'autant plus de facilité que cette grande fécondité de ſa femme ne luy plaiſoit pas beaucoup, voyant bien qu'en peu de temps il auroit plus d'enfans qu'il n'en pourroit élever. Il trouva donc à propos de s'éloigner de ſa Maiſon pour quelque temps, ayant un prétexte auſſi honnête que celuy d'aller ſervir ſous le Grand Guſtave. La femme de Cromwel, qui faiſoit peut-être les mêmes reflexions que ſon Mary, n'eut pas beaucoup de peine à approuver ce deſſein, de ſorte qu'au mois de Février
1632. de l'année 1632. ils allerent tous deux à Londres, pour y preparer toutes les choſes néceſſaires pour le voyage, & Cromwel prit trois bons Chevaux, deux Valets propres pour la Guerre, & deux

& deux bonnes Lettres de change de quatre cens guinées, & il tacha sur tout d'avoir quelque Lettre de la Cour, où il fut fortement recommandé au Roy de Suede ou au Prince d'Orange en Hollande. Avant que de passer outre, je rapporterai ici deux particularitez qui meritent d'avoir place dans cette Histoire.

Environ ce temps-là on avoit mis au jour la Vie de *Henry* IV. Roy de France, écrite par *Baptiste Legrain*, Conseiller & Maître des Requêtes de la Reine Mére, Marie de Medicis, sous le titre de *Decade contenant la Vie & Gestes de Henry le Grand*, & comme Cromwel avoit connu Legrain & s'étoit entretenu plusieurs fois avec luy de cet Ouvrage que l'Auteur desiroit faire imprimer, il eut par là occasion de s'informer exactement des actions les plus remarquables de ce grand Roy, & il en conçût une si haute estime qu'il ne pouvoit assez s'étonner, *qu'un Prince, qui passoit pour le plus voluptueux qu'on eut jamais vû en Europe, eut pû s'élever par sa valeur à un si haut degré de fortune.* Il regardoit outre cela comme une chose tout à fait surprenante que ce Roy eut gagné tant de victoires & qu'il eut pû éviter la mort au milieu de tant de Batailles où il s'étoit rencontré, sur quoy il avoit accoûtumé de dire *que la Fortune mettoit les gens courageux à l'abri des dangers.* Cromwel promit à cet Auteur qu'aussi-tôt qu'il verroit son Ouvrage il essayeroit de le traduire en Anglois, & l'Auteur qui ne souhaitoit rien tant que de voir paroître bien-tôt son Ouvrage en diverses Langues, n'en eût pas plûtôt reçû un Exemplaire de l'Imprimeur qu'il le fit tenir à Cromwel, qui de son côté ne manqua pas de ten-

ter l'entrepriſe à laquelle il s'étoit engagé. Mais ſoit que la Traduction ne s'accordât pas avec ſon genie, ou que les affaires de ſa Maiſon le detournaſſent de cet Ouvrage, il l'abandonna aprés en avoir traduit plus de la troiſiéme partie. Et comme pluſieurs perſonnes ſçavoient qu'il travailloit à cet ouvrage, il diſoit enſuite pour s'excuſer de ce qu'il ne l'avoit pas achevé, que pour faire la Vie & l'Eloge d'Henry IV. il ſuffiſoit de dire, *Qu'il avoit une Barbe de Païſan, le Viſage d'un Gentilhomme, le Bras d'un Alexandre, le cœur d'un Heros, l'Ame inconſtante & le ſang effeminé.* En quoy Cromwel ne ſe trompoit peut-être pas tout à fait. Mais il auroit encore mieux rencontré, s'il eût ajoûté que ſi Henry IV. étoit un Grand Heros il ne meritoit pas de paſſer pour grand Roy; c'eſt là, au moins, l'opinion qu'en ont eû ceux qui l'ont connu. Il étoit ſoldat dans le Camp, Heros dans les Combats, & Prince ſur le Thrône. Quoy qu'il en ſoit, Cromwel tira de l'Hiſtoire dont nous venons de parler, un Abregé des principales Actions militaires de Henry IV. qui étoient en fort grand nombre, & dont il ſçût bien faire ſon profit en temps & lieu: & en diſcourant avec ſes amis il avoit accoûtumé de dire: *Quel malheur qu'un ſi grand Roy ſoit tombé dans de ſi grandes fautes!* Et ces fautes étoient, ſelon luy, premierement ſes badinages avec ſes Maîtreſſes; Cromwel ne pouvoit ſouffrir qu'un Roy ſe laiſſât ainſi gouverner à des Femmes. En ſecond lieu, il blâmoit la conduite de Henry IV. avec les Proteſtans qu'il avoit abandonnez lâchement aprés qu'ils l'eurent mis ſur le Thrône. En troiſiéme lieu, il trouvoit à redire qu'il

n'eût

n'eût fait aucun Bâtiment public que celuy de la Flêche pour les Jeſuïtes, qui avoient voulu l'aſſaſſiner. Enfin il condamnoit les baſſeſſes que ce Roy avoit fait paroître à Rome pour ſon abſolution, en permettant que ſes Ambaſſadeurs, repreſentant ſa Perſonne, fuſſent diſciplinez publiquement ſur un Théatre, devant l'Egliſe de S. Pierre. Sur quoy il avoit accoûtumé de dire *Que, quand il ne ſe trouveroit que cette ſeule tâche dans la Vie de Henry IV. elle ſuffiroit pour le rendre indigne du titre de* Grand *qu'on luy avoit donné.* En cette occaſion Cromwel parloit en qualité de bon Proteſtant, car les Catholiques, loin de juger ainſi de cette avanture, la remarquent dans la Vie de Henry IV. comme la plus glorieuſe qui ſoit arrivée à aucun Prince.

Cromwel fut auſſi fort édifié, d'abord, & ſcandaliſé, dans la ſuite, de la conduite de *Marc Antoine de Dominis*, Archevêque de Spalatre, qui étant mécontent de ceux qui gouvernoient à Rome parce qu'on avançoit dans les premieres dignitez des gens qui n'avoient pas plus de merite que luy, abandonna le lieu de ſa reſidence & ſon Egliſe, & s'en vint à Londres, où il eut occaſion de connoître Cromwel dont on parloit alors comme du jeune homme le plus judicieux & le plus ſpirituel qu'il y eut au monde. Comme il l'eut entendu parler & diſputer en Latin, il le nomma *un ſecond Ciceron*, & proteſta en diverſes compagnies, *Qu'il n'auroit jamais crû trouver en Angleterre des eſprits ſi bien faits, & des jeunes gens ſi éloquens.* De ſon côté Cromwel avoit conçu une haute opinion de cet Archevêque, dans la

croyance où il étoit qu'un ſimple motif de zele avoit porté ce grand Prélat à ſe dépouiller de la dignité d'Archevêque qui étoit un degré pour parvenir au Cardinalat & enſuite au Papat, afin d'embraſſer la Religion Reformée. C'eſt pourquoy ce Prélat ayant compoſé quelques Ouvrages en Latin contre l'Egliſe Romaine, Cromwel fit pluſieurs Vers tant à la louange du Livre que de l'Auteur leſquels furent imprimez à la fin de l'Ouvrage. Cependant Marc Antoine de Dominis changea de réſolution, ſoit qu'il ſe fut laiſſé gagner à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & qu'il ſe repentit de ce qu'il venoit de faire. Suffit qu'étant parti de Londres à l'improviſte, & étant allé à Paris & de là à Rome, il abjura la Religion Proteſtante qu'il avoit embraſſée, & fut condamné par l'Inquiſition à des pénitences ſi inſupportables que ne pouvant les ſouffrir il réſolut de prendre la fuite encore une fois, mais ayant été decouvert & mis en priſon il mourut peu de temps aprés, non ſans ſoupçon d'avoir été empoiſonné : ce qui étant venu à la connoiſſance de Cromwel, comme on ne parloit d'autre choſe en Angleterre, il en diſoit ſouvent ſon ſentiment dans les compagnies, ajoûtant cette judicieuſe réflexion : *Que c'eſt là le ſort des hommes inconſtans qui font les choſes ſans les peſer meurement, & qui en ſuite ſe repentent de les avoir faites, ſans bien examiner les raiſons de leur nouveau changement.* Cependant comme le bruit commun fut que ce malheureux Prélat avoit été enlaſſé par les promeſſes flateuſes de *Gondomer*, Ambaſſadeur d'Eſpagne, Cromwel conçut dés lors une grande averſion, non ſeulement contre ce Miniſtre, mais

mais auſſi contre toute la Nation Eſpagnolle, ſur quoy il diſoit quelquefois, *Les Eſpagnols réüſſiſſent fort bien à faire du mal, & réüſſiſſent trés-mal à faire du bien.*

Enfin dans le temps que Cromwel entendit parler du malheureux état où étoit ce pauvre Prélat à Rome, & qu'il eût eu des avis certains de ſa mort; comme il ſe trouvoit alors à la Cour au ſervice d'un Evêque qui étoit ſon Protecteur & dont nous parlerons bien-tôt, il entreprit d'écrire à ſes heures de loiſir la Vie de ce Marc Antoine de Dominis, non pas tant de ſon propre mouvement qu'à la ſollicitation de cet Evêque qui avoit auſſi connu fort particulierement cet infortuné Prélat. D'ailleurs Cromwel s'engagea volontiers dans cette entrepriſe pour avoir un beau champ de faire connoître combien il avoit de zele pour la Religion que Dominis avoit embraſſée, & combien il haïſſoit l'Egliſe Romaine: & c'eſt à quoy il viſoit principalement. Mais ſoit qu'il ne voulut point hazarder ſa reputation en publiant une Hiſtoire ſi ſcabreuſe, ſoit qu'il n'eut pas les Memoires néceſſaires, ou que les affaires de la Cour & ſes occupations auprés de ſon Evêque l'empêchaſſent d'achever cet Ouvrage, ou bien pour quelque autre raiſon, il le laiſſa imparfait comme il avoit fait à l'égard de la Vie de Henry IV. On vit pourtant quelques Cayers Manuſcrits, intitulez *Obſervations ſur la conduite de l'Archevêque de Spalatre, Marc Antoine de Dominis*, & le bruit courut que Cromwel en étoit l'Auteur, quoy qu'il ſoûtint modeſtement le contraire en entendant les éloges qu'on donnoit à cet Ouvrage. Pluſieurs m'ont aſſuré que

ces *Remarques* ſur la Vie de Dominis avoient été imprimées, & quoy qu'on y eut mis un nom ſuppoſé, tout le monde crût que c'étoit un Ouvrage de Cromwel. Je tiens ces particularitez de Monſieur *Finch*, autrefois Ambaſſadeur à Conſtantinople, qui me communiqua un Manuſcrit où elles étoient.

Fin du Troiſiéme Livre.

LA

LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE QUATRIE'ME.

Où l'on voit pluſieurs particularitez du parentage de Cromwel avec l'Evêque de Lincoln ; de ſon avancement dans l'Etat Eccleſiaſtique ; des traverſes que luy ſuſcita l'Archevêque de Cantorbery, & comment il ſe vangea de cet Archevêque. On y parle auſſi des Ouvrages compoſez par Cromwel, & de quelques autres choſes qu'il fit dans le même temps.

ENviron ce temps-là *Jean Williâms*, Evêque de Lincoln, Doyen & Abbé de Weſtmunſter, qui portoit le titre de Mylord Keeper, Conſeiller & Miniſtre d'Etat du Roi (outre ces Dignitez qui toutes enſemble luy attiroient les reſpects de tout le monde) étoit encore fort accredité auprés du Roy & avoit à la Cour une grande autorité, qui alloit toûjours en augmentant, 1632.

tant, & vint au point que nous dirons. La femme de Cromwel étant encore fille avoit été à l'Ecole avec une Niéce de cet Evêque, & outre cela liée avec elle par une amitié fort étroite juſques à coucher avec elle durant plus d'une Année, & maintenant ayant appris qu'elle étoit dans la Maiſon de ſon Oncle à Londres, elle eſpera pouvoir obtenir par ſon moyen quelque bonne Lettre de recommandation du Roy pour ſon Mary. Ce fut principalement pour cela qu'elle l'accompagna à Londres. Elle n'y fut pas plûtôt arrivée qu'elle alla viſiter cette Niéce de l'Evêque de Lincoln, qui luy fit des careſſes extraordinaires, & ſe chargea de l'introduire avec ſon Mary auprés de ſon Oncle, & de l'engager à donner à Cromwel toutes les recommandations qu'il pourroit luy faire avoir par ſon credit. Le lendemain matin on vit l'effet de toutes ces promeſſes : car l'Evêque de Lincoln leur ayant fait tout l'accueil qu'ils pouvoient ſouhaiter; Cromwel naturellement éloquent ne laiſſa pas échapper une ſi belle occaſion de s'inſinuer dans ſon eſprit. Il luy découvrit la génealogie de ſa famille & luy fit voir qu'il deſcendoit proprement de la Maiſon de *Williams*, rapportant en peu de mots ſa génealogie & la raiſon pourquoy il ne portoit pas ſon veritable nom, & comment ſon Pére avoit fait ce changement. Cet Evêque avoit déja entendu parler à Cambridge de l'eſprit de Cromwel, mais comme il ne ſçavoit point cette particularité, il ne ſe ſouvenoit déja plus de luy ; Cependant il s'en reſſouvint trés-bien, & dans le même moment il commença à l'aimer. Il luy offrit ſes ſervices & luy

luy promit d'avoir ſoin de ſes interêts en tout ce qu'il pourroit. Il le retint avec ſa femme à dîner & les traita magnifiquement. Il bût à leur ſanté avec un air amiable ſe ſervant de ces mots François, *Mon Couſin à vôtre ſanté & à vous auſſi ma Couſine.* En ſortant de Table il dit à Cromwel que, puis qu'il avoit déja reſolu ſon voyage & fait tous ſes préparatifs, il ne vouloit point rompre ſon deſſein, mais qu'il eſperoit ne le pas laiſſer fort long temps dehors, & luy procurer quelque employ dans le Royaume; en même temps il luy promit de luy faire avoir, le jour ſuivant, deux Lettres de recommandation du Roy, l'une pour le Roy de Suede, & l'autre pour le Prince d'Orange.

J'ay ſçû du Chevalier Devaux, mon grand ami & que je crois encore plein de vie à Londres, lequel avoit connu Cromwel dans ſa plus tendre enfance, & qui m'a fourni une bonne partie des Memoires dont j'ay compoſé cette Hiſtoire, j'ay ſçû, dis-je, de cet honnête homme que cet Evêque de Lincoln fut bien-aiſe de ſe dire parent de Cromwel, dans le deſſein d'avoir plus d'occaſions de voir ſa Femme, dont il devint amoureux, preſque auſſi-tôt qu'il la vit, ayant déja conçu d'elle une fort grande idée ſur le recit que ſa Niéce luy avoit fait de la vivacité de ſon eſprit, de ſa bonne grace, & de ſes manieres engageantes. Dés qu'il la vit, convaincu de la verité de ce qu'on luy on avoit dit, il la trouva à ſon goût & l'aima paſſionnément. Mais comme ſa dignité ne luy permettoit pas de s'engager dans un commerce amoureux qu'aprés avoir pris tous les ſoins imaginables pour le tenir ſecret, on n'en pût jamais rien ſçavoir

que

que par ſoupçon. La plus grande raiſon qu'on eût de ſoupçonner l'Evêque d'être engagé dans cet amour, ce fut, que pendant deux ans, ou dix-huit mois, pour le moins, que Cromwel fut en Hollande, ſa femme demeura toûjours à Londres, où elle accoucha de Richard dont elle étoit enceinte; qu'elle receût de frequentes viſites de cet Evêque, chez qui elle alloit auſſi fort ſouvent; & enfin qu'elle y faiſoit une plus belle figure que ſa condition & ſes biens ne luy permettoient. A cela on peut encore ajoûter que Cromwel ne retourna point à Londres à la ſollicitation de l'Evêque Williams, mais de ſon pur mouvement. Cependant étant de retour il le regarda comme un puiſſant Protecteur qui ne manqueroit pas de le ſervir dans les occaſions, comme on le verra dans la ſuite. Il ne faut pas s'étonner aprés cela ſi la femme de Cromwel qui avoit eu une ſi étroite liaiſon avec un Evêque, épouſa un Miniſtre aprés que Cromwel fut mort & que ſa Memoire eût été rendue infame.

1632. Quoy qu'il en ſoit, Cromwel ayant reçu les deux Lettres de recommandation que l'Evêque de Lincoln luy procura, & ayant fait la reverence au Roy auquel il fut préſenté par cet Evêque, & qui luy fit preſent d'une Medaille de cent guinées, pour marque de l'eſtime qu'il faiſoit de luy, & afin qu'il la fit voir dans les Païs Etrangers, il fut conduit enſuite chez l'Evêque qui luy donna à dîner & luy dit en prenant congé de luy, *Mon Couſin, je vous ſouhaite un heureux voyage, revenez bien-tôt & ſoyez perſuadé que j'aurai ſoin de ma Couſine vôtre Femme.* Sur ces aſſûrances Cromwel partit de Lon-

Londres au commencement de Novembre, & aborda par un bon vent en Hollande. D'abord il alla droit à la Haye, & preſque dans le même temps *Frederic Henry* Prince d'Orange, de retour de la campagne, y arriva auſſi, & le reçut d'une maniére fort obligeante, & luy promit de luy rendre tous les ſervices qui dependroient de luy. Cromwel avoit choiſi cette ſaiſon où finit la campagne, afin de pouvoir viſiter toute la Hollande avant que de prendre la route d'Allemagne, où il étoit réſolu d'aller au plûtôt pour pouvoir faire ſon parti à la Cour du Roy Guſtave, & voir avec qui & comment il ſerviroit, ſon grand but étant d'avoir la gloire de combattre ſous ce grand Prince. Mais il n'eût pas demeuré huit jours à la Haye qu'on y apprit que *Guſtave Adolphe* avoit été tué de deux coups de piſtolet dans la Bataille qu'il livra aux Imperiaux dans les Campagnes de *Lutzen*, & ainſi tous les deſſeins que Cromwel avoit formez de ce côté-là furent diſſipez. Il commença dés lors à croire que le Ciel ne l'avoit pas deſtiné aux emplois militaires, mais à quelque dignité Eccleſiaſtique, comme il l'avoit toûjours ſouhaité. Il avoit bien raiſon d'avoir cette penſée, voyant que les meſures qu'il avoit priſes pour ſe pouſſer dans les armes avoient été ſi-tôt rompuës, & qu'il venoit de découvrir un nouveau parentage avec un Evêque qui avoit tout pouvoir à la Cour. Au lieu donc de penſer aux Armes, il alla à Leyde pour y paſſer une partie de l'hyver à viſiter les Profeſſeurs & à jouïr de leur entretien, pour mieux renouveller & conſerver ſes études. Il fut tres bien reçû, & admiré de tout le monde. On ne pouvoit

voit comprendre qu'un Gentilhomme qui avoit fait de ſi grands progrés dans les Sciences, pût ſe réſoudre à ſe jetter dans le tumulte de la Guerre. C'eſt pourquoy les Profeſſeurs ayant reconnu ſon merite & ſa grande habileté, diſoient par tout *que l'Epée ſeyoit fort bien au côté de ce Gentilhomme, mais que la Bible luy ſiéroit encore mieux entre les mains.* Il eſt certain qu'il n'y avoit perſonne qui ne ſe fit un plaiſir de jouïr de ſa converſation quelque heure du jour; & l'on ne fit aucun exercice Academique un peu conſiderable où Cromwel ne fut prié des premiers d'aſſiſter, & en pluſieurs choſes on faiſoit un cas particulier de ſes ſentimens.

Quoy que Cromwel fut bien aiſe de faire de nouveaux progrés dans les Sciences, il voyoit pourtant avec chagrin que le bruit eut couru, à ſon depart d'Angleterre, qu'il ſortoit du Royaume pour aller faire quelque campagne, & qu'enfin il fut obligé de s'en retourner comme Théologien aprés être parti dans l'équipage de Soldat. Cependant, s'étant rencontré vers la fin de Fevrier dans le Logis du Taureau à Rotterdam, un Néveu du Duc de *Weimar* qui commandoit l'Armée Suedoiſe en Allemagne, y vint loger dans le même temps, & lui offrit de luy faire avoir une place honorable auprés de ſon Oncle, s'il vouloit aller ſervir ſous luy. Mais comme Cromwel n'avoit pas envie de demeurer long temps hors de l'Angleterre, ayant formé de nouveaux deſſeins ſur ſa parenté avec l'Evêque de Lincoln pendant les deux mois qu'il paſſa à Leyde, il ne trouva pas à propos de s'engager ſi avant. D'ailleurs il craignoit que les Armes Suedoiſes n'euſſent plus le même ſuc-

ſuccés aprés la mort du Roy Guſtave. Il refuſa encore des offres avantageuſes qui lui furent faites par le Duc de *Lunebourg*, lequel s'étant joint aux Suedois alloit en perſonne faire la même campagne. Enfin il ſe détermina à ſervir en qualité de Volontaire ſous Frederic Henry Prince d'Orange. Il ne pouvoit prendre un parti plus glorieux. Le Prince le recommanda au Colonel *Pinſenvador*, qui le conduiſit à l'ouverture du ſiége de *Rhinberg*, où enſuite le Prince vint en perſonne. Cromwel ſe trouva auſſi, avec Guillaume Prince de Naſſau, à la priſe du Fort nommé l'*Etoille:* en un mot il acquit beaucoup de gloire dans cette campagne, & eut tout ſujet d'être ſatisfait de cette premiere expedition. Il fut encore tres-bien reçû par le *Comte de Berg* qui s'étoit revolté contre les Eſpagnols & qui étoit alors dans le ſervice des Hollandois. Comme ce Comte l'avoit connu à la Haye, il fit tous ſes efforts pour l'avoir dans ſon Regiment & luy offrit un Drappeau, mais Cromwel s'excuſa de le recevoir, en diſant qu'il ne pouvoit s'engager dans le ſervice qu'en qualité de Volontaire. Et comme quelques Anglois l'exhortoient à accepter cet offre, il leur répondit, *Qu'il haiſſoit trop la Rebellion pour prendre parti ſous un rebelle.* Bon Dieu! quelles bizarreries voit-on dans le monde! Celuy qui devoit être l'auteur de la plus cruelle rebellion dont on eût jamais ouï parler, faiſoit ſcrupule de ſervir ſous un Commandant qui s'étoit revolté par neceſſité d'Etat.

Mais je ne veux point paſſer ſous ſilence un évenement curieux qui vient tres-bien en cet endroit. Lors que Cromwel eût audience du Prince d'Orange, & qu'il en eut reçu un ac-

accueil favorable, comme nous l'avons dit, dés qu'il eut pris congé, le Prince ſe mit à lire & relire la Lettre que le Roy d'Angleterre luy avoit écrit en faveur de Cromwel, & s'étant enſuite tourné vers ſes Courtiſans il leur „ dit : „ le Roi me recommande un Homme dont „ l'air ne me revient du tout point. Il a toute la „ mine d'avoir l'eſprit enclin aux brouilleries & „ aux diſſenſions. Cependant ſi ſa Majeſté l'eſti- „ me, comme elle me l'écrit, je veux auſſi l'eſti- „ mer pour faire honneur à ſa Lettre ; & en effet il luy fit l'honneur de le faire dîner avec luy, & l'on remarqua qu'il le regarda preſque toûjours fixement au viſage, comme s'il eut voulu faire ſon Horoſcope.

La campagne étant finie, & Cromwel commençant à manquer d'argent, il s'arrêta quelques jours à la Haye. Delà il retourna à Leyde, où il demeura plus de ſix ſemaines dans les mêmes exercices auſquels il s'étoit attaché la premiere fois. Les Profeſſeurs ne l'appelloient plus que *le Soldat Theologien.* Cependant il perdit toute envie de faire une autre campagne, pour cette fois, dans le deſſein où il étoit de retourner en Angleterre, & de tâcher par le moyen de l'Evêque Williams qui s'avançoit tous les jours davantage dans les bonnes graces du Roy, de parvenir à l'état où il avoit toûjours aſpiré. Pour cet effet aprés avoir fait un tour dans la Hollande & dans quelques autres endroits des Provinces Unies & ſur tout en Zelande, il s'embarqua à Middelbourg ſur un Vaiſſeau Anglois, le matin du 26. de May, & le même jour ſur le ſoir il eſſuya une des plus furieuſes tempêtes qu'on pût voir, de ſorte qu'é-

qu'étant arrivé à Londres le 30. il ne pût s'empêcher de dire à pluſieurs perſonnes, *que ſelon les voyes ordinaires de la Nature, il devoit perir, mais qu'aſſurément le Ciel l'avoit voulu réſerver pour quelque grande œuvre*, & ce fut là effectivement ce qu'il crût toujours. Il trouva à Londres ſa femme qui l'attendoit ſelon les avis qu'elle avoit reçus de ſon retour. Ils ne furent pas long temps à faire paroître des fruits de leur amitié conjugale, car elle devint enceinte dans peu de jours, & elle accoucha enſuite d'un enfant mâle qui fut le ſecond. Nous avions déja dit que Cromwel avoit laiſſé ſa femme enceinte, nous ajoûterons maintenant qu'au mois d'Août elle avoit déja mis au monde un autre Enfant mâle, qui fut nommé Richard, & qui ſucceda à ſon Pére dans la Charge de Protecteur avec toutes les ſuites dont nous ne manquerons pas de vous entretenir. Ce premier-né fut preſenté en baptême par l'Evêque Williams, qui parut fort content de le voir, & aſſûra qu'il ſe feroit un grand plaiſir de l'avoir auprés de luy pour le pouvoir mieux pouſſer dans l'Etat Eccleſiaſtique. Cependant Cromwel ne s'arrêta à Londres que peu de jours, & étant allé à Huntington avec ſa Femme, il donna les ordres néceſſaires dans ſa Maiſon, vendit la Braſſerie dont il tiroit ſon plus grand revenu, loüa ſa Maiſon & un Fonds de terre qu'il avoit aſſez prés de la Ville, & ayant ainſi ramaſſé quelque argent il retourna à Londres au mois de Septembre, où il prit une Maiſon qu'il meubla d'une maniere fort modeſte, & ſe mit en état de faire une aſſez belle figure pour pouvoir ſe mettre en credit à la

Cour,

Cour, perſuadé que par le moyen de l'Evêque Williams, ſon parent par emprunt, ſi j'oſe ainſi dire, il s'avanceroit en peu de temps.

Voilà donc Cromwel entierement déterminé à embraſſer pour toûjours l'état Eccleſiaſtique. Le voilà prêt à renoncer aux Armes, & à mettre en œuvre les belles connoiſſances qu'il avoit acquiſes par ſon application à l'étude de la Religion. Comme il n'avoit point porté l'épée par inclination, mais pour s'en ſervir en attendant la fortune qu'il eſperoit faire dans l'Egliſe, il ne fit pas difficulté de la quitter, & en même temps il ſe depouïlla de toutes les marques exterieures de violence, d'emportement & de fureur, & ne ſe reſerva que le manteau de l'hypocriſie, de la fauſſe humilité & d'une modeſtie apparente, avec lequel il étoit né, qu'il n'avoit jamais abandonné, & dont il voyoit qu'il avoit plus de beſoin que jamais, pour pouvoir mieux tromper la Cour, pour perſuader par les beaux dehors d'une ſainteté fardée qu'il ſeroit néceſſaire à l'Egliſe, & pour faire en ſorte que ſon Couſin l'Evêque pût l'avancer plus facilement en propoſant d'élever aux premieres Charges un homme de bien & plein de ſçavoir, qui pourroit rendre des ſervices tres-conſiderables à la Religion en général, & à l'Egliſe en particulier. Et afin de mieux venir à ſon but, il ne ſe contenta pas de ſe couvrir de la peau d'un agneau quoy qu'il eut le cœur d'un renard, mais il voulut outre cela que ſa Femme jouât ſon perſonnage dans cette Comedie. Elle, qui ſouhaitoit avec autant d'ambition que ſon mari, de le voir élevé dans quelque poſte conſiderable, ne fit aucune difficulté

culté de ſe conformer à ſon humeur. Comme elle avoit l'eſprit extrêmement ſouple, & qu'elle étoit également propre à faire la grand' Dame & la Démoiſelle, la ſpirituelle & la ſimple, la ſainte & l'effrontée, elle ſçut fort bien prendre tous les airs d'une dévote. A la place des habits ſomptueux qu'elle portoit, elle en prit de modeſtes, elle renonça au jeu de Cartes & à tous les autres jeux, & en peu de jours elle parut entierement differente d'elle-même quoy qu'elle conſervat toûjours ſa bonne grace. En cet état on l'auroit priſe pour l'innocence même.

Il ne ſera hors de propos, avant que de paſſer outre de repreſenter ici en petit le genie de Cromwel. De ce que nous venons de dire on peut conclurre que le deſir de s'élever fut ſa paſſion dominante, paſſion qu'il eut l'adreſſe de cacher ſi bien aux autres qu'on ne reconnoiſſoit dans toute ſa conduite qu'un grand déſintereſſement pour les choſes du monde. Perſonne ne parut jamais plus doux & plus humble que luy. Souvent même il inſinuoit que la veritable vertu du Chrêtien conſiſtoit plûtôt à plier qu'à reſiſter. C'étoit un plaiſir de le voir toûjours muni de raiſons pour défendre les ſentimens d'autruy. Jamais il ne s'obſtinoit à confondre les autres par ſes raiſonnemens, & il gagnoit par ce moyen l'affection de tout le monde. Cependant pour ne pas tomber dans le mépris, ſelon les differentes occaſions il étoit fier & ſoûmis; ſuperbe & modeſte; inflexible & accommodant. Ce caractere mêlé de bien & de mal a paru dans toute ſa vie. Avec les vices de ſon eſprit il ne laiſſoit pas d'avoir d'excellentes qualitez de temperament; ce qui étoit cauſe qu'on le voyoit d'un côté ſobre, vi-

gilant, infatigable, intrepide ; & de l'autre, fourbe, diſſimulé, cruel & vindicatif : mais il faiſoit paroître à découvert ſes bonnes qualitez, & couvroit ſes vices du beau manteau de la Religion. Il faiſoit paſſer, par un artifice merveilleux, ſon Ambition même pour une vertu, & ſçavoit accorder les vices & les vertus les plus incompatibles, faiſant également les plus belles actions, & commettant les plus grands crimes pour venir à bout de ſes deſſeins. On ne peut nier qu'il n'eut l'eſprit grand, une conduite merveilleuſe, & qu'il ne fut adroit à former des entrepriſes fort délicates, & qu'outre cela il ne fut toûjours maître de ſes paſſions, toutes qualitez, capables de vaincre tous les obſtacles qu'on peut oppoſer à l'élevation d'un homme. Neanmoins, à dire le vray, Cromwel nâquit ſous une certaine conſtellation, ſi j'oſe ainſi parler, qui le faiſoit réüſſir dans toutes ſes entrepriſes, juſque là qu'il éprouva pluſieurs fois que certains accidens fâcheux qui luy ſurvenoient quelquefois, avoient enfin une iſſuë favorable pour luy, de ſorte qu'il ne craignoit plus aucun revers. Il diſoit ordinairement *Qu'un bon Chrêtien devoit reſſembler au Caſtor, c'eſt à dire, mourir plûtôt que perdre ſa pureté, & un bon Politique à la Palme qui s'abaiſſe pour s'élever davantage.* Et ce fut cette Maxime qu'il prit pendant toute ſa vie pour regle de ſa conduite.

Dans toutes les affaires qu'on luy propoſoit ſoit lors qu'il n'étoit que particulier ou dans le temps de ſa plus grande élevation, ſoit pour le bien du Public, ou pour celuy de quelques particuliers, il diſoit toûjours avec un air humble,

qu'il

qu'il demandoit inſtamment qu'avant que de répondre on luy donnât du temps pour prendre conſeil de Dieu, de ſa Conſcience & de ſes Amis. Lors qu'il rendoit compte au Parlement de quelque Victoire qu'il venoit de remporter, il commençoit toûjours par dire, *Qu'il les prioit de conſiderer que ſon bras étoit ſemblable à ceux des autres hommes, & que, s'ils faiſoient attention au cours rapide de cette victoire, ils verroient qu'il en faut attribuer tout le ſuccés à la ſage conduite du Parlement, à l'aveuglement des Ennemis, & à la puiſſante main de Dieu.* On diroit qu'il étoit né pour commettre les crimes les plus atroces, ces attentats du premier ordre, reſervez aux plus grands ſcelerats & aux veritables Tyrans. Il ne fit jamais aucune mauvaiſe action quelque injuſte qu'elle fut, qu'il ne la juſtifiât par quelque honête prétexte. Parmi un nombre infini d'artifices auſquels il eut recours pour executer tant de projets malins qu'il forma, il y eut cela d'extraordinaire qu'il n'en employa aucun qui ne luy réüſſit comme il le ſouhaitoit, tant il ſçavoit bien accommoder toutes choſes au courant des affaires, au goût de la Nation, & au genie du ſiécle. Il eut toûjours mille tours & détours prêts au beſoin, & ſçût toûjours former des cabales pour ſe ſoûtenir. Il fut toûjours uniquement attaché à ſes interêts, & mit tout en uſage pour faire accroire qu'il étoit entierement déſintereſſé. Il machinoit en ſecret la perte d'un homme, & pleuroit enſuite ſa Mort en public. Il pouſſa ſon impudence à un tel point qu'apres avoir preſſé, conſeillé & réſolu la Mort du Roy, il fit paroître pendant pluſieurs jours qu'il en étoit ſenſiblement touché, juſques

à verſer des larmes en diſant, *Qu'il auroit voulu racheter la vie d'un ſi grand Roy au dépens de ſa propre vie & de celle de tous ceux qui luy appartenoient, mais que cela ne ſe pouvant faire ſans interrompre le cours de la juſtice, il calmoit par ſes larmes la douleur qu'il reſſentoit de cette Mort.* Quel Demon dans les Enfers pourroit être plus fourbe, plus ſcelerat & plus hypocrite que ce malheureux ? Où trouver un homme auſſi barbare que luy ? Comme il vit que les choſes réüſſiſſoient au gré de ſes deſirs, il ne ſongea plus qu'à bien établir ſa fortune & à perdre ſon Roy : & voyant que la Nobleſſe ſe rangoit, par principe d'honneur, dans le parti du Roy, & qu'elle agiſſoit vigoureuſement en ſa faveur, il ſe ſervit du prétexte de la Religion pour la détruire, faiſant courir le bruit parmi le Peuple que le Roy avec la Nobleſſe avoient deſſein de perdre la Religion, & que de ſon côté il étoit réſolu de la proteger au depens de ſa propre vie, & de ſuivre les mouvemens ſa conſcience qui l'obligeoient à s'oppoſer à tous ceux qui en voudroient corrompre la pureté. Et en effet on le vit jouër exactement ce perſonnage. Il n'entreprenoit pas la moindre choſe ſans faire une longue priére. Il recommandoit qu'on priât Dieu d'être le Protecteur de la veritable Religion, & de changer en bien les deſſeins pervers des Ennemis. Lors qu'on luy preſentoit un Officier, la premiere choſe qu'il demandoit, c'étoit s'il étoit Orthodoxe ; & il recommandoit publiquement aux Officiers & aux Commandants de ne recevoir que des ſoldats Orthodoxes, & de ne manquer pas à faire prier Dieu, ſoir & matin, dans leur Com-

Compagnies. Pour cet effet il compoſa luy-même un Livre de Priéres pour les ſoldats ; & le Catechiſme qu'il fit pour leur inſtruction ſe vend encore en Angleterre. On ne peut nier qu'il n'eût des parties heroïques propres à l'execution de ſes grands deſſeins, mais nullement dignes de la grandeur de ſon eſprit ; ſur quoy l'on peut dire qu'il fut *Tyran ſans vices*, & *Prince ſans vertus*, car il eût l'adreſſe de couvrir ſes vices ſous les plus belles apparences ; & ne poſſeda proprement aucune vertu. Il eſt certain qu'il eut des qualitez propres au commandement, & l'habilité des plus grands Politiques. Dés qu'il avoit parlé une fois à un homme il connoiſſoit ſes talens. Il menageoit chacun ſelon ſon caractere, & donnoit des charges & des recompenſes à chacun ſelon ſon merite. Il ſçavoit également bien combattre dans les Armées, & prêcher dans les Temples. Il ſe ſentoit une élevation d'eſprit & de courage capable des plus grands deſſeins, & ſa bonne fortune luy répondoit du ſuccés de toutes ſes entrepriſes. Il ne voyoit rien de ſi grand où ſon merite ne le pût porter, & ſa valeur l'animoit à tout entreprendre.

Il n'avoit point de plus violente paſſion que de travailler à ſes interêts, d'étendre ſa reputation par tout, & de ſe diſtinguer des autres hommes du Monde par des actions d'éclat. Il étoit toûjours prêt à répandre le ſang de ceux qui s'oppoſoient à cette grande élevation où il n'auroit jamais pû parvenir que par la violence. Il paſſoit pour devin dans l'eſprit de pluſieurs, parce qu'il découvroit les entrepriſes qu'on formoit contre luy, preſque auſſi-tôt

qu'elles avoient été conçûës. Il fut heureux à punir ceux qui ne ſe conformoient à ſes volontez; mais il ne fut pas auſſi généreux qu'il auroit dû l'être envers ceux qui s'y ſoûmettoient, non ſeulement parce que n'étant pas né Prince, il ne ſçavoit pas agir en Prince; mais auſſi parce que ſa bonne fortune l'avoit rendu ſi fier qu'il ſe mit dans l'eſprit que les autres étoient obligez par devoir à le ſervir. Il ſe moquoit des menaces d'autruy, & ne pouvoit voir ſans chagrin qu'on ne fit aucun cas des ſiennes. Il maria ſes deux filles ſans avoir égard à la naiſſance ny aux richeſſes, mais en politique ſuivant l'interêt de ſes deſſeins, à des gens qui pouvoient aſſûrer ſa fortune; gens d'intrigue, pleins de courage, entreprenants, prêts à tout entreprendre, & qui pouvoient le ſervir au défaut de ſes deux Enfans mâles qui étoient ſots & incapables de la moindre choſe. Il tâcha de ſe rendre redoutable; afin d'être d'autant plus craint des Grands. Il n'oublia rien pour ſe rendre populaire, afin qu'adoré des Petits, il pût détruire plus aiſément la Nobleſſe, qui l'eut toûjours en haine comme un autre Neron. Quoy qu'il fut haï de tout le monde, il eſt pourtant certain qu'il n'y eut perſonne qui ne l'eſtimat à cauſe de ſa valeur, de ſa conduite, & de ſa prudence; & s'il eut poſſedé par des voyes legitimes la puiſſance ſouveraine qu'il avoit uſurpée, c'auroit été un des plus grands Princes qui euſſent paru dans les deux derniers ſiécles, qui en avoient produit de ſi illuſtres. Enfin pour achever ſon Portrait, on peut dire qu'il fut le Bourreau de ſon Roy, le Fleau du Clergé, la Peſte du Peuple, la Terreur de l'Europe

pe & l'Ennemi juré de la Nobleſſe ; & de crainte de faire quelque breche à ſon autorité & à ſa fortune, il negligea l'établiſſement de ſes Enfans ; ayant en cela le deſſein ambitieux de conſerver encore aprés ſa mort la reputation du déſintereſſement qu'il avoit feint pendant ſa vie. Tout ce que nous venons de dire va paroître plus au long dans le cours de cette Hiſtoire, mais le Lecteur voyant ici tous ces traits ramaſſez en peu de mots, en aura une plus forte idée.

Cromwel plein de la plûpart de ces Maximes, & avec les inclinations que nous venons de rapporter, s'introduiſit en qualité de parent au ſervice de l'Evêque Williams. Cet Evêque, qui n'avoit aucun parent ſi ſpirituel & doûé de telles qualitez réſolut de le pouſſer & d'en faire un des principaux Ornemens de l'Egliſe, afin qu'un tel homme tenant tout de luy, s'appliquât plus fortement à ſoutenir ſes interêts. Cromwel de ſon côté ne manqua pas de ſeconder la bonne volonté de ſon Patron. Comme cet Evêque avoit tous les jours plus de credit auprés du Roy, & qu'il étoit par conſéquent toûjours plus expoſé aux traits de l'Envie, de la Jalouſie, & de la Mediſance, il pouvoit s'aſſûrer d'avoir choiſi un homme tres propre à rabattre tous les coups qu'on luy porteroit, & qui ſeroit entierement ſoûmis à ſa volonté. En peu de jours qu'il eut converſé avec Cromwel, il fut charmé de ſes maniéres ſages & honnêtes, & dés lors, quelques Courtiſans nommerent Cromwel *le Cardinal Neveu par emprunt*. Ce fut une choſe digne d'admiration de voir un homme qui n'avoit vû la Cour qu'en paſſant, & qui

avoit l'humeur entierement éloignée des ſouplesſes d'un Courtiſan, devenir en un moment le plus habile Courtiſan qu'on eut jamais vû. Perſonne n'avoit jamais paru ſi ſoûmis & ſi officieux que Cromwel. Quoy qu'il eut une femme fort jeune & qu'il fut luy-même dans la fleur de ſon âge, cependant il ſe trouvoit toûjours de bon matin au lever de l'Evêque pour luy rendre ſes devoirs. Il l'accompagnoit à la Cour, avec un air modeſte qui le faiſoit diſtinguer des Eccleſiaſtiques les plus âgez; & quoy qu'il tint un rang fort honorable à la Cour de l'Evêque qui le nommoit ſon Couſin, cependant dés le moment que l'Evêque s'adreſſoit à quelqu'autre il étoit le premier à courir à luy, pour ſçavoir ce qui luy étoit néceſſaire; il alloit même juſques à luy rendre certains ſervices de la main pour paroître plus ſoûmis, quoy que l'Evêque s'opoſât à ces ſortes d'honnêtetez. Enfin quelques careſſes & quelques témoignages d'affection qu'il reçût de ſon Protecteur, jamais il ne voulut ſe familiariſer avec luy par ſes diſcours ou par ſes manieres. Il conſerva toûjours une égale vénération pour luy.

1634. Mais comme tous ſes deſirs viſoient à un Evêché, & qu'il ſçavoit que la Cour aimoit à voir qu'un Eccleſiaſtique fut en édification par ſa conduite, & qu'en particulier Williams comptoit pour beaucoup cette édification exterieure, Cromwel redoubla ſes efforts pour bien contrefaire le dévot, afin qu'étant une fois en bonne odeur, il pût être aſſûré que le Roy, loin de s'oppoſer à ſa nomination lors qu'on le luy propoſeroit pour l'elever à quelque Dignité, y donneroit volontiers ſon conſentement. C'eſt pour-

pourquoy non ſeulement il écoutoit avec beaucoup de dévotion les Priéres qu'on faiſoit ordinairement dans la Maiſon de ſon Evêque, mais il ne manquoit pas une ſeule fois d'aſſiſter aux Priéres qui ſe faiſoient, le matin & le ſoir, dans la Chapelle du Roy à Witehal; & ordinairement lors que les autres étoient aſſis ou debout, il étoit à genoux en faiſant les geſtes d'un homme tout pénetré de dévotion. Au ſortir de là, il diſtribuoit quelques legeres aumônes aux Povres qui étoient à la Porte, paroiſſant fort touché de leur miſere; & il leur diſoit d'un ton aſſez haut pour être entendu: *Souvenez-vous de prier Dieu pour la proſperité de la Couronne, & pour la ſanté de ſa Majeſté.* Sa Femme, de ſon côté, jouoit admirablement le même perſonnage. Elle alloit le matin & le ſoir au Temple, & diſtribuoit quelque petite aumône, dans certains lieux & à certains temps où elle pouvoit être veûë. Dans ſa Maiſon elle étoit fort exacte à remplir tous les devoirs exterieurs de pieté. Elle faiſoit ſemblant de n'avoir point de plus grand plaiſir que de paſſer le temps dans des entretiens avec des Eccleſiaſtiques, ou avec d'autres perſonnes pieuſes. Elle étoit toûjours la premiere à faire tomber le diſcours ſur des matieres de pieté, & à parler de l'obligation, où l'on étoit de frequenter les exercices ſacrez, & du plaiſir qu'on trouvoit à s'acquiter d'un ſi legitime devoir. Elle alloit ſouvent viſiter les Povres de ſon voiſinage; elle paroiſſoit touchée de leurs maux, & tachoit de les conſoler. Enfin elle parloit ſouvent de la pieté, du zele, de la charité, de la grande douceur & bonté de

ſon Mari envers tout le Monde. Et en effet Cromwel ne perdoit aucune occaſion de conſoler en public & devant le monde les affligez, ſoit les malades ou ceux qui étoient engagez dans quelque autre fâcheux accident. Un jour s'étant rencontré dans la Cour du Palais de Wite-hall, lors qu'un maçon qui travailloit à un haut étage, étant tombé ſe fracaſſa tout le corps & reçut une bleſſure mortelle à la tête, il fut des premiers qui accoururent auprés de ce povre bleſſé, & commença à le diſpoſer à la patience & à la mort, d'une maniere ſi éloquente & ſi pieuſe, que quelques Eccleſiaſtiques, & les Aumoniers même du Roy qui l'entendirent, en furent fort édifiez, & avoûerent qu'il ne ſe pouvoit rien dire de plus Chrêtien ny de plus touchant dans une pareille occaſion. Ce qui le mit dans un nouveau credit à la Cour, & porta l'Evêque Williams à avoir plus d'affection pour luy.

1635. Pendant que Cromwel avançoit ainſi ſes deſſeins, il s'élevoit dans le Royaume des gens factieux qui ſemoient la crainte & la defiance dans tous les eſprits, ſous le beau prétexte d'être les Protecteurs & les Défenſeurs des biens & de la Liberté des Peuples. Voici quelle fut l'occaſion de ce déſordre. Les Anglois voyoient avec chagrin que les Hollandois pendant les dernieres Guerres Civiles s'étoient emparez du ſouverain pouvoir ſur la Mer, non ſeulement aux environs de leurs côtes, mais ailleurs; & ces derniers ayant juſtifié au long par un Ecrit cette conquête que les Anglois nommoient une veritable uſurpation, le Roy ſe crût obligé par l'avis de ſon Conſeil, & en particulier de *Noy* ſon

ſon Avocat Général de faire publier certains ordres qu'il envoya dans tous les Ports de ſon Royaume, pour faire conſtruire des Vaiſſeaux; & ayant mis une flotte en Mer, il reprit l'empire qu'il avoit eu autrefois ſur l'Ocean, & augmenta par ce moyen le commerce dans ſon Royaume, qui devint plus riche qu'il n'avoit jamais été. Malgré tous ces grands avantages on vit paroître dans le Parlement qui venoit d'être convoqué, pluſieurs Mécontens, ſçavoir ces Eſprits brouillons dont nous venons de parler, qui publioient de bouche & par écrit qu'ils n'avoient d'autre interêt que celuy de défendre & de ſoûtenir les Droits du Peuple, & que cette entrepriſe de tenir tant de vaiſſeaux dans les Ports & ſur la Mer, étoit fort à charge au Païs, & cauſoit plus de dommage que d'utilité. Pour cet effet, ils s'oppoſerent d'une maniere inſultante au payement des deniers, qu'on avoit accordez pour cela, & qui dans le fonds étoient néceſſaires, non ſeulement pour rétablir l'honneur de la Nation, mais encore pour le bien & la ſûreté de l'Etat.

Le Roy voyant cette oppoſition & les Satires qu'on écrivoit ſur cela contre luy, voulut juſtifier ſa conduite devant des Juges, auſquels cette affaire fut portée, & qui, par des déclarations ſouſcrites de leur main, témoignerent que le Roy n'avoit rien fait que dans les formes, & que tout ce qu'il avoit fait tournoit à la gloire & au bien du Royaume. Mais comme ces Eſprits groſſiers & brouillons dont nous venons de parler continuoient d'exciter des troubles par leurs calomnies & leurs mediſances, le Roy trouva à propos de proceder contre eux 1636.

ſelon la rigueur des Loix & de la Juſtice, ſans vouloir ſe prévaloir de ſon pouvoir arbitraire dont il croyoit pourtant avoir droit de ſe ſervir, pour ne donner aucun ſujet de plainte à ceux qui étoient mal-intentionnez pour luy. Il ne voulut pas même ſe ſervir de la déciſion de ces Juges qui avoient été nommez extraordinairement pour prononcer ſur cette affaire. Ce qui luy réüſſit de telle ſorte, que l'affaire ayant été portée à la Chambre de l'*Echiquier* qui eſt une eſpece de Tribunal, où il y a douze Juges, dix d'entr'eux déclarerent poſitivement que tout ce qui avoit été fait par le Roy dans cette occaſion étoit juſte, legitime & néceſſaire ſelon les Loix. Les deux autres, *Crook* & *Hatton* firent avec beaucoup de liberté une proteſtation toute oppoſée à celle-là, ils entrainerent dans leur parti pluſieurs autres ſéditieux, & augmenterent le nombre des ennemis du Roy; diſant hautement que le Roy en vouloit à la liberté des Peuples, & tâchoit de mettre les Anglois dans les fers. D'ailleurs ils chercherent les occaſions & les moyens de faire des cabales pour troubler le repos du Royaume.

1637. Nous avons déja parlé dans le Livre Second du fondement de ces Guerres qui furent cauſe de l'élevation de Cromwel, mais comme il eſt trés-néceſſaire pour l'intelligence de cette Hiſtoire d'en être bien inſtruit, il ne ſera pas hors de propos d'en donner une idée plus nette & plus préciſe. Les prétextes que nous venons d'indiquer ayant donc aigri les Mécontens d'Angleterre & d'Ecoſſe, qui malgré la jalouſie ordinaire entre ces deux Nations ne laiſſoient pas d'être trés-bien d'accord dans cette occaſion, ils réſolurent enfin de commencer la Tra-

Tragedie en ouvrant la premiere Scene en Ecoſſe. Bien que les Evêques de ce Royaume, ne mépriſaſſent point la Lithurgie de l'Egliſe Anglicane, cependant, ſoit par ambition, ou par la jalouſie qu'ils portoient aux Evêques d'Angleterre, ils ne vouloient point s'y conformer, & en demandoient une pour eux en particulier, afin qu'on ne crût point qu'ils dépendiſſent de l'Angleterre. Ils en compoſerent donc une à leur fantaiſie, & l'envoyerent au Roy afin qu'il la lut & y donnât ſon approbation. Le Roy l'ayant receûë choiſit un certain nombre de Prélats pour l'examiner. Williams Evêque de Lincoln en fut le Chef, & propoſa aux autres s'ils vouloient qu'*Olivier Cromwel* ſon parent leur ſervit de Secretaire dans leurs Conferences. Comme il paſſoit pour un Eccleſiaſtique d'une grande piété (car il n'avoit garde de faire voir à perſonne le fonds de ſon cœur) & pour un fort habile homme, il fut agréé généralement de tout le monde. Il eut permiſſion de parler & de dire ſon ſentiment dans les Conferences, bien qu'il n'eût point voix déciſive mais déliberative. Il facilita même l'intelligence de quelques Articles qui avoient quelque difficulté. Ainſi la Lithurgie des Evêques Ecoſſois ayant été approuvée fut remiſe entre les mains du Roy, qui la renvoya en Ecoſſe aux Evêques, avec permiſſion de la pouvoir publier, & de la faire obſerver dans leurs Egliſes. Ces Prélats qui ſouhaitoient de voir prévaloir leurs ſentimens, & 1638.
que la Liturgie qu'ils venoient de compoſer fut approuvée, n'eurent pas plûtôt reçû l'approbation du Roy, que, ſans prendre aucun temps pour conſulter ce qui ſeroit le plus à propos de

faire pour ôter au Peuple tout ſujet d'aigreur, ils en ordonnerent promptement la publication: ce qui ſe fit juſtement un jour de Dimanche le 23. de Juillet de l'année 1637. auquel jour on en fit la lecture au Peuple, & on commença à s'en ſervir en diverſes Egliſes du Royaume. Cela cauſa de grands troubles en divers lieux & particulierement dans la Ville d'Edimbourg, où la ſedition populaire fut entretenuë par le Marquis de *Hamilton*, par le Comte de *Roxboroaux*, & par *Traquair*, qui s'étant trouvez à l'Egliſe dans le temps que l'Evêque qui avoit voulu avoir le plaiſir de la publier le premier, en commença la lecture, ſortirent en murmurant; & pluſieurs à leur exemple firent la même choſe. Or comme ces trois Gentilshommes avoient beaucoup de credit & d'autorité, ils n'eurent pas de peine à trouver des gens qui embraſſerent leur party. Pluſieurs même qui étoient au ſervice du Roy & de ſon Conſeil en Ecoſſe, & qu'on croyoient trés-fidelles au Roy, ſe déclarerent contre luy, au grand étonnement de la Cour. Mais il arrive quelquefois que les Princes ſont expoſez à reſſentir les ſuites fâcheuſes des fautes qu'ils ont commiſes eux-mêmes.

Cette ſedition ne fut pas fort violente dans ſa naiſſance. Elle ne fut ſuivie d'aucun meurtre conſiderable, mais elle s'accrût en peu de temps, parce que les trois Gentilshommes dont nous venons de parler & qui animoient les autres, ne vouloient point embrouiller cette affaire pour être enſuite dans la neceſſité de la débrouïller ſans le ſecours de perſonne; mais ceux-cy & les autres qui s'oppoſoient à l'établiſſe-

bliſſement de cette Lithurgie, & à tous les ordres que le Roy avoit donnez pour la faire recevoir, firent tant par leurs allées & venuës, qu'ils engagerent à une eſpece de Ligue le reſte de la Nation; de ſorte que chacun s'obligeoit par un ſerment ſolemnel de s'employer de toutes ſes forces à extirper l'Epiſcopat & à ne ſouffrir plus des Evêques en Ecoſſe, & à regarder comme autant de ſuperſtitions & d'hereſies toutes les choſes contenuës dans la Liturgie, ſans vouloir même recevoir les quatre Articles du Synode de *Perth*, ny le Livre des Communes Priéres. Et pour donner plus de vigueur à leur faction, & rendre leur parti plus conſiderable, ils s'engagerent par cette Ligue, de ſe défendre contre tous ceux qui protegeroient les Epiſcopaux, & qui voudroient s'oppoſer à leurs deſſeins, ſans excepter même le Roy: extremité la plus ſcandaleuſe & la plus horrible qui ſe puiſſe imaginer. Cependant, le Marquis Hamilton alla en poſte à Londres pour repreſenter au Roy la neceſſité qu'il y avoit de couper cours à ces troubles en aboliſſant l'Epiſcopat. Le Roy à ſa ſollicitation & à ſa perſuaſion donna des ordres pour faire ſupprimer la Liturgie, le Livre des Communes Priéres, & les Articles du Synode de *Perth*, quoy que tout cela eut été confirmé par le Parlement d'Ecoſſe. Malgré toutes ces avances, les Ecoſſois ne furent point ſatisfaits, mais ils furent, au contraire, aigris plus que jamais par cette derniere Déclaration du Roy, parce qu'ils prétendoient que l'Epiſcopat fut entierement aboli, ſans un plus long delai.

L'Evêque Williams, qui ne deſiroit rien tant

tant que de mettre Cromwel en credit, & de l'établir toûjours mieux dans l'eſprit du Roy, propoſa à ſa Majeſté & à ſon Conſeil, qu'il ſeroit fort néceſſaire, pour terminer cette affaire, d'envoyer en Ecoſſe deux Eccleſiaſtiques moderez, & intelligens, afin qu'ils traitaſſent avec les principaux Chefs des Ennemis de l'Epiſcopat, pour tacher de vaincre leur obſtination; & en même temps il repreſenta que Cromwel ſon Couſin pourroit être l'un de ces deux Députez, puis qu'outre ſes mœurs édifiantes, & ſa grande habileté dans les affaires Eccleſiaſtiques & dans les matiéres de Religion, il avoit une éloquence grave & modeſte, & un talent tout extraordinaire de perſuader; & qu'ainſi il ne doutoit point qu'il n'apportât quelque remede à cette affaire. Le Roy perſuadé auſſi bien que ſon Conſeil que la choſe ne manqueroit pas de prendre à peu prés le tour que diſoit l'Evêque Williams, goûta cette propoſition, & ſur tout en ce qui regardoit Cromwel; avec cette précaution, que, puis que le Marquis de Hamilton ſe trouvoit à la Cour, Cromwel confereroit avec luy en termes généraux, & ſçauroit de luy dans la ſuite, s'il croyoit que ſon voyage en Ecoſſe pût être de quelque utilité. Hamilton fut trés-ſatisfait des entretiens qu'il eut avec Cromwel, & celuy-ci luy ayant demandé ſon ſentiment ſur ſon voyage en Ecoſſe, il répondit que, ſi l'on avoit un tel deſſein, il ne croyoit pas qu'on pût trouver perſonne qui fut plus capable de le bien executer que luy-même. Ainſi Cromwel fut envoyé en poſte en Ecoſſe avec le Chanoine *Stapleton*, qui étoit fort bon Orateur & trés-

verſé

verſé dans ces ſortes de matieres. Etant arrivez tous deux à Edimbourg ſans aucun caractére, & ſans autre témoignage qu'une lettre de Hamilton, ils trouverent les eſprits ſi obſtinez qu'ils ne purent les faire venir à aucun accommodement. Les Ecoſſois proteſterent ne vouloir plus entendre parler du Gouvernement Epiſcopal, & ayant ſçû par une Lettre du Secretaire d'Etat, que le Roy n'approuveroit jamais une ſemblable réſolution, ils ſe determinerent à la prendre d'eux mêmes ſans le conſentement du Roy. Ayant donc fait une grande Aſſemblée dans l'Egliſe Cathedrale de Glaſcou (aprés que Stapleton & Cromwel ſe furent retirez d'Ecoſſe) ils abolirent entierement l'Epiſcopat, & fulminerent des excommunications & des anathemes contre les Evêques & contre tous ceux qui oſeroient ſoûtenir à l'avenir leurs interêts. Mais comme ils ne doutoient point que le Roy ne voulut prendre vengeance de cette action, il jugerent à propos de le prévenir, & de luy ôter le moyen de le pouvoir faire. Pour cet effet, ils s'aſſûrerent de tous ſes revenus, ſurprirent les fortereſſes & les Châteaux qui luy appartenoient, & en vinrent à une rebellion ouverte en prenant les armes.

Le Roy plein d'une juſte indignation, fit promptement avec les Troupes qu'il avoit ſur pied, avec les Anglois qui luy étoient le plus fideles, & avec des Irlandois, un bon Corps d'Armée, où il y eût plus de trois mille Gentilshommes. Il alloit ſuivant toutes les apparences remporter une victoire ſignalée: mais pour ne pas répandre le ſang de ſes Sujets, il ſe contenta de paroître ſur les frontieres d'Ecoſſe, 1639.

per-

perſuadé que la terreur de ſes Armes obligeroit auſſi tôt ſes Ennemis à mettre bas les Armes ſans qu'il fut néceſſaire d'en venir aux mains. La choſe ne manqua d'arriver comme il le deſiroit : car les Ecoſſois n'eurent pas plûtôt appris que le Roy venoit à eux avec une puiſſance Armée, qu'ils envoyerent des Députez pour luy déclarer leur intention, qui étoit, de remettre tous leurs differends à des Commiſſaires de l'un & de l'autre Parti pour terminer les affaires comme ils le jugeroient à propos. Le Roy ayant accepté cette propoſition avec beaucoup de bonté, il fut réſolu que les Ecoſſois enverroient à Berwick huit Députez, ce qu'ils firent. Le Roy de ſon côté, en envoya autant ; & comme l'Evêque Williams avoit conçu une fort haute opinion de Cromwel, il conſeilla au Roy de l'envoyer à cette Conference, non en qualité de Député, mais comme particulier, avec une ſecrete commiſſion de faire en ſorte que l'accommodement ſe fit à l'avantage du Roy, en tâchant adroitement de gagner la confiance des Commiſſaires Ecoſſois. Cromwel ne manqua pas de ſe bien acquiter de ſon devoir. Enfin le Traité fut conclu, au contentement du Roy, le 17. de Juin de l'année 1639. & au premier avis il licentia ſes Milices, & reprit le chemin de Londres, où il fut à peine arrivé qu'il s'apperçut de la faute qu'il venoit de faire, reconnoiſſant que cette levée de Troupes n'avoit ſervi qu'à vuider ſon épargne, & à rendre les Ecoſſois plus inſolens. Ainſi fut juſtifié le ſentiment de Cromwel qui dit au Roy en preſence de l'Evêque Williams, *Sire, je crains que les Ecoſſois ne trompent Vôtre Majeſté. Ils vous endor-*

endormiront par ces negociations qu'ils vous propoſent, & feront quelque Traité frauduleux pour vous obliger à quitter les Armes, & pour avoir le temps de meurir leurs deſſeins. Et certainement ſi V. M. déſarme une fois, ſans aſſembler une autre Armée, les Ecoſſois ne manqueront pas d'executer leurs projets. En quoy il fut bon Prophete pour le malheur du Roy, qui dit enſuite à Williams, *Vôtre Cromwel nous a dit la verité, mais nous n'en avons pas ſçû profiter, & nous nous ſommes fiez à ceux qui avoient moins d'eſprit que luy.*

Le Roy n'eût pas plûtôt licentié ſon Armée, qu'il reconnut que cette Paix ne luy étoit pas tout-à-fait avantageuſe par le procedé de l'Armée Ecoſſoiſe, qui répandit de fauſſes copies du Traité, afin de decrediter le Roy. Les Ecoſſois conſerverent outre cela leurs Officiers de guerre, & les payerent comme à l'ordinaire. Ils n'obſerverent plus les regles qu'on avoit accoûtumé de garder pour aſſembler le Parlement, ils uſurperent les droits de la Couronne, & en vinrent ainſi à une manifeſte rebellion. Le Roy voyant cela, fit venir auprés de luy ſon Lieutenant en Irlande, qu'il regardoit comme ſon principal appuy, & le créa bientôt aprés *Comte de Strafford* dans le Comté d'Yorc; & ce fut par ſon conſeil, & par celuy de l'Archevêque de Cantorbery, & de l'Evêque de Lincoln qui étoient ſes plus grands Favoris, qu'il convoqua le Parlement le 7. de Decembre pour le 13. d'Avril. Il y eut deux raiſons qui obligerent le Roy à déclarer la convocation du Parlement, quatre mois avant qu'il ſe dût aſſembler: la premiére fut pour donner le

temps

temps au Viceroy d'Irlande, dont nous venons de parler, de tenir un Parlement dans ce Royaume, ce qu'il fit avec beaucoup de ſuccés, car il obtint une levée de 8000. ſoldats, ſix mille hommes de pied, & deux mille Chevaux, avec l'argent qu'il falloit pour les entretenir & les pourvoir d'armes & d'autres choſes néceſſaires. L'autre raiſon qui obligea le Roy à prendre un ſi long terme depuis la convocation juſqu'à la tenuë du Parlement, ce fut, afin que ſous l'eſperance du futur Parlement, il pût avoir le temps de trouver de l'argent à emprunter pour s'en ſervir à faire la guerre, en cas que le Parlement luy en refuſât, comme il s'en doutoit, & comme il arriva effectivement. Et voilà la veritable raiſon de cette convocation du Parlement differée juſqu'à un ſi long terme, ce qui donna beaucoup à parler en Angleterre & en Ecoſſe, chacun débitant des maximes politiques, ſuivant la coûtume des Peuples qui tirent des conſéquences étranges ſur tout ce que font leurs Princes.

Dans ce temps-là (pour le dire icy en paſſant) Cromwel eût envie de faire un petit voyage de quelques ſemaines en Irlande, pour voir ce Royaume, & obſerver le naturel & l'état du Peuple & du Clergé. L'Evêque Williams approuva ſon deſſein, eſperant que par cette modeſte éloquence qui paroiſſoit dans tous ſes diſcours, jointe au zele qu'il avoit pour le Roy, il pourroit rendre dans cette occaſion quelque important ſervice à ſa Majeſté, en perſuadant aux Membres du Parlement, dans les entretiens qu'il auroit avec eux, à accorder les grands ſubſides que le Roy demandoit pour ſoû-

ſoûtenir le poids de la Guerre où il alloit être engagé. Cela étant ainſi, le voyage que le Comte de Stafford, ou, pour mieux dire, *Henry Stafford* Vice-Roy d'Irlande (car il ne fut fait Comte que ſur la fin de Novembre en 1640.) fut obligé de faire en Irlande dans ce temps-là, vint bien à point pour Cromwel. L'Evêque Williams propoſa luy-même au Vice-Roy de le recevoir dans ſa compagnie; & celuy-ci accepta la propoſition avec plaiſir, ſur le rapport avantageux qu'on luy avoit fait de Cromwel, de ſorte qu'il le reçût à ſa Table, & le retint enſuite à ſa Cour durant deux mois qu'il demeura en Irlande, le conſiderant comme le Couſin d'un Evêque fort aimé du Roy, & pour lequel il avoit luy-même beaucoup d'eſtime. Le 22. de Mars Cromwel & luy revinrent à Londres; Stafford, ſuivant en cela, l'intention du Roy qui vouloit avoir l'aſſiſtance d'un ſi grand Favori dans le Parlement d'Angleterre. L'Evêque Williams luy étant allé rendre viſite un jour aprés qu'il fut arrivé, luy demanda s'il étoit content du ſervice & de la converſation de Cromwel, & Stafford luy répondit: *Monſieur, pour vous dire franchement ma penſée, vôtre Couſin Cromwel ne manque point d'eſprit, il en a aſſez pour les affaires du monde, mais un peu trop dans les choſes de la Religion. Il me ſemble même (je ne ſçai ſi vous y avez pris garde) qu'il a des idées un peu embroüillées ſur ce dernier chapitre. Je trouve qu'il y a trop d'hypocriſie dans ſon fait, & je crains qu'il ne penſe le contraire de ce qu'il dit: du moins, ſa phyſionomie ne me plaît point.* Ce Prélat fut tout étonné de voir que ce Seigneur eût conçu de

ſon

ſon Couſin une opinion ſi oppoſée à celle qu'on en avoit communément ; & comme il n'entroit du tout point dans ſon ſentiment, il n'y fit aucune reflexion ; mais l'ayant rapporté à Cromwel, celuy répondit avec ſa douceur ordinaire : *J'ai à me plaindre de mon mauvais deſtin qui me rend ſi odieux dans l'eſprit de ce Chevalier, mais j'eſpere que mes actions le feront changer de ſentiment.* Cependant il ne laiſſa pas de graver profondément dans ſon cœur le ſouvenir du jugement que ce Seigneur avoit fait de luy, & peut-être que cela ne contribua pas peu à conduire cet infortuné Gentilhomme ſur un Echaffaut, comme nous le verrons en ſon lieu.

Cependant le Parlement s'étant aſſemblé le 13. d'Avril, au lieu de ſe hâter à réſoudre ſur ce qui regardoit les interêts du Roy, ils perdoient le temps en diſcours inutiles, de ſorte que tout ce qu'ils firent dans huit jours ſe reduiſit à cecy, *que le Parlement déſaprouvoit la Guerre des Ecoſſois contre ſa Majeſté.* Ce qui vouloit dire, à parler proprement, qu'ils n'avoient aucune envie de ſervir le Roy dans cette guerre. Le Roy jugeant par là qu'il n'y avoit pas apparence que ce Parlement luy fut favorable, le caſſa le 5. de May. Le Clergé fit bien mieux éclater ſon zele envers le Roy, car s'étant aſſemblé ſelon l'ordre accoûtumé, il luy accorda un don gratuit de quatre shellings par livre Sterlin ſur toutes les Promotions aux Bénéfices Eccleſiaſtiques, pendant l'eſpace de ſix années. Cependant les Membres du Parlement qui venoit d'être caſſé, ſe tranſporterent en differentes Provinces du Royaume, dans les lieux

lieux de leur Demeure, & commencerent à exciter la rebellion dans toutes les Provinces. Ils cauſerent ſur tout dans celle de Southwarth une violente ſedition qu'on eut de la peine à calmer & qui ne ſe termina qu'avec la mort de celuy qui en avoit été le principal Auteur. Au milieu de tous ces deſordres la Reine accoucha, le 18. de Juillet, de ſon troiſiéme Enfant mâle qui fut nommé ſur les fonts de bâtême *Henry*, & Duc de Gloceſter par le Roy. Les Ecoſſois animez par les Mécontens d'Angleterre, reprirent les armes, & non contens de ſe tenir ſur la défenſive, ils entrerent en Angleterre, dans l'aſſûrance d'être ſoûtenus par les Anglois. Le Roy qui avoit levé une ſeconde Armée, l'envoya contre ces Rebelles ſous le commandement du Duc de *Northumberland*, qui avoit *Stafford* pour ſon Lieutenant, & bientôt aprés il alla luy-même en perſonne à la tête de ſon Armée, & pendant qu'il combattoit, ou qu'il s'acheminoit pour combattre d'un côté les Ecoſſois, les Anglois prirent les Armes de l'autre, & l'infortuné Charles ſe trouva ainſi au milieu de deux perils également à craindre.

Dans ce même temps il s'éleva quelques déſordres particuliers qui ne contribuerent pas peu à fomenter ces généraux. *Richard Neyle* 1641.
Archevêque d'Yorc étant mort le 30. d'Octobre, le Roy mit auſſi-tôt à ſa place Jean Williams Evêque de Lincoln, qui alloit déja du pair avec *Guillaume Laud* Archevêque de Catorbery, à conſiderer la faveur où il étoit auprés du Roy. Guillaume Laud avoit, depuis quelque temps, des differends avec l'Archevêque Neyle, touchant la prétention à la Primatie d'An-

d'Angleterre, que chacun de ces deux Archevêques s'attribuoit. Bien que Neyle ne voulut pas ceder ce point, il ne pourſuivit pourtant pas ſes droits avec au tant de chaleur qu'il devoit, peut-être parce qu'il voyoit ſon Competiteur ſi bien auprés du Roy: mais dés que Williams fut Archevêque d'Yorc, comme il ſe voyoit auſſi bien auprés du Roy que l'Archevêque de Cantorbery & qu'il étoit par conſéquent aſſûré d'être auſſi bien ſoûtenu & protegé que luy, il réveilla cette conteſtation avec plus d'ardeur que jamais, & prétendit la Primatie. Mais avant que de paſſer outre, il ne ſera pas inutile de montrer au Lecteur la ſource de ce differend.

Cette conteſtation avoit commencé dés l'année 1072. ſous Guillaume le Conquérant, entre Lanfranc Archevêque de Cantorbery & Thomas, qui de Tréſorier de l'Egliſe de Bayeux, avoit été fait Archevêque d'Yorc. Elle fut examinée, dés lors, à Windſor, en préſence de Hubert, Legat du Pape Alexandre II. qui adjugea la Primatie à l'Archevêque de Cantorbery par une ſentence que Henry VIII. confirma depuis. Henry ayant enſuite promû à l'Archevêché d'Yorc *Edoûard Lee* ſon Favori, celuy-ci ſe voyant ſi bien appuyé, ſupplia le Roy de revoir cette affaire, parce, *diſoit-il*, que le jugement de Windſor ne regardoit que la perſonne de *Lanfranc*, duquel le Pape & le Roy avoient voulu favoriſer le merite, ſans préjudicier au droit de ſon Siége qui étoit le plus ancien du Royaume, puis qu'il ſe trouvoit ſigné dans les Actes du Concile d'Arles tenu l'an 314. Henry ſe trouva fort embarraſſé dans une

une telle conjoncture, car d'un côté il ne vouloit point rejetter ouvertement la demande d'Edoûard Lee, ny dégoûter Crammer qui venoit d'être fait Archevêque de Cantorbery en le dépouïllant de son droit. Enfin aprés deux ans de dispute, il prononça sans juger la chose au fonds, que l'*Archevêque de Cantorbery* s'appelleroit *Primat de toute l'Angleterre*, & l'Archevêque d'Yorc *Primat d'Angleterre*: que le premier se diroit Archevêque *par la Providence Divine*, & le second *par la permission de Dieu*. Tout cela ne fit qu'assoupir leur dispute pour un temps. On la vit renaître avec la même chaleur bien-tôt aprés, & sur tout sous le Regne d'*Edoûard* & de la Reine *Marie*. *Elizabeth* étant ensuite montée sur le Thrône, prit la résolution de l'éteindre entierement, jugeant bien qu'il étoit fort nécessaire d'entretenir l'union entre les deux premiers Prélats de l'Eglise Anglicane. La chose étoit assez difficile pour elle, comme elle s'en apperçût dés qu'elle voulut l'entreprendre. D'un côté, le respect qu'elle devoit à la memoire du Roy son Pére ne luy permettoit pas de ruïner ce qu'il avoit fait; & de l'autre, l'antiquité à laquelle elle prétendoit se conformer en tout, luy faisoit voir le droit de l'Archevêque d'Yorc inconteſtable. Elle tint pendant plus de quatre ans continuels des Conseils particuliers dans son Palais, pour chercher quelque tempérament pour pouvoir satisfaire à la raison & sauver les apparences, pour contenter les deux Archevêques, & conserver en son entier la Decision du Roy son Pére, sans choquer les anciennes Loix du Royaume. Ses Conseillers se trouverent

ſouvent dans de grands embarras ſur cette matiere, mais enfin aprés bien des propoſitions, des conſultes, & des avis, on en vint à une déciſion qui parut d'abord fort étrange, mais qui fut pourtant approuvée des deux Partis; & ce fut celle que nous allons rapporter.

Ce temperament dont on s'aviſa pour accorder ces deux Prélats fut de défendre le mariage à celuy qui ſeroit déclaré le premier, & de le permettre au ſecond, faiſant ainſi une eſpéce de compenſation de l'honneur de l'un avec la liberté de l'autre. La ſentence qu'Elizabeth prononça ſur cela fut conçûë de cette maniére : *Que par l'autorité qu'elle avoit, en qualité de Chef de l'Egliſe Anglicane, elle permettoit à l'Archevêque d'Yorc de ſe marier, ainſi qu'à tous les autres Evêques de la Grand' Bretagne, à l'exception du ſeul Archevêque de Cantorbery, qui porteroit auſſi luy ſeul le titre de Primat d'Angleterre.* De ſorte que cet Archevêque fut contraint de payer l'honneur de ſa Primatie, par la rigueur du célibat auquel elle le condamna. Ces deux Prélats n'oſant décharger ſur la Reine le chagrin que ce reglement leur cauſoit, ſe chicanerent l'un l'autre ſur d'autres choſes. D'un côté l'Archevêque d'Yorc étoit piqué au vif de ſe voir dépouïllé pour toûjours d'un droit qui appartenoit à ſon Siége; & de l'autre celuy de Cantorbery ſe ſentant chargé d'une ſervitude impoſée à luy ſeul, & que ſon Concurrent luy avoit attirée, conſervoit un ſecret reſſentiment contre luy. Cependant *Thomas Young*, que la Reine même avoit fait Archevêque d'Yorc dans les premiers jours de ſon Regne, pour faire plus de depit à ſon Con-

Concurrent épousa à l'âge de 47. ans une jeune Angloise, belle & spirituelle, tâchant de dissiper par ce moyen le déplaisir qu'il reçut de la sentence d'Elizabeth. *Matthieu Parker* Archevêque de Cantorbery qui n'avoit alors que 40. ans, & qui étoit plus vigoureux & mieux fait que cet Archevêque d'Yorc, eût un grand creve-cœur de voir que son Concurrent avoit une belle femme entre ses bras pendant qu'il étoit obligé de vivre dans le célibat.

Aprés la mort d'Elizabeth, Jaques Roy d'Ecosse étant monté sur le Thrône d'Angleterre, ces differends de la Primatie se reveillerent dans la troisiéme année de son Regne, avec plus d'ardeur que jamais, entre *Richard Bancrof* Archevêque de Cantorbery, & *Tobie Matthews* Archevêque d'Yorc. Ce dernier renouvella ses prétensions, soûtenant que la sentence d'Elizabeth n'étoit fondée ny sur l'autorité d'aucune Loy, ni sur les Regles de la Bienséance; & qu'elle servoit plûtôt de raillerie que d'édification aux Nations Etrangeres. Ce qu'il y eut de plus remarquable en cette rencontre, ce fut, que les deux Archevêques se plaignoient; l'un ne voulant point perdre ses droits, & l'autre prétendant être chargé d'une sentence onéreuse, contraire à la liberté accordée dans l'Ecriture, & qui avoit beaucoup de rapport avec le vœu des Moines. Le Roy Jaques accoûtumé depuis long temps à trainer les affaires en longueur, ne se tourmenta guere pour terminer celle-cy. Il se contenta de recevoir les plaintes qu'on luy faisoit de part & d'autre, & differa de rendre une sentence décisive, tantôt sur un prétexte & tantôt sur un autre.

Cette conteſtation s'aigrit plus que jamais entre *Laud & Williams*, parce qu'étant l'un & l'autre dans les bonnes graces du Roy, chacun prétendoit l'emporter ſur ſon Concurrent : & ce differend ne ſervit pas peu à augmenter le feu de la ſedition qui s'élevoit contre le Roy. Car ces Prélats pour ſatisfaire leurs paſſions particuliéres ruïnerent le parti de leur Prince & leurs propres interêts, s'étant rendus odieux au Peuple, qui d'ordinaire eſt ſcandaliſé des Diſputes qui naiſſent entre les Eccleſiaſtiques. Ce fut donc bien à contre-temps que ces Prélats reveillerent ce Procés; & l'on peut dire que par ce moyen ils ouvrirent la porte à la ruïne du Roy & de l'Egliſe Anglicane dans toute la Grand' Bretagne, comme on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire. Peut-on concevoir une plus haute imprudence ? Deux Archevêques en qui le Roy met ſa plus grande confiance, qui ſont les plus chers Conſeillers de ſon Conſeil Privé & Secret, & ſes Miniſtres d'Etat, c'eſt à dire, les plus fermes appuis de ſa Couronne, au lieu de ſe tenir bien unis enſemble pour déſunir avec plus de facilité les Mécontens qui prenoient les Armes contre le Roy, ſe diviſent pour les mieux unir. D'autre part ceux qui travailloient à donner de nouvelles forces à la rebellion, ne ſongeoient, pour mieux brouïller les choſes, qu'à mettre la diſcorde dans le Conſeil du Roy, afin qu'étant dans la confuſion il ne pût trouver les moyens de défendre le Roy dans les occaſions preſſantes, en quoy ils réüſſirent admirablement.

Ce Procés ſur la Primatie s'étant donc élevé au commencement de la Rebellion, ces deux

Pré-

Prélats aveuglez par leur propre paſſion, n'eurent plus aucun ſoin des interêts du Roy, pour être trop occupez à ce qui les regardoit en particulier; & afin de pouvoir mieux ſe ſupplanter l'un l'autre, ils tâcherent de ſe rendre toutes ſortes de mauvais offices, animez par cette *haine inveterée ordinaire aux Theologiens*. Chacun s'appliqua ſur tout à diminuer le nombre des plus fidelles creatures de ſon Concurrent, afin que manquant de ſoûtien il pût être abbatu avec plus de facilité. Cromwel eût le malheur de ſe trouver engagé dans ce conflit, & de ſe voir contraint de défendre les raiſons de ſon Bienfaiteur, qui étoit ſur le point de luy faire avoir un Evêché. L'Archevêque de Cantorbery, qui voyoit quel ſecours ſon Adverſaire tiroit d'une perſonne ſi habile, & d'un parent ſi attaché à ſes interêts, crût devoir mettre tout en uſage pour perdre Cromwel, & il en trouva le moyen ſans beaucoup de peine, ayant été informé que Cromwel par ſes diſcours donnoit ſujet de croire qu'il tenoit pour la Secte des *Puritains*, & que Williams ne ſe mettoit pas en peine de luy faire changer d'opinion, de ſorte que Cromwel parloit comme s'il eut voulu inſinuer ſes ſentimens aux autres. L'Archevêque autoriſé dans tout ce qui regardoit la Religion; les ſoupçons qu'on avoit que Cromwel ne fut *Puritain*, & qui étoient aſſez bien fondez par l'imprudence qu'il avoit eu de le découvrir à quelques perſonnes; Williams qui n'oſoit pas le défendre avec chaleur, ſachant trés-bien que le ſeul nom de cette Secte étoit extremement odieux; enfin l'autorité du Comte de Stafford qui aſſûroit *qu'il croyoit Cromwel*

Puritain; tout cela contribua à le faire chaſſer non ſeulement de la Cour; mais auſſi d'auprés de l'Evêque Williams, qui ſe vit dans la neceſſité de ſupporter patiemment l'éloignement de celuy qui étoit ſon plus grand ſoûtien, & qui plus eſt, de ſe déclarer ſon Ennemi, de peur qu'on ne le ſoupçonnât luy-même d'être *Puritain*.

Voilà donc Cromwel chaſſé de la Cour, & privé de la faveur de celuy ſur la protection & la bienveillance duquel il avoit fondé de ſi hautes eſperances. Le voilà déchu de ce dégré de fortune qui l'alloit élever à la Prélature. Le voilà noirci du titre de *Puritain*, qui étoit le plus injurieux qu'on pût imaginer & que les Anglois avoient en grande horreur, aprés avoir demeuré pendant ſix ans dans de continuelles ſoûmiſſions à contrefaire le dévot. Le voilà trompé aprés avoir bien pris de la peine pour tromper les autres. Mais que dis-je? ce revers fut avantageux à Cromwel; car il devint l'ennemi du Roy, & joint à cette Troupe de Mécontens repandus dans le Royaume, il luy fit plus de mal que tous les autres, comme nous le verrons dans la ſuite. Il eſt aiſé de juger par ce que nous venons de dire quelles furent les penſées de Cromwel, lors qu'il vit ainſi tous les projets de ſon ambition renverſez. Son chagrin luy fit former des projets contre le Roy, la Cour, & tout le Clergé. N'ayant plus rien à menager il conçût les deſſeins les plus extravagants. Tout ce qu'un grand reſſentiment eſt capable d'inſpirer à un homme fier & violent comme il étoit, luy paſſa par l'eſprit. Il ſe propoſa de ſe vanger de l'Archevêque de Cantorbery, de la Cour & du Roy même

même, qui n'avoit pas voulu le soûtenir ; & ces premiers mouvemens de haine & de vengeance qu'il conçut, furent comme les semences de tous les troubles & de toutes les divisions qu'il causa dans la suite. Il fut sur le point de reprendre les Armes, & de s'aller joindre avec les Mécontens d'Ecosse qui s'étoient soûlevez ; mais il se résolut à prendre le parti de mener pendant quelque temps une vie retirée, & de s'enfoncer dans l'étude avec une nouvelle ardeur. Les Ouvrages auſquels il s'attacha le plus furent ceux de *George Buchanan* Ecossois, & de *Thomas Hinsborne* Anglois. Il avoit toûjours eu beaucoup d'inclination pour ces Auteurs parce qu'ils ont écrit avec le plus d'emportement contre l'authorité des Rois, & qu'ils ont entrepris de justifier les revoltes des Peuples contre leur Souverains. La Lecture de ces Ouvrages servit justement à nourrir son ressentiment, & à fortifier les mauvais desseins qu'il rouloit dans son esprit.

Ainsi, aprés avoir perdu ce qu'il avoit cherché, il obtint ce qu'il souhaitoit, ayant rencontré dans la lecture de ces Ouvrages dequoy satisfaire sa vengeance. Quoy que Cromwel eut naturellement l'esprit plein de maximes pernicieuses & seditieuses, cependant animé par son propre ressentiment il en inventa de nouvelles, & non content d'exhaler sa colere par les médisances & les calomnies qu'il répandoit dans ses discours, il voulut pousser plus loin sa vengeance par le moyen de ses Ecrits ; afin qu'en un moment elle se fit sentir en plusieurs endroits. Pour cet effet il se mit à écrire des Satires violentes contre le

Gouvernement d'Angleterre, c'eſt à dire, contre le Roy. Cependant comme Cromwel en vouloit principalement à l'Archevêque de Cantorbery, ce fut à luy qu'il porta de plus rudes coups.

Animé d'ailleurs par ceux qui ſçavoient qu'il étoit mécontent & capable de faire de ces ſortes d'Ouvrages, il compoſa contre cet Archevêque un petit Livre (ſans pourtant y mettre ſon nom) qu'il répandit par tout, & qui ne ſervit pas peu à exciter contre ce Prélat l'envie des Courtiſans & la haine du Peuple, car il l'accuſoit dans cet Ouvrage d'être la cauſe de tous les déſordres qui troubloient l'Etat, d'être Catholique dans le cœur, & d'avoir entrepris de détruire en Angleterre l'Ouvrage de la Réformation. Ces accuſations étoient appuyées par pluſieurs raiſons, & en particulier par celles qui ſuivent.

Qu'il avoit recommandé aux Profeſſeurs de l'Univerſité d'Oxford dont il étoit Chancelier, d'exhorter ceux qui étudioient en Theologie, à lire avec aſſiduité les Péres de l'Egliſe; & que, comme on luy avoit propoſé, au lieu des Péres, Witaker & Perkins, *deux Ecrivains Modernes de la Nation, qui étoient conſiderez comme les Oracles de la Religion Anglicane, il n'avoit rien répondu, marquant aſſez par ſon ſilence le peu d'eſtime qu'il en faiſoit. On luy reprochoit encore, que l'Evêque de* Landaff *qui avoit été député par le Roy Jaques au Synode de* Dordrecht *en Hollande, l'ayant prié inſtamment d'employer ſon credit, pour faire recevoir ce Synode dans la Grand' Bretagne, il avoit refuſé de le faire;*

& l'on

& l'on ſoûtenoit que la véritable cauſe de ce refus étoit que l'Archevêque n'aimoit point ce Synode, parce que l'Amiſſibilité de la Grace qui eſt un des Points de la Doctrine de Rome y avoit été condamnée, en la perſonne des Arminiens. *On ajoûtoit à cela que la paſſion violente qu'il avoit de ſe marier l'avoit porté à preſſer la caſſation du Sacré Reglement établi par la Reine Elizabeth, ſans conſiderer les inconveniens qui en pouvoient naître. Enfin on l'accuſoit de lâcher de temps en temps dans ſes Sermons des traits & des expreſſions qui avoient beaucoup de rapport avec celles dont les Prêtres & les Moines ſe ſervoient dans leurs Prédications. On n'oublioit pas de dire qu'étant de baſſe naiſſance il n'avoit pas des talens propres à bien ſoûtenir le caractére qu'il portoit.*

Les Partiſans de l'Archevêque de Cantorbery répondirent à ces accuſations par une ample Apologie, qui ſe reduiſoit à ceci: Qu'il ne s'étoit pas élevé à la Dignité de Primat par ſa naiſſance ou par faveur, mais par ſon ſeul merite, qui l'avoit fait regarder comme tres-digne d'occuper cette Place. Qu'il avoit l'eſprit également propre aux ſciences & à l'adminiſtration des affaires d'Etat, & qu'il avoit rendu de grands ſervices à la Couronne & au Royaume par ces heureuſes diſpoſitions: Qu'il étoit digne de la faveur du Roy & de l'admiration des Peuples: Qu'il n'avoit épargné aucun ſoin pour acquerir toutes les belles connoiſſances qui pouvoient luy être néceſſaires pour travailler au bien Public. Qu'aucun interêt humain ne l'avoit jamais pû détourner de ce qu'il connoiſſoit être juſte: Que ja-

mais aucun Prélat n'avoit soûtenu son caractére avec plus d'honneur & d'édification que lui; & qu'ainsi tout ce qu'on disoit & qu'on écrivoit contre luy n'étoit que pure calomnie. Qu'à la verité il avoit empêché qu'on ne reçut le Synode de Dordrecht en Angleterre, parce que ç'auroit été faire un affront à la Nation & à l'Eglise d'Angleterre de recevoir les Decrets d'un Synode tenu dans un Païs Etranger, & où aucun Ecclesiastique Anglois n'avoit assisté; & qu'enfin sa vie, ses actions, sa conduite & ses exercices religieux étoient assez connus de tout le monde pour détruire les calomnies qu'on publioit contre luy touchant ses sentimens, & pour faire voir qu'il n'avoit pas la moindre pensée de favoriser le Papisme.

Mais comme les hommes sont plus disposez à prendre de mauvaises impressions d'autruy que de bonnes, l'Apologie qu'on fit pour l'Archevêque de Cantorbery ne produisit aucun effet, & au contraire les Satires & les Medisances qu'on publia contre luy eurent grand cours & le rendirent odieux à tout le monde.

Cromwel écrivit, outre cela, à plusieurs Ecossois de ses Amis, contre la Lithurgie que l'Archevêque de Cantorbery avoit faite pour leur usage. Ainsi les Ecossois déja mal-intentionnez d'eux-mêmes contre cet Archevêque étant aigris par les observations de Cromwel, regarderent la Lithurgie qu'il avoit composée pour eux, comme un artifice concerté à dessein de les rendre superstitieux & idolâtres, comme les Papistes: c'est pourquoy ils brûlerent ce Livre dans la grande Place d'Edimbourg, déclarerent l'Eglise Anglicane per-

ni-

nicieuſe, & ne fréquenterent plus que les Aſſemblées des Puritains ; & ceux qui étoient trop attachez à la Lithurgie Anglicane furent non ſeulement vûs de mauvais œil, & regardez comme héretiques, mais ils ſe virent encore obligez de ſe retirer dans des Montagnes.

Pour revenir aux affaires d'Angleterre, le Roy voyant que la Rebellion augmentoit en Ecoſſe, & que celle d'Angleterre s'avançoit à grand pas, il aſſembla dans la Ville d'Yorc, où il s'étoit retiré pour être plus en ſûreté & plus prés d'Ecoſſe, un Conſeil des premiers Pairs du Royaume, afin de chercher avec eux quelque expedient pour éteindre un ſi grand feu. Il réſolut deux choſes par leurs avis. La premiere fut de nommer de nouveaux Commiſſaires pour traiter avec les Ecoſſois, pour écouter leurs plaintes, & examiner la juſtice ou l'injuſtice de leurs prétenſions, afin qu'en prévenant de plus grands malheurs, on pût procurer du repos à la Couronne, & aux Peuples. La ſeconde réſolution qu'on prit, fut d'aſſembler un Parlement, & on donna tout auſſi-tôt les ordres pour le convoquer le 3. de Novembre à Weſtmunſter. Ce Parlement auroit ſans doute été plus favorable au Roy, ou du moins ne luy auroit pas été ſi funeſte, ſi, au lieu de le tenir à Londres, on l'eût convoqué à Yorck, où le Roy auroit pû remedier plus promptement aux accidens qui pouvoient ſurvenir. Mais en attendant que ce Parlement s'aſſemble, continuons à voir ce qu'il y a de plus neceſſaire pour l'intelligence de cette Hiſtoire.

L'Angleterre ſe trouvoit diviſée en quatre Partis, & tout le Royaume étoit en déſordre

par le grand empreſſement que chacun faiſoit paroître pour renforcer ſon Parti, & le faire prévaloir ſur tous les autres. Le premier fut celuy du Roy, & ceux qui le ſuivirent furent appellez les *Malignans*, d'un mot qui en vieux langage Normand ſignifie les mal-intentionnez. Le ſecond fut celuy du Parlement, & ceux qui s'y attacherent, furent nommez *Parlementaires*. Le troiſiéme Parti étoit celuy des *Puritains*, qui obſervoient dans toute ſa pureté la *Reformation* de France, & de Géneve, faiſant profeſſion de ſuivre la Sainte Ecriture à la lettre, tant pour la foy que pour les mœurs; & qui aſpiroient, *diſoient-ils*, à une perfection plus grande que celle des autres Réformez. Cette exacte rigueur dont ils faiſoient profeſſion les rendoit extrêmement odieux aux autres. Enfin le quatriéme Parti fut compoſé de ceux qui ſe nommerent eux-mêmes *Independants*, qui diſoient qu'ils vouloient tenir le milieu, ſoit en matiére de Religion, ſoit dans les differends & les diſſenſions qui troubloient l'Etat. Mais on en parloit communément d'une maniere bien differente. Les Epiſcopaux accuſoient ces derniers de ne ſonger qu'à aigrir les eſprits, de ne travailler qu'à s'intriguer par tout, pour étudier les divers interêts, & deviner les deſſeins particuliers de chaque famille; & de ne decouvrir les reſſentimens perſonnels & les differends domeſtiques que pour en faire des diſſenſions publiques & des querelles d'Etat. Enfin d'autres diſoient (ſi c'étoit avec raiſon ou non, c'eſt ce que j'ignore entierement) qu'on voyoit entrer dans cette Cabale tous ceux qui étoient pourſuivis par leurs Créanciers,

ciers, ou qui cherchoient à faire fortune au milieu des troubles ; ceux qui étoient aigris ou contre le Roy ou contre quelques perſonnes particulieres ; ceux qui avoient l'eſprit Republicain, & qui étoient Ennemis de l'Ariſtocratie & de la Royauté, & qui ne pouvoient ſouffrir la ſplendeur des Grands : ces ames oiſives & inquiétes qui ſe dégoûtent d'une vie toûjours égale, & qui ſe plaiſent aux révolutions, & aux deſordres ; en un mot tous ceux qui eſperoient trouver leur avantage dans le changement ou dans la confuſion des affaires. Ce dernier Parti étant compoſé de tant de differentes ſortes de gens, fut le plus nombreux de tous, & comme il avoit en main le pouvoir de faire du mal s'il vouloit, il ne manqua pas d'en faire, parce qu'il n'avoit point d'autre envie.

C'eſt de ce parti que ſe rangea Cromwel, & il s'y engagea avec tant d'ardeur qu'il en devint enſuite le Chef, comme nous le dirons. D'abord, pour faire voir qu'il étoit propre à en ſoûtenir les interêts, il compoſa un Livre qu'il mit au jour, intitulé *La Samarie Angloiſe*. Ce Livre n'étoit autre choſe qu'une application perpetuelle qu'il faiſoit au Roy Charles & à toute ſa Cour de ce que l'Ancien Teſtament dit du Regne d'Achab, & dans laquelle il mêloit tout ce qui a jamais été inventé de plus odieux contre l'Autorité des Rois. Un Ouvrage de cette nature auroit été condamné, en temps de paix, je ne dis pas ſeulement par les Juges, mais de tout le monde, à être brûlé par la main du Bourreau ; mais dans un temps de trouble & de revolution comme celuy, au-

quel il parut, il produiſit des effets bien oppoſez. Bien qu'il y en eut une infinité d'exemplaires, cependant on les vendoit fort cher, & on le liſoit librement par tout ; & cela vint de ce que la Cour, au lieu de le mépriſer, témoigna vouloir châtier rigoureuſement celuy qui en étoit l'Auteur. Cromwel & ceux de ſon Parti, bien loin de ſe défendre de l'avoir fait, paroiſſoient en triompher, & être ravis que la Cour les en ſoupçonnât. Mais Cromwel n'étoit pas content d'avoir irrité un des Partis, il vouloit les exciter tous, les uns contre les autres, afin d'augmenter les troubles & les ſeditions juſqu'à un tel point qu'il fût impoſſible au Roy d'y remedier ſans courir de grands dangers. Dans cette vûë il fit un ſecond Livre auquel il donna pour titre *Le Prothée Puritain*, avec toutes les précautions poſſibles pour n'en être pas reconnu l'Auteur. Il y traitoit fort injurieuſement les deux Chambres du Parlement, nommant *Sectaires* & perfides tous ceux qui étoient oppoſez à la Royauté & à l'Egliſe Anglicane. Son deſſein fut de faire accroire aux *Parlementaires* & aux *Puritains* que ce Livre avoit été compoſé par les Partiſans du Roy : en quoy il réüſſit fort bien ; car ils le crurent ainſi, de ſorte qu'étant d'autant plus aigris ils s'éleverent contre le Roy avec plus de fierté qu'auparavant. Ce n'eſt pas que Cromwel ne fut, dans le cœur, tres-bon *Puritain*, & mauvais *Independant*, mais il croyoit pouvoir agir ainſi en apparence contre ce premier Parti, afin de mieux allumer le feu de la rebellion : dans le deſſein pourtant, pour la décharge de ſa conſcience, ſi tant eſt qu'il en eût une, dans le deſ-

ſein

ſein, dis-je, d'élever la Secte des *Puritains* au deſſus des autres, quand il auroit aſſez d'autorité pour le faire. Nous verrons comment il executa ce projet.

Nous avons déja dit que le Roy avoit donné des ordres pour la convocation du Parlement, qui ſe tint pour la premiere fois le 3. de Novembre. Dans la premiere Seance le Roy prit une entiére confiance ſur l'affection & la fidelité de ſes ſujets Anglois, qui ſont repréſentez par les Membres de la Chambre-Baſſe, mais il ne fut pas long-temps à ſe déſabuſer & à reconnoître ſon erreur; car dans la ſeconde Seance la premiere choſe qu'ils firent, fut d'exclurre du Conſeil du Roy le Comte de Stafford, Vice-Roy d'Irlande, & l'Archevêque de Cantorbery. Cela jetta l'épouvante dans l'eſprit de ceux qui ſuivoient le parti du Roy, & de ceux qui ſe diſpoſoient à l'embraſſer dans cette occaſion, où il avoit un extrême beſoin de recevoir du renfort. C'eſt pourquoy, dés qu'on ſçût que la Chambre-Baſſe prétendoit que le Roy ne ſe ſervit plus des conſeils de ces deux Favoris il n'y eut perſonne qui ne dit, *Que le Parlement avoit arraché les deux yeux au Roy*. Cromwel étoit Membre de la Chambre-Baſſe dans ce temps-là, ayant repris l'épée aprés avoir paru en Eccleſiaſtique. Il ne faiſoit pas grand bruit, mais il étoit l'auteur & le promoteur de pluſieurs mauvaiſes actions. La Chambre-Baſſe toûjours mal-intentionnée pour le Roy, accuſa les deux Favoris, dont nous venons de parler, de crime de haute trahiſon contre la Couronne, contre la Nation, & contre la Religion; & en vertu de ces accuſations, qui n'étoient appuyées d'au-

d'aucune preuve ils furent chaſſez de la Chambre-Haute, & conduits priſonniers dans la Tour de Londres, où l'Archevêque de Cantorbery demeura plus de trois ans ſans qu'on pût trouver des preuves pour le convaincre. A l'égard du Comte de Stafford ils allerent un peu plus vîte, car ils ſolliciterent fortement les trois Royaumes à produire contre luy tout ce qu'on pût imaginer pour le conduire ſur l'Echaffaut. Apres qu'on eut diſpoſé toutes choſes, pour luy faire faire ſon Procés ſelon l'uſage d'Angleterre, on le fit venir devant les Pairs du Royaume dans la Chambre Haute le 6. d'Avril de l'année 1642. Il ſe défendit ſi bien contre un nombre preſque infini d'accuſations venuës d'Ecoſſe & d'Irlande, outre celles qu'on luy intentoit en Angleterre, que la plus part le crurent innocent.

Mais pendant qu'on forme des cabales dans le Parlement pour faire un nouveau Procés au Comte de Stafford, il ne ſera pas mal à propos de dire un mot de la Femme de Cromwel. Cette Dame qui n'étoit pas moins ambitieuſe que ſon Mary, ny moins intrigante & moins propre à joüer pluſieurs perſonnages, voyant diſparoître les eſperances d'établiſſement qu'elle avoit conçûës avec ſon Mary, par le moyen d'un Evêché, & ſur le credit qu'ils commençoient d'avoir auprés du Roy; indignée outre cela, d'avoir paſſé ſa plus fraîche jeuneſſe à vivre en Religieuſe pendant ſix ans, à contrefaire la modeſte, & à ſoûtenir avec beaucoup d'hypocriſie le caractére de Dévote, qui ne s'accordoit guere avec ſon naturel, pour avancer les deſſeins de ſon Mary, elle chan-

changea de batterie, & en ſuivant l'exemple de ſon Mary, elle ſe mit à chercher la fortune par d'autres voyes. Quoy qu'elle prit des habits un peu plus magnifiques que ceux qu'elle avoit portez pendant ſix années, elle ne renonça pourtant point à un certain eſprit de diſſimulation, & à certains actes exterieurs de pieté. Elle ſe rendit extrêmement ſociable par les frequentes viſites qu'elle rendoit & qu'elle recevoit, afin de pouvoir faire par ſes diſcours ce que ſon Mary faiſoit par ſes Ecrits; ſachant tresbien que les Femmes ayant ſoin de rapporter à leurs Maris ce qu'elle leur diſoit dans ces ſortes d'entretiens, ſon mari ſe mettroit par tout en credit par ce moyen-là. Elle alloit donc diſant par tout que Cromwel avoit ruiné ſa fortune à la Cour, pour ne pas bleſſer ſa conſcience en la moindre choſe; qu'il avoit tellement à cœur la conſervation de la Liberté & des Privileges de la Nation, qu'il perdroit volontiers les plus grands avantages pour la maintenir; qu'en un mot il n'avoit aucune goûte de ſang dans les veines qu'il ne fut prêt à répandre pour ce ſujet. Mais comme elle étoit fine & adroite elle parloit à chacun ſelon ſes inclinations, s'accommodant aux divers préjugez que chacun avoit pour la Religion, afin de faire valoir le zele de ſon Mary, ce qui étoit le grand but où tendoient tous ſes ſoins.

Pour revenir maintenant au Comte de Strafford; les Communes n'ayant pas de preuves ſuffiſantes pour le perdre, prirent la réſolution de faire une nouvelle Loy pour le pouvoir convaincre de crime de haute trahiſon, déclarant pourtant qu'elle ne tireroit point à conſéquence

quence pour les autres juriſdictions ; & pour pouvoir mieux faire paſſer cette Loy, elles firent le 3. de May un Reglement par lequel tous les Membres de cette Chambre s'obligerent par ſerment *de maintenir les Droits & les Privileges du Parlement & la Liberté des Peuples ; de faire tous leurs efforts pour faire punir ſelon leur merite tous ceux qui par force, par adreſſe, par conſpiration, par leurs conſeils ou par quelqu'autre moyen faiſoient de notables préjudices à ces Droits & à ces Privileges ; & de ſe ſoûtenir les uns les autres contre ceux qui tenteroient des choſes contraires à cet engagement.* Le Roy & la Chambre des Seigneurs furent obligez de ſigner ce Compromis ; & voyant que la Chambre-Baſſe ne vouloit entendre parler d'aucun expedient pour remedier aux grands déſordres qui menaçoient l'Etat, & qu'elle demandoit à toute force la mort du Comte de Stafford, ils ſignerent, peut-être avec plus de précipitation que de juſtice, ſa ſentence, remplie de formalitez où la paſſion & le déſordre paroiſſoient également. Ainſi cet infortuné Comte fut conduit, le 30. de May à la Place de Towerhill, où l'on luy trancha la tête.

Il ſembloit que cette mort devoit ſatisfaire la cruelle avidité de la Chambre des Communes, mais bien loin de là, elle ne ſervit qu'à luy faire naître un plus violent deſir de dépoüiller le Roy de tous ſes droits ; & Cromwel en particulier dit dans la Chambre-Baſſe : *Que pour procurer une paix durable au Royaume, il ne falloit point laiſſer au Roy d'autre puiſſance ; que celle que les Venitiens donnoient à leur Doge qui portoit un Manteau Royal.* Cet avis fut aſſez

assez bien reçû, & l'on commença à l'executer en dépouïllant peu à peu le Roy de ses Droits les plus authentiques. Le lendemain aprés la Mort du Comte de Stafford, le Parlement accorda aux Ecossois 300000. Livres Sterl. sous le titre de secours fraternel ; & cependant les Ecossois étoient dans une manifeste rebellion contre le Roy. Le Droit de convoquer le Parlement fut remis au pouvoir des Baillifs & des Sherifs. On abolit pour toûjours les Droits de *Tonnage* & de *Tondage*. L'Acte, qu'on avoit fait pour entretenir une Flotte & un certain nombre de Cavallerie, fut cassé ; & outre plusieurs autres Actes injustes qu'on fit pour anéantir l'autorité & le credit que le Roy avoit dans le Parlement, on l'obligea à souscrire deux Actes dont l'un excluoit de la Chambre-Haute les Evêques, & privoit ainsi le Roy des services qu'ils pouvoient luy rendre par leurs conseils & par leurs voix. Par l'autre Acte le Roy renonçoit à son ancien Droit de lever des Soldats soit pour sa défense ou pour celle du Royaume. Et voilà comment le sentiment de Cromwel prévalut ; car par ce moyen on reduisit veritablement le Roy Charles à la condition du Doge de Venise.

Les Communes étoient semblables à ces malades attaquez d'une fiévre maligne, qui plus ils boivent plus ils sont alterez. Pour venir à bout de tous leurs projets, comme ils virent que le Roy leur accordoit tout ce qu'ils demandoient, ils entretinrent l'Armée Ecossoise au depens de leur Chambre, jusqu'à ce qu'ayant obtenu tout ce qu'ils vouloient, ils n'eurent plus rien à demander, & n'eurent plus besoin

par

par conſéquent de maintenir les Ecoſſois, qui ayant été licentiez s'en retournerent chez eux. Dans ce même temps le Roy prit la poſte & alla en Ecoſſe pour tâcher d'y rétablir ſes interêts qui y étoient entierement ruïnez. Il n'y fut pas plûtôt arrivé que dans l'eſperance de gagner l'affection des Ecoſſois, il confirma non ſeulement par une Déclaration du Parlement tout ce qu'il leur avoit déja accordé, mais encore par une bonté plus que ridicule il déclara qu'il leur accordoit les prérogatives qui luy appartenoient, & dont les Ecoſſois s'étoient déja emparez pendant leur rebellion; ce qui étoit autant que, s'il leur eût dit qu'il ſe contentoit du titre de Roy, & de l'honneur de voir porter l'Epée devant luy, avec quelque autre vaine pompe, ſe reduiſant à être Doge en Ecoſſe, comme il, étoit en Angleterre.

Les Irlandois ayans appris que les Ecoſſois avoient rendu leur condition meilleure par leur rebellion, prirent la réſolution de les imiter (je parle des Irlandois Catholiques) de ſorte qu'ayant pris les armes ils s'emparerent des meilleurs Ports, & des plus conſiderables Forteresſes, ils mirent en priſon ceux qui oſerent leur faire tête, & écrivirent au Roy qu'ils vouloient avoir l'exercice libre de leur Religion, avec des Egliſes telles qu'ils les ſouhaiteroient; & voyant qu'on tardoit à leur faire réponſe ils déclarerent ouvertement la guerre au Roy, & commencerent à perſecuter cruellement les Proteſtans. Le Roy étant allé luy-même au Parlement, luy donna avis de cette Rebellion, & le pria de luy accorder avant ſon départ un grand & prompt ſecours pour la repri-

primer : mais rien ne fut capable de flêchir les Communes ; ny les larmes des Proteſtans qui s'étoient refugiez à Londres, ny les priéres du Roy ne firent aucune impreſſion ſur leurs eſprits, juſqu'à ce que le Roy leur eut cedé quelque petit Droit qu'il avoit encore ſur les Soldats : aprés quoy même ils n'envoyerent en Irlande qu'un petit Corps d'Armée, compoſé d'Ecoſſois, & d'Anglois, qui ſe rendirent maîtres de la Ville & du Port de Carikfergus. Ces Milices furent ſi mal payées dans la ſuite qu'elles furent contraintes de repaſſer en Angleterre, pour ſervir le Roy contre le Parlement qui avoit commencé de luy faire la guerre : je dirai bientôt à quelle occaſion.

Pendant le peu de ſéjour que le Roy fit en Ecoſſe il tâcha de découvrir les raiſons qui avoient obligé les Ecoſſois à prendre les armes contre luy, & il trouva qu'ils y avoient été pouſſez par quelques *Parlementaires* d'Angleterre. C'eſt pourquoy il ne fut pas plûtôt retourn à Londres qu'il ordonna à ſon Avocat Général de charger les plus coupables du crime de trahiſon au premier chef, ce qu'il fit. Les accuſez furent Milord *Kimbelcon* Membre de la Chambre Haute, *Arthur*, *Haaslert*, *Hollis*, *Hambden*, *Pyn* & *Strode*, tous Membres de la Chambre-Baſſe. Le même jour le Roy envoya quelques-uns de ſes Gardes pour les faire priſonniers dans leurs Maiſons, mais en ayant eu avis ils demeurerent dans la Chambre Baſſe où ils s'étoient enfuïs, & dont les Membres ne ſe ſeparerent point afin qu'ils fuſſent plus au ſûreté ; & le Roy s'étant rendu dans cette Chambre le matin, demanda qu'on luy remit ces accuſez. Les Communes pri-

prirent tout cela pour un attentat horrible fait à tout leur Corps. Le Roy voyant qu'ils étoient si fort aigris, tâcha de les appaiſer, mais rien ne pût calmer leurs tranſports, ny la préſence du Roy, ny la Déclaration qu'il fit de déſiſter de ſon accuſation, ny tout ce qu'on pût leur repreſenter. Ils s'obſtinerent à demander pour ſatisfaction qu'on leur accordât le Commandement de la Flotte, & le pouvoir de diſtribuer les Officiers ſelon leur bon plaiſir, & qu'on remit la Tour de Londres entre leurs mains. Le Roy demeura quelques jours ſans leur faire réponſe juſques à ce qu'il eut envoyé la Reine ſa femme & ſon fils Ainé en Hollande. Aprés quoy il déclara ouvertement qu'il ne vouloit rien faire de tout ce qu'ils luy demandoient, & qu'il ne leur avoit rien accordé que par pure contrainte. Cependant comme il vit que le Parti du Parlement étoit plus fort que le ſien, & qu'il ſeroit en danger dans la Ville de Londres où les eſprits étoient trop portez à exciter des ſeditions, il aima mieux ſe retirer dans la Ville & Duché d'Yorck, où il pourroit mieux ménager ſes interêts avec le Parlement, ſoit par des negociations ou par les Armes.

Fin du Quatriéme Livre.

LA

LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE CINQUIE'ME.

Où l'on voit les premieres expeditions militaires de Cromwel, juſques à ce qu'il fut fait Lieutenant Général ſous le Généraliſſime Fairfax.

JUſques icy nous avons vû CROMWEL repreſentant divers perſonnages pour tâcher de s'avancer dans le Monde; ſans qu'aucun luy réüſſit, je veux dire à conſiderer ſes veûës particuliéres, car du reſte il ne reçut aucun talent de la Nature, & ne fit aucune choſe depuis le commencement de ſa Vie juſqu'à ce temps, qui ne luy ſervit de dégré pour l'élever à ce haut faîte de grandeur où il parvint dans la ſuite. Juſques ici il a travaillé à ſe frayer le chemin pour aller au Temple de la Fortune, & l'on peut dire que jamais perſonne ne vint plus heureuſement à bout d'une telle entrepriſe, comme l'avoûeront ſans peine ceux qui obſerve-

ront

ront exactement toutes les circonſtances de ſa vie. Déja, nous l'avons vû faire des merveilles dans les études, dans les Exercices des Armes, dans la profeſſion Eccleſiaſtique, & dans la conduite de ſes projets. Nous l'avons vû ſe diſtinguer par ſes ſoupleſſes, par ſon hypocriſie, par ſes ſatires, & par la maniere dont il s'eſt vangé de ceux auſquels il en vouloit. Maintenant nous le verrons l'épée à la main forcer la fortune, pour ainſi dire, à ſeconder ſes deſſeins, ne pouvant ſe réſoudre à l'attendre dans une condition privée.

Ce qui obligea Cromwel à prendre, ou, pour mieux dire, à tirer l'épée, & à devenir Soldat pour ſervir ſa Patrie, ce furent les triſtes larmes que les Anglois répandirent en apprenant le cruel maſſacre qui fut fait cette année en Irlande ſur la fin du mois de May, de tous leurs Compatriotes Anglois. Cromwel avoûa luy même pluſieurs fois aprés être devenu Protecteur, qu'il ne ſongeoit plus à prendre le parti des Armes, ſe voyant dans un âge trop avancé pour un tel exercice qui demande une jeuneſſe vigoureuſe, & de l'experience acquiſe par ſucceſſion de temps pour pouvoir s'avancer de dégré en dégré aux premieres Charges, & pour avoir l'honneur de gagner des victoires & de ſe charger de Lauriers. Mais à la nouvelle de ce maſſacre d'Irlande, où il perdit un Couſin Germain du côté de ſa Mére, & un Néveu de celuy de ſa Femme, il ſe réſolut à prendre les Armes. Il ne ſera donc pas hors de propos de parler un peu en détail de ce tragique évenement, qui fit tant de bruit dans l'Europe, & qui ouvrit à Cromwel le chemin

aux

aux emplois militaires. Comme on a écrit & parlé fort diverſement de cette affaire, chacun ſelon ſa paſſion, de part & d'autre, j'ay tâché, pendant que j'étois en Angleterre, d'en recueillir un précis le plus conforme à la verité que j'ay pû, de la bouche des perſonnes les plus déſintereſſées & les mieux inſtruites que j'aye rencontré. De ſorte que ſi les Catholiques & les Proteſtans veulent bien ſe dépouiller de toute paſſion, ils auront ſujet d'être ſatisfaits du recit que je vai faire de ce fameux évenement.

Il y avoit déja long-temps que les Irlandois trouvoient le joug des Anglois inſupportable, & particulierement depuis que la Reine Elizabeth & le Roy Jaques ſon Succeſſeur avoient tâché de mettre chez eux la Religion Proteſtante ſur le Thrône, quoy que les Proteſtans fiſſent à peine la dixiéme partie des Habitans, & qu'au contraire la plus grande partie fut compoſée de Catholiques. Or à meſure qu'Elizabeth & Jaques I. établiſſoient des Loix & employoient leur autorité pour faire du bien aux Proteſtans, en opprimant & abbaiſſant le parti des Catholiques, ceux-ci plus zelez pour leur Religion qu'ailleurs, n'aſpiroient à autre choſe qu'à trouver les occaſions de pouvoir ſecoüer un joug ſi rude, & reprendre leur ancienne liberté, dans la veûe de s'ériger en Republique & ſe mettre ſous la protection du Pape & du Roy de France : cependant les Rebellions du Parlement d'Angleterre contre le Roy ayant commencé, les principaux Chefs Irlandois jugerent que cette circonſtance étoit favorable à l'execution de leurs projets. D'ailleurs ils n'eurent pas de peine à ſe

perſuader que les Catholiques du Royaume donneroient les mains à tous les attentats qu'ils leur propoſeroient, vû les procedures du Parlement d'Angleterre, qui, de ſon propre mouvement, ſans en avoir reçû aucune permiſſion du Roy, avoit ordonné au commencement de cette année ſous des peines tres-rigoureuſes qu'on ôteroit des lieux publics, & des Maiſons particuliéres toutes les marques de la Religion Romaine, qu'on briſeroit les ſtatuës des Saints, qu'on brûleroit les Images, & qu'on caſſeroit même les vieilles vitres des Egliſes où il y auroit des peintures: ajoûtant à cela d'autres Edits tres-rigoureux, par leſquels non ſeulement ils défendoient aux Catholiques l'exercice de leur Religion, & condamnoient les Eccleſiaſtiques au banniſſement, mais encore ils faiſoient naître dans le cœur des Proteſtans de l'horreur pour les Catholiques. Les Irlandois ayant ſçû tout cela, en furent non ſeulement irritez, mais commencerent à craindre pour eux-mêmes. Ils receurent une ſenſible douleur en apprenant que les Anglois avoient brûlé pluſieurs Habits ſacrez dont on ſe ſert dans leurs Egliſes, & qu'ils avoient jetté des Crucifix dans le feu d'une maniére inſultante & furieuſe, comme auroient pû faire les Apprentifs de Londres, accoûtumez, comme on ſçait, aux plus grands emportemens. Bien que ces procedures irritaſſent extrêmement le zele des Irlandois, ou plûtôt augmentaſſent leur crainte, ils eurent un nouveau ſujet de ſonger à eux, ayant appris qu'on avoit réſolu dans le Parlement de Londres de brider avant toutes choſes les Catholiques Irlandois, de ſorte qu'ils

qu'ils ne puſſent être en état de s'oppoſer au deſſein qu'on avoit d'abolir en Irlande l'exercice public de leur Religion.

Les Catholiques Irlandois épouvantez & aigris par tous ces bruits, quoy que dans le fonds on n'eut pris aucune réſolution entre eux, envoyerent huit Députez vers le Roy en Angleterre, pour le prier de leur permettre de s'aſſembler dans quelque endroit, pour établir quelque ordre qui regardoit leur Religion, & pour pourvoir aux moyens de mettre leurs perſonnes en ſûreté, en cas que le Parlement d'Angleterre entreprit de les chagriner, diſant que, ſi ce Parlement avoit eu l'audace & l'inſolence de ſe rebeller contre leur propre Seigneur, & de faire tant d'Arrêts & d'Edits contre les Catholiques ſans ſa permiſſion, il voudroit à plus forte raiſon exercer ſa prétenduë autorité contre eux en Irlande. Le Roy n'ayant point pénétré le nœud de l'affaire, leur permit avec ſa bonté ordinaire de s'aſſembler à *Kilken*, dans la Province de *Linſter*. Cette aſſemblée ſe fit avec un Acte ou ſerment, ſous l'Autorité du Roy, comme on le peut voir dans un Livre intitulé, *Vindiciæ Catholicorum*. Elle ne fut pas compoſée de plus de 4000. perſonnes, car on n'y appella que les Pairs, les Chefs de Famille des Nobles, les Gouverneurs, & les principaux Chefs de leurs Egliſes, les Chefs de Famille les plus conſiderables, & enfin les Magiſtrats Catholiques. Dés qu'ils furent aſſemblez dans le lieu que nous avons dit, le Parlement de Londres & les Anglois qui étoient en Irlande crurent que ce n'étoit que pour réſoudre une levée de Troupes & d'argent

pour ſecourir le Roy dans la guerre qui alloit commencer entre luy & le Parlement. Mais cette Aſſemblée fut faite dans des veûes bien differentes de celles-là, comme l'évenement le fit voir, car d'abord les Irlandois commencerent à conſulter ſur les moyens qu'ils devoient chercher pour aſſûrer leur Religion, & pour ſe mettre en état de ne pouvoir plus être tyranniſez par les Anglois. Aprés avoir propoſé divers moyens, ils ſe rangerent dans le ſentiment d'un certain Avocat, nommé *Peeton* qui avoit la reputation d'être trés-verſé dans les affaires, & trés-zelé pour la Religion. Celuy-ci inſinua par ſon éloquence que les Siciliens n'avoient point trouvé d'autre moyen pour ſe délivrer de la ſervitude des François que de les maſſacrer comme ils firent dans les fameuſes *Vêpres Siciliennes*. Ainſi il fut réſolu de joûer le même tour aux Anglois qui étoient en Irlande, ſur la fin du mois de May; & s'étant engagez de parole les uns avec les autres, dans peu de jours ils firent un des plus horribles maſſacres, dont on ait jamais ouï parler parmi les Chrêtiens, car ſoit de ceux qui perirent par le fer ou de ceux qui furent pendus à des Arbres, ou qui furent ſubmergez dans les Fleuves & dans les Lacs, ou qu'on fit mourir de quelque autre genre de mort, il y eut plus 130000. Anglois de tuez, de ceux qui s'étoient venus s'établir dans cette Iſle. Ces furieux pouſſerent ſi loin leur rage & leur emportement qu'ils n'épargnerent pas même les Garniſons du Roy, & quoy qu'ils n'euſſent réſolu que de tuer ſeulement les Proteſtans, cependant il y eut plus de huit mille Catholiques qui perdirent la vie dans ce maſ-

ſacre,

ſacre, n'ayant pas été poſſible de reprimer la fureur dés qu'elle ſe fut emparée des eſprits.

Cromwel prit de là occaſion de charger le Roy d'une des plus violentes accuſations qu'il pût imaginer, car pour le rendre entierement odieux il ne fit pas difficulté de faire courir le bruit par tout, que c'étoit luy qui avoit été cauſe de la mort de tant de perſonnes innocentes. Si l'on veut attribuer au Roy la cauſe de cet évenement tragique, il faut ſçavoir ſi c'eſt directement ou indirectement. Il eſt certain que le Roy fut coupable indirectement dans cette occaſion, car s'il n'eût pas donné aux Catholiques un pouvoir ſi ample de s'aſſembler à *Kilken* comme ils firent, ce maſſacre ne ſeroit pas arrivé parce qu'ils n'auroient pas eû la commodité de le machiner. Du reſte le Roy n'eut aucune part à cette action directement, parce qu'étant enclin naturellement à la douceur & à la clemence il n'étoit pas capable de former des deſſeins ſanguinaires & barbares tels que celuy qui fut executé en Irlande, d'ailleurs ſon interêt étoit entierement contraire à une ſemblable execution : car dans quelle veûë auroit-il fait perir les Anglois d'Irlande, qui luy étoient ſi fidelles ? La verité eſt que le Roy accorda aux Irlandois Catholiques la permiſſion de s'aſſembler, dans la croyance où il fut qu'ils n'avoient autre deſſein que de parler du Gouvernement de leur Religion, & des moyens de luy fournir des gens de guerre & de l'argent pour le ſoûtenir dans la guerre qui commençoit à s'élever entre luy & le Parlement. On n'a jamais bien ſçû ſi le Comte de Stafford avoit eu part à la réſolution des Irlandois, mais il y en eut toutes

les apparences. Pour le Roy, il n'eût pas plûtôt appris cette nouvelle à Oxford, où il étoit alors, qu'il écrivit à ſon Parlement à Londres, qu'il avoit réſolu de paſſer en Irlande pour punir une ſi cruelle rebellion; mais le Parlement n'y voulut point entendre.

En effet comme le Parlement avoit plus d'envie, pour venir à ſes fins, d'abbatre l'autorité du Roy que de vanger l'injure qui venoit d'être faite à la Nation Angloiſe par l'effuſion de tant de ſang innocent, il n'avoit garde de conſentir à la demande du Roy, c'eſt à dire, de luy fournir de l'argent, & les Troupes qu'il avoit ſur pied, pour faire un grand Corps d'Armée avec lequel il allât châtier les Rebelles d'Irlande: parce qu'ayant une fois toutes ces forces en main, aprés avoir châtié ceux-ci, il auroit enſuite rangé les *Parlementaires* dans le devoir. Voilà ce qui empêcha le Roy d'executer la réſolution qu'il avoit priſe d'aller châtier en perſonne l'attentat des Irlandois. Un Milord Anglois, fort attaché aux interêts de ſa Nation & plus encore à la Religion Proteſtante, mais dégagé de paſſion, & qui avoit perdu ſon Pére dans ce maſſacre, me parlant de cette ſanglante boucherie me dit entre autres choſes, *Pour vous déclarer ſincerement ma penſée en peu de mots, je vous dirai que l'effuſion de tant de ſang innocent ne doit être attribuée qu'à nôtre Parlement d'alors qui s'étoit rebellé à contretemps, & avoit pris les Armes ſans raiſon; qui anima les Catholiques par tant d'Edits & d'Actes qu'il publia ſans autre fondement qu'une autorité uſurpée, & qui s'étoit perſuadé qu'il pourroit opprimer le Roy & les Irlandois: Car ſi ce*

Par-

Parlement n'en fut pas venu à tous ces excés, les Irlandois n'auroient jamais penſé à faire ce maſſacre. Ainſi c'eſt le Parlement qui doit rendre compte à Dieu de tant de ſang répandu, & non pas l'infortuné Charles, dont on accuſe injuſtement la memoire.

Lors que le Roy fut obligé d'amaſſer des forces pour faire la guerre aux Ecoſſois, il fit dans la Ville de *Hull* un grand Magazin d'Armes & de Munitions, qui fut conſervé quoy qu'on n'en eût plus beſoin. Mais ſe voyant à préſent rengagé dans une guerre, peut-être plus cruelle, avec le Parlement de Londres, il jugea à propos de s'aſſûrer de ce Magazin. Pour cet effet il s'avança en perſonne vers la Ville de Hull pour en prendre poſſeſſion. Mais le Chevalier *Jean Hotham* que la Chambre des Communes, avoit fait Gouverneur de cette Place, n'eut pas plûtôt appris l'approche du Roy qu'il luy ferma les portes, & luy en refuſa inſolemment l'entrée. La Nobleſſe de la Province d'Yorc que le Roy avoit déja invitée à venir auprés de luy, n'eût pas plûtôt appris l'affront qu'on venoit de faire au Roy, qu'elle le vint trouver en grand nombre, chaque Gentilhomme menant avec luy des Valets à Cheval, pour luy être d'un plus grand ſecours. Le Parlement ordonna des Gardes pour ſa ſûreté, & appella l'action du Roy une inſulte qu'il luy avoit fait les Armes à la main. Il ne ſe contenta pas d'aſſembler pour ſa défenſe les milices de la Bourgeoiſie de Londres, mais il obligea le Peuple de la Campagne voiſine à prendre les armes.

Cependant l'Armée du Roy groſſiſſoit tous les jours. Elle étoit d'ailleurs bien pourvûë

d'artillerie, d'armes & de munitions, que la Reine avoit envoyé de Hollande; de ſorte que le Roy ſollicité par la Nobleſſe de la Province d'Yorck à reparer l'inſulte qu'on luy avoit fait devant Hull, alla mettre le ſiége devant cette Place. D'autre part le Parlement, qui avoit fort augmenté ſes forces, & qui les augmentoit inceſſamment, prit la réſolution d'empêcher qu'une Place ſi importante, où étoient renfermées toutes les proviſions de guerre du Royaume, ne tombât entre les mains du Roy. Pour donc faire les choſes avec ordre, ils nommerent, pour Lieutenans Généraux de leur Armée, les Comtes de *Bedford* & de *Pembrock*, dont le premier eût le commandement de la Cavalerie, & l'autre celuy de l'Infanterie. Pour ce qui regardoit leur Flotte ils en donnerent le commandement au Comte de *Warwick*, qu'ils élurent Grand Amiral, & qui ſuppleoit à ſon peu d'experience par ſa grande autorité. On choiſit d'une commune voix, pour Généraliſſime, *Robert d'Evreux*, Vicomte d'Herefort, qu'on nomme communément *Comte d'Eſſex*, quoy que ſa Maiſon n'ait porté ce titre qu'en 1661. Quoy qu'il en ſoit, ce Chevalier eût cette importante Charge parce qu'il étoit regardé comme le plus grand Capitaine du ſiécle; mais ſes actions ne répondirent point à cette haute opinion qu'on avoit de luy. De plus, le Parlement donna des commiſſions à tous les Seigneurs qui en demanderent pour armer dans leurs Provinces; & pluſieurs vinrent s'offrir pour ſervir dans cette Armée, qui groſſiſſoit tous les jours, de ſorte que le Roy commença à la redouter.

Crom-

Cromwel qui n'attendoit qu'un vent favorable pour s'embarquer à propos, ne negligea pas cette occaſion. Il ſçavoit que pour faire fortune il avoit ſur tout beſoin d'acquerir de la reputation; & n'ayant pû le faire dans l'état Eccleſiaſtique, il ſe determina à tenter avec plus d'ardeur la voye des armes, perſuadé que c'étoit le chemin le plus court pour aller à la gloire. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable à ſon deſſein. Voyant que le Comte d'Eſſex (car c'eſt ainſi que nous l'appellerons) commençoit à craindre pour la Ville de Hull à cauſe de la vigueur avec laquelle le Roy l'attaquoit, il demanda à ce Général permiſſion d'aller s'y jetter, n'ignorant pas que *la Fortune ſeconde les efforts de ceux qui oſent tenter de grandes entrepriſes*, & perſuadé d'ailleurs que ce ſeroit le moyen d'engager le Parlement dans ſes interêts & d'établir ſa reputation ſur un fondement inébranlable. Sa propoſition ayant été approuvée, il choiſit douze Cavaliers à ſa fantaiſie, c'eſt à dire, les plus hardis & les plus déterminez de l'Armée, il traverſa vers le minuit le Camp du Roy, accompagné d'une grêle de Mouſquetades dont il ſe ſauva comme par miracle, ſans avoir perdu qu'un de ſes gens. Etant arrivé à la Porte de la Ville, & ayant fait dire ſon nom au Chevalier Hotham qui en étoit Gouverneur, comme nous l'avons déja dit, & ſon grand ami, il fut reçû dans la Place avec beaucoup de joye. Aprés avoir fait cette généreuſe action de Soldat, il en fit une d'Orateur & de Miniſtre, car il ſe mit auſſi tôt aprés à parler au nom des deux Chambres à tous les Habitans avec une force

merveilleuſe, du ſecours qu'ils devoient attendre de la protection de Dieu, du zele qu'ils devoient avoir pour la Réformation, & de l'horreur avec laquelle ils devoient regarder le Papiſme, ajoûtant qu'il avoit embraſſé de bon cœur cette occaſion d'expoſer ſa vie à un ſi grand danger afin d'avoir part à leur gloire ou à leur martyre. En un mot, il ſçût ſi bien perſuader tout le monde que quoy qu'ils fuſſent ſur le point de ſe rendre, ils convinrent entr'eux par un ſerment ſolemnel de ſe défendre juſqu'à la derniere extrêmité; & de faire mourir quiconque parleroit de capituler.

On pourroit comparer *Cromwel* avec *Ambroiſe Spinola*, car l'un & l'autre devint grand Capitaine ſans avoir jamais été ſoldat. Spinola commença d'apprendre à faire des armes à l'âge de 25. ans, réſolu de renoncer aux emplois du Senat, pour n'avoir pû emporter une Charge dans ſa Patrie ſur un homme qui luy étoit fort inferieur en merite, & en naiſſance. Sa premiere expedition, qui fut une des plus remarquables qu'il ait faites, fut le ſiége & la priſe d'*Oſtende*, qui luy acquit une haute reputation. Et c'eſt ainſi qu'il devint grand Général, ſans avoir jamais été Soldat. La même choſe arriva à peu prés à Cromwel, car ſans avoir jamais eû aucun commandement, & ſans s'être exercé que fort peu dans les armes, aprés s'être continuellement appliqué à l'étude des Belles Lettres; & avoir paſſé l'eſpace de ſix années dans la Profeſſion Eccleſiaſtique, & avoir été ſur le point d'obtenir une Prélature, il devient tout d'un coup d'Eccleſiaſtique ſeculier, employe deux années à faire

des

des Livres, & auſſi tôt aprés il commence à paroître ſous les Armes & recueille d'abord des Palmes & des Lauriers qui ne ſont ordinairement reſervez qu'aux vieux Capitaines, fameux par une longue ſuite de victoires. Enfin Cromwel fit ce que des Généraux, des Colonels, & des Capitaines du premier ordre n'auroient oſé faire, & le premier jour qu'il commença (pour ainſi dire) d'être Soldat, il acquit une reputation que d'autres n'auroient pû gagner par des travaux de pluſieurs années. On peut dire que ce fut luy qui ſauva la Ville de Hull, ce qui fut enſuite la cauſe de ſon élevation & des heureux ſuccés du Parlement. Auſſi n'y eut-il perſonne dans la Garniſon de cette Place qui ne témoignât au Parlement que c'étoit uniquement à Cromwel qu'on devoit attribuer la gloire d'avoir délivré cette Ville. Il eſt certain qu'il fit paroître, dans cette rencontre, des prodiges de valeur qu'on n'auroit jamais oſé attendre de perſonne, & encore moins de luy. Il ne ſe paſſoit point de jour ny de nuit qu'il ne fit quelque ſortie ſur les Aſſiégéans avec un courage intrepide & une adreſſe merveilleuſe; & toûjours il remportoit ſur eux quelque avantage, tantôt en nettoyant la Tranchée, tantôt en mettant le feu aux Munitions des Ennemis; un jour en renverſant leurs Batteries, & l'autre en leur enlevant un Quartier. Dans toutes ces occaſions il faiſoit paroître tant de valeur que ſemblable à un torrent il abbattoit ou entrainoit tout ce qui ſe rencontroit à ſon paſſage: & ſon nom devint à la fin ſi terrible que les ſiens ſe trouvant quelquefois engagez dans la mêlée, le nommoient

ſouvent où il n'étoit point, & par ce ſtratagéme ne manquoient jamais d'éloigner le peril où ils ſe rencontroient & de remporter quelque avantage, les Ennemis prenant la fuite au ſeul nom de Cromwel, tant ils apprehendoient de tomber entre ſes mains.

Nous avons déja vû que Cromwel nâquit le même jour que mourut la Reine Elizabeth, comme ſi toute la fortune de Cromwel devoit tenir du prodige il arriva par un accident non moins ſurprenant que cette premiere expedition militaire de Cromwel fut marquée par la mort de Louïs XIII. Roy de France qui arriva le 14. de May, & ce fut préciſément ce jour-là, & peut-être à la même heure que Cromwel entra avec tant de valeur & de courage dans la Forteresſe de Hull. Je n'examine point le cours des Etoiles ny les influences des Aſtres, mais ceux qui ſe plaiſent à ces ſortes de ſpeculations trouveront ici dequoy appuyer leurs prédictions : ſuffit de remarquer qu'il ſemble que par une certaine fatalité il devoit tomber des têtes Couronnées lors que Cromwel parut dans le Monde, ſoit dans le temps de ſa naiſſance ou lors qu'il commença à ſe ſignaler par des actions d'éclat. Un Seigneur Anglois me dit un jour à la Cour que Cromwel ayant appris la mort de Louïs XIII. en revenant à Londres aprés la levée du ſiége de Hull, il dit, *Il eſt mort un Roy moins malin & plus ſot que le Nôtre ; mais quand tous les Rois ſeroient morts avec luy, la condition de l'Europe n'en ſeroit que meilleure.*

Le Roy eſperant recevoir du ſecours de *Frederic Henri* Prince d'Orange, ſon Néveu, continua

tinua le ſiége avec beaucoup de vigueur, mais ne le voyant point venir, & conſiderant d'ailleurs que la Place étoit défenduë par un homme qui encourageoit & ſoûtenoit ſi fort les Aſſiégez, il perdit toute eſperance lors qu'il apprit que le Comte de Warwick qui en vertu d'une commiſſion du Parlement, s'étoit rendu maître de la Flotte d'Angleterre, étoit à la rade de Keningham avec une Eſcadre de quinze Vaiſſeaux, dont il avoit fait ôter les Pavillons du Duc d'Yorck Grand Amiral d'Angleterre pour y mettre les ſiens. Pour toutes ces raiſons le Roy jugea à propos de lever le ſiége, & ſe retira en fort bon ordre. La Ville ayant été ainſi délivrée, Cromwel alla auſſi tôt ſe préſenter au Parlement avec le Chevalier Hotham & quelques autres Officiers, qui tous témoignerent de vive voix que c'étoit Cromwel qui par ſa valeur avoit ſauvé cette Place: & dans le Parlement même il fut créé Colonel par le Comte d'Eſſex, & on luy fit preſent de 400. guinées. On recompenſa en même temps tous les autres Officiers. Et c'eſt ainſi que Cromwel par un exemple aſſez rare commença par devenir Colonel ſans avoir été ni Soldat ni Capitaine, comme le Marquis de Spinola qui en prenant les armes commanda en qualité de Général. Lors que le Roy apprit que Cromwel étoit entré comme un foudre dans Hull, & qu'il la defendoit avec une valeur incomparable il dit à ſes gens; *Cet homme ne m'a jamais plû en qualité d'Eccleſiaſtique, & maintenant qu'il eſt devenu ſoldat j'en augure quelque choſe de funeſte.*

Du camp de Hull le Roy ſe retira dans Yorck

comme le lieu où il pourroit être le plus en ſûreté ; & dont il regardoit les Habitans comme trés fidellement attachez à ſon ſervice. En effet on luy ouvrit les Portes avec toutes les marques d'une veritable ſoûmiſſion, & le Magiſtrat donna tout auſſi tôt des ordres pour faire loger les Officiers & les Soldats de ſon Armée. Le Roy tint là ſa Cour comme il faiſoit à Wite hall ; mais ce qui le chagrinoit c'étoit de ne pouvoir point faire ſes procedures Royales & publier les Actes néceſſaires parce qu'il n'avoit point le Grand Sceau, qui étoit alors entre les mains du *Baron de Litlethon*, que le Roy avoit créé Garde des Sceaux, & qui étoit reſté au Parlement, dont il faiſoit ſemblant de ſuivre le parti, quoy qu'il ſervît ſous main le Roy, avec lequel il entretenoit une ſecrete correſpondance.

Le Roy ayant donc abſolument beſoin du Grand Sceau, le demanda à Litlethon par une Lettre qu'il luy envoya ſecretement par *Eliot* Officier de ſa Maiſon. Il n'étoit pas fort facile de trouver le moyen de faire tenir ce Sceau, parce que ſi le Parlement eut eû le moindre vent de leur deſſein, il y alloit de la vie de ces deux Seigneurs. Pour bien entendre comment cela fut executé il faut ſçavoir que, ſelon l'ancien uſage d'Angleterre, celuy qui garde le Sceau, doit le faire porter devant luy, en quelque lieu qu'il aille, dans une bourſe de velours brodée d'or & de perles, aux armes du Roy. Aprés donc qu'Eliot eut reçu ſecretement le Sceau, & qu'il fut parti de Londres pour aller à Yorck, le Baron de Litlethon alla en même temps à une Maiſon de campagne à deux lieües

lieües de Londres, où il alloit ſouvent, faiſant porter devant luy, pour obſerver toûjours la cérémonie, la Bourſe vuide. Cela ſe fit un ſamedy au ſoir, & le Baron fit avertir qu'étant obligé de demeurer trois jours dehors pour prendre des remedes, ceux qui auroient à faire à luy devoient l'aller trouver dans ſa Maiſon de campagne. Cependant au lieu d'y demeurer, il partit le lundy bon matin pour Yorck, où étant arrivé & ayant été loüé du Roy pour ſa fidelité, il reprit le Sceau & fut confirmé dans ſa Charge aprés avoir prêté ſerment au Roy une ſeconde fois. Il demeura fidelement attaché à ſon ſervice dans la fonction de ſa charge juſqu'à ſa mort qui arriva à Oxford, deux ans & demi aprés. Le même ſoir du lundy le Parlement reçut à Weſtmunſter où il étoit aſſemblé, la nouvelle de l'évaſion du Garde des Sceaux; & auſſi-tôt on quitta les affaires qui étoient ſur le tapis, pour parler de cette action qui fut regardée comme une trahiſon manifeſte; & l'on ſongea auſſi-tôt à en tirer une vengeance exemplaire. Cependant pluſieurs furent d'avis (Cromwel en qualité de Membre de la Chambre-Baſſe ne fut pas des derniers à entrer dans ce ſentiment) que le meilleur ſeroit de tenir cette perte ſecrete & de faire un autre Sceau en vertu du droit qui appartenoit en propre au Parlement puis qu'il avoit le pouvoir de faire des Loix, & de ſéeler les Actes qui devoient être ſéelez. On remit au jour ſuivant à mieux examiner cet avis.

Les ſecrets Partiſans du Roy qui étoient en bon nombre, & d'autres d'entre le peuple qui avoient beaucoup reſpect pour les anciens droits

du

du Royaume ayant appris que le Baron s'étoit enfui avec le Sceau, & que le Parlement avoit mis en déliberation d'en faire un nouveau, commencerent à faire accroire au Peuple que les affaires du Parlement étoient en trés-mauvais état & que le parti du Roy ſeroit bien-tôt le plus fort. Ils ajoûterent à cela quelques autres raiſons qui firent une ſi forte impreſſion ſur l'eſprit de la populace qu'on la vit aller en foule juſqu'aux Portes de Weſt-munſter, ſe plaindre de la mauvaiſe adminiſtration du Parlement; & le tumulte ſeroit allé plus loin, ſi le *Maire* de Londres n'eût pris ſoin de le calmer. Il aſſembla pour cet effet les principaux de la Ville, & leur repreſenta avec une éloquence mâle & vigoureuſe, que l'impreſſion du Sceau n'étoit qu'une formalité, dont le défaut ne diminuoit en rien la force d'une Loy. Qu'ils ne ſe faiſoient un avantage de le poſſeder, que parce que le Roy ſe trouvoit incommodé de ne le point avoir. Que les Privileges qui aſſuroient leur liberté & leur conſervation étoient ſcellez depuis plus de ſix cens ans. Qu'un ſceau n'avoit point de vertu, que par l'inſtitution d'une puiſſance legitime; & qu'ainſi, ſoit que l'Auguſte Parlement d'Angleterre voulut ſe contenter de ſon ancien Sceau, ou s'en donner un nouveau, il n'y avoit point de Tribunal au Monde, qui pût conteſter l'autorité des Actes auſquels il ſeroit attaché. Enſuite, il parla des forces que le Parlement avoit en main, de la vigueur avec laquelle la Ville de Hull s'étoit defenduë, de la honte que le Roy avoit reçu & des pertes qu'il avoit fait en levant le ſiége de devant cette Place. Il conclut en recommandant

mandant à tous les Capitaines des Quartiers, de faire entendre au Peuple, chacun dans le ſien, que la Ville avoit tout à eſperer, & rien à craindre. Mais Cromwel ne contribua pas peu à calmer cet orage, car comme il paſſoit pour éloquent & qu'on avoit encore preſens à l'eſprit les exploits qu'il avoit fait au ſiége de Hull, le Parlement & le Maire le chargerent de tacher d'appaiſer cette populace émuë. Il s'acquita de cette commiſſion, au grand contentement de tout le monde, de ſorte qu'on dit aprés cela que *dans cette affaire le Maire avoit retiré de la gloire des fatigues que Cromwel avoit eſſuyées pour la terminer.*

Cependant le Parlement ayant levé une bonne ſomme d'argent, principalement ſur la Ville de Londres, où il trouva beaucoup de credit, il augmenta de beaucoup ſon Armée; & en particulier Cromwel qui étoit ſi accredité fit un des meilleurs & des plus grands Regimens qu'on eut encore vû en Angleterre, compoſé de mille Cavaliers, tous gens choiſis, parmi leſquels ſe trouvoient pluſieurs Gentilhommes qui étoient bien aiſes d'apprendre le mêtier de la Guerre ſous un ſi vaillant Capitaine. Le Roy ayant appris cela, ſe mit auſſi-tôt à la tête de ſon Armée & courut en poſte d'Yorck à Nottingham où ayant déployé ſes Etendards il invita tous ſes bons & fideles ſujets à ſe rendre auprés de luy pour défendre ſa perſonne, les Loix, la Religion & l'Etat. Ses forces groſſiſſoient à meſure qu'il avançoit, & s'augmenterent ſur tout conſiderablement à *Strophire*, où quelques compagnies de fideles & valeureux Habitans de la Province de Galles le vinrent joindre. Avec tout ce renfort il s'achemina vers Londres, mais il ren-

rencontra dans ſon chemin l'Armée du Parlement, commandée par le Comte d'Eſſex qui fut le premier à livrer le combat un Dimanche 23. d'Octobre. L'Angleterre n'avoit vû depuis pluſieurs ſiécles une ſi ſanglante bataille, car du côté du Roy qui remporta une entiere victoire il y eut dix-huit cens morts avec plus de dix Officiers de marque; mais du côté du Parlement il y eut plus de huit mille morts, & le carnage auroit été plus grand, ſi l'obſcurité de la nuit n'eût terminé le combat. Ce fut dans cette occaſion que Cromwel parut, pour la premiere fois, dans un combat en raſe campagne. Il fut bleſſé legerement à la jambe d'un coup de mouſquet, & à l'épaule d'un coup de piſtolet; & aprés avoir eû un Cheval tué ſous luy il en prit un autre & à la tête de cinquante des ſiens il alla ſe jetter comme un Foudre juſques dans le Regiment du Roy qui étoit aſſez éloigné, & quoy qu'il fit un grand carnage des Ennemis, il y perdit cependant la moitié de ſes gens, & ſe tira de là comme par miracle à la faveur de la nuit. Le Comte d'Eſſex perſuadé que le Roy iroit du côté de Londres avec ſon Armée victorieuſe, raſſembla promptement le reſte de ſes Troupes qui étoient diſperſées, & tâcha de prendre le pas devant luy. Il ne fut pas plûtôt arrivé à Londres que pour encourager le Parlement & le Peuple, il publia qu'il venoit de remporter une grande victoire ſur les Ennemis; & auſſi-tôt on alluma des feux de joye par toute la Ville, on fit ſonner les cloches, & on ordonna des Priéres dans les Egliſes. La verité eſt que le Roy demeura maître du Champ de Bataille, & de la depouille des

corps

corps morts, qu'il gagna le Bagage, & s'ouvrit le chemin de Londres par la priſe d'un Fort nommé *Bambury*, & qu'il entra en triomphe dans la Ville d'Oxford avec 112. Drapeaux & Etendards qu'il prit ſur les *Parlementaires*.

Le Roy avoit réſolu de paſſer l'hiver à Oxford, pour aller enſuite droit à Londres, mais le Comte d'Eſſex l'ayant prévenu, & ayant logé ſes Troupes à *King*, *Brentfort* & *Acton*, il luy fut impoſſible d'executer ce projet. Cependant il s'empara de *Briſtol*, d'*Exceter*, de *Vaymont*, & du Païs qui eſt au delà de *Wilts*, de *Dorſet*, de *Sommerſet*, de *Devon* & de *Cornwall*; & il bloqua ſi bien *Pool*, *Lime* & *Plimouth*, que rien ne pouvoit en ſortir. Ces heureux ſuccés jetterent une ſi grande terreur dans Londres que la plus grande partie des Chefs du Parti de l'une & de l'autre Chambre furent ſur le point de ſortir du Royaume, car dans l'incertitude où ils étoient de quel côté la fortune ſe rangeroit, ils ne vouloient point s'expoſer aux dangers qu'ils avoient à craindre ſi le parti du Roy venoit à prévaloir; & dans cette rencontre l'éloquence de Cromwel ne fut pas inutile, pluſieurs ayant avoûé que les raiſons qu'il leur avoit propoſées, les avoit empêché de ſe retirer.

Cependant le Roy alla aſſiéger la Ville de *Gloceſter*, mais avec ſi peu d'ardeur que le Comte d'Eſſex eut le temps de s'approcher de la Place & d'obliger le Roy à faire retraite, ce qui luy coûta aſſez cher, car le Comte le preſſa vigoureuſement par de continuelles eſcarmouches où il remportoit toûjours quelque avantage, & l'ayant joint enfin à *Neubery*

roy il y eut en cet endroit un furieux combat, où le Roy perdit plus de 4000. hommes, & trois de ſes meilleurs Commandants, ſçavoir les Comtes de *Cornunton* & *Sunderland*, & le Vicomte *Falkeland*. Le lendemain matin le Colonel Cromwel fut détaché avec deux mille Chevaux pour pourſuivre l'Armée fugitive du Roy, ce qu'il executa avec tant de valeur qu'avant que le Roy fut arrivé à Oxford, il luy tua plus de cinq cens hommes, & retourna victorieux au Camp avec deux piéces de canon, & cent quatre vingt priſonniers.

Au reſte, il faut ſçavoir que, bien que la rebellion du Parlement fut aſſez manifeſte, il ne laiſſoit pourtant pas de proteſter qu'il avoit beaucoup de zele pour le Roy. Il ne faiſoit aucun Acte ſans y mettre ſon nom & ſans luy en donner avis, & prenoit ſoin de ne rien faire que de conforme à ſes Droits, déclarant par écrit & de bouche, qu'il n'avoit pris les Armes que pour éloigner d'auprés de ſa Majeſté ſes méchans Conſeillers, & pour donner une bonne Paix au Royaume. Enfin dans le temps que le Roy étoit à Oxford il convoqua le Parlement dans cette Ville pour le 20.me de Janvier, & à l'ouverture de cette Aſſemblée il créa le Prince *Robert*, Comte de Holderne & Duc de Cumberland, & fit prendre place dans le Parlement au Duc d'Yorck ſon fils qui n'avoit qu'onze ans. Quoy que tous les Parlementaires ſe fuſſent rendus à Oxford, ils ne voulurent pourtant point prendre le titre de Parlement; diſant que cette Aſſemblée devoit être libre, & qu'elle ne pouvoit l'être tandis que le Roy auroit tant de troupes aux environs. Ainſi on paſſa plus

de

de quatre mois dans des formalitez ridicules, de ſorte que ce ne fut pas ſans raiſon que le Roy écrivit à la Reine ſon Epouſe, *Qu'il avoit convoqué un Parlement d'hommes, mais qu'il n'étoit compoſé que d'animaux ſauvages, qui s'obſtinoient à ne vouloir entendre à aucune raiſon.*

Cependant le Roy ſe mit en campagne & remporta pluſieurs grands avantages, mais les bornes que je me ſuis preſcrites dans cette Hiſtoire particuliere ne me permettent point de parler de toutes les Places qui furent priſes & repriſes, & de tous les exploits qui ſe firent de part & d'autre. Suffit de dire que les Eſprits les plus intrigans & les plus brouillons du Parlement voyant les progrés que le Roy faiſoit d'un côté & d'autre, crurent qu'il étoit abſolument néceſſaire de demander des Troupes aux Ecoſſois, leur promettant non ſeulement de les bien payer, mais outre cela, d'admettre dans le Parlement un bon nombre de Députez de leur Nation. Cromwel à qui il tardoit de tirer vengeance de l'Archevêque de Cantorbery, dit avec une vehemence d'autant plus propre à faire impreſſion ſur les eſprits qu'elle étoit animée d'un violent deſir de vengeance, qu'on ne pouvoit rendre un plus agreable ſervice à cette Nation que de luy ſacrifier l'Archevêque de Cantorbery que les Ecoſſois regardoient avec horreur, & que ſi on les avoit déja gagnez en leur promettant de faire mourir le Comte de Stafford, & en l'executant enſuite, on les gagneroit à plus forte raiſon, ſi on leur promettoit la vie de celuy qu'ils haiſſoient encore plus que ce Comte. Cet avis ayant

ayant été approuvé, les Parlementaires firent ſçavoir aux Ecoſſois que dans le deſſein qu'ils avoient de s'unir avec eux pour travailler à la reformation de l'Egliſe ſelon la methode qu'ils avoient obſervée, ils termineroient au plûtôt le procés de l'Archevêque de Cantorbery, en le condamnant à la mort ſur les preuves qu'ils avoient de ſes malverſations. Cromwel propoſa outre cela d'attirer les Ecoſſois en leur promettant d'abolir l'Epiſcopat, & de partager avec eux les Biens des Evêques. Ces propoſitions, que Cromwel alla faire luy même à Edimbourg, furent trés bien reçûës des Ecoſſois, qui dans le même temps donnerent des ordres pour faire lever inceſſamment dix mille hommes avec toutes les proviſions néceſſaires, outre dix mille qu'ils avoient déja ſur pied, & auſquels ils n'avoient jamais fait poſer les armes parce qu'ils avoient toûjours eû de nouveaux deſſeins dans l'eſprit.

1644. Les Ecoſſois attirez par cette amorce entrerent une ſeconde fois en Angleterre avec une Armée de vingt mille hommes, & envoyerent en même temps juſques à ſoixante Députez pour aſſiſter au Parlement. Ainſi ils eurent une ſi grande part au Gouvernement avec les Parlementaires Anglois que ceux-ci ne pouvoient plus réſoudre aucune choſe ny faire aucun Traité avec le Roy ſans eux. D'abord les Ecoſſois ſe rendirent maîtres de *Barwick*, d'*Almerick* & d'autres Places importantes ſituées au delà du Fleuve *Twed*, & aſſiégerent la Ville d'Yorck, où quelques Milices des Provinces confederées commandées par le Comte de Mancheſter les vinrent trouver avec une partie des

des Troupes du Parlement, commandées par Milord *Fairfax*. Le Roy envoya contre eux le Prince Robert à la tête d'une Armée de douze mille hommes, avec un plein pouvoir de faire des levées de ſoldats dans toutes les Provinces où il paſſeroit. Par ce moyen il groſſit ſon Armée de deux mille hommes. Etant arrivé prés du Camp Ennemi il ſecourut la Ville avec beaucoup de valeur, & il auroit pû ſe retirer heureuſement, ſi une ardeur martiale & un feu de jeuneſſe ne l'euſſent engagé à livrer bataille, ce qu'il fit auprés de *Marſtenmoer*. Pour marquer en peu de mots quel en fut le ſuccés, je dirai qu'il eut tout ſujet de s'en repentir, car il perdit plus de ſix mille hommes, ſon Canon, ſon Bagage, & plus de ſoixante & dix Drapeaux ou Etendards. Enfin il eut le bonheur de ſe ſauver à Briſtol avec le reſte de ſes gens bleſſez & tout haraſſez du combat. Dés lors les affaires du Roy commencerent à aller en empirant, & celles de celuy qui devoit luy faire perdre la vie, c'eſt à dire, de Cromwel, allerent toûjours de mieux en mieux, car dans cette Bataille où il ſe rencontra avec Fairfax il fit une action dont on ne trouveroit peut-être point d'autre exemple dans l'Hiſtoire, ayant gagné luy-même trois Drapeaux, deux de Cavalerie & un d'Infanterie, ſans avoir reçû qu'une legere bleſſure au bras. Les Ecoſſois continuerent leurs conquêtes, & prirent Yorck le ſixiéme de Juillet, & le 19. d'Octobre *Neucaſtel*, que le Marquis de Neucaſtel, & d'autres Gentilhommes de marque qui la gardoient, abandonnerent ou par crainte ou faute de munitions,

aprés

aprés quoy ils paſſerent la Mer & ſe retirerent en France.

Pendant que les affaires étoient dans cet état, la Reine ſe trouvoit enceinte de plus de ſix mois, & comme on voyoit que le Comte d'Eſſex en vouloit ſur tout à la Ville d'Yorck, parce que c'étoit le lieu où étoit le Roy & ſon Conſeil, & où pluſieurs Seigneurs & quantité d'Eccleſiaſtiques s'étoient refugiez, on jugea à propos de la faire retirer en un lieu où elle fut plus en ſûreté. On choiſit pour ſa retraite la Ville d'Exceter parce qu'elle étoit éloignée de tout danger, & aſſez proche de la Mer, afin que la Reine pût s'embarquer aiſément. Elle partit d'Yorck le 20. d'Avril, & le Roy l'accompagna juſques à *Abingdon*, où ils ſe quitterent avec des marques d'une tendreſſe toute particuliere, & en verſant des larmes, comme s'ils euſſent préſagé par là qu'ils devoient s'embraſſer pour la derniere fois. Le ſeixiéme de Juin, elle accoucha d'une fille qui fut nommée HENRIETTE comme ſa Mére. Elle eut à peine repris ſes forces, que laiſſant cette petite Enfant entre les mains de Madame *Dalheith* fille du Chevalier *Villiers*, elle s'embarqua le 10. de Juillet au Château de *Pondenny*, & paſſa en Flandres, afin de tâcher, ſelon les inſtructions qu'elle avoit reçûës du Roy ſon époux, de tirer du Roy de France ou du Cardinal *Mazarin* quelque ſecours conſiderable d'hommes, d'argent & de Munitions, mais le temps ne luy fut pas favorable, car Mazarin qui commençoit d'entrer dans le Miniſtére, ſuivant dans ce point la Politique du Cardinal de Richelieu, loin de vouloir éteindre le feu qui

qui devoroit l'Angleterre, ne souhaitoit rien tant que d'en augmenter la violence.

Le Parlement étoit extrêmement irrité contre la Reine. Il l'accusoit d'être la principale cause de tout le mal, que le Roy faisoit, à ce qu'il croyoit. Il s'imaginoit que c'étoit elle qui soutenoit le Papisme, & qui vouloit le faire dominer en Angleterre en opprimant & détruisant la Religion Protestante. Le Parlement plein de ces pensées résolut d'abord de se rendre maître de sa personne pour luy faire son procés; & ayant appris qu'elle s'étoit déja embarquée pour passer en France, le Vice-Amiral *Batti* qui avoit reçû ordre de prendre garde lors qu'elle s'embarqueroit en cas qu'elle y songeât, la poursuivit bien-tôt aprés jusques aux côtes de Bretagne, mais le Yac de la Reine fut plus leger que son Escadre, de sorte que désesperant de la pouvoir attraper il fit décharger tout son canon sur son Yac à dessein de le couler à fonds. La Reine n'eut pourtant que la peur, car le dessein du Vice-Amiral n'eut eucun effet. Cependant elle debarqua avec un peu de précipitation sur les rivages voisins de l'Evêché de Laon; & de là elle alla à *Breſt*, où elle fut conduite à Paris avec tous les honneurs qui étoient dus à son rang, le jeune Roy étant venu à sa rencontre avec le Cardinal Mazarin.

Déja les deux Chambres avoient fait mettre en sequestre tout le Domaine du Roy, & celuy du Prince de Galles, qui étoit le meilleur revenu du Roy Charles, de sorte qu'à mesure que la necessité de faire la guerre augmentoit, le Roy se voyoit privé des moyens de la soûtenir. Lors que la Reine alla en Hollande (com-

me nous avons dit) pour tirer quelque ſecours du Prince d'Orange, elle avoit eu ſur tout en veüe d'engager ſes pierreries, & ſes bijoux d'or & d'argent, avec ceux du Roy. Comme les afflictions étoient communes entr'eux, il falloit bien que les pertes le fuſſent auſſi, & il étoit bien juſte qu'ils ſe réſoluſſent à mettre le tout pour le tout, afin de terminer une guerre ſi funeſte, avec avantage & avec gloire, ou du moins ſans perdre l'autorité Royale. Il eſt certain qu'il y eut une grande amitié entr'eux; & l'on ne vit jamais de Reine qui s'employât avec tant de zele pour délivrer ſon Epoux du danger où il ſe trouvoit. Elle en donna une belle preuve en ſe dépouïllant généreuſement de tout ce qu'elle avoit de plus précieux.

L'Univerſité de Cambridge par une ſemblable généroſité donna un exemple à jamais memorable de l'amour que les Sujets doivent à leur Souverain. Elle étoit ſans contredit la plus opulente de l'Europe, non ſeulement par les grands revenus de ſes Colléges, mais encore par la prodigieuſe quantité de preſens que les Rois y avoient fait de ſiécle en ſiécle, à l'envi les uns des autres auſſi bien que les Princes qui s'y étoient fait graduer, & les Pairs du Royaume qui en avoient été les Chanceliers; de ſorte qu'outre le nombre infini de Lampes, de Chandeliers, & de Baſſins de vermeil doré tout enrichis de pierres precieuſes qu'on y voyoit; tout ce qui n'eſt ordinairement que de cuivre dans les autres Egliſes, y étoit d'argent maſſif, comme les Lutrins, les Credences, les Buſtes, les Quadres des Tableaux, & autres Ornemens. Le Corps de l'Univerſité s'étant donc aſſemblé, réſo-

réſolut de donner toutes ces richeſſes au Roy, qui en ayant été averti, envoya les Chariots néceſſaires pour les apporter, & deux mille Chevaux pour leur ſervir d'eſcorte juſqu'à Yorck. Ainſi cette célébre Univerſité ſe dépouïlla de tous ſes ornemens, & le Roy ſe trouva pourvû d'argent pour quelque temps.

Il ſe fit pluſieurs expeditions militaires depuis la levée du ſiége de Gloceſter, leſquelles groſſiroient trop cette Hiſtoire, qui ne doit traiter que de ce qui a le plus de rapport à la Vie de Cromwel. Pour donc me renfermer dans ce qui a une juſte liaiſon avec mon ſujet principal, je dirai que la Reine d'Angleterre voyant le Roy ſon Epoux reduit à de ſi fâcheuſes extrêmitez ſollicitoit le Roy de France ſon Néveu & la Reine ſa belle-ſœur d'employer ſes ſoins pour le tirer de ce mauvais pas. Pour cet effet elle avoit envoyé à Paris *Manoé* ſon Ecuyer pour repreſenter l'extrême néceſſité où le Roy ſe trouvoit, & le grand beſoin qu'il avoit du ſecours de France. Mais les affaires de France n'étoient point dans l'état qu'auroit ſouhaité la Reine d'Angleterre. Le Cardinal de Richelieu étoit dangereuſement malade, & il y avoit dans le Royaume une conſpiration où l'Oncle du Roy même avoit part avec *Cinqmars* & de *Thou*. La mort de ce Cardinal, qui étoit premier Miniſtre, étant ſurvenûe & un autre ayant pris ſa place, on ne pouvoit point donner au Roy d'Angleterre le ſecours qu'il demandoit, car il étoit aſſez difficile que dans un temps où le Gouvernement étoit agité de tant de troubles, & qu'un nouveau Miniſtre entroit dans l'adminiſtration des affaires, on pût prendre des réſolu-

tions précipitées dans des affaires de si grande importance. Cependant la Reine de France, qui gouvernoit alors en qualité de Régente, envoya en Angleterre *Cressy* son Maître d'Hôtel ordinaire, pour tâcher d'accommoder le Roy de la Grand' Bretagne avec son Parlement. La Reine d'Angleterre crut, au moins, que c'étoit là l'intention de la Régente, mais Mazarin qui disposoit seul des affaires plein de maximes Italiennes, & qui étoit bien aise, selon les instructions qu'il avoit reçûes du Cardinal de Richelieu, de voir l'Angleterre agitée de troubles & de dissensions, avoit donné à Cressy des avis secrets plus propres à aigrir le mal qu'a le guerir; comme l'évenement le fit bien voir. Je dis comme l'évenement le fit voir; car cet Envoyé porta des Lettres qui témoignoient plus de mépris que d'estime pour le Parlement. Outre cela Cressy parla en plein Parlement, & avec plusieurs Parlementaires en particulier, d'une maniere qui faisoit connoître qu'il avoit dessein d'imputer aux deux Chambres la cause des Troubles. Tout cela ne pouvoit que les irriter, ce qui ne manqua pas d'arriver; de sorte que bien loin de prêter l'oreille à aucun accommodement, ils se déterminerent avec plus d'ardeur que jamais à continuer la guerre, en quoy Cressy executa admirablement les ordres secrets qu'on luy avoit donnez, d'aigrir les choses au lieu de les calmer. Cependant l'infortunée Reine d'Angleterre, soit qu'elle ne pénétrât point les veritables maximes de la France ou qu'elle tâchât de les faire changer par ses nouvelles sollicitations, continuoit à faire des instances pour obtenir du secours en remontrant

que

que le voyage de Creſſy faiſoit plus de mal que de bien. La Reine & le Cardinal Mazarin qui la vouloient contenter en apparence, & éviter le reproche que tout le monde pourroit leur faire d'abandonner un Roy ſi proche parent de la Couronne de France & qu'on opprimoit viſiblement, ne ceſſoient de faire de belles promeſſes à la Reine d'Angleterre ſans ſe mettre fort en peine de les executer. Enfin ils envoyerent le Comte d'*Harcourt* Prince de la Maiſon de Lorraine à Londres en qualité d'Ambaſſadeur avec un magnifique équipage, eſperant contenter le Roy & la Reine de la Grand' Bretagne, & gagner l'approbation des autres Cours de l'Europe, en employant dans cette Ambaſſade un Prince de ce haut rang, & qui étoit auſſi illuſtre par ſon merite que par ſa naiſſance.

Il y a beaucoup d'apparence que cet Ambaſſadeur en partant de Paris fut chargé par le Cardinal Mazarin, en prenant congé de luy, *d'envenimer la playe en faiſant ſemblant de la conſolider.* Du moins ſi ce Cardinal ne luy donna pas cet avertiſſement en termes exprés, le Comte d'Harcourt ſe le tint pour dit, & l'executa trés-bien, comme étant bien inſtruit des maximes de la Cour de France. En effet il ſe conduiſit de telle ſorte qu'il fut aiſé de reconnoître que cette Ambaſſade ſi ſolemnelle n'étoit qu'un ſimple prétexte pour accommoder le Parlement avec le Roy & pour éteindre le feu de la rebellion, car elle produiſit des effets tout contraires. Voici comment. Pluſieurs Gentilshommes François qui avoient beaucoup d'experience dans l'art militaire accompagne-

rent le Comte d'Harcourt. *La Châtre*, *Persans*, *Monteau*, *Beauvau*, le Marquis de *la Vieuville*, & quelques autres furent de ce nombre. L'Ambaſſadeur ayant abordé en Angleterre, avec ce noble cortege, alla tout droit au Camp du Roy, comme il étoit juſte, & de là à Londres où il prétendit être viſité par douze Seigneurs de la Chambre Haute, revêtus de leur Habit Ducal, & par vingt-quatre Membres de la Chambre Baſſe, ſans vouloir être obligé d'aller viſiter le Parlement. Il s'attacha à pluſieurs autres vetilles de cette nature qui choquerent les Anglois, & donnerent occaſion à Cromwel de dire dans le Parlement, *Ce Seigneur eſt venu pour faire nos affaires & non celles du Roy, ou plûtôt pour ne travailler ny à celles du Roy ny aux nôtres, mais pour nous brouiller davantage.* Cromwel ne dît point cela pour aucune envie qu'il eut de voir les choſes prendre un meilleur tour, car il ne ſouhaitoit que de voir les affaires bien embrouillées, mais ſeulement pour irriter davantage les Parlementaires contre l'Ambaſſadeur, afin que ſe méfiants de luy ils ne fiſſent plus de réflexion aux propoſitions d'accommodement qu'il leur feroit.

Cet Ambaſſadeur fit encore bien mieux connoître le deſſein qu'il avoit d'allumer le feu des diviſions au lieu de l'éteindre, dans une autre occaſion que je vai rapporter. Le bruit ayant couru que le Roy alloit attaquer l'Armée du Parlement, les Gentilhommes François qui étoient venus en Angleterre, comme nous avons dit, avec le Comte d'Harcourt, prirent auſſi-tôt la poſte avec pluſieurs autres Gentilshom-

hommes de la ſuite de cet Ambaſſadeur, & ſe rendirent au Camp du Roy. Ils parurent des premiers dans le combat, & ſe comporterent avec tant de valeur que le Roy témoigna, que la plus grande partie de l'honneur de la victoire leur étoit deûë : & les Parlementaires dirent eux-mêmes que ces François avoient été la principale cauſe de leur déroute. Quoy qu'ils ſe fuſſent tous ſignalez dans cette rencontre, le Marquis de la Vieuville ſe diſtingua ſur tout avec un courage qui luy coûta enfin la vie ; car s'étant opiniâtré, en pouſſant l'Arriéregarde de l'Armée du Parlement, à pourſuivre le Colonel *Kinſon* pour ſe vanger d'une bleſſure qu'il en avoit reçû dans la mêlée, il voulut le faire priſonnier, mais il fut pris luy-même & déſarmé, aprés avoir bleſſé dangereuſement ce Colonel, qui tout furieux de ſa bleſſure courut vers ceux qui emmenoient cet infortuné Marquis, & luy paſſa ſon épée au travers du corps : action condamnable, mais excuſable en quelque ſorte dans le premier feu qu'inſpire un deſir de ſe vanger.

Le Comte d'Eſſex ſe plaignit devant le Parlement de ce procedé des François, & les deux Chambres envoyerent auſſi-tôt les Comtes de Stanford & de Salisbury avec deux Députez des Communes vers le Comte d'Harcourt pour luy dire qu'Elles ne pouvoient plus traiter avec luy, voyant par experience qu'il étoit venu pour ſoûtenir le Parti des *Malignans* contre les deux Chambres, & nullement pour chercher, comme perſonne neutre & déſintereſſée, le moyen d'accorder les deux Partis. Ce fut en vain que l'Ambaſſadeur tâcha d'adoucir l'eſprit des Parlemen-

taires aigri par cette action des François, proteſtant qu'ils n'avoient été pouſſez à cela que par ce feu naturel à la Nation Françoiſe, qu'ils étoient allez au Camp du Roy ſans l'en avertir, & que peut-être il luy en coûteroit la diſgrace du Roy ſon Maitre, auſſi bien qu'à ces Gentilshommes. Les Parlementaires n'eurent garde de ſe laiſſer perſuader par ces ſortes de raiſons apparentes dont on a accoûtumé de ſe ſervir dans toutes les Cours & ſur tout dans celle de France, qui conſiſtent à déſaprouver en public ce qu'on a commandé en ſecret. Le Comte d'Harcourt voyant donc que le Parlement n'étoit pas d'humeur de ſe contenter de ſes excuſes, ny d'entrer en negociation avec luy, fut obligé de s'en retourner en France. Ce qu'il ne fit pourtant qu'aprés être allé voir le Roy Charles qu'il conſola par les grandes eſperances de ſecours qu'il luy donna. Les Politiques & les gens un peu judicieux, qui faiſoient quelque attention à ce qui ſe paſſoit dans l'Europe n'eurent pas plûtôt entendu parler de cette Ambaſſade & du ſuccés dont elle avoit été ſuivie, qu'ils dirent hautement *que le but des François n'étoit point d'appaiſer les troubles d'Angleterre, mais de les augmenter.* Et un jour que la Reine d'Angleterre faiſoit paroître quelque mécontentement au Cardinal Mazarin de ce qu'on prenoit ſi peu de ſoin de ſecourir le Roy ſon Epoux, elle luy dit, *Monſieur, le feu qui eſt allumé maintenant en Angleterre eſt d'une telle nature qu'il pourroit bien paſſer en France ſi on ne ſonge à l'éteindre; & on ne l'éteindra jamais, ſi on ne s'y employe avec plus de bonne foy & moins de raffinement.*

Ce-

Cependant Cromwel voyoit avec peine qu'on differât ſi long-temps de ſatisfaire le reſſentiment qu'il gardoit toûjours contre l'Archevêque de Cantorbery. C'eſt pourquoy il ne ceſſoit de dire dans le Parlement qu'il falloit ſacrifier cet Archevêque à la haine des Ecoſſois, puis qu'ils s'étoient unis pour la cauſe commune, ſur la promeſſe qu'on leur avoit fait de terminer ſon procés, & qu'on pourroit les irriter ſi l'on en renvoyoit l'execution à un plus long terme. Outre cela, il ſollicitoit en ſecret les Ecoſſois à preſſer ſa mort. Enfin il fut conclu dans le Parlement que puis qu'on avoit reçû de grands ſervices des Ecoſſois du côté du Nort, il falloit les regaler du ſang de ce Prélat dont ils étoient ſi fort alterez. Ayant donc été déclaré coupable de haute trahiſon dans la Chambre des Communes, il fut condamné à la mort par la Chambre Haute aprés qu'on eut obſervé quelques formalitez pour luy faire ſon procés. Cromwel ſe rendit ſi bien maître des Membres de la Chambre Baſſe où il avoit déja beaucoup de credit, qu'il y eut à peine deux perſonnes qui ne trouvaſſent coupable cet infortuné Prélat. Au contraire, la Chambre Haute qui devoit juger ſon procés, ne fut compoſée que de ſept Pairs lors que ſa ſentence y fut prononcée; ce furent les Comtes de *Kent*, de *Pembrock* & de *Bullinbrock*, & les Milords *Gray*, *North*, & *Browes* & un autre. Le reſte des Seigneurs qui étoient juſqu'au nombre de vingt eurent horreur de prononcer la condamnation d'un Prélat ſi conſiderable par ſon rang & par ſon merite. Le vingtiéme de Janvier on le conduiſit à la Place de *Tower-Hill*, où on luy tran-

cha la tête. La Chambre Haute n'étoit alors composée de vingt Pairs, comme je viens de dire, que parce que les autres s'étoient retirez auprés du Roy.

Je croi que le Lecteur ne ſera pas fâché de voir ici un recit un peu circonſtantié de quelques particularitez qui regardent le procés & la mort de ce Prélat. L'Orateur des Communes luy intenta deux Chefs d'accuſation, dont le premier étoit, *d'avoir voulu introduire la Religion Romaine en Angleterre*, & le ſecond *d'avoir entrepris de renverſer tout l'ordre du Gouvernement.* Il fut améné en la préſence des deux Chambres pour répondre à ces deux accuſations, qui n'étoient peut-être que des pretextes, imaginez pour le perdre. Quel étrange ſpectacle, de voir le Premier Pair du Royaume, le Primat d'Angleterre, le principal Miniſtre & le premier Favori du Roy, conduit aux pieds de Cromwel, qu'il avoit vû luy-même, quelques années auparavant, ſoûmis & à genoux devant luy, & qui maintenant étoit aſſis ſur un Tribunal devant lequel ce Prélat étoit obligé de comparoître pour y répondre aux demandes d'un ennemi fier & vindicatif, qui étoit mecontent de luy & qui en avoit été maltraité. C'étoit là ſans doute la plus grande mortification qu'une perſonne de ce caractére pût jamais recevoir.

Dés que ce Prélat eut comparu dans le Parlement il n'y eût perſonne qui l'interrogeât plus ſouvent que Cromwel, lequel commença le premier à luy addreſſer ces paroles: *D'où vient, Milord, que vous entreteniez un ſi grand commerce avec l'Abbé* Roſetti *Nonce du Pape,*

Pape, ſoit par les continuelles viſites que vous luy rendiez, ou par les Lettres que vous luy écriviez? A cela l'Archevêque répondit que c'étoit le Nonce luy même qui l'avoit engagé dans ce commerce pour tâcher d'obtenir par ſon moyen, que les Papiſtes euſſent dans le Royaume la liberté qu'on y accordoit aux autres Sectaires, qu'on toleroit ſans leur cauſer aucun chagrin: & qu'il ne luy avoit jamais parlé d'autre choſe, comme le témoigna le Docteur *Krompton* ſon premier Aumonier, dont la probité étoit reconnuë de tout le Monde, & qui avoit aſſiſté à tous leurs entretiens. On parla enſuite de la Lithurgie que l'Archevêque avoit compoſée, & comme Cromwel l'avoit leûë avec beaucoup d'exactitude, il luy fit pluſieurs demandes ſur cet article, & inſiſta ſur tout avec chaleur ſur les paroles, par leſquelles il exhortoit le Peuple de prier Dieu *pour le repos du Corps & de l'ame du Défunt.* Ce Prélat répondit que cet endroit devoit s'entendre non pas du Purgatoire de Rome, mais de la Réſurrection du Corps. *Mais*, repliqua Cromwel, *Milord, ſi la priére de vôtre Lithurgie ſe doit entendre ſeulement de la réſurrection qui ne regarde que le Corps, pourquoy y demandez-vous auſſi* le repos de l'Ame, *qui ne peut en avoir beſoin dans la gloire celeſte dont vous ſavez que l'Egliſe Anglicane nous enſeigne qu'elle va joüir au moment de ſa ſéparation?* A cela le Prélat repliqua *que la Réſurrection qui regarde proprement le Corps, ſe fait auſſi pour l'Ame par une ſuite néceſſaire, en ce que, comme elle conſerve toûjours pour ſa chair une inclination naturelle qu'elle ne perd pas même dans le ſein de Dieu, ſa*

felicité ne peut être entiere, que ce deſir ne ſoit ſatisfait par ſa réünion avec ſon Corps. De ſorte qu'en faiſant prier, dans ſa Lithurgie, pour le repos de l'Ame, *il ne vouloit pas dire qu'elle fut dans un état de peine; mais qu'il entendoit ſeulement, qu'il manquoit encore un dégré à ſa beatitude dont l'Egliſe demandoit à Dieu la conſommation pour elle, par la Réſurrection de la Chair.* Ces raiſons firent quelque impreſſion ſur l'eſprit de pluſieurs, ce qui ſe remarqua parce qu'elles furent écoutées avec un profond ſilence, malgré la grande affluence de Peuple qui étoit preſent à cet interrogatoire. D'ailleurs perſonne ne repliqua la moindre choſe. Cromwel qui deſiroit avec plus de paſſion qu'aucun la mort de ce Prélat, pour ſatisfaire ſon propre reſſentiment, ſous le prétexte du zele qu'il avoit pour l'interêt du Public, voyant que l'Orateur ne diſoit mot, ſe tourna vers l'Archevêque avec encore plus d'ardeur que la premiere fois, afin de faire mieux entrer les autres dans ſes ſentimens. *Milord*, luy dit il, *il ne s'agit point ici d'examiner ſi vos explications ſont bonnes ou mauvaiſes; la queſtion eſt uniquement de voir, ſi, ſur un ſentiment probable, ou ſur une ſubtilité de Philoſophie, qui ſont les deux fondemens de tout ce que vous venez de dire, vous avez pû, en conſcience, rappeller dans le ſervice Divin le ſtile des ſuperſtitions Romaines, & mettre dans la bouche des Fideles un langage contraire aux Confeſſions de Foy de toutes les Egliſes Proteſtantes qui ſont au monde, ſur tout de celle d'Angleterre à laquelle vous devez tout ce que vous êtes, & dont cependant vous avez l'ingratitude de venir troubler la Paix par de dangereu-*

ſes

ſes nouveautez. Il n'y a que Dieu, & vôtre propre cœur, Milord, qui puiſſent juger du deſſein que vous avez eû dans une conduite ſi extraordinaire; mais à conſiderer les maux infinis qui en ſont arrivez, & dont trois Royaumes reſſentent encore de rudes atteintes, comme tout le monde ſçait, vous ne pourrez jamais vous juſtifier d'avoir par de vains raffinemens de College dont vôtre Lithurgie eſt pleine, tendu un piége à la ſimplicité des Peuples, porté le fer & le feu dans les trois Royaumes à la fois, & rompu la Communion Sainte que nous avions avec tous les Reformez de l'Europe, pour nous propoſer, en la place, une Communion phantaſtique des Vivans avec les Morts, dont nous nous ſommes fort bien paſſez juſqu'à preſent.

Cromwel prononçant ces paroles, *rompu la Communion Sainte que nous avions avec tous les Réformez de l'Europe* (quelle hypocriſie horrible pour un homme qui n'aſpiroit qu'à la tyrannie!) pouſſa un grand ſoupir en levant les yeux au Ciel. Enfin comme il étoit naturellement éloquent, & qu'il avoit bien préparé ce qu'il devoit dire, cet infortuné Prélat parut ſi embarraſſé que pluſieurs commencerent à croire, qu'il étoit coupable, ou du moins, qu'il avoit conſpiré avec le Roy d'introduire le Papiſme en Angleterre: & pluſieurs demeurerent dans ce ſentiment juſqu'à ce qu'ils eurent vû ce Prelat & le Roy mourir ſur l'échafaud en proteſtant devant Dieu dans le temps qu'ils étoient prêts de rendre l'ame, qu'ils n'avoient jamais eu le deſſein d'introduire le Papiſme en Angleterre, & de faire la moindre brêche à l'Egliſe Anglicane.

Cependant l'Archevêque de Cantorbery fut ſi fort embarraſſé par les interrogations & les raiſonnemens de Cromwel, qu'il ne pût faire autre choſe que ſe jetter à genoux, les mains jointes, & la larme à l'œil, en prenant à témoin de ſon innocence le Ciel, & le Parlement devant lequel il comparoiſſoit. Aprés quoy on le remena à la Tour ſur la Tamiſe, & l'Orateur de la Chambre-Baſſe demanda que Guillaume Laud *Archevêque de Cantorbery fut condamné à la Mort, comme convaincu d'avoir voulu changer la Religion & le Gouvernement de l'Angleterre, & d'être la cauſe des malheurs qui depuis dix ans affligeoient les trois Royaumes.* Les Seigneurs de la Chambre Haute, à qui il appartenoit de prononcer une ſentence définitive, conclurent d'un commun conſentement qu'il ne falloit le condamner qu'à une priſon perpetuelle, pour ne pas deshonorer ſa dignité par un ſupplice infame. Mais la Chambre-Baſſe animée par Cromwel s'obſtina à demander ſa Mort, de ſorte que les Pairs s'étant diſperſez inſenſiblement en differens endroits, il n'en reſta que neuf dans la Chambre, & parmi ceux-là il y en eut ſept, qui, comme nous avons déja dit, prononcerent la ſentence de Mort par laquelle il fut ordonné *que ce Prélat auroit la tête coupée par la main du Bourreau, & que ſon nom ſeroit effacé des Monumens publics.* Ce qui fut executé. Il y a eu pluſieurs Auteurs Catholiques qui ont écrit que ce Prélat mourut Catholique dans le cœur, quoi qu'il ne l'eut pas déclaré de bouche, mais ſur quel fondement ces Auteurs aſſurent-ils une choſe dont aucun homme ne ſçauroit jamais avoir la moindre connoiſſance?

Les

Les diverſes pertes, que le Comte d'Eſſex avoit faites dans l'exercice de ſa Charge de Général, engagerent pluſieurs Membres du Parlement à propoſer qu'on la luy ôtât, cependant on jugea à la pluralité des voix qu'on devoit la luy conſerver en conſideration de ſa Naiſſance & du zéle avec lequel il avoit embraſſé le Parti du Parlement, mais un ſecond combat qu'il ſoûtint contre le Prince Robert avec ſon malheur ordinaire, détermina le Parlement à le dépoüiller du Généralat. Ce Prince l'étant allé chercher, & luy ayant livré Bataille dans le Comté de *Devonshire*, le mit en fuite aprés luy avoir tué plus de quatre mille hommes, & l'ayant pourſuivi juſques dans la Province de Cornwal où il s'étoit retiré en déſordre, il acheva de diſſiper ſon Armée, dont une partie alla ſe joindre à celle du Roy. De ſorte que ce malheureux Général étant retourné à Londres avec peu de monde, & avec beaucoup de peine, il ne fut pas plûtôt entré dans la Ville que le Parlement luy envoya des Députez pour luy demander le Brevet de ſa Charge, ſans ſe mettre fort en peine d'écouter ce qu'il pourroit dire pour ſa juſtification, & le Comte d'Eſſex de ſon côté ne s'empreſſant pas beaucoup d'étaler les raiſons qu'il pouvoit avoir pour ſe diſculper. Ce Seigneur ne vêcut que trois mois aprés avoir été dépoüillé de cette Charge, & comme il mourut accablé de langueur ſans avoir aucune maladie apparente, pluſieurs perſonnes jugerent qu'on l'avoit empoiſonné. Cela n'eſt n'eſt pas tout-à-fait hors d'apparence, mais pour moy je n'oſerois ny l'affirmer ny le nier abſolument.

La

La défaite de l'Armée du Parlement eut des ſuites bien favorables pour le Roy, car non ſeulement pluſieurs Villes & entr'autres *Monmouth*, *Ilfercombe*, & *Berneſtable* rentrerent dans ſon obeïſſance, mais ſon Armée fut groſſie par quantité de Milice qui le venoit joindre de toutes parts, pour gagner les bonnes graces du Roy, aprés avoir obtenu le pardon de leur infidelité. Un autre Roy moins bon & plus plein de réſolution & de courage auroit entierement éteint la rebellion dans une telle conjoncture. Il ne falloit que ſe prévaloir de la conſternation où ſe trouvoit le Parlement; mais ce Prince naturellement porté à la douceur, crût faire mieux de faire paroître de la clemence; de ſorte qu'au lieu d'aller droit à Londres où il auroit été reçû à bras ouverts; ſans ſonger à l'avantage qu'il pouvoit retirer des victoires qu'il venoit de remporter, il envoya faire des propoſitions de paix au Parlement. Celuy-ci qui ſe voyoit tres-bien pourvû d'argent, & qui n'ignoroit pas que le Roy n'en avoit preſque point, rejetta avec fierté toute propoſition d'accommodement, fit promptement de nouvelles levées de ſoldats auſquels il donnoit une grande paye, & eut en peu de temps une plus belle Armée que celle du Roy, pendant que ce bon Prince s'amuſoit à envoyer deçà & delà des Députez au lieu de mettre ſes Troupes en campagne.

On eut quelque peine dans le Parlement à trouver un Général qui eut autant de zele, & plus de bonheur & d'experience que le Comte d'Eſſex. Enfin les deux Chambres nommerent *Edoûard Montaigu*, *Comte de Mancheſter*, qui étoit auparavant Lieutenant Général de

de l'Armée. D'abord plusieurs dirent que peut-être ce Comte seroit imbu des mêmes maximes que le Comte d'Essex. Quoy qu'il en soit, on luy donna le Brevet de Général.

Les Parlementaires n'étant pas encore en état de se vanger contre le Roy de tant de pertes qu'ils avoient faites sous le Généralat du Comte d'Essex, tournerent leur pointe contre les Universitez de Cambridge & d'Oxford ; contre la premiere à cause qu'elle avoit donné toutes ses richesses au Roy pour l'aider à continuer la guerre; & contre la derniere, parce qu'elle avoit donné retraite au Roy & s'étoit signalée envers luy par son obeissance & sa fidelité, contre les interêts des deux Chambres. Ce dessein ayant été formé, on chercha une personne qui eut la résolution, le courage, & la fermeté necessaires pour l'executer, & d'une commune voix on en donna la commission au Colonel Cromwel lequel on chargea par des Lettres expresses de punir ces deux Universitez avec la derniere rigueur. Mais il est bon de remarquer ici deux choses, qui concoururent à faire donner cette Charge à Cromwel, sçavoir que ceux qui étoient les plus animez, & ceux qui souhaitoient qu'on ne commit pas de trop grandes violences dans une Université aussi celebre que celle de Cambridge, s'accorderent à nommer Cromwel : Les premiers, parce que connoissant son humeur dure, ils étoient persuadez qu'il ne manqueroit pas de bien executer les ordres du Parlement, pour pouvoir s'avancer davantage ; & les derniers plus moderez donnerent aussi leur voix à Cromwel parce qu'ils s'imaginerent que, puis qu'il avoit étudié si long temps à Cam-

Cambridge, avec beaucoup de reputation, & de ſuccés, & qu'il y avoit même reçû le grade de Docteur, il n'auroit pas le courage de traiter cruellement une Univerſité à laquelle il avoit de ſi grandes obligations: en quoy ils ſe tromperent, comme nous le verrons bien-tôt.

Cromwel n'eût pas plûtôt reçu cet ordre qu'il ſe mit à la tête d'un Camp volant de trois mille Chevaux, tous gens déterminez comme luy, & ſe preſenta premierement devant Cambridge. Les Habitans épouvantez par le bruit de ſon arrivée & croyant que toute l'Armée du Parlement étoit devant leur Ville, luy ouvrirent leurs Portes à la premiere ſommation. Les Magiſtrats allerent au devant luy, & tâcherent de le flechir par une Harangue pleine de reſpect & de ſoûmiſſion. Le Corps des Profeſſeurs & des Recteurs des Colleges le vinrent haranguer dans le même temps, & *Gomer* habile Orateur, ayant été choiſi pour parler au nom de tous, ne manqua pas de luy repreſenter la confiance que l'Univerſité avoit en luy parce qu'elle avoit eû l'honneur de l'avoir pour nourriſſon. Mais Cromwel voulant faire voir juſqu'où alloit ſon zéle lors qu'il s'agiſſoit de vanger les injures du Parlement, entra dans la Ville comme Ennemi, quoy qu'on luy eut ouvert les Portes comme à un Ami; il fit éclater la même fureur, & le même emportement que dans une Ville priſe de force; & pour irriter davantage l'eſprit des ſoldats, il leur perſuada qu'il s'agiſſoit de vanger les interêts de Dieu, de la Juſtice, & de la Religion, que cette Ville avoit voulu renverſer. Il fit ſervir les Salles, les Auditoires, & les Egliſes des Colleges, d'écuries. Des Orne-

nemens d'Egliſe les ſoldats en firent des Houſſes à leurs Chevaux. Il fit rompre le nez & les oreilles des ſtatuës du Roy & des Saints, pour les rendre ridicules. Des ſurplis des Prêtres il en fit faire des cravates à ſes ſoldats ; & la plûpart des Profeſſeurs qui avoient témoigné le plus d'empreſſement pour faire donner l'argenterie de l'Univerſité au Roy, reçûrent des coups de bâton, des ſoldats, qui leur enleverent tout ce qu'ils avoient dans leurs Maiſons : & lors qu'on alloit ſe plaindre à Cromwel, il répondoit, *Que le Parlement ne demandoit le ſang de perſonne, & qu'à l'exemple de Dieu il ne vouloit point la Mort des Pêcheurs mais leur Converſion.* Aprés avoir ainſi maltraité la Ville de Cambridge, il alla à Oxford, où toute ſa fureur tomba encore ici ſur l'Univerſité, où il commit de plus grandes violences qu'à Cambridge, parce qu'elle avoit en vénération la memoire de l'Archevêque de Cantorbery qui en avoit été Chancelier, & qu'on y avoit recité des Harangues à ſon honneur, dans leſquelles on l'avoit nommé *Martyr de Dieu & de ſon Roy.* Comme ce Prélat l'avoit enrichie de beaucoup de Manuſcrits trés-rares qu'il avoit fait venir de l'Orient, Cromwel fit allumer un grand feu où il les fit jetter, avec toute la Bibliotheque de l'Univerſité compoſée de plus de quarante mille volumes, parmi leſquels il y avoit quantité de Livres fort rares & fort curieux. Cependant les ſoldats, en jettant tous ces Livres dans le feu, crioient comme des inſenſez, *que c'étoit le Papiſme qu'ils anéantiſſoient.* Je ne fais pas difficulté de dire que quand bien Cromwel n'auroit point fait d'autre action pour

pour meriter le titre de Tyran, cel le-là ſuffiroit toute ſeule pour le rendre le plus cruel de tous les Tyrans.

Cette action d'un véritable Tyran (je veux parler de ce qu'il fit à Oxford cette action, dis-je, que tous les Savans devroient tranſmettre de ſiécle en ſiécle à la poſterité la plus reculée, à la confuſion éternelle de ſon nom, fut tres-bien recompenſée. Car Cromwel à ſon retour à Londres fut reçû avec de grands applaudiſſemens, comme s'il eut merité les mêmes honneurs qu'un Scipion & un Ceſar au retour de quelque glorieuſe expedition. Le Parlement fit diſtribuer trois mille guinées aux ſoldats & aux Officiers qui avoient accompagné ce Deſtructeur des Belles Lettres, aprés avoir été luy-même comblé d'honneur pour une action qui doit faire horreur à tout l'Univers. Le Parlement, pour témoigner à Cromwel combien il étoit ſatisfait de la maniere dont il s'étoit acquité de ſa commiſſion, le fit Lieutenant Général du Comte de Mancheſter, à la place du Chevalier *Waller*, que les deux Chambres venoient de caſſer depuis deux jours, parce qu'il avoit contrevenu à l'ordre qu'elles luy avoient donné de n'en venir plus aux mains avec les Troupes du Roy. Neanmoins comme Waller étoit connu pour avoir une haine irreconciliable contre les Evêques; & que cette haine tenoit alors lieu de merite dans le Parlement, on y réſolut de luy donner la place que Cromwel occupoit dans la Chambre Baſſe. Ainſi ces deux perſonnes ne firent que changer d'emploi, & renoûerent plus fortement l'amitié qui étoit déja entr'eux, de ſorte

que

que l'un executoit à l'Armée tout ce que l'autre proposoit dans le Parlement, & celuy-ci ne faisoit rien dans le Parlement que l'autre ne le luy eût proposé de l'Armée. Ils se soûtenoient ainsi l'un l'autre, Cromwel disant par tout que Waller étoit une des meilleures têtes du Parlement, & Waller publiant de son côté que Cromwel étoit le premier Capitaine du siécle.

Comme les troubles augmentoient de jour en jour, *Guillaume Juxon* Evêque de Londres, & Confesseur du Roy, selon l'usage de l'Eglise Anglicane, qualité qui luy donnoit beaucoup de credit sur l'esprit du Roy, dont il étoit, outre cela, Conseiller du Conseil Secret, luy conseilla de chasser de sa Cour & de son Armée tous les Catholiques, puis que ce qui choquoit le plus les deux Chambres c'étoit de les voir auprés de sa personne. Le Roy s'étant rendu à ses instances ordonna à tous les Catholiques de se retirer de son Armée & de sa Cour, ce qu'ils firent tout aussi tôt. Comme le bruit se fut repandu que Juxon avoit donné ce Conseil au Roy, le Parlement, malgré la haine qu'il portoit aux Evêques, fut bien aise que ce Prélat eut pris le bon parti, & le regarda comme pouvant servir à faire la paix. Entre plusieurs Catholiques qui quitterent le Roy, le Duc de *Norfolk* fut du nombre. C'étoit le Premier Pair du Royaume, fort estimé du Prince Robert Néveu du Roy, grand Capitaine, & qui tenoit le rang d'un Prince du Sang. Ce Prince reprocha à l'Evêque Juxon d'avoir donné au Roy un Conseil entierement contraire à ses interêts, & la chose alla si loin qu'il leva la main pour luy donner un soufflet; mais la consi-de-

ſideration de l'appartement du Roy où ils étoient, le retint. Le Roy, qui avoit plus de beſoin du Prince Robert que de l'Evêque Juxon, le créa Généraliſſime de ſon Armée, & commanda à Juxon de ſe retirer de la Cour. Les Grands Seigneurs trouverent mauvais qu'un Prince étranger (il étoit fils de l'Electeur Palatin & de la ſœur du Roy) eut traité de la ſorte un Pair du Rovaume, & la Chambre-Baſſe en fut encore plus choquée, parce qu'elle conſideroit l'Evêque Juxon comme l'ennemi juré des Catholiques. Il ſurvint un nouveau ſujet de brouïllerie à l'occaſion de l'ordre que le Roy donna de travailler au procés du Comte de Mancheſter, Général de l'Armée du Parlement. Ce Comte fut jugé coupable de haute trahiſon, & comme tel condamné à été pendu. Ces deux Articles acheverent d'ôter toute eſperance d'accommodement. Le Parlement fut ſur tout piqué au vif de la maniere dont le Roy avoit traité le Comte de Mancheſter, parce qu'étant leur Généraliſſime, il prétendoit que l'outrage qu'on faiſoit à ce Pair du Royaume retomboit ſur tout le Corps.

Parmi les Grands les plus intelligens & les plus accreditez de l'Angleterre le *Duc de Lenox* tenoit alors le premier rang. Il étoit, d'ailleurs, déſintereſſé, extrêmement zelé, & fort prudent. Ce Seigneur ſe crut obligé d'employer les talens, que Dieu luy avoit donnez, à ſervir ſon Roy & ſa Patrie en retabliſſant la Paix entre le Roy & le Parlement, afin de terminer les miſeres publiques. La premiere difficulté, qui s'oppoſa à ſon deſſein, ce fut la déclaration que le Roy fit de vouloir que le

Par-

Parlement luy envoya des Députez, pour parler d'accommodement, & qu'il leur donneroit enſuite ſes Commiſſaires pour entrer en negociation. Le Parlement ne vouloit en aucune maniere conſentir à cela, mais il prétendoit que chacun choiſit ſes Commiſſaires, & qu'on les envoyât en lieu tiers: & il en fallut venir là. On choiſit la petite Ville d'*Uxbridge*, dans le Comté de Middleſex. Les Députez furent de deux ſortes, ſçavoir des Eccleſiaſtiques & des Seculiers: les premiers pour traiter les affaires de la Religion, & les autres celles d'Etat. Il y en eût dix de part & d'autre; ſçavoir cinq Seculiers, & cinq Eccleſiaſtiques de la part du Roy, & autant de celle du Parlement. Les Ecoſſois qui croyoient avoir beaucoup d'autorité en Angleterre & qui avoient ſoixante Députez dans le Parlement, comme nous avons dit, y en envoyerent tout autant. On réſolut outre cela qu'il y auroit un Chef de chaque Députation, & le Duc de *Richemont* fut celuy de la Deputation du Roy. Le Comte de *Northumberland* fut celuy de la Députation des deux Chambres, & le Comte de *Lawdun* Chancelier d'Ecoſſe le fut de celle des Ecoſſois. On pût bien reconnoître dans cette occaſion que le Roy avoit un veritable deſſein de terminer les troubles par un bon Traité, parce qu'il choiſit des gens habiles & amateurs de la Paix. Les deux Chambres nommerent au contraire pour Députez des Ennemis déclarez du Roy, d'un eſprit fier & brouillon, & quand il n'y auroit eû que Cromwel, qui fut non ſeulement de cette Conference, mais qui fit outre cela, nommer les autres Députez à ſa fantaiſie, il étoit

ſeul

ſeul capable de troubler tout. Ainſi l'on n'eut pas de peine à reconnoître que le Parlement, qui voyoit augmenter ſes forces, pendant que celles du Roy diminuoient & ſe diſſipoient tous les jours, avoit déliberé de faire ſemblant de vouloir la Paix, quoy que dans le fonds, il fut tout réſolu à continuer la guerre.

L'action, que Cromwel fit dans cette Conference, merite d'être remarquée ici. A peine eut il entendu finir la lecture des pouvoirs des Députez que s'étant levé, quoy qu'il fut un des plus jeunes de la Compagnie, il ſe mit à dire avec un certain ton qui reſpiroit la pieté, *qu'il étoit bien juſte de conſacrer à Dieu l'ouverture d'une Aſſemblée auſſi conſiderable en invoquant le Saint Eſprit, de l'aſſiſtance duquel on devoit attendre une heureuſe iſſuë.* Les autres Députez qui étoient tous plus conſiderables que luy par leur âge & par leur rang, furent tout étonnez de la temerité de Cromwel qui oſoit cenſurer (car cet avertiſſement étoit une eſpece de cenſure) tant de perſonnes de merite, qui n'avoient pas ſongé à ſa propoſition. Cependant comme ce qu'il propoſoit étoit bon de ſoi, & qu'il n'y avoit perſonne qui ne fut perſuadé de l'habileté de Cromwel; & d'ailleurs comme en ce temps-là l'on parloit fort des inſpirations & des enthouſiaſmes des *Independans*, on n'y fit aucune difficulté. Mais ce qui arriva de plus étrange dans cette rencontre, ce fut que, bien qu'il y eut dans cette Aſſemblée quinze Theologiens tous Miniſtres, à l'un deſquels il appartenoit de faire cette Priére, on en donna cependant la charge à Cromwel, afin qu'il eût l'honneur de conclurre

ce

ce qu'il avoit proposé. Du reste sa Priére fut admirée de tout le monde, non seulement à cause des paroles graves & dévotes dont elle étoit composée, mais aussi pour les pensées de piété qui y étoient répanduës. Les *Independans* sur tout en furent extrêmement touchez, s'étant apperçus que, quoy qu'il fut Puritain, il avoit des sentimens semblables aux leurs.

La reputation de Cromwel augmenta beaucoup dans cette conference: car il y donna de grandes preuves de son habileté dans les affaires de la guerre & dans celles de la Religion. De sorte que non seulement chacun prenoit plaisir à la solidité & à l'éloquence qu'il faisoit paroître en parlant des sujets qui étoient en contestation, mais encore à peine se trouvoit-il personne qui voulut s'engager à combattre ses raisons. Il ne faut plus s'étonner aprés cela, si Cromwel proposa de prolonger cette Conference de dix jours, sous le prétexte de peser meurement les choses avant que d'en venir à la conclusion du Traité, parce qu'il se rendoit toûjours plus recommandable dans l'esprit des autres Députez qui admiroient la solidité de ses raisonnemens. Mais on étoit convenu par écrit que cette Conference ne dureroit que vingt jours, & que si dans cet espace de temps on ne pouvoit s'accorder à conclurre quelque Traité, l'Assemblée seroit rompuë sans plus differer. Le compromis étoit trop solemnel pour y contrevenir; de sorte que tout le monde fut d'avis de ne prolonger pas le temps déja marqué, qui fut assez long pour acquerir beaucoup de reputation à Cromwel.

Le Roy ayant prévu que l'article qui regar-

doit les Evêques ſeroit le plus debatu dans cette Conference, & ſouhaitant d'ailleurs de le voir décidé pour toûjours, il n'envoya point de Prélats à cette Aſſemblée, de peur qu'étant preſent, ils ne fiſſent naître de nouvelles difficultez en voulant ſoûtenir leurs droits avec trop d'ardeur.

Sur cet article de la Hierarchie de l'Egliſe, il ſe trouva trois avis differens. Le premier fut celuy des Ecoſſois qui demandoient abſolument qu'on abolit l'Epiſcopat en Angleterre & en Irlande, ſans apporter pour cela d'autre raiſon ſinon que l'ayant déja aboli chez eux, ils ne vouloient point avoir à leur voiſinage des Evêques qui pouvoient ſervir d'exemple à quelques brouillons de rétablir l'Epiſcopat dans leur Païs. Le ſecond fut celuy des Anglois, dont les Députez avoient reçû ordre du Parlement de ſuivre dans ce point l'opinion de Cromwel. D'abord Cromwel traitant la queſtion en général, fit extrêmement valoir ce paſſage de l'Ecriture, où *Moyſe* rejettant le ſentiment de *Joſué* qui n'approuvoit pas qu'*Eldad* & *Medad* prophetiſaſſent, ſouhaitoit au contraire que tous les Iſraëlites euſſent le don de Prophetie comme ces deux-là. Il n'oublia point auſſi d'alleguer le ſentiment de *Saint Paul*, qui deſiroit *que les Chrêtiens de Corinthe euſſent tous le don de prêcher comme luy*; & il conclut de là qu'il n'étoit pas néceſſaire d'avoir des Evêques. Cependant il propoſa enſuite un expedient que perſonne n'attendoit de luy, parce qu'on ſçavoit qu'il avoit une extrême haine pour les Evêques. Cet expedient fut, *de laiſſer vivre les Evêques avec leurs revenus & avec leur Dignité, mais*

mais de ne leur point donner de ſucceſſeurs lors qu'ils mourroient, afin que la Hierarchie de l'Egliſe tombât ainſi d'elle méme, comme on le demandoit.

Cette propoſition donna un nouveau credit à Cromwel, à cauſe des veûës cachées & adroites qu'on reconnut dans cet expedient. En effet par là il faiſoit trois choſes. Premierement il contentoit le Parlement dont pluſieurs Membres avoient des parens qui étoient Evêques, & quoy qu'ils ſouhaitaſſent l'abolition de l'Epiſcopat, ils étoient fâchez de voir leurs Parens dépoüillez d'une ſi grande dignité & des revenus qui y étoient attachez. Cromwel ſatisfaiſoit par ce moyen à tout. D'autre part en propoſant l'extinction de la Hierarchie aprés la mort des Evêques, il entroit dans les ſentimens de ſon Parti. Enfin il ſatisfaiſoit aux obligations qu'il avoit à l'Archevêque d'Yorck, ſon Bienfaicteur & ſon Parent. D'ailleurs, par ce temperament il acqueroit la réputation d'homme doux, moderé, & porté à procurer la Paix; de ſorte que ſi les affaires du Parlement n'euſſent pas pris un bon tour, il auroit trouvé moyen de rentrer dans les bonnes graces du Roy. Et cette adreſſe, avec laquelle il ſçut trouver le moyen d'accorder des partis ſi oppoſez, luy acquit, dans l'eſprit des Députez, une eſtime extraordinaire.

Le troiſiéme avis propoſé par les Commiſſaires du Roy, cauſa de grands troubles. Cet avis fut qu'il falloit conſerver l'Epiſcopat, comme il étoit établi, avec cette condition, que, pour ôter aux Eccleſiaſtiques inferieurs tout prétexte de murmurer, on feroit des Statuts

qui régleroient déſormais la Juriſdiction Epiſcopale, de ſorte qu'ils ne puſſent avoir aucun droit de porter envie aux Evêques. Cette propoſition apporta de grands obſtacles à l'accommodement, & mit de la diviſion entre les Députez Ecoſſois & Anglois. Les premiers proteſterent qu'ils ne pouvoient ſouſcrire à la conſervation des Evêques, ſans trahir leur Patrie, qui les avoit chaſſez par une Loy irrevocable. D'un autre côté les Députez du Parlement d'Angleterre s'obſtinerent à n'accorder abſolument rien que ce que Cromwel avoit propoſé. Les Députez du Roi qui étoient tout prêts à faire valoir la maxime, qui enſeigne à *diviſer pour regner* virent avec plaiſir ces deux Nations partagées en ſentimens differens, parce que, ſi elles étoient une fois brouïllées, ils travailleroient mieux aux interêts du Roy. Cependant Milord *Guillaume Seymour*, Marquis de Hartford, dont la voix étoit d'un grand poids, quoy qu'il ne fut pas le Chef de la Députation, parce qu'il étoit d'une famille conſiderable, qu'il étoit doûé d'une grande prudence, & qu'il étoit trés-verſé dans les affaires; ce Milord, dis-je, qui avoit outre cela une grande intelligence de l'Ecriture Sainte, offrit aux Députez d'Ecoſſe & d'Angleterre, de la part de la Cour, de faire abolir l'Epiſcopat, ſi quelqu'un d'eux pouvoit marquer ſeulement un ſiécle depuis les Apôtres, où l'Egliſe n'eût point été gouvernée par des Evêques. Quoy que quelques uns allegaſſent que l'Egliſe de Geneve, celle des Cantons Suiſſes, & pluſieurs autres d'Allemagne s'étoient paſſées d'Evêques pendant plus d'un ſiécle, cependant il fut conclu que jamais l'Egliſe

Divide & Impera.

gliſe n'avoit été ſans Evêque. Mais comme aprés tout, le Parlement d'Angleterre ne ſe ſoucioit pas beaucoup que l'Egliſe fut gouvernée par des Evêques ou par de ſimples Eccleſiaſtiques, pourvû qu'ils fuſſent ſoûmis aux deux Chambres, ils ne firent pas grand compte de l'opiniâtreté avec laquelle les Ecoſſois demandoient l'abolition de l'Epiſcopat. Ainſi aprés qu'on eut bien diſputé pendant trois jours, chaque parti ayant allegué ſes raiſons pour faire prévaloir ſon ſentiment, les Députez Anglois laiſſerent les Ecoſſois dans leur obſtination, & déclarerent qu'ils étoient prêts à conſentir, au nom du Parlement, à la conſervation de la Hierarchie. Les Députez du Roy reçurent cette propoſition avec beaucoup de joye, & convinrent enſuite d'engager les Evêques à obſerver un meilleur ordre dans leur adminiſtration, pour ôter tous les ſcandales qu'ils cauſoient aux autres perſonnes & ſur tout aux Eccleſiaſtiques inferieurs. Voici les Articles dont ils tomberent d'accord.

Premierement; *Qu'à l'avenir les Evêques auroient des Aſſeſſeurs, élus par des Chapitres ou des Synodes, pour les aider dans le Gouvernement de leurs Egliſes, ſans l'avis deſquels ils ne pourroient exercer aucun Acte de Juriſdiction; & que ces Aſſeſſeurs ſeroient tirez d'entre les plus Savans Miniſtres de leur Clergé.* Secondement; *Qu'ils ſeroient indiſpenſablement obligez de reſider dans leurs Diocéſes, pour prendre ſoin de leurs oüailles comme bons Paſteurs, à moins que le Roy ne les appellât auprés de ſa perſonne, pour l'aſſiſter de leurs Conſeils.* En troiſiéme lieu, *Qu'ils ſeroient obligez de prêcher, les jours des*

Fêtes ſolemnelles, dans une des Paroiſſes de leur Diocéſe, à moins qu'ils n'en fuſſent empêchez par quelque indiſpoſition connuë à leurs Aſſeſſeurs. En quatriéme lieu; *Qu'ils viſiteroient, chaque année, ou feroient viſiter toutes les Egliſes de leurs Diocéſes.* En cinquiéme lieu; *Que les Officiers des Cours Eccleſiaſtiques n'exigeroient pour les Mariages, les Dixmes, & les Monitoires, que ce qui ſeroit reglé par la Taxe que les deux Chambres enferoient.*

Les Députez du Roy furent tres-contens d'avoir gagné que la Hierarchie fut conſervée, & ne manquerent pas d'envoyer auſſi-tôt des Courriers au Roy pour luy en donner avis. Les Parlementaires d'Angleterre qui avoient leur but en accordant cet article, crurent obtenir par ce moyen ce qu'ils ſouhaitoient, s'imaginant que les Commiſſaires du Roy ébloüis d'avoir emporté l'article qui regardoit les Evêques, ne feroient aucune difficulté d'accorder les autres articles que demanderoit le Parlement, leſquels ſe reduiſoient à ceci, *Que déſormais les deux Chambres diſpoſeroient des principales Charges de la Milice, du Gouvernement des Places, & de la Tour de Londres.* Voilà en peu de mots une des plus impertinentes demandes que des Sujets puiſſent faire à leurs Princes, & pour dire quelque choſe de plus, qu'un puiſſant Monarque victorieux pourroit faire à un Prince vaincu. En effet le Parlement par cette demande viſoit proprement à tenir toûjours le Roy ſous ſa puiſſance: car s'il avoit une fois toutes les forces du Royaume en ſa diſpoſition, & qu'il tint la Tour de Londres il pouvoit y enfermer le Roy toutes les fois que bon luy ſembleroit. Cependant les Parlementaires crurent être en droit

de

de faire cette injuſte demande aprés s'être relâchez ſur l'article des Evêques. Qui ouït jamais parler d'une telle impertinence : que le Parlement voulut laiſſer au Roy la Hierarchie de l'Egliſe Epiſcopale qui ne luy apportoit aucun profit, & qui devoit être conſervée par le droit fondé ſur l'antiquité & ſur les Loix anciennes & nouvelles du Royaume, & qu'il ſe reſervât pour luy la ſouveraineté des Armes, c'eſt à dire, la diſpoſition abſoluë de tout le Royaume & du Roy même ?

Le Duc de Richemont Chef de la Députation du Roy, aprés avoir conſulté avec les autres Députez de ſon Parti, rejetta hardiment une prétenſion ſi injuſte qui auroit été un ſujet de ſcandale à toute la Chrêtienté. Cromwel répondit de ſens froid ſans témoigner aucun emportement, *Que le Parlement n'avoit d'autre deſſein que de mettre le Roy & le Royaume à l'abri des naufrages, dont ils étoient menacez dehors & dedans, & que tandis que la ſouveraineté des Armes ſeroit entre les mains des deux Chambres, ſa Majeſté ſeroit en repos ſans avoir autre ſoin que de maintenir le gouvernement civil, de conſerver ſon caractere & de prendre tous les divertiſſemens qu'il voudroit.* Les *Parlementaires* prétendoient traiter leur Roy en Angleterre, comme certains Tyrans ont accoûtumé de traiter leurs Sujets : c'eſt ainſi que Denys de Syracuſe qui pour le moindre ſoupçon rempliſſoit les priſons d'innocents, répondoit à ceux qui luy demandoient la Liberté ; *Que ce ſeroit cauſer leur ruïne que les tirer de priſon, & qu'il leur ſeroit infailliblement arrivé quelque fâcheux accident s'ils n'euſſent pas été renfermez.* On parle auſſi de *Sforce* Duc

de Milan, qui n'étoit pas moins ombrageux que ce Tyran, & qui ſur le moindre ſoupçon mettoit en priſon les perſonnes de la premiere qualité ; & lors que quelqu'un de leurs amis ou de leurs parens alloit demander leur liberté, il les envoyoit eux-mêmes en priſon, diſant *qu'il ne pouvoit leur faire une plus grande grace que de les mettre à l'abri de tant de fâcheux accidens qui arrivent fort ſouvent à ceux qui vont par les ruës.*

Les Députez du Roy voyant donc que ceux du Parlement & les Ecoſſois s'obſtinoient à ne vouloir aucun accommodement qu'on ne leur donnât la diſpoſition abſoluë de la Milice, & le Gouvernement de la Tour de Londres, demandes que le Roy ne pouvoit leur accorder en aucune maniére, ils délibererent entr'eux de ſe retirer. Dans le même temps ils firent ſçavoir leur réſolution au Roy, & en attendant ſes Ordres, ils tâcherent d'obtenir le liberté des Evêques, retenus priſonniers dans la Tour de Londres. Leur commiſſion même portoit de la demander dés l'ouverture de l'Aſſemblée, comme une diſpoſition néceſſaire à parler d'accommodement. Mais le Comte de Pembrock fut d'avis qu'on reſervât cet article pour la fin. Ainſi les Députez du Roy employerent les deux jours qui reſtoient des vingt que la Conference devoit durer à parler, de la Liberté des Evêques, que les deux Chambres avoient fait arrêter. La concluſion fut qu'ils ſeroient tous élargis. Cromwel qui avoit un grand aſcendant ſur l'eſprit de tous ceux de ſon Parti, fut le premier à ſolliciter la liberté des Evêques, & cela pour deux raiſons, la premiere parce que toute ſa fureur

reur regardoit l'Archevêque de Cantorbery, & qu'il ſatisfaiſoit aſſez ſon propre reſſentiment & celuy de la Chambre-Baſſe en faiſant mourir ce Prélat, ſans ſe mettre fort en peine de retenir les autres Evêques. La ſeconde raiſon qui l'engagea à témoigner une ſi grande facilité ſur cet article ce fut pour attirer les Peuples dans le Parti du Parlement & pour rendre odieux celuy du Roy, en faiſant voir que les deux Chambres n'avoient rien oublié pour conclurre la Paix, & que ſi cette Conférence avoit été inutile, ce n'étoit pas leur faute, mais celle des Députez du Roy, qui s'en allerent tout contens, croyant avoir beaucoup fait quoy que dans le fonds ils n'euſſent rien fait du tout.

Le Roy étoit naturellement porté à la douceur, & moderé juſqu'à l'excés, l'on peut même dire que ces ſortes de vertus étoient des défauts en lui, parce qu'il les mettoit en œuvre, les yeux fermez, ſans avoir égard ny aux temps, ny aux lieux, ny aux perſonnes. Cependant cette fois il fut ſur le point de perdre entierement patience, ne pouvant ſouffrir que le Parlement luy fit des demandes ſi impertinentes & qui alloient à ruïner de fonds en comble ſa dignité Royale; & qu'outre cela il eut l'audace de condamner à la mort le Premier Pair du Royaume, & le Primat d'Angleterre, contre toutes les Loix du Païs. Ce procedé faiſoit bien voir que le Parlement étoit dans une manifeſte rebellion. En effet ſelon les Loix anciennes & modernes & en vertu d'un uſage invariable, il étoit expreſſement defendu au Parlement de faire aucune procedure de juſtice qu'à la demande du Procureur du Roy, & quoy qu'on eût obſervé

toutes les formalitez, du consentement du Roy, il y avoit cependant une Loy claire & formelle, approuvée par plusieurs Rois & par plusieurs Parlemens, qui ordonnoit qu'on n'executeroit aucune sentence contre les Pairs du Royaume, si le Roy n'avoit auparavant signé la sentence. Cependant par un manifeste mépris de ces Loix le Parlement entreprenoit de faire mourir le premier homme du Royaume, aprés le Roy & les plus proches Successeurs de la Couronne, par une usurpation la plus criante & la violence la plus horrible qu'on puisse imaginer. A la veûe de tous ces attentats le Roy s'irrita avec d'autant plus d'emportement qu'il voyoit que son Conseil étoit touché comme luy de toutes ces iniques procedures.

Etant donc plein d'indignation, & voyant qu'il n'y avoit plus d'esperance d'accommodement, il ordonna au Prince Robert, aussi tôt aprés la fin de l'hyver de se mettre en campagne vers le milieu du mois d'Avril, ce qu'il fit avec un Corps d'Armée de six mille fantassins & quatre mille Chevaux, accompagné de Milord *Culpeper*, & du Chevalier *Edoüard Hyde*, qui étoient ses premiers Conseillers, & d'un bon nombre de Volontaires de qualité, & de deux mille Dragons. Cependant le Roy Charles ayant appris que l'Armée du Parlement alloit à grands pas contre celle de ce Prince, il se mit avec le Prince de Galles à la tête de vingt-cinq mille hommes, qu'il venoit de ramasser des Provinces voisines, & s'alla joindre au Prince Robert qu'il trouva dans le Comté de Warwick auprés de la Ville d'*Edgehil*, justement dans le temps que le Comte de Mancheſter s'étoit

toit approché de luy avec l'Armée du Parlement, de ſorte que les deux Armées n'étoient éloignées que d'une heure de chemin, l'une de l'autre. L'Armée du Roy étoit compoſée de Soldats plus aguerris & d'Officiers plus experimentez, mais elle n'avoit que peu de canon & n'étoit pas fort bien équippée, parce que tous les Arſenaux du Royaume étoient entre les mains du Parlement, dont l'Armée étoit à cauſe de cela tres bien pourvûë de toutes choſes.

Le combat commença le matin du ſecond de May. Il fut tres-furieux, car le Comte de Manchester qui avoit ordre de faire tous ſes efforts pour ſe ſaiſir du Roy, s'élança comme un foudre au milieu de l'Armée Royale, luy d'un côté, & Cromwel ſon Lieutenant de l'autre. Ceux du parti du Roy, d'autre part, irritez de cette témérité firent un carnage horrible, non ſans faire quelque perte de leur côté. Enfin aprés ſix heures de combat, Milord de *St. Jean*, fils aîné du Comte de *Bollonsbrock* qui commandoit l'Infanterie des Parlementaires, & qui étoit un des meilleurs Commandants, ayant été tué d'un coup de mouſquet, le déſordre ſe mit parmi les Soldats. Le Comte de *Caernavam* Lieutenant d'un Regiment de Cavallerie du Roy s'étant apperçu de cela, les chargea avec tant de vigueur qu'il fit plier & mit en fuite tous ceux qu'il rencontra de ce côté-là. Manchester & Cromwel furent auſſi contraints de ſe retirer, aprés avoir tous deux couru riſque de tomber entre les mains du Prince Robert, qui les pourſuivit, pendant plus d'un mille, à la tête d'un Regiment de Dragons, & les auroit pourſuivis plus loin, s'il n'eut voulu éviter de ne pas trop s'éloigner du Roy,

& qu'il n'eut été retenu par la Maxime ordinaire qui enſeigne de faire un pont d'or à ſon ennemi lors qu'il s'enfuit. Le Roy demeura maître du Champ de Bataille, & remporta une ſignalée victoire, quoy que le nombre des morts fut à peu prés égal de part & d'autre. Il y eut, du côté du Parlement, ſix mille hommes, & plus de cinq mille de celuy du Roy, qui perdit en cette rencontre plus de deux cens trente Seigneurs, & quinze Officiers du premier ordre, & entr'autres *Robert Bortie*, Comte de Lindſey, Grand Chambellan d'Angleterre qui commandoit l'Infanterie, & le Baron d'*Aubigny*, frére du Duc de Lenox. La victoire que le Roy remporta fut conſiderable en ce qu'il eut le Champ de Bataille, & la dépouille de tous les Corps morts, & qu'il prit ſur les Ennemis ſoixante & ſeize Drapeaux ou Cornettes avec douze piéces de canon. Le lendemain, le Prince Maurice ſon Néveu qui avoit couru toute la nuit ſur les pas des Ennemis, luy emmena encore trente Chariots de Bagage & ſix Drapeaux. Mais le plus grand avantage que le Roy retira de cette victoire, ce fut que les Villes d'alentour prirent l'épouvante, & ſur tout celle de Bambury, d'où ſortirent huit Compagnies d'Infanterie & deux de Cavalerie qui allerent jetter leurs armes aux pieds du Roy.

Aprés de ſi heureux préſages le Roy ayant tenu Conſeil, il fut réſolu que ſans perdre temps on feroit marcher l'Armée du côté de Londres, aprés que les Soldats ſe ſeroient rafraîchis trois ou quatre jours. La nouvelle de la défaite des Parlementaires étoit déja répanduë dans cette

cette grande Ville, & la frayeur s'étoit emparée des eſprits, & s'augmenta davantage lors qu'on y apprit que l'Armée du Roy étoit à *Colnebrock* qui n'eſt qu'à ſix lieûës de Londres. Les Bourgeois croyant déja voir leurs Maiſons pillées, enterrerent dans leurs Caves ce qu'ils avoient de plus précieux, quoy que les Magiſtrats & le Parlement euſſent envoyé quelques Troupes pour ſe ſaiſir des paſſages & des chemins les plus dangereux. Il eſt certain que le Roy ne pouvoit point trouver de plus belle occaſion, car la Ville de Londres étoit dans une ſi grande conſternation, que s'il fut allé tout droit à Weſt-munſter ſans differer, il auroit diſſipé le Parlement, & ſe ſeroit rendu maître de Londres ſans trouver la moindre reſiſtance, en logeant ſon Armée aux Environs. Toutes les autres Villes du Royaume qui étoient ſous la puiſſance du Parlement, ſe ſeroient remiſes en même temps ſous l'obeïſſance du Roy, & le Comte de Mancheſter auroit été le premier à luy venir demander pardon avec le reſte de ſon Armée, comme il l'avoûa luy-même fort ſouvent à ſes amis, tant on croyoit fortement que le Roy viendroit tout droit à Londres ſans aucun delay. Dés que cette Ville auroit été une fois entre ſes mains, le Parlement n'auroit eu plus rien à eſperer que ce qu'il pouvoit attendre de la bonté du Roy. Mais la mauvaiſe fortune de ce Prince, qui avoit comme réſolu ſa perte, le detourna de cette entrepriſe ſi conforme à ſes veritables interêts. Sa bonté naturelle, qu'on pourroit nommer foibleſſe d'eſprit, comme nous l'avons déja remarqué, le maîtriſa encore dans cette occaſion. En un mot

il ſe laiſſa ſi fort ébloüir à des eſperances d'accommodement ; qu'il ne fut plus capable de ſonger à autre choſe ; & voici les appas auſquels il ſe laiſſa prendre.

Le Comte de Mancheſter n'eut pas plûtôt vû ſon Armée en déroute que, pour éloigner la tempête qu'il craignoit de la part du Parlement, il réſolut d'envoyer promptement en poſte ſon Lieutenant Cromwel à Londres, perſuadé que par le credit qu'il s'étoit acquis ſur l'eſprit de tout le monde, par la bonne opinion qu'on avoit de luy, & par ſa grande éloquence il contribueroit beaucoup à diſſiper la crainte & le dégoût que la perte de la Bataille auroit pû faire naître dans l'eſprit des Parlementaires, & qu'il trouveroit, outre cela, le moyen de remedier aux malheurs qui pourroient arriver dans la ſuite. Quoy que, dans le fonds, Cromwel ne ſongeât qu'à perdre le Comte de Mancheſter pour prendre ſa place, cependant il remit ce deſſein à un autre temps, & courut au plus preſſé. Aprés donc avoir fait un recit du ſuccés de la Bataille, comptant pour une choſe ſûre que le Roy s'avanceroit du côté de Londres, où la terreur s'empara des eſprits, comme nous venons de le dire, il propoſa d'envoyer des Députez au Roy pour l'aſſûrer par de fortes proteſtations que le Parlement étoit tout réſolu de donner à ſa Majeſté la ſatisfaction qu'il ſouhaiteroit, dans la croyance que le Roy plein de bonté quitteroit auſſi-tôt l'envie de ſatisfaire ſon reſſentiment, pour ne pas reduire à la derniére extrêmité la Capitale de ſon Royaume.

Cromwel ne donnoit pas ce conſeil dans la veûë

veûë de faire aucune ſatisfaction au Roy, mais pour gagner du temps, afin que le Parlement pût amaſſer de l'argent pour faire une autre Armée. La Deputation ſe fit comme il l'avoit propoſée, & elle eût juſtement le ſuccés qu'il en attendoit. On envoya donc au Roy douze Députez, huit de la part du Parlement & quatre de la Ville, leſquels ſçurent ſi bien l'enchanter par de magnifiques promeſſes, & par de grandes proteſtations de fidelité & de ſoûmiſſion, que ſeduit par ſa propre bonté, c'eſt à dire en bon François, par ſa ſottiſe, & trompé par leurs promeſſes ſans douter de leur ſincerité, il ſe contenta de demander qu'on luy envoyât des Commiſſaires pour traiter des moyens de faire la Paix. Aprés quoy il ſe retira à Windſor avec ſon Armée, ſans que la Ville de Londres luy envoyât aucune ſorte de refraîchiſſement, ou luy fit aucune honnêteté. Dans cinq jours les Commiſſaires du Roy & du Parlement entrerent en conference pour negocier un accommodement, mais le Parlement ſe voyant renforcé de beaucoup de Troupes qu'il ramaſſa en peu de temps parce qu'il leur donna une double paye, devint plus fier que jamais, & ne voulut entendre à aucun Traité qui ne luy fût trés-avantageux. C'eſt pourquoi on tint plus de huit ſeances en huit jours ſans rien réſoudre. Il y eut deux raiſons qui empêcherent le ſuccés de cette Conference.

L'une fut le choix des Perſonnes que chacun des Partis vouloit exclurre du pardon général, qu'on demandoit avant que de commencer à negocier la Paix. D'un côté, les Commiſſaires du Roy vouloient abſolument en excepter les Comtes

Comtes de Mancheſter, de Warwick, & de Stanford, les Chevaliers Hotham, *Ludlow*, *Hungerford*, *Popham*; les Ecuyers *Hambden*, *Fines*, *Strod*, & *Pine*, & enfin *Penington* Sherif de Londres, ſoûtenant qu'ils avoient agi avec le Roy d'une telle maniere qu'il ne pouvoit point les comprendre dans l'Amniſtie, & qu'il ne leur accorderoit jamais aucun pardon. Le Parlement, d'autre part, ne vouloit point abandonner ceux-là à la vengeance du Roy, & demandoit au contraire avec beaucoup de chaleur qu'on exclût du pardon général le Duc de Richemont, le Marquis de Neucaſtel; les Comtes de *Rivers*, de Caërnavam; les Vicomtes de *Newmarck*, & *Falckland*; & enfin Edoûard Hyde, & Nicolas, Secretaires du Conſeil Privé. Le Parlement, & ſur tout la Chambre-Baſſe imputoit à tous ceux-là les déſordres de l'Etat. Déja elle leur avoit fait leur procés, & les avoit condamnez à la mort comme coupables de haute trahiſon. Les deux partis également obſtinez ne vouloient faire grace à aucun de ceux qu'il n'avoit point choiſis, ny abandonner un ſeul de ceux qu'il avoit nommez. Je laiſſe à penſer ſi ces ſortes de diſpoſitions étoient fort propres à la Paix.

L'autre obſtacle qui empêcha l'accommodement, & qui fut encore plus puiſſant que le précedent, ce fut l'avis qu'on vint donner au Roy, que le Parlement ne cherchoit qu'à l'amuſer par ſa Deputation; que ſon Armée groſſiſſoit tous les jours; & que le Comte de Mancheſter & le Lieutenant Cromwel avoient ordre de s'aller poſter autour de Windſor. Quoy que le Roy eût de la peine à croire ces nouvelles,

les, perſuadé de la ſincerité du Parlement par tant de belles proteſtations qu'il en avoit reçû, cependant ſon Conſeil fut d'avis qu'il allât joindre ſon Armée qu'on avoit fait camper à quatre lieuës de là pour la commodité des fourrages, ſans bien conſiderer le danger auquel on expoſoit le Roy. L'avis donné au Roy ſe verifia, & la réſolution que le Conſeil prit de le faire partir, fut prudemment imaginée ; car on ſçût bientôt aprés que l'Armée du Parlement s'étoit diviſée en trois Corps, dont l'un commandé par Fairfax étoit poſté à *Alton*, le ſecond à *Colnebrock* ſous la conduite de Cromwel, & le troiſiéme à Kingeſton ſous le commandement du Général Mancheſter. C'étoit là les trois paſſages qui gardoient les avenuës de Windſor. Dans le temps que le Roy ſe retira de ce dernier lieu, les Députez du Parlement ſe retirerent auſſi, ſous prétexte de l'aller informer de tout ce qui s'étoit paſſé, pour ſçavoir s'il n'y auroit pas lieu à quelqu'autre ouverture, mais dans le fonds pour donner occaſion à l'execution du deſſein qu'on avoit formé, car on ne vouloit point expoſer les Députez à être retenus priſonniers. Le Roy Charles ne fut pas plûtôt parti de Windſor & ne ſe fut pas plûtôt retiré des environs de Londres que l'Armée du Parlement alla avec toutes les choſions néceſſaires mettre le ſiége devant la Ville d'Yorck, où il faiſoit ordinairement ſa reſidence. La Garniſon étoit de ſix mille hommes, tous bons ſoldats, commandez par le Marquis de Neucaſtel, Guillaume Cavendish, qui étoit Gouverneur de la Place. Il y avoit encore quatre mille cinq cens Bourgeois, bien armez, & ré-

& réſolus à perdre leur vie pour le ſervice du Roy. Cromwel conſeilla de mettre le ſiége devant cette Place, ſur un avis qu'il avoit reçû qu'elle étoit dépourvûë de tout, qu'il y avoit beaucoup de monde, mais tres-peu de vivres, & encore moins de munitions. Il ne faiſoit aucun doute qu'elle ne ſe rendit en peu de temps, & pour cet effet il demanda qu'on luy donnat la conduite de ce ſiége, dans l'eſperance de gagner l'affection du Parlement par une expedition de ſi grande importance, afin de pouvoir debuſquer plus facilement le Comte de Mancheſter. Cependant l'avis qu'on avoit donné à Cromwel fut trouvé faux, car la Ville d'Yorck étoit tres-bien pourvûë. Mais comme il étoit capable de former les plus hardies entrepriſes, il ne ſe rebuta point pour les difficultez qu'il rencontra dans celle-ci, au contraire il en tenta l'execution ſans differer. Il eut la permiſſion d'aller le premier inveſtir la Place, devant laquelle deux Armées ſe rendirent preſque en même temps. La premiere étoit celle du Parlement d'Angleterre, commandée par Cromwel ſous les ordres du Comte de Mancheſter auquel on n'avoit laiſſé dans le fonds que le titre ſpecieux de Commandant, pendant qu'on avoit tranſporté ſecretement preſque toute l'autorité de ſa Charge à Cromwel. L'autre Armée qui vint autour d'Yorck & qui n'étoit pas moins nombreuſe que celle du Parlement, étoit conduite par le Général Leſley Ecoſſois. Ce Corps étoit compoſé de dix mille hommes, tous Ecoſſois & vieux Soldats.

Le Roy Charles n'eut pas plûtôt appris que les Parlementaires en vouloient à Yorck & que leur

leur Armée s'acheminoit vers cette Place, qu'il se mit à la tête de son Armée, & s'avança avec toute la diligence possible pour empêcher les Ennemis de commencer ce siége, ou pour les contraindre à le lever, s'ils l'avoient déja commencé.

L'Armée du Roy fut aussi divisée en deux Corps, le premier commandé par le Roy luy-même qui avoit pour Lieutenant Général le Prince Robert son Néveu; & le second par le Marquis de *Montrose*. Ce Marquis avoit été ennemi capital du Roy, & zélé partisan du Parlement d'Ecosse pendant tout le temps qu'il crut que l'on ne faisoit la guerre au Roy que pour maintenir la Religion & la liberté de la Patrie, mais ayant reconnu que sous ce beau prétexte l'on ne visoit dans le fonds qu'à dépouïller le Roy de tous ses Droits, pour les transporter au Parlement sans aucune raison, il quitta le parti des Ecossois, & alla se jetter aux pieds du Roy, dans la résolution de soûtenir son parti au depens de sa propre vie, & de tout ce qu'il avoit dans le monde. Or comme il avoit beaucoup de credit en Ecosse, il engagea un grand nombre de gens de qualité & de Bourgeois à l'imiter; & tous ensemble ils leverent à leur propre depens un Corps de trois mille bons Soldats dont ce Marquis prit le commandement & qu'il conduisit au Roy, lequel le reçut avec des témoignages d'une affection toute particuliére, & luy donna le commandement de quatre mille hommes, outre les trois mille qu'il emmena, sachant qu'il avoit fait paroître beaucoup de courage & d'experience dans les Païs étrangers où il avoit eû du commandement.

Ces

Ces quatre Armées ſe trouvant ainſi proches les unes des autres, il étoit impoſſible qu'elles n'en vinſſent à une grande Bataille. Les Parlementaires n'oſant pas entreprendre le ſiége en preſence d'une telle Armée, ne ſongeoient qu'à tirer l'épée. Le Roy, de ſon côté, qui ne pouvoit conſerver long temps ſes Troupes faute d'argent & de munition, ſe préparoit auſſi à un combat qu'il ne pouvoit éviter. Mais ayant appris que l'Armée Ennemie étoit forte de vingt-mille hommes, au lieu qu'il n'en avoit que quinze mille, il tira toute la Garniſon d'Yorck excepté mille hommes, de ſorte que ſon Armée qu'il compoſa de deux Corps qu'il joignit enſemble, comme firent les Ennemis, ſe trouva égale à celle de ces derniers. Aprés que les deux Armées ſe furent eſcarmouchées, durant trois jours, par quelques legers combats, le Comte de Leſley, qui étoit avec les Ecoſſois à l'aîle gauche de l'Armée du Parlement, engagea le premier le combat avec beaucoup de valeur, un peu aprés le lever du Soleil, le 13me de Juin, & chargea juſtement l'endroit où étoit le Prince Robert. Ce Prince, qui avoit coûtume d'attaquer les autres, ſe voyant prévenu cette fois, fondit ſur les Ennemis avec furie, & combatit avec tant de ſuccés que non ſeulement il tailla en piéces quelques Bataillons Ecoſſois, mais qu'il contraignit le Général Leſley à s'aller joindre avec le reſte de ſes gens au Corps de Bataille que le Comte de Mancheſter conduiſoit; & deſlors on commença de part & d'autre le combat le plus ſanglant qu'on eût encore vû, chacun étant réſolu de faire ſes derniers efforts, reconnoiſſant bien que tout dépendoit

du

du gain ou de la perte de cette Bataille.

Cromwel, qui étoit le plus intereſſé à faire vaincre ſon parti, parce qu'étant le plus ambitieux de tous, il ne pouvoit eſperer de faire fortune ſi le Roy venoit a gagner la victoire, alla au combat avec tant de courage contre Montroſe, qui le bleſſa dangereuſement au bras droit d'un coup de piſtolet, qu'il fut obligé de ſe retirer de l'Armée le plus ſecretement qu'il pût dans un Vallon pour ſe faire panſer. Il laiſſa, pendant ce temps-là, le commandement de ſes Troupes au Major *Lamberth*. Quoy qu'il eut deſſein de câcher ſa bleſſure & ſa retraite, il ne pût le faire, car, comme ſes Soldats avoient beaucoup de confiance en ſa valeur, ils avoient toûjours les yeux ſur luy. C'eſt pourquoy s'étant apperçus de ſa retraite, & n'ayant pas fort bonne opinion de Lamberth ils s'imaginerent, ou qu'il étoit dangereuſement bleſſé, ou qu'il fuyoit pour n'être pas enveloppé dans la défaite de l'Armée qu'il regardoit comme inévitable. Ils quitterent auſſi-tôt leurs rangs, & au lieu d'aller au combat ils firent quelques mouvemens en arriére avec un peu de déſordre, dont le Prince Robert & Montroſe profiterent ſi bien que s'étant jettez ſur eux, ils les enfoncerent de toutes parts, & en firent un ſi grand carnage ſans perdre beaucoup de leurs gens, qu'ils déconcerterent les Officiers Généraux Ennemis, de ſorte que le Général Leſley & le Lieutenant Général Fairfax voyant leurs Soldats en déroute & taillez en piéces, prirent eux-mêmes la fuite. Le premier ſe retira à Waterbey, & le ſecond dans le Château de Couwod. La nouvelle de

ce

ce déſordre ne fut pas plûtôt arrivée à l'endroit où étoit Cromwel, que ſans attendre qu'on eût bandé ſa playe, il monta à cheval, diſant au Chirurgien qui le ſollicitoit d'attendre encore un peu, *Et à quoy me ſervira ce bras, ſi le Parlement perd cette Bataille* ? Il courut en même temps à toute bride vers les Ennemis, & ayant rencontré le Comte de Mancheſter, Généraliſſime de l'Armée des Parlementaires qui fuyoit avec pluſieurs autres Officiers, il le prit par le bras en luy diſant, *Vous vous méprenez, Milord, les Malignans* (il déſignoit par ce nom ceux du parti du Roy) *ne ſont pas où vous allez, il faut venir de ce côté-cy, pour les trouver.* Mancheſter piqué d'honneur par ce reproche ingénieux, ſe crut engagé de revenir ſur ſes pas; de ſorte qu'ayant tourné bride, il alla paſſer la nuit dans ſon Camp avec toutes ſes Troupes, attendant le jour pour recommencer le combat.

Ceux qui ont lû les Hiſtoires Anciennes & Modernes ne pourront s'empêcher d'admirer cette action de Cromwel, comme la plus heroïque & la plus ſurprenante qu'ait fait aucun Heros de l'Antiquité & des derniers ſiécles, s'ils en conſiderent exactement toutes les circonſtances. En effet que peut-on imaginer de plus digne d'admiration ? Un des premiers Commandants d'une Armée engagé dans une Bataille qu'il luy importe extremement de gagner, ſe trouve bleſſé au bras droit dés le commencement du combat; il eſt obligé de ſe retirer pour ſe faire panſer; il voit ſon Armée qui étoit ſur le point de remporter la victoire, ſe mettre auſſi-tôt en déſordre; les principaux

Chefs

Chefs qui ſe tiennent câchez ; & les deux premiers Officiers Généraux qui prennent la fuite ; une partie des Soldats taillée en pieces, l'autre miſe en déroute, & ce qui reſte ſaiſi de crainte pour n'être encouragé par aucun des Commandants. D'autre côté, un Roy à la tête de l'Armée Ennemie qui triomphe déja de la victoire qu'elle regarde comme aſſurée, & qui vient d'être renforcé d'un Corps de Troupes toutes fraîches de trois mille cinq cens hommes prêts à tirer l'épée juſtement dans le temps que les Ennemis commencent à prendre la fuite. Quel eſt le Heros, auquel la tête n'auroit pas tourné dans de ſemblables conjonctures ? Quel eſt le Capitaine qui n'auroit pas tâché de ſauver ſa vie par la fuite, voyant une partie de ſon Armée en déroute, & l'autre dans un état à ne pouvoir éviter d'être entierement defaite ? Cependant Cromwel incapable de s'étonner de rien, ſemblable à ce Geant dont parle la fable, prend de nouvelles forces & ſe releve plus vigoureux dans le temps qu'il ſemble le plus abbatu. Il ramene au Camp les fuyards, ranime ceux qui commencent à manquer de cœur, remet en bon ordre un Corps de douze mille hommes qui étoient preſque tout diſperſez, & employe le reſte de la nuit à raſſembler ceux qui s'étoient débandez en divers endroits : ce qu'il executa avec tant de diligence, qu'il revint au Camp, à la pointe du jour, avec trois mille hommes, accompagné de Leſley & de Fairfax qu'il ramena auſſi avec luy. Alors courant par tout à cheval, pendant que les Ennemis ſe préparoient à recommencer la Bataille, il alla de rang en rang encourager tout

tout le monde en peu de mots avec ſon éloquence ordinaire, leur repreſentant qu'il s'agiſſoit de faire triompher la Religion & la Patrie, auſquelles ils étoient obligez de tout ſacrifier. De ſorte qu'il n'y eut aucun qui ne s'engageât par ſerment de repandre tout ſon ſang pour maintenir l'une & l'autre, chacun faiſant paroître une grande impatience de retourner au plûtôt au combat.

Je viens de dire que ce que fit Cromwel dans cette rencontre eſt une des plus glorieuſes actions & des plus dignes d'être immortaliſées ; il y a cependant certaines circonſtances qui en diminuent un peu le prix. Il entretenoit une ſecrete intelligence avec les Colonels *Hurry* & *Kingh* qui étoient au ſervice du Roy, mais qui dans le cœur étoient devoûez au Parlement. Deux jours avant la Bataille, ces deux Officiers ayant été envoyez par le Prince Robert pour reconnoître l'Armée Ennemie, rapporterent qu'ils avoient parlé à quelques-uns de leurs amis bien intentionnez pour le Roy qu'ils avoient faits priſonniers, mais qu'ils avoient relâchez parce que dans l'Armée des Ennemis il y avoit quantité de gens qui n'attendoient qu'une bataille pour paſſer du côté du Roy dans le plus fort du combat. Ils dirent encore qu'il y avoit une ſi grande jalouſie entre les Commandants Ennemis, qu'indubitablement ils ſe brouïlleroient durant la bataille ; que les Soldats ne vouloient obeïr qu'à Cromwel, & que les autres Généraux aigris pour cet effet contre luy chercheroient à le perdre, & ſe perdroient eux-mêmes par ce moyen. Qu'outre cela l'Armée manquoit de mu-

munitions & de vivres, & que le Parlement avoit donné ordre de ceder pour ne pas perdre trop de monde, ſi l'on n'étoit pas aſſûré de remporter la victoire. Le Prince Robert ayant enſuite reconnu que tout ce rapport étoit faux, en fit des reproches à ces deux Colonels avec ſa fierté naturelle, & avec des paroles qui faiſoient aſſez connoître que leur fidelité pour le Roy luy étoit ſuſpecte ; en quoy il ne ſe trompoit point. Tout cela arriva le ſoir avant la premiére Bataille. Cependant les deux Colonels piquez des paroles du Prince, réſolurent de ſe vanger au plûtôt, de peur de ne tomber dans quelque diſgrace avant que de le pouvoir faire, & firent ſçavoir ſecretement à Cromwel que le lendemain matin, lors qu'on recommenceroit le combat, ils ne manqueroient pas de paſſer avec leurs Regimens, compoſez de trois mille hommes, dans le Camp des Parlementaires. 1645.

Cromwel conçut ſur cet avis de hautes eſperances, & non ſeulement il prit occaſion de là de s'encourager luy-même, mais exhortant pendant la nuit les Soldats à reprendre cœur il leur promit que le lendemain matin il leur viendroit un ſecours qui leur feroit obtenir infailliblement la victoire. Et en effet il eſt certain que l'arrivée de ce renfort fut la ſeule cauſe de la victoire que les Parlementaires remporterent, & ſi ce ſecours ne fut point venu, peut-être Cromwel auroit-il pris un autre expedient, & ſes Soldats d'autres meſures, mais la confiance qu'il avoit aux deux Colonels de l'Armée du Roy, & celle que les Soldats avoient en luy, contribua beaucoup au ſuccés de la bataille.

Les deux Colonels, dont nous venons de parler, tinrent tres-bien leur parole, car ils abandonnerent l'Armée du Roy le matin avant huit heures. Cromwel qui avoit ourdi cette affaire les attendoit à l'heure & au lieu marqué. Il les reçut avec de grands témoignages d'affection, & les ayant mis dans un bon poſte, il recommença la Bataille une heure avant midy. Le Prince Robert ayant appris ce malheur, dont il étoit la principale cauſe, quoy qu'il fut ferme & intrepide dans l'adverſité, fut un peu troublé de cet accident, d'autant plus qu'il vit tous ſes gens pleins de ſurpriſe & d'étonnement. Et pour dire ce qui en eſt; que l'Armée du Roy ſe vît privée de trois mille bons Soldats & que celle du Parlement fut renforcée de tout autant, dans le temps qu'on devoit commencer le combat, c'étoit une raiſon aſſez forte pour décourager les premiers, & pour ranimer les autres, comme l'evenement le fit voir. La bataille commença d'abord avec une ardeur plus qu'humaine. Cromwel qui ne pouvoit pas ſe bien ſervir du bras droit, couroit par tout à cheval, encourageant les ſiens & criant à haute voix, *Courage, mes chers fréres, la cauſe de Dieu & la liberté de la Patrie ſont entre vos mains.* Enfin aprés un combat ſanglant de trois heures la victoire reſta toute entiere aux Parlementaires. Le Roy s'enfuit à Oxford n'ayant avec luy que deux cens de ſes Gardes. Les Habitans luy témoignerent la même fidelité qu'auparavant, en luy ouvrant leurs portes, quoy qu'ils euſſent éprouvé le reſſentiment de Cromwel qu'ils voyoient victorieux & prés de leur Ville. Le Prince Robert aprés avoir tenu tête

aux

aux Ennemis autant qu'il luy fut poſſible, voyant plus de huit mille hommes de ſon côté taillez en piéces, le Canon, le Bagage & quantité de Drapeaux entre les mains des Ennemis, il alla avec le débris de ſes Troupes du côté de la Ville d'Yorck, dans le deſſein de défendre cette Place pour le Roy, mais avant que d'y arriver, il apprit que les Habitans avoient envoyé des Députez à Cromwel pour ſe rendre à luy.

Le Roy n'ayant plus aucune Ville forte en Angleterre, ny des Armes pour s'y maintenir, prit des meſures pour ſe retirer en Ecoſſe, où le Marquis de Montroſe luy perſuada qu'il ſeroit plus en ſureté. Pour cet effet il y envoya devant luy ce Marquis, afin qu'il luy préparât une retraite, & qu'il diſpoſât ſes amis à le recevoir. Cromwel nourriſſoit une haine mortelle contre Montroſe, d'autant plus grande qu'il reconnoiſſoit la valeur de cet habile Général qu'il jugeoit ſeul capable de mettre des obſtacles à ſes deſſeins. Pour donc s'ôter cette épine du pied, il eut recours à ſes artifices ordinaires par leſquels il couvroit ſes propres paſſions du prétexte du bien public. Il engagea le Parlement à faire une Declaration contre ce Marquis, qu'il dreſſa luy-même, par laquelle il étoit traité de *Perturbateur du repos public, d'Ennemi de la Liberté des deux Royaumes*; & on l'accuſoit *d'avoir taché de rompre la bonne union qui étoit entr'eux: & comme tel on le livroit au premier qui voudroit le tuer, & l'on promettoit mille guinées à celuy qui apporteroit ſa tête, & deux mille à ceux qui le conduiroient en vie.*

Cette Declaration n'eut pas été plûtôt pro-

clamée que Cromwel envoya des gens ſur tous les paſſages d'Oxford en Ecoſſe, avec ordre d'aſſaſſiner Montroſe s'ils le rencontroient. Cette commiſſion coûta la vie à un Gentilhomme Ecoſſois nommé *Tompſon*, qui pour ſon malheur reſſembloit un peu au Marquis de Montroſe; car ces aſſaſſins aveuglez par le deſir de gagner la ſomme qui leur étoit promiſe, le prirent pour ce Marquis, & luy ayant coupé la tête, ils la porterent à Cromwel qui fut fâché de la mépriſe; mais ſon déplaiſir ne reſſuſcita point l'infortuné Tompſon. Cependant Montroſe, aprés avoir laiſſé toutes ſes Troupes à Oxford pour la Garde du Roy, ſe mit en chemin, déguiſé en Poſtillon, ſans perdre un moment de temps, ne doutant point que Cromwel ne ſongeât à luy fermer les paſſages; & en effet ce fut ſa diligence ſeule qui le ſauva, car Cromwel le faiſoit ſuivre de ſi prés par l'ordre du Parlement que les Couriers arrivoient toûjours dans les Villes de ſa route, au même moment qu'il en partoit.

La perte de la Bataille & le départ de Montroſe, à la valeur duquel tout le monde avoit beaucoup de confiance, reduiſirent la fortune du Roy en un fort mauvais état. Dés ce moment ceux qui avoient ſuivi juſqu'alors ſon Parti avec le plus d'ardeur, l'abandonnerent tout d'un coup. Le Marquis de *Neucaſtel* s'en alla en Dannemarc ſous prétexte d'un demêlé qu'il avoit avec le Prince Maurice, Néveu du Roy. Le Comte de *Kingeſton* abandonna auſſi ce Prince ſur la promeſſe que luy fit Cromwel de préſerver ſes Terres du pillage. Briſtol, Carlile, Neucaſtel, Harthpule & pluſieurs au-

autres Places ſe rendirent au Parlement.

La haute reputation que Cromwel acquit à la Conference d'*Uxbridge* dans l'eſprit de tous les Députez qui s'y trouverent; l'eſtime que le Parlement faiſoit de ſon habileté extraordinaire à conduire les affaires, & de ſa grande éloquence; la vénération & l'amour que les Soldats avoient pour luy; tout cela éleva ſon credit à un ſi haut point qu'il n'avoit qu'à propoſer une choſe pour le faire approuver auſſitôt. Cependant les *Indépendans* s'étant apperçûs qu'il étoit plus attaché que perſonne à leur parti, ils le déclarerent leur Chef, & ſe mirent par ſon moyen en état de faire une plus grande figure. Il n'y eut perſonne parmi eux qui n'approuvât ce choix, voyant bien qu'un tel Chef feroit prévaloir leur autorité ſur celle des autres Partis, comme ils le ſouhaitoient. Cromwel de ſon côté crût qu'il trouveroit de grands avantages à ſe mettre à leur tête, parce que le plus grand nombre des Parlementaires étoient *Indépendans*, & preſque tous les Officiers de l'Armée, qui entrainoient avec eux tous les Soldats. D'ailleurs en peu de temps ce Parti devint beaucoup plus nombreux, car pluſieurs qui differoient à ſe ranger à un certain Parti, leverent le maſque dés qu'ils ſeurent que Cromwel étoit devenu Chef des *Indépendans*, & luy allerent déclarer à luy-même qu'ils vouloient ſe ranger de ſon côté; & auſſi-tôt les perſonnes les plus illuſtres par leur Nobleſſe & par leurs Charges ſuivirent ce Parti, croyant y trouver leur avantage, de ſorte que preſque tout le monde devint *Indépendant* à l'imitation de

Cromwel : ce qui fit dire avec beaucoup de raiſon au Chevalier Gidfrige, Membre de la Chambre-Baſſe, & grand Presbyterien, *Maintenant que Cromwel eſt* Independant, *nous dépendrons tous de luy.*

Quoy que la grande victoire que les Parlementaires avoient gagné dans le dernier combat où l'Armée Royale avoit été ſi fort ruïnée, dût, ce ſemble, cauſer une grande joye à tous ceux qui tenoient pour le Parlement, & en particulier aux Bourgeois de Londres, elle produiſit cependant des effets bien contraires, car il s'éleva dans cette grande Ville un murmure extraordinaire à l'occaſion de la perte qu'on y avoit faite, qui montoit à plus de ſept mille hommes : ce qui fit dire au Chevalier *Wane* dans la Chambre-Baſſe où l'on parloit de cette perte, *Que ſi toutes les victoires du Parlement coûtoient tant de ſang, il ſeroit à ſouhaiter qu'elles ne fuſſent pas ſi fréquentes ; qu'autrement il faudroit appeller des Nations Etrangeres pour peupler le Royaume.* Ces diſcours étoient répandus, & fomentez par des menaces que Cromwel avoit l'adreſſe de faire courir ſecretement, ſachant bien que tous ces reproches tomberoient principalement ſur le Comte de Mancheſter, qu'il ſouhaitoit avec trop d'ardeur de perdre pour en laiſſer paſſer l'occaſion qui étoit alors ſi favorable : car à meſure que Cromwel ſe rendoit recommandable dans l'Armée il avoit une plus forte envie d'en avoir le commandement général. Or ceux qui étoient pouſſez à exciter ces murmures, diſoient en général, *Que les principaux Chefs de l'Armée ne menageoient pas beaucoup la vie des ſoldats*

dats que c'étoit aller à la boucherie que de ſe mettre entre leurs mains; qu'avec les ſommes immenſes qu'ils recevoient ſi ſouvent du Parlement ſans en rendre aucun compte, on auroit pû lever le double plus de Soldats, & gagner des victoires ſans perdre beaucoup de monde; & que les affaires du Parlement alloient aſſez bien pour n'avoir pas beſoin qu'on hazardât ſes Troupes auſſi legerement qu'on avoit fait à la bataille d'Yorck. Cependant Cromwel gagnoit ſecretement les Officiers pour les engager à tâcher de faire tomber tout cet orage ſur la tête du Comte de Mancheſter. Ce qu'il faiſoit avec d'autant plus de hardieſſe qu'ayant la reputation de ménager extremement les Troupes qu'il commandoit, il n'avoit rien à craindre pour luy, & qu'au contraire il étoit certain que plus on ſoupçonnoit le Généraliſſime de s'être mal conduit dans le gouvernement de ſa Charge, plus on parleroit avec avantage de ſa bonne conduite, & qu'ainſi il obtiendroit le Généralat dont le Comte de Mancheſter ſeroit dépouïllé infailliblement. Voilà à quoy aboutiſſoient tous ces reſſorts qu'il faiſoit joüer.

Les deux Chambres qui ne pénétroient point la cauſe de tous ces murmures, & qui les croyoient produits naturellement & ſans artifice, firent venir au Parlement les premiers Officiers de l'Armée l'un aprés l'autre pour juſtifier leur conduite, plûtôt afin de faire voir au Peuple qu'on faiſoit toutes les diligences néceſſaires pour remedier aux déſordres qu'il trouvoit à reprendre & pour le ſatisfaire par ces formalitez, que pour croire qu'il y eut aucune néceſſité à cela. Cromwel fut chargé, entr'au-

tres, de comparoître le matin du 26. Juin pour rendre auſſi compte de ſa conduite. Le bruit s'en étant répàndu le matin de bonne heure, on vit auſſi-tôt devant la Maiſon de Cromwel & dans la ruë où il logeoit, toutes les Troupes qui étoient de retour à Londres, au nombre de plus quatre mille, qui l'accompagnerent en armes juſques à la porte de Weſtmunſter & dans la grand' Cour, où s'étant raſſemblées elles ſe mirent à crier de toutes leurs forces, que *Cromwel étoit leur Pére, le Protecteur de la veritable Religion, & le Défenſeur de la Liberté commune; & qu'ils tiendroient pour ennemis tous ceux qui ſe déclareroient contre luy.* Cromwel ayant paru devant les deux Chambres; & les portes ayant été fermées comme on a accoûtumé de faire, on le remercia premierement de ſon zele, & de ſa valeur. On luy demanda enſuite s'il avoit quelque choſe à dire touchant le gouvernement de l'Armée, ſoit à l'égard du paſſé ou de l'avenir. Cromwel répondit par un diſcours qui dura plus d'une heure où il fit paroître tant d'éloquence & de ſolidité que tous les Membres du Parlement charmez & comme enchantez de ſes paroles dirent hautement *qu'il avoit rendu à la Patrie, à la Religion & aux Loix un ſervice qui ne devoit jamais être effacé du cœur des Anglois.* Apres quoy l'Orateur continua à le remercier, au nom de tous, de ce qu'il avoit fait dans les deux derniers combats, & luy marqua qu'on attendoit de luy la même fidelité & les mêmes ſuccés pour l'avenir. Les Soldats qui attendoient Cromwel à la porte du Parlement & qui s'impatientoient de voir qu'on le retint ſi long-

long-temps craignoient qu'on ne luy fit quelque méchante affaire, & une grande foule de Peuple s'étant venu joindre à eux, ils se mirent tous à crier, *qu'ils enfonceroient les portes & qu'ils mettroient tout à feu & à sang, si on ne leur montroit leur Libérateur.* De sorte qu'avant que l'Orateur eut achevé son éloge dans le remerciement qu'il luy faisoit, Cromwel fut obligé de sortir du Parlement pour calmer ces esprits échauffez en sa faveur, en disant à haute voix, *qu'on ne luy avoit fait aucun mal, tout va bien, je suis tres-content : vive Dieu, vive la Religion, vive la Liberté, vive le Parlement, vive le zele & la fidelité des Soldats & des Peuples.* Quoy que Cromwel fit toûjours semblant d'être fort desintereſſé, & de n'avoir aucune ambition, il souffrit pourtant avec toutes les grimaces d'une modestie simulée, que tous ces gens amassez autour du Parlement le reconduisissent chez luy comme en triomphe avec de grandes acclamations.

Chacun peut s'imaginer de quel œil, & avec quels sentimens le Général Mancheſter vit triompher de cette maniere son Lieuténant Cromwel, qui luy étoit si inferieur par la naissance, par le rang, & par l'experience dans l'art militaire : car Cromwel ne portoit les armes que depuis trois années, au lieu que ce Comte avoit eu déja du commandement dans les Païs Etrangers & dans le Royaume. Mais ce qui le tourmentoit le plus, c'étoit la crainte assez bien fondée où il étoit, qu'on ne le depouillât de sa Charge de Généraliſſime. C'eſt pourquoy aprés avoir jugé par les apparences ce qui en pouvoit arriver, il trouva à propos de

prévenir un ſi grand affront qu'il regardoit comme inévitable. Etant donc allé au Parlement le 28me du mois de Juin, il déclara aux deux Chambres le deſſein qu'il avoit de ſe demettre du Généralat, & les pria d'y donner leur conſentement, alleguant certaines indiſpoſitions qui ne luy permettoient pas d'exercer davantage une telle Charge, & ſur tout une grande retention d'urine, qui augmentoit tous les jours, & qui l'incommodoit extremement lors qu'il étoit obligé de faire quelque violente courſe à cheval. Il apporta encore d'autres raiſons, non qu'il crût que le Parlement auroit de la peine à accepter ſa démiſſion, mais pour mieux couvrir ſon honneur, en apprenant au Peuple qu'il avoit eû un juſte ſujet de faire ce qu'il faiſoit. Cependant il proteſta qu'il auroit toûjours un fidele & entier attachement au bien du Public & du Parlement, en des termes ſi forts, que les Membres des deux Chambres en furent touchez. Enfin ſa démiſſion ayant été acceptée, aprés qu'on luy eut témoigné qu'on étoit fâché de ſes indiſpoſitions, on le pria de prendre ſeance dans le Parlement, & on l'aſſûra que les deux Chambres feroient toûjours une eſtime particuliere de ſes bons avis.

Le Comte de Mancheſter reüſſit cependant dans le deſſein qu'il avoit d'empêcher que ſa Charge ne tombât entre les mains de Cromwel, & de la faire avoir à Fairfax. Il vouloit éloigner le premier du Généralat parce qu'il le connoiſſoit pour un homme plein d'ambition & d'une ambition d'autant plus grande, qu'il la câchoit ſous une continuelle hypocriſie; parce qu'il ſçavoit qu'il étoit fier quoy qu'il con-

contrefit le modeſte, qu'il étoit ennemi irreconciliable, & ami diſſimulé; & parce enfin qu'il s'étoit apperçû des complots qu'il avoit fait contre luy pour le dépoüiller de ſa Charge. Toutes ces raiſons l'obligeoient à faire en ſorte qu'un tel homme ne fut point ſon ſucceſſeur. Il étoit au contraire bien aiſe de faire donner le Généralat à Fairfax, qui ſe reconnoiſſoit obligé à luy, qui avoit toûjours fait paroître une grande deference à ſes ordres, & dont il pouvoit diſpoſer mieux que de qui que ce fut. Enfin il manía cette affaire avec tant d'adreſſe & de prudence qu'elle reüſſit ſelon ſes deſirs. Le Parlement conſentit volontiers à donner cette Charge à Fairfax pour deux raiſons; la premiére fondée en bonne politique, ce fut que les deux Chambres ne prenoient pas plaiſir à ces acclamations que les Soldats faiſoient & avoient fait à la Porte du Parlement en faveur de Cromwel, & à cet amour extraordinaire qu'ils luy témoignoient, & qu'Elles conſideroient que c'étoit riſquer beaucoup que de donner la charge de Generaliſſime à un Homme ſi cheri des Soldats, parce qu'on ſeroit obligé de dépendre entierement de luy s'il vouloit & qu'il n'y avoit que trop d'apparence qu'il ne manqueroit pas de ſoûmettre le Parlement à ſes caprices, ſi la choſe étoit une fois en ſon pouvoir. La ſeconde raiſon qui porta le Parlement à élire le Chevalier *Thomas Fairfax*, ce fut la grande reputation qu'il s'étoit acquiſe. Et en effet, on auroit eu bien de la peine d'en trouver un autre plus accredité, & qui eut plus d'experience. Il avoit acquis beaucoup de reputation en diverſes campagnes qu'il

avoit faites en Hollande, & en Allemagne ſous Guſtave Adolfe, & aprés la mort de ce vaillant Monarque, ſous le Général *Tortenſon*, qui fut ſi ſatisfait de luy qu'outre les témoignages authentiques qu'il luy donna par écrit lorſqu'il prit congé de luy, il dit à ſes Officiers *qu'il perdoit un de ſes meilleurs Capitaines, qui ſeroit le premier Général des Ecoſſois*; & ſa réputation ſe repandit dans le Royaume avec tant d'applaudiſſement que ce fut un des premiers Officiers qui fut employé par le Parlement lors que les Guerres civiles commencerent. Le Parlement eut encore un autre but en donnant le Généralat à Fairfax, ce fut que voyant bien qu'en ne donnant pas le commandement général de l'Armée à Cromwel, il falloit au moins luy donner la Charge de Lieutenant Général, non ſeulement parce qu'il étoit plus capable de l'exercer qu'aucun autre, mais auſſi pour contenter les *Independans* & tous les Soldats qui ſe déclaroient ſi fort en ſa faveur. Or en donnant ces deux Charges à ces deux Perſonnes, comme ils firent, ils aſſûroient mieux les interêts de l'Armée en la mettant ſous la conduite de deux Généraux d'une humeur differente, dont l'un ſervoit comme de correctif à l'autre. Fairfax étoit d'un naturel bruſque & rude, autant prompt à déliberer que lent à executer. Au contraire Cromwel étoit doux & traitable avec les Soldats; éloquent & grave dans le conſeil, mais tout de feu dans l'execution. Des temperamens ſi oppoſez étoient corrigez l'un par l'autre en ce qu'ils avoient de défectueux. Et ce fut ce qui donna lieu à tous les avantages que l'Armée du Parlement remporta depuis,

car

car quand le Généraliſſime faiſoit languir par ſon humeur flegmatique les entrepriſes réſolues dans le Conſeil, l'ardeur de Cromwel en avançoit l'execution. D'autre part quand ce dernier pouſſoit les réſolutions trop loin & avec trop de chaleur, Fairfax par ſa grande exactitude à obſerver la Diſcipline militaire arrêtoit ſon impetuoſité. Cependant il eſt certain que quoy que le Parlement eut deſſein de ménager les choſes de cette maniére, & que ces deux Généraux ſe miſſent en campagne dans le deſſein de ſe conformer en cela à l'intention du Parlement, les choſes prirent un certain tour que Cromwel eût plus d'autorité à l'Armée que s'il eut été Généraliſſime; & Fairfax eut à peine l'autorité d'un Lieutenant; parce que les choſes que le premier tentoit avec cette ardeur Martiale qui luy étoit ſi naturelle, reüſſiſſoient mieux que celles que Fairfaix entreprenoit avec ſon flegme ordinaire. Et d'ailleurs Cromwel l'emportoit ſur luy parce qu'il étoit adoré des Soldats.

Fin du Cinquiéme Livre.

LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE SIXIE'ME.

Où l'on parle de tout ce qui ſe paſſa depuis le Généralat de Fairfax juſques à l'empriſonnement de Charles I.

THOMAS FAIRFAX n'eut pas plûtôt été nommé Généraliſſime qu'il ſe remit, ſans perdre temps, à la tête de l'Armée avec ſon Lieutenant Général Cromwel. Ces deux Generaux unis entr'eux par une bonne intelligence n'eurent pas le même bonheur dans leurs entrepriſes, car la fortune fut auſſi favorable à Cromwel, qu'elle fut contraire à Fairfax, comme l'experience le fit voir clairement dans peu de jours. Ils tomberent d'accord d'agir ſeparément, chacun ayant en cela ſes veûës particulieres. Cromwel comptant peut-être ſur ſa bonne fortune ne vouloit point partager ſes heureux ſuccés avec Fairfax, parce qu'il le regardoit comme ſon con-

concurrent & qu'il auroit bien voulu tenir ſa place. En effet ce dernier ne fut pas plûtôt élevé au Généralat que Cromwel commença à chercher les moyens de le débuſquer. Dans cette veûë il fut bien aiſé de ſe ſeparer de luy, parce qu'il crût mieux reüſſir, fondé ſur l'impetuoſité de ſon courage, & ſur l'attachement particulier que les Soldats avoient pour luy & qui les faiſoit combattre avec joye ſous ſes Enſeignes. Sçachant d'ailleurs que Fairfax étoit lent à former des réſolutions & qu'il n'étoit pas fort aimé des Soldats, il crût qu'il ne viendroit pas ſi heureuſement à bout de ſes entrepriſes que luy. Fairfax d'un autre côté n'ignorant pas la haute opinion que tout le monde avoit de Cromwel s'imagina qu'on luy attribueroit tous les bons ſuccés s'ils étoient enſemble; c'eſt pourquoy il voulut tenter de ſe ſignaler luy ſeul dans les commencemens de ſon Généralat.

Cromwel ayant donc pris avec luy vingt-cinq mille Chevaux & quatre mille Fantaſſins, il alla du côté d'Iſſip, où ayant rencontré un corps de Cavalerie de treize mille hommes, conduit par le Colonel *Goring* il le défit entierement, excepté deux cens Chevaux qu'il fit priſonniers, & ſoixante & dix qui prirent la fuite. Il alla le même jour ſe préſenter devant le Château de *Blekenton*, qui étoit à douze lieûes de là. Il luy étoit fort important de s'en rendre maître à cauſe de ſa ſituation. Quoy que ce Château ſe fut défendu peu de mois auparavant contre le Chevalier Waller, cependant le Gouverneur *Lincels* épouvanté au ſeul nom de Cromwel, n'eut pas plûtôt appris qu'il s'avançoit

çoit en perſonne, qu'il luy alla deux lieuës au devant & luy donna les Clefs de la Place. Les Châteaux de *Scarsbourg* & de *Pontefract* quoy que trés-bien fortifiez, ſuivirent cet exemple. Le même jour Cromwel reçut encore les Clefs de la Ville de *Leiceſter*. Celle de *Bathe* ſe rendit encore à luy d'une maniere plus lâche, car elle luy envoya demander pardon par quatre Députez, ſans ſçavoir ſeulement s'il avoit deſſein contre elle; mais Cromwel étant entré dans ces Places, permit aux Soldats, pour les ſatisfaire, de loger dans chacun d'elles à diſcretion pendant trois jours. Il fit outre cela paſſer au fil de l'épée quelques Gouverneurs qui voulurent faire quelque réſiſtance. Le bruit de ces mauvais traitemens s'étant repandu, les autres Places réſolurent de ſe défendre juſqu'à l'extremité pour ne pas tomber dans le même malheur. Les Villes de *Bridgewater* & de *Scherburne* furent de ce nombre. Elles ſe ſignalerent par une vigoureuſe reſiſtance, ſans vouloir accepter les conditions que Cromwel leur offrit, s'imaginant qu'il ne leur tiendroit pas mieux ſa parole qu'aux autres. Celuy-ci réſolu de les emporter à quelque prix que ce fut s'en rendit maitre par la force, & y étant entré paſſa pluſieurs perſonnes au fil de l'épée & fit un ſaccagement horrible ſans garder aucune meſure; & par ce moyen il devint encore plus redoutable qu'il n'étoit auparavant.

Le Général Fairfax voulut auſſi former quelque deſſein capable de luy acquerir de la gloire. Pour cet effet il reſolut de ſe ſignaler, dans ſa nouvelle Dignité, par le ſiége d'Oxford, où le Roy s'étoit retiré & fortifié aprés la malheureuſe

reuſe Bataille d'Yorck. Fairfax crut venir heureuſement à bout de cette entrepriſe à cauſe de ce que quelques Deſerteurs lui avoient rapporté que les Bourgeois d'Oxford étoient en fort mauvaiſe intelligence avec les Soldats du Roy, dont le nombre n'étoit pas fort conſiderable, & qu'outre cela la Ville étoit mal pourvûë de munitions & de vivres. S'étant donc approché de cette Place & l'ayant aſſiégée, il eut ſujet de s'en repentir dés le troiſiéme jour, car le Colonel *Ledge* qui en étoit Gouverneur étant ſorti ſur le ſoir par une réſolution qui étoit plûtôt produite par le deſeſpoir que fondée ſur les regles de l'art (car il prit avec luy les deux tiers de ſa Garniſon) ce Colonel, dis-je, ſecondé par la fortune qui favoriſe ſouvent un noble déſeſpoir, s'alla jetter avec impetuoſité ſur le Quartier de Fairfax, lequel étourdi par cette attaque imprevûë, ne pût donner aucun bon ordre pour diſpoſer ſes gens à une vigoureuſe reſiſtence. De ſorte que Ledge luy tailla en piéces plus de deux mille hommes, & mit en déroute tout le reſte de ſon Armée. Ainſi Fairfax aprés avoir reçû la plus grande mortification qu'il pût recevoir, ſe vit non ſeulement contraint de lever le ſiége; mais encore de prendre honteuſement la fuite cette nuit même, aprés avoir perdu ſon Bagage, ſon Canon, & plus de quatre cens hommes qui furent faits priſonniers, ſans compter les morts. Chacun peut s'imaginer avec quelle joye Cromwel apprit cette nouvelle, voyant naître par là les moyens qu'il ſouhaitoit pour perdre ce Général, & pour prendre ſa place.

Mais avant que continuer le fil de cette Hiſtoire,

ſtoire, il faut conſiderer ici trois choſes dignes de remarque. La premiere regarde le Prince Robert. Ce Prince ayant vû les heureux ſuccés qui accompagnoient le parti du Parlement, s'enferma dans la Ville de *Briſtol*, bien placée par le commerce qu'elle peut entretenir avec l'Eſpagne par un Port capable de contenir quantité de grands Vaiſſeaux, & ſi bien munie & fortifiée qu'un peu auparavant ce Prince avoit perdu beaucoup de temps & de monde pour s'en rendre maître. Outre cela, dés que le Prince Robert l'eut priſe, il y fit conſtruire, par ordre du Roy, un Château nommé *le Fort Royal* qui rendoit la Place beaucoup plus forte. Malgré tout cela, Fairfax l'ayant aſſiégée le 24. d'Août, la prit avec le Château en moins de quinze jours, à la confuſion du Prince qui y étoit dedans. La priſe d'une Place ſi forte, ſi bien munie & qui avoit le Généraliſſime pour Gouverneur lequel ne fit preſque aucune reſiſtance, donna ſujet au Roy de ſoupçonner la fidelité du Prince ſon Néveu, avec qui il avoit déja eû un commerce par lettres dans leſquelles ce Prince luy repreſentoit la néceſſité de s'accommoder avec le Parlement, & témoignoit même en quelques-unes des ſujets de mécontentement. Ce fut juſtement dans ce temps là qu'arriva la priſe de Briſtol. Le Roy qui étoit alors à dix lieûës d'Oxford, ôta, par l'avis de ſon Conſeil, le Gouvernement de cette derniére Place au Colonel *Guillaume Legg*, grand Confident du Prince Robert, qui avoit ſuccedé à *Henri Hage*, & il mit à ſa place *Thomas Glenkaw*, recommandable par ſa naiſſance & par ſa probité. Le Roy étant arrivé à Oxford bien-

tôt

tôt apres, & le Prince Robert avant luy, il arriva une choſe qui donna occaſion à d'étranges diſcours, ce fut le commandement que le Roy fit à ce Prince & au Prince Maurice ſon frére de ne porter point l'épée dans la Ville, ce qui eſt le plus grand affront qu'on puiſſe faire à un Chevalier. Cependant deux jours aprés, le Roy ayant mieux connu ſes interêts les reçut en grace, mais il ne leur confia pourtant point la garde d'aucune Fortereſſe, ny la conduite d'aucune entrepriſe conſiderable. Ce ne fut pas un petit malheur pour le Roy Charles, à conſiderer les eſperances qu'il avoit fondées ſur ces deux Princes.

La ſeconde choſe dont j'ai à parler c'eſt de la Fille de Cromwel. Elle devenoit tous les jours plus belle & plus engageante ſous les ſoins de ſa Mére, & en même temps Cromwel ſongeoit à s'en ſervir pour appuyer, & agrandir ſa fortune naiſſante. Ce nouveau Politique, qui n'avoit point d'autres veûës que d'avancer ſes interêts à quelque prix que ce fut, aveuglé par le deſir exceſſif qu'il avoit de s'élever, ne ſe mit pas fort en peine de rendre ſa Maiſon plus illuſtre en s'alliant avec quelque perſonne d'une haute naiſſance. Parmi les douze qui entrerent avec luy dans Hull pour ſecourir cette Place comme nous avons déja dit, il s'étoit rencontré un jeune homme, nommé JEAN IRETON, âgé de vingt cinq ans, d'un eſprit beaucoup plus ſuperieur à ſon âge, courageux, hardi, capable de former les plus grandes entrepriſes, extraordinairement intriguant, propre à ſemer ſous-main des diſcordes & des diviſions, & d'autant plus

porté

porté à faire fortune qu'il étoit d'une baſſe naiſſance. A peine Cromwel l'eut-il pratiqué ſix mois qu'il le choiſit pour en faire ſon Gendre & le compagnon de tous ſes mauvais deſſeins ; & comme il n'aimoit pas ſes Fils parce qu'ils avoient l'eſprit peſant, & qu'ils ne faiſoient paroître aucune inclination aux grandes choſes, également ſots & mal-adroits, il eſtimoit plus Ireton que s'il eut été ſon fils, de ſorte que ſouvent en parlant de luy il avoit accoûtumé de dire, *J'ay trouvé un homme ſelon mon cœur.* Cromwel communiqua le deſſein qu'il avoit de marier ſa fille avec Ireton à ſa femme, qui, ruſée comme elle étoit, le faiſoit venir ſouvent à ſa Maiſon, l'engageoit à lier avec ſa fille des converſations reſpectueuſes & qui devinrent peu à peu familieres. D'abord Ireton parut fort retenu, s'imaginant que Cromwel qui devenoit tous les jours plus accredité, & couroit à grand pas à une des plus hautes fortunes, avoit bien d'autres partis en veûë pour ſa fille. Mais il commença à ſe déclarer plus ouvertement, s'étant apperçû dans la ſuite qu'il le regardoit comme ſon Fils, qu'il l'avançoit aux emplois de la Guerre, qu'il l'avoit fait nommer Membre de la Chambre-Baſſe, qu'il luy faiſoit part de tous ſes ſecrets, & que la Femme de Cromwel luy accordoit la permiſſion d'en uſer ſi librement dans ſa maiſon, que c'étoit dire aſſez clairement qu'elle le regardoit comme l'époux de ſa Fille. Un jour Cromwel l'ayant rencontré comme il venoit de ſa Maiſon, luy dit, *Ireton, qu'eſt ce que fait ma Fille ?* Celuy-ci répondit, *Elle attend vôtre conſentement pour*

être

être ma femme. A quoy Cromwel repliqua tout auſſi-tôt, *Si elle n'attend autre choſe vous êtes mon Gendre*, & l'ayant pris par la main il le conduiſit chez luy, où le contract de mariage ſe paſſa dans le même moment, & dans quinze jours on célébra les nopces au commencement du Mois d'Avril. Bien-tôt aprés Cromwel & Ireton ſe mirent en campagne. Ce dernier étoit Lieutenant d'un Regiment de Cavalerie, mais ſouvent il quittoit l'Armée pour aller aſſiſter au Parlement.

La troiſiéme choſe dont je voulois informer le Lecteur avant que de paſſer outre, ce ſont les amours de Cromwel & du Comte de Hollandt avec la femme du Major Lamberth, nommée AKATA. Nous avons déja remarqué que la femme de Cromwel, adroite, & autant ambitieuſe que ſon Mari, employoit toute la ſubtilité & tous les agrémens de ſon eſprit à mettre les premiers Officiers de l'Armée & les Membres du Parlement les plus accreditez dans les interêts de Cromwel, en s'entrenant avec leurs femmes, qu'elle viſitoit continuellement ou dont elle recevoit les viſites, ne perdant aucune occaſion de leur parler, comme nous avons dit, du grand zele que ſon Mary avoit pour le Bien public. Entre autres connoiſſances qu'elle fit, elle lia ſur tout amitié avec la Femme du Major Jean Lamberth, homme d'un humeur melancholique, aſſez bien fait de ſa perſonne, mais peu enclin à prendre la peine de ſe faire aimer de ſa femme, enfin ce qu'on appelle en François *un bon homme*. Au contraire ſa femme plus jeune que luy de treize ans, pleine d'attraits dans toute ſa perſonne,

ne

ne reſpiroit que l'amour, aimoit la compagnie & ſe plaiſoit à aller magnifiquement vetuë. La femme de Cromwel lia une plus étroite amitié avec elle qu'avec aucune autre, & toutes deux entrerent en commerce dans des veûës differentes. La Femme de Cromwel ne ſongeoit qu'à mettre par là le Major Lamberth dans le interêts de ſon Mari. Au contraire la femme de ce Major, qui avoit été touchée de la bonne mine & de la converſation engageante de Cromwel, preſque auſſi-tôt qu'elle s'entretint avec luy, eſperoit de s'en faire aimer en liant une étroite amitié avec ſa femme. Ces Dames vinrent toutes deux à bout de leur deſſein, car Lamberth eut un ſi grand attachement pour Cromwel qu'il ne voulut plus vivre que par luy, & ne prendre aucune Charge dans l'Armée que par ſon avis, & par ſon credit. Voilà comment la Femme de Cromwel reüſſit dans le deſſein qu'elle s'étoit propoſé. Celle de Lamberth ne fut pas moins heureuſe dans ſes projets, car par les viſites continuelles qu'elle rendit à la femme de Cromwel, elle eut l'adreſſe de ſe faire aimer de Cromwel luy-même & de domter ce cœur quelque dur qu'il fut naturellement. Je dis que naturellement Cromwel n'étoit pas porté à ſe laiſſer vaincre par une telle paſſion, parce qu'il s'appliquoit à toute autre choſe qu'à faire la cour aux Dames, & encore moins à s'embarquer dans quelque engagement avec elles. Ce n'eſt pas qu'il ne fut trés-propre à ſe faire aimer, ou qu'il fut retenu par quelque ſcrupule de conſcience, mais parce qu'il avoit une ſi forte paſſion de s'avan-

vancer daus le monde qu'elle le rendoit insenſible à toute autre paſſion bonne ou mauvaiſe. L'ambition l'occupoit ſi fort qu'elle ne luy laiſſoit pas le temps de penſer à autre choſe. De ſorte qu'il ne ſçavoit ce que c'étoient que les paſſetemps, les jeux, les plaiſirs & les autres divertiſſemens qui occupent le loiſir des autres hommes, comme s'il n'eut point été dans le Monde, tant il étoit poſſedé par ce deſir violent de trouver les moyens de s'élever aux premieres Dignitez, & de faire quelque fortune extraordinaire. Cependant ce naturel indomptable devint ſenſible aux attraits de la femme de Lamberth, qui contre l'uſage le plus ordinaire commença à l'engager par ſes careſſes avant que d'en avoir été recherchée. En peu de jours ces deux perſonnes commencerent à s'aimer auſſi étroitement que s'ils ſe fuſſent aimez depuis pluſieurs années.

La Femme de Cromwel s'apperçût de tout ce commerce amoureux, mais elle fit ſemblant de ne pas voir ce qu'elle voyoit trés bien, & ce fut pour deux raiſons qu'elle câcha ainſi ſa jalouſie. La premiere pour ſatisfaire à la réſolution qu'elle avoit priſe depuis long-temps de donner toute ſorte de contentement à ſon Mary, & de ne ſe s'oppoſer jamais à ſa volonté, perſuadée que dans tout ce qu'il feroit il n'auroit jamais d'autre deſſein que de s'élever à quelque haute dignité; qu'il avoit à eſſuyer dans cette rencontre toutes les fatigues & tous les perils, mais qu'elle partageroit avec luy les avantages & les honneurs de ſon élevation, & qu'il falloit bien laiſſer à un tel Mari quelque relâche & quelque liberté pour le mieux encou-

courager à pouſſer ſes deſſeins avec plus d'ardeur. En ſecond lieu, elle avoit auſſi ſon but en fermant les yeux ſur ces amourettes, parce que dans le train qu'elle avoit pris de voir des Dames & de ſe divertir familierement avec elles, pour gagner par ce moyen des amis à ſon Mari qui luy avoit donné permiſſion d'en uſer ainſi, elle avoit en même temps la liberté de frequenter des Hommes, & comme dans cette ſorte de commerce l'on trouve ſouvent ce que l'on ne deſiroit point & ce que l'on cherche, elle ſe ſervoit de la maxime commune, *faites & laiſſez faire*, c'eſt à dire, qu'elle fermoit les yeux à tous les deportemens de ſon Mary, afin que ſon Mary ne ſongeât point à examiner ſa conduite. De ſorte que ſa femme de Chambre nommée *Taget* luy ayant dit un jour qu'elle voyoit avec peine cette grande familiarité qui étoit entre la femme du Major Lamberth, & le Lieutenant Général Cromwel, elle luy repliqua, *Les Dames ne portent point de cornes, & les femmes ſi ſcrupuleuſes ne font jamais grand fortune.* D'ailleurs elle voyoit que la grande beauté de la femme de Lamberth luy attiroit quantité d'Amans, & qu'ainſi l'étroite liaiſon que ſon Mary avoit avec elle ne pouvoit que contribuer beaucoup à l'avancement de ſes deſſeins, parce que par le moyen de cette Dame il pourroit entrer dans la connoiſſance des affaires de pluſieurs perſonnes, en quoy elle ne ſe trompa point: mais l'évenement fit voir que cette femme pouvoit auſſi bien découvrir les deſſeins de Cromwel que l'informer de ceux d'autruy.

Cet amour ayant été lié de telle ſorte que Crom-

Cromwel pouvoit joüir de ſon Amante avec cette liberté qu'on peut ſouhaiter dans de telles conjonctures, il porta le Parlement à luy donner le commandement des Milices qui devoient ſervir à garder les frontiéres d'Ecoſſe, afin de le tenir loin de ſa femme. Mais ce qui ſe paſſa de plus curieux dans cette occaſion ce fut que ce Major ayant voulu conduire ſa femme avec luy, ſoit qu'il ſoupçonnât quelque choſe, ou pour quelque autre deſſein, Cromwel l'en empêcha en engageant le Parlement à donner un ordre général par lequel il étoit défendu aux Officiers de conduire leurs femmes à l'Armée dans le temps qu'ils exerceroient leurs Charges. Ainſi Lamberth partit pour aller prendre poſſeſſion de ſa Charge, laiſſant à Londres ſa femme, qui pendant que Cromwel étoit au Camp, ſe trouvoit dans des lieux voiſins ſous le pretexte de faire quelque promenade, mais dans le fonds afin que ſon Amant pût la voir plus commodément. Cromwel, qui n'étoit pas paſſionné juſqu'à negliger ſes interêts, ſon honneur & ſa fortune, ne donnoit à ces ſortes de plaiſirs que les momens de loiſir qu'il avoit aprés s'être acquité des devoirs de ſa Charge.

Ainſi aprés avoir fait ſon devoir dans les Ar- 1645.
mes, il couroit auſſi-tôt chez ſa Maîtreſſe, mais il ſe déroboit ſi adroitement & ſi ſecretement de l'Armée que les Officiers & les Soldats fortement prévenus de ſa vigilance & de ſes ſoins, s'imaginoient qu'il étoit allé faire quelques découvertes, ou pratiquer quelques intelligences pour les interêts de ſon Parti. De ſorte que Cromwel trouvoit ſon avantage dans

cette avanture, en ce que le contentement qu'il trouvoit dans ſes amours, & l'adultere qu'il commettoit, ſervoient à augmenter ſa reputation.

Groſſeſſe de la femme du Major Lamberth.

Quelques Auteurs qui parlent de cette affaire en peu de mots & d'une maniere ſatirique, ajoûtent que quelques mois aprés que le Major Lamberth fut parti pour les frontiéres d'Ecoſſe, & que Cromwel eût entretenu commerce avec la femme de ce Major, elle ſe trouva groſſe, & tira de la gloire de cet accident, ou du moins ne prit aucun ſoin de le câcher, comme ſi elle ſouhaitoit que tout le monde ſçût qu'elle n'étoit pas groſſe de ſon Mary, mais de ſon Galant. Cependant Lamberth ayant appris cette nouvelle prit la poſte & vint à Londres; & convaincu de la verité du fait, il voulut faire du bruit, mais on luy ferma la bouche par un article aſſez clair des Loix d'Angleterre, qui porte poſitivement, *que quand une femme devient groſſe en l'abſence de ſon Mari; quoy qu'il fut abſent depuis pluſieurs années, ſi pendant tout ce temps-là il a vêcu dans le Royaume, il faut qu'il reconnoiſſe l'Enfant comme étant de luy; & que ſi c'eſt un premier Fils, il héritera de tout ſon bien.* Lamberth fut fort ſurpris de voir cette Loy, & s'étant adreſſé à des Juriſconſultes pour trouver au moins quelque interpretation favorable ſur cette Loy, on luy répondit qu'elle étoit trop formelle contre luy pour pouvoir être éludée; & Cromwel ayant outre cela travaillé adroitement à cette affaire, le pauvre Pére putatif ſe rendit aprés qu'on luy eût repreſenté que ce ſeroit un grand ſcandale à tout le Royaume, ſi luy, qui étoit

étoit un des Officiers du Parlement les plus zelez pour l'obſervation des Loix, étoit le premier à les violer dans le temps qu'on faiſoit la guerre contre le Roy pour les maintenir. Perſuadé par ces raiſons il prit patience.

Cromwel eſt parrain de l'Enfant de Lamberth.

Mais le Comte d'Angleſie & le Chevalier Devaux qui avoient connu Cromwel à fonds dés le temps qu'il étudioit à Cambridge, qui l'avoient vû depuis le commencement des Guerres Civiles s'élever de jour en jour, & qui ſçavoient juſques aux moindres particularitez de ſa vie, ne m'ont rien dit de cet Article du Major Lamberth, quoy qu'ils m'ayent donné quantité de Memoires touchant la Vie de Cromwel. Il eſt pourtant certain que la femme de ce Major devint groſſe dans le temps qu'élle étoit aimée de Cromwel, & que le bruit courut que ce dernier y avoit eu plus de part que Lamberth. Quoy qu'il en ſoit, la femme de Lamberth ayant accouché d'une fille, Cromwel fut prié par Lamberth luy-même d'en être le Parrain. Depuis ce temps-là il y eut entr'eux une liaiſon plus étroite que jamais, & Cromwel luy ayant fait avoir par reconnoiſſance la Charge de Colonel, il en donna le premier la patente à la femme de Lamberth pour la donner à ſon Mary, ce qui fit dire à quelques-uns, *que Lamberth avoit acheté un honneur militaire au depens d'un honneur civil.* Cet amour de Cromwel ne dura guere plus d'une année, & cela pour deux raiſons.

La femme de Lamberth eſt aimée par le Comte de Hollandt.

Pendant tout ce commerce amoureux, bien que la paſſion de la femme de Lamberth fut plus forte que celle de Cromwel, cependant tel eſt le naturel inconſtant des femmes dans

ces ſortes d'attachemens, malgré la complaiſance que ſon Amant avoit pour elle & l'ardent amour qu'elle avoit pour luy, malgré tout cela, dés qu'elle vit l'ouverture d'un nouvel engagement, elle renonça preſque entierement au premier, ou du moins elle perdit beaucoup de ſa premiere ardeur. HENRY RICH, qui de Baron de Kenſington avoit été fait Comte *de Hollandt*, étoit bien fait de ſa perſonne, riche, engageant tout le monde par ſes maniéres honnêtes & généreuſes, & bien venu particuliérement auprés des Dames à cauſe des agréemens & de la politeſſe qu'il faiſoit paroître dans tous ſes diſcours. Ce Comte s'étant rencontré par hazard dans une compagnie où étoit la femme du Major Lamberth, ils ne ſe furent pas plûtôt conſiderez l'un l'autre, qu'ils commencerent à ſentir des mouvemens d'un mutuel amour; de ſorte que ſe ſentant tous deux touchez d'une paſſion également forte, & d'un égal deſir de la ſatisfaire, ils en trouverent bien-tôt les moyens, car, comme on ſçait, dans ces ſortes d'affaires lors qu'on concourt de part & d'autre à un même but, on n'a pas grand'peine à y parvenir. Cromwel s'étant apperçû que ſa Maîtreſſe avoit trop d'attache pour ce nouvel Amant, & qu'elle luy témoignoit aſſez de froideur, renfermant dans ſon cœur, ſelon ſon ordinaire, un violent deſir de ſe venger de ſon Rival, il fit paroître à ſa Maîtreſſe une grande jaloulie, & n'entretint plus aucun commerce avec elle. Voilà la premiere raiſon qui obligea Cromwel à renoncer à l'amour de la femme de Lamberth.

Cromwel ſe retire d'auprés de la femme de Lamberth.

Quel-

Quelques-uns ajoûtent qu'il fut porté à cela par un motif plus éloigné, ſçavoir que voyant ſa reputation & ſon credit augmenter tous les jours de plus en plus, & ne doutant point par conſequent que le deſir qu'il avoit de s'élever à quelque grande fortune, ne s'accomplit un jour, étant d'ailleurs beaucoup plus attaché à bien menager ſes interêts que dominé par ſon amour, il crut qu'il feroit bien de couper cours à tout ſcandale qui pourroit préjudicier à ſa fortune, ou la retarder, ou bien l'empêcher d'établir des ordres pour faire obſerver exactement la juſtice dans le Gouvernement qu'il pourroit obtenir: Car il étoit bien aiſe de ſervir d'exemple aux autres afin de pouvoir les obliger à pratiquer ſes reglemens avec plus d'exactitude. Ainſi Cromwel émouſſant les foibles aiguillons de la Chair par la violence de ſon ambition renonça à ſes amours par une ſage prévoyance. Et ce fut là la veritable raiſon ou du moins la principale qui l'obligea à ſe retirer d'auprés de la Femme de Lamberth, ſi l'on en croit les gens dont nous venons de rapporter le ſentiment. A la verité, on ne peut nier que Cromwel ne fut homme à ſe debarraſſer volontairement de tout ce qui pouvoit s'oppoſer à ſa fortune.

Maxime à l'occaſion des Amours du Comte de Hollandt.

Les Amours du Comte de Hollandt furent bien plus connuës & plus publiques que celles de Cromwel. Les Parlementaires les plus Politiques n'y trouvoient rien à redire, perſuadez que le Comte offuſqué par cette paſſion, ſuivoit aveuglement le parti du Parlement, ne pouvant attribuer cet attachement qu'à cela, vû les grandes obligations qu'il avoit à la Mai-

ſon de *Stuard*. Aprés que ce Comte eut paſſé dans le parti du Roy comme nous le verrons, on commença à publier, qu'il avoit feint d'aimer la femme de Lamberth par politique, afin de pouvoir mieux ſervir le Roy ſon Maître, en l'avertiſſant ſecretement de ce qu'elle luy apprenoit des deſſeins du Parlement. Comme on ſçut que Cromwel entretenoit commerce avec cette Dame, & qu'il l'aimoit avec paſſion, on trouva cet expedient, que le Comte feroit ſemblant de ſuivre le Parti des Parlementaires, & s'inſinueroit dans le cœur de cette femme pour pénétrer par ſon moyen dans la connoiſſance des expeditions militaires que Cromwel auroit en veûe, ce qui ſeroit fort avantageux au parti du Roy, à cauſe que Cromwel avoit plus de part qu'aucun aux entrepriſes & aux affaires ſecretes du Parlement. Or comme on ne croyoit pas qu'il fut facile d'engager cette Dame à aimer un autre homme que Cromwel, pour qui elle avoit une ſi forte paſſion, on choiſit le Comte de Hollandt pour luy donner de l'amour, c'eſt à dire, un des Chevaliers d'Angleterre le plus galant & le plus propre à gagner le cœur des Dames, bien fait, comme nous avons dit, d'une mine agreable, noble, & tout à fait engageante. La choſe ne manqua pas de réüſſir comme on le ſouhaitoit, & veritablement une Dame de l'humeur de la femme de Lamberth ne pouvoit guere ſe défendre d'aimer un Chevalier qui avoit des maniéres auſſi engageantes que ce Comte.

Cromwel découvre ſes ſecrets à ſa Maîtreſſe.

Les plus grands hommes ſont ſujets à ſe laiſſer gouverner quelquefois par des femmes, témoin Samſon qui ſe laiſſa prendre aux charmes

mes de Dalila, & Salomon le plus ſage de tous les Rois, qui fut ſi ſouvent ſoûmis au caprice des femmes qu'il aimoit. Cromwel fut ſemblable aux autres hommes par cet endroit; car dés qu'il ſçût que le Comte de Hollandt tâchoit de gagner le cœur de ſa Maîtreſſe, il força ſon naturel, & oublia toute ſa prudence pour l'empêcher de venir à bout de ſon deſſein. Il reconnoiſſoit luy-même qu'il avoit naturellement quelque choſe de rude & de farouche juſque dans ſa tendreſſe, c'eſt pourquoy il craignoit que ſi ſa Maîtreſſe venoit à goûter les careſſes d'un Amant tel que le Comte, qui étoit un veritable Adonis, elle ſe donneroit toute entiere à ce dernier, & ſe dégoûteroit bien-tôt de luy. Pour éviter cet inconvenient il eut une complaiſance aveugle pour elle, & afin de luy donner de plus fortes preuves de ſon amour, il luy fit ſouvent confidence de ſes deſſeins les plus ſecrets. D'un autre côté, le Comte qui s'étoit engagé principalement dans cet amour pour découvrir les ſecretes veûës de ce dernier, ſollicitoit continuellement ſa Maîtreſſe à continuer d'entretenir commerce avec Cromwel & de n'épargner point ſes careſſes pour l'obliger d'autant mieux à luy decouvrir toutes ſes penſées. La femme de Lambert qui s'étoit entierement devouée au Comte de Hollandt, & qui ne ſouffroit plus Cromwel qu'avec peine, ſe contraignoit quelquefois auprés de luy pour contenter le Comte, & metoit en uſage toutes ſortes de careſſes pour l'obliger à luy dire le ſoir ce qu'il devoit faire le jour ſuivant. Ainſi Cromwel qui ſçavoit ſi bien l'art de diſſimuler & qui en auroit fait des le-

çons aux plus grands Politiques, ſe trouva ſemblable aux autres hommes dans ſa paſſion, & fut ſujet à la plus grande foibleſſe que puiſſe avoir un Homme qui a en main les interêts du Public, je veux dire celle de ne pouvoir tenir ſes deſſeins ſecrets, mais de les confier à une femme qui eſt la foibleſſe & l'inconſtance même.

Secret du ſiége de Colcheſter découvert.

Le Comte d'Hollandt ayant paſſé dans le parti du Roy verifia bien-tôt les ſoupçons qu'on avoit, que c'étoit pour quelque deſſein caché qu'il entretenoit commerce avec la femme du Major Lamberth. Entr'autres choſes il tira de Cromwel, par le moyen de leur commune Maîtreſſe, le ſecret du ſiége de Colcheſter, qui étoit la Place la plus attachée aux interêts du Roy, & que le Parlement avoit réſolu d'aſſiéger. Cet avis ſervit beaucoup au Roy, car comme cette Place n'étoit pas fort bien pourvûë, il n'eut pas plûtôt ſçû le deſſein de ſes Ennemis qu'il fit travailler inceſſament aux fortifications, y fit apporter quantité de munitions & de vivres, y mit une bonne garniſon, & exhorta le *Baron Capel* qui en étoit Gouverneur, à faire une reſiſtance, digne de ſon grand courage. Celuy-ci fut encore animé à ſe bien defendre par la généreuſe réſolution de François Leigh, Comte de Chicheſter, & de George Goring, Comte de Nortwich, qui ſe jetterent dans la Ville, aprés avoir fait leurs Teſtamens, réſolus de perir plûtôt que de ſe rendre. Lors que Cromwel apprit que le Comte de Hollandt avoit paſſé dans le parti du Roy, & qu'on travailloit avec tant d'ardeur aux fortifications de Colcheſter, il commença à ſoupçonner

çonner qu'on l'avoit trompé, & de ce pas étant allé chez la femme de Lamberth il luy témoigna le reſſentiment qu'il en avoit, & luy dit, *Vous avez aimé un Traître qui étoit vôtre Ennemi, & vous avez trahi un ami qui avoit un veritable amour pour vous. Il ne vous reſte qu'à témoigner un grand repentir de vôtre imprudence.* Cromwel n'eut garde de parler à d'autres de la faute qu'il avoit faite, voyant qu'il y alloit de ſon honneur; il eut, au contraire, grand ſoin de câcher toute cette avanture avec ſon adreſſe ordinaire. Cependant depuis ce temps-là il ne voulut plus entretenir aucun commerce avec cette femme ni avec aucune autre, excepté avec celle qui étoit liée avec luy par le mariage.

Comment les amours du Comte de Hollandt furent découvertes.

C'eſt ainſi que le Comte d'Angleſey m'a raconté cette affaire. Mais le Chevalier Devaux m'en a parlé d'une autre maniére, ſçavoir que le commerce de Cromwel avec la femme de Lamberth dura juſqu'à la priſon du Comte de Hollandt, & que bien qu'il fut informé de la liaiſon que ce Comte entretenoit avec cette Dame, cependant il feignit par politique de n'en avoir aucune connoiſſance. Sans doute le Lecteur ſera bien aiſe d'apprendre ici plus préciſément comment Cromwel découvrit l'intrigue du Comte de Hollandt avec la femme du Major Lamberth. Cette Dame avoit à ſon ſervice une femme de Chambre Françoiſe nommée *Marie Durets*, un peu avancée en âge & à laquelle elle avoit beaucoup de confiance. C'étoit elle juſtement qui portoit les billets doux à Cromwel. Cependant le Comte de Hollandt étant entré en commerce avec la femme de

Lamberth, celle-cy prit dans ſa Maiſon une Demoiſelle Angloiſe dont elle fit ſa confidente, & qu'elle prit ſi fort en amitié qu'elle oublia preſque entierement la Durets, laquelle en conçut une ſi forte jalouſie & une ſi grande indignation, qu'un jour elle alla trouver Cromwel & luy découvrit la liaiſon de ſa Maîtreſſe avec le Comte de Hollandt, & luy dit, outre cela, qu'elle découvroit à ce Comte toutes les affaires dont il luy faiſoit confidence. Cromwel, ſoit qu'il eut trop bonne opinion de ſon merite, ou pour quelqu'autre raiſon, eut d'abord peine à croire qu'on luy pût préferer quelqu'un. Mais la Durets, qui vouloit ſatisfaire ſon reſſentiment, ſçut ſi bien appuyer ſur de bonnes raiſons, & ſur des preuves évidentes ce qu'elle venoit d'avancer, qu'il ne douta plus que ſa Maîtreſſe ne le ſacrifiât à ſon Rival. Il ſentit d'abord quelques mouvemens de jalouſie, qui luy cauſerent du chagrin, moins par l'interêt de ſon amour que par celuy de ſon ambition, qui le rendoit incapable de ſouffrir aucune préference. Cependant il calma bien-tôt ces premiers tranſports, & ſe conſola entierement par la penſée qu'il eut, que la trahiſon qu'on venoit de luy découvrir pourroit contribuer à ſon agrandiſſement & à ſa fortune. Ainſi aprés avoir fait bien des amitiez à la Durets, & l'avoir aſſûrée de ſa protection, il la pria de continuer à luy rendre adroitement les mêmes offices auprés de ſa Maîtreſſe, de découvrir avec ſoin tout le ſecret de ſes Amours & de ſa conduite avec le Comte de Hollandt, & de l'en informer en temps & lieu. Enfin pour ôter tout ſoupçon de l'eſprit de ſa Maîtreſſe, il luy écri-

écrivit en des termes pleins de paſſion & de confiance à ſon ordinaire, luy promettant des nouvelles fort frequentes des affaires de l'Armée & du Parlement, comme elle luy en avoit demandé. Mais au lieu de luy faire confidence des veritables deſſeins du Parlement, il luy en donnoit des idées entierement oppoſées à la verité, & ne luy écrivoit que ce qui pouvoit ſervir à tromper le Conſeil du Roy. Et ainſi cette Dame ruïna entierement le Parti du Roy par les faux avis qu'elle reçut de Cromwel; car comme elle les découvroit au Comte de Hollandt qui les croyoit veritables, on faiſoit fond ſur cela, ce qui produiſoit toûjours quelque évenement, funeſte au parti du Roy.

Heureux ſuccés des armes du Roy.

Maintenant pour venir aux affaires de la Guerre, aprés le malheur arrivé au Général Fairfax devant Oxford dont il fut contraint de lever le ſiége ayant été mis en déroute par le Colonel Legg, le Roy eut des ſuccés ſi avantageux, qu'il ſembloit devoir triompher bientôt de tous ſes Ennemis. Non ſeulement il ſe rendit maître du Château de Hankly, de la Ville de Cheſter, de la Forteresſe de Beſton, & de pluſieurs autres Lieux, comme nous avons déja dit; mais encore le Comte de Northamton & ſes deux Fréres défirent un corps de Cavalerie qui s'étoit détaché de l'Armée du Parlement; & le Prince Robert ayant rencontré le Colonel *Maſſey* il luy tailla cinq cens hommes en piéces. Au bruit de tous ces ſuccés, pluſieurs Officiers ſe repentirent d'avoir abandonné le Parti du Roy, & vinrent auſſi-tôt luy demander pardon, dans le deſſein de repandre tout leur ſang à ſon ſervice.

Colchester assiégé.

Pour revenir maintenant au siége de Colchester dont nous avons déja touché un mot, on peut dire que jamais on n'en avoit vû aucun qui fut acompagné de telles circonstances. Fairfax aussi bien que les Officiers & les Soldats qui venoient d'avoir eû la honte de lever le siége de devant Oxford, jurerent tous l'épée à la main en commençant d'assiéger Colchester, qu'ils n'abandonneroient point leur entrepriſe ſans prendre cette Place, ou ſans perdre la vie, pour reparer par leur mort la perte de leur honneur. D'abord les Assiégeans couperent les vivres à la Place, & enleverent cent charriots de farine qu'on y conduiſoit en toute diligence. Par ce moyen la Ville, qui étoit extremement peuplée, fut reduite, aprés ſix jours de Siége, à une telle extremité, que les Habitans furent contraints de manger les chevaux, les chats & les chiens. Cependant ils faiſoient toûjours de vigoureuſes ſorties ſur les Ennemis; & les femmes ſe ſignaloient dans cette rencontre auſſi bien que les Hommes, s'appliquant ſur tout à reparer les brêches, & montant la Garde avec leurs Maris. Peut-être n'avoit-on jamais vû des femmes ſupporter avec tant d'intrepidité & de vigueur les travaux de la guerre, comme dans ce ſiége. Les Assiégeans de leur côté pourſuivoient leur entrepriſe avec une valeur & une conſtance extraordinaires, juſques-là que, pour ne pas perdre temps, ils prenoient leurs repas à cheval, & qu'une partie paſſoit toûjours la nuit à cheval pour pouvoir profiter de leurs avantages.

Cruel ſtratageme du Général Fairfax.

Fairfax ennuyé de la longueur de ce ſiége, fit propoſer une entreveûe au Baron Capel Gouver-

verneur de la Place. Ils s'aboucherent de ſorte que chacun étoit en ſûreté de ſon côté. La conference ſe paſſa entre ce Baron accompagné de quatre de ſes principaux Officiers, & Fairfax ſuivi de quatre autres Officiers, tous avec des armes, à cheval, & ſeparez par des Barriéres qu'on avoit mis entredeux. Fairfax n'avoit pas tant en veûe de porter ce Gouverneur à ſe rendre en luy propoſant des conditions avantageuſes, que de l'obliger par un ſtratageme à ſe remettre à ſa diſcretion. Comme il ſçavoit que Capel avoit un Fils unique, âgé de 17. ans qui étudioit à Londres, bien fait & tout plein d'eſprit, il le fit amener dans ſon Camp, & employa les promeſſes & les menaces pour l'obliger à ſe jetter à genoux devant ſon Pére en pleurant & le ſuppliant de ſe rendre, pour luy conſerver la vie; mais toutes ſes ſollicitations furent inutiles. Ce jeune homme luy répondit avec beaucoup de fermeté, *Que ſon Pére étoit trop ſage pour avoir beſoin des avis d'un Enfant comme luy. He bien donc*, luy repliqua Fairfax tout en colere, *vous mourrez, petit Traître, puis que vous ne voulez pas vivre.* Cependant l'heure de l'entreveûe étant arrivée, & Capel étant arrivé au lieu dont on étoit convenu, il fut tout étonné de voir ſon Fils nud juſqu'à la ceinture, les mains liées derriére le dos, au milieu de quatre Soldats, deux qui avoient le poignard tiré contre luy, & deux qui luy tenoient le piſtolet appuyé ſur l'eſtomac. Pendant qu'il regardoit ce triſte ſpectacle, il entendit un des Officiers de Fairfax qui luy dit, *Preparez-vous à vous rendre à des conditions honorables, ou à voir le ſang innocent de vôtre Fils ſacrifié à vôtre*

obſtination. Quelque terrible que fut cette avanture, Capel cria à ſon Fils avec toute la fermeté poſſible, *Mon Fils, ſouvenez-vous de ce que vous devez à Dieu & au Roy:* paroles qu'il repeta trois fois; aprés quoy il reprit le chemin de la Place, & y étant entré il aſſembla tous les Officiers, & les exhorta de nouveau à faire leur devoir, & à demeurer fermes dans la réſolution qu'ils avoient priſe de perir plûtôt que de capituler, *non pas*, leur dit-il, *pour vanger l'outrage qu'on me fait en la perſonne de mon Fils, mais pour ſatisfaire avec honneur à la fidelité que nous devons tous à nôtre Roy.* L'évenement fit voir que Fairfax n'avoit pas deſſein de pouſſer la Tragedie juſqu'à l'extremité; car, dés que Capel ſe fut retiré dans la Ville, il fit habiller ſon Fils, & le renvoya à Londres. Cela n'empêche pourtant pas que ſon action ne fut bien cruelle. Cependant, les Officiers & les Soldats de la Garniſon de Colcheſter renouvellerent à leur Gouverneur la proteſtation qu'ils avoient déja faite de perir plûtôt que de ſe rendre: & ils ſe confirmerent encore davantage dans cette réſolution ſur la nouvelle qu'ils receurent dans ce même temps, que le Duc de Hamilton étoit parti d'Ecoſſe avec un Corps d'Armée, pour venir à leur ſecours.

Bataille gagnée par Cromwel.

En effet ce Duc, ſi fidelle au Roy, s'avançoit à la tête de ſix mille hommes, fortement réſolu de faire lever le ſiége & de battre les Ennemis. Il ſe flattoit de cette penſée d'autant plus aiſément que ſon Armée groſſiſſoit à meſure qu'elle avançoit quoy qu'il fit une extrême diligence, de ſorte qu'en arrivant dans le Comté de Lancaſtre ſon Armée eut augmenté

té de cinq mille hommes. Se voyant ainſi à la tête de onze mille hommes il conçut de hautes eſperances. Cependant le Général Fairfax ayant aſſemblé ſon Conſeil-de-Guerre pour ſonger aux moyens d'empêcher l'approche de ce ſecours, Cromwel ſe chargea d'y aller au devant, avec huit mille hommes qu'il choiſit luy-même, & s'avançant le plus promptement qu'il luy fut poſſible, il rencontra le Duc de Hamilton dans le Comté de Lancaſter, proche le Bourg de Preſton. Il ſe contenta de faire repoſer ſes Troupes une nuit, & l'attaqua des le lendemain. La victoire qui ne l'abandonnoit jamais, le ſuivit encore en cette rencontre, de ſorte que dans trois heures de combat il défit entierement l'Armée oppoſée. Ce qui hâta ſi fort cette défaite, ce fut que le Comte de *Calandre*, & le Chevalier *Langdole*, tous deux Lieutenans Généraux, furent mis hors de combat par leurs bleſſures, dés le commencement de la mêlée, & que le Duc de Hamilton fut fait priſonnier. C'eſt ainſi que fut défaite en peu d'heures cette Armée, qui non ſeulement croyoit pouvoir faire lever le ſiége de Colcheſter, mais encore rétablir le parti du Roy. Le Duc de Hamilton ne voulut point ſe rendre à Cromwel qui étoit le Chef de cette Expedition, *diſant qu'il ne vouloit point ſe ſoûmettre à un ſi cruel ennemi du Roy ſon Maître, & qui n'avoit pour tout merite qu'un bonheur aveugle.* Il remit ſon épée entre les mains du Baron de *Grosby*. Cromwel grava profondément dans ſon cœur le ſouvenir de cet affront, & le Duc fut conduit bien-tôt aprés à la Tour de Londres. Dans cette Bataille Cromwel fit dix-huit

cens

cens priſonniers, tailla en piéces plus de cinq mille hommes, & diſſipa tout le reſte, qui furent bleſſez pour la plûpart. Il prit, outre cela, tout le Canon & le Bagage des Ennemis & vingt chariots de Munitions. Il ne perdit que treize cens hommes.

On parle de la reddition de Colcheſter.

Fairfax n'eut pas plûtôt reçû la nouvelle de cette victoire qu'il la fit ſçavoir au Baron Capel, & donna un paſſeport à deux de ſes gens pour s'aller informer de la verité du fait. Ceux-ci étant retournez dans la Ville, tout le monde y fut dans une grande conſternation; & comme ils n'eſperoient plus aucun ſecours, & que preſſez par la famine & par pluſieurs autres incommoditez, ils ne pouvoient plus reſiſter, ils demanderent auſſi-tôt à capituler. Mais Fairfax naturellement fier, & irrité de ce que les Habitans de cette Place, par leur réſiſtance opiniâtre, l'avoient expoſé au hazard de perdre toute ſa reputation, & luy avoient fait perdre tant de monde, il jura qu'il ne leur feroit point d'autre parti que de les recevoir à diſcretion. Les Bourgeois qui eſperoient trouver quelque compaſſion, vouloient ſe rendre à cette condition, mais les Magiſtrats & les Officiers qui ne s'attendoient pas à moins qu'à être paſſez au fil de l'épée, aimoient mieux mourir les armes à la main. Pendant que les choſes étoient dans cet état, Cromwel arriva au Camp, juſtement dans le temps qu'on parloit de donner un Aſſaut général à cauſe que les Aſſiégez differoient de rendre réponſe à la propoſition qu'on leur avoit faite. Etant entré dans le Conſeil de Guerre il repreſenta avec ſon hypocriſie ordinaire, *Que les Aſſiégez étant leurs Freres,*

res, de même païs & de même Religion qu'eux, on devoit avoir pour eux le même égard que les Aſſiégeans ſouhaiteroient qu'ils euſſent pour eux-mêmes s'ils étoient dans le même cas; que du moins, ils ne devoient prendre aucune réſolution touchant ce qui les regardoit, ſans s'être auparavant adreſſez au Ciel par une ardente Priére, qu'il fit en même temps luy-même. Aprés qu'elle eut été finie, Cromwel dit que ſon avis étoit, *qu'il falloit faire grace à la Ville & punir ſeulement les principaux Auteurs de la revolte.* Tous les autres furent du même ſentiment. Il y avoit dans la Ville deux ennemis jurez d'Ireton, Gendre de Cromwel, ſçavoir le *Baron de Luka* & le Colonel *Lille*. Le premier l'ayant, un jour, entendu parler mal du Roy, luy avoit donné un ſoufflet; & le ſecond étoit ſon ennemi, parce qu'il avoit été ſon concurrent dans tous les emplois qu'il avoit briguez. Cromwel voulant ſatisfaire le reſſentiment de ſon Gendre, qui étoit bien aiſe de ſe ſervir de l'occaſion favorable qu'il avoit de ſe vanger, marqua dans cette veûe qu'il falloit faire grace à tout le monde hormis à quelques-uns des plus coupables. L'évenement fit voir bien qu'il n'avoit effectivement point d'autre deſſein que de perdre les deux perſonnes dont nous venons de parler, & dont tout le crime conſiſtoit à être haïs d'Ireton.

Enfin la Ville s'étant renduë ſans qu'on y commit aucun déſordre, le Baron Capel fut conduit à la Tour de Londres, pour y demeurer priſonnier. Les Comtes de Nortwich & de Chicheſter furent renvoyez chez eux ſur la parole qu'ils donnerent de ne rien faire contre les

Injuſtice de Cromwel pour ſatisfaire un deſir de vengeance.

les interêts du Parlement. On ne maltraîta aucun des Habitans ny des Soldats. Tout l'orage tomba ſur les deux malheureux Seigneurs, dont nous venons de faire mention, le Baron de Luka & le Colonel Lille, qui furent pris, & condamnez par le Conſeil de Guerre, à être paſſez par les armes, à la pourſuite du Syndic de l'Armée, ce qui fut executé avec la plus grande rigueur du Monde, juſques là qu'on ne leur permit pas d'écrire à leurs parens, ni de faire leur Teſtament. Enfin pour comble de fureur, Ireton voulu préſider à leur execution, & l'Aumonier du Comte de Nortwich, qui aſſiſtoit à la mort du Colonel Lille, luy ayant dit de pardonner ſes Ennemis, comme Jeſus-Chriſt l'avoit pardonné, il répondit en montrant Ireton, *Dieu veut-il auſſi que je pardonne à cet homme qui me fait mourir pour ſatisfaire ſa vengeance? Eh bien donc ſa volonté ſoit faite.* Fairfax qui connoiſſoit le merite de ces deux Seigneurs, & qui voyoit l'injuſtice qu'on leur faiſoit pour ſatisfaire la cruelle vengeance d'Ireton, il ſe mit en devoir de les ſauver, par principe de conſcience, & ſelon le deû de ſa Charge, puis qu'ils n'étoient pas plus coupables que les autres. Mais l'autorité de Cromwel & de ſon Gendre ayant rendu inutiles tous les efforts qu'il fit pour cela, il vit bien, dés lors, qu'il n'avoit plus que le nom de Général pendant que Cromwel en exerçoit toute l'autorité.

Divers progrés du Général Fairfax.

Cependant bien que l'envie qui ſe met parmi les Officiers Généraux d'une Armée produiſe ordinairement ſa ruïne, ou du moins des diviſions qui en arrêtent tous les progrés, il arriva

riva tout le contraire dans cette rencontre. A 1645.
meſure que la jalouſie augmentoit entre ces deux Chefs & qu'il s'élevoit de nouveaux ſujets de meſintelligence, les armes des Parlementaires devenoient plus illuſtres à proportion par l'éclat de quelque nouvelle victoire, chacun s'efforçant de ſe ſignaler au deſſus de ſon Concurrent. Cette émulation fut effectivement la cauſe que les Parlementaires remporterent pluſieurs victoires en peu de temps. Aprés la priſe de Colcheſter & de Briſtol, ils firent pluſieurs autres progrés conſiderables avant la fin d'Octobre. Les Villes de *Wincheſter* & de *Briſtol* ſe rendirent à la premiere ſommation, & la facilité qu'ils eurent à prendre Baſing, facilita le chemin à quantité d'autres conquêtes. Cette fortereſſe appartenoit en fief au vieux Marquis de Wincheſter, *Jean Pawlet* qui s'y renferma, fortement réſolu de la défendre juſqu'à la derniére goute de ſon ſang, de ſorte qu'ayant été ſommé de ſe rendre par le Général Fairfax, il répondit *que cette Place luy appartenoit, & qu'il la tenoit du Roy ſon legitime ſouverain au ſervice duquel il avoit juré de la conſerver, & à qui ſeul il la remettroit, s'il la luy demandoit.* Fairfax irrité par cette réponſe fit donner un aſſaut général aprés cinq jours d'attaque, la prit de force, paſſa au fil de l'épée plus de deux mille quatre cens perſonnes tant Habitans que Soldats, & ne donna la vie qu'au Marquis qui commandoit dans la Place, lequel fut envoyé priſonnier dans la Tour de Londres. Au bruit de ce maſſacre, les Gouverneurs des autres Villes d'alentour prirent l'épouvante, & ſans perdre temps, envoyerent offrir les Clefs

de

de leurs Places au Général Fairfax, & en particulier ceux qui commandoient dans les Châteaux de *Langfort*, de *Belvoir*, de *Deyſes* & de *Lathan*, évitant par cette ſoûmiſſion anticipée, de recevoir le même traitement que la petite Forteresſe de Baſing. Fairfax eut encore la gloire de battre dans le Comté de Sommerſet le Colonel *Goring* qu'on appelloit l'*Invincible*, qui fut dangereuſement bleſſé dans le combat. Le Chevalier d'*Igby* ſon Lieutenant y fut tué, & il demeura ſur la place plus de quatorze cens hommes, preſque tous de Cavalerie. Enſuite le Comte de *Lichfeld*, Lieutenant Général des Armées du Roy, accourut avec une Armée pour s'oppoſer aux progrés de Fairfax. Celuy-cy, quoy que moins fort en nombre de Troupes, l'attaqua le premier dans les Campagnes de Bolton, fit un carnage horrible de l'Armée, & tua de ſa propre main le Comte, qui ne voulut point recevoir la vie que Fairfax luy offroit à condition qu'il mit bas les armes & ſe rendit priſonnier, ayant répondu avec beaucoup de fermeté, *qu'il aimoit mieux mourir que de tenir la vie d'un Rebelle.*

Cromwel tâche de dégoûter Fairfax du commandement.

1645. Ce fut par ces progrés que la Campagne de 1645. fut terminée. Les Soldats ayant été mis en quartier d'hyver, les Officiers Généraux allerent à Londres & entr'autres Fairfax, & Cromwel; celuy-ci, dans le deſſein de mettre en uſage les ruſes les plus cachées & les plus adroites pour engager le premier à ſe dégoûter du commandement. Il n'oſoit toutefois le faire à découvert, ſoit à cauſe de tant d'avantages que Fairfax venoit de remporter, & qui luy avoient acquis un ſi grand credit qu'il

qu'il ne luy auroit pas été facile de le dépoüiller de ſa Charge ; ſoit parce que dans le Parlement il avoit approuvé luy-même ſa promotion au Généralat lors qu'on luy donna cette Charge. Mais ce qu'il ne pouvoit pas faire par luy-même, il l'executoit par le moyen d'*Ireton* ſon Gendre. Comme celuy-ci étoit Commiſſaire de l'Armée, il avoit dans l'exercice de ſa Charge, mille occaſions de chagriner le Généraliſſime, ce qu'il ne manquoit pas de faire, pouſſé à cela par ſa propre inclination, & par la paſſion intereſſée de voir l'élevation de ſon Beau-frére. Les conſeils, que Cromwel donnoit à Ireton étoient aſſez efficaces, mais ils ne purent être câchez long temps, car le deſir que Cromwel avoit de parvenir au Généralat, étoit venu à un ſi haut point qu'il ne pouvoit plus le renfermer dans aucunes bornes, juſques-là que pour venir à bout de ſon deſſein il réſolut de jetter le Parlement dans de nouveaux troubles, & de former un troiſiéme Parti en Angleterre. Il ne ſera pas inutile de parler de cette entrepriſe d'une maniére un peu plus diſtincte & plus étenduë.

Cromwel voyant que les affaires ſe brouïlloient toûjours de plus en plus, & qu'il n'y avoit pas grande apparence qu'il ſe fit de long-temps aucun accommodement entre le Roy & le Parlement, il jugea par là que la Guerre ſeroit de longue durée, & commença de regarder l'Armée comme une puiſſance fixe, réſolu d'y chercher tous les avantages que luy pourroient procurer ſa fortune précedente, & l'eſtime qu'il avoit déja acquiſe dans ſon Parti. Enfin il ſe mit dans l'eſprit qu'il étoit de ſon interêt

Cromwel tâche de faire naître de la diviſion entre le Parlement & l'Armée.

terêt d'avoir le Commandement Général de l'Armée dans une ſi longue guerre. Or le moyen qu'il crut le plus aſſûré pour reûſſir dans ce deſſein, fut d'engager dans ſes interêts les Officiers & les Soldats. Cela n'étoit pas fort difficile vû la grande eſtime qu'ils avoient pour luy; & ce point étant une fois gagné, il luy étoit fort aiſé de trouver le moyen de dégoûter Fairfax du Généralat & de l'obliger à s'en démettre. Mais pour mieux venir à ſon but, il crût qu'il n'y avoit point de moyen plus aſſuré que de faire naître quelque grande diviſion entre le Parlement & l'Armée; & il en trouva une occaſion favorable dans le reſſentiment que les Troupes avoient alors contre les Deux Chambres, au ſujet de deux injuſtices qu'elles prétendoient en avoir reçû. La premiére regardoit le droit d'exercer la juſtice dans l'Armée; d'un côté le Parlement vouloit qu'on luy renvoyât toutes les cauſes importantes qui ſurvenoient dans l'Armée, pour en juger ſouverainement, le Conſeil de Guerre, au contraire, prétendoit que ce n'étoit qu'à luy qu'appartenoit le droit d'en connoître, & de les juger en dernier reſſort. La ſeconde choſe, qui brouïlloit le Parlement avec l'Armée, c'étoit la prétention que les Officiers avoient de pouvoir être élus Députez pour la Chambre-Baſſe, malgré les anciennes Loix qui le défendoient expreſſément; ce que le Parlement ne vouloit pas leur accorder.

Deſſein d'établir un Procureur dans chaque Regiment.

Cromwel qui ne cherchoit que le déſordre, & qui vouloit ſe mettre toûjours mieux dans l'eſprit des Soldats, & ſur tout des Officiers, non ſeulement s'engagea de travailler à faire va-

valoir leurs prétenſions, mais il leur promit, outre cela, de s'employer à étendre le pouvoir de leur Juriſdiction. Pour cet effet, il fit propoſer par Ireton, ſon Gendre, & Membre de la Chambre-Baſſe, de créer un Procureur ou un Agent dans chaque Regiment pour avoir ſoin des affaires de ſon Corps. Tous ces Agens devoient compoſer une Chambre, ou un Tribunal, où quelqu'un du Conſeil-de-Guerre préſideroit. Outre cela ils devoient avoir droit d'envoyer au Conſeil-de-Guerre un Député pour y opiner de leur part. Ils furent appellez les *Agitateurs*. Le veritable deſſein de Cromwel dans cet établiſſement étoit d'avoir un moyen aiſé de faire du bruit, & de ſemer des diviſions, ſelon qu'il le jugeroit à propos pour ſes affaires; & ſur tout, de ſe rendre plus néceſſaire aux Deux Chambres, qui ſçachant qu'il avoit tout pouvoir ſur l'eſprit des Officiers, auroient infailliblement recours à luy pour le prier inſtamment de ſervir de mediateur pour appaiſer les troubles qu'exciteroit ce nouvel établiſſement.

Enfin les choſes reüſſirent juſtement ſelon les deſirs de Cromwel, car ſon Gendre ayant propoſé l'affaire telle qu'il l'avoit projettée & conſeillée, les *Agitateurs* furent élus. Celuy qui fut le plus mortifié de cet évenement fut Fairfax, voyant bien que Cromwel avoit fait joüer tous ces reſſorts pour diminuer & brider ſon autorité. Il s'imagina qu'il étoit de ſon honneur de prévenir un tel affront; c'eſt pourquoy s'étant préſenté devant la Chambre Haute, il luy remit ſa Patente, ſous divers prétextes, mais par leſquels il donnoit aſſez à entendre

Chagrin de Fairfax. 1646.

tendre qu'il ne pouvoit point conſerver ſa Charge avec honneur, aprés toutes les propoſitions qu'on avoit faites ſans ſa participation, & la reſolution qu'on avoit priſe d'élire de nouveaux Magiſtrats dans l'Armée, ſans qu'on en eut conſulté avec luy. Mais comme il n'y avoit aucune plainte contre luy, & que le ſilence de toute une Armée où il avoit tant d'envieux, étoit un grand témoignage de ſa bonne conduite, il fut prié par le Parlement de garder le commandement, pour l'interêt du Public; aprés qu'on l'eut aſſûré d'une commune voix & avec beaucoup de zele, que le Parlement ſoûtiendroit toûjours ſon authorité contre tous ceux qui y voudroient donner la moindre atteinte.

Crainte de Cromwel, & ſa fermeté. 1646.

Cependant Cromwel fut fort allarmé, & cela par deux raiſons. La premiére parce qu'il ne pouvoit pas ignorer que le Parlement ne fut fort irrité de la Création des *Agitateurs* qui cauſoit un ſi grand préjudice à ſon authorité, & que toute ſa colére ne tombât ſur luy, qu'il regardoit comme l'inventeur & le promoteur de cette affaire. Il cragnoit, en ſecond lieu, que ſon credit ne diminuât dans cette rencontre, & que celuy de Fairfax n'augmentât. En effet les applaudiſſemens que ce dernier reçût de la part du Parlement, qui l'avoit prié de garder ſa Charge devoient néceſſairement le porter à traiter Cromwel avec plus de fierté qu'auparavant, & luy attirer en même temps le reſpect de tout le monde. Dans cet embarras, Cromwel réſolut avec une fermeté incomparable d'aller à Londres pour juſtifier ſa conduite, & quoy qu'il ſçût que le Parlement

ment étoit fort irrité contre luy, neanmoins il alla ſans Gardes, accompagné ſeulement de ſon Gendre, ſe preſenter à la porte de la Chambre-Haute, & demanda audience. Les Seigneurs ayant appris qu'il étoit ſeul & éloigné de l'Armée, où il étoit tout-puiſſant, délibererent s'ils le feroient arrêter : mais ils réſolurent à la pluralité des voix qu'on écouteroit ce qu'il avoit à dire, & luy firent, cependant, connoître d'abord combien ils étoient peu ſatisfaits de luy, par la froideur avec laquelle ils le reçurent. Cromwel ne s'étonna point pour cela ; mais, aprés leur avoir fait des ſoumiſſions extraordinaires, il les pria de vouloir bien luy permettre de repreſenter ſes raiſons devant les deux Chambres, & il obtint qu'elles s'aſſembleroient le lendemain pour l'écouter, à condition qu'il demeureroit cependant aux arrêts à Weſt-munſter avec Ireton, & qu'il jureroit de ne conduire aucune autre perſonne avec luy. Il accepta volontiers ces conditions, & les executa ponctuellement.

Il ſe juſtifie devant les deux Chambres. 1646.

Les deux Chambres s'étant aſſemblées le lendemain matin (4. de Fevrier) il parut & commençant à parler avec cette éloquence perſuaſive qui ne luy manquoit jamais au beſoin, il proteſta d'abord qu'il n'avoit été porté à faire ce qu'il avoit fait que par un grand deſir de maintenir leur autorité. Il s'étendit enſuite ſur les louanges de l'Armée, & ſur le grand attachement que les Soldats avoient pour les interêts du Parlement, repreſentant les *Agitateurs* comme des gens dévoüez au ſervice des deux Chambres, qu'il avoit même laiſſez, *diſoit il*, dans la réſolution de ſe ſignaler par un

coup de la derniere importance pour le bien de l'Etat. Et comme il vit qu'on luy prêtoit une audience favorable, il parla fort au long des deux choſes qui avoient porté le Parlement à faire la guerre au Roy; à ſçavoir la Forme du Gouvernement, & la Regularité du culte Divin. Au ſujet de la premiére, il exhorta les deux Chambres à decider de toutes les affaires, ſans faire aucune mention du Roy, dont le Nom avoit été conſervé juſqu'alors dans les Actes publics. A l'égard de la ſeconde, il demanda qu'on fit un Reglement, touchant les Sacremens du Baptême & de l'Euchariſtie, dont l'adminiſtration cauſoit, tous les jours, tant de diſputes & de conteſtations.

Son Diſcours fut fort applaudi.

Qu'il eſt bien vray qu'une forte & mâle éloquence eſt propre à calmer les eſprits les plus fiers, & les plus emportez! Cromwel l'éprouva bien ſenſiblement dans cette rencontre; car les Membres du Parlement furent ſi fort touchez de ſon Diſcours, que ravis en admiration ils parurent immobiles, quelque temps aprés qu'il eût ceſſé de parler; & avoûerent d'un commun accord qu'il étoit impoſſible de trouver un homme qui fut plus vaillant Soldat, plus excellent Orateur, plus habile Politique, & meilleur Chrêtien, & qui eut en même temps une ſi grande connoiſſance des affaires de la Religion, du Gouvernement & de la Guerre. Cromwel s'étant apperçu de l'effet que ſon Diſcours avoit produit ſur l'eſprit des Membres des deux Chambres, continua à les flatter en leur propoſant la ſouveraineté, afin de les mieux gagner par un ſi puiſſant attrait. De ſorte que les Députez luy firent plus d'honneurs qu'aux

En-

Envoyez des têtes Couronnées, car lors qu'il vint à ſortir de l'Aſſemblée, ils ſe découvrirent, ſe leverent, & pluſieurs d'entr'eux le reconduiſirent juſqu'à la porte. Enfin ſon Diſcours eut un ſi grand ſuccés que dans trois jours le Parlement fit publier deux Ordonnances touchant le Gouvernement & la Religion, ſelon le projet que Cromwel en avoit donné. Par la premiere, il étoit défendu aux Anglois ſous peine de la vie, de s'adreſſer deſormais au Roy pour la moindre choſe, & l'on déclaroit en même temps que la Puiſſance ſouveraine réſidoit uniquement dans le Parlement, qui ſeul avoit droit de faire ce que le Roy avoit fait juſqu'alors. La ſeconde Ordonnance aboliſſoit la Lithurgie Anglicane, & preſcrivoit des regles toutes oppoſées, pour établir l'uniformité de la Diſcipline Eccleſiaſtique parmi les Presbyteriens. Ces Regles conſiſtoient en vingt Articles, dont toute la ſubſtance ſe reduiſoit à retrancher quelques abus qui regardoient la célébration des Nôces, & des Funerailles, les Ornemens des Temples; & pour les Sacremens voici un peu au long les Reglemens qui furent publiez.

Premierement, *Qu'on ne recevroit plus l'Euchariſtie à genoux, mais à Table avec le Miniſtre, ſelon la premiére inſtitution, de peur qu'en faiſant la Céne à genoux les Fideles ne tombaſſent dans la ſuperſtition des Papiſtes.* Secondement; *Qu'il n'y auroit que ceux qui ſeroient aux deux côtez du Paſteur qui recevroient le pain & le vin de ſa main, & que les autres ſe le diſtribueroient entr'eux.* En troiſiéme lieu; *Qu'on ne porteroit point l'Euchariſtie aux Malades; de peur que cet uſage ne perſuadât la préſence corporelle* Articles ſur l'Euchariſtie.

relle de Jesus Christ. En quatriéme lieu ; *Qu'on n'iroit donner le Baptême que dans l'Egliſe, avec expreſſe defenſe aux Paſteurs, & encore moins aux Sages-Femmes de le donner dans les Maiſons, parce qu'on pourroit ſe perſuader par là que ce Sacrement fut d'une néceſſité abſoluë.*

On ordonna que ces Reglemens ſeroient imprimez & publiez dans l'Egliſe & l'on chargea les Péres de Famille de les faire apprendre à leurs Domeſtiques & à leurs Enfans. Le même jour, auquel ces ordonnances furent publiées, les deux Chambres envoyerent prier Cromwel de retourner à l'Armée, afin de hâter, par ſa préſence, l'entrepriſe importante qu'il avoit dit, au commencement de ſa Harangue, que les *Agitateurs* avoient faite pour le bien public. Cette entrepriſe étoit d'enlever le Roy, pour le mettre en la puiſſance du Parlement ; & le Colonel *Joïce* s'obligeoit de la faire reüſſir, quoy qu'il n'eut pas trouvé à propos de la communiquer au Parlement, de crainte que ce deſſein n'échoûat par la difficulté qu'il y avoit que tant de perſonnes puſſent le tenir ſecret.

Grand genie de Cromwel.

Tel étoit le genie de Cromwel, qui ſemblable à la Palme ſçavoit s'abaiſſer pour mieux s'élever, & qui par la force de ſon éloquence & par ſes Maximes calmoit les plus grandes tempêtes, & remettoit ſes affaires ſur un bon pied dans le temps qu'elles étoient le plus déſeſperées. Il avoit l'art de s'élever par les moyens que ſes Ennemis employoient pour le détruire. Il eut toûjours le bonheur de découvrir les conſpirations qu'on formoit contre luy, preſque auſſitôt qu'on commençoit à les tramer. En un ſeul mois,

mois, il gagna une Bataille, prit une Ville, crea de nouveaux Officiers dans l'Armée, harangua le Parlement, fit des changemens dans la Religion & dans l'Etat, diſſipa un orage qui menaçoit ſa tête, & eut l'adreſſe de faire ſervir à ſa fortune une intrigue amoureuſe qui pouvoit cauſer ſa ruïne.

Lettre du Roy aux Chefs de l'Armée. 1646.

Cependant le Roy ayant eu nouvelle de toutes ces Ordonnances qui tendoient ſi ouvertement à la deſtruction de ſon authorité, en fut étonné, & ne ſachant que faire, il crut enfin qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que d'écrire une Lettre aux premiers Officiers de l'Armée; Fairfax, Cromwel & Ireton; perſuadé qu'étant auſſi puiſſants qu'ils l'étoient, ils pourroient encore faciliter quelque accommodement; mais comme il étoit expreſſément défendu par une ordonnance du Parlement d'avoir aucun commerce avec le Roy, ils envoyerent la Lettre au Parlement où elle fut ouverte. Voici ce qu'elle contenoit en ſubſtance, *Que le Roy prenoit Dieu à témoin qu'il étoit innocent de tous les maux, qui affligeoient alors la Nation; & que l'amour qu'il avoit pour ſon Peuple, luy feroit toûjours préferer une Paix ſincere à tous les ſuccés que la juſtice de ſa cauſe luy pouvoit faire eſperer.* Comme cette Lettre étoit adreſſée aux trois premiers Chefs de l'Armée, ainſi que nous venons de dire, le Roy y marquoit une conſideration particuliere pour tous les Officiers Généraux, & donnoit certaines loûanges qui ne pouvoient convenir qu'aux Agitateurs, pour les animer par cette diſtinction à faire valoir les prétenſions que l'Armée avoit contre les deux Chambres, touchant la juriſ-

diction du Conseil de Guerre & l'élection des Députez de la Chambre Basse. Le Parlement connut d'abord que cette Lettre étoit faite avec beaucoup d'art; & pour éviter les effets dangereux qu'elle pouvoit produire il résolut de joüer d'adresse à son tour. Pour cet effet il renvoya la Lettre du Roy aux Officiers auſquels elle étoit adressée, avec de grands éloges touchant leur conduite envers le Parlement, & leur offrit, par reconnoissance de se relâcher sur les prétensions que les *Agitateurs* proposoient avec tant de chaleur.

Voyes d'accommodement.

Dans le même temps le Parlement envoya faire deux propositions aux Chefs de l'Armée qui tendoient à executer la promesse qu'ils venoient de faire de se relâcher. La premiére fut, *Que le Conseil de Guerre auroit la juriſdiction entiére sur tous les Officiers, Soldats, & autres personnes de l'Armée, avec plein pouvoir de juger les coupables sans appel, & de les faire mourir sur les lieux.* Mais pour la seconde, le Parlement prioit les Officiers de considerer *que cet usage par lequel l'Armée prétendoit remplir les Places vacantes de la Chambre-Basse, seroit trés-nuisible au bien public, puis qu'ils vouloient que les Officiers pussent être élus Députez; & qu'il n'étoit pas de la prudence de charger une même personne de deux fonctions differentes, ce qui l'obligeroit souvent de s'attacher à l'une au préjudice de l'autre.* Pour mieux appuyer cela, les Membres du Parlement alleguoient deux raisons, l'une tirée de cette Loy de l'Evangile qui déclare *qu'on ne peut servir à deux Maîtres*, & l'autre fondée sur l'exemple même de Cromwel, qui, bien qu'il fût fort nécessaire au Parlement par les grands

grands talents qu'il avoit pour l'adminiſtration des affaires, avoit cependant quitté de luy-même la place qu'il tenoit dans la Chambre Baſſe, auſſi-tôt qu'il eut obtenu une Charge conſiderable dans l'Armée. Ces propoſitions eurent tout le ſuccés qu'on s'en étoit promis. Le Conſeil de Guerre, & les *Agitateurs* en furent trés-contens, ce qui rétablit une parfaite intelligence entre l'Armée & le Parlement.

Cependant les Officiers Généraux de l'Armée mirent en déliberation ſi l'on feroit réponſe ou non à la Lettre du Roy. Les uns diſoient que le ſilence des deux Chambres, qui n'avoient rien dit ſur cela, ſembloit leur laiſſer la liberté d'en uſer comme ils voudroient ; inſinuant par là qu'il falloit faire réponſe au Roy. Fairfax, qui étoit de ce ſentiment, fut d'avis qu'on luy écrivit en termes modeſtes & reſpectueux, mais généraux & équivoques, ſans parler d'affaire, de ſorte qu'on luy rendit la civilité qui luy étoit dûe ſans s'engager à rien. Cromwel ſoûtint au contraire avec beaucoup de vehemence que l'intention du Parlement ſur cet article devoit leur être ſuffiſamment connuë par la défenſe rigoureuſe qu'il avoit faite d'avoir aucune correſpondance avec la Cour, & que ce ſeroit enfraindre manifeſtement cette Loy que d'écrire au Roy. Ce ſentiment l'emporta ſur l'autre par les applaudiſſemens que les *Agitateurs* y donnerent, au grand déplaiſir du Généraliſſime Fairfax, qui fut obligé de ceder au temps. Il eſt certain que depuis la création de ces *Agitateurs*, Cromwel n'entreprit rien dont il ne vint à bout par leur moyen. Chacun

On ne fait aucune réponſe au Roy.

peut s'imaginer quel crevecœur c'étoit pour Fairfax.

L'Ambaſſadeur de France ſe trouve embaraſſé.

Il y avoit alors en Angleterre un Ambaſſadeur de France, qui reſidoit à Londres. C'étoit le *Préſident de Bellievre*, homme fin & adroit, d'une grande experience, & qui avoit l'adreſſe de ſe menager également avec les deux Partis qui étoient alors en Angleterre. Cependant lors qu'il ſçût que le Parlement avoit publié une Ordonnance par laquelle on déclaroit ſi expreſſément qu'on ne reconnoîtroit plus le Roy en aucune maniere, & que la Puiſſance ſouveraine reſideroit uniquement dans les deux Chambres ſans qu'il fût néceſſaire d'exprimer déſormais le nom du Roy dans les Actes, il ne fut pas peu embarraſſé. Il ne ſçavoit quel parti prendre, car il étoit envoyé vers le Roy en vertu de ſes Lettres Patentes, & cependant il negocioit avec le Parlement qu'il reconnoiſſoit dépendant du Roy; mais le Parlement s'étant rendu ſouverain & rejettant entierement l'autorité Royale, c'étoit reconnoître la ſouveraineté de cette Aſſemblée que de continuer à traiter avec elle. Dans cet embarras il écrivit à la Cour & au Roy Charles luy-même qui étoit à Oxford, pour ſçavoir ce qu'il devoit faire. Cependant il demeura dans le lict comme s'il eut été malade, afin d'éviter l'occaſion d'avoir aucun commerce avec les Parlementaires; & les deux Chambres s'étant apperçuës de cela, luy firent ſçavoir *qu'ayant appris qu'il faiſoit ſcrupule de continuer de traiter avec le Parment, elles luy déclaroient qu'elles ne le vouloient plus reconnoître pour Ambaſſadeur, s'il ne montroit, avant toutes choſes, ſes Lettres Patentes,*

tes, adreſſées directement au Parlement, ſans qu'il y fut fait mention du Roy en aucune maniére. Cette déclaration fut auſſi-tôt envoyée à Paris par l'Ambaſſadeur, & Mazarin, qui avoit alors l'entiere adminiſtration des affaires de France, prononça dans le Conſeil du Roy, qui paroiſſoit diſpoſé à rapeller l'Ambaſſadeur, *Que ce n'étoit pas le temps de diſputer à Londres ſur des formalitez.* Ainſi l'on expedia à l'Ambaſſadeur de nouvelles Lettres adreſſées au Parlement; ce qui, à parler clairement, ſignifie, que la France fut la premiére à reconnoître l'Angleterre pour République, ou la ſouveraineté du Parlement, qui en devint toûjours plus fier. Mais ſouvent on fait des choſes contre ſon honneur pour ſe conformer à certaines Maximes d'Etat.

Cromwel ſe met en campagne.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, le tems de ſe mettre en campagne s'étant approché, Cromwel, ſe detacha avec un Corps d'Armée, du gros des Troupes, & alla fondre ſur l'Armée du Roy qui s'avançoît pour donner bataille aux Parlementaires du côté de Northampton. Mais avant que de paſſer outre, je dois avertir que Cromwel ſachant que la femme de Lamberth entretenoit une étroite correſpondance avec le Comte de Hollandt, auquel elle donnoit avis de tout ce qu'elle apprenoit, il luy manda qu'il iroit en Ecoſſe (quoy qu'il penſât à toute autre choſe) pour s'oppoſer aux progrés que le Roy voudroit faire dans ce Royaume. La femme de Lamberth ne manqua pas de faire ſçavoir ce deſſein au Comte de Hollandt, qui en fit part au Roy. Ce Prince ayant compté ſur cela, fit pluſieurs détachemens de ſes Trou-

pes pour renforcer les Places, qu'il craignoit que Fairfax dût aſſiéger, de ſorte que Cromwel alla inveſtir l'Armée du Roy dans le temps qu'elle étoit fort affoiblie. Il n'avoit pris avec luy que de la Cavalerie avec deux piéces de Campagne, afin de faire plus de diligence. Il n'y avoit que luy, *Ireton*, & *Joïce l'Agitateur*, qui euſſent le ſecret de la marche; les autres ſuivoient ſans ſçavoir où l'on les menoit, de ſorte qu'aprés avoir marché deux jours, ils arriverent, de nuit, à trois lieuës de *Naesby*, où étoit campé le Roy. Auſſi tôt qu'ils y furent arrivez, ils tinrent conſeil de guerre, pour déliberer ſur ce qu'ils avoient à faire; & il n'y eut aucun Officier qui ne conſentit à ſuivre tout ce qu'ordonneroit le Lieutenant Général Cromwel, qui réſolut que Joïce, qui étoit de ce païs là & qui en ſçavoit parfaitement la Carte, iroit à la pointe du jour avec les deux piéces d'Artillerie & mille Chevaux inveſtir la Maiſon où le Roy étoit logé, & que dans le même temps Cromwel, avec le reſte des Troupes, attaqueroit le Quartier du Prince Robert, qui commandoit avec Maurice ſon frére un Corps d'Armée de cinq mille fantaſſins, & de trois mille Chevaux, afin de les empêcher de ſecourir le Roy Charles, que Joïce prétendoit enlever dans ſon Palais, comme nous avons dit, pour le conduire priſonnier au Parlement, en conſéquence de la promeſſe que Cromwel avoit fait à cette Aſſemblée au nom des Agitateurs, de ſe ſignaler par un coup de la derniere importance. La choſe ne pouvoit être mieux concertée.

Joïce qui ſçavoit que le Bourg de Naesby étoit aſſez mal fermé, & mal gardé, ayant fait

fait approcher deux Coulevrines, en eût bientôt enfoncé les Portes, & forcé le Corps de Garde. Le Colonel Ledge, qui avoit fait lever à Fairfax le siége de devant Oxford, commandoit alors la Garde du Roy; mais malgré sa valeur & le courage de ses Soldats, il se vit en peu de temps accablé par le nombre. Déja Joïce descendu de Cheval traversoit, l'épée à la main, la Galerie où étoit le Roy, suivi de cinquante hommes aussi déterminez que luy criant par tout, *Vive le Parlement & son Armée*; lors que l'Appartement du Roy parut tout en feu. La flamme sortoit par les Fénetres, & l'embrasement étoit, sur tout, au degré par où il falloit monter. C'étoit Barleton, Valet de Chambre du Roy, qui avoit pris cette résolution, pour sauver son Prince, lors qu'il le vit en danger d'être pris; ce qui luy reüssit en effet. Car pendant que les *Parlementaires* étoient arrêtez d'un côté par le feu, & embarrassez de l'autre avec Ledge, auquel les Habitans de Naesby s'étoient joints, Charles s'étant déguisé, sortit par une petite porte du côté du Jardin, où le Comte de Hollandt l'attendoit avec des Chevaux qui le menérent, ce jour-là même, à Oxford.

Expedient pour délivrer le Roy d'un grand peril.

Cependant Cromwel s'étoit jetté avec fureur sur l'Armée Royale qui étoit composée de de huit mille hommes, quoy qu'il n'eut que six mille Chevaux pour le plus, mais tous gens d'élite. Les deux Princes Palatins, Robert & Maurice, qui commandoient les Troupes du Roy, furent tous deux dangereusement blessez, dés le commencement de la Bataille, & mis hors de combat. Ce fut

Bataille de Naesby.

un grand malheur pour le parti du Roy, car ces deux vaillants Capitaines ayant manqué, toutes leurs Troupes tomberent dans un tel désordre qu'enfermées de tous côtez par Cromwel, elles furent taillées en piéces en moins de six heures, excepté les prisonniers dont le nombre montoit à quatorze cens, parmi lesquels il n'y avoit pas beaucoup d'Officiers. Il y en eut dix-huit cens qui trouverent leur salut dans la fuite; tout le reste fut mis à mort ou blessé. Cromwel ne perdit guere plus de quatre cens hommes, avec cent soixante & dix blessez; il remporta une des plus signalées victoires qu'il pût souhaiter, ayant mis entierement en déroute les Ennemis, pris tout leur Bagage & leur Canon; de sorte qu'au sentiment commun cette fatale journée de Naesby causa la ruïne entiere du Roy. Mais je me trompe de dire que ce fut là le sentiment commun, puis que la chose parut assez d'elle-même.

Cassette du Roy interceptée.

Entre autres dépouïlles qui furent enlevées au Roy on trouva une Cassette, où ce Prince tenoit, non ses joyaux, car il n'en avoit point, mais ses plus prétieux papiers. Fairfax la fit ouvrir, & voyant qu'elle étoit pleine de papiers, il la referma & l'envoya par son Néveu au Parlement, où l'on ne fit autre chose, pendant deux jours, que les lire, ces lâches Parlementaires s'étant fait un divertissement de cette lecture. Car dans le fonds, ils ne trouverent aucune Lettre qui fut de grande importance pour les interêts des deux Chambres. La plûpart n'étoient que des Lettres pleines de tendresse que la Reine écrivoit de Paris au Roy; il y en avoit pourtant plusieurs où elle luy ap-

1646.

pre-

prenoit l'état & la diſpoſition de la Cour du Roy, Trés-Chrétien, & ce qu'on y auroit pû faire pour luy. Il y avoit, outre cela, diverſes Lettres, que quelques Magiſtrats & Milords avoient écrites au Roy pour luy témoigner le zéle qu'ils avoient pour ſon parti, & les deſſeins qu'ils formoient pour ſon ſervice. Mais preſque toutes, comme j'ay dit, ne contenoient que des expreſſions de tendreſſe par leſquelles le Roy & la Reine ſe marquoient leur mutuelle affection, ou bien des complimens, que les Dames de cette Princeſſe écrivoient au Roy. On lut toutes ces Lettres à haute voix dans le Parlement. Ainſi tous les Membres de cette Aſſemblée ſe firent un cruel plaiſir de railler de ce qui y étoit contenu, car peut-on rien imaginer de plus indigne que de voir des Sujets ou des Enfans ſe divertir au depens de leurs Princes ou de leurs Péres. L'Hiſtoire nous apprend, à la confuſion éternelle de ce Parlement, que les Atheniens ayant intercepté, dans une ſemblable conjoncture, un Paquet de Lettres que Philippe Roy de Macedoine écrivoit à pluſieurs de leurs Ennemis jurez, ils les ouvrirent en préſence de tout le Senat. Mais s'étant trouvé entre les autres une Lettre cachetée & fermée ſelon l'uſage de ce temps-là, adreſſée à la Reine Olimpias, femme de Philippe, elle fut envoyée toute fermée à la Reine, par ordre du Senat, cette Aſſemblée regardant comme une choſe honteuſe & contraire à la modeſtie, & à l'édification qu'on doit au Public, de découvrir les ſecrets qui ſe paſſent entre un Mary & ſa Femme. Cependant par une audace qu'on ne ſçauroit aſſez blâmer & qui eſt digne d'être tranſmiſe à la

poſterité avec ſes plus noires couleurs, le Parlement d'Angleterre non content de s'être joûé en pleine Aſſemblée des Lettres que la Reine écrivoit au Roy Charles ſon Epoux, permit ou ordonna même qu'on les imprimât. Il n'y avoit ſans doute qu'un Parlement rebelle compoſé de gens groſſiers & ſeditieux, tel que celuy-là, qui pût faire des actions ſi lâches & ſi ſcandaleuſes.

Le Roy eſt abandonné de tout le monde.

Le Roy Charles éprouva bien en cette rencontre ce qu'un Poëte Latin a remarqué depuis long-temps, *que pendant qu'on eſt dans la proſperité on a quantité d'amis, mais que ſi l'on vient à tomber dans l'adverſité, on eſt abandonné de tout le monde.* Ce malheureux Prince ſe vit non ſeulement abandonné de ceux qui étoient attachez à luy par zéle & par honneur, mais de ceux là même qu'il avoit agrandi & comblé de biens. De tous ceux qui quitterent ſon party, il n'y en eut aucun, dont la perfidie luy fut plus ſenſible que celle de Jean Williams, Archevêque d'Yorck. Nous avons déja parlé aſſez au long de la fortune de ce Prélat, qui de ſimple Doyen de Weſtmunſter avoit été élevé par le Roy à cette haute Dignité qui luy donnoit le ſecond rang parmi les Pairs, ſans compter pluſieurs autres Honneurs qu'il luy avoit conferé. Neanmoins ſon ingratitude fut telle, qu'aprés la malheureuſe journée de Naesby le Roy luy ayant demandé retraite pour le Prince de Galles ſon fils, dans ſon Château de *Pwrin* qui étoit tout enſemble une Place forte & une Maiſon de plaiſance, non ſeulement il la luy refuſa, mais encore il en donna avis à Cromwel, qui en ayant écrit au Parlement re-

reçut ordre d'envoyer garniſon dans ce Château ; & pour comble d'ingratitude, ce Prélat s'offrit de l'entretenir à ſes dépens, durant la guerre. On pourroit pourtant dire pour excuſer en quelque maniére cet Evêque que la retraite qu'il auroit pû donner au Prince de Galles ne pouvoit pas luy être d'un grand ſecours, parce que le Parlement n'auroit pas manqué d'aſſiéger la Place où il l'auroit reçû, & de s'en rendre maître ; & il auroit en même temps perdu non ſeulement la faveur du Parlement mais encore celle de Cromwel, qui avoit pour luy autant d'amour & de reſpect que s'il eût été ſon Pére. Comme Williams avoit beaucoup de pouvoir, la raiſon vouloit qu'il eût ſoin de ſe maintenir auprés de Cromwel, puis qu'il étoit dans l'impuiſſance de rendre aucun ſervice au Roy.

Jamais Prince ne s'étoit vû reduit dans un ſi miſerable état. Il ne ſçavoit plus où ſe retirer pour eviter de tomber entre les mains de ſes Sujets rebelles qu'il ſçavoit n'avoir point de plus forte envie que de repandre ſon Sang & d'exterminer toute la Maiſon de Stuard. Cependant ce qui le tourmentoit le plus, c'étoit de trouver le moyen de mettre en ſureté la perſonne du Prince de Galles, qui n'avoit pas encore dix-ſept ans accomplis, & qui n'étoit pas un fort grand genie. Enfin au milieu de tant de déplaiſirs il eût la conſolation de faire embarquer ſûrement ſon Fils ſur un vaiſſeau François qui le conduiſit heureuſement en France. Du reſte ce Prince infortuné étoit expoſé de moment en moment à quelque nouvelle diſgrace. Le Baron *Hopton* qui avoit été le plus fortement atta-

Le Roy ſe retire à Oxford.

attaché à ſes interêts, & qui avoit été ſi heureux dans tout ce qu'il avoit entrepris pour ſon ſervice, voyant le danger où il s'expoſoit aprés la Bataille de Naesby, s'il continuoit à ſuivre le parti du Roy, l'abandonna & ſe retira chez luy. Autant en firent pluſieurs Evêques & autres Eccleſiaſtiques qui étoient dans ſon parti, auſſi bien que tous les Pairs & Officiers de ſa Cour qui ſe démirent de leurs Charges pour ſe dégager du ſerment qu'ils avoient fait. Les Villes de *Dartmouth* & de *Dorcheſter* envoyerent des Députez à Cromwel pour luy porter les Clefs avant qu'il eût penſé à les demander. Outre tous ces malheurs qui affligeoient beaucoup le Roy, il eut encore le déplaiſir d'apprendre la defaite du Colonel Aſtley. Ce Seigneur amenoit au Roy un Corps d'Armée compoſé de quatre mille fantaſſins & de deux mille cinq cens Chevaux, du Comté de Worceſter, mais ayant été rencontré par le Colonel *Harriſſon* qui étoit dans le Parti des Parlementaires, il fut entierement défait par ce dernier qui n'avoit que deux mille Chevaux & deux mille cinq cens fantaſſins, tant il eſt vray que la Fortune augmente, pour ainſi dire, les forces de ceux qu'elle veut favoriſer, & aveugle ceux qu'elle veut perdre. Ainſi le Roy Charles, en quinze jours de temps, perdit deux Armées, ſix Places, & preſque tous ſes Miniſtres d'Etat, & Officiers de Guerre & de Cour, n'ayant que la Ville d'Oxford pour refuge & un petit nombre de gens à ſa ſuite.

Ce Prince arriva dans cette Ville le neuviéme d'Avril, & le jour ſuivant, le Colonel Ledge l'y vint trouver, & luy apprit plus diſtinctement

ctement tout le ſuccés de la fatale journée de Naesby, où ce Colonel avoit tué de ſa propre main Joice, cet ardent Agitateur dont nous avons déja parlé, qui étoit le plus cruel ennemi du Roy aprés Cromwel. Ce fut comme par miracle que Ledge pût ſe ſauver, ayant reçû trois bleſſures dans le corps, & ayant combatu comme un Lion pour prolonger la Bataille afin que le Roy pût avoir le temps de ſe retirer. Cet infortuné Monarque ſe croyoit aſſez en ſûreté dans la Ville d'Oxford, pour trois raiſons. La premiere, à cauſe du grand zele que les Habitans avoient pour luy, tous étant prêts à le défendre juſques à la derniere goûte de leur ſang.

La ſeconde, parce qu'il étoit perſuadé que ceux qui étoient échappez de la Bataille de Naesby, & pluſieurs autres qui l'avoient abandonné ſans luy en dire la raiſon, iroient recueillir le debris de ſon Armée qu'ils luy ameneroient à Oxford. Il fondoit, outre cela, de grandes eſperances ſur le Colonel Aſtley, qui luy conduiſoit plus de ſix mille hommes, & dont il attendoit l'arrivée à tout moment. Mais aprés que le Roy eut appris l'entiere déroute de ce Colonel, il commença, dés lors, à craindre de tomber dans de dangereuſes extremitez, & d'être expoſé à un peril évident dans la Ville d'Oxford. Sa crainte augmenta encore davantage à l'occaſion de l'avis qu'on luy donna que dans un Conſeil-de-Guerre que le Général Fairfax avoit tenu le 15me. d'Avril, il avoit été réſolu qu'on aſſiégeroit cette Place ſans aucun delay, qu'on faiſoit déja tous les préparatifs néceſſaires pour ce deſſein, qu'on en avoit donné avis au Parlement qui l'avoit approuvé, & qu'on n'attendoit

tendoit pour l'executer que de donner aux Troupes le temps de ſe refraîchir un peu des fatigues qu'elles venoient d'endurer.

Le Roy ſe jette entre les mains des Ecoſſois.

Le Roy connut alors qu'il ne pouvoit éviter de tomber entre les mains de ſes Ennemis, s'il demeuroit dans la Ville d'Oxford, qui ne pouvant recevoir aucun ſecours, étoit dans l'impuiſſance de reſiſter à une Armée qui venoit de remporter une ſi grande victoire. Tous ſes gens furent d'avis qu'il ſe retirât au plûtôt; mais la difficulté étoit de ſçavoir où il iroit, car il n'y avoit plus en Angleterre aucune Place qui ne fût en la diſpoſition du Parlement, ni aucun Sujet fidelle auquel il pût confier ſa perſonne. Aprés donc avoir conclu qu'il devoit de toute néceſſité ſe mettre entre les mains de ſes Sujets rebelles, il crut mieux faire de ſe jetter entre les bras des Ecoſſois, qu'il regardoit comme plus traitables & moins farouches que les Anglois. Or comme il falloit qu'il ſongeât de ſortir au plûtôt d'Oxford, il envoya un Gentilhomme nommé *Asburnham*, auquel il avoit beaucoup de confiance, pour propoſer ſon deſſein à Leſley, Général des Troupes Ecoſſoiſes. Leſley ayant aſſemblé le Conſeil-de-Guerre, tous ceux qui le compoſoient reconnurent que la confiance du Roy étoit fort glorieuſe à leur Nation; de ſorte qu'ils réſolurent d'un commun accord de le recevoir, & de l'aſſurer qu'il trouveroit chez eux toute ſorte de ſûreté, & tous les honneurs qu'ils luy devoient comme à leur Roy & à leur Seigneur. Le Gentilhomme, dont nous venons de parler, étant allé rapporter au Roy la réſolution des Ecoſſois, ce Prince ſe prépara auſſi-tôt à ſortir d'Oxford, & pour

pour le faire avec plus de ſureté il prit un habit fort ſimple, & ſe couvrit d'un bonnet à l'Angloiſe qui luy cachoit une partie du viſage, ſuivant Asburnham à cheval comme s'il eût été ſon Valet de Chambre. Cela ſe paſſa le vingt-quatriéme d'Avril de bon matin. Le Roy arriva, en cet équipage, au Camp des Ecoſſois; & s'étant arrêté au Village de *Southwal*, Leſley l'y vint trouver avec les principaux Officiers de l'Armée. Il ſe jetta à genoux devant luy, & ayant tiré ſon Epée il la prit par la pointe & la remit entre les mains du Roy, qui la luy rendit auſſi-tôt en diſant, *Je confie tout à la fidelité de vôtre Nation, & à vôtre Epée.* Les autres Officiers luy rendirent le même hommage, & tous étant montez à cheval le conduiſirent en triomphe à *Neucaſtel*, afin qu'il fut logé plus commodément. Le Gouverneur de cette Place ayant ſçû qu'il venoit, alla au devant de luy avec un grand cortége, luy préſenta les Clefs de la Ville, luy ceda ſa Maiſon, & en prit une autre pour luy, tout auprés. Enfin il n'y eut aucune eſpece d'honneur qu'on ne luy rendît. Le Roy tira de là un grand ſujet de conſolation au milieu de ſon infortune. Il crut non ſeulement être en lieu de ſureté, mais encore il commença à eſperer d'heureux ſuccés pour ſon Parti.

Oxford eſt aſſié-gé.

Cependant, Fairfax qui ſe ſouvenoit de l'affront qu'il avoit reçu autrefois devant Oxford, n'eut pas plûtôt préparé toutes choſes pour le ſiége de cette Place que rempli d'un grand deſir de vengeance, il s'avança pour l'attaquer, juſtement le même jour que le Roy en ſortit. Les Habitans, de leur côté, qui n'étoient pas moins

moins irritez contre le Parlement, à cauſe du ravage que Cromwel avoit fait dans leur Ville, prirent une ferme réſolution de mourir plûtôt que de ſe rendre. C'eſt pourquoy dés la premiére ſommation que Fairfax leur fit, ils répondirent *qu'ils étoient réſolus de garder au Roy la fidelité qu'ils luy devoient, au depens de leur propre ſang, en défendant vigoureuſement leur Ville.* Fairfax voyant l'obſtination de ces Habitans, & voulant ſe rendre maître d'Oxford à quelque prix que ce fut, parce qu'il croyoit que le Roy étoit dedans, écrivit à tous les Officiers de ſon Armée qui étoient diſperſez çà & là, de ſe rendre inceſſamment à ce ſiége; de ſorte que tout ce qu'il y avoit de perſonnes diſtinguées au ſervice du Parlement, y vint avec d'autant plus d'ardeur qu'ils étoient bien aiſes de ſe trouver à la priſe d'une Place, dont on croyoit que le ſuccés dût faire la déciſion de la Guerre. Cromwel ne manqua pas d'y aller promptement, comme il eſt aiſé de ſe l'imaginer, & il ne fut point auſſi le dernier à ſe ſignaler par de belles & glorieuſes actions. Il tua de ſa main le fameux Colonel Ledge, dans une ſortie que ce dernier fit avec cent cinquante hommes; & la perte que les Aſſiégez firent en cette rencontre, ne contribua pas peu à la reddition de la Place.

Les Aſſiégez parlent de ſe rendre. 1646.

Les Aſſiégeans livrerent d'abord des aſſauts terribles à la Ville, dans l'impatience où ils étoient de s'emparer de la perſonne du Roy, mais ayant appris qu'il étoit ſorti, ils redoublerent les attaques avec plus de violence & d'ardeur qu'auparavant. De ſorte qu'avant dix jours de ſiége les Habitans demanderent à capituler,

tuler, & envoyerent, pour cet effet, des Députez au Général Fairfax pour parler de ſe rendre. Les Aſſiégeans irritez de ce que les Habitans avoient favoriſé l'evaſion du Roy, étoient tous d'avis de leur en faire porter la peine. Pour cet effet, ils renvoyerent les Députez ſans leur donner aucune réponſe. Cependant comme on étoit aſſûré de prendre la Place, ſoit à cauſe qu'il commençoit d'y avoir diſette de vivres, ſoit parce qu'il ne luy reſtoit aucune eſperance d'être ſecouruë, on ne trouva pas à propos de perdre du monde par des aſſauts vigoureux, mais on ſe contenta de la tenir aſſiégée avec quelques batteries de canon pour l'obliger à tomber d'elle-même. Cependant les Habitans continuoient à demander avec inſtance de ſe rendre par compoſition, & ayant appris que les Aſſiégeans étoient animez contre eux, ſur tout, à cauſe qu'ils avoient aidé le Roy à ſortir de la Ville, ils envoyerent de nouveaux Députez pour proteſter avec ſerment qu'ils n'avoient eû aucune part à l'évaſion de ce Prince, & qu'ils n'en avoient rien ſçû que trois jours aprés ſon départ. Pour moi, je croi qu'ils diſoient effectivement la verité. Fairfax, qui ne ſe ſoucioit pas de quelle maniere il eut la Place pourvû qu'il l'eût, voyant, outre cela, que l'affront qu'il avoit eû en l'aſſiégeant ſans ſuccés, étoit aſſez reparé s'il s'en rendoit maître à des conditions honorables, panchoit vers la clemence, c'eſt à dire qu'il étoit prêt à la recevoir à des conditions mediocres. Cromwel au contraire, ſoûtenoit qu'on ne devoit la prendre qu'à diſcretion, & à condition que tous les *Malignans* ſeroient faits priſonniers, & cela ſeulement, parce

parce qu'il croyoit que le Comte de Hollandt étoit dans la Ville, & qu'il vouloit ſe ſaiſir de ſa perſonne pour le faire mourir, & ſatisfaire par ce moyen ſa vengeance. La diverſité d'opinions empêchant de rien réſoudre, parce que chacun vouloit faire prévaloir ſon ſentiment, il fallut écrire au Parlement de Londres afin qu'il prononçât une ſentence déciſive.

Articles de la Capitulation.

Deux heures aprés qu'on eut fait cette Députation à Londres, on apprit au Camp que le Comte de Hollandt étoit déja ſorti de la Ville avec le Duc de Buckingham. Cromwel fut extremement fâché de cette nouvelle, mais il ne s'oppoſa plus avec tant d'ardeur au Traité que vouloient faire les Habitans d'Oxford. Enfin la réponſe du Parlement étant arrivée, la reddition de la Place fut concluë le 20. de Juin aux conditions ſuivantes : premierement ; *Qu'on accorderoit une Amniſtie générale aux Habitans ſous le nom deſquels les Ecoliers ſeroient compris, aprés qu'ils auroient tous prêté ſerment de fidelité au Parlement.* En ſecond lieu ; *Que les deux Princes Palatins, Néveux du Roy, qui s'étoient retirez dans la Place, aprés la Bataille de Naesby, ſortiroient des trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande, auſſi-tôt qu'ils ſeroient gueris de leurs bleſſures.* En troiſiéme lieu ; *Que les Soldats de la Garniſon ſeroient diſperſez dans les Troupes Parlementaires, ſelon qu'il plairoit au Général ; & que les Officiers & les Seigneurs qui ſe trouveroient dans la Ville, ſeroient menez à Londres, pour y recevoir des deux Chambres telle grace ou tel châtiment qu'elles trouveroient à propos.* Cromwel voulut qu'on ajoûtat ce dernier Article afin que ſi par hazard

on

on venoit à trouver dans la Place le Comte de Hollandt qui pouvoit s'y être caché, on le mit entre les mains du Parlement, & qu'il pût enſuite le faire condamner à la mort. Auſſi étant entré dans la Ville, il fit faire toute ſorte de perquiſitions, mais en vain. Les Parlementaires eurent une grande joye d'y trouver l'épée qu'on avoit coûtume de porter devant le Roy dans les occaſions ſolemnelles, avec les Sceaux de tous les Tribunaux, où la Juſtice s'adminiſtroit par l'authorité du Roy; c'eſt à dire, les Sceaux de la Chancelerie, du Conſeil Privé, du Banc Royal, de l'Echiquier, de la Garde Noble, & de l'Amirauté. Ireton fut envoyé tout auſſitôt pour les porter au Parlement, qui les reçût avec d'autant plus de plaiſir qu'il avoit été autrefois allarmé en les perdant, comme nous l'avons déja dit.

Proclamation contre le Roy.

Le Parlement toûjours plus enorgueilli par la priſe de cette Place, & parce qu'il ſe voyoit maître de tout le Royaume, commença à inſulter ceux qui par leur rebellion l'avoient aidé à s'agrandir; je veux dire, que toute l'envie que les Anglois ont naturellement contre les Ecoſſois, ſe reveilla; de ſorte que pour les irriter davantage ils firent paſſer la retraite que le Roy avoit été indiſpenſablement obligé de faire, pour une *Abdication*, c'eſt à dire pour une renonciation volontaire au Royaume. Pour cet effet le Parlement fit publier; *Que ce Prince témoignoit aſſez qu'il renonçoit entierement au Thrône, par les circonſtances de ſa fuite; puis qu'au lieu d'emporter avec luy les Sceaux des Juſtices Royales, ou au moins de les mettre en lieu de ſureté, comme il auroit fait, s'il avoit eû deſſein*

deſſein de revenir ; il les avoit abandonnez au pillage, avec mépris, dans une Ville aſſiégée, & s'étoit allé refugier en Ecoſſe. Ce fut là une des plus injuſtes, des plus barbares & des plus malignes proclamations qu'on eût jamais fait dans le Monde. Sous le regne de Jaques I. les Anglois avoient fait une union ferme, perpetuelle & inviolable avec les Ecoſſois, & ce même Parlement, qui venoit de publier cette déclaration contre le Roy, avoit fait deux Traitez d'union perpetuelle entre les deux Nations, de ſorte qu'on ne pouvoit point faire un crime au Roy de paſſer d'un Royaume à l'autre; outre qu'il étoit encore dans le Royaume d'Angleterre. D'ailleurs, ſa fuite n'étoit nullement volontaire, mais produite par la neceſſité d'éviter les violences du Parlement; & par conſéquent elle ne pouvoit point être nommée une Abdication de la Couronne.

Royauté abolie. 1646.

En même temps Cromwel preſſoit avec ſon adreſſe ordinaire la Dégradation du Roy, ſuivant ſa grande maxime, *de ne perſecuter jamais ſon Ennemy à demy.* Son avis fut executé, & le Roy fut déclaré, à ſon de trompe, déchu de tous les droits qu'il pouvoit avoir au Thrône d'Angleterre, & peu de temps aprés, on publia un autre Decret pour l'entiére abolition de la Royauté, avec ordre d'effacer le nom du Roy de tous les Monumens publics, d'abbatre ſes Statuës, & d'ôter ſes Armes de tous les endroits où elles ſe trouvoient. Ce qui fut auſſitôt executé : de ſorte que comme il y avoit une Statuë de cet infortuné Prince avec celles des autres Rois d'Angleterre, dans la Maiſon qu'on nomme le *Change* ou autrement *la Bourſe*, le Par-

Parlement envoya deux Députez pour la faire abbattre, & aprés qu'elle eut été renverſée, on mit, en la place, une Inſcription Latine, dont voici le ſens : *Charles le dernier des Rois, & le premier Tyran, ſortit de l'Angleterre l'an du ſalut* 1646. *& le premier de la Liberté renduë à toute la Nation.*

Progrés de Montroſe en Ecoſſe. 1646.

Cependant, les Ecoſſois craignant d'entrer en differend avec les Anglois, tâchoient de l'éviter en ſe mettant en ſûreté dans leur Païs, comme nous l'allons voir. Depuis la mal-heureuſe Bataille d'Yorck, le Roy Charles avoit envoyé en Ecoſſe *Jaques Gremme*, Marquis de Montroſe, dont on a remarqué qu'il aimoit de porter un habit de guerre à l'antique, & luy avoit donné le titre & la qualité de Généraliſſime de ſes Troupes, afin qu'il luy préparât une retraite dans ce païs-là, en cas qu'il ſe vit reduit dans la néceſſité de ſortir d'Angleterre. Mais ce Marquis par ſa valeur, par ſa fortune, par ſes biens, & par ſon adreſſe fit beaucoup plus que le Roy n'attendoit de luy ; car il engagea *Mardonald* & *Clarandal*, Gentilshommes qui avoient de grandes richeſſes, à vendre leurs biens, comme il le fit luy-même : & par ce moyen ayant levé un bon Corps d'Armée, il rompit & mit en déroute l'Armée du Comte d'*Argile*, qui étoit le Chef des deux Nations Confederées, & qui ſe ſauva bleſſé dans ſa Maiſon d'Inderrari. Cette premiere rencontre, ſi favorable à Montroſe le rendit invincible ; de ſorte que dans l'eſpace de trois mois il gagna quatre Batailles, qui furent celles de *Perth*, d'*Aberdin*, d'*Alderne*, & d'*Alford* ; prit les Villes de *Glaſcou*, de *Saint André*, de

Dunfreys, & de *Dundée*; remit ſous l'obeïſſance de Charles la Province d'Athole, & le Comté de Fife; & reçût, au nom du Roy, le ſerment de fidelité des principaux Seigneurs du Royaume, qui le vinrent trouver, aprés avoir abandonné le parti du Parlement.

Maximes des Ecoſſois pour tromper le Roy.

1646. Cependant le Parlement d'Ecoſſe ne laiſſoit pas de ſe conſerver puiſſant & formidable par le moyen d'une Armée qu'il avoit à ſa dévotion, ſous le commandement du Comte Leſley. Outre cela, il traitoit ſouvent avec la derniere rigueur ceux du Parti du Roy, au lieu que Montroſe traittoit, avec toute la clemence & toute la douceur poſſibles, les Priſonniers qu'il faiſoit ſur les Confederez. Cependant les Ecoſſois ſongerent à ſe prévaloir, comme nous avons dit, de l'avantage d'avoir le Roy entre leurs mains, en faiſant paroître un grand zéle pour la Perſonne du Roy, afin de reparer par ce moyen les affronts ſanglants que les Anglois luy faiſoient; de ſorte qu'on lui rendoit d'autant plus d'honneurs en Ecoſſe qu'on le maltraitoit en Angleterre. Les Officiers & les principaux Seigneurs le ſervoient tous les jours à genoux. On le conduiſoit par tout comme en triomphe, & on luy faiſoit preſenter les Clefs de toutes les Villes par où il paſſoit. Mais pour dire ce qui en eſt, ce malheureux Prince étoit ſemblable aux oiſeaux de cage qu'on careſſe, & qu'on tient toûjours renfermez. Dans le fonds les Ecoſſois ne luy rendoient tant d'honneurs que pour le mieux endormir par ces belles apparences, afin qu'il perdit l'envie de s'échapper de leurs mains, comme il avoit fait de celles des Anglois; car ils prétendoient ſe rendre fort conſide-

ſiderables par l'avantage qu'ils avoient d'avoir ce Prince en leur diſpoſition, c'eſt à dire, de le tenir priſonnier. Dés qu'ils crurent que le Roy Charles, ſelon ſa bonté ordinaire, auroit en eux une entiere confiance ſans avoir le moindre ſoupçon qu'ils vouluſſent luy manquer de parole, ils commencerent inſenſiblement à le prier de ſe ſervir de l'autorité qu'il avoit ſur Montroſe, pour luy faire mettre les armes bas, & l'obliger à arrêter les progrés qu'il faiſoit en Ecoſſe, qui étoient fort conſiderables. C'eſt pourquoy Leſley preſſé par le Parlement, ſollicitoit, à ſon tour, le Roy d'executer cette affaire au plûtôt, le ſervant luy-même à genoux, pour l'y engager plus facilement par ces témoignages de reſpect.

Ordre donné au Marquis de Montroſe.

Quoy que le Roy eut un grand fonds de bonté, il avoit aſſez d'habileté pour voir où tendoit cette demande, & combien elle étoit contraire à ſes veritables interêts. Mais que pouvoit-il faire pour reſiſter à de ſi grandes inſtances qu'on accompagnoit de tant de careſſes & de reſpects, qu'il regardoit uniquement comme des preuves d'une ſincere affection ? Il differa pourtant le plus qu'il luy fut poſſible d'accorder ce qu'on luy demandoit ; mais enfin il fut contraint de ſe rendre, & ordonna expreſſément à Montroſe dans une Lettre qu'il luy écrivit luy-même, de rendre aux Confédérez toutes les Places qu'il avoit priſes & de congedier ſes Troupes. Le Marquis ayant reçû cette Lettre ne pût s'empêcher de témoigner quelque emportement, bien qu'il eût une obeiſſance aveugle pour les ordres du Roy, tant il avoit de zéle pour ſon ſervice.

Il eut de la peine à luy obeïr dans cette rencontre, par la compaſſion que luy donnoit la perte d'une infinité de gens, qui ne pouvoient manquer de devenir la victime de la vengeance du Parlement, s'il déſarmoit. Comme il étoit d'un naturel extremement moderé; avant que de ſe déterminer à rien, il aſſembla dans ſon Château de Montroſe les principaux Officiers de ſon Armée, & ceux qui étoient les plus attachez au Parti du Roy, pour ſçavoir leur avis ſur une affaire de ſi grande importance. La plûpart jugerent, ou que le Roy avoit été obligé par force à écrire une ſemblable Lettre, ou bien, qu'il n'avoit pas été informé des grands avantages que ſes Troupes remportoient à tout moment. C'eſt pourquoy ils réſolurent de luy envoyer des Députez, pour ſçavoir de luy plus préciſément en quelle maniere il vouloit qu'ils déſarmaſſent, & pour luy repreſenter que les affaires étoient en un tel état, qu'ils ne pouvoient point mettre bas les armes qu'ils n'euſſent avant toutes choſes traité à des conditions honorables avec le Parlement, pour aſſûrer par ce moyen leur propre vie, & pour ne pas laiſſer le Royaume expoſé à la merci des Parlementaires.

Députez de Montroſe, & propoſitions qu'ils firent au Roy. 1646.

Le Parlement ayant été averti de cette Députation, envoya en toute diligence un Courier au Comte de Leſley pour le charger de faire en ſorte que perſonne ne pût parler au Roy en particulier, ſous quelque prétexte que ce fut, mais toûjours en ſa preſence ou du moins devant des Officiers qui fuſſent entierement dans la dépendance du Parlement, ce qui fut ponctuellement executé. Ainſi les Députez du Con-

Conſeil-de-Guerre de Montroſe, qui étoient au nombre de trois, étant arrivez dans le lieu où étoit l'Armée d'Ecoſſe avec le Roy, aprés avoir obtenu de ce Prince une audience publique, en demanderent une particuliere pour expoſer leur commiſſion. N'ayant pû l'obtenir comme ils ſouhaitoient, le Colonel *Abriton*, Chef de la Députation, en fit ſes plaintes au Général Leſley, en diſant *qu'il ne pouvoit comprendre qu'on ne voulût pas laiſſer au Roy une heure de liberté, qu'on ne refuſeroit pas aux Priſonniers, coupables des plus grands crimes.* Leſley répondit avec ſon ſens froid ordinaire, *Que la perſonne de ſa Majeſté luy étoit trop chere pour l'abandonner un ſeul moment, & ſi vous ne voulez pas*, dit-il, *nous confier vôtre commiſſion qui ne renferme que peu de paroles, pourquoy vous permettrions-nous d'être avec le Roy ſeul à ſeul?* Les Députez ayant enſuite conſulté entr'eux ſur ce qu'ils devoient faire, l'un d'eux fut d'avis qu'ils devoient s'en retourner ſans dire autre choſe, mais les deux autres étant d'un ſentiment contraire, ils expoſérent leur commiſſion en preſence de Leſley & des principaux Officiers de l'Armée. Abriton, qui porta la parole, proteſta d'abord au Roy qu'ils connoiſſoient qu'ils feroient trés-mal de déſarmer, ſans prendre aucune précaution, & qu'ils croyoient ne pouvoir le faire ny avec honneur, ny avec ſûreté, qu'à trois conditions, qu'il preſenta au Roy écrites en trois Articles differens. Les voici. I. *Que le Clergé d'Ecoſſe levât l'Excommunication qu'il avoit fulminée contre eux tous, afin d'être délivrez par ce moyen de la Loy de leur Nation, en vertu de laquelle les Excommuniez*

ſont mis au Ban du Royaume, & tous leurs Biens confiſquez. II. *Que tous les Ecoſſois, qui étoient retenus priſonniers pour avoir ſervi le Roy, & ſuivi ſon Parti dans la Guerre, ſeroient élargis, ſans aucune rançon.* III. *Qu'il fut permis aux Marquis de Montroſe & de Huntley, & à tous ceux de leur parti, de demeurer paiſiblement dans leurs Maiſons; ou que ſi on deſiroit que quelques-uns d'eux ſortiſſent de la Grand' Bretagne, on leur donnât des Paſſe-ports & des Vaiſſeaux pour ſe retirer avec ſûreté où ils jugeroient à propos.*

Le Roy donna ces Articles à lire à *Asburnham*, qui luy ſervoit de Valet de Chambre & de Secretaire. A peine ce Gentilhomme en eût-il achevé la lecture que le Général Leſley s'étant tourné vers ſa Majeſté ſe mit à dire, *Voilà bien des demandes renfermées en peu d'Articles.* Cependant les Députez reconnurent par une certaine triſteſſe répanduë ſur le viſage du Roy, le chagrin qu'il reſſentoit dans le cœur de ſe voir ſi fort reſſerré, ſans avoir même la liberté de pouvoir parler ſelon ſes interêts. Avant que de répondre il fit pluſieurs mouvemens de ſon Corps, leva ſon chapeau, & le remit enſuite ſur la tête, avec un certain air dédaigneux, & enfin il dit d'une maniére lente & froide, qui faiſoit bien connoître qu'il auroit parlé autrement s'il eut été en liberté: *Qu'il étoit trés-ſenſible à la bonne volonté des Seigneurs qui les envoyoient: mais que l'état où il ſe trouvoit ne luy permettoit pas de rendre les conditions de leur accommodement auſſi avantageuſes qu'ils le deſiroient, & qu'il féroit s'il étoit dans une autre poſture. Qu'ainſi il leur ordonnoit de s'accommoder avec le Parlement aux conditions que*

cette

cette Assemblée leur faisoit. Les Députez ayant été congediez, le Général Lesley pria le Roy d'écrire au Marquis de Montrose pour luy donner un ordre encore plus exprés de s'accommoder au plûtôt avec le Parlement. Il le fit, & la Lettre fut remise entre les mains des Députez. Tout cela se passa sur la fin du mois d'Octobre.

Les Députez étant retournez en Ecosse ainsi mécontens, rapporterent le tout au Marquis de Montrose qui se trouva fort embarrassé. Mais comme le mal pressoit, il convoqua dans sa Maison, avec toute la diligence possible, les mêmes Officiers & Seigneurs, qui s'y étoient assemblez, lors que la Députation avoit été resoluë. Le Colonel Abriton rapporta à l'Assemblée tout le succés de sa Députation, & Montrose la Lettre que le Roy luy écrivoit; & s'ils avoient été dans de grandes apprehensions en attendant la réponse que feroit le Roy, ils se trouverent encore plus embarrassez lors qu'ils l'eurent appriſe. Montrose ayant prié les autres de dire leur avis sur cette affaire, soit par honnêteté à cause qu'il étoit dans sa Maison, ou parce qu'en qualité le Généraliſſime il étoit comme le Président de cette Assemblée, & qu'ainsi il ne devoit point parler le premier; soit pour quelque autre raison; il voulut entendre les sentimens des autres avant que de dire le sien. Le Marquis de *Huntley*, illustre par sa valeur & par l'avantage qu'il avoit de sortir de la famille des Gourdons, qui est une des plus considerables du Royaume, parla le premier avec beaucoup d'ardeur & dit, *Qu'il falloit continuer la Guerre sans avoir égard aux ordres du Roi; qu'il étoit de la prudence de con-*

Assemblée qui se tient dans la Maison de Montrose. 1646.

ſiderer que de tels ordres avoient été extorquez, & que le Roy ne les avoit donnez que pour ſatisfaire ceux qui ne luy laiſſoient pas même la liberté de déclarer ſes veritables ſentimens ; que pour eux ne ſe trouvant point dans cette contrainte, ils devoient reconnoître, que les affaires étoient dans un tel état, qu'on ne pouvoit rendre un meilleur ſervice au Roy que de ne luy point obeïr dans cette rencontre. Cette opinion prononcée par un Chevalier, dont les belles qualitez & les glorieuſes actions étoient dans une haute eſtime, fut receûë avec applaudiſſement ; & tous les autres Officiers, fiers de tant de victoires qu'ils avoient remportées contre le Parlement, ſe rangerent auſſi-tôt du parti de Huntley, & conclurent qu'il falloit continuer la guerre, diſant, que c'étoit une choſe fort contraire aux interêts du Roy, & tout-à-fait injurieuſe à leur propre reputation (ſans compter le danger auſquels ils s'expoſoient) de recevoir la Loy de ceux à qui ils étoient en pouvoir de l'impoſer.

Sentiment de Montroſe.

Le Marquis de Montroſe n'avoit pas moins d'inclination que les autres à continuer la guerre, ayant plus d'interêt que qui que ce fut à prendre ce parti. Mais ſa grande experience dans les affaires le rendoit plus aviſé & plus retenu dans les déliberations. Il apprehendoit que comme le Roy n'avoit plus ny authorité ny party en Angleterre, ny aucune eſperance de ſe remettre en état d'avoir des partiſans parce qu'il étoit gardé plus étroitement que s'il eût été priſonnier, ſi les deux Parlemens venoient à ſe reünir & que les Anglois donnaſſent du ſecours aux Ecoſſois comme ceux cy en avoient donné à ceux-là, il apprehendoit, dis-je, qu'en

un

un tel cas il ne devint la victime d'un Parlement irrité ; qui ne reſpiroit que vengeance, & qu'ainſi il ne ſe vit dépouillé de la gloire qu'il s'étoit acquiſe, & expoſé à un danger manifeſte de perdre la vie avec tous ſes biens. Il ſoûtint donc luy ſeul, *Qu'il falloit finir la Guerre, ſuivant les ordres qu'ils en avoient reçû du Roy. Que ce n'étoit pas à eux à decider ſi c'étoit de bon gré ou par force que ce Prince les avoit donnez. Que puis qu'il ordonnoit de retirer les Garniſons des Places dont ils s'étoient rendus maîtres, & de mettre bas les armes, ils devoient le faire ſans replique. Que l'exacte obeïſſance, qu'ils avoient rendu, juſqu'alors, aux ordres du Roy, avoit fait toute la juſtice de leurs armes; que s'ils les violoit preſentement en continuant de porter les armes, ce ſeroit donner un legitime ſujet à leurs Ennemis & au Roy même de les regarder comme des Rebelles.* Ce Marquis, en prononçant ces derniéres paroles, ſe leva pour rompre l'Aſſemblée, & couper cours à tout ce qu'on auroit pû dire ſur cette matiére ; mais les autres reconnurent bien que ſon diſcours étoit accompagné d'une certaine indignation qui marquoit viſiblement le chagrin qu'il reſſentoit dans le cœur, de ſe voir contraint d'obeïr à un commandement auſſi fâcheux, & qui étoit ſi préjudiciable à ſon honneur, & aux interêts de tous ceux qui ſuivoient le parti du Roi, mais encore plus aux ſiens propres ; car il avoit vendu ou engagé tous ſes biens pour ſoûtenir le Roi ſur ſon Thrône, de ſorte que quoi qu'il eût été fort riche, il lui reſtoit à peine de quoy vivre en ſimple Gentilhomme. On voit peu de gens d'une ſi grande fidelité, mais un ſeul excite ſouvent pluſieurs à l'imiter. En

effet, Montroſe groſſit non ſeulement le parti du Roy par ſes fortes perſuaſions, mais encore il y attira par ſon ſeul exemple plus de vingt Pairs, qui ſe dépoüillerent de tout ce qu'ils avoient pour faire des levées de Troupes au ſervice du Roy. Mais enfin tout cela ſe reduiſit en fumée.

Montroſe ſort du Royaume. 1646.

Il eſt bien certain que la nonchalance ou, pour parler ſans détour, la ſottiſe d'un Prince ſuffit pour luy faire perdre ſon autorité, parce qu'il ſe rend mépriſable. C'eſt de là que vint la ruine de l'infortuné Charles, premierement parmi les Anglois & enſuite parmy les Ecoſſois. Car les uns & les autres ne prirent un ſi grand empire ſur luy que dés qu'ils commencérent à le regarder comme un Prince inconſtant, lent & craintif. C'eſt pourquoy Montroſe avoit accoûtumé de dire, & avec raiſon, *Que le Roy ſon Maître n'avoit point de plus grand Ennemi à combattre que luy-même.* On auroit de la peine à repreſenter l'étonnement où ſe trouverent les Partiſans du Roy en Ecoſſe, aprés la reſolution qu'on prit dans cette Aſſemblée de mettre bas les armes pour obeïr aux ordres du Roy. Comme il ne leur reſtoit plus aucun moyen de faire un Traité que ſelon la fantaiſie du Parlement, lequel ne leur vouloit faire d'autre parti que celuy que le vainqueur a accoûtumé de faire au vaincu, ils commencerent à s'avertir entr'eux du danger qui les menaçoit par ces paroles: *Que celuy qui pourra ſe ſauver, ſe ſauve.* Ainſi l'un s'en alla deçà, & l'autre de là; l'un fit ſon accord d'une maniére & l'autre d'une autre. Le Marquis de Montroſe ne voulant pas ſe remettre à la diſcretion du Parlement, amaſſa quelque argent, prit vingt bons Chevaux,

vaux, & accompagné de douze Officiers, ſes plus fidelles amis, il prit la réſolution d'aller chercher quelque meilleure fortune ailleurs. Ainſi malgré la rigueur de la ſaiſon il s'embarqua, le douziéme de Décembre, au Port de Montroſe, & étant abordé en Norwége aprés avoir eſſuyé une violente tempête, il traverſa le Dannemarc, & paſſa en France, dans le deſſein d'aller voir la Reine Henriette, pour luy témoigner l'affliction que luy cauſoit la diſgrace du Roy ſon Epoux, ce qu'il fit. Le Cardinal Mazarin, qui ſçavoit trés-bien quel étoit ſon merite & ſa valeur, luy fit offrir un employ honorable dans l'Armée de France, mais ce Marquis ne voulant pas ſervir contre la Maiſon d'Aûtriche, refuſa ce parti, & ayant pris congé de la Cour de France il alla à Vienne où l'Empereur Ferdinand III. le fit Mareſchal de Camp de l'Empire. Ayant enſuite été envoyé en Hongrie, il fit merveilles, en pluſieurs rencontres, contre les Turcs, & n'acquit pas moins de gloire qu'il en avoit acquis, au ſervice de ſon Roy, en Ecoſſe. La fidelité & le zéle de ce grand Capitaine meritent, ſans doute, d'être immortaliſez dans l'Hiſtoire, puis qu'il n'y eût que ſa propre vertu & l'obeïſſance qu'il devoit à ſon Roy qui fuſſent capables de le vaincre & de le déſarmer pendant qu'il remportoit les plus illuſtres victoires. Dés que le Roy Charles apprit que Montroſe étoit parti ſans même luy écrire ſa réſolution, il reconnut la faute qu'il venoit de faire, & ne fit pas difficulté de la découvrir à ceux qui avoient le plus de part à ſa confidence. Ce pauvre Prince reconnoiſ-

ſoit depuis quelque temps le mauvais état de ſes affaires, mais alors il commença à craindre d'être perdu ſans reſſource. Il tâcha de faire ſolliciter Montroſe à retourner ſur ſes pas, mais il n'étoit plus temps.

Fin du Sixiéme Livre.

LA

LA VIE DE CROMWEL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE SEPTIE'ME.

Où l'on voit pluſieurs particularitez de la priſon du Roy ; & où l'on parle de la renonciation de Fairfax au Généralat ; de l'élevation de Cromwel à cette Charge ; de la jalouſie du Parlement contre ce dernier, & de pluſieurs obſervations faites à cette occaſion ; de pluſieurs Traitez & negociations de Paix ; & des violences que l'Armée commet contre le Parlement & contre le Roy.

LE Parlement d'Ecoſſe s'étant vû en liberté juſtement dans le temps qu'il apprehendoit le plus d'être ruïné, commença auſſi-tôt à ſonger aux moyens les plus propres pour conſerver ſon repos, & la liberté de ſa prétenduë Republique, en ſe dechargeant de tant de dépenſes qu'il avoit fait juſqu'alors. Aprés avoir donc remedié

Embarras où ſe trouvent les Ecoſſois à l'égard du Roy. 1647.

dié à tous les désordres que la Guerre avoit causez, (car le parti du Roy fut entierement dissipé aprés le départ du Marquis de Montrose qui en étoit le plus ferme appuy) aprés s'être emparé de toutes les Places fortes du Royaume, & avoir châtié quelques uns de ceux qu'ils croyoient les plus coupables ; se voyant, maîtres absolus du Gouvernement, ils firent quelque condition honorable aux Officiers & aux Seigneurs qui avoient mis bas les armes, & s'étoient engagez de vivre avec leurs Compatriotes selon les Loix établies par le Parlement, ce qui fut fait en peu de jours. Le Parlement mit ensuite en déliberation un Article plus important, sçavoir ce qu'on feroit de la personne du Roy. Les uns dirent d'abord, que si on le gardoit dans le Royaume, il en coûteroit beaucoup à la République, & que, si l'on le retenoit prisonnier, toute la Nation seroit chargée d'une perpetuelle ignominie ; que si, d'autre part, on le mettoit en liberté ce seroit replonger le Royaume dans les premiers troubles qui venoient de l'agiter, s'engager dans une Guerre immortelle avec l'Angleterre, & exposer le Gouvernement & la Religion à de nouveaux malheurs, plus terribles que les précedens. On ajoûta à cela, que les Anglois prenant pour un affront, que le Roy se fut retiré de chez eux par la fuite pour se remettre entre les mains des Ecossois, comme s'il eut eû plus de confiance en ces derniers, ils redemanderoient infailliblement ce Prince avec menaces ; que si les Ecossois étoient forcez à le rendre, ce seroit une grande honte pour leur Nation ; & que s'ils le refusoient,

ils

ils seroient obligez de se préparer à une terrible Guerre avec l'Angleterre, où ils ne pouvoient avoir que du dessous.

Pour toutes ces raisons le Parlement d'Ecosse réſolut de remettre la perſonne du Roy entre les mains des Anglois, pour éviter les désordres qui ne pouvoient manquer d'arriver s'ils retenoient le Roy & s'ils le conduiſoient en Ecosse, ſans compter les dépenſes qu'ils ne pouvoient éviter, en le gardant chez eux. La difficulté étoit de couvrir cette action de quelque ſpecieux prétexte, pour ſauver l'honneur de la Nation & du Parlement, afin que cette Aſſemblée ne fut point accuſée de lâcheté & d'injuſtice. Mais ce qu'il y eût de remarquable en cette rencontre, ce fut que le Parlement prétendant éviter un tel reproche, s'attira un des plus ſanglants affronts qu'il pût recevoir, en reſolvant d'écrire au Général Leſley de remettre le Roy à des Commiſſaires Anglois, & de revenir avec ſes Troupes, le chargeant, outre cela, par des inſtructions ſecretes, de conduire cette affaire de telle ſorte que l'honneur du Parlement fut ménagé comme s'il n'y avoit point de part. Leſley ayant aſſemblé le Conſeil-de-Guerre, montra l'ordre où étoit expoſé tout ce qu'on devoit faire, & il fut réſolu que, puis que le Roy s'étoit remis entre les mains de l'Armée, ſans en donner aucun avis au Parlement d'Ecoſſe, c'étoit à cette même Armée qu'appartenoit le droit d'en diſpoſer comme elle le jugeroit à propos, & que ce ſeroit-là l'unique moyen de contenter le Parlement, qui dans cette occaſion étoit bien-aiſe de ſauver les apparences. Cette propoſition fut reçuë d'un com-

On forme la réſolution de rendre le Roy aux Anglois.

commun conſentement, avec d'autant plus de facilité qu'il dépendoit du bonplaiſir de l'Armée de ſe ſervir avantageuſement de cette conjoncture, ſoit pour procurer une bonne Paix, ſoit pour quelque autre deſſein.

Divers ſentimens ſur la maniere dont on devoit le rendre.

Dans le temps que les Parlementaires d'Ecoſſe ſe reſolvoient à rendre la perſonne du Roy, deux difficultez ſe préſenterent à leur eſprit; la premiére fut ſi le Conſeil-de-Guerre devoit traiter avec celuy de l'Armée Angloiſe, ou bien, avec le Parlement de Londres; & l'autre, ſi l'on devoit rendre le Roy en demandant une bonne rançon, ou ſans rien exiger. Quant à la premiére, il fût réſolu d'un commun accord qu'il falloit negocier toute cette affaire avec les Commiſſaires des deux Armées, parce que le Parlement d'Ecoſſe n'y ayant aucune part, celuy de Londres ne devoit point auſſi s'en mêler. Pour ce qui regarde la ſeconde difficulté, il ſe trouva des gens qui dirent d'une maniére généreuſe & déſintereſſée que le Roy n'ayant pas été fait priſonnier de Guerre, mais s'étant confié de lui-même à leur bonne foi, c'étoit commettre un crime aſſez évident que de le remettre entre les mains de ſes Ennemis, puis qu'on violoit par un parjure la ſûreté qu'on luy avoit promiſe comme à leur Souverain; mais que puis que la néceſſité d'Etat ou du bien public les obligeoit à ſe décharger de la perſonne du Roy pour le ſacrifier à la fureur des Anglois, il rejailliroit ſur la Nation Ecoſſoiſe une perpetuelle infamie, s'ils rendoient leur propre Roy en recevant une rançon des Anglois. Cependant l'interêt l'emporta, en cette rencontre, ſur l'honneur & ſur la conſcience; plu-

1647.

plusieurs ayant conclu que puis qu'on péchoit visiblement contre la bonne foy en livrant le Roy, on pouvoit bien ajouter à ce crime celuy de se faire payer une rançon. Ainsi l'on arrêta, non de rendre ce Prince aux Anglois par nécessité d'Etat, mais de le leur vendre par pure avarice, quelques-uns ayant dit que puis que l'autorité Royale & le Gouvernement monarchique étoient abolis en Angleterre & en Ecosse, l'on ne devoit plus regarder le Roy Charles que comme une personne privée, & qu'ainsi on avoit droit d'exiger une rançon; tant il est vray que les hommes sont capables de faire les actions les plus lâches & les plus barbares. Cependant les Ecossois tomberent d'accord de publier quelque Manifeste pour justifier un tel procedé par quelque prétexte apparent, & voici les raisons qu'ils en allegueront.

Manifeste des Ecossois.

Que, quoy qu'ils eussent prié le Roy avec de grandes & respectueuses instances de signer leur Convenant, *ou l'Alliance du Royaume, il avoit toûjours refusé de le faire; & qu'ainsi ils ne pouvoient plus esperer d'union avec luy. Qu'ils s'étoient apperçûs que ce Prince ne se fioit pas autant qu'il le devoit au zéle qu'ils avoient pour sa personne; ayant reconnu qu'il avoit souvent pris des mesures pour échaper de leurs mains; & que n'étant pas juste de le garder par force & malgré luy, ils avoient résolu de le rendre aux Anglois, aprés avoir tiré parole d'eux* (fausseté insigne!) *qu'ils luy feroient toute sorte de bon traitement comme à leur Souverain. Que le Roy de France & la Reine Regente les avoient priez par le moyen de leur Ambassadeur, en ter-*

mes

mes ſi preſſants, de le laiſſer retourner en Angleterre, qu'ils n'avoient pû differer plus long-temps à leur faire ce plaiſir.

Deux fauſſes raiſons ſur leſquelles on fonda ce Manifeſte.

On a remarqué deux choſes trés-fauſſes dans ce Manifeſte : La premiére, que les Ecoſſois ne pouvoient s'imaginer que les Anglois vouluſſent reconnoître leur Roy pour ſouverain, & le traiter comme tel, aprés avoir publié tant de Décrets contre luy ; aprés avoir abbatu ſes Satuës, effacé ſes Armes, & ſon Nom de tous les Monumens publics, & aprés avoir introduit par une Loy expreſſe le Gouvernement Républicain. A quoy bon demander ce qu'on ne pouvoit obtenir, & que les Ecoſſois eux-mêmes ne vouloient pas accorder au Roy dans leur Royaume ? Quel procedé bizarre, de vouloir que les Anglois reconnuſſent pour ſouverain un Roy, qu'ils refuſoient eux-mêmes de garder chez eux ! Quant à la ſeconde fauſſeté contenuë dans le Manifeſte des Ecoſſois elle roule ſur ce qu'ils s'excuſoient d'avoir renvoyé le Roy, ſur les inſtances de la France : il étoit bien vray que la Reine Regente de ce Royaume n'eût pas plûtôt appris l'empriſonnement du Roy Charles, qu'elle écrivit une Lettre au Parlement d'Ecoſſe pour le prier d'ordonner au Comte Leſley, de remettre ce Prince dans une entiere liberté. Elle envoya même cette Lettre à l'Ambaſſadeur Belliévre, qui la fit tenir en poſte au Parlement, par ſon propre Secretaire. Mais ce n'étoit nullement la penſée de la Cour de France, qu'on livrât le Roy Charles aux Anglois, qui étoient fort ſi fort animez contre luy ; puis que ç'auroit été le reduire dans un état beaucoup plus triſte

triſte que celuy où il ſe rencontroit. Priſon pour priſon, on comptoit qu'il luy éroit plus avantageux de demeurer entre les mains des Ecoſſois, ſoit parce qu'ils ſont naturellement plus traitables que les Anglois, ſoit à cauſe qu'il y avoit plus ſujet d'eſperer pour le Roy tant qu'il ſeroit parmi eux, vû l'étroite conféderation & la bonne intelligence que les Ecoſſois entretenoient avec le Roy Trés-Chrêtien.

Le Traité par lequel on vend le Roy, eſt conclu. 1647.

Le Comte de Leſley ayant donc fait entendre le deſſein que l'Armée Ecoſſoiſe avoit de remettre le Roy Charles entre les mains du Général Fairfax, demanda en même temps qu'on envoyât des Commiſſaires pour convenir des conditions néceſſaires pour l'entiere concluſion de cette affaire. Fairfax ayant aſſemblé le Conſeil-de Guerre, la plûpart furent d'avis que, l'affaire étant d'une ſi grande importance, l'on fairoit bien de la communiquer au Parlement; mais Cromwel n'eut pas plûtôt parlé qu'il entraîna par ſon éloquence tout le monde dans ſon ſentiment, qui fut, que, puis que le Général Leſley ne parloit que de la reſolution priſe dans ſon Conſeil-de-Guerre, pour remettre le Roy entre leurs mains, l'Armée Angloiſe devoit auſſi le recevoir de ſa propre autorité, ſans en donner autrement avis au Parlement. On dépêcha auſſi-tôt des Commiſſaires, qui arrêterent que les Ecoſſois remettroient le Roy aux Anglois, moyennant deux millions. On fit, enſuite, ſçavoir ce Traité au Parlement qui ne demandoit rien avec plus de paſſion, & qui ne manqua pas d'envoyer en toute diligence la ſomme qu'on devoit compter avant que de rendre le Roy. Les Ecoſſois ayant re-

reçû l'argent livrerent le Roy dans le même temps. Le cœur me palpite, & la main me tremble, en racontant une action auſſi lâche & auſſi barbare que celle d'avoir vendu ſon Souverain, & une Tête Couronnée, en recevant l'argent par avance, comme s'il eût été un des plus vils eſclaves d'Alger : Traité d'autant plus inique que la ſomme étoit plus conſiderable ! Ce n'étoit donc pas ſans raiſon que l'infortuné Charles s'écria pluſieurs fois dans ſa priſon, *Plagatus ſum in domo eorum qui diligebant me.* Lors qu'il faiſoit reflexion ſur un traitement ſi indigne, il ne pouvoit s'en conſoler autrement qu'en diſant ; *Qu'il aimoit encore mieux être avec ceux qui l'avoient acheté ſi cherement qu'avec ceux qui l'avoient ſi lâchement vendu.*

Charles eſt livré aux Anglois.

Avec l'argent on envoya auſſi une Commiſſion de la part du Parlement de recevoir le Roy & de le mener à Londres, les deux Chambres apprehendant (ce qui ne manqua pas d'arriver) que les Officiers de Guerre ne prétendiſſent garder ce Prince entre leurs mains. Elles chargerent le Général Fairfax de ſoûtenir les Commiſſaires du Parlement avec quelques Troupes, afin qu'aprés avoir reçû le Roy, ils l'amenaſſent à Londres. Leſley ébloui de l'éclat de l'or, ne penſa plus aux formalitez auſquelles il avoit ſongé d'abord. Enfin le Traité que les Ecoſſois avoient paſſé pour livrer le Roy aux Anglois, fut executé le 28. de Janvier dans la Ville de Neucaſtel, avec l'addition d'un article propre à jetter de la pouſſiere aux yeux, c'eſt à ſcavoir, que le Roy ſeroit traité en ſouverain.

Fairfax fut le ſeul qui ſouſcrivit ce Traité ;

té; & dans la ſuite lors que les Anglois eurent ce Prince entre leurs mains, ils commencerent à ſe plaindre du procedé des Ecoſſois qui vouloient leur vendre un Prince à fort haut prix, pour le replacer ſur le Thrône dont il avoit été chaſſé; comme s'ils avoient droit de preſcrire des Loix à l'Angleterre, ſelon leur fantaiſie. C'eſt pourquoy ils ſe contenterent d'expliquer cet Article comme s'il n'eut ſignifié autre choſe ſinon qu'ils devoient traiter le Roy en ſouverain, non en luy remettant le Gouvernement, mais en luy rendant certains honneurs exterieurs. Les deux Chambres n'eurent pas plûtôt fait connoître qu'elles vouloient avoir Charles à Londres, que les Agitateurs en étant informez exciterent de grands murmures, à l'inſtigation de Cromwel. Le Parlement prétendoit diſpoſer de ce Prince, & les Agitateurs ſoûtenoient, au contraire, que l'Armée avoit droit de le garder, parce que les Commiſſaires du Parlement n'avoient paru dans cette affaire que comme Thréſoriers, pour compter l'argent, & que le Traité avoit été fait entre le Général des Ecoſſois & ſon Conſeil de Guerre. Qu'outre cela, comme l'Armée ſeule avoit engagé ſa parole avec les Troupes d'Ecoſſe, il étoit juſte qu'elle eut le Roy en ſa diſpoſition. Les deux Chambres de leur côté, ne vouloient point entendre parler de cela, alleguant que l'Autorité ſouveraine reſidoit alors dans le Parlement, & qu'ainſi c'étoit à luy ſeul qu'appartenoit le droit de diſpoſer de la perſonne du Roy.

Le Roy eſt gardé dans le Château de Holmby.

Cromwel plus adroit que qui que ſe fut, & qui n'avoit garde de laiſſer paſſer l'occaſion d'a- 1646.

van-

vancer ſa fortune qui étoit déja dans un ſi haut point de grandeur, ſe joignit aux *Agitateurs*, qui luy étoient entierement devoûez, & qui le conſideroient comme leur Chef principal. Ils conſulterent enſemble, & réſolurent de s'aſſûrer de la perſonne du Roy, de peur que le Parlement ne le fit enlever. Pour cet effet, ils envoyerent à Neucaſtel un certain Colonel nommé *Jone*, en qui Cromwel avoit une entiere confiance, avec ſix cens Chevaux, au milieu deſquels il mit le Roy qu'il mena le 3me de Juin au Château de Holmby, aprés que les Agitateurs & le Parlement ſe furent diſputé l'un à l'autre le droit de l'avoir. Ce Château étoit un des plus agréables Palais du Roy. Il étoit fort prés de Naesby, lieu fatal à ce Prince par le combat qu'il y perdit contre les Parlementaires, de ſorte que ce voiſinage ne pouvoit que l'affliger en luy rappellant le ſouvenir de ſon malheur. Comme il étoit gardé fort étroitement ſans autre compagnie que celle de quelques Domeſtiques qui luy étoient abſolument néceſſaires, & qu'on ne permettoit à perſonne de luy rendre viſite, il ne trouva rien de plus propre à paſſer le temps avec quelque ſatisfaction que de compoſer ce Livret ſi fameux, intitulé *Portrait du Roy*, qu'il adreſſa à ſon Fils : Ouvrage dont les reflexions politiques ſont dignes de Tacite, & qui eſt rempli de ſentimens d'une grande pieté. Cependant étonné de ſe voir reduit dans un ſi pitoyable état, il envoya faire deux propoſitions au Parlement. Par la premiere il demandoit qu'on le conduiſit à Weſt-minſter, & que les deux Chambres le receuſſent dans leur Aſſemblée avec tous les hon-

Εἰκὼν Βασιλική.

honneurs qui étoient dûs à ſon Caractère. Et par la ſeconde, il conſentoit qu'on accordât une Amniſtie générale des deux côtez, & que tout le paſſé fut oublié, de ſorte qu'on vit regner à l'avenir dans le cœur du Souverain un veritable amour pour ſes Sujets, & que ces derniers à leur tour, euſſent pour leur Souverain tout l'amour & tout le reſpect qu'ils luy devoient. Le Parlement ſe moqua de ces Propoſitions, faiſant entendre au Roy d'une maniére inſultante qu'il n'en écouteroit plus aucune à l'avenir qu'auparavant il n'eut reconnu par un Acte authentique que le Parlement avoit pris les armes contre luy pour un juſte & legitime ſujet; ſçavoir, pour maintenir la liberté & les Loix du Royaume. A cela les deux Chambres ajoûtoient certaines Propoſitions qui reduiſoient ce pauvre Prince à une condition privée, s'il venoit à les accepter.

Les Ecoſſois comméncerent à ſe repentir comme Judas du crime qu'ils venoient de faire en trahiſſant ſi lâchement leur Roi, ſans pourtant rendre l'argent qu'ils avoient reçû. Au reſte, le deshonneur de cette action ne tombe que ſur ceux de ce temps là, & non ſur la Nation en général. Les Ecoſſois, dis-je, ayant appris que le Roy étoit retenu enfermé comme un Priſonnier, aprés la promeſſe, que Fairfax leur avoit fait de le traiter en Souverain, porterent leurs plaintes à ce Général. Celuy-ci, qui avoit engagé ſa parole aux Ecoſſois, au nom de l'Armée, regarda la rigueur avec laquelle on traitoit le Roy, comme un affront fait à luy-même. C'eſt pourquoy ayant aſſemblé le Conſeil des Agitateurs, il leur en fit ſes plaintes, en

en déclarant qu'il falloit ſatisfaire à la parole qu'on avoit donné aux Ecoſſois, *de traiter le Roy en Souverain*. Cromwel plus fait aux tours de la plus fine politique qu'aucun Italien qui fut jamais, ne manqua pas d'expediens pour contenter Fairfax & les Députez d'Ecoſſe qui ſuivoient le Camp. Il s'aviſa pour cet effet de propoſer qu'on laiſſât exercer au Roy quelqu'un des Droits attachez à la Couronne, qui put acquiter ſans conſequence la parole que Fairfax avoit donné aux Ecoſſois, de ſorte que ces derniers n'euſſent aucun ſujet de dire qu'on n'eut pas executé la promeſſe qu'on leur avoit faite de traiter le Roy en Souverain. Cromwel propoſa donc de laiſſer faire à ce Prince la cérémonie de toucher ceux qui avoient les Ecroüelles, ce qui étoit un Acte de Souveraineté. Cet avis fut reçû, d'une commune voix, par tous les *Agitateurs*. Mais Fairfax, bien loin de l'approuver, ſe plaignit qu'en éludant ainſi ſa parole par une mechante ſubtilité, on la violoit d'une maniére plus maligne. Cependant on fit faire au Roy la cérémonie de toucher les malades ſous une Tente au milieu de l'Armée, ſans en rien communiquer au Parlement, qui ayant été fort aigri d'un tel procedé n'eût pas plûtôt appris ce qui venoit d'être fait qu'il chargea le Synode, qui étoit alors aſſemblé à Londres, de déclarer cette Cérémonie fauſſe & ſuperſtitieuſe, ce qui fut executé. Les deux Chambres défendirent en même temps aux Anglois, d'avoir part, ſur peine de la vie, à aucune affaire où la juriſdiction du Roy intervint, prétendant que ce Prince n'avoit plus aucun droit de rien faire.

Par

Par tout ce que nous avons dit juſqu'ici du genie de Cromwel, chacun peut s'imaginer combien il ſe ſentit offenſé de ce qu'on traitoit de ſuperſtitieuſe une cérémonie qui s'étoit faite à ſa ſollicitation. Il forma auſſi-tôt la réſolution de s'en vanger, mais il témoigna par une tranquillité d'eſprit apparente qu'il n'en étoit nullement touché, attendant une occaſion propre à faire éclater ſa vengeance, qu'il trouva dans peu de jours. Le Roy voyant qu'il n'y avoit aucun moyen de terminer ſa priſon, & que l'état miſerable où il étoit reduit alloit toûjours en empirant, ſe détermina à donner carte blanche au Parlement, & promit d'accepter les conditions qu'on voudroit luy preſcrire; c'eſt ce qu'il manda aux deux Chambres par une Lettre qu'il leur écrivit de ſa propre main. Les deux Chambres envoyerent, auſſi-tôt aprés, ordre à Fairfax d'amener au plûtôt ce Prince à Londres, afin de pouvoir mieux conclure de prés le Traité néceſſaire. A peine Cromwel eût appris cette déliberation du Parlement, qu'il ſe diſpoſa à rompre ce deſſein, & à empêcher que le Roy ne fut conduit à Londres. Ayant donc aſſemblé les Agitateurs, & les Officiers qu'il ſçavoit être le plus attachez à ſes interêts, il leur repreſenta *qu'il étoit d'une extrême importance d'empêcher que le Roy n'allât à Londres, parce que s'il y alloit, il s'accommoderoit infailliblement avec les deux Chambres, & qu'aprés cela on licentieroit l'Armée, & qu'ils demeureroient ſans employ, n'étant plus utiles au Parlement, qui ne manqueroit pas de les maltraiter dés qu'il n'auroit plus beſoin d'eux; ce qu'ils n'auroient pas de peine à ſe perſuader, puis que cette*

Maximes injuſtes de Cromwel.

Assemblée osoit bien former le dessein de faire la Paix sans le leur communiquer ; que si on les traitoit ainsi dans le temps qu'ils étoient armez, & en état de se faire craindre, ils pouvoient inferer de là quel traitement on leur feroit aprés qu'ils auroient mis bas les armes.

Approuvées par l'Armée.

Ces sortes de raisonnemens étoient fort propres à faire impression sur l'esprit des Soldats & des Officiers, qui se voyoient en passe de faire une belle fortune dans les armes, & qui n'aspiroient pas à moins qu'à se rendre souverains, ou à acquerir de l'autorité dans l'Armée, pour pouvoir d'autant mieux disposer du Gouvernement, où ils n'avoient déja que trop de part. A toutes ces raisons Cromwel en ajoûta une autre, tirée du danger où la Religion Protestante demeureroit exposée, si l'arrivée du Roy à Londres apportoit la Paix & faisoit mettre bas les armes ; car quoy que dans le fonds il ne songeât qu'à ses propres interêts & à satisfaire le desir violent qu'il avoit d'être le seul maître des affaires, il ne laissoit pourtant pas de couvrir du beau prétexte du bien public cette passion démesurée qu'il avoit de parvenir au pouvoir absolu, trompant ainsi tout le monde. On n'avoit peut-être jamais vû personne qui sçut mieux que luy se servir de toutes les maximes propres à le faire reüssir dans ses desseins : jamais personne ne vint si heureusement à bout de ses entrepriſes, & ne s'éleva à un si haut dégré d'autorité que luy. Enfin il n'y eut personne de ceux qui entendirent Cromwel, qui n'approuvât ses raisons, & qui ne fût prêt à suivre avec ardeur ses conseils, & ses avis, en un mot, tout ce qu'il trouveroit à propos de faire.

faire. Cromwel ayant ſi bien ménagé les choſes, ils conclurent qu'ils retiendroient avec eux le Roy, pour empêcher que les deux Chambres ne puſſent venir à bout de leur deſſein, qui étoit, de faire un accommodement avec ce Prince ſans la participation de l'Armée, & en particulier, ſans en rien communiquer aux Agitateurs. De ſorte que bien loin de permettre que le Roy fut amené à Londres en vertu des Ordres du Parlement, ils commanderent auſſi-tôt quelques Regimens de Cavallerie pour le garder plus étroitement.

Cependant Fairfax, qui n'étoit pas tout à fait inſtruit de toutes ces menées de Cromwel, ſe mit en devoir d'executer l'ordre que le Parlement luy avoit donné, de faire conduire le Roy à Londres; mais en ayant parlé aux Officiers du Corps de Cavallerie qu'il avoit deſtiné à cela, il ne trouva perſonne qui luy voulût obeïr. Ce Général s'étoit déja apperçû que Cromwel ne ſongeoit qu'à le dépouiller de ſon autorité pour s'en revêtir luy-même, ce qu'il reconnut mieux que jamais en cette occaſion, où il vit que Cromwel ne luy laiſſoit plus que le nom de ſa Charge & qu'il en uſurpoit toute l'autorité en attachant entierement à ſes interêts les Officiers de l'Armée. Fairfax déſeſperé de ſe voir expoſé à tous ces affronts, alla en poſte à Londres, & ayant demandé audience au Parlement luy remit les Proviſions de ſa Charge, n'alleguant pour prétexte que ſon incommodité de la pierre, qui l'empêchoit de monter à cheval. Il ſe crût obligé de prendre ce tour, parce qu'en ſe plaignant de Cromwel, il ſe ſeroit tiré à dos un dangereux ennemi, qui

Fairfax renonce au Généralat.

étant d'une humeur vindicative n'auroit pas manqué de l'aller troubler dans ſa propre maiſon, & qui, outre cela, auroit excité de nouveaux ſujets de diviſion entre le Parlement & l'Armée. Les deux Chambres apprirent avec déplaiſir la réſolution que le Général Fairfax avoit priſe de ſe défaire de ſa Charge, prévoyant bien que Cromwel en deviendroit plus puiſſant & plus fier. Cependant, Fairfax repreſenta ſi bien l'impoſſibilité où il ſe trouvoit d'exercer davantage le Généralat, que le Parlement fut contraint de recevoir ſes raiſons.

Dés que Fairfax eut quitté ſa Charge, le Gouvernement d'Angleterre commença à prendre une nouvelle forme, car de civil qu'il étoit auparavant, il devint Militaire; l'Armée s'étant emparée de toute l'autorité & de l'entiere adminiſtration des affaires, & cela, non en vertu de quelque Loy ou de la coûtume, mais par ambition & par violence. En effet, Cromwel n'eût pas plûtôt appris la démiſſion de Fairfax qu'ayant fait aſſembler tous les Officiers de l'Armée, il leur apprit tout ce qui venoit d'arriver, ajoûtant qu'il y avoit grande apparence, ſelon l'avis qu'on luy en avoit donné, que les deux Chambres éliroient un autre Général, qui tacheroit de faire valoir les prétenſions qu'elles ont avoient maîtriſer le Peuple & l'Armée à leur fantaiſie, un Général, que l'Armée ne connoîtroit point ſelon toutes les apparences. Ces Officiers, qui étoient entierement devoûez à Cromwel, & qui deſiroient avec paſſion que l'Armée prit le haut bout dans le Royaume, & ſe mit entierement hors de la dépendance du Parlement, penetrez des raiſons que Cromwel leur

Cromwel eſt créé Généraliſſime & comment.

1647.

leur propoſa, ne manquerent pas de s'écrier auſſi-tôt, qu'ils ne reconnoîtroient jamais d'autre Généraliſſime que luy, & l'éleverent tous, d'une commune voix, à cette Charge; & étant montez tout auſſi-tôt à cheval ils conduiſirent Cromwel, comme en triomphe, tout autour & au milieu de l'Armée, en criant à haute voix, *Vive Milord nôtre Généraliſſime*; les Soldats repetant les mêmes paroles avec de grands applaudiſſemens, ſoit qu'ils fuſſent animez d'un veritable deſir de voir l'élevation de ce grand Homme, ſoit qu'ils cruſſent que cette élection avoit été faite par le Parlement. Quoy qu'il en ſoit, toutes les Troupes s'accorderent à proclamer Cromwel, Généraliſſime de l'Armée, & tous les Soldats s'écriérent en même temps, *Vive Milord Cromwel nôtre Généraliſſime.* Dés ce moment-là, Cromwel commença à ſe faire donner le tître de *Milord*, quoy que dans le fonds il ne luy appartint point. On peut voir dans les Hiſtoires des Anciens Romains & ſur tout des Empereurs, pluſieurs ſemblables exemples d'élections de Généraux, que des Armées ont faites à leur fantaiſie, mais vous n'y en verrez aucun, accompagné de telles circonſtances. En effet, qui eut jamais crû que Cromwel, cet homme qui avoit feint tant de reſpect & tant de déference pour le Parlement, rechercheroit le Généralat, & l'accepteroit enfin, ſans attendre ſon conſentement, & en quelque ſorte, malgré luy?

Il accepte cette Charge. 1647.

Je dis malgré le Parlement, parce que Cromwel ſe laiſſa effectivement proclamer Généraliſſime de l'Armée, accepta cette Charge, com-

commença de l'exercer, fit de nouveaux reglemens & créa de nouveaux Officiers, ſans être autoriſé à cela que par la violence d'une Armée ſéditieuſe. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable, Cromwel ne daigna pas ſeulement en donner avis aux deux Chambres, & les conſulter ſur cette affaire; faiſant connoître par ce procedé, qu'il ne croyoit plus que leur appuy fût néceſſaire à ſa fortune. Tout le Monde reconnoît la juſtice de cette Maxime, *que celuy qui ſe ſert d'un autre pour mal faire merite d'être maltraité par le Miniſtre de ſon injuſtice*, Maxime qui s'accorde trés-bien avec ce que dit l'Evangile, *Que celuy qui tue de l'épée, doit perir par l'épée.* Le Parlement, ayant pris les Armes, avoit uſurpé par la force une autorité illegitime, en renverſant la puiſſance & les droits du Roy; & maintenant l'Armée depouïlle, à ſon tour, le Parlement de ſes Droits & de tout le pouvoir qu'il avoit ôté injuſtement au Roy Charles. Ainſi il arriva que ce Prince fut vengé de ſes Ennemis par ſes propres Ennemis. Un Parlement coupable d'une telle rebellion ne devoit pas s'attendre à moins qu'à voir l'Armée ſe ſoulever contre luy. Mais le pis étoit dans cette rencontre, que le Roy, quelque juſte & innocente que fut ſa cauſe, ſouffroit également ſous la Tyrannie de ces deux Puiſſances.

Il eſt confirmé par le Parlement, & comment.

Pour peu qu'on ait ouï parler des cauſes générales de la jalouſie de ceux qui gouvernent les Etats, on comprendra ſans peine combien les deux Chambres furent offenſées de ce qui venoit d'arriver dans l'Armée. Neanmoins ſe voyant ſans force, pendant que l'Armée étoit fiére

fiére & toute puiſſante, loin de ſonger à punir les principaux Auteurs de l'élection de Cromwel, elles prirent le parti de diſſimuler leur reſſentiment, & de faire de néceſſité vertu. Ne pouvant ſe faire valoir par la force ouverte, elles tâcherent de ſe maintenir par la ruſe, c'eſt à dire, de conſerver au moins l'ombre de leur autorité paſſée. Dans cette veûë elles envoyerent promptement à Cromwel quatre de leurs Députez avec les Patentes de Généraliſſime, accompagnées de grands éloges par leſquels on le déclaroit trés digne d'occuper ce poſte, vû les importans ſervices qu'il avoit rendus; à quoy l'on ajoûtoit des louanges touchant le zéle de l'Armée, parce qu'il l'avoit reconnu pour Général avec applaudiſſement. Les Députez eurent ordre de luy dire en même temps, de la part des deux Chambres, qu'ils ne doutoient point qu'il n'executât l'ordre qu'on avoit déja donné à Fairfax d'amener le Roy à Londres. Cromwel ſe moqua de cet ordre. Il ſe contenta, aprés avoir reçû les Lettres du Parlement, de luy répondre ſans faire grands complimens, & avec aſſez de fermeté, touchant le point en queſtion, *Qu'il étoit reſolu de retenir le Roy ſous la garde de l'Armée, parce que s'il le menoit à Londres avec une eſcorte trop foible, le ſoûlevement des Aprentifs étoit à craindre; & que, ſi toute l'Armée y alloit, la Ville prendroit l'épouvante, & le commerce en recevroit un grand prejudice.*

Pour mieux intimider le Parlement, il ajoûta, *Que la Puiſſance & la fierté de l'Armée eſtoient trop redoutables, & que luy-même n'oſoit luy propoſer de conduire le Roy à Londres, per-*

ſuadé qu'une telle propoſition luy cauſeroit un grand chagrin. Enfin ſans ſe mettre fort en peine du dépit que cela pourroit faire au Parlement, il commanda à l'Armée, en préſence des quatre Députez, de marcher vers Neumarket, Château & Palais Royal, à vingt lieües de Londres, dans le deſſein d'y faire garder le Roy. Ce Prince étoit au milieu de l'Armée, en litiére, environné de pluſieurs Gardes à cheval, des plus fidelement attachez à Cromwel, qui non ſeulement ne le laiſſoient parler à perſonne, mais luy chantoient des chanſons impertinentes ſur la défaite de ſon Parti. Le Parlement piqué au vif de tout ce procedé ne fit plus difficulté d'en témoigner ſon reſſentiment à découvert, & s'en plaignit fortement au Généraliſſime dans des Lettres qu'il luy écrivit.

Le Roy eſt conduit à Hamptoncourt.

Cromwel, qui ſçavoit ceder à propos, pour ſe frayer, avec d'autant plus de facilité, le chemin à un pouvoir abſolu, ayant conſideré l'état des choſes, & voyant que la puiſſante Ville de Londres étoit tout-à-fait diſpoſée à défendre l'autorité du Parlement, commença à craindre quelque fâcheux revers pour luy-même, quoy qu'il eut fait paroître beaucoup de fierté, comme nous venons de le voir. Pour cet effet il trouva à propos de ſatisfaire le Parlement ſur les plaintes qu'il venoit d'en recevoir, & à l'inſtant il fit conduire le Roy au Château de *Hamptoncourt*, Palais Royal fort agreable, ſitué ſur la Tamiſe à cinq lieües de Londres, qui avoit été bâti par le fameux Cardinal Wolſey. Cromwel prit ce parti, ſur l'avis qu'il eut que la Ville de Londres bien unie avec le Parlement, comme nous venons de dire, demandoit

doit avec beaucoup de rumeur, qu'on traitât avec le Roy, & qu'on mit tout en uſage pour l'avoir à Londres. Et en effet cette affaire paſſa ſi avant, que l'Orateur & les Membres du Parlement qui ſoûtenoient le parti de Cromwel, réſolurent de quitter le Parlement & de ſe retirer dans l'Armée. Cromwel voulut faire dans cette rencontre deux choſes à la fois ; la premiére étoit qu'en faiſant approcher l'Armée de Londres il jetteroit l'épouvante dans cette Ville & ſoûtiendroit les Membres du Parlement dont nous venons de parler, qui étoient dans ſes interêts. En ſecond lieu il prévoyoit qu'en donnant au Roy toute la liberté que le Parlement deſiroit, c'eſt à dire, en le mettant en état de pouvoir parler & traiter avec tout le monde, les eſprits ſe calmeroient plus aiſément. Les choſes prirent juſtement ce tour-là. L'Armée partit donc de Neumarket avec le Roy; & ce Prince ne fut pas plûtôt arrivé au Château de *Crafam*, qui appartenoit à Milord Craver, qu'on le laiſſa diner avec ſes deux Fils, les Ducs d'York & de Gloceſter que le Parlement avoit retirez du Palais Saint James où ils avoient été enfermez. De là le Roy fut conduit à Hamptoncourt, accompagné de ſes deux Fils, mais trés-bien gardé. Dés qu'il fut dans ce Château on permit que l'Ambaſſadeur de France l'y vint viſiter, & on luy laiſſa la liberté de parler avec tous ceux qu'il vouloit voir. Soit que la Ville de Londres fut ſatisfaite de la maniére honnête dont on en uſoit avec le Roy, ou qu'elle craignit le voiſinage de l'Armée, elle calma entierement ſes premiers tranſports, auſſi bien que les deux Chambres. Les ordres

que le Parlement venoit de donner à Milord *Willougby* pour faire des levées de Troupes, furent contremandez ; on ruïna les travaux qu'on avoit faits depuis l'Heidepark juſqu'à la Tamiſe ; on remit l'Orateur & les autres Membres, attachez au parti de Cromwel, dans leurs Places ; & l'on commença à conclurre ou du moins à négocier une bonne union entre les deux Chambres & l'Armée.

Maniere dont ſe conduit Cromwel avec le Roy.

Cependant Cromwel qui avoit toûjours les yeux ouverts ſur ſes propres interêts, & qui ne penſoit qu'à maintenir ſon autorité, voyant qu'il ne pouvoit la conſerver que par la continuation de la Guerre, dont il commençoit à deſeſperer parce que les choſes s'acheminoient à la paix, ſongea à ſe mettre avant la concluſion de la paix à l'abri des fâcheux revers, qui pourroient luy ſurvenir. Dans cette veûë il commença à témoigner beaucoup de reſpect au Roy, & en même temps il lia des entreveûes ſecretes & fort intimes avec le Chevalier Barclay, en qui le Roy avoit beaucoup de confiance, & commença à negocier un accommodement avec ce Prince, pour luy en particulier.

Les Ennemis de Cromwel qui ne ſongeoient qu'à le perdre, n'eurent pas de peine à le ſoupçonner d'avoir un tel deſſein, en voyant les égards qu'il avoit pour le Roy, & l'étroite liaiſon qu'il entretenoit avec Barclay ; mais afin de mieux joûer leur rôle, ils aſſûrerent les deux Chambres que le Traité du Roy avec Cromwel étoit déja conclu, & pour le faire mieux accroire, ils publiérent adroitement les Articles ſuivans.

Que

Que Cromwel ſeroit fait Comte d'Eſſex, & premier Capitaine des Gardes du Corps; qu'Ireton ſon Gendre ſeroit Vice-Roy d'Irlande, & Desborow *ſon Beau-frére Grand Threſorier d'Angleterre: que* Fleetwood *ſon Couſin auroit la Charge d'Amiral; que celle de Secretaire d'Etat, vacante par la mort de* Windiband, *ſeroit donnée à* Doriſlaws, *qui étoit auſſi Couſin de Cromwel: que* Hariſſon *ſeroit Gouverneur des cinq Ports; & que* Peters, Martial, *&* Carille, *tous trois Miniſtres Presbyteriens dévoüez aux deux Chambres, auroient les Evêchez de Bathe, de Cheſter & de Saint Aſaph.* Il eſt bien certain que le Chevalier Barclay négocioit auprés du Roy quelque accommodement avantageux pour Cromwel; mais on n'en étoit point encore venu aux Articles du Traité. De ſorte que ceux que nous venons de produire, ne furent publiez que pour rendre Cromwel odieux au Parlement & à tout le Peuple de Londres, ce qui reüſſit trés-bien. Car dés que le bruit de ce Traité ſe fut répandu, comme on ne ſçavoit pas que c'étoit un tour que les Ennemis de Cromwel luy jouoient pour le perdre, il ſe forma tout d'un coup un grand orage contre luy, non ſeulement dans le Parlement, mais encore dans l'Armée: tous le regardant comme un perfide qui abandonnoit tous ceux qui ſoûtenoient le même parti que luy, uniquement appliqué à faire ſa propre fortune.

Traité de Cromwel avec le Roy. 1647.

Cromwel n'eût pas plûtôt appris tous ces murmures, que reconnoiſſant le mauvais office que ſes Ennemis luy rendoient en cette occaſion, & ſe voyant dans un danger éminent, il réſolut d'y apporter au plûtôt un prompt re-

Cromwel va à Londres.

mede. Ayant donc laiſſé le ſoin de l'Armée, qui étoit aux environs d'Hamptoncourt, à Desborow ſon Lieutenant Général, il prit avec luy ſon Regiment compoſé de huit cens Cavaliers, qu'on nommoit les *Fréres Rouges*, & deux cens autres Chevaux choiſis, & alla à Londres accompagné d'Andrews, Sherif de cette Ville, qu'il avoit à ſa main gauche. En arrivant, il paſſa au milieu des principales ruës, comme en triomphe, au ſon des Tambours & des Trompettes, les Etandards déployez, & les Soldats à cheval l'épée nuë; & loin de recevoir aucune inſulte il fut reçû avec des acclamations univerſelles. *Andrews*, qui avoit beaucoup de credit dans l'eſprit du Peuple, & dans le Parlement, ne contribua pas peu à le faire recevoir de cette maniére. Cromwel alla loger dans la Maiſon de ce Sherif. Il n'y fut pas plûtôt arrivé qu'il envoya chez l'Orateur pour demander audience des deux Chambres, & l'ayant obtenuë pour le lendemain matin, il alla au Parlement, ſur les dix heures, avec un grand cortege. Dés qu'il entra, tout le monde ſe leva pour le ſaluer, & ayant commencé à parler il repreſenta ces quatre choſes,

Ce que Cromwel dit au Parlement.

Premierement, qu'il avoit transferé le Roy à Hamptoncourt, & luy avoit donné la liberté de parler avec tout le monde pour deux raiſons, l'une à cauſe qu'on luy avoit dit, que le Roy paroiſſoit diſpoſé à traiter à des conditions, fort avantageuſes au Parlement, & l'autre, que puis que les deux Chambres s'étoient plaintes de la rigueur avec laquelle on avoit traité ce Prince à Neumarket & à Holmby, non ſeulement elles ne déſaprou-

ve-

veroient pas, mais qu'elles ſeroient trés-contentes de voir ſa Majeſté transferée dans un Palais delicieux, où elle eût la permiſſion de s'entretenir librement avec tout le monde. Que s'il n'avoit point conſulté ſur cela les deux Chambres, ce n'étoit que parce qu'il avoit voulu venir en perſonne leur rapporter les raiſons de ſon procedé envers le Roy, & apprendre quelle eſtoit leur volonté ſur cette affaire, comme il faiſoit preſentement. En troiſiéme lieu; Que s'il s'eſtoit fait eſcorter par quelque Cavalerie, ce n'eſtoit pas pour intimider perſonne, mais ſeulement parce qu'il ſçavoit que ſes Ennemis luy tendoient des piéges pour luy ôter la vie qu'il ſacrifioit au bien public. Enfin, que ſon ſentiment eſtoit qu'il plût au Parlement d'envoyer des Commiſſaires à Hamptoncourt pour entrer là en conference avec le Roy, plûtôt que de le faire venir à Londres où il ſeroit trés-dangereux de l'amener, pour pluſieurs raiſons.

Deſſein qu'il forme de faire échapper le Roy.

Cependant Cromwel, qui ne manquoit pas d'intrigues & d'expedients pour travailler à l'avancement de ſes propres interêts, s'imagina que l'évaſion du Roy ſeroit un des plus ſûrs moyens d'entretenir la guerre, ſans laquelle il avoit tout ſujet de ſe voir expoſé à quelque fâcheux revers. D'ailleurs, il empêchoit par là les deux Chambres de traiter avec ce Prince, comme elles le deſiroient. En partant d'Hamptoncourt il avoit déja communiqué ce deſſein aux principaux Officiers de l'Armée, qui entrerent dans ſon ſens, ayant déja tous une forte envie de trouver les moyens de continuer la guerre de peur de perdre leurs Charges par la Paix. Ainſi pendant que Cromwel amuſoit le Parlement par de grands & beaux Diſcours, les

Officiers de l'Armée, qui étoient dans ſes interêts, préparoient toutes choſes à Hamptoncourt pour obliger le Roy à prendre la fuite. Il eſt bon de remarquer ici, avant que de paſſer outre, que le veritable deſſein de Cromwel & de ſes partiſans n'étoit pas de laiſſer échapper le Roy, afin qu'il ſortit hors du Royaume, mais ſeulement afin qu'il errât en differens endroits, ou bien afin qu'il fut pris enſuite dans quelque Port du côté de la France, pour pouvoir, par ce moyen, donner aux deux Chambres de mauvaiſes impreſſions du Roy, & leur perſuader que ce Prince vouloit les tromper par de fauſſes apparences de negociation, & que dans le fonds il ne ſongeoit qu'à ſortir du Royaume pour aller chercher des forces Etrangeres. Ils jugeoient que le Parlement ayant une fois conçû ce ſoupçon du Roy, ſe prepareroit infailliblement à continuer la guerre, & que cependant Cromwel auroit le temps de dreſſer de nouvelles batteries.

Moyens dont il ſe ſert pour cela.

Pour bien executer ce grand projet & ſelon les meſures qui avoient été priſes à l'Armée avec Cromwel, on commença, avant que ce dernier partît de Londres, à reſſerrer le Roy plus étroitement qu'auparavant, & on luy ôta ſes Domeſtiques, & la liberté de s'entretenir avec qui que ce fut. En même temps quelques uns luy diſoient comme par zéle & peut-être avec les yeux baignez de larmes pour le mieux tromper, que la nouvelle rigueur dont on uſoit contre luy, & le depart du Généraliſſime pour Londres luy preſageoient quelque ſiniſtre accident, & qu'apparemment Cromwel prenoit avec les deux Chambres quelque réſolution, funeſte

neſte à ſa vie, ou du moins travailloit à le faire condamner à une priſon perpetuelle dans quelque lieu écarté. Cependant, quoy qu'on traitât le Roy fort rudement; ceux qui le gardoient faiſoient paroître, de temps en temps, une extrême negligence, juſques à le laiſſer aller promener dans des Jardins & ſur des Canaux, ſans le ſuivre de fort prés, pour luy donner mieux le moyen de s'enfuïr. Robert Peſton, Colonel de Cavalerie, qui étoit un de ceux qui ſçavoient le deſſein de Cromwel, d'autant plus ruſé & plus ſcélérat qu'il faiſoit ſemblant de deplorer le malheureux état du Roy Charles, conſeilla en ſecret à cet infortuné Prince, les deux genoux à terre, de ſonger, au nom de Dieu, à éviter par la fuite le malheur qui pouvoit luy arriver à tout moment de la part des Parlementaires aſſemblez à Londres. Il luy offrit de l'aſſiſter dans cette entrepriſe, & d'amuſer ſes Gardes à quelque jeu; ajoûtant enſuite que l'endroit le plus propre pour ſa retraite étoit l'Iſle de *Wight*, parce qu'elle étoit entierement ſeparée des trois Royaumes, & vis à vis de la France, où il pouvoit paſſer en peu d'heures, ſi les choſes prenoient un mauvais tour: que, bien que le Chevalier Hammond, Gouverneur de cette Iſle, fut entierement devoüé à Cromwel, ſa Majeſté pouvoit s'aſſurer d'y être bien reçûë, parce qu'il étoit, d'ailleurs, fortement perſuadé que ce Chevalier conſervoit interieurement tant de reſpect & de vénération pour elle qu'il ne manqueroit pas de luy rendre tous les honneurs imaginables & de le traiter avec toute ſorte d'humanité.

Le pauvre Roy, qui à cauſe de ſa timidité naturelle

turelle ſe laiſſoit tromper facilement, perſuadé par ces raiſons, ſe réſolut à prendre la fuite, n'aiant confié ſon deſſein qu'aux Chevaliers Barclay & Asburnham, & à cinq autres de ſes Domeſtiques, qui luy préparerent des chevaux hors du Château où il étoit enfermé. Etant donc deſcendu avec une échelle par une Fénêtre aſſez baſſe, environ deux heures aprés minuit, il monta à cheval avec ceux que nous venons de dire, & marcha toute la nuit à toute bride, non ſans endurer aſſez de froid. Le jour ſuivant il arriva dans l'Iſle de Wight, où le Gouverneur Hammond le reçut effectivement avec tous les reſpects, & avec tous les honneurs poſſibles. Cependant Cromwel, pour empêcher qu'on ne le ſoupçonnât d'avoir part à la fuite du Roy, ſollicitoit les deux Chambres de donner ordre à la ſûreté de l'Iſle de Wight. C'eſt ainſi que ce ruſé politique renverſa, en laiſſant échapper le Roy, le deſſein qu'avoit le Parlement de traiter avec ce Prince, & empêcha qu'on ne le ſoupçonnât luy-même de faire un Traité particulier avec luy.

Le Roy Charles prend la fuïte.

Hammond laiſſa bien-tôt le Roy dans l'Iſle de Wight, fort étroitement gardé, quoy qu'il le comblât d'honneurs, & alla à Londres pour donner avis au Parlement que le Roy s'étoit retiré dans l'Iſle dont il avoit le Gouvernement, & pour ſçavoir leur volonté touchant la maniére dont il le traiteroit. Cromwel voyant ainſi tous ſes projets reüſſir comme il le ſouhaitoit, ne ſongea plus qu'à convaincre le Parlement de la néceſſité de tenir l'Armée ſur pied, parce que c'étoit le ſeul moyen de ſe maintenir toûjours dans la poſſeſſion du Généralat, & par con-

Adreſſe de Cromwel pour ſe maintenir.

1648.

conſéquent, dans le ſouverain dégré d'autorité qu'il avoit dans le Royaume. Il crût pouvoir ſe ſervir heureuſement, pour venir à bout de ce deſſein, de Hammond, qui reconnoiſſoit tenir de luy ſa fortune, & le Gouvernement qu'il avoit. Ce Chevalier ayant donc reçû ordre de s'en retourner dans ſon Iſle, & d'y garder exactement la perſonne du Roy juſqu'à nouvel avis, aprés qu'on luy eût recommandé de témoigner au Roy beaucoup d'eſtime par toute ſorte de bons offices, Cromwel qui le regardoit comme un de ſes amis les plus affidez, luy perſuada de ne rien épagner pour gagner la confiance du Roy, de faire ſemblant d'être fort touché de ſes diſgraces, de paroître zélé pour ſon ſervice, & de luy conſeiller, cependant, d'écrire ſecretement aux Seigneurs de ſon Parti de lever des Troupes, & de faire un dernier effort pour le mettre entierement en liberté, ou du moins pour obtenir une paix avantageuſe à ſon Parti. Hammond étant retourné dans ſon Gouvernement ne manqua pas d'executer tout ce que Cromwel luy avoit recommandé. Il promit auſſi-tôt au Roy Charles de luy rendre tous les bons offices qu'il pourroit, & d'embraſſer même, dans la ſuite, ſes interêts. Le Roy, qui ne s'appercevoit point du piége qu'on luy tendoit, écrivit tout cela au Duc de *Buckingham*, au Comte de *Peterborough*, & à quelques autres de ſes plus fideles Partiſans. Il s'adreſſa d'une maniére encore plus particuliere au Comte de *Hollandt*, qui commençoit à ſe repentir d'avoir abandonné lachement le ſervice de ce Prince dans le commencement de ſes diſgraces. Ce généreux Comte re-

repara bien ſon infidelité dans cette rencontre, car ayant fait une grande levée de Troupes dans les Comtez de *Surrey*, de *Peyer*, de *Laghern* & de *Peuval*, il ſe joignit aux autres, qui tous enſemble parurent avec un Corps de huit mille hommes, tous réſolus à perir pour le Roy. D'abord ils s'emparerent de quelques Châteaux qui étoient ſous la puiſſance du Parlement : mais ils s'énorgueillirent plus que l'état des affaires ne le leur permettoit. Ils faiſoient paroître d'autant plus de courage & d'audace qu'ils apprirent, dans le même temps, que le Marquis d'*Hamilton* & le Comte d'*Arant* avoient aſſemblé une grande Armée d'Ecoſſois, & s'étoient joints aux Chevaliers *Marmaduke*, *Landale*, & *Glontham*, qui étoient demeurez du côté du Nort avec quelques Troupes qu'ils avoient maintenuës dans le ſervice du Roy. Toute cette Armée s'avançoit dans le cœur de l'Angleterre, diſpoſée à tout entreprendre pour mettre le Roy en liberté & le rétablir ſur ſon Thrône.

Trompe-ries que Cromwel met en œuvre pour venir à bout de ſes deſ-ſeins.

Cependant Cromwel étoit à Londres où il triomphoit en luy-même. Comme il ne deſiroit rien tant que de voir prendre de nouvelles forces au parti du Roy, aprés y avoir contribué luy-même par ſes ruſes, il s'appliqua à renforcer toûjours plus ce Parti non ſeulement par Terre, mais encore ſur Mer. Dans cette veuë il traita ſecretement avec le Capitaine *Batten*, qu'il avoit fait créer luy-même Vice-Amiral du Comte de *Warwick*, pour l'obliger à faire en ſorte que le Prince de Galles ſe rendit maître d'une partie de la Flotte, ce qui fut executé. Son deſſein étoit de donner par là de nouvelles for-

forces au Parti du Roy, rallumer la guerre par même moyen, & ſe rendre ainſi l'unique reſſource des affaires. Le Parlement n'eût pas plûtôt appris que les Partiſans du Roy avoient des Troupes ſur pied, qu'il ordonna à Cromwel d'y envoyer au devant une partie de l'Armée, ne voulant pas, par maxime d'Etat, qu'il ſortit de Londres. Ainſi Cromwel donna ordre au Général Major *Skippon*, & au Colonel *Thomas Harriſſon*, d'aller contre l'Armée Royale avec un Corps d'Armée d'environ huit mille hommes à peu prés auſſi fort que celuy des Royaliſtes. Ces deux Commandants n'avoient ny experience ny bonheur: ils avoient preſque toûjours été battus. Cromwel les choiſit pour cette expedition, dans l'eſperance où il étoit qu'ils ne reüſſiroient point.

Victoires des Troupes du Roy.

La choſe arriva préciſement comme il le ſouhaitoit, & en peu de temps; car le combat s'étant donné proche de Darking, dans le Comté de Surrey, la victoire ſe declara en faveur des Royaliſtes, l'Infanterie du Parlement ayant été entierement défaite, & la Cavalerie tellement rompuë, ſans compter les morts, & les bleſſez, qu'il ne fut pas poſſible de la rallier. Cette victoire renforça beaucoup l'Armée du Roy parce que pluſieurs Parlementaires s'y joignirent. Les Habitans du Comté de Kent ſe déclarerent bien-tôt aprés, pour le Roy Charles. Les Royaliſtes remporterent un nouvel avantage, car le Lieutenant Général *Desborow* ayant été à leur rencontre avec douze mille hommes, il fut entierement défait dans un combat qui ſe donna auprés du Bourg de *Nonſuch*, à ſix lieües de Londres, où il ſe ſauva, comme par mi-

miracle, tout couvert de bleſſures. Aprés ce nouveau ſuccés, le parti du Roy devint ſi puiſſant qu'on commença à croire que ce Prince alloit bien-tôt remonter glorieuſement ſur le Trône. Dés lors on courut de toutes parts ſe ranger en foule du côté des Royaliſtes, & ſur tout, à cauſe que le Duc de Buckingham, Général de l'Armée Royale, animé par tous les avantages qu'il venoit de remporter, fit publier un Manifeſte en ſon nom, par lequel il exhortoit tous ceux de la Nation, qui avoient encore quelque reſte de fidelité & de probité, à ſe joindre à luy pour délivrer l'Angleterre de la Tyrannie ſous laquelle elle gemiſſoit honteuſement, & pour la remettre ſous l'obeïſſance du Roy.

C'eſt ainſi que Cromwel executa par de ſecretes menées le deſſein qu'il avoit formé pour pouvoir prendre le tître de *Protecteur de la Religion & de la Liberté*, que ſes flateurs commencerent à luy donner hautement dans la Chambre des Communes.

Cromwel marche contre l'Armée Royale.

Pour reprendre la ſuite de cette Hiſtoire, la nouvelle de la ſeconde défaite des Parlementaires étant venûe à Londres le dernier Samedy du Careſme, dans le temps que les deux Chambres s'étoient ſeparées pour faire leur dévotion, chaque Membre ayant néanmoins reçû ordre de ne pas s'éloigner à plus de ſix mille de Londres, pour le plus; le Parlement fut raſſemblé ſans peine, par les ſoins de l'Orateur, la veille même de Paſque. Les deux Chambres, au milieu des apprehenſions & des incertitudes qui les agitoient, jetterent, d'un commun accord, les yeux ſur Crom-

Cromwel *comme ſur celuy qui pourroit rétablir leurs affaires, & les délivrer des malheurs, dont elles eſtoient menacées aprés les pertes qu'elles venoient de faire; en un mot elles le proclamerent comme le Protecteur de leurs vies, de leurs Biens & de leur Religion.* Dans le même temps, le Parlement luy envoya quatre Députez, pour le prier d'aller au plûtôt, avec les Troupes qu'il pourroit ramaſſer, contre les *Malignans*, (c'eſt ainſi qu'ils nommoient ceux du Parti du Roy comme nous l'avons déja dit) & de venir enſuite recevoir les Lauriers qui étoient dûs à ſa valeur & à ſon zéle, & que les deux Chambres luy préparoient. La Lettre que les Députez luy porterent de la part du Parlement ne pouvoit être ny plus preſſante ny plus peine de louanges. Cromwel qui ſçavoit que tout cela devoit arriver & qui l'attendoit avec ardeur, donna cette même nuit tous les ordres néceſſaires pour aſſembler l'Armée, & ayant reçû la Lettre du Parlement il monta à cheval en preſence même des Députez qui la luy donnerent, & les pria d'aſſurer, de ſa part, le trés-Auguſte Parlement, *Qu'il partoit avec tout le zéle & toute l'ardeur imaginables, fortement réſolu de vaincre ou de repandre tout ſon ſang; que cependant il eſperoit, avec le ſecours de cette protection Divine, qui avoit toûjours aſſuré le bon droit des deux Chambres, pouvoir châtier cette jeuneſſe emportée, qui avoit oſé troubler le repos Public.* De quoy n'eſt pas capable un homme, qui prend pour regle de ſes actions la fourberie, l'hypocriſie, l'ambition & la malice? C'eſt ce qu'on peut voir dans la perſonne de Cromwel qui trama toute cette enchaînure de mal-

malheurs, dans la ſeule veûe d'avancer ſes interêts. On ne vit jamais dans le Monde aucun Tyran s'élever par des Maximes ſi fines, & par des voyes ſi diaboliques & ſi raffinées.

Occupation du Roy dans la priſon.

Pendant que Cromwel va au devant de l'Armée triomphante du Roy, non ſans apprehenſion, quelque bonne mine qu'il fit devant les Députez, nous ne ferons pas mal de dire un mot du Roy, victorieux & priſonnier tout enſemble. Quoy que les victoires que ceux de ſon Parti venoient de remporter fuſſent aſſez propres à luy donner une grande eſperance d'être bien-tôt rétabli glorieuſement ſur le Trône; cependant il paſſoit ſon temps dans ſa priſon à écrire. Il avoit déja commencé, dans le Château d'Hamptoncourt, la compoſition d'un Ouvrage, qui parut enſuite ſous le tître de *Portrait de ſa Majeſté trés-ſacrée dans ſa ſolitude, & durant le temps de ſes afflictions*, & qu'il perfectionna enſuite dans l'Iſle de Wight, où il ne s'appliquoit qu'à faire reflexion ſur ce qui luy étoit arrivé, & qui pouvoit avoir excité la colere de Dieu ſur luy. Tout cela ſe reduiſoit à la ſentence qu'il avoit ſignée contre le *Comte de Stafford*, qu'il regardoit comme la principale cauſe de toutes ſes diſgraces, comme on le lit dans la Confeſſion qu'il fait à Dieu dans ce même Ouvrage. Quelques-uns luy ont voulu ôter la gloire d'avoir compoſé ce Livre, & l'ont l'attribué à d'autres, ſans pouvoir dire à qui; mais la verité eſt que ce Roy avoit été élevé par le Roy Jacques ſon Pére à certains exercices de Literature, plus propres à le faire devenir Pedant dans un College, que Soldat dans un Camp, ou Prince politique

dans

dans un Conſeil. Et en effet, avant qu'il parvint à la Couronne, on reconnoiſſoit en luy une admirable facilité d'écrire élegamment, qu'il avoit ſoin de cultiver pendant quelques heures du jour. Ce fut luy qui compoſa cette fameuſe Lettre au Pape Urbain VIII. à l'occaſion de ſon Mariage avec l'Infante d'Eſpagne, & les autres qu'il écrivit de Neucaſtel à *Henderſon*, touchant l'Epiſcopat, & les qualitez d'un bon Evêque. Cromwel avoit été, juſques à trente cinq ans, attaché aux Lettres & au Miniſtere, mais malgré cela il étoit courageux, réſolu, hardi, fin & prudent; au lieu que l'infortuné Charles couvroit ſous le manteau Royal le cœur d'un veritable Pedant.

Victoire remportée par Cromwel.

Pour revenir maintenant à la marche de Cromwel contre l'Armée du Roy, comme il l'eut rencontrée, auprés de la petite Ville de *Saint Neds* dans la Province de Galles, il livra Bataille ſans ſe repoſer un ſeul moment, ayant trouvé les Royaliſtes tout diſpoſez à le recevoir. Le combat fut un des plus ſanglans qu'on eut jamais vû, mais la victoire ſe déclara entierement en faveur de Cromwel, qui fit des prodiges de valeur, encore plus grands que tous ceux qu'il avoit faits juſqu'alors dans pluſieurs autres fameux combats. La mêlée dura huit heures. Comme les Royaliſtes avoient principalement en veûe de ſe défaire de Cromwel pour abbatre entierement le parti des Parlementaires, ils l'envîronnerent pluſieurs fois, & tirerent ſur luy une grêle de mouſquetades. Ce fut comme par miracle qu'il échapa d'un pas ſi dangereux, & l'on crût généralement que tout autre

que

que luy auroit ſuccombé ſous de ſi rudes, & de ſi frequentes attaques. Il ſortit enfin du combat tout couvert de gloire, aprés avoir entierement défait l'Armée du Roy. Il avoit autour de luy ſon Regiment des *Fréres Rouges*, qui ne le quitta jamais, pluſieurs ayant perdu la vie pour le bien défendre, & tous criant de toute leur force pour s'animer davantage, *Vive Dieu*, *vive le Parlement*, *vive le Generaliſſime Cromwel*, *vive la Religion*, *vive la Liberté*. Cinq chevaux tomberent morts ſous Cromwel. Il tua de ſa propre main plus de douze Officiers, & entr'autres les fameux Colonels d'*Igby* & d'*Alber*, & le frére du Duc de Buckingham, qui avoit gagné ſur les Parlementaires une grande victoire auprés de Nonſuch. Les Royaliſtes perdirent trois mille cinq cens hommes, & preſque tous leurs Officiers, hormis ceux qui purent éviter la mort par la fuite. Du côté des Parlementaires il n'y eût pas plus de cinq cens hommes de morts, ce qui rendit la victoire de Cromwel d'autant plus glorieuſe. Le Duc de Buckingham abandonna ſon Armée qui étoit toute diſſipée, laiſſa le Canon & tout ſon Equipage, & prit la fuite. Quelques-uns diſent qu'il ſe retira dés le commencement de la Bataille.

Suites de cette victoire.

Quoy que Cromwel vint de remporter une ſignalée victoire, il crut avoir rien fait dés qu'on luy eût dit que le Comte de Hollandt s'étoit enfui. Il deſiroit ſi fortement de l'avoir entre ſes mains qu'il promit de donner mille guinées de ſon argent à ceux qui le luy ameneroient en vie, afin de pouvoir mieux ſatisfaire la haine qu'il portoit à ce Gentilhomme. Cependant, aprés avoir ſoûmis à l'obeïſſance

ſance du Parlement les Villes & les Châteaux qui s'étoient rangez dans le Parti des Royaliſtes depuis les victoires qu'ils avoient remportées; & ayant appris, durant cet intervalle, que le Comte de Hollandt étoit avec un reſte de l'Armée des *Malignans* dans le Comté de Huttingam, du côté du Nort, il envoya contre luy deux mille Chevaux, & trois mille Fantaſſins, qui l'ayant rencontré prés de *Neotz*, battirent les Troupes qu'il conduiſoit, & le firent priſonnier luy-même. Ce Comte fut enſuite envoyé à Londres par ordre de Cromwel, & le Parlement le fit mettre dans la Tour. Cromwel content de tous ces heureux ſuccés, voulut ôter au Roy tout ſujet d'eſperer. Pour cet effet, il marcha à grand pas contre le Marquis d'*Hamilton*, & l'ayant trouvé auprés de Laranshire, il défit toute l'Armée Ecoſſoiſe dont ce Marquis avoit le commandement. Hamilton voyant ſon Infanterie taillée en piéces, voulut ſe ſauver avec un reſte de Cavalerie, mais ayant été pourſuivi par quelques Regimens Ennemis, il fut pris & envoyé à Londres. Cromwel ſuivant le cours heureux de ſa fortune alla en Ecoſſe, & y jetta l'épouvante, parce que le bruit de ſes victoires y étoit déja répandu. Enfin il ſoûmit tous ceux qui paſſoient pour être encore attachez au Parti du Roy. Les Forteresſes de *Carliſle* & de *Berwick* qui étoient les plus importantes que les Ecoſſois euſſent en leur puiſſance, ſe rendirent à la premiére ſommation ſans qu'il luy en coûtât une goute de ſang. Ce voyage ſervit beaucoup à Cromwel dans la ſuite, car pendant le peu de ſéjour qu'il fit en Ecoſſe, il eut le temps de connoître le fort &

le foible du Païs. Il remarqua que les factions & les diviſions irreconciliables des Grands du Royaume étoient la cauſe de tous les mouvemens qui arrivoient en Ecoſſe. Enfin il vit de de quel côté il devoit attaquer les Ecoſſois, ſi l'occaſion s'en preſentoit, ce qui arriva effectivement dans la ſuite, comme il le prévoyoit déja.

Cromwel va à Londres, & examine quelques Ecrits.

Ainſi Cromwel tout chargé de victoires & de triomphes, & honoré des acclamations du Peuple dans tous les lieux où il paſſoit, arriva à Londres, ſoit pour recueillir les Lauriers que le Parlement luy avoit promis, ſoit pour reduire ce Corps ſous ſon autorité, aprés avoir entierement ruiné le Parti du Roy; en un mot, pour executer ſes deſſeins qui étoient vaſtes & conſiderables, quoy qu'ils fuſſent ſecrets & couverts du voile de l'hypocriſie. Son Entrée dans Londres fut un veritable triomphe par rapport aux acclamations qu'il reçut du Peuple, car du reſte il n'amena avec luy que ſon Regiment des *Freres Rouges*. Le Parlement qui voyoit ſon élevation avec plus d'envie que jamais, ne laiſſa pas de le recevoir avec des honneurs extraordinaires. Entr'autres choſes qu'on trouva dans l'équipage du Duc de Buckingham, il y eut une caſſette où étoient ſes papiers. Cromwel la retint, & à ſon arrivée à Londres il la remit entre les mains du Parlement. Il y avoit dans cette Caſſette pluſieurs Memoires & Billets écrits de la main du Roy, qui contenoient pluſieurs particularitez ſur les affaires preſentes. On trouva, outre cela, dans la poche du Comte de Hollandt lors qu'il fut pris, une Lettre que le Roy écrivoit à ce Comte. Cromwel la rendit encore

encore au Parlement, repreſentant en même temps d'une maniere fort preſſante, qu'il falloit choiſir des Commiſſaires pleins de zéle & d'intelligence pour examiner ces Ecritures, pour expliquer les Chiffres, & pour en faire enſuite un juſte rapport. Le Parlement pria Cromwel de nommer luy-même les perſonnes qu'il jugeroit les plus capables de s'acquiter de cette Commiſſion. Il le ſupplia en même temps d'être luy-même du nombre de ces Commiſſaires & d'en être le Chef, ce qu'il accepta avec d'autant moins peine qu'il le ſouhaitoit avec paſſion. Parmi les huit Commiſſaires que Cromwel nomma, il n'oublia pas de mettre Desborow & Ireton. Déja Cromwel avoit examiné exactement les Ecritures dont nous parlons, & avoit ſongé à la maniére dont on devoit faire le rapport. Le voici tel qu'il l'expoſa luy-même au Parlement.

Il commença par dire *que ces Ecritures ne pouvoient être plus malignes qu'elles eſtoient, puis qu'elles tendoient à la ruïne de la Religion, & de la Liberté du Royaume. Qu'il ne falloit que les lire pour conclurre que* Charles Stuard *n'eſtoit plus digne de porter le tître de Roy d'Angleterre, puis qu'il avoit ordonné de ſa propre main au Duc de Buckingham de s'adreſſer à l'Archiduc Leopold en Flandre, & au Duc de Longueville en Normandie pour leur demander des Troupes qu'il joindroit à celles qu'il avoit déja. Que ledit Charles Stuard avertiſſoit Buckingham que, quand il auroit ces Troupes, il ſe donnât bien garde de les mettre enſemble, de peur que l'antipathie naturelle des Eſpagnols & des François ne cauſât entre les uns & les autres quelque brouillerie qui les em-*

Explication qu'il donne de ces Ecritures.

pêchât de faire leur devoir. Que dans la Lettre au Comte de Hollandt à qui Charles parloit avec une entiere confiance, il luy disoit qu'il ne connoissoit, dans toute l'Armée, que le Major Huntington qui fut honnête homme, & qu'il ne voyoit plus aucune apparence de paix, parce que les Députez des deux Chambres ne valoient pas mieux que ceux qui commandoient leurs Troupes.

On attaque la vie du Roy.

Il suffit de remarquer presentement que Cromwel fut le Présidẽt de cette Commission, & que tous les autres Commissaires étoient ou ses parents ou ses Créatures. Je laisse à penser aprés cela comment ils expliquerent ces chiffres. Enfin, leur conclusion fut, *Qu'ils jugeoient Charles Stuard indigne de porter la Couronne, ayant voulu faire entrer des Troupes étrangeres dans le Royaume pour opprimer les Anglois; & qu'il ne falloit plus attendre de reconciliation sincére avec luy, puis qu'il avoit des sentimens si injurieux pour toutes les personnes, qui composoient l'Auguste Parlement, & la fidelle Armée.* Ainsi va le Monde; quelquefois par un renversement prodigieux la Rebellion y triomphe de l'Innocence. Dés lors, on commença à former la résolution de se défaire entierement de l'infortuné Roy Charles; & ce rapport que fit Cromwel fut la principale piéce de son Procés. Peut-on rien voir de plus triste? Pendant que les Parlementaires crurent que le Roy en vouloit au bien public, à la Religion ou à la Liberté du Royaume, ils ne parlerent que de luy ôter la Couronne; mais dés qu'ils s'imaginerent qu'il en vouloit à leurs personnes, ils songerent à luy ravir la vie.

Mais pour dire ce qui en est, il n'y avoit que Crom-

Cromwel, & quelques uns de ſes Partiſans qui euſſent de telles penſées. Les deux Chambres n'entroient point dans ces ſentimens, & encore moins le Peuple Anglois, qui ne ſongea jamais à tremper ſes mains dans le ſang de ſon Roy. Le Parlement qui reconnoiſſoit l'ambition de Cromwel, & qui depuis long temps voyoit avec jalouſie le deſſein qu'il formoit d'abattre la puiſſance Royale pour s'emparer du Gouvernement, redoutoit plus que jamais ſon autorité, de ſorte qu'il commença à parler de l'ardent deſir que la Nation avoit d'en venir à un accommodement avec le Roy, malgré les oppoſitions de Cromwel. En même temps il revoqua la Déclaration qu'il avoit faite ſous des peines ſi rigoureuſes, par laquelle il étoit défendu de s'adreſſer plus au Roi pour negocier avec luy. Il ordonna même qu'on commençât à traiter directement avec ce Prince dans l'Iſle de Wight ou à Newport, où il avoit été transferé. Pour cet effet le Parlement envoya vers luy des Commiſſaires qui entamerent des négociations, le douziéme de Septembre, le Roy ayant nommé entr'autres le Chevalier *Barclay* pour ſoûtenir ſes interêts.

Cependant * le Duc d'Yorck avoit trouvé le moyen de s'échaper, avec quelques uns de ſes Domeſtiques qui luy étoient les plus fidelles, du Palais Saint James, où il étoit gardé avec ſa ſœur & le Duc de Glocester ſon frére. Il ſe ſauva déguiſé en femme, à la faveur de la jeuneſſe qui éclatoit ſur ſon viſage & d'une certaine grace repanduë ſur toute ſa perſonne, de ſorte qu'on ne s'apperçût nulle part qu'il fut homme, quoy qu'on l'eut examiné par tout avec beaucoup

Fuite du Duc d'Yorck.

* C'eſt le Roy Jaques II.

coup d'exactitude. Il s'embarqua avec un autre Seigneur qui feignoit d'être ſon Pére, & dés qu'il fut arrivé à la Brille, il prit des habits d'homme & ſe rendit à la Haye auprés de la Princeſſe d'Orange ſa Sœur, & du Prince ſon Beau-frére, où il demeura deux mois, & reçût toutes les marques d'affection qu'il pouvoit attendre de parens qui luy étoient ſi proches. De là il alla enſuite à Paris pour conſoler la Reine ſa Mére. Ce fut le 10. d'Avril qu'il s'échappa comme nous venons de dire. Dés lors on garda plus étroitement le Duc ſon Frére, & la Princeſſe ſa Sœur.

Pour revenir aux Commiſſaires dont nous venons de faire mention, qui avoient commencé de negocier un accommodement avec le Roy, il n'y avoit rien de bon à eſperer de ce côté-là, car de ſix qu'ils étoient il y en avoit trois entierement dévoüez à Cromwel, & l'un d'eux étoit ſon Gendre. Auſſi les Partiſans du Roy reconnurent-ils d'abord qu'on ne feroit que traîner lës affaires en longueur pour donner le temps à Cromwel de s'emparer d'une autorité abſoluë, & de diſpoſer enſuite du Royaume en veritable Tyran, comme il arriva. Quoy que la mauvaiſe volonté de ne rien conclurre fut toute du côté des Commiſſaires du Parlement, qui trouvoient des difficultez à tout, & ſe remuoient beaucoup ſans rien avancer, inſtruits à cet artifice par Cromwel, cependant ce fin perſonnage crioit dans le Parlement, *Que le Roy n'avoit aucune envie d'en venir à un accommodement, & qu'il differoit de jour à autre, pour donner temps au ſecours étranger qu'il attendoit, d'approcher, & de former un nouveau Corps d'Armée, avec*

ce

ce reſte des Malignans *que les Ennemis du Parlement avoient ſoin de raſſembler*. Il dit, outre cela, qu'on devoit rappeller au plûtôt les Commiſſaires, & prendre les meſures néceſſaires pour la ſûreté du Royaume, & pour maintenir l'autorité du Parlement, dans le temps qu'il ne ſongeoit qu'à détruire cette même autorité. Enfin voyant que les deux Chambres ne goûtoient pas fort cette propoſition, & craignant qu'elles ne vinſſent à faire la Paix qu'il avoit en ſi grande averſion, & à laquelle elles paroiſſoient ſi fort portées (avec raiſon, parce qu'elles commençoient à redouter ſon orgueilleuſe domination) il leva entierement le maſque & ne ſe mit plus en peine de feindre pour le Parlement le peu d'attachement qu'il luy avoit témoigné juſqu'alors avec tant d'hypocriſie. Ayant donc envoyé deux Compagnies de Cavalerie & trois d'Infanterie dans l'Iſle de Wight, pour enlever le Roy, s'il faut ainſi dire, du milieu de l'Aſſemblée des Commiſſaires, il le fit conduire au Château de *Hurts*, où il demeura huit jours, ſous une ſûre Garde, qui l'amena enſuite dans le Château de *Carisbrock*.

Le Parlement fut fort indigné de voir qu'on eut oſé entreprendre cela ſans luy en rien communiquer. Il ne fit plus difficulté de croire que Cromwel en vouloit à la vie du Roy, pour mieux abbattre le Parlement & dominer avec plus d'empire dans le Royaume. Il diſſimula pourtant cet affront, afin de gagner Cromwel par la douceur, ſe voyant dans l'impuiſſance de le reduire par la force ouverte. D'un autre côté Cromwel accoûtumé à cacher ſes veri-

tables ſentimens, ne trouva pas à propos de traiter les deux Chambres avec trop de hauteur, & proteſta, *que ce n'eſtoit que pour un bon deſſein qu'il faiſoit amener le Roy dans le Royaume & au milieu de l'Armée, ſçavoir, afin que ce Prince eſtant plus reſſerré ſe reſolût plus aiſement à faciliter la Paix, & d'ailleurs, afin qu'on calmât le trouble où eſtoit l'Armée, qui s'imaginoit qu'on ne tenoit le Roy à l'Iſle de Wight hors de ſa dépendance, que pour pouvoir plus facilement conclurre un Traité qui luy fut déſavantageux.*

Le Roy ſonge à s'enfuïr, & eſt conduit à Windſor.

Cependant *le Baron de Neubourg*, Ecoſſois, qui avoit toûjours ſuivi fidellement le Roy ſon Maître, en habit déguiſé de Valet de Chambre, prépara de l'eau forte avec de l'argent vif & en ayant donné au Roy, il s'en ſervit pour ronger les barreaux des fenêtres de la Chambre où il étoit retenu priſonnier, & il avoit déja commencé à en rompre un, lors qu'il fut découvert. Ce qui ayant été rapporté à Cromwel, il fit amener le Roy en diligence à *Windſor*, où il fit venir ſon Armée en même temps. Cependant la jalouſie des Parlementaires contre Cromwel augmentoit à tout moment, parce qu'ils le voyoient maître abſolu de l'Armée, & de la Perſonne du Roy, qu'il conduiſoit où il vouloit. Mais avant que de perdre entierement le peu de vigueur qu'il leur reſtoit, comme ils voyoient Cromwel ſi prés d'eux, & qu'ils redoutoient beaucoup plus ſon autorité, établie ſur la violence, que celle du Roy, fondée ſur les Loix & ſur le Droit de la Nature, ils firent ſecretement au Roy des Propoſitions de Paix, par le moyen de Barclay. Pour pouvoir tenir ſecrete

crete cette négociation, les deux Chambres nommerent dix Députez auſquels elles donnerent plein pouvoir de faire telles propoſitions qu'ils jugeroient à propos; & on tâcha de ne mettre au nombre de ces Députez, aucune creature de Cromwel. Enfin les Propoſitions furent conçûës, & envoyées au Roy en cette ſorte.

Sçavoir, *Que le Roy ſeroit obligé d'approuver tous les Actes que les deux Chambres paſſeroient à l'avenir pour le bien de la Religion. Que le Parlement auroit la diſpoſition de tout ce qui regarderoit la Religion; mais qu'on laiſſeroit au Roy la nomination à l'Epiſcopat & aux autres Dignitez, comme à l'ordinaire. Que les Enfans des Anglois & des Etrangers ſeroient tous élevez dans les ſentimens de l'Egliſe Anglicane pendant qu'ils ſe trouveroient en Angleterre. Qu'il ne ſeroit pas permis de célébrer la Meſſe à la Cour, ny en aucun autre lieu du Royaume; & qu'on ne permetroit point aux Papiſtes d'avoir des Chapelles, hormis dans les Maiſons des Ambaſſadeurs de cette Communion. Que le Dimanche, & les autres Fêtes ſolemnelles, autoriſées par l'Egliſe Anglicane ſeroient exactement obſervées, tant à l'égard des divertiſſemens publics qu'à l'égard du travail, mais plus particulierement le Dimanche. Que l'Ordre Presbyterial, c'eſt à dire ſes Synodes & ſes Conſiſtoires, gouverneroit ſeul l'Egliſe durant trois ans, aprés leſquels le Roy & les deux Chambres conviendroient, par l'avis des Théologiens, d'un Gouvernement Eccleſiaſtique qui ſeroit établi en la place de celuy des Conſiſtoires. Que ceux qui s'eſtoient fait adjuger les Terres des Eccleſiaſtiques pour s'en ſervir, les poſſederoient quatre vingt* Articles touchant la Religion.

dix-neuf ans, aprés lequel temps elles ſeroient jointes au Domaine du Roy, & que cependant le tiers du revenu ſeroit employé à l'entretien du Clergé qui auroit droit de le ſaiſir.

Articles touchant le Gouvernement.

Que le Roy revoqueroit toutes les Déclarations qu'il avoit faites contre le Parlement de quelle maniere qu'elles fuſſent, hormis celles que le Parlement pourroit expliquer à ſon avantage. Que toutes les Milices de Mer & de Terre avec leurs Capitaines & Officiers demeureroient, pendant vingt ans, en la puiſſance des deux Chambres; aprés quoy le Roy ny ſes Succeſſeurs n'en pourroient diſpoſer, ſans leur conſentement. Que, durant cet eſpace de vingt années, le Parlement auroit le droit de nommer & d'élire tous les Officiers de la Couronne & du Royaume, & que ſa Majeſté ſeroit obligée de les agréer. Que tout ce qui avoit eſté expedié ſous le Sceau du Roy, ſeroit nul, & que l'on ne ſe ſerviroit déſormais, que de celuy que les deux Chambres avoient fait faire.

On ajoûta à tout cela un autre Article, qui fut, que l'on excepteroit de l'Amniſtie Générale trente ſept perſonnes du Parti Royal, auſquelles le Parlement ne vouloit point pardonner. Le Roy s'obſtinoit, de ſon côté, à ne point accorder cet Article; mais enfin, à la ſollicitation de Barclay, il fut conclu qu'on reduiroit ces perſonnes au nombre de ſept des plus odieuſes au Parlement, qui devoient être ſeulement bannies. Ces ſept perſonnes furent, le Marquis de *Neucaſtel*, le Comte de *Darby*, le Baron d'*Igby*, les Chevaliers *Marmeduc*; *Greenville*, *Dodrington*, & *Winter*, & le Juge *Jenkins*, qui étoit le plus ſçavant Juriſconſulte du Royaume.

Il

Il y avoit auſſi dans ce Traité quelques Articles qui regardoient la Ville de Londres pour la conſervation de ſes Privileges, ſçavoir *que le Magiſtrat de la Ville nommeroit le Lieutenant de la Tour; qu'il auroit le commandement de ſa Milice ſous l'autorité des deux Chambres. Que le Roy ny aucun de ſes Succeſſeurs ne pourroient obliger aucun des Habitans de Londres d'aller à la Guerre; & que ſes Privileges ſeroient maintenus dans toute leur vigueur.* Voilà tout ce que les deux Chambres demanderent au Roy; moyennant quoy, elles promettoient *que le Roy ſeroit reçû à Witehal avec tous les honneurs qui luy eſtoient dûs; que tout ſon Domaine luy ſeroit rendu; & qu'on publieroit une Amniſtie générale.*

Quelque ſoin qu'on eut pris pour cacher toute cette négociation, ou du moins le reſultat du traité, on ne pût le faire ſi ſecretement que Cromwel n'en eut connoiſſance par le moyen de pluſieurs Partiſans qu'il avoit dans la Chambre-Baſſe. Dés qu'il ſçût les Articles de ce Traité, il entra dans un tel emportement que ſans garder aucune apparence de moderation il forma le deſſein d'envoyer, à l'heure même, ſon Armée à Londres, pour licentier & diſſiper les deux Chambres, & pour ſe rendre, par la force, arbitre de la Paix & de la Guerre. C'eſt ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, ſi Ireton ſon Gendre ne l'en eût détourné en luy faiſant voir *la néceſſité de diſſimuler cet outrage, puis que pour venir à bout du deſſein qu'il avoit d'établir une République, & de s'en faire Protecteur & Chef Général, il avoit encore à faire beaucoup de choſes qu'il ne pourroit executer ſans l'aſſiſtance d'un*

Emportement de Cromwel.

Parlement; outre qu'en commettant une ſi grande violence il paſſeroit pour Tyran, & s'attireroit infailliblement la haine de tout le Peuple. La bonne opinion que Cromwel avoit de la capacité & du zéle de ſon Gendre, l'obligea à ſe ranger dans ſon ſentiment. Ainſi il ſe détermina à laiſſer encore ſubſiſter pour quelque temps les deux Chambres, bien réſolu toutefois de ſe vanger de la Chambre Baſſe, dont il ſe croyoit le plus offenſé, & de caſſer le preſent Parlement. Pour cet effet ayant aſſemblé le Conſeil de Guerre & quelques *Independans* & *Agitateurs* il leur lût tous les Articles, ſtipulez entre le Roy & les deux Chambres, dont nous venons de faire mention, & avec ſon éloquence ordinaire il leur repreſenta, *Que le même Tribunal qui avoit dégradé le Roy, un an auparavant, le vouloit alors reconnoître pour Souverain, ſans pouvoir rendre aucune raiſon plauſible d'un ſi prompt changement. Que le Parlement vouloit, contre toute ſorte de juſtice, uſurper ſur les Milices du Royaume une autorité abſolue qui n'appartenoit qu'à l'Armée, & qu'elle s'eſtoit acquiſe aux depens de ſon propre ſang. Que déja les deux Chambres donnoient aux ſuperſtitieux l'eſperance du rétabliſſement de l'Epiſcopat; & qu'on pouvoit conclurre de tout cela qu'elles eſtoient coupables d'inconſtance dans tous leurs Conſeils, d'ingratitude envers l'Armée, & d'Apoſtaſie à l'égard des reglemens qu'elles avoient faits elles-mêmes pour la Religion.*

Plaintes de l'Armée.

Plaintes des principaux Officiers de l'Armée.

On ne ſçauroit bien exprimer l'impreſſion que ce Diſcours fit ſur l'eſprit de tous ceux qui compoſoient le Conſeil-de-Guerre. Ils commencerent auſſitôt à prier leur Généraliſſime de vou-

vouloir défendre l'honneur & les droits de l'Armée, & la gloire & l'avantage du Royaume, déclarant qu'ils étoient tous prêts à endurer toute ſorte de travaux & à expoſer leur propre vie pour le ſoûtenir dans cette entrepriſe. En même temps ils firent ſçavoir d'un commun accord au Parlement, que le Roy, dont les deux Chambres entreprenoient alors la défenſe, étoit la ſeule cauſe de tous ces torrens de ſang qu'on avoit repandu en tant d'endroits du Royaume. Qu'on ne devoit point ſe fier à luy pour ce qui regardoit le Gouvernement; que le ſeul moyen de mettre la Religion & l'Etat en ſûreté, étoit de luy faire au plûtôt ſon Procés. Cromwel joignit à ces plaintes un Diſcours à ſa maniere, c'eſt à dire, accompagné de cette éloquence qui luy étoit ſi naturelle, ayant compoſé un Ecrit qui fut imprimé, & envoyé auparavant aux deux Chambres. Il étoit datté du ſixiéme de Novembre à Saint Alban, & portoit le titre de *Remontrance*. Voici ce qu'il contenoit en ſubſtance.

Remontrance adreſſée au Parlement.

Qu'on devoit établir à Londres une Chambre de Juſtice, ou un nouveau Tribunal avec autorité de faire le procés au Roy, & à tous ceux qui avoient excité des troubles & qui oſoient encore troubler le repos du Royaume. Qu'on devoit ſommer le Prince de Galles & le Duc d'Yorck de ſe préſenter dans ſix mois à Weſtminſter, à faute de quoy ils fuſſent déclarez traîtres, ennemis du Royaume, & incapables de poſſeder aucune dignité dans l'Angleterre. Que tout le Revenu de la Couronne fut appliqué aux néceſſitez les plus preſſantes du Royaume. Qu'on établit déſormais une Chambre perpetuelle de Députez élus par le

Peuple, pour gouverner l'Etat conjointement avec le Roy. Que le Roy fut élû par cette Chambre, à la pluralité des voix. Qu'aucun ne fut élû Roy, qu'il n'eut auparavant reconnu la ſouveraine autorité du Peuple au deſſus de luy. Que la juſtice ſeroit adminiſtrée ſelon les Loix du Royaume, & que le droit de faire grace appartiendroit au Roy, mais avec le conſentement de la dite Chambre.

Cromwel va à Londres avec l'Armée.

Le Parlement reçût cette Remontrance avec un extrême mépris, de ſorte qu'avant que d'en achever la lecture il ordonna qu'on la mit au feu, tous s'étant plaints à haute voix de la témérité avec laquelle un ſeul homme oſoit inſulter ainſi les deux Chambres ſouveraines du Royaume. Cromwel ayant été exactement informé de tout ce qui ſe paſſa en cette occaſion, commanda à l'Armée de prendre, en toute diligence, le chemin de Londres, fortement réſolu de ſe vanger du mépris qu'on avoit fait de ſon Ecrit. Il emmenoit le Roy avec luy. Le Parlement ayant été averti de ſa marche, luy envoya quatre Députez pour le prier de ne pas avancer davantage, parce que la Ville paroiſſoit diſpoſée à un ſoulevement, depuis qu'elle avoit eu nouvelle de ſon approche. Cromwel ſe moqua de ces raiſons, & continua ſa route, s'étant contenté de renvoyer les Députez avec cette réponſe, *Que le Roy avoit voulu ſe ſauver par les Caſemates de Windſor, & qu'il le menoit à Londres, ſuivant l'avis du Conſeil de Guerre, afin qu'on le mit dans le Palais de Saint James, où il ſeroit mieux gardé.* Enfin Cromwel étant arrivé à Londres il fit loger toute l'Armée dans les Fauxbourgs, & dans tous les Villages circon-

convoiſins. Ainſi cette Ville ſe trouva comme aſſiégée. Cela arriva le vingt-deuziéme de Novembre. Le lendemain le Parlement s'étant aſſemblé, comme à l'ordinaire, dans le Palais de Weſtminſter, le Colonel Harriſſon y alla auſſi-tôt, avec douze cens Fantaſſins choiſis, & ayant chaſſé les Bourgeois qui y faiſoient la Garde, il y mit ſes gens en la place, & les rangea en double haye juſqu'à la Salle où le Parlement étoit aſſemblé.

Insolence faite au Parlement.

Je ne croi pas qu'on ait jamais rien vû de pareil dans le Monde, ny qu'on y ait commis de ſemblables violences. Mais l'inſolence que les Chevaliers *Pride* & *Waller* firent paroître en cette occaſion va au delà de ce qu'on pourroit imaginer. Ces deux Chevaliers ayant repouſſé avec une eſpece de fureur les Huiſſiers qui gardoient la Porte de la Salle où les Députez des deux Chambres étoient aſſemblez, entrerent & s'avancerent auprés de la Table où étoit l'Orateur, & ſans faire les reverences accoûtumées, ils lurent la Commiſſion que le Conſeil de Guerre leur avoit donné, qui portoit qu'on devoit arrêter priſonniers, & livrer entre les mains de ce Conſeil quarante & un Députez de la Chambre-Baſſe qui étoient appellez par leurs noms l'un aprés l'autre. A cette violente & inique procedure, tous les Parlementaires ſe leverent ſans attendre qu'on eut achevé de lire, & s'écrierent que l'inſulte qu'on leur faiſoit, outrageoit toute la Nation Angloiſe, de qui ils tenoient le droit & la commiſſion d'exercer l'autorité qu'ils avoient. Cependant le Colonel Harriſſon étant entré avec quarante Officiers des Principaux de l'Armée, il déclara qu'il avoit

voit ordre de conduire en priſon, ſans plus differer, les Députez que l'Armée demandoit. Les Parlementaires ayant apprehendé qu'il ne violât ouvertement la dignité de leur Aſſemblée ſacrée (ſi elle ne l'étoit pas, c'étoit là du moins le tître qu'on luy donnoit) ils perſuaderent adroîtement à ceux qu'on demandoit, de ſuivre volontairement le Colonel Hariſſon, ce qu'ils firent, aprés que le Parlement leur eut promis de les mettre bien-tôt en liberté. Neanmoins quelques preſſantes ſollicitations, quelques remontrances & quelques prieres que fit ce Corps, il eut beaucoup de peine à dégager ſa parole & ne pût obtenir leur liberté que dans huit jours, & à condition qu'ils s'en retourneroient dans leurs Provinces, & que de dix ans ils ne s'approcheroient de deux mille de Londres. Que ne peut point executer un ſeul homme lors qu'il eſt courageux & entreprenant tout enſemble, lors qu'il ſçait mettre en œuvre la prudence, la violence, l'adreſſe, l'hypocriſie, la valeur & l'ambition? Cromwel en fournit dans cette occaſion un rare exemple, dont on parlera dans tous les ſiécles.

La plûpart des Parlementaires abandonnent leur Aſſemblée.

Pour reprendre la ſuite de nôtre Diſcours, la plus grande partie des Parlementaires ne pouvant ſouffrir un traitement ſi injurieux à leurs perſonnes, & ſi ignominieux à la Nation, abandonnerent les deux Chambres pour s'en retourner chez eux. Cromwel ayant appris cette déſertion & voyant qu'il avoit encore beſoin du Parlement pour pouvoir venir à bout de ſes mauvais deſſeins en faiſant ſemblant de travailler pour le bien public & en faveur de l'équité & de la juſtice, envoya promptement Desborow ſon Beau-frére, & Ireton ſon Gendre, avec

avec pluſieurs autres perſonnes, pour retenir les Députez du Parlement; mais à peine furent-ils arrivez à Weſtminſter qu'ils apprirent que la plûpart étoient partis. De ſorte que de ſix cens trente perſonnes qui compoſoient les deux Chambres, ils n'en trouverent plus que cent cinquante quatre, qui ſe diſpoſoient auſſi à ſortir de Londres. S'il en faut croire certains Auteurs, ces derniers s'en ſeroient auſſi allez ſi Desborow & Ireton ne fuſſent arrivez à temps pour les retenir par leurs perſuaſions; mais la verité eſt que de ces cent cinquante quatre Députez il y en avoit ſoixante huit entierement devouez à Cromwel, ou qui du moins étoient tout à fait dans ſa dépendance, leſquels ne penſoient à rien moins qu'à quitter leur Aſſemblée. Les autre quatre vingt ſix étoient des gens chargez de dettes qui n'avoient garde de deſirer la rupture du Parlement, pour ne pas perdre la qualité de Députez (car il faut ſçavoir qu'en vertu des Privileges d'Angleterre les Députez du Parlement ne peuvent point être pourſuivis pour quelque dette que ce ſoit.) Ainſi les Députez qui ſe trouvoient dans ce cas ne ſongeoient point à ſortir de Londres, & par conſéquent ils ne furent point arrêtez par les perſuaſions d'Ireton & de Desborow, mais par les raiſons que nous venons d'alleguer ſans leſquelles ils ſeroient partis infailliblement avec les autres.

Quant aux Députez qui étoient déja ſortis de Londres, ſoit que la violence ou la crainte les y euſſent obligez, ils ne furent pas plûtôt arrivez dans leurs Provinces, que, ſelon l'accord qu'ils avoient fait entr'eux, ils firent publier un Manifeſte au nom des Villes qui les avoient nom- Manifeſte des Députez.

nommez, où aprés avoir exposé la maniére outrageuse dont on les avoit traitez par ordre de Cromwel, ils déclaroient *que le Parlement estoit rompu, & ne pouvoit plus avoir aucune autorité; & protestoient contre tout ce qui seroit fait ou ordonné, sous le nom des Communes, par ce petit nombre de Députez que la Tyrannie de l'Armée retenoit à Westminster.* Tous ces divers Manifestes qui tendoient à un même but, firent grand bruit dans le Royaume, & agiterent extremement l'esprit des Peuples qui alloient murmurant par les ruës, *qu'on venoit de leur ôter un bon Roy, pour les soumettre sous l'autorité tyrannique d'un simple Sujet.* Cromwel qui veilloit sur ses interêts avec une diligence extraordinaire, ne differa pas d'un seul moment à remedier à tous ces désordres. Il fit donner aussi-tôt par son prétendu Parlement composé de 154. Membres de la seule Chambre-Basse, une Déclaration toute contraire à celle des autres Députez qui s'étoient retirez, & par laquelle cette derniére étoit condamnée comme seditieuse, & ceux qui en étoient Auteurs, étoient déclarez incapables d'exercer jamais aucune Charge publique dans le Royaume. Outre cette Déclaration Cromwel aposta des gens qui parloient par tout de son zéle pour le bien public, & de son désintéressement lors qu'il s'agissoit de son avantage particulier. Le Peuple ébloui par toutes ces raisons specieuses, s'appaisa entierement, & ne donna plus à Cromwel le tître de Tyran, mais celuy de Protecteur. Celuy-ci d'autre part s'appliquoit à executer son dessein, qui étoit de faire mourir le Roy, sans quoy il ne croyoit

pas

pas pouvoit établir ſurement ſa fortune.

Voilà quel fut le Parlement, qui éleva Cromwel à la Tyrannie, qui ſe laiſſa maîtriſer honteuſement par ce Tyran imperieux, qui verſa le ſang d'un Roy innocent, & qui aveuglé, pour ne pas dire quelque choſe de pis, par l'hypocriſie deteſtable de Cromwel, entretint & ſatisfit par cette voye barbare, ſon injuſte ambition. Je laiſſe à juger au Lecteur ſi un Parlement ainſi fait, compoſé ſeulement de cent cinquante quatre Députez, eſclaves mercenaires de Cromwel, ou chargez de dettes, peut porter le tître de Parlement. De ſix cens trente Députez qui compoſoient le Parlement, trois cens ſoixante & ſeize prennent la fuite pour n'avoir pas le déplaiſir de voir un Corps ſi auguſte expoſé à la violence des Armes d'un Tyran, & proteſtent contre tout ce que les autres Députez pourront faire. De quel droit, je vous prie, ce reſte de gens au nombre de cent cinquante quatre, c'eſt à dire, la quatriéme partie du Parlement, de quel droit ce petit nombre de gens pourroit-il s'attribuer le tître de Parlement? On n'a qu'à conſulter la juſtice, la raiſon, les Loix & la Religion pour voir qu'on ne peut en aucune maniére leur donner la qualité de Membres de cette Auguſte Aſſemblée. Cependant les Nations étrangeres & mille Auteurs Italiens, Allemands, François & Eſpagnols ont donné à cet amas de gens, indignes de vivre parmy les hommes, le tître de *Parlement*. On a écrit & on a publié que le Roy avoit été mis à mort, & que la Tyrannie avoit été établie en Angleterre ſous l'autorité du Parlement; penſées injuſtes & mal digerées, puis qu'il eſt certain que dés le moment que la

Parlement, injuſtement ainſi nommé. 1648.

TABLE

Des Matieres Principales, contenuës dans cette Premiere Partie.

A.

Abbot, Archevêque de Cantorbery, 87. Il eſt ſuſpendu de ſa Charge, 124. Il eſt rétabli, & introduit dans le Conſeil du Roy. 134

Abus qui ſe commettoient dans l'élection des Membres du Parlement. 20

Affection extreme que les Soldats ont pour Cromwel. 344

Agitateurs, qui ainſi nommez, & pourquoy créez, 383. Soûtenus par Cromwel contre le Parlement, 429. Diſcours que Cromwel leur tient, 433. Ils ſuivent ſon Conſeil. 434

Akata. Femme du Major Lamberth, lie amitié avec la femme de Cromwel, dans le deſſein de gagner le cœur de ſon Mary, 357. Elle en eſt aimée, 358. Elle ne ſe met pas fort en peine du ſoupçon qu'on avoit qu'elle étoit groſſe du fait de Cromwel, 362. Elle accouche, particularitez remarquables à cette occaſion, *ibid.* Lie un nouveau Commerce avec ce Comte de Hollandt, 364. Découvre à ce nouvel Amant les ſecrets que Cromwel luy reveloit, 367. & 368. Reproches que luy fait Cromwel, 369. Comment Cromwel découvrit le commerce de la femme du Major Lamberth avec ce Comte. *ibid.*

Ambaſſadeur de France envoyé en Angleterre pour augmenter les troubles du Royaume plûtôt que pour les calmer. 292

Ambic Comte d'. Voyez *Lindſey*.

Amours de Cromwel avec la femme du Major Lam-

Lamberth, 352 *juſqu'à* 369. De la meſme avec le Comte de Hollandt. 364
Andrews Evêque de Wincheſter. 89 & 90
Angleſey (Comte d') divers Memoires qu'il a fournis à l'Auteur. 4. & 5. 161. 363. 369.
Angleterre abonde en habiles gens, 49. Il s'y forme quatre Partis contre le Roy. 251. & 252
Anglois, avantages qu'ils apportent dans les Païs Etrangers où ils voyagent, 46. & 47. Pourquoy heureux, 67. *& ſuiv.* Comment ils en uſent avec les Etrangers, 73. N'aiment pas les magnificences, 75. Ne ſont point vindicatifs, 77. Enclins à publier des Satires contre leur Roy, 79. Ne veulent pourtant pas que les Etrangers en diſent du mal, 80. Les noms qu'ils portent ordinairement, 81. Quel eſt leur genie, 83. Se rebellent volontiers. 151
l'Armée & ſes prétenſions ſoûtenuës par Cromwel, 429. Elle crée les *Agitateurs*, 383. Declare Cromwel, Généraliſſime, 437. ſon orgueil & ſa fierté, 439. Les plaintes qu'elle fait du Parlement. 468
Armée levée par les Partiſans du Roy. 449
Articles de Mariage entre le Prince de Galles & l'Infante d'Eſpagne, envoyez au Pape, 107. Quels ils furent, 104. *& ſuiv.* Autres Articles entre le meſme Prince & Henriette, Princeſſe de France, 104 *& ſuiv.* Articles touchant les Evêques, 317. Autres d'accommodement entre le Roy & le Parlement, ſans effet. 465. *& ſuiv.*
Autorité du Roy dans le Parlement. 17

B.

Bacon (Nicolas) Premier Chevalier Baronet. 53
Barclay (Chevalier) negocie avec les Parlementaires en faveur du Roy Charles. 461
Baronets, Chevaliers, leur nombre. 52

Bataille navale auprés de la Rochelle. 133
Bataille que le Roy gagne ſur le Parlement, 282. 371. Autre que ce Prince perd, 284. Autre qu'il gagne, 323. Autre qu'il perd auprés d'Yorck, 332. *& ſuiv.* Autre que Cromwel gagne en défaiſant entierement l'Armée Royale, 374 *&* 375. Autre que les Royaliſtes remportent ſur les Parlementaires, 451. Autre où Cromwel met en déroute l'Armée Royale. 455
Bayly, ſon prognoſtique touchant Cromwel, 167
Bellièvre (le Préſident de) Ambaſſadeur de France à Londres. 392
Berulle Fondateur de la Congregation des Prêtres de l'Oratoire, envoyé pour avoir une Diſpenſe. 118
Brenton, nom de la Famille d'où la femme de Cromwel étoit ſortie. 194
Buckingham (George Williers, Duc de) ſes divers tîtres & ſa fortune, 91. Il accompagne le Prince de Galles à Madrid; quel fut le ſuccés de ſon voyage, 91. 92. 110. Il eſt cauſe de la rupture du Mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Eſpagne, 110. *&* 111. Il eſt accuſé & de quoy. 122. Il commande la Flotte qui devoit aller au ſecours de la Rochelle, 124. Il eſt tué, 128. Divers accidents qui ſurvinrent à ce Duc avant ſa mort; divers degrez de ſon élevation. 128. 129. 130
Bulle du Pape au Prince de Galles. 96, 97. *& ſuiv.*

C.

Calandre (Comte de) bleſſé à mort. 375
Calviniſtes; la bonne opinion qu'ils ont de Cromwel. 188. *&* 189
Capel (Baron de) Gouverneur de Colcheſter. 368. Sa généreuſe reſolution de défendre cette Place. 374.

374. Il eſt contraint de la rendre & eſt fait priſonnier. 376. & 377
Caractére du Roy, quel il eſt. 10. 11. *& ſuiv.*
Chamberlain, ſon ſentiment touchant le revenu des Pairs, 45. Touchant la Nobleſſe. 49
Chateauneuf (Marquis de) Ambaſſadeur à Paris 139.
Charles I. laiſſa introduire de grands déſordres dans le Parlement, 31. & 32. Sa naiſſance & ſon éducation, 85. 86. *& ſuiv.* Il eſt fait Prince de Galles, 89. Va en Eſpagne pour épouſer l'Infante, 91. Lettre qu'il écrit au Pape, 101. 102. *& ſuiv.* Son impatience pour ſes nopces, 104. Il s'habille à l'Eſpagnolle pour plaire davantage à l'Infante, *ibid.* Il part d'Eſpagne mécontent, 111. Qui furent ceux qui l'accompagnerent, *ibid.* Il ſe marie avec la Princeſſe Henriette, 113. *& ſuiv.* Il monte ſur le Thrône aprés la mort de ſon Pére, 120. Il convoque ſon Parlement pour la premiere fois, *ibid.* Declare la guerre à la France, 124. Suſpend l'Archevêque de Cantorbery, *ibid.* Envoye une Flotte au ſecours des Rochellois, *ibid.* Reduit dans une extreme neceſſité d'argent il convoque le Parlement, 125. & 126. Il envoye l'Ordre de la Jarretiere au Roy *Guſtave Adolphe*, 125. Le déplaiſir que luy cauſe la mort du Duc de Buckingham, 129. & 130. Nouvelle Flotte qu'il envoye aux Rochelois, 130. Il voit avec plaiſir que ſon Parti ſe renforce, 136. Eleve trois Evêques à de nouvelles dignitez, 137. Souhaite de faire la Paix avec la France, & en vient à bout, 138 & 139. Met une Flotte ſur Mer, pour en conſerver la ſouveraineté ſur les Hollandois, 226. & 227. Murmures des Anglois contre luy, 227. Ordonne une Aſſemblée de Commiſſaires pour appaiſer les differends de Religion qui s'élevent en

en Ecoſſe, 229. Il ſe laiſſe perſuader de détruire la Lithurgie Anglicane en Ecoſſe, 231. Se met en campagne contre les Ecoſſois, 233. Trompé par les belles promeſſes des Ecoſſois il licentie ſon Armée, 234. Il appelle auprés de ſoy le Comte de Stafford, Vice-Roy d'Irlande. 235. Convoque le Parlement, & le caſſe, 238. Il en convoque un autre. Partis qui ſe forment contre ce Prince, 251. Il ſouſcrit la ſentence du Comte de Stafford, 258. Se dépouille de ſes privileges, 259. Va en Ecoſſe, 260. S'il peut être legitimement accuſé du Maſſacre fait en Irlande, 269. On luy refuſe les Portes de Hull, 271. Il ſe réſout à l'aſſiéger, 272. Va à Yorck où il reçoit les Sceaux, 279. Livre bataille aux Parlementaires, & en ſort victorieux, 282. Autres batailles qu'il gagne, & qu'il perd, 283. & 284. Il convoque le Parlement à Oxford, 284. Perd une bataille, 287. Entre en negociation de paix avec le Parlement, 311. Envoye de Députez, *ibid.* Son mécontentement à l'occaſion de la conduite peu honneſte du Parlement, 321. Signalée victoire qu'il remporte, 323. Il ne ſçait pas s'en prévaloir, 325. Negocie un accord avec le Parlement, obſtacles qui s'y rencontrent, 327. *& ſuiv.* Part de Windſor, & pourquoy. 329. Perd la bataille auprés d'Yorck, 332. Il écrit aux Chefs de l'Armée des Parlementaires, 389. On refuſe de luy faire réponſe, 391. Il évite de tomber entre les mains de Cromwel par un étrange expedient, 395. Il perd la bataille de Naesby, & la Caſſette où étoient ſes Ecrits, 395. & 396. Abandonné de tout le monde, il ſe retire à Oxford, 399. Autres diſgraces qui luy ſurviennent, 400. Il reſout de ſe jetter entre les mains des Ecoſſois, 402. Comparé aux oyſeaux de cage, 410. Sa non-

chalance & ſon exceſſive bonté ſont cauſe de ſa ruïne, 411. Il eſt vendu aux Anglois pour deux cens mille guinées, 427. Il eſt conduit priſonnier d'un lieu dans un autre, 429. *& ſuiv.* Compoſe un Ouvrage, 430. Fait la cérémonie de toucher ceux qui avoient les écroüelles, & pourquoy, 432. Las d'étre ſi long-temps priſonnier, il envoye carte blanche au Parlement, 433. Il eſt conduit à Neumarket & enſuite à Hamptoncourt; & comment il eſt traité, 440. *& ſuiv.* On l'exorte à prendre la fuite, & on luy en propoſe les moyens, 447. Il s'enfuit dans l'Iſle de Wight, 448. Il eſt retenu priſonnier, & comblé d'honneurs par le Gouverneur, 449. Ses Partiſans levent un Corps d'Armée, 450. Ses occupations dans la priſon, 454. Il tâche en vain de prendre la fuite. 464

Caſſette pleine des Ecrits du Roy tombe entre les mains du Parlement. 396

Chevaliers de la Jarretiere. 53

Chicheſter (Comte de) entre dans Colcheſter pour le défendre. 368

Clergé d'Angleterre; preſent qu'il fait au Roy Charles I. 238

Colcheſter, Ville aſſiegée par les Parlementaires, 378. Divers évenemens dont ce ſiege fut accompagné, la reddition de la Place, 373. *juſqu'à* 376

Coloma (Dom Carlos) Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne. 110

Condition des Servantes, des Enfans & des Valets en Angleterre. 63. *& ſuiv.*

Conferences entre les Commiſſaires du Roy & les Ecoſſois, touchant les choſes de la Religion. 229

Cromwel, ſes actions qui ſont dignes de loüange & de blâme, 3. Portrait de ſa vie; pourquoy traité de Tyran, 4. *&* 5. Comparé avec Sixte V. & en

& en quoy, 6. Sa veritable origine, 153. Sa Patrie, 158. Sa Naiſſance, *ibid.* Préſages dont elle eſt accompagnée, 159. & 160. Il étoit d'un naturel paiſible, 161. Action qu'il fait, digne d'eſtre remarquée, 161. Il s'applique fortement à l'étude, 162. Son Précepteur, *ibid.* Cromwel va étudier à Cambridge ſous ſa conduite, 163. Son ingratitude à l'égard de l'Eveſque Goodman ſon Bienfaiteur, 164. Sa vengeance contre l'Archeveſque Usher, 165. & 166. Réponſe qu'il fait à l'occaſion d'un prognoſtique qui le regarde, 166. Autres prognoſtiques qu'on fait de luy, & ce qu'il dit à cette occaſion, 167. & 168. Sa grande éloquence & ſon habileté dans l'Ecriture Sainte, 168. & 169. Ses mœurs naturellement bonnes comment elles ſe corrompent, 170. Il retourne chez luy & accompagne ſa Mére à Londres, 171. & 172. Il contracte amitié avec le Chevalier Wiſſeman, 172. Il commence avec luy ſes exercices propres à un Cavalier, 172. Il eſt bien reçu par le Roy Jacques, 173. Preſent qu'il en reçoit, *ibid.* Il ſe fait recevoir Docteur à Cambridge, 174. Le déplaiſir que luy cauſa la mort du Roy Jaques, *ibid.* Son ſentiment ſur les Nopces du Roy Charles, 175. Il retourne chez luy, ce qu'il y fait, 175. *& ſuiv.* Ses Amis ſe plaignent de ce qu'on le laiſſoit ſans employ, 175. Il s'embarque avec le Chevalier Wiſſeman ſur la Flotte deſtinée au ſecours de la Rochelle, 177. Honneurs que luy fait le Duc de Buckingham, & employ qu'il luy donne, *ibid.* Il retourne malade à Londres, 178. Il guerit, *ibid.* Va à Paris à la ſuite de l'Ambaſſadeur Edmond', 179. Obtient audience du Cardinal de Richelieu, & leur entretien, 180. Il demeure à Paris, & fait ſes exercices avec un certain Gentilhomme, nommé Robert Cutler, 181.

Entre en liaiſon avec pluſieurs Sçavans, 182. Avanture amoureuſe qu'il eut avec deux Demoiſelles, & comment il ſe tira d'affaire, 184. *& ſuiv.* Il va voir le Bois de Vincennes, & ce qu'il dit à Cutler, à cette occaſion, 187. Il viſite les Paſteurs de Charenton, 188. Ce que le Miniſtre du Moulin prédit de luy en l'entendant parler de Religion, 188. Il eſt regardé par les Calviniſtes comme l'Ange deſtructeur des Perſecuteurs de la Foy, & la veritable Colomne de l'Egliſe, 189. Paſſe dans l'eſprit des moins paſſionnez d'entr'eux pour un Artiſan expert de fourberies, d'hypocriſie & de diſſimulation, *ibid.* Rétourne en Angleterre, 190. Compoſe un Traité ſur les differends de Marie de Medicis, & du Cardinal de Richelieu, 191. On croit que ce fut comme le premier fondement de ſes Maximes, *ibid.* Sa repugnance pour le mariage, ſur quoy fondée, 193. Réponſe qu'il fait à ſa Mere ſur cela, *ibid.* Il ſe réſout enfin à ſe marier, & avec qui, 194. Son inquietude en voyant ſa femme féconde, 195. Il ſe détermine à prendre le parti des armes, 196. S'attache à la lecture de Sanſovin, & change de ſentiment, 197. & 198. Se prépare à prendre les armes, 198. Il eſt fâché de voir la fertilité de ſa femme, 200. Va à Londres avec elle, *ibid.* Son ſentiment touchant la Vie de Henry IV. 201. Il reçoit un Livre contenant ſon Hiſtoire, & commence à le traduire, 201. Renonce à ce deſſein, & pourquoy, 202. Défauts qu'il blâme dans Henry IV. 202. & 203. Il eſt fort eſtimé de Marc Antoine de Dominis, 203. Bonne opinion qu'il avoit de cet Archeveſque, 204. Il réſout d'écrire ſa Vie, 205. Il quitte cette entrepriſe, *ibid.* Il s'inſinuë dans l'amitié de l'Eveſque Williams, 208. Reconnu par ce Prélat pour ſon Parent, & pourquoy, *ibid.*

ibid. Introduit par le meſme auprés du Roy, & bon traitement qu'il en reçoit, 210. Il s'embarque pour aller en Hollande, & comment il eſt reçu du Prince d'Orange, 211. Il eſt affligé de la mort du Roy Guſtave ; prognoſtique qu'il fait à cette occaſion, *ibid.* Il paſſe l'hyver à Leyde à conferer avec les Sçavans de cette Ville, *ibid.* Quels ſentimens les Profeſſeurs de cette Univerſité ont de luy, 212. Il refuſe de faire la Campagne avec le Duc de Weymar en Allemagne, 212. & 213. Sert dans l'Armée du Prince d'Orange ſous le commandement du Colonel Pinſenvador, 213. Occaſions où il ſe rencontre, *ibid.* Refuſe de prendre parti avec le Comte de Berg, qui avoit abandonné l'Eſpagne ſa Patrie, ſous pretexte qu'il haïſſoit les rebellions, *ibid.* Ce que le Prince d'Orange prédit de luy, 214. Il retourne en Angleterre, *ibid.* Court un grand danger dans une tempête, 215. Trouve ſa femme à Londres, & va, avec elle, à Huntingtон, *ibid.* Loüe ſa Maiſon & ſon bien, & retourne à Londres avec ſa femme, *ibid.* Se diſpoſe à entrer dans l'Etat Eccleſiaſtique, 216. Couvre le cœur d'un Renard ſous la peau d'un Agneau, *ibid.* Portrait de ſes mœurs, Ses vertus & ſes défauts, 217. *& ſuiv.* Il ſe met dans le ſervice de l'Eveſque Williams, 223. Devient parfait Courtiſan, 224. Il fait paroître une grande pieté, & un zele extreme dans l'Etat Eccleſiaſtique pour obtenir un Eveſché, 224. & 225. Action qu'il fait digne d'un veritable Miniſtre, 226. Il eſt élu Secretaire d'une Conference qu'on fait ſur des affaires de Religion, 229. Envoyé en Ecoſſe pour terminer des Diſputes de Religion, 232. & 233, Satisfait par ſes raiſons le Marquis d'Hamilton, 233. Parole remarquable qu'il dit à Charles I. 234. Il va en Irlande avec le Comte de Stafford,

236. Chaſſé de la Cour & du ſervice de Williams, 245. Dépit que cet affront luy cauſe, 246. Il exhale ſa vengeance par des Satires, 248. Ses accuſations contre l'Archeveſque de Cantorbery, 248. & 249. Ecrit à pluſieurs Ecoſſois ſes Amis contre le meſme, 250. Livres qu'il compoſe, 253. Divers perſonnages qu'il repreſente; 254. Il ſe réſout à reprendre le parti des armes, & pourquoy, 164. Il entre dans Hull avec un ſecours, 273. Comparé avec Ambroiſe Spinola, 274. Ce qu'il fait dans Hull, 275. Choſe digne d'eſtre obſervée, 276. Cromwel eſt créé Colonel, 277. Conſeils qu'il donne à la Chambre-Baſſe contre l'Archeveſque de Cantorbery, 285. Ses actions de valeur dans une bataille, 287. Il ne peut plus differer ſa vengeance contre l'Archeveſque de Cantorbery, 297. Preſſe ſa mort, *ibid.* Diſcours qu'il luy tient, 298. *& ſuiv.* Il luy ferme la bouche ſur les matieres de Religion, 301. Eſt envoyé par le Parlement contre l'Univerſité de Cambridge & d'Oxford, & y commet de grands excés, 305 *& ſuiv.* Eſt fait Lieutenant Général, 308. Compris au nombre des Députez pour traiter avec le Roy; ſes maximes & adreſſes pour en empeſcher la concluſion, 311. 312. *& ſuiv.* Se trouve dans une bataille gagnée par le Roy, 323. Ses Conſeils donnez au Parlement, 326. Il conſeille le ſiége d'Yorck & ſur quelles raiſons, 330. Bleſſé dangereuſement par Montroſe, 333. Il va pourtant encourager les ſiens qui lâchoient le pied, 334. Retient le Comte de Mancheſter qui fuyoit; reproche qu'il luy fait, *ibid.* Ses actions dans cette rencontre, digne d'une memoire immortelle, 334. & 335. Ce qui en fut la principale cauſe, 336. Moyen auquel il a recours pour perdre Montroſe, 339. Il ſe rend Chef des In-

Independants, 341. Cherche de perdre Mancheſter, 342. Eſt créé Lieutenant Général, 346. Se met en campagne, & ſes progrés, 351. *& ſuiv.* Marie ſa fille avec le Colonel Ireton, & par quel moyen, 355. 356. & 357. N'eſt pas porté à l'amour des femmes, & pourquoy, 358. *& ſuiv.* Devient paſſionné pour la femme du Major Lamberth, 359. Fait donner une charge à ſon mari loin de Londres, pour mieux joüir de cette Dame, 361. Engage le Parlement à ordonner qu'aucun Officier ne puiſſe conduire ſa femme avec luy, pour obliger Lamberth à laiſſer la ſienne, *ibid.* On ſoupçonne cette Maîtreſſe de Cromwel d'être groſſe de ſon fait, moyen dont il ſe ſert pour appaiſer le Major Lamberth, 362. Il préſente ſur les fonds l'enfant dont elle accoucha, 363. Fait donner la Charge de Colonel à Lamberth, *ibid.* Se degage de l'amour de cette femme, & pourquoy, 364. *& ſuiv.* A pour rival le Comte de Hollandt dans ce commerce amoureux, 364. Découvre quelques ſecrets à la femme de Lamberth pour s'en faire mieux aimer, 367. Secret du ſiége de Colcheſter revelé : reproche que Cromwel en fait à ſa Maîtreſſe, 368. & 369. Comment & par qui il eſt inſtruit des amours du Comte de Hollandt avec ſa Maîtreſſe, 369. & 370. Gagne une ſignalée victoire contre les Royaliſtes, devant Colcheſter, 375. Son ſentiment ſur les conditions qu'on devoit faire à cette Place, 376. & 377. Il ne demande que la mort de deux Ennemis de ſon Gendre, 377. Il taſche de chagriner Fairfax dans l'exercice de ſa Charge, moyens dont il ſe ſert pour cela, 380. & 381. Met la diviſion entre l'Armée & le Parlement, 381. *& ſuiv.* Apprend le chagrin que la création des *Agitateurs* cauſe au Parlement, 384. Se juſtifie devant cette Aſſemblée,

blée, 385. Ses raiſons furent reçûës avec applaudiſſement, 386. Ses propoſitions touchant le Gouvernement & la Religion approuvées, 387. Son grand genie, 388. Son avis ſur la Lettre, écrite par le Roy aux principaux Chefs de l'Armée, 391. Il ſe met en campagne dans le deſſein de prendre priſonnier le Roy, & ce qu'il fait dans cette occaſion, 393. *& ſuiv.* Gagne une grande victoire auprés de Naesby, 395. *& ſuiv.* Ce qu'il fait au ſiége d'Oxford, 404. Tache d'abolir la Royauté, 408. Soûtient les Agitateurs contre le Parlement, 429. Fait conduire le Roy à Holmby, 430. Expedients qu'il invente pour contenter les Ecoſſois, 432. Ses Maximes injuſtes, 433. Il aſſemble les Agitateurs, diſcours qu'il leur fait, *ibid.* Elû Généraliſſime par les Officiers de l'Armée, 436. & 437. Accepte cette Charge au milieu des acclamations, 437. Il eſt confirmé par le Parlement, 439. Se moque de l'ordre que fait le Parlement d'emmener le Roy à Londres; réponſe qu'il luy fait, *ibid.* Fait conduire le Roy à Neumarket, enſuite à Hamptoncourt, & dans quelle veûë, 440. Ses maximes envers le Roy, 442. Son Traité avec luy, 443. Il va à Londres pour appaiſer le Parlement, & ce qu'il dit pour ſe juſtifier, 444. Son deſſein de faire enfuïr le Roy, & comment il l'execute, 445. *& ſuiv.* Son adreſſe pour ſe maintenir, 448. Ses ruſes pour venir à bout de ſes deſſeins, 450. Sollicité de marcher contre l'Armée victorieuſe des Royaliſtes, il part, 453. Ses victoires & ſes progrés, 455. *& ſuiv.* Il retourne triomphant à Londres, 458. Il eſt commis avec d'autres pour examiner les papiers qu'on avoit pris au Roy, 459. Explication qu'il donne aux chiffres, *ibid.* Il conclut que le Roy eſtoit indigne de porter plus long-temps la Couronne, 460.

S'op-

S'oppoſe aux Traitez d'accommodement qu'on vouloit faire avec le Roy, 462. Il fait transferer ce Prince dans une autre priſon, 463. Raiſons qu'il étale devant le Parlement pour l'appaiſer, 464. Emportement qu'il témoigne en apprenant les Articles de paix, propoſez au Roy par les deux Chambres, 467. Il ſe reſout à caſſer le Parlement par la force, *ibid.* Il en eſt empeſché par Ireton ſon Gendre, *ibid.* Vient à Londres avec ſon Armée, 470. Violence qu'il fait au Parlement, 471. *& ſuiv.* Il demande la priſon de quarante Membres de cette Aſſemblée. 471

Cutler (Robert) Ami de Cromwel à Paris, 181. Avanture qu'il eut avec deux Démoiſelles, 184. Il rapporte ce que Cromwel avoit dit en voyant le Bois de Vincennes. 187

D.

D*Appel* loge Cromwel à Paris. 181
Demandes impertinentes faites au Roy. 318
Denys de Syracuſe, & ſa tyrannie. 319
Devaux (Chevalier) ſon ſentiment touchant les Amours de l'Evêque de Lincoln avec la femme de Cromwel, 209. Opinion qu'il a ſur la groſſeſſe de la femme de Lamberth, 363. Autre opinion qu'il a ſur tout ce commerce amoureux. 369
Digby (Comte de) envoyé Ambaſſadeur en Eſpagne, 90. Il loge dans ſon Hôtel le Prince de Galles. 91
Differends de Religion en Ecoſſe, 228. *& ſuiv.* Autres ſur le Primat. 240
Droits de la Monarchie en Angleterre. 9. *& ſuiv.*
Ducs en Angleterre. 41
Durets, fille de Chambre, découvre à Cromwel les amours de la femme de Lamberth avec le Comte de Hollandt. 369

E.

Ecossois excitent des troubles à l'occasion d'une Lithurgie, 230. Se declarent contre le Roy, *ibid.* Résolvent de détruire l'Episcopat, 231. Trompent le Roy par plusieurs soûmissions & promesses, 234. Continuent dans leur rebellion, 235. Ils y sont poussez par les Anglois, 239. Reçoivent le Roy en Ecosse, mais ils le dépouïllent de ses Droits, 260. Sont appellez au secours du Parlement d'Angleterre, 285. Ce qu'ils firent, 286. & 287. Leurs Maximes pour tromper le Roy, 410. Embarras où ils se trouvent en voyant le Roy prisonnier entre leurs mains, 421. *& suiv.* Forment la resolution de le remettre au Parlement d'Angleterre, 423. Divers sentimens sur cela, 424. Le manifeste qu'ils publient à cette occasion, 425. Fausses raisons qu'ils y alleguent, 426. Ils concluent leur Traité avec les Anglois, & à quelles conditions, 427. Sont fâchez en apprenant que le Roy estoit mal-traité par les Anglois. 431

Edmond (Thomas) Ambassadeur à Paris pour faire la Paix, 179. Il introduit Cromwel auprés du Cardinal de Richelieu. 180

Edoüard III. institue l'Ordre de la Jarretiére. 53

Elizabeth Reine d'Angleterre. 31. 87

Evreux (Robert d') Comte d'Essex, créé Généraliſſime par le Parlement, 272. Dépouillé de cette Charge. 303

Exemple des Atheniens. 397

Explication donnée à quelques Papiers du Roy qu'on trouva. 459

F.

Fairfax (Thomas) élu Généraliſſime, 347. Diverſes maximes à l'occaſion de cette élection, *ibid.* Il ſe met en campagne avec l'Armée,

mée, 350. Son malheur au siége d'Oxford, 353. Il assiége & prend Colchester; ses progrés, 372. *jusqu'à* 380. Son chagrin, & la resolution qu'il prend de renoncer au Généralat, 383. & 384 Il est prié de le garder, 384. Il resout le siége d'Oxford, 401. Le prend & à quelles conditions, 406. Se depite de se voir maltraité par Cromwel, 432. Quitte le Généralat, & pourquoy. 435

Felton tue le Duc de Buckingham. 121

Femme de Cromwel, ses qualitez, & ses enfans, 194. *& suiv.* Consent au dessein qu'a son mary d'aller porter les armes dans les païs étrangers, 200. L'amitié qu'elle contracta estant fille avec la Niéce de l'Evesque Williams, 208. L'engage à presenter son mari à son Oncle; *ibid.* On soupçonne qu'elle a esté aimée de l'Evesque Williams, 219. Elle accouche à Londres de son fils Richard; soupçons à cette occasion, 210. Pourquoy elle se maria avec un Ministre aprés la mort de Cromwel, *ibid.* Elle prend des habits modestes pour s'accommoder à l'estat de son mari lors qu'il fut devenu Ecclesiastique, 217. Sa feinte devotion, *ibid.* Elle s'insinue par tout pour louer le zele & la pieté de son mari, 225. Son adresse à soûtenir, & à avancer les desseins de son mari, 256. & 257. Engage Ireton à s'attacher à la recherche de sa fille, 357. Lie amitié avec la femme du Major Lamberth, 357. Sa politique à l'occasion du commerce amoureux que son mari entretenoit avec cette Dame, 358. *& suiv.* Ce qu'elle répond à sa fille de Chambre sur ce commerce. 360

Finch Chancelier, ce qu'il dit à l'occasion de la Nourrice de Cromwel. 160

Flotte Angloise devant la Rochelle, 124. Ne produit rien de considerable, *ibid.* Nouvelle Flotte destinée à la mesme chose. 130

Fondement des Rebellions en Angleterre. 226. *& ſuiv.*
François fomentent les rebellions en Angleterre, 293. *& ſuiv.* Sont les premiers à reconnoître le nouveau Gouvernement de ce Royaume. 393
Frederic (Electeur Palatin) épouſe la Princeſſe Elizabeth, 88. Ses malheurs. 90
Frederic Henry (Prince d'Orange) jugement qu'il fait de Cromwel. 214

G.

Georgi Ambaſſadeur Venitien. 138
Goodman ce qu'il penſe de Cromwel. 164
Grands, Neceſſité d'écrire leur vie. 1
Gregoire XV. comment il en uſe à l'occaſion des Nopces du Prince de Galles. 92. *& ſuiv.*
Guſtave Adolphe reçoit l'Ordre de la Jarretiére, 125. Ses progrés en Allemagne, 200. Il eſt tué. 211
Guſman (Henry de) Comte d'Olivarez. 93

H.

Hamilton (Marquis de) Ecoſſois va en poſte à Londres, 231. Se plaît à l'éloquence de Cromwel, 232. Il refuſe de ſe rendre priſonnier entre ſes mains, 375. Eſt fait priſonnier. *ibid.*
Hammond, maniere dont il en uſe avec le Roy. 448. *&* 449
Harcourt (Comte d') Ambaſſadeur à Londres, 293. Part mécontent. 296
Henry VIII. ſe fait craindre. 30
Henry premier-né de Jacques I. comment il en uſe avec ſon frere. 88
Henry IV. Roy de France. 201. *&* 202
Henſley (Anne) Mére de Cromwel, 157. Achete une Braſſerie, *ibid.* Rappelle ſon fils de l'Univerſité, 171. Va avec luy à Londres pour un pro-

procés, *ibid.* Retourne chez elle, 172. Sollicite ſon fils à ſe marier. 193
Hollandt (Henry Rich Comte de) ſes Amours avec la femme de Lamberth, 364. Ses manieres honnêtes, *ibid.* Il pénétre les ſecrets de Cromwel, 368. Perd la bataille, & eſt fait priſonnier. 456. & 457
Henriette de France épouſe le Prince de Galles, 113. *& ſuiv.* Devient Reine, 119. Sa groſſeſſe & ſon enfantement, 139. On cherche à la mettre en priſon, ſon enfantement & ſa fuite, 288. & 289. Elle engage ſes bijoux en Hollande. 290
Howard (Thomas) Chevalier. 89
Hull Fortereſſe, ferme ſes portes au Roy Charles. 271
Huntington, Patrie de Cromwel. 158

I.

JAques I. Roy d'Angleterre, 31. 87. 91. Convoque le Parlement, 112. Songe à marier ſon fils, 113. Sa mort & ſa ſepulture, 118. & 119. Il voit avec plaiſir Cromwel. 173
Jeux haïs par Cromwel, 199
Independants font Cromwel, Chef de leur parti. 341
Induſtrie merveilleuſe pour ſauver le Roy. 395
Infante d'Eſpagne promiſe en mariage au Prince de Galles, 91. *& ſuiv.* On luy donne le tître de Princeſſe de Galles. 110
Ireton épouſe la fille de Cromwel, 357. Comment il en uſe avec ſon Beau-pere. 381. & 383
Irlandois ſe rebellent, 264. Ne peuvent ſouffrir le joug des Anglois, 265. Font un horrible maſſacre des Proteſtans. 268
Iſle de Rhé, ce qui y arrive aux Anglois. 124
Juges du Parlement. 25

L.

Lamberth Major, ſon naturel, 357. Envoyé avec une Armée pour garder les Frontieres d'Ecoſſe, & pourquoy, 361. Veut amener ſa femme avec luy, mais on le luy défend, *ibid.* Ce qu'il fait aprés avoir appris la groſſeſſe de ſa femme, 362. Eſt élu Colonel. 363
Lang Précepteur de Cromwel, 163. Avance ſa fortune & comment, 164. Diſcours qu'il a avec l'Evêque de Gloceſter. *ibid.*
Lawdun (Comte de.) 311
Lawd (Guillaume) Archevêque de Cantorbery diſpute la Primatie, 240. Fait chaſſer Cromwel de la Cour, 246. Accuſé par Cromwel, 248. Loüé par ſes Partiſans, 249. Son procés, ſa ſentence & ſa mort, 297. *& ſuiv.*
Legrain, Auteur de la Vie d'Henry IV. 201
Lenox (Duc de) prognoſtique qu'il fait de Cromwel. 168
Leſley General des Ecoſſois reçoit le Roy, & comment, 402. Maniere dont il en uſe avec luy, 403. Le remet entre les mains des Anglois, 427. Et tire d'eux une grande ſomme d'argent, *ibid.* Aveuglé par l'éclat de l'or il ne ſonge point au Traité. 428
Lettre du Prince de Galles au Pape, 101, *& ſuiv.* De Charles I. aux Chefs de l'Armée, & les effets qu'elle produiſit. 389. *& ſuiv.*
Lille Colonel, paſſe par les Armes, & pourquoy. 377
Lindſey (Comte de) envoyé pour commander une Flotte au ſecours de la Rochelle, 130. Ce qu'il fait & de quoy accuſé. 131. *& ſuiv.*
Livres compoſez par Cromwel. 253. *&* 254
Loix contre ceux qui ne ſe marient pas, 192. Touchant la groſſeſſe d'une femme en l'abſence de ſon mary. 362

Louïs XIII. va aſſiéger la Rochelle, & va enſuite en Italie, 131. & 138. Sa mort. 276
Luka (Baron de) paſſe par les armes, & pourquoi. 377

M.

M*Anchester* (Comte de) Géneral du Parlement, 304. Epouvanté dans le combat prend la fuite, 334. Retenu par Cromwel, *ibid.* Se demet de ſa charge pour éviter l'affront d'en être dépouïllé, 345. *& ſuiv.* Raiſons qu'il en allegue, 346. Il tâche de faire en ſorte que ſa Charge ne tombe pas entre les mains de Cromwel. 347
Manifeſte des Ecoſſois ſur ce qu'ils remettent le Roy Charles aux Anglois, 425. & 426. Des Parlementaires de Londres. 473
Montroſe (Marquis de) bleſſe Cromwel dans un combat, 333. Pourquoy envié & haï par Cromwel, 339. Ses conquêtes en Ecoſſe, 409. Il eſt ſommé par une Lettre du Roy de mettre bas les armes, 411. Envoye des Députez à ce Prince, 412. Fait dans ſa Maiſon une Aſſemblée des principaux Officiers, 415. Quitte le Royaume tout chagrin. 418
Marc-Antoine de Dominis nomme Cromwel un ſecond Ciceron, 203. Diverſes particularitez de ſa vie. 204
Mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Eſpagne, rompu aprés bien des negociations, 112, Mariage de ce même Prince avec une Princeſſe de France, 113. *& ſuiv.* Mariage d'Ireton avec la fille de Cromwel. 357
Mazarin ſe plaît aux revolutions d'Angleterre, 291, Son ſentiment dans le Conſeil touchant le Parlement d'Angleterre. 393
Mayerne, fameux Medecin, viſite Cromwel, & ce qu'il en prognoſtique. 178

Monarchie d'Angleterre, ce que c'eſt. 8, 9, 10
Mort de la Reine Elizabeth, 87. De la Reine Anne, 89. Du Roy Jaques, 118. Du Duc de Buckingham, 128. De Thomas Cromwel, 155. Du Pére de Cromwel, 157. De Guſtave Adolphe, 211. Du Comte de Stafford, 258. De Louïs XIII. 276. Du Cardinal de Richelieu. 291
Moulin (Miniſtre du) ce qu'il prédit de Cromwel. 188
Murray (Thomas) Précepteur du Prince Charles. 17

N.

Negociations de Paix entre les Députez du Roy & le Parlement, 310. *& ſuiv.* Liées une ſeconde fois, difficultez qu'on y oppoſe, 327. *& ſuiv.*
Nobleſſe Angloiſe, 35. *& ſuiv.* Loüée, 46. Blâmée, 48. Quelle eſt ſon inclination pour les armes. 71
Noms des Anglois. 81
Nourrice de Cromwel; envie qu'elle a ſur la Mammelle. 160

O.

OBſtacles à la Paix avec le Roy. 327. *& ſuiv.*
Ordre qui s'obſerve dans le Parlement, 23. *& ſuiv.*
Origine des Rebellions en Angleterre, 141. *juſques à 152.*
Oxford aſſiégé, 353. Aſſiégé de nouveau, & pris. 404. *& ſuiv.*

P.

PAirs d'Angleterre, quels ils ſont, & leurs Privileges. 35. *& ſuiv.*
Paix entre les François & les Anglois. 138

Parallele entre la Nobleſſe Angloiſe & étrangere, 40. Entre Cromwel & Antoine Spinola, 274. Entre Cromwel & Fairfax. 348
Parlement d'Angleterre ce que c'eſt, 14. Son Antiquité. Comment & par qui convoqué, 13 *& ſuiv.* Ses Membres comment élus, 19. Où il eſt convoqué ordinairement, 22. Quel ordre on y obſerve, 23. Ses Secretaires, 24. *&* 25. Comment l'on en fait ordinairement l'ouverture, 26. A quels jours & à quelle heure il ſe tient, 27. S'il a droit de prononcer ſentence, 29. Avec quelle modeſtie, & avec quel reſpect on y parle, 30. Ses Privileges comment gardez, 30. *&* 31. Déſordres qui s'y ſont introduits, 31. *& ſuiv.* Parlement convoqué par le Roy Jaques, 112. Par le Roy Charles ſon Fils, 120. Transferé à Oxford à cauſe de la peſte qui eſtoit à Londres, 121. Ses emportemens & ſa caſſation, 122. *& ſuiv.* Convoqué une troiſiéme fois, & pourquoy, 126. Une quatriéme fois & congedié, 135. *&* 136. Encore une autre fois aſſemblé, comment & pourquoy, 251. Son procedé, 255. Prend les armes contre le Roy, & ſous quel pretexte, 271. Murmure parce que le Roi lui ôte le Sceau, 279. Il eſt appellé à Oxford, 284. Appelle les Ecoſſois à ſon ſecours, 286. Mal ſatisfait de l'Ambaſſadeur de France, 295. Envoye Cromwel contre Cambridge & Oxford, 305. Déclare Cromwel Lieutenant General, 308. Entre en negociation de Paix avec le Roy, 310. Eſt étonné pour la perte d'une bataille, 325. Réſout d'envoyer des Deputez au Roy pour le ſatisfaire, 326. Difficultez qui ſe rencontrent dans cette negociation, 327. *& ſuiv.* Ordonne le ſiége d'Yorck, 329. Ote la Charge de Generaliſſime à Manchester & la donne à Fairfax, 346. *&* 347. S'emporte contre Cromwel à l'oc-

à l'occaſion de l'election des Agitateurs, 384. Il eſt appaiſé par les raiſons que Cromwel luy dit, 386. Expedients que le Parlement propoſe pour s'accommoder avec l'Armée, 390. Il déclare à l'Ambaſſadeur de France qu'il ne le veut plus reconnoitre, s'il ne montre ſes Lettres Patentes, adreſſées au Parlement, 392. & 393. Accuſé d'injuſtice pour la maniére dont il en uſa aprés avoir trouvé les papiers du Roy, 396. & 397. Enorgueilli de ſes bons ſuccés & pouſſé par Cromwel il tâche d'abolir la Royauté, 407. & 408. Demande que le Roy ſoit conduit priſonnier à Londres, 433. Ordonne de nouveau que le Roy ſoit amené à Londres, 439. Confirme Cromwel dans la Charge de Generaliſſime & le cenſure, 438. Son emportement en apprenant que Cromwel traîte avec le Roy, 443. Il s'appaiſe & comment, 444. & 445. Prie Cromwel d'aller contre les Royaliſtes, 453. Fait examiner quelques papiers qu'on prend au Roi, 459. Se réſout de traiter avec le Roy, 461. Son dépit contre Cromwel, 463. Réſout de s'accommoder avec le Roy, & pourquoy, 464. Voit avec envie la ſouveraine autorité de Cromwel, *ibid.* Negocie ſecretement avec Barclay Gentilhomme du Roy, *ibid.* Propoſitions d'accommodement, 465. Ce qu'il repreſente à Cromwel, 470. Dont il eſt maltraité, 471. *& ſuiv.* Parlement injuſtement nommé tel. 475

Membres du Parlement comment élus, 19. Quel âge ils doivent avoir, 21. Leurs privileges, 22. Leurs habits, 26. Leur ſerment, 27. Ils murmurent contre le Roy, 125 Fâchez de voir la rupture du Parlement ils excitent des rebellions, 239. Quarante un d'entr'eux ſont empriſonnez par Cromwel, 472. Ils partent de Londres mécontens, *ibid.* Publient un Manifeſte. 473

Paſquinade contre le Roy Jaques. 119
Peſte dans Londres. 121
Preſſéance entre les gens de qualité, 40 *& ſuiv.* Entre les premiers Officiers de la Couronne. 43 Préſages ſur la naiſſance de Cromwel. 159
Privileges des Membres du Parlement, 22. Des Pairs d'Angleterre, 35. *& ſuiv.* Du peuple Anglois, 54. Des femmes. 57. *& ſuiv.*
Primatie dont on diſpute en Angleterre. 240. *& ſuiv.*
Prognoſtique de l'Archevêque Usher, touchant Cromwel, 165. De l'Evêque de Bangor, 167. Du Duc de Lenox, 168. Du Comte de Stafford. 237

R.

REbellions d'Angleterre, d'où elles prennent naiſſance. 141. *& ſuiv.* 239. *& ſuiv.*
Rebellions touchant les choſes Eccleſiaſtiques. 239. *& ſuiv.*
Réponſe de Felton touchant les homicides de Buckingham, 128. De Buckon au Roy touchant Buckingham, 130. De Richelieu à l'Ambaſſadeur d'Angleterre ſur la Rochelle, 132. De Cromwel à l'occaſion d'un prognoſtique, 166. *&* 168. Du même à ſa Mére qui l'exhortoit au mariage, 193. Au Parlement qui vouloit qu'on amenât le Roy à Londres, 439. Du même aprés que le Parlement l'eût prié d'aller contre les Royaliſtes. 453
Revenu des Pairs d'Angleterre. 45
Richelieu (le Cardinal de) preſſe le mariage du Prince de Galles, & pourquoy, 114. Entretient les rebellions d'Angleterre, 123. Réſout le ſiége de la Rochelle, *ibid.* Pluſieurs choſes qu'il fait pendant ce ſiége, 130. *& ſuiv.* Deſire de faire la Paix avec les Anglois & la conclut. 138. Donne audience à Cromwel, & jugement

ment qu'il en fait, 180. Sa mort. 291
Robert, pére de Cromwel. 157
Rochelle aſſiégée, & ſecouruë inutilement, 123. *& ſuiv.*

S.

S *Anſovin* touchant les qualitez d'un Grand Capitaine. 197
Sceau comment recouvré par le Roy. 197
Sixte V. en quoy ſemblable à Cromwel. 6

T.

T *Aget*, fille de Chambre de la femme de Cromwel découvre les Amours de ce dernier avec la femme de Lamberth. 360
Traité concernant les Evêques, 317. Touchant la Communion, 387. Pour la reddition d'Oxford, 406. Entre les Ecoſſois & les Anglois lors que ces premiers remettent à ceux-cy le Roi priſonnier, 427. Traité de Cromwel avec le Roy cru feint, 443. Du Parlement avec le Roy, quel ſuccés il eut. 465. *& ſuiv.*

V.

V *Engeance* de Cromwel contre l'Evêque de Gloceſter, 164. Contre ſon Précepteur, 165. Contre l'Archevêque de Cantorbery, & le Roy, 246. Contre le même Archeveque, 246. Sollicite ſon procés & ſa mort. 297. *& ſuiv.*
Veniſe (la Republique de) negocie un accommodement entre les François & les Anglois. 138
Vie de Cromwel merite d'être écrite. 2
Vie des Princes pourquoy on doit l'écrire. 1
Victoire du Roy contre les Parlementaires, 282. Des Parlementaires contre le Roy, 284. Du Roy contre les Parlementaires, 375. De Cromwel contre le Roy, 334. *& ſuiv.* Du meſme contre le Colonel Goring, 351. Du Colonel Ledge

Ledge contre Fairfax, 353. Du Prince Robert contre le Colonel Maſſey, 371. De Cromwel contre le Duc d'Hamilton, 374 & 375. De Fairfax contre le Colonel Goring, nommé l'*Invincible*, 380. De Cromwel contre le Roy devant Naesby, 395. *& ſuiv.* Du meſme contre les Royaliſtes auprés de S. Neds, 455. Et contre le Duc d'Hamilton. 457

Univerſité de Cambridge ſecourt le Roy, & comment, 290. Saccagée par Cromwel, 305. Celle d'Oxford reçoit le meſme traitement de Cromwel. 307. *& ſuiv.*

Urbain VIII. accorde une Bulle pour le mariage du Prince de Galles avec la Princeſſe Henriette, 118. Ce qu'il dit à l'occaſion du Roy Jaques. 120

Uſher Archeveſque, & ce qu'il prédit de Cromwel, 165. Perſecuté par ce dernier. 167

W.

Wiſſeman (Chevalier) ami de Cromwel, 171. L'engage à ſe mettre ſur la Flotte, qui alloit au ſecours de la Rochelle, 177. Eſt tué. 178

Wentwock (Thomas) perſonnage celebre. 136

Williams (Jean) Eveſque de Lincoln, 207. Soupçonné d'aimer la femme de Cromwel, 209. Luy fait avoir audience du Roy, & un bon traitement, 210. Luy permet d'aller en Hollande, *ibid.* Preſente un de ſes Enfans en baptême, 215. Retient Cromwel auprés de luy, 123, Le pouſſe dans l'Etat Eccleſiaſtique, 224. Le rend Chef d'une Conference, 229. Le recommande au Comte de Stafford, 237. Il eſt fait Archeveſque d'Yorck, 239. Ses differends avec l'Archeveſque de Cantorbery. 240. *& ſuiv.*

Williams (Richard) prend le ſurnom de Cromwel, 156. Epouſe la Baronne Marthe, *ibid.* Fait porter

porter le nom de Cromwel à ſes Heritiers, *ibid.*
Williams, veritable famille de Cromwel. 156

Y.

YOrck aſſiégé. 329

Z.

ZAppata, Cardinal Eſpagnol, ſon emploi. 111

FIN.

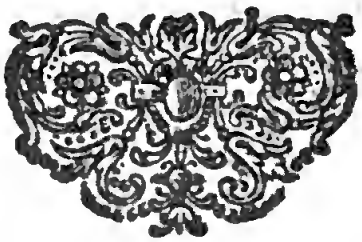

Fau-

Fautes à corriger.

Pag. 6. lig. 28. ce que fut, lis. ce fut. Pag. 10. lig. 32. & 33. de la conſecration, lis. du ſacre. Pag. 91. lig. 2. du Comte de *Digby*, & du Comte, lis. Digby Comte. Pag. 97. lig. 3. morales ſatisferoient, lis. morales qui ſatisferoient. Pag. 139. lig. 10. Caſtelnau, lis. Chateauneuf. Pag. 154. lig. 18. étoit, lis. étoient. Pag. 156. lig. 22. Baronneſſe, lis. Baronne. Pag. 178. lig. 19. Mayerna, lis. Mayerne. Pag. 209. lig. 30. on lis. en. Pag. 217. lig. 13. ſera hors, lis. ſera pas hors. Pag. 222. lig. 16. *effacez* entreprenants. Pag. 234. lig. 4. manqua, lis. manqua pas. *Ibid.* lig. 6. puiſſance, lis. puiſſante. Pag. 361. lig. 3. à luy donner, lis. à donner au Major Lamberth. Pag. 456. lig. 28. crût avoir, lis. crut n'avoir.

Digitized by Google